This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 492210

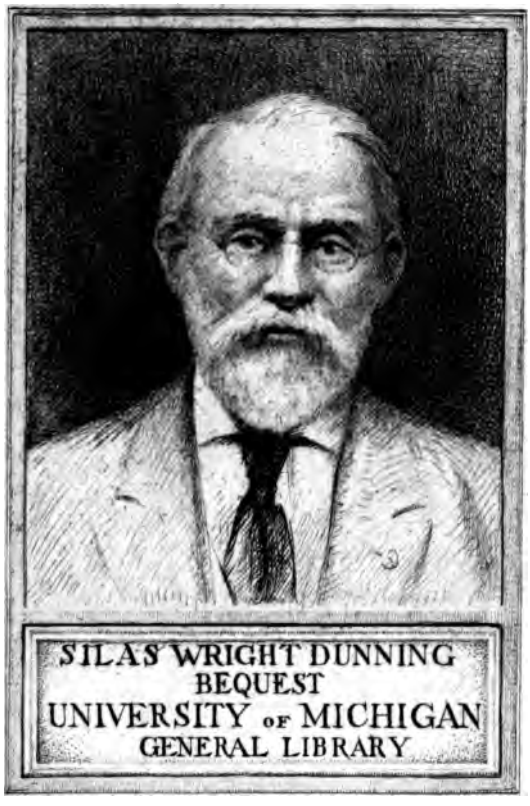
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

AS
162
.M38

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

AVIS.

La Société de Statistique de Marseille déclare qu'en consignant dans son Répertoire les travaux qui lui paraissent dignes de l'impression, elle n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises par les auteurs.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

PUBLIÉ

Sous la direction de M. P.-M. ROUX,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

TOME VINGT-QUATRIÈME.

(4me de la 5me série).

Marseille,

TYPOGRAPHIE-ROUX, RUE MONTGRAND, 12.

1861.

Dunning
Nigh.
12-8-31
24339

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique du département des Bouches-du-Rhône.

MÉTÉOROLOGIE.

Puisque, en 1860 et comme d'ordinaire, nous avons à commencer notre recueil par la météorologie, nous ferons précéder aussi, suivant l'usage, les observations faites mois par mois à l'observatoire impérial de Marseille, par le récit des phénomènes particuliers dont le défaut d'espace ne permet pas l'insertion dans les tableaux imprimés.

En janvier, le 4, couvert, un peu de pluie la nuit et gros vent du Sud-Est, pluie l'après midi et à 5 heures du soir.

—Le 5, couvert, un peu de pluie cette nuit et dans la matinée, ainsi qu'à 3 heures du soir. brouillards.

— Le 10, couvert, quelques gouttes à 9 heures du matin et à midi, un peu de pluie à 6 heures et à 9 heures du soir.

— Le 14, nuageux, un peu de pluie de 8 à 9 heures du soir, brouillards.

— Le 20, très nuageux, pluie cette nuit. à 6 heures du matin et un peu par intervalle une heure et 1/2 après.

— Le 21, très nuageux, pluie cette nuit et un peu de 6 1/2 à 9 heures du soir, brouillards.

—Le 23, quelques éclaircies, pluie cette nuit et à 6 heures du matin, etant devenue plus forte à 8 heures; il y a eu un éclair et un coup de tonnerre.

— Le 29, éclaircies, un peu de pluie à 5 heures du soir, et, par intervalle, à 6 heures 1/2 du soir, brouillards.

En février, le 12, couvert, neige de 10 heures du matin à 6 du soir ; pas d'eau de neige dans le réservoir.

— Le 17, couvert, un peu de pluie et quelques flocons de neige vers 4 heures du soir, brouillards.

— Le 20, couvert, pluie et un peu de neige dans la matinée, et pluie dans l'aprés midi, brouillards.

En mars, le 8, quelques nuages, un peu de pluie cette nuit et vers 8 heures du matin.

— Le 12, couvert, quelques gouttes à 9 heures du matin, et, par intervalle, à midi, ainsi qu'à 9 heures du soir.

— Le 13, couvert, un peu de pluie cette nuit, à midi et à 9 heures du soir.

— Le 24, quelques éclaircies, un peu de pluie cette nuit et, par intervalle, à 9 heures du matin.

En Avril, le 4, couvert, un peu de pluie à midi, quelques gouttes à 3 heures et uu peu de pluie à 6 et à 9 du soir.

— Le 5, couvert, pluie cette nuit, quelques gouttes vers une heure 1/2 et un peu de pluie à 9 heures du soir.

— Le 6, couvert, un peu de pluie cette nuit, pluie à 10 heures du matin jusqu'à midi, brouillards.

— Le 17, couvert, un peu de pluie le matin', quelques gouttes à 3 heures, un peu de pluie à 6 et pluie à 9 du soir.

— Le 18, couvert, pluie la nuit, quelques gouttes le matin, un peu de pluie l'après midi et pluie à 7 heures du soir.

— Le 20, couvert, neige à 9 heures du matin à gros flocons, ensuite pluie et neige à 3 heures du soir.

— Le 24, orage vers 10 heures du matin, pluie battante, éclairs, tonnerre et grêle, gros vent du Sud-Est. A 2 heures du soir, la pluie est encore forte, vent du Sud-Est toujours

violent, il passe au Sud-Ouest à 3 heures, quelques coups de tonnerre par intervalle, dont un éclatant, la pluie ne cesse pas. Cet orage a donné 25mm. 12 d'eau.

— Le 29, couvert, pluie à 6 heures du matin, un peu par intervalle ensuite, quelques gouttes à 3 heures du soir.

En mai, le 12, éclaircies, quelques gouttes à midi et, à 9 heures du soir, éclairs et coups de tonnerre éloignés.

— Le 19, couvert, quelques gouttes le matin, un peu de pluie par intervalle à une heure, pluie à 6, qui augmente de 6 1/2 à 7 heures 1/4 et surtout à 9 heures du soir.

En juin, le 10, éclaircies, quelques gouttes par intervalle dans la matinée, et vers une heure 1/2 de relevée, éclairs à 9 heures, un peu de pluie à 7 heures 1/2 du soir.

— Le 13, très nuageux, coups de tonnerre, à 3 heures du soir, pluie et tonnerre par intervalle aussi dans l'après midi et de même avec éclairs et tonnerre à 9 heures du soir.

—Le 27, légers nuages, brouillards épais de l'Ouest à midi.

— Le 28, legers nuages, quelques gouttes vers 8 1/4 du soir, éclairs et tonnerre par intervalle et vent du Nord-Ouest trés fort, un peu de pluie à 9 heures du soir, brouillards.

En août, le 6, nuageux, quelques gouttes à 6 heures 1/2 du matin, éclairs continuels dans l'Ouest et le Sud-Ouest à 4 heures du soir, orage à 10 heures 1/2, assez forte averse.

— Le 10, couvert, quelques gouttes à 6 heures du matin, un peu de pluie cette nuit, vers 7 heures et à midi 1/4, quelques gouttes dans l'après midi, brouillards.

—Le 14, éclaircies, un peu de pluie et coups de tonnerre lointains vers 7 heures du matin, brouillards.

— Le 17, très nuageux, quelques gouttes à 6 heures du matin et pluie de 7 à 9.

En septembre, le 1, nuageux, un peu de pluie à 5 heures du soir, éclairs continuels, quelques coups de tonnerre, à 9 heures du soir.

— Le 2, orage à 2 heures du matin, éclairs et tonnerre, forte averse.

— Le 3, couvert, pluie à 3 heures de relevée et l'après midi, pluie, éclairs à 9 heures du soir, brouillards.

— Le 19, nuageux, orage à 7 h. du soir, pluie abondante, éclairs et coups de tonnerre ; il est tombé 13mm. 14 d'eau.

— Le 24, très nuageux, un peu de pluie à midi, à 4 et à 9 heures du soir, alors avec pluie, éclairs.

—Le 25, couvert, pluie, éclairs, tonnerre la nuit; la journée orageuse, à 5 et à 7 h. du soir, forts coups de tonnerre.

En octobre, le 1er, couvert, orage vers 2 heures du matin, éclairs et tonnerre; forte averse.

— Le 11, éclaircies, quelques gouttes par intervalle à 3 et à 6 heures du soir et un peu de pluie 3 heures après.

En novembre, le 6, éclaircies, pluie la nuit, un peu l'après midi; éclairs à 9 heures du soir, brouillards.

— Le 10, couvert, un peu de pluie fine à midi, pluie à 3 heures de relevée, à 6 heures et à 9 heures du soir,

—Le 14, nuageux, pluie cette nuit et un peu à 5 heures du soir; à 7, orage sur la ville, grande pluie, éclairs et forts coups de tonnerre. Cet orage a donné 9mm. 12 d'eau.

— Le 17, éclaircies, un peu de pluie à 9 heures du matin, quelques gouttes aussi à 5 heures du soir, brouillards.

— Le 22, couvert, pluie de 11 heures du matin à midi et à 2 heures, quelques gouttes à 9 du soir, brouillards.

— Le 25, très nuageux, un peu de pluie la nuit, orage vers midi, éclairs et tonnerre forts, pluie battante, grosse grèle. A 7 heures du soir, nouvel orage, éclairs, tonnerre et pluie. Ces deux orages ont donné 11mm. 89 d'eau.

— Le 30, nuageux, nuit orageuse, pluie, éclairs, coups de tonnerre éclatants, pluie le matin, brouillards.

— En décembre, le 1, éclaircies, pluie la nuit, à midi et à 6 heures du soir.

— Le 7, couvert, pluie la nuit, à 8 h. du matin et à midi.

— Le 8, éclaircies, pluie à 9 heures du matin et à midi.

— Le 30, couvert, à 2, à 6 et à 9 heures du soir.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	763, 70	8° 5	9° 4	763, 05	8° 8	14° 6	762, 55	8° 8	13° 1	Sud-Est,	Quelques nuages, brouillards.		
2	765, 20	9, 3	9, 1	764 40	9, 5	14, 8	764, 05	9, 5	14, 4	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
3	762, 10	9, 6	11, 0	759, 80	10, 1	11, 8	758 10	10, 1	11, 4	S.-E. fort,	Couvert.		
4	753, 15	10, 3	10, 5	751, 90	10, 3	14, 9	751' 15	10, 3	11, 6	O.	Id. un peu de pl. c. nuit gros vent S-E, pl.	1, 72	2. 03
5	747, 55	10, 5	10, 6	746, 75	10, 5	11, 2	746, 90	10, 5	9, 6	N.-O.	id id. dans la mat., un peu le s,, b.	0, 67	0. 45
6	750, 75	10, 6	10 6	752, 00	10, 6	10, 8	752, 50	10, 6	10, 8	N.-O, fort.	Quelques nuages.		
7	762, 50	10, 5	6' 0	763, 45	10, 5	8, 4	763, 85	10, 5	8, 4	N.-O. assez fort.	Nuageux.		
8	769, 05	10, 2	2' 4	769, 45	10, 2	6, 8	769, 20	10, 2	9, 9	N,-O.	Serein, brouillards.		
9	771, 10	9, 3	6' 3	769, 80	9, 3	9, 6	768, 55	9, 3	10, 6	S.-E.	Quelques nuages, brouillards		
10	766, 15	9, 2	8' 8	764, 60	9, 3	10, 6	764, 25	9, 3	10, 4	Est for'.	Couv. quel. gouttes le m. et pl à 9 h. du s.		
11	763, 85	9, 3	10' 1	763, 05	9, 3	14, 4	762, 65	9' 3	10, 9	Est très-fort,	Très-nuageux,	0, 15	
12	762, 00	9, 4	9' 6	761, 85	9, 4	12, 3	761, 65	9' 5	12, 4	N.-E.	Idem.		
13	764, 30	9, 6	6' 2	764, 05	9, 6	9, 6	763, 50	9' 6	9, 8	Variable.	Serein, brouillards.		
14	764, 40	9, 5	6' 6	764, 40	9, 5	10, 8	763, 60	9' 5	11, 5	S.-E, bonne brise	Nuageux, pluie à 9 h. du soir, brouillards.		
15	764, 90	9, 5	8' 8	764, 95	9, 5	10, 6	765, 25	9' 5	11, 6	Est.	Très-nuageux, pluie cette nuit.	12, 57	
16	768, 45	9, 7	7' 1	767, 90	9, 7	10, 8	767, 45	9' 7	10, 8	Ouest.	Quelques nuag. brouillards.		
17	765, 50	9, 7	9' 9	764, 00	9, 8	10, 6	762, 60	9' 8	10, 6	Est bonne brise.	Couvert un peu de pluie dans la matinée.		
18	758, 40	9, 8	8' 8	757, 05	9, 9	11, 1	755, 85	10' 0	11, 1	E, fort.	Idem quelq. gouttes à midi et à 6 h. du soir		
19	756, 10	10, 2	10, 9	756, 35	10, 2	12, 4	756, 35	10' 3	11, 6	idem.	Très-nuageux.		
20	758, 30	10, 3	9, 7	757, 75	10, 4	12, 6	756, 80	10' 4	12, 7	Sud bonne brise.	Id, pluie cette nuit et par interv, à 7 h. m.	4, 50	0, 97
21	757, 20	10, 5	7, 7	757, 15	10, 5	11, 4	755, 75	10' 5	10, 8	S.-O.	Idem, pluie cette nuit jusqu'à 6 h du s. br.	4, 28	
22	755, 75	10, 5	8, 3	756, 30	10, 5	10, 1	756, 10	10' 5	10, 4	N-O. grand frais.	Nuageux, pluie cette nuit.	3, 93	
23	747, 70	10, 4	6, 8	750, 50	10, 4	9, 8	752, 65	10' 4	9, 7	N-O. fort.	Queiq écl, pluie cette nuit 1 éclair et 1 ton.	1, 85	4, 15
24	748, 55	10, 3	10, 7	746, 00	10, 3	12, 6	746, 45	10' 3	10, 4	S.-E, assez-fort.	Très-nuageux-		
25	748, 25	10, 1	8, 1	748, 15	10, 2	8, 4	748, 30	10' 2	8, 8	Ouest fort.	Quelques éclaircies.		
26	760, 00	9, 8	6, 7	759, 65	9, 7	8, 6	760, 20	9' 6	9, 3	N-O. fort.	Quelques nuages.		
27	758, 70	9, 5	6, 9	758, 30	9, 5	9, 5	758, 75	9' 5	10, 7	Nord-Ouest.	Très-nuag. pluie à midi, brouillards.		0, 27
28	756, 20	9, 4	7, 8	757, 75	9, 4	10, 7	757, 70	9' 4	9, 8	N-O. très-fort.	Queiq lég. nuages, fort rares, pluie c. nuit,	0, 47	
29	762 15	9, 3	4, 6	761, 50	9, 3	7, 6	760, 05	9' 3	7, 6	N-O.	Quel écl. pluie vers 6 h. du soir, brouil.		
30	753, 65	9, 3	11, 5	753, 40	9, 3	12, 8	751, 20	9' 3	11, 6	N.-O. assez fort.	Idem, pluie cette nuit.	0, 87	
31	747, 90	9, 4	9, 7	747, 20	9, 4	11, 9	747, 60	9' 5	11, 3	O. très-fort.	Quelques nuages,		
	mm 759, 15	° +9, 79	° +8, 43	mm 758, 78	° +9, 84	° +10,75	mm 758, 34	° +9, 85	° +10.67	Moyennes.	Total des millimètres. . . .	mm 31, 01	mm 7, 87

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, *en Janvier* 1860.

Plus grande élévation du baromètre.	770 mm,08	le 8 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*.	744 ,35	le 23 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois.. .	759 ,15	
Plus grand degré de chaleur.	+ 15° ,8	le 1er à maxima.
Moindre *idem*.	+ 1 ,8	le 8 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois.	+ 9 ,90	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	7 mm, 9	Total. 38 mm 9
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	31 0	

Nombre de jours.	de pluie.	11
	entièrement couverts.	6
	très-nuageux.	12
	nuageux	3
	sereins.	2
	de gros vent, . S.-E. 1, E. 4, N. 2, N-O. 4	11
	de brume ou de brouillards.	11
	de tonnerre	1

Température moyenne du thermomètre minima. . . . + 7°, 28
idem id. id. maxima. . . . + 12, 52

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille en Février 1860.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromét.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromè.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	Couch du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	751, 75	9° 5	5° 3	751, 40	9° 5	7° 9	750, 70	9° 5	7° 9	N.-O. assez fort.	Serein.		
2	749, 20	9, 3	2. 9	749, 10	9. 3	4. 7	749, 20	9. 3	5. 1	N.-O. très-fort.	Très-nuageux, un peu de pluie cette unit.	0, 57	
3	754, 90	8. 4	1. 3	755, 70	8. 4	4. 7	756, 50	8. 3	5. 5	N-O. grand frais.	Quelques lég. nuages, fort rares.		
4	764, 25	8. 1	3. 1	763, 55	8. 1	5. 8	762, 85	8. 1	6. 6	Idem.	Serein, brouillards.		
5	762. 60	7. 5	-0. 4	761, 70	7. 4	3. 6	760. 50	7. 4	5. 9	N.-O.	Idem		
6	758. 05	7. 2	+6 8	758. 50	7. 2	9. 6	757, 65	7. 2	10. 4	N-O. très-fort.	Quelques lég. nuages.		
7	763, 35	7. 0	4. 8	763, 50	7. 1	6. 8	763, 60	7. 2	6. 7	Idem.	Serein.		
8	762, 60	6. 8	3. 6	762, 35	6. 8	6. 7	760, 50	6 8	8. 1	N.O. grand frais.	Idem.		
9	753, 20	6. 9	7. 9	751, 50	7. 2	10. 7	749, 25	7. 2	9. 6	O.	Très-nuageux, brouillards,		
10	745, 05	7. 2	2. 3	744, 65	7. 2	2. 5	744, 60	7. 1	2. 5	N-O. très-violent	Quelques nuages, un peu de pluie c. nuit.	0, 52	
11	748, 00	6. 3	-1. 4	747, 50	6. 3	1. 6	746, 95	6. 3	3. 4	N.-O. assez fort.	Nuageux.		
12	747, 90	5. 5	-1. 4	748, 55	5. 4	-2. 4	749, 25	5. 4	-0. 4	N-O. grand frais	Couv. neige toute la journ. jusqu'à 6 h. s.		
13	752, 95	5. 1	-2. 4	752, 65	5. 1	+2 5	752. 75	5. 1	+1 9	Idem.	Très-nuageux.		
14	756, 50	4. 3	-2. 4	756, 65	4. 3	0. 1	756, 10	4. 3	1. 8	Idem.	Idem, neige cette nuit, brouillards.		0, 33
15	757, 85	4. 3	+0 8	758, 30	4. 3	3. 5	757, 75	4. 3	3. 1	N.-O.	Serein, brouillards.		
16	752, 85	3. 8	-1. 4	749, 90	3. 8	3. 5	748, 25	3. 8	4. 7	N-O. fort.	Quelques nuages.		
17	749, 70	3. 6	+3 6	751, 45	3. 6	5. 3	752. 60	3. 6	3. 6	N.-O.	Couvert pluie et neige 4 h. du s. brouil.		
18	757, 10	3. 7	4. 6	757, 35	4. 0	7. 6	757, 05	4. 1	7. 8	N-O. grand frais	Serein, brouillards.		
19	758, 00	4. 1	2. 7	757, 20	4. 2	6. 6	755, 65	4. 2	7. 1	N.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
20	747, 60	4. 2	2. 6	744, 85	4. 2	4. 6	742, 70	4. 2	2. 9	O.	Couv, pluie et neige dans la m, pl. ap-m, br.		4, 38
21	740, 05	3. 8	0. 6	740, 30	3. 8	1. 8	741, 50	3. 8	2. 9	N-O. fort.	Idem.		
22	746, 15	3. 5	2. 4	746, 20	3. 5	4. 8	746, 95	3. 5	5. 4	Idem.	Quelq. lég. nuages, fort rares.		
23	754, 20	3. 6	1. 6	754, 95	3. 6	5. 4	755, 25	3. 6	5. 6	N.-O.	Quelques nuages,		
24	762, 35	3. 6	4. 7	762, 70	4. 2	8. 6	762, 65	4. 2	8. 8	O.	Serein, brouillards.		
25	765, 45	4. 2	8. 3	765, 00	4. 3	10. 4	764, 95	4. 3	10. 9	Sud.	Très-nuageux, brouillards.		
26	765, 75	5. 1	9. 6	764, 80	5. 2	12. 6	763, 60	5. 3	11. 6	S-O.	Nuageux, brouillards.		
27	756, 45	5. 5	12. 4	755, 50	6. 2	13. 4	753, 20	6. 2	13. 4	S.-O. assez fort.	Couvert, pluie cette nuit.	4, 26	
28	762, 45	6. 6	8. 3	762, 65	7. 1	10. 4	762, 00	7. 2	12. 3	N-O. assez fort.	Serein,		
29	760, 20	7. 4	11. 8	760. 10	7. 5	13. 7	759, 30	8. 2	14. 7	Idem.	Quelques nuages.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	755, 40	+[illegible], 73	4+3,54	755, 13	+ 5, 82	+6, 40	754, 62	+5, 86	+6, 55	Moyennes	Total des millimètres . . .	5,35	4, 76

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, *en Février 1860.*

Plus grande élévation du baromètre	765 mm,12	le 26 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*	738 ,89	le 21 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	755 ,40	
Plus grand degré de chaleur	+ 16° ,5	le 29 à maxima.
Moindre *idem*	— 4 ,8	le 13 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois	+ 4 ,78	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	4 mm, 8	Total. 10 mm, 2
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	5 ,4	

Nombre de jours	de pluie	4
	entièrement couverts	5
	très-nuageux	5
	nuageux	2
	sereins	9
	de gros vent N.-O	7
	de brume ou de brouillards	12
	de tonnerre	0

Température moyenne du Thermomètre minima + 1°, 57
Idem « « maxima + 7°, 98

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en mars 1860.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR Baromèt.	Thermomèt. barom	Thermomèt. extér.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	760, 15	8° 4	8° 1	760, 35	8° 4	11° 6	759, 55	8° 4	12° 1	N.-O.	Quelques légers nuages.		
2	762, 60	9. 2	12. 3	762, 80	9. 3	12. 6	762, 95	9. 3	12. 7	S-O,	Quelques lég. nuages, fort rares, brouillards.		
3	766, 40	9. 3	9. 1	766, 15	9. 5	12. 7	765, 20	9, 5	12. 9	N.-O. assez-fort.	Quelques nuages, brouillards.		
4	767, 75	9. 5	5. 4	767, 75	9. 5	11. 6	766, 70	9. 6	11. 6	N.-O.	Serein,		
5	762, 65	9. 6	9, 3	761, 15	9. 7	10. 8	760, 60	10· 1	10. 3	N.-O. fort.	Nuageux.		
6	765, 00	9. 4	6. 4	763, 30	9. 3	7. 9	762, 25	9· 3	8. 3	N.-O. très fort.	Serein.		
7	761, 70	8. 9	4. 6	760, 30	8, 9	8. 1	758, 45	9· 1	8. 4	N-O. fort,	Nuageux.		
8	752, 45	8. 8	4. 9	751, 20	8. 8	4. 6	748, 75	8· 6	5. 4	N.-O. très-fort.	Queiq. nuag., un peu de pluie cette nuit.		0, 21
9	747, 45	7· 8	-1. 6	746, 75	7. 5	1. 4	747, 00	7· 4	2. 4	N.-O. très-fort.	Nuag., queiq. flocons de neige v. 5 h. du soir		
10	751, 55	6. 6	-1· 2	751, 45	6. 5	1. 6	750, 75	6· 5	1. 6	N.-O. fort.	Serein.		
11	753, 40	5. 8	-1· 1	753, 00	5. 8	2. 3	752, 30	5· 8	3· 8	N.-O. grand frais	Idem, brouillards.		
12	750, 80	5. 4	+5· 5	750, 75	5. 4	7. 4	749, 75	5· 4	7· 8	E. assez-fort.	Couv. queiq. gout. à 9 h. du m. et q g. par int.		
13	749, 45	5. 4	6· 6	748, 80	5. 5	8. 6	748, 50	5· 5	9· 1	E. bonne brise	Couv , un peu de pluie cette nuit et à midi.	0, 15	
14	751, 65	5. 7	6· 5	751, 05	6. 1	8. 6	750, 50	6· 2	9· 1	N.-O, fort.	Quelques lég. nuages, un peu de pl. cette n.	0, 23	
15	748, 10	6. 3	7· 4	748, 35	6. 4	9· 1	748, 30	6· 4	10· 6	N.-O.	Serein, pluie cette nuit.	2, 47	
16	753, 55	6. 5	6· 4	753, 60	6. 5	9. 4	752, 65	6· 5	9· 8	N.-O. fort.	Idem.		
17	761, 25	6. 9	6· 0	761, 20	7. 2	10. 3	761, 10	7· 2	11. 1	N.-O. assez-fort.	Idem.		
18	764, 95	7. 3	8· 8	765, 10	7. 3	11. 2	764, 75	7· 4	12. 4	O.	Idem, brouillards.		
19	762, 95	7. 5	11· 4	762, 15	8. 1	14. 5	761, 25	8· 3	14. 3	N.-O. fort	Quelques lég. nuages, fort rares.		
20	766, 50	8. 3	12· 6	766, 55	8. 4	14, 5	766, 10	8· 4	14. 3	S.-O. bonne brise.	Serein, brouillards.		
21	765, 45	9. 1	12· 1	765, 00	9. 3	13, 3	763, 80	9· 3	13. 6	S.-O.	Quel. légers nuages, fort rares, brouil.		
22	761, 30	9. 5	12· 5	760, 65	9. 6	13. 8	759, 50	10· 1	13. 5	N.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
23	760, 85	10. 2	7· 8	759, 95	10. 2	11. 8	759, 25	10· 3	12. 8	O.	Serein.		
24	754, 95	10, 3	12· 1	754, 45	10. 4	14· 9	753, 65	10· 5	14. 0	S.-O.	Queiq. écl., un peu de pl. cette n. et par int.	0,53	0, 53
25	751, 70	11. 1	10. 8	751· 15	11. 2	10. 6	749, 20	11· 2	12· 1	N.-O. fort.	Idem, un peu de pluie cette nuit.	0.20	
26	757, 40	11. 2	8. 8	756· 50	11. 3	11. 4	755, 45	11· 3	11· 4	N.-O. fort.	Nuageux.		
27	757, 75	11. 1	10· 6	757· 75	11. 1	12. 3	757, 00	11· 3	12· 8	O. assez fort.	Quelques nuages.		
28	759, 05	11. 3	11· 4	758· 90	11. 3	13. 8	757, 25	11· 3	13· 7	N.-O. fort.	Serein.		
29	756, 05	11. 5	13. 0	755· 50	11. 5	15. 4	754, 35	11· 5	14· 8	O.	Nuageux, brouillards.		
30	750, 40	11. 9	13. 5	749· 10	12. 5	16. 6	748· 70	12· 5	16· 6	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
31	751, 60	12, 3	12. 2	751· 90	12. 4	14. 9	751, 65	12· 4	14. 6	O,	Quel. légers nuages, fort rares.		
	mm. 757, 64	° +8. 78	° +8. 12	mm. 757, 18	° +8, 87	° +10,37	mm. 756, 36	° +8, 93	° +10,90	Moyennes	Total des millimètres.	mm 3, 58	mm 0, 74

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, *en Mars* 1860.

Plus grande élévation du baromètre	766 mm,58	le 4 à 9 h. du matin
Moindre *idem*	745 ,85	le 9 à midi.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	757 ,64	
Plus grand degré de chaleur	+ 17° ,5	le 30 à maxima.
Moindre *idem*	+ 4 ,9	le 11 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois	+ 8 ,89	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	0 mm, 7	Total. 4 mm, 3
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	3 ,6	

Nombre de jours	de pluie	6
	entièrement couverts	2
	très nuageux	2
	nuageux	5
	sereins	11
	de gros vents. N.-O	13
	de brume ou de brouillards	8
	de tonnerre	0

Température moyenne du Thermomètre minima + 5°, 53.
Idem » » maxima + 12°, 25.

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Avril 1860.

Date.	9 heures du matin. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Midi. Baromèt.	Thermomèt. du bar	Thermomèt. extéri.	3 heures du soir. Baromèt.	Thermomètre du bar	Thermomètre extéri.	Vents.	Etat du ciel.	Pluie. Lever du Soleil.	Pluie. Couch du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	753, 90	12° 5	11° 2	753, 35	12° 5	14° 1	752, 25	12° 9	15° 3	N-O. grand frais.	Quelq. éclaire. un peu de pluie à 9 h. du m.		
2	756, 65	12, 8	12, 9	756, 40	13, 1	14, 9	756, 10	13, 2	15, 1	S.-O.	Serein, brouillards.		
3	756, 35	13, 1	14, 5	755, 25	13, 2	16, 8	754, 55	13, 3	16, 5	S.-E.bonne brise.	Quelques éclaircies.		
4	754, 80	13, 3	14, 5	754, 45	13, 3	13, 4	753, 15	13, 3	14, 6	S.-E. fort.	Couvert, un peu de pl. à midi et à 9 h. du s.		
5	754, 90	13, 4	13, 0	755, 80	13, 5	15, 1	755, 45	13, 5	14, 1	Idem-	Id. pluie c. n. quel. g. v. 1 h. et pl. 9 du s	2, 59	
6	753, 95	13, 7	11, 0	753, 20	13, 7	12, 8	751, 60	13, 8	13, 8	N.-O.	Couv, pluie c. nuit, que..gout. à 1 h. et pl. s.	0, 66	7, 10
7	749, 05	14, 0	16, 5	748, 35	14, 2	16, 8	747, 60	14, 2	16, 6	O.	Id. id. id et à midi, pl, à 9 h. s. br.		
8	750, 75	14, 2	17, 0	752, 10	14, 3	18, 2	752, 45	14, 3	14, 8	O.	Id. un peu de pl. c. nuit. quel. gout. 8 h. m.	0. 99	
9	754, 75	14, 3	12, 2	754, 25	14, 3	14, 6	753, 25	14, 3	16, 4	N.-O. fort.	Nuageux.		
10	753, 60	14, 3	11, 0	751, 65	14, 3	13, 3	750, 20	14, 3	15, 9	Idem.	Idem.		
11	749, 60	13, 3	6, 4	749, 80	13, 3	8, 8	750, 50	13, 3	12, 5	N.-O. très fort.	Quelques éclaircies.		
12	758, 60	12, 9	9, 1	758, 50	13, 0	12, 1	757, 80	13, 1	13, 1	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
13	760, 80	12, 3	9, 7	759, 80	12, 4	13, 5	758, 55	12, 4	14, 2	N.-O. assez fort.	Idem.		
14	756, 15	12, 4	11, 2	756, 15	12, 4	14, 5	756, 30	12, 4	16, 5	Idem.	Nuageux,		
15	760, 95	12, 5	11, 8	760, 75	12, 6	13, 6	760, 75	12, 6	14, 7	S.-O.	Quelques nuages, queiq. gout. 6 h, du soir.		
16	762, 35	12, 8	13, 1	761, 80	13, 2	16, 7	761, 65	13, 3	15, 5	S. bonne brise.	Idem.		
17	759, 55	13, 2	14, 4	758, 35	13, 3	14, 4	757, 40	13, 3	13, 2	S.-E. très-fort.	Couv. pluie dans la mat. et à 9 h, du soir.		
18	753, 60	13, 2	14, 7	753, 00	13, 3	15, 2	751, 95	13. 3	12, 6	Variable.	Id. pluie cette nuit quelq. g. la m. et à 7 h. s.	3, 03	
19	746, 90	13, 3	14, 9	746, 60	13, 3	10, 8	747, 40	13, 3	10, 2	N.-O. très-fort.	Quelques légers nuages, fort rares.	0, 87	
20	746, 45	12, 3	3, 3	746, 20	12. 2	1, 7	745, 90	19, 1	1, 1	Idem.	Couv. un peu de neige la mat., pl. et n. le s.		0, 63
21	750, 30	11, 3	7, 3	750, 90	11, 3	9, 4	751, 65	11, 3	9, 8	N-.O. fort.	Nuageux.		
22	757, 85	10, 6	7, 9	758, 40	10, 6	9, 6	758, 05	10, 6	10, 6	N.-O. assez fort.	Quelques nuages.		
23	761, 65	10, 5	10, 2	760, 75	10, 5	11, 3	759, 80	10, 5	12, 5	O. grand frais.	Idem.		
24	753, 75	10, 6	14, 0	751, 55	10. 6	10, 3	749, 75	10, 6	9, 4	S.-E. fort.	Couv. orage, forte pl., écl., ton. et grèle.		23,12
25	752, 25	10, 6	8, 7	752, 85	10, 6	9, 9	753, 10	10, 6	10, 9	N-O. fort.	Quelques légers nuages.		
26	753, 95	10, 6	11, 4	754, 00	10, 7	12, 0	754, 05	11, 2	13, 1	N-O.	Très-nuageux, brouillards.		
27	755, 05	10, 7	11, 3	754, 85	10, 8	12, 6	755, 25	11, 1	13, 3	N.-O. fort.	Quelques nuages,		
28	759, 90	10, 8	10, 0	759, 15	11, 4	12, 3	758, 70	11, 2	12, 8	idem.	Serein.		
29	761, 00	10, 9	8, 2	761, 15	11, 1	11, 6	761, 60	11, 2	10, 6	Nord-Est.	Couv. pluie à 6 h. du matin et par int. le m		2, 40
30	759, 35	11, 1	11, 3	758, 80	11, 2	12, 7	758, 25	11, 2	13, 3	Nord-Ouest.	Id. pluie c. nuit et un peu dans la mat. br.		0. 92
	mm 755, 28	° +12.39	° +11,48	mm 754, 94	° +12,47	° +12,77	mm 754, 50	° +12,53	° +12,97	Moyennes	Total des millimètres . . .	mm 8, 44	mm 36, 17

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Avril 1860.

Plus grande élévation du baromètre.	760 mm,78	le 16 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*.	744 ,29	le 20 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . .	755 ,28	
Plus grand degré de chaleur.	+ 18° ,5	le 3 à maxima.
Moindre *idem*.	+ 1 ,1	le 20 à 3 h. du soir.
Température moyenne du mois.	+ 11 ,66	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	36 mm, 2	Total. 44 mm, 3
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	8 ,1	

Nombre de jours . . .	de pluie	9
	entièrement couverts	11
	très nuageux	4
	nuageux	4
	sereins.	2
	de gros vent . . S.-E. 4 / N.-O. 10	14
	de brume ou de brouillards	5
	de tonnerre	1

Température moyenne du Thermomètre minima + 8°, 61

Idem » » maxima + 14°, 70

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri	3 HEURES DU SOIR. Baromét.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	754, 40	11° 2	13° 5	753, 85	11° 3	14° 8	754, 30	11° 3	14° 8	Variable	Couv. pl. cet.n.et t.la j.pl. à 9 h.du s.br. ép.	2, 96	19 ,78
2	757, 10	11, 3	15, 2	757, 60	14, 5	16, 2	757, 45	11, 7	14, 1	S.-O.	Très-nuageux, pluie cette nuit.	3, 10	
3	755, 40	11, 8	12, 7	754, 95	12, 1	14, 8	754, 45	12, 2	14, 8	O.	Quelq lég. nua, un peu de pl. à 6 h. du m. br		1, 10
4	753, 90	12, 3	15, 8	755, 45	12, 4	15, 6	755, 75	12, 5	16, 7	S.-O	Quelques légers nuages fort rares		
5	759, 05	12, 9	14, 8	759, 65	13, 2	15, 6	759, 05	13, 2	15, 1	O.	Quel. nuag. brouil. épais, de l'ouest à midi		
6	757, 45	13, 4	13, 1	757, 20	13, 4	15, 6	756, 70	13, 5	16, 6	S.-O.	nuag, br, très-épa. de l'ouest à 9 h. du matin		
7	758, 60	13. 9	18, 6	758, 90	14, 2	19, 1	758, 70	14, 2	17, 1	S.-E fort	idem.		
8	760, 60	14, 3	15, 9	760, 60	14, 5	17, 6	760, 35	14, 5	16, 3	O.	Quelques nuages.		
9	761, 55	15, 2	18, 7	761, 50	15, 2	18, 8	761, 53	15, 2	18, 1	S.-E. assez fort	nuageux-		
10	763, 00	15, 4	15, 5	763, 45	15, 5	20, 0	762, 75	15, 6	18, 0	O.	Quelques légers nuages, brouillards épais		
11	763, 10	16, 1	18, 2	762, 50	16, 3	22, 3	762, 35	16, 3	21, 8	S.-E. fort	Quelques nuages,		
12	759, 50	16, 6	23, 6	758, 60	16, 8	21, 1	758, 05	17, 1	21, 4	S.-E,fort	Quelq écl, q, g. à m. q. g. à 9 h du s. éclairs		
13	756, 45	17, 2	19, 0	756, 05	17. 3	19, 0	755, 60	17, 3	20, 4	N.-O. très-fort	Nuageux, un peu de pluie cette nuit	0, 13	
14	756, 75	17, 3	19, 0	756, 25	17. 4	21, 1	755, 70	17, 4	21, 6	N.-O. assez fort	Serein.		
15	755, 40	17, 5	17, 7	754, 80	17, 6	21, 6	754, 45	18, 1	23, 8	S.-O	Nuageux.		
16	758, 05	18, 1	19, 3	758, 35	18, 2	20, 9	757, 45	18, 3	21, 9	O. grand frais	Serein,		
17	758, 00	18, 3	18, 5	757, 90	18, 3	20, 8	757, 30	18, 4	20, 3	O.	Quelques légers nuages fort rares		
18	756, 25	18, 5	20, 8	756, 45	18, 5	20, 8	755, 70	18, 5	19, 9	S.-E, fort	Quelques nuages		
19	753, 25	18, 5	20, 1	753, 45	18. 5	18, 3	753, 25	18, 5	18, 9	S.-E. très-fort	Couv. q. g par int, dan la m. un peu de pl,		17, 73
20	757. 60	18, 4	13, 5	758, 35	18. 3	15, 0	758, 65	18, 3	15, 7	N.-O. grand frais	Couv. pl. cet. nuit un p, de pl, à 9 h du mat.	15, 63	0, 96
21	761, 75	17, 8	16, 7	762, 20	18. 0	21, 1	761, 60	18, 1	22, 9	O.	Serein, brouillards		
22	760, 45	18, 2	21, 0	760, 90	18, 3	24, 1	760, 70	18, 3	23, 6	O.	Quelques nuages, brouillards		
23	760, 10	18, 4	21, 8	760, 20	18. 5	23, 0	760, 15	18, 6	23, 3	O.	Quelques légers nuages, brouillards		
24	760, 25	19, 3	21, 7	760, 00	19. 3	25, 4	759, 25	19. 4	24, 3	O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouill.		
25	761, 45	19, 8	19, 1	761, 30	20. 0	21, 1	760, 60	20, 1	21, 2	O.	Quelques nuages, brouillards		
26	758, 75	20, 3	20, 0	758, 25	20. 3	22, 5	757, 40	20, 3	22, 6	N.-O, assez-fort	Très-nuageux, un peu de pluie cette nuit, br	0, 93	
27	760, 45	20, 2	15, 5	760, 45	20. 2	17, 3	760, 25	20, 2	18, 6	N.-O. très-fort	Quelques nuages		
28	762, 70	19, 4	17, 8	762, 60	19. 5	17, 3	761, 80	19, 5	18, 5	O. grand frais	Nuageux		
29	763, 05	19, 3	13, 6	763, 10	19, 2	16, 0	762, 55	19, 2	17, 4	N.-O. très fort	Serein		
30	760, 60	18, 4	16, 1	760, 65	18, 4	18, 6	759, 15	18, 5	19, 8	N.-O. assez-fort	Quelques légers nuages, fort rares		
31	758, 45	18, 4	17, 3	758, 30	18, 5	20, 8	758, 05	18, 5	21, 6	S.-O.	Quelq. nua. brouil. ép, à l'ouest à 9 h, du m.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

en mai 1860.

Plus grande élévation du baromètre	761 mm,54	le 10 à midi.	
Moindre *idem*	750 ,52	le 4 à 6 h. du matin	
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	7 ,		
Plus grand degré de chaleur	+ 27° , 0	le 24 à maxima.	
Moindre *idem*	+ 9 , 5	le 2 à 6 h. du matin	
Température moyenne du mois	+ 17 , 64		
Quantité d'eau tombée pendant le jour	39 mm 6	Total. 62 mm, 4	
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	22 , 8		
Nombre de jours de pluie			7
Nombre de jours entièrement couverts			3
Nombre de jours très nuageux			3
Nombre de jours nuageux			6
Nombre de jours sereins			4
Nombre de jours de gros vent	S.-E. 5 / N.-O. 3		8
Nombre de jours de brume ou de brouillards			12
Nombre de jours de tonnerre			1

Température moyenne du thermomètre minima + 13°, 39

Idem » » maxima + 21°, 39

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille en Juin 1860

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR Baromèt.	Thermomè barom.	Thermomè extér.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	758, 10	18° 5	18° 1	758, 10	18° 6	18° 8	757, 50	19° 0	19° 9	O.	Très-nuageux		
2	755, 00	19, 2	21. 5	754, 85	19. 3	21. 8	755, 45	19. 3	19. 6	S.-E. très-fort.	Quelques nuages		
3	756, 65	19, 4	20. 5	756, 05	19. 6	22. 8	755, 50	19. 6	22. 3	S.-E. bonne brise	Nuageux		
4	759, 50	19, 8	19, 2	759, 75	19. 8	20. 6	759, 45	19. 9	19. 1	N.-O. grand frais.	Quelq. légers nuages, fortrares		
5	761, 70	19, 8	18. 3	761, 80	19. 8	19. 1	761, 30	19. 8	18. 7	O. grand frais.	Idem.		
6	760, 30	20, 0	22. 2	760, 05	20, 0	21. 1	759, 70	20. 0	22. 1	S.-E. assez-fort.	Très-nua. un p. de Pl. à 6 du s. et q. g. à 9h,s.		
7	758, 65	20, 0	16. 2	759, 35	20. 1	16. 8	759, 10	20. 1	18. 1	N.-O.	Id. pl. cette n., et à 6 h. du matin.	6. 64	11, 79
8	761. 15	19, 4	17. 5	760, 95	19. 5	19. 3	760, 85	19. 5	19. 8	O.	quelques légers nuages, fort rares		
9	760, 15	19, 4	20. 8	759, 70	19. 5	21. 1	759, 05	19. 5	19. 9	S.-E. fort.	quelques nuages		
10	757. 30	19, 4	22. 7	757, 30	19. 5	19. 8	756, 35	19. 5	20. 0	S.-E, très-fort.	Queiq. éci. queiq. gout. p, int. dans la mat.		
11	759, 15	19, 5	18. 8	759, 55	19. 6	21. 0	759, 50	19. 8	21. 6	S-O,	Quelques légers nuages		
12	760, 10	20, 1	22. 1	759, 65	20. 1	21. 8	759, 05	20. 1	21. 6	S.-E. fort.	Queiq. légers nuages, fort rares.		
13	757, 40	20, 2	24. 9	756, 25	20. 3	25. 4	755, 55	20. 3	21. 6	S.-E. assez-fort.	Trés-nuag q. g. ton. p int à h 3. du s. pluie		1, 67
14	754, 10	20, 3	14. 6	753, 55	20. 3	16. 8	753, 55	20. 3	19. 4	N.-O. fort	Nuag. pl. cette n. et pl. de 7 h. à 9 h. du mat.	2, 42	7, 00
15	754, 50	20, 1	17. 2	754, 35	20. 1	19. 6	753, 80	20. 1	19. 4	S.-O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
16	754, 15	19, 8	17. 2	754, 50	19. 8	19. 7	754, 90	19. 9	19. 4	N.-O. grand frais	Nuageux, pluie cette nuit.	10, 39	
17	758, 20	19, 4	17. 5	758, 00	19. 4	18. 3	757, 25	19. 4	18. 5	O. grand frais.	Quelques légers nuages, fort rares		
18	759, 05	19, 3	18. 0	759, 55	19. 3	18. 5	759, 30	19. 3	19. 9	O. grand frais	Quelques légers nuages		
19	760, 25	19, 3	22. 9	760, 45	19. 4	22. 0	760, 00	19. 4	21. 8	S.-E. fort.	Nuageux		
20	758, 45	19, 4	22. 5	758, 25	19. 5	24. 1	757, 55	19. 5	23. 2	S.-E. assez-fort	Très-nuageux		
21	758, 55	20, 0	21. 9	759, 45	20. 2	23. 2	759, 60	20. 2	22. 5	S.-O.	Couvert, pluie à 7 heures 1/2 jusq. 9 du soir		
22	760, 70	20, 2	20. 0	761, 15	20. 2	21. 3	760, 95	20. 2	22. 0	N.-O. assez fort	Quelques nuages	4, 94	
23	761, 80	20, 3	19. 0	762, 00	20. 3	20. 7	761, 90	20. 3	21. 8	O.	Serein,		
24	762, 00	20, 3	22. 5	762, 10	20. 3	23. 8	761, 85	20. 3	23. 5	O,	Quelques nuages		
25	762, 75	20, 4	20. 2	763, 10	20. 9	23. 5	763, 00	21. 2	24. 5	N.-O.	Idem.		
26	763, 75	21, 3	23. 2	763, 50	21. 3	26. 9	762, 75	21. 3	25. 6	S.-E. bonne brise	Serein.		
27	762, 45	22, 0	21. 7	762, 00	22. 2	21. 8	761, 50	22. 2	21. 6	O.	Q. leg. nuag. f. r., br. èp. ven. de l'Ouest à m.		
28	761, 35	22, 3	24. 2	761, 20	22. 3	26. 2	760, 50	22, 4	25. 8	O.	Idem. q. g. vers 8 h. 1/4 du s. éci. et t. p. int.		
29	761, 05	22, 7	24. 8	760, 85	23. 0	25. 8	760, 45	23, 3	26. 8	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages		
30	760, 45	23, 0	19. 7	760, 43	23. 0	21. 1	760, 00	23, 0	21. 3	N.-O. fort.	Quelques légers nuages fort rares		
	mm. 759, 30	+ 20.16	+ 20.43	mm 759, 26	+ 20,24	+ 21,53	mm 758, 91	+ 20,29	+ 21,39	Moyennes.	Total des millimètres.	mm 24, 09	mm 20, 46

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Juin 1860.

Plus grande élévation du baromètre.	761 mm,29	le 25 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*.	750 ,35	le 16 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . .	759 ,30	
Plus grand degré de chaleur.	+ 28° , 5	le 29 à maxima
Moindre *idem*.	+ 13 , 0	le 17 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois.	+ 19 ,95	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	20 mm, 5	Total. 44 mm, 6
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	24 , 1	

Nombre de jours. . . .

de pluie.	5
entièrement couverts.	1
très-nuageux	6
nuageux	4
sereins	2
de gros vent . . S.-E. 5, N.-O. 2	7
de brume ou de brouillards.	2
de tonnerre.	2

Température moyenne du Thermomètre minima + 16°, 37

Idem » » maxima + 23°, 52

OBSERVATIONS *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juillet* 1860.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomètre du bar	Thermomètre exteri.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	Couch du Soleil
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	761, 75	22° 3	19° 9	761, 90	22° 3	21° 6	761, 60	22° 3	21° 5	O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
2	763, 65	22, 3	22, 0	764, 25	22, 3	24, 0	764, 23	22, 3	25, 8	O.	Serein.		
3	761, 75	22, 3	21, 0	764, 60	22, 3	20, 8	763, 95	22, 3	20, 6	O.	Idem.		
4	762, 70	22, 3	19, 6	762, 00	22, 3	23, 8	760, 93	22, 3	22, 4	O.	Id. brouillards		
5	758, 45	22, 3	24, 9	758, 00	22, 3	25, 5	758, 15	22, 3	26, 4	N.-O. fort.	Idem.		
6	759, 15	22, 3	21, 0	758, 70	22, 3	24, 8	757, 70	22, 3	26, 6	N.-O.	Id. brouillards		
7	759, 30	22, 4	22, 7	759, 60	22, 5	28, 3	750, 70	22, 5	26, 9	O.	Quelques légers nuages, fort rares		
8	760, 00	23, 0	22, 0	759, 65	23, 1	27, 5	759, 10	23, 3	27, 2	S.-E. assez fort.	Quelques nuages,		
9	759, 00	23, 3	21, 8	759, 00	23, 4	25, 5	758, 45	23, 5	26, 2	S.-E. fort.	Id. brouillards		
10	757, 80	23, 5	22, 1	757, 40	23, 7	22, 6	756, 75	23, 8	23, 6	O.	Id. un peu de pluie cette nuit, brouillards.	1, 33	
11	756, 70	23, 6	23, 0	755, 25	23, 7	24, 8	755, 60	23, 7	26, 0	N.-O. fort.	Quelq. lég. nuages, fort rares		
12	756, 15	23, 4	22, 5	755, 75	23, 5	24, 0	755, 15	23, 5	24, 8	N.-O. assez fort.	Quelques lég. nuages		
13	753, 60	23, 4	20, 1	753, 15	23, 4	24, 4	752, 85	23, 4	24, 6	N. O. grand frais.	Nuageux.		
14	755, 80	23, 4	23, 2	756, 00	23, 5	25, 3	756, 05	23, 5	26, 6	N.-O.	Quelques legers nuages		
15	760, 30	23, 5	24, 0	760, 65	23, 5	23, 6	760, 45	23, 5	24, 5	O.	Serein		
16	759, 75	23, 7	22, 9	759, 70	24, 1	23, 9	759, 75	24, 2	24, 0	O.	Idem		
17	758, 55	24, 2	24, 7	758, 85	24, 3	28, 4	758, 60	24, 3	26, 1	O.	Queiq. lég. nuages, brouillards		
18	758, 05	24, 3	25, 0	758, 65	24, 4	27, 6	757, 95	24, 4	24, 6	S.-O.	Nuageux, brouillards		
19	758, 70	24, 3	22, 7	758, 65	24, 3	24, 5	758, 15	24, 3	24, 1	N.-O. assez fort.	Queiq. lég. nua. fort rares		
20	759, 70	24, 1	21, 0	759, 70	24, 1	22, 1	759, 45	24, 1	23, 0	N-O. fort.	Idem.		
21	759, 90	23, 5	20, 1	759, 60	23, 5	22, 7	759, 85	23, 5	21, 8	O.	Nua. q. g. v. 3 h. 1/4 du s. et q. c. de ton. éloi.		
22	759, 80	23, 4	22, 0	760, 00	23, 4	22, 1	759, 30	23, 4	23, 0	O.	Id. pl. dans l'aprés-midi.		1, 77
23	760, 60	23, 3	19, 3	760, 50	23, 3	21, 9	760, 05	23, 3	23, 1	N.-O. assez fort.	Quelques nuages		
24	760, 90	22, 8	21, 2	760, 30	23, 1	22, 1	760, 15	23, 2	21, 6	O.	Nuageux,		
25	757, 90	22, 6	19, 1	757, 35	22, 5	20, 8	756, 75	22, 5	21, 8	N.-O. très fort.	Quelques légers nuages		
26	755, 50	22, 3	19, 0	755, 05	22, 3	22, 4	754, 80	22, 3	24, 3	N.-O.	Nuageux		
27	756, 35	22, 3	18, 1	756, 25	22, 3	21, 0	756, 35	22, 3	20, 2	N.-O. grand frais.	Quelques légers nuages		
28	757, 30	22, 1	22, 2	757, 35	22, 2	21, 0	756, 55	22, 2	24, 6	O.	Nuageux q. g. à 9 h. du soir, brouillards		
29	757, 75	21, 8	18, 7	757, 30	21, 9	21, 6	756, 20	22, 0	21, 6	N.-O. assez fort.	Idem.		
30	757, 70	21, 4	17, 5	756, 85	21, 4	19, 5	755, 90	21, 4	20, 4	N -O. fort.	Quelques légers nuages		
31	757, 45	21, 3	18, 5	757, 60	21, 3	20, 8	757, 50	21, 3	21, 6	N.-O. fort.	Queiq. légers nuages, fort rares.		
	mm 758, 87	° +22,93	° +21,35	mm 758, 73	° +22,99	° +23,52	mm 758, 33	° +23,01	° +23,96	Moyennes	Total des millimètres	mm 1, 33	mm 1, 77

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, *en Juillet* 1860.

Plus grande élévation du baromètre.	762 mm,00	le 3 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*.	750 ,04	le 13 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois.. .	753 ,87	
Plus grand degré de chaleur.	+ 28° . 5	le 6 à maxima.
Moindre *idem*.	+ 14 , 5	le 2 à minima.
Température moyenne du mois.	+ 21 , 80	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	1 mm, 8	Total. 3 mm 1
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	1 3	

Nombre de jours.	de pluie.		2
	entièrement couverts.		0
	très-nuageux.		0
	nuageux		8
	sereins.		7
	de gros vent, .	S.-E. 1 / N-O 6	7
	de brume ou de brouillards. . . .		7
	de tonnerre		1

Température moyenne du thermomètre minima. . . . + 17°, 87
idem id. id. maxima. . . . + 25, 72

OBSERVATIONS *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille en Aout* 1860.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromét.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromè.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	Couch du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	760, 60	20° 7	17° 3	760, 45	20. 7	20° 6	760 30	20. 8	22° 4	N-O. grand frais.	Quelques nuages		
2	761, 65	20. 6	18. 4	761, 25	20. 8	21. 9	760' 70	20. 8	19. 6	O. grand frais.	Quelques lég. nuages, fort rares		
3	760, 30	20. 7	19. 4	759, 10	20. 7	19. 6	758' 30	20. 8	19. 3	O. grand frais.	Nuageux.		
4	755, 70	20. 8	20. 1	755, 85	21. 1	23. 2	755' 35	21. 1	19. 8	O. assez fort	quelques nuages, un peu de pluie cette nuit	0, 45	
5	756, 60	21. 1	20. 0	757, 05	21. 4	19. 7	756' 80	21. 1	19. 8	O.	Quelques légers nuages.		
6	757, 50	21. 4	22. 1	757, 00	21. 3	23. 3	755' 90	21. 3	23. 6	S.-E. fort.	N., quelq. gout v. 6 h. 1/2 du m. et écl. cont.		
7	758, 70	21. 3	19. 7	759, 05	21. 3	21. 4	758' 70	21. 3	22. 4	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages	2, 75	
8	761, 85	21. 2	18. 0	761, 10	21. 2	20. 8	760' 30	21. 2	21. 9	N.-O. fort.	Quelq. lég. nuages, fort rares.		
9	760, 85	21. 1	18. 2	761, 00	21. 2	19. 9	760' 45	21. 2	20. 6	O.	Serein, brouillards.		
10	760, 10	21. 0	21. 5	760, 75	21. 2	20. 3	760' 50	21. 3	21. 6	O.	C. quelq. g. à 6 h du m. un peu de pl, c. nuit	0, 39	1, 09
11	760, 50	21. 2	19. 2	759, 85	21. 3	20. 3	759' 60	21. 3	20. 2	O.	Quelques légers nuages		
12	758, 65	21. 2	20. 5	758, 90	21. 3	20. 6	758' 50	21. 3	22. 4	O.	Très-nuageux, brouillards		
13	758, 35	21. 3	20. 2	758, 00	21. 3	23. 8	757' 90	21. 3	22. 4	S.-O.	Quelq. lég. nuages, fort rares		
14	758, 20	21. 3	20. 0	757, 20	21. 3	23. 9	757' 35	21. 3	22. 6	O.	Quelq. écl., un peu de pl. et q. c de ton. éloi.		0, 55
15	758, 45	21. 3	20. 7	758, 05	21. 4	22. 5	757' 75	21. 5	24. 2	S.-O.	Quelques légers nuag., fort rares, brouillards		
16	753, 25	21. 8	25. 5	753, 15	22. 1	27. 0	752' 70	22. 2	26. 1	S.-E. très-fort	Nuageux,		
17	755, 75	22. 1	20. 1	757, 00	22. 3	21. 4	757' 60	22. 3	21. 5	O.	Très-nuageux, q. g. à 6 h, du m. et pluie		1, 47
18	763, 45	22. 3	19. 7	764, 00	22. 3	21. 8	763' 55	22. 3	21. 9	O.	Quelques légers nuages, fort rares		
19	765, 70	22. 3	20. 7	765, 45	22. 3	23. 6	764' 30	22. 3	21. 8	O. assez fort.	Serein		
20	762, 70	22. 1	20. 2	762, 55	22. 2	23. 7	761' 75	22. 2	22. 9	S.-O.	Quelques légers nuages brouillards		
21	759, 70	22. 1	20. 8	759, 00	22. 2	22. 4	758' 05	22. 2	21. 8	O. fort	Quelq. lég. n., fort pares, un peu de pl. c. n.	0, 15	
22	760, 00	21. 5	17. 4	759, 95	21. 5	19. 9	759' 55	21. 5	20. 4	N.-O.	Serein,		
23	761, 30	21. 5	22. 2	761, 25	21. 6	24. 8	761' 20	21. 6	22. 9	O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouill.		
24	763, 10	21. 6	19. 7	762, 50	21. 6	23. 6	762' 20	21. 6	21. 9	O	Serein, brouillards		
25	762, 85	21. 7	20. 7	762, 60	22. 1	23. 6	762' 35	22. 2	23. 2	S.-O.	Quelques nuages, brouillards		
26	762, 50	22. 2	22. 3	762, 15	22. 2	26. 3	761' 80	22. 3	26. 9	S.-O.	Serein, brouillards.		
27	761, 70	22. 3	24. 5	761, 35	22. 4	29. 1	759' 75	22. 4	28. 3	S.-E. bonne brise	Nuageux, brouillards		
28	760, 20	22. 4	24. 0	759, 30	22. 4	25. 0	759' 05	22. 4	24. 9	S.-O.	Quelques nuages, brouillards		
29	758, 45	23. 1	23. 3	758, 00	23. 2	26. 1	757' 50	23. 2	24. 6	O.	Idem, brouillards.		
30	758, 90	23. 3	23. 7	758, 65	23. 3	26. 7	758' 05	23. 3	24. 6	O.	Idem.		
31	757, 85	23. 4	24. 6	758, 20	23. 6	25. 8	757' 05	24. 0	24. 7	S.-E. fort.	Très-nuageux, quelq, gouttes à 3 h. du soir		
	mm 759, 86	° +24,67	° +20,80	mm 759, 67	° +21,76	° +22,98	mm 759, 49	° +21,80	° +22,61	Moyennes	Total des millimètres . . .	mm 3, 74	mm 2, 11

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, *en Août* 1860.

Plus grande élévation du baromètre	762 mm,95	le 19 à 9 h. du matin
Moindre *idem*	750 ,01	le 16 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	759 ,86	
Plus grand degré de chaleur	+ 29° ,5	le 27 à maxima.
Moindre *idem*	+ 15 ,2	le 1 à minima.
Température moyenne du mois	+ 21 ,33	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	3 mm, 1	Total. 6 mm, 8
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	3 ,7	

Nombre de jours	de pluie	6
	entièrement couvert	1
	très nuageux	4
	nuageux	4
	sereins	5
	de gros vents. S.-E. 3, O. 1, N.-O. 1	5
	de brume ou de brouillards	14
	de tonnerre	2

Température moyenne du Thermomètre minima + 17°, 78.
Idem » » maxima + 24°, 88.

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Septembre 1860.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR Baromèt.	Thermomèt. barom.	Thermomèt. extér.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	756, 70	24° 2	25° 9	756, 75	24° 3	26° 2	755, 30	24° 3	27° 9	S.-E. fort.	Nua., un peu de p. à 5 h. du s. écl. cont.		
2	759, 50	24, 3	19, 0	760, 00	24. 3	20. 9	760, 45	24. 3	21. 1	O.	id. p. écl. et tonn. cette nuit vers les 2 h. m.	7. 47	
3	761, 80	21, 2	19. 0	761, 60	23. 8	20. 4	762, 50	23. 8	17. 4	S.-E. bonne brise	C. pl. à 3 h, du s. et toute l'après midi.		5, 66
4	761, 50	23, 1	17. 5	761, 70	23. 1	19. 8	760, 95	23. 1	21. 4	N.-O. grand frais.	Quelq. nuages, pluie cette nuit, brouillards.	6, 36	
5	761, 55	22, 3	17. 0	761, 45	22. 8	19. 8	761, 25	22. 3	20. 6	N.-O. grand frais.	Serein,		
6	761, 15	21, 3	17. 1	761, 05	21. 3	19. 1	760, 00	21. 3	19. 1	N.-O. fort	Nuageux.		
7	760, 00	20, 8	15. 7	759, 25	20, 8	19. 0	758, 85	20. 9	19. 8	N.-O. grand frais.	Quelques nuages.		
8	757. 40	20, 3	15. 9	756, 40	20. 3	19. 2	755, 75	20. 3	19. 6	O. grand frais.	Idem, brouillards.		
9	756. 40	20, 3	16. 6	756, 65	20. 3	20. 3	756, 60	20. 3	21. 8	O.	Serein.		
10	758, 90	20, 3	20. 7	758, 60	20. 3	20. 8	758, 20	20. 3	21. 4	S.-E. fort.	Très nua. un p. de Pl. à midi et demi.		0, 45
11	758, 20	20, 3	22. 5	759, 10	20. 4	21. 8	759, 95	20. 4	22. 0	S-O.	id. un peu de pl. cette nuit.	1, 13	
12	761, 60	20, 4	17. 3	761, 35	20. 5	21. 8	762, 15	20. 5	21. 5	N.-O.	Quelques légers nuages.		
13	764, 80	20, 8	20. 1	764, 25	20. 8	22. 8	763, 75	20. 8	23. 0	O.	Très nuageux, brouillards.		
14	761, 25	20, 8	18. 7	761, 65	20. 8	19. 7	760, 65	20. 9	21. 8	E.	C. un peu de pl. cette n. et un peu d. la mat.	0, 66	4, 94
15	754, 00	20, 8	21. 3	753, 00	20. 9	21. 8	753, 05	20. 9	23. 0	N.-O.	Trés nuageux		
16	759, 75	21, 2	19. 0	760, 75	21. 2	21. 1	760, 50	21, 3	22. 1	N.-O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
17	760, 60	21, 1	21. 0	759, 65	21. 2	23. 8	758, 25	21. 2	23. 0	O.	Très nuageux		
18	754, 70	21, 3	21. 9	755, 40	21. 3	21. 8	755, 10	21. 3	21. 8	S.-O.	N. un peu de pl. et gros v. S.-E. toute la n.	0, 38	
19	753, 60	21, 4	21. 8	752, 45	21. 5	23. 4	751, 75	21. 5	22. 8	S.-O.	Très-n., f. pl. écl. et ton. vers les 7 h. du s.		
20	755, 90	21, 3	17. 1	756, 45	21. 3	19. 8	756, 35	21. 3	20. 4	N.-O. fort.	Nuageux.	13, 14	
21	760, 50	20, 6	17. 0	760, 65	20, 6	19. 8	760, 60	20. 6	21. 8	N.-O. assez fort.	Serein.		
22	763, 65	20, 5	19. 2	763, 60	20. 6	21. 4	762, 85	20. 6	21. 9	O.	idem, brouillards.		
23	761, 50	20, 5	20. 9	760, 30	20. 5	21. 4	759, 95	20. 5	21. 8	S.-E. fort.	Nuageux		
24	753, 85	20, 3	22. 9	751, 50	20. 3	21. 9	753, 60	20. 3	21. 9	S.-E. assez fort.	Très-n., un p de pl. à m. et un peu 4 h. du s.		0, 73
25	760, 30	20, 4	17. 2	759, 60	20. 4	17. 2	758, 50	20. 4	13. 2	E. très violent.	C., pl. écl et tonn. cette n., et pl. t la journ.	11, 08	21, 20
26	761, 20	20, 3	16. 6	761, 55	20. 3	17. 2	761, 05	20. 3	17. 1	Variable.	Quelques n., q. g. à 6 h. du m. et pl. cette n.	16, 87	
27	760, 75	19, 4	18. 7	760, 30	19. 4	20. 3	759, 25	19. 4	20. 7	S.-O.	Nuageux.		
28	756, 45	19, 3	19. 8	756, 65	19. 3	21. 0	756, 60	19. 3	21. 5	S.-E. fort.	idem.		
29	760, 30	19, 3	19. 5	761, 15	19. 4	21. 3	761, 20	19. 4	21. 8	S.-E, très fort.	idem.		
30	762, 85	19, 5	19. 8	762, 15	19. 5	22. 7	762, 60	19. 5	22. 4	S.-E. assez fort.	C., un p. c. n, et un peu v. 1 h. 1/4 du s., br.	0. 99	
	mm. 759, 36	° +21,02	° +19,23	mm 759, 17	° +21,04	° +20,92	mm 758, 86	° +21,05	° +21,18	Moyennes.	Total des millimètres.	mm 58, 08	mm 32, 98

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Septembre 1860.

Plus grande élévation du baromètre.	762 mm,24	le 13 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*.	749 ,14	le 19 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . .	759 ,36	
Plus grand degré de chaleur.	+ 28° . 5	le 1er à maxima.
Moindre *idem*.	+ 12 , 7	le 8 à minima.
Température moyenne du mois.	+ 19 ,72	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	33 mm, 0	Total. 91 mm 1
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	58 1	

Nombre de jours. . . . .

de pluie.	13
entièrement couverts.	4
très nuageux.	7
nuageux	9
sereins.	4
de gros vent, . S.-E. 5, E. 1, N-O 2	8
de brume ou de brouillards.	6
de tonnerre	4

Température moyenne du thermomètre minima. . . . + 16°, 49

idem id. id. maxima. . . . + 22, 95

OBSERVATIONS météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Octobre 1860.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromè.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	763, 55	19° 6	16° 9	764, 15	19° 6	18° 2	763, 35	19° 6	18° 5	N.-O.	Couvert, orage v. les 2 h. du m.écl. et tonn.	6, 05	
2	765, 15	19. 3	13. 5	764, 15	19. 3	20. 6	762, 25	19. 3	16. 6	N.-O. très-fort.	Quelques nuages.		
3	765, 45	18. 6	14. 8	765, 50	18. 6	18. 9	764, 55	18. 5	19. 2	N-O. grand frais.	Quelques légers nuages, fort rares.		
4	762, 15	18. 3	15. 2	760, 75	18. 3	18. 6	760, 50	18. 3	17. 6	N.-O. grand frais.	Nuageux,		
5	763, 45	17. 8	14. 3	763, 00	17. 8	18. 3	762, 20	17. 8	18. 7	N.-O. grand frais.	Serein, brouillards.		
6	763, 50	17. 4	15. 2	763, 60	17. 5	19. 2	763, 25	17. 5	20. 5	O.	Idem, brouillards.		
7	766, 95	17. 5	19. 3	766, 85	17. 6	20. 9	766, 50	18. 1	21. 9	Variable.	Quelques nuages.		
8	765, 65	18. 3	16. 1	764, 75	18. 3	17. 9	763. 10	18. 3	18. 4	O.	Idem, brouillards.		
9	760, 45	18. 2	16. 0	759, 55	18. 2	17. 4	758, 65	18. 3	18. 3	N-O. fort.	N. un p. de pl. v. 10 h. du s.et grosv. t. la u.		
10	763, 50	17. 3	9. 8	762, 80	17. 3	11. 6	763, 10	17. 2	12. 6	N.-O. très-fort.	Quelques nuages,		
11	760, 25	16. 5	12. 2	758, 05	16. 5	16. 2	756, 20	16. 5	16. 5	S.-E. bonne brise	Quelques écl. quelq. g. par intervalle.		
12	749, 70	16. 5	14. 8	750, 05	16. 5	13. 6	752, 65	16. 3	8. 9	N.-O. violent.	Très nua. pl. et gros vent du S.-E. cette n.	6, 77	
13	758, 35	15. 3	7. 4	758, 70	15. 8	10. 4	759, 00	15. 3	11. 9	N.-O. fort.	Quelques légers nuages.		
14	761, 75	14. 8	11. 9	761, 10	14. 8	16. 8	759, 85	14. 8	11. 6	O.	Quelq. écl., un p. de pl. vers 4 h. du s. br.		
15	761, 70	14. 4	11. 8	761, 30	14. 4	14. 5	760, 85	14. 4	14. 9	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
16	763, 20	14. 4	13. 6	763, 10	14. 4	17. 3	763, 00	14. 5	17. 4	S.-E. bonne brise	Quelques légers nuages.		
17	764, 70	14. 4	15. 6	764, 55	14. 4	17. 1	764, 05	14. 5	17. 2	O.	Nuageux.		
18	764, 45	15. 1	13. 1	764, 05	15. 2	15. 6	763, 50	15. 2	14. 5	O.	Quelques écl. brouillards très épais t. la j.		
19	763, 45	15. 1	13. 1	762, 90	15. 1	16. 5	762, 65	15. 3	16. 4	O. grand frais.	nuageux, brouillards.		
20	765, 20	15. 3	15. 4	764, 65	15. 3	17. 2	763, 80	15. 3	17. 1	S.-O.	Quelques lég. nuages, fort rares, brouillards		
21	765, 65	15. 5	15. 1	765, 75	15. 5	18. 7	764, 95	15. 5	18. 1	O.	Quelques éclaircis, brouillards.		
22	765, 90	15. 8	17. 3	765, 20	16. 1	19. 2	764, 80	16. 1	19. 3	O.	Idem, brouillards.		
23	766. 50	16. 3	18. 0	766, 30	16. 4	20. 9	765, 65	16. 4	20. 1	S.-E. bonne brise	très-nuageux,		
24	766, 55	16. 8	16. 5	766, 15	17. 1	18. 4	765, 45	17. 1	17. 6	N.-O.	Quelques lég. nuages, brouillards.		
25	765, 90	17. 0	16. 6	765, 20	17. 1	18. 5	764, 30	17. 1	17. 7	Variable	quelques nuages, brouillards.		
26	765, 35	17. 2	16. 3	764, 80	17. 2	17. 6	764, 40	17. 2	17. 7	S.-E. bonne brise	C., un p. de pl. cette nuit. et un p. d. la mat.	0, 56	0, 81
27	764, 40	17. 3	18. 5	763, 75	17. 3	21. 4	763, 05	17. 3	21. 4	S.-E. bonne brise	Nuageux, quelques gout. à 6 h. du soir		
28	763, 45	17. 5	17. 8	763, 10	17. 8	20. 8	762, 50	18. 1	20. 4	S.-E. fort.	idem., un peu de pl. c. n., un p. à 6 h. du m.	0, 20	0, 62
29	763, 55	18. 0	18. 8	763, 25	18. 1	21. 3	762, 30	18. 3	19. 9	S.-E.	Très nuageux.		
30	765, 05	18. 3	16. 0	764, 50	18. 3	17. 8	763, 75	18. 3	18. 1	O.	Idem, Brouillards.		
31	763, 50	18. 3	16. 8	763, 00	18. 3	18. 6	762, 15	18. 3	17. 9	E. bonne brise	Couvert.		

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, *en Octobre* 1860.

Plus grande élévation du baromètre	764 mm,79	le 7 à 9 h. du matin
Moindre *idem*	747 ,70	le 12 à 9 h. du matin
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	763 ,50	
Plus grand degré de chaleur	+ 23° ,7	le 7 à maxima.
Moindre *idem*	+ 5 ,9	le 13 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois	+ 16 ,11	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	1 mm 4	Total. 15 mm, 0
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	13 ,6	

Nombre de jours	de pluie	4
	entièrement couverts	3
	très nuageux	9
	nuageux	6
	sereins	2
	de gros vent (S.-E. 1, N.-O. 6)	7
	de brume ou de brouillards	12
	de tonnerre	1

Température moyenne du Thermomètre minima + 12°, 92
Idem » » maxima + 19°, 29

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Novembre 1860.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	9 HEURES DU MATIN. Thermomèt. du bar.	9 HEURES DU MATIN. Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	MIDI. Thermomét. du bar.	MIDI. Thermomét. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromét.	3 HEURES DU SOIR. Thermomèt. du bar.	3 HEURES DU SOIR. Thermomèt. extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	759, 10	18° 4	14° 5	758, 45	18° 1	12° 7	757, 45	18° 1	12° 4	S.-E. assez fort.	C., queiq. g. à 9 h. du m. pluie dans la mat.		2, 32
2	759, 90	17, 3	14, 3	759, 75	17, 3	16, 8	759, 25	17, 3	15, 8	S.-E.	Tres nuageux.		
3	759, 25	17, 4	12, 9	759, 05	17, 2	14, 6	758, 55	17, 2	15, 6	N.-O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouill.		
4	759, 75	16, 5	11, 3	759, 70	16, 5	13, 9	759, 00	16, 5	14, 0	S.-O.	Serein, brouillards.		
5	759, 10	16, 3	14, 1	759, 50	16, 3	16, 8	759, 35	16, 3	16, 4	E.	Couvert, quelq. gouttes vers 6 h. 1/2 du soir		
6	757, 90	16, 2	13, 2	756, 45	16, 2	15, 8	754, 55	16, 2	14, 6	O.	Q. écl., pl. c. n., un p. le soir, brouillards.	2, 84	0, 64
7	756, 20	15, 3	3, 9	756, 20	15, 2	7, 4	755, 90	15, 2	7, 8	N.-O. assez fort.	Serein.	0, 26	
8	759, 20	13, 2	1, 6	758, 30	13, 2	5, 1	758, 05	13, 2	6, 1	N.-O. fort.	idem.		
9	760, 00	12, 3	6, 2	759, 10	12, 3	9, 4	757, 85	12, 3	9, 1	N.-O.	Quelques légers nuages.		
10	757, 75	11, 6	7, 5	757, 15	11, 5	10, 6	756, 40	11, 5	10, 4	E.	C., un peu de pl. à midi et le soir.		3, 57
11	754, 80	11, 4	12, 1	754, 05	11, 4	13, 0	752, 95	11, 5	12, 8	E. fort.	id., pl. cet. n., quelq. g. à 9 h. du m. et à m.	4, 11	
12	751, 40	11, 5	12, 3	751, 00	11, 5	12, 8	750, 20	12, 5	13, 0	E. très fort.	id., pl. cette nuit, quelq. g. à 6 h. du matin.	5, 27	
13	753, 50	12, 1	13, 0	753, 60	12, 2	14, 6	753, 20	12, 2	14, 6	E. fort.	Trés nuageux, un peu de pluie cette nuit.	0, 31	
14	754, 00	12, 4	13, 1	753, 95	12, 5	16, 8	754, 00	12, 5	15, 6	S.-E. bonne brise	N., pl. c. n., un p. de pl. v. 5 h. du s. et orage	5, 20	
15	757, 00	13, 0	10, 3	756, 40	13, 1	13, 2	755, 60	13, 2	13, 0	O.	Quelq. nuages, un peu de pl. v. 5 h. du s. br.	9, 12	
16	756, 05	12, 8	11, 7	755, 70	13, 1	14, 8	755, 25	13, 1	14, 6	O.	Nuageux, brouillards.		
17	753, 00	13, 2	13, 2	753, 25	13, 2	16, 8	753, 25	13, 2	15, 6	S.-O.	Quelq. écl., un peu de pl. par intervalle.		
18	752, 80	13, 3	8, 1	755, 00	13, 3	8, 8	755, 45	13, 3	8, 9	N.-O. très fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
19	761, 80	12, 3	5, 2	762, 50	12, 2	7, 4	762, 55	12, 2	7, 6	N.-O, fort.	Serein.		
20	761, 50	11, 6	4, 7	760, 50	11, 5	10, 4	759, 35	11, 5	11, 1	Variable.	Quelques nuages, brouillards.		
21	761, 00	11, 3	8, 6	761, 05	11, 3	11, 8	760, 85	11, 3	11, 6	O.	Queiq. légers nuag. fort rares, brouillards.		
22	759, 50	11, 3	9, 6	757, 90	11, 3	11, 8	756, 50	11, 3	13, 4	Variable.	C., pl. à midi depuis vers 11 h. du matin.		4, 71
23	751, 65	11, 3	10, 4	750, 70	11, 3	12, 1	749, 20	11, 3	11, 7	O.	Quelq. écl., un peu de pl. cette nuit.	0, 93	
24	749, 45	11, 4	7, 5	749, 45	11, 4	10, 8	748, 90	11, 4	10, 6	S.-E.	id. un p. de pl. à 3 h. du s, et un p. l'apr. m.		
25	749, 45	11, 3	6, 8	748, 50	11, 3	11, 4	747, 30	11, 3	12, 1	S.-E, assez fort.	Trés n., un p. de pl. c. nuit et orage v. midi	0, 73	6, 57
26	747, 85	11, 3	12, 6	748, 50	11, 4	13, 6	748, 05	11, 4	13, 0	S.-E, fort.	Couvert, pluie cette nuit.	5, 32	
27	748, 20	12, 0	14, 5	748, 45	12, 1	14, 8	748, 00	12, 1	14, 8	S.-E fort.	id., pl. cette nuit et un peu à 6 h. du soir.	0, 62	
28	754, 65	12, 3	13, 7	756, 05	12, 4	15, 7	756, 10	12, 4	15, 8	S.-E. bonne brise	idem.,		
29	757, 10	13, 0	16, 2	757, 00	13, 2	17, 9	756, 00	13, 2	17, 3	E. très fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
30	760, 45	13, 3	13, 8	760, 90	13, 4	13, 8	760, 95	13, 4	12, 8	O.	Nuag., c. n. a été orageuse, pl. écl. et tonn.	1, 26	0, 34
	mm 756, 41	° +13,20	° +10,57	mm 755, 93	° +13,23	° +12,85	mm 755, 34	° +13,27	° +12,73	Moyennes.	Total des millimètres.	mm 35, 97	mm 18, 15

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, *en Novembre* 1860.

Plus grande élévation du baromètre.	761 mm,86	le 19 à 6 h. du soir.
Moindre *idem*.	745 ,80	le 27 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . .	756 ,11	
Plus grand degré de chaleur.	+ 19° ,1	le 29 à maxima
Moindre *idem*.	+ 0 ,8	le 8 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois.	+ 11 ,62	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	18 mm, 2	Total. 54 mm, 2
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	36 ,0	

Nombre de jours. . . .

de pluie.		15
entièrement couverts.		9
très-nuageux		7
nuageux		3
sereins		4
de gros vent . .	E. 4 S.-E. 2 N.-O. 3	9
de brume ou de brouillards. . . .		13
de tonnerre.		3

Température moyenne du Thermomètre minima + 9°, 14
Idem » » maxima + 14°, 10

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Décembre 1860.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomètre du bar	Thermomètre exteri.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	761, 45	13° 4	8° 4	760, 00	13° 4	13° 5	758, 50	13° 4	13° 3	S.-E.	Quelques nuages, brouillards.		
2	754, 75	13, 3	12, 4	754, 55	13, 3	14, 3	753, 75	13, 3	14, 3	S.-E. bonne brise	Trés nuageux, pluie cette nuit.	7, 94	
3	753, 15	13, 4	13, 3	751, 50	13, 4	14, 3	750, 90	13, 4	13, 9	E. fort.	C., un p de pl. par int. à 6 h. du s., pl. écl.		
4	748, 05	13, 6	13, 4	747, 90	13, 6	13, 4	747, 85	13, 6	13, 0	S.-E. bonne brise	Quelq. écl., pl. c. n. et pluie dans la journée	19, 39	5, 02
5	752, 65	13, 5	10, 8	753, 00	13, 5	12, 1	753, 15	13, 5	12, 7	N.-O.	Nuag. c. n. a été orag. pl. écl. et tonn., br.	6, 07	
6	756, 80	13, 3	8, 5	756, 10	13, 3	14, 1	755, 25	13, 3	14, 0	S.-E.	id. brouillards.		
7	749, 10	13, 2	14, 9	746, 90	13, 2	13, 1	746, 90	13, 2	14, 5	S.-E. fort.	Couvert un peu de pl. c. n, pl. dans la mat.	0, 39	19, 83
8	742, 45	13, 3	11, 4	741, 00	13, 3	11, 8	739, 90	13, 3	12, 1	E. bonne brise.	Quelq. écl., pl, à 9 h. du m. et un p. par int.		0, 92
9	735, 60	13, 3	10, 1	736, 60	13, 3	11, 3	737, 70	13, 3	11, 6	O. fort.	id. pl. cette nuit, et à 6 h, du matin.	5, 73	
10	748, 85	12, 6	8, 9	750, 90	12, 6	10, 6	751, 85	12, 5	12, 0	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
11	748, 45	12, 3	7, 6	745, 50	12, 3	11, 3	744, 50	12, 3	11, 5	N.-O.	Quelq. écl., pl. c. n., et à 6 h, du matin, br.	3, 17	
12	752, 10	11, 6	7, 9	751, 75	11, 5	8, 1	751, 45	11, 5	8, 5	N.-O. très fort.	Nuageux,		
13	753, 50	10, 9	4, 1	753, 45	11, 0	8, 3	753, 20	11, 2	8, 2	N.-O. grand frais.	Serein.		
14	757, 15	10, 3	4, 6	757, 20	10, 3	7, 8	756, 90	10, 3	8, 0	O.	Nuageux, brouillards.		
15	757, 40	9, 8	4, 6	756, 65	9, 6	8, 3	756, 25	9, 6	8, 4	N O. grand frais.	Serein.		
16	755, 55	-9, 3	2, 9	754, 80	9, 3	5, 6	753, 00	9, 3	5, 9	N.-O.	Quelq. nuages, brouillards.		
17	751, 00	8, 3	1, 6	750, 15	8, 3	4, 6	749, 40	8, 3	4, 9	N.-O. assez fort.	N, un p. de pl. à 6 h. du s. pl. et grêle à 8 h.		
18	751, 75	7, 8	3, 8	752, 50	7, 6	4, 7	752, 50	7, 6	5, 3	N.-O. grand frais.	Trés nuageux	3, 99	
19	747, 85	7, 4	7, 0	746, 60	7, 4	7, 4	746, 90	7, 4	7, 4	E.	Couvert, pl, cette n, et dans la matinée.	3, 46	10, 76
20	755, 50	7, 3	5, 6	755, 10	7, 3	6, 5	755, 25	7, 3	6, 8	N.-O. assez fort.	Très nuageux.		
21	754, 60	7, 3	2, 9	753, 10	7, 3	3, 1	752, 10	7, 3	3, 1	N.-O. grand frais.	Couv., un peu de neige dans la matinée.		
22	751, 60	6, 5	0, 1	750, 90	6, 4	2, 5	750, 70	6, 3	3, 4	N.-O. assez fort.	Nuageux.		
23	754, 30	6, 2	-0, 1	753, 00	6, 1	2, 1	751, 80	6, 1	3, 4	N.-O. grand frais.	Id, brouillards.		
24	743, 50	5, 6	+5 6	744, 90	5, 6	7, 6	745, 35	5, 6	7, 4	E. assez fort.	Quelques écl, pl. c. n, et q. g. à 9 h. du soir.	0, 94	
25	742, 00	6, 1	11, 8	742, 20	6, 3	14, 3	742, 35	6, 3	13, 8	S.-E. fort.	Idem.		
26	754, 85	7, 1	7, 3	754, 75	7, 2	11, 2	754, 30	7, 3	11, 7	S.-E.	Queiq. légers nuages, fort rares, brouillards		
27	754, 20	7, 5	9, 8	753, 60	7, 5	10, 8	152, 20	7, 5	11, 2	O.	Quelques éclaircis, brouillards		
28	751, 70	8, 4	8, 6	751, 85	8, 2	9, 3	751, 60	8, 3	9, 5	Variable.	Très nuag., q. g. à 6 h. du m. pl. d. la m. br.		2, 33
29	760, 00	8, 3	2, 9	760, 90	8, 3	5, 9	762, 35	8, 3	7, 5	N.-O. assez fort.	Quelques nuages, brouillards.		
30	766, 20	8, 3	7, 5	765, 50	8, 3	8, 5	763, 60	8, 3	8, 6	E. bonne brise.	Couvert un peu de pluie dans l'aprés-midi.		
31	759, 00	8, 3	10, 6	757, 75	8, 3	11, 3	757, 40	8, 3	12, 0	N.-O.	Nuageux.	0, 46	
	mm 752, 42	° +9, 91	° +7, 38	mm 751, 95	° +9, 91	° +9, 28	mm 751, 58	° +9, 91	° +9, 62	Moyennes	Total des millimètres, . . .	mm 51, 21	mm 38, 86

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Décembre 1860.

Plus grande élévation du baromètre	765 mm,17	le 30 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*	732 ,16	le 9 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	752 ,42	
Plus grand degré de chaleur	+ 16° ,4	le 7 à maxima.
Moindre *idem*	— 1 ,4	le 22 à 9 h. du soir.
Température moyenne du mois	+ 8 ,40	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	38 mm, 9	Total. 90 mm, 1
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	51 ,2	

Nombre de jours de pluie		12
Nombre de jours entièrement couverts		5
Nombre de jours très nuageux		11
Nombre de jours nuageux		8
Nombre de jours sereins		2
Nombre de jours de gros vents	E. 1, S.-E. 2, O. 1, N.-O. 2	6
Nombre de jours de brume ou de brouillards		11
Nombre de jours de tonnerre		1

Température moyenne du Thermomètre minima + 5°, 90.

Idem » » maxima + 10°, 89.

DESCRIPTION DU PAYS.

Considérations sur les plantations publiques dans les villes, et en particulier dans la ville de Marseille, *par* M. MICHEL (de St-Maurice), *Inspecteur des plantations de cette ville, Membre de l'Académie nationale agricole, etc., de Paris; de la Société d'Agriculture de la Drôme, Membre correspondant de celle de l'Aveyron.*

—

Plantations de la ville de Marseille en 1859, et des plantations publiques en général.

En 1843, les plantations de la ville de Marseille étaient : Le Prado ; les Chartreux ; les allées de Meilhan, des Capucines ; le chemin neuf de la Magdelaine ;

Les Cours Belzunce et St-Louis, du Chapitre, de Devilliers, Julien, Lieutaud, Gouffé, Bonaparte.

Les boulevards Longchamp, du Nord, Dugommier, du Musée, de Rome, du Muy, Mérentier, Chave, de la place St-Michel au boulevard Mérentier seulement ; Baille, de la rue de Lodi à celle du Berceau seulement.

Les places de Rome, Saint-Michel, Saint-Ferréol, Paradis, des Capucins, du Lycée, Neuve, Villeneuve, de Lenche, des Prêcheurs, du Palais, du Petit Mazeau, de Noailles, Vivaux, Monthyon, de la Liberté, Saint-Victor.

Quant à l'état dans lequel elles se trouvaient à cette époque, il était bien éloigné de la prospérité actuelle, une plume plus autorisée que la mienne a parfaitement tracé cette différence et je lui emprunte l'exposé sommaire de la transformation de nos promenades :

« Chacun se rappelle à Marseille le déplorable état de dé-
« périssement dans lequel se trouvaient les arbres de nos
« promenades. La principale essence, celle qui constitue

« en grande partie nos plantations, l'orme, atteint d'alté-
« rations profondes malgré sa végétation vivace, annuel-
« lement mutilé par une taille faite sans la moindre intel-
« ligence, sans connaissance des plus simples notions de la
« physiologie végétale, succombait sous l'action continue
« d'un petit insecte attiré par la sève viciée des ormes mala-
« des, et tellement redoutable pour eux, qu'il a reçu le nom
« de *Scolyte-destructeur*. Si les arbres d'autres espèces n'an-
« nonçaient pas par leur aspect une destruction aussi pro-
« chaine et aussi certaine que celle dont l'orme était menacé,
« l'état de rabougrissement du plus grand nombre ne lais-
« sait aucun doute sur l'inutilité, pour l'ornement de nos
« promenades publiques, de cette végétation maladive.
« Fort heureusement, l'excès du mal amène toujours une
« réaction; il était tel, en 1813, que l'autorité muni-
« cipale s'en émut, et, dans la vue de préserver nos ar-
« bres d'une destruction complète, elle chargea, sous le
« modeste titre d'inspecteur, un homme spécial de constater
« l'état de nos promenades publiques et de procéder à leur
« restauration. Cette tâche, aussi longue que difficile, a été
« accomplie avec le plus grand succès; il n'a fallu rien
« moins que douze ans pour changer l'aspect des allées de
« Meilhan, de nos boulevards et de nos places publiques;
« des façons données à propos, le terreautage, une taille
« modérée et surtout un système d'irrigation souterraine
« nouveau pour Marseille, ont exercé sur nos arbres une
« influence tellement salutaire, qu'à l'aide d'une transition
« lente et sagement ménagée, ils sont sortis comme par
« enchantement de leur végétation anormale et maladive,
« pour prendre cet aspect vivace que présentent aujour-
« d'hui même les sujets les plus rachitiques déjà trop vieux
« pour qu'il fut possible de leur faire prendre de l'accrois-
« sement. Mais c'est surtout dans les plantations nouvelles
« que la puissance des procédés récemment adoptés se

« révèle ; la belle venue des arbres de la seconde partie du « Cours Bonaparte où toutes les tentatives de plantations « avaient échoué, la vigueur des arbres des boulevards « Longchamp et d'Orléans, le succès de la replantation du « Cours et l'aspect déjà grandiose des jeunes platanes de la « place St-Michel, sont autant de témoins vivants de la bonne « direction donnée à tous ces travaux de restauration. »

Telle est l'appréciation que j'extrais d'un article bibliographique inséré en 1854 dans les *Annales provençales d'Agriculture pratique et d'économie rurale, nos 323 et 324* ; elle émane d'un homme qui joint à l'autorité de témoin oculaire celle d'une réputation scientifique ancienne et bien méritée, de l'honorable M. Plauche, membre de l'Académie de Marseille et ex-directeur de ces Annales.

Les progrès de notre ville ne se sont point bornés à cette régénération dont il parle; en même temps, des promenades inachevées ont été terminées et des plantations nouvelles ont été créées.

Au 31 décembre 1859 la ville de Marseille possédait quarante-une promenades ou voies publiques complantées, dont trente-une comprenant 4,341 arbres en parfait état d'entretien, et dix comptant 572 arbres encore à l'abandon.

Les 4,913 arbres qui forment ces plantations se subdivisent ainsi selon les essences principales.

Platanes.	3,080
Ormes	1,223
Muriers de Chine. . .	119
Peupliers d'Italie. . .	207

Le reste est d'espèces diverses : Erables, Sycomores, Peupliers blancs, Vernis du Japon, Tilleuls, Tamaris, Micocouliers, etc.

Quant à leur âge, il est difficile d'établir une statistique exacte, car la plus part ont été plantés en remplacement de sujets morts ou malades et ces replantations se sont

opérées peu à peu; toutefois, on peut estimer que plus de la moitié de ces arbres est jeune, c'est-a-dire ne remontant pas au-delà d'une quinzaine d'années.

Ces plantations sont réparties dans notre ville de la manière suivante :

Cours Belzunce et Saint-Louis.

Platanes de dix-sept à dix-neuf ans. . . .		82

Allées de Meilhan et des Capucines.

Arbres anciens.	175	252
Arbres jeunes.	77	

Fontaine des Allées.

Un massif d'arbustes divers.

Place Janguin.

Platanes de quinze à seize ans.		12

Place Castellane.

Arbres de quinze à seize ans.		23

Grand-chemin de Rome.

Platanes de quatorze à quinze ans . . .		109

Place des Capucins.

Arbres anciens	8	14
Arbres nouveaux	6	

Boulevard du Nord.

Arbres anciens	36	54
Arbres nouveaux	18	

Boulevard du Muy.

Arbres anciens.	26	59
Arbres nouveaux	33	

Place Paradis.

Arbres anciens	10	16
Arbres nouveaux	6	

Boulevard National.

Ormes.	227	340
Platanes	105	
Muriers de Chine	8	

Place Neuve.

Platanes de neuf à dix ans		14

Cours-Bonaparte.

Arbres anciens	87	125
Arbres nouveaux	38	

Cours du Chapitre.

Arbres anciens	88	115
Arbres nouveaux	27	

Boulevard Longchamp.

Arbres nouveaux		199

Place de Lenche.

Arbres de huit ans.		12

Place St-Michel.

Arbres de huit ans.		122

Boulevard Dugommier.

Arbres anciens	20	39
Arbres nouveaux	19	

Boulevard du Musée.

Arbres anciens	45	107
Arbres nouveaux	62	

Cours Julien.

Arbres nouveaux.		81

Boulevard de Rome.

Arbres anciens	16	74
Arbres nouveaux	58	

Prado.

Arbres anciens.	1120	1606
Arbres nouveaux.	486	

Place St-Ferréol.

Arbres nouveaux.		46

Place Royale.

Arbres d'un an.		12

Place de Rome.

Arbres nouveaux.		9

Place d'Aubagne.

Arbres nouveaux.		6

Place N.-D.-du-Mont.

Arbres nouveaux.		28

Boulevard-Chave.

Arbres nouveaux :	Peupliers. . . .	207	422
Idem.	Ormes	215	

Saint-Barnabé.

Arbres nouveaux	19	75
Arbres anciens	56	

Cours-Gouffé.

Arbres d'un an		82

Boulevard-Bayle.

Arbres anciens	81	206
Arbres nouveaux d'un an.	125	

Ces trente-une plantations comprennent quatre mille trois cent quarante-un arbres.

Etant, depuis 1840, l'observateur attentif et, je puis dire, l'agent de ces transformations, de ces développements, j'ai cru utile d'en rappeler les détails, les procédés, de recueillir, en un mot, les données d'une longue pratique, non pour une satisfaction d'amour-propre, mais comme enseignement ; la science agronomique est essentiellement fondée sur l'expérience ; il est donc sage, au lieu de se contenter d'une jouissance stérile, d'étudier les causes de la prospérité acquise afin qu'en profitant des leçons du passé, on puisse la maintenir et l'augmenter même dans la suite.

Des plantations publiques dans la ville et spécialement au point de vue du sol et du climat de Marseille.

Une erreur fatale aux plantations urbaines est celle qui consiste à les assimiler aux forêts et à s'en reposer sur la nature pour leur venue et leur conservation.

Dans les villes, l'emplacement des plantations est rarement déterminé par les qualités du sol; presque toujours, la question agronomique est subordonnée à des considérations d'édilité; de plus, les ouvrages de la voirie, ceux des particuliers, les établissements industriels et mille causes accidentelles font obstacle à la culture ou nuisent à la végétation ; cependant, il faut au public de l'ombrage et de la verdure ; bien plus, il faut qu'on en jouisse vite et long temps.

Comment concilier tout cela, si ce n'est par une étude et une sollicitude spéciale. Ne faut-il pas, dans cet état de choses tout artificiel, que l'homme supplée la nature et veille journellement comme une seconde Providence au maintien et au développement des arbres qu'il a plantés ?

Ces soins spéciaux qui doivent entourer la plantation pendant toute son existence, se rattachent à trois ordres principaux d'opération, savoir :

La préparation du sol, la plantation, l'entretien.

Chapitre Premier.

De la Préparation du sol.

Le bon sol type se compose de 5/12 de sable, 3/12 d'argile, 2/12 de calcaire et 2/12 d'humus.

Les proportions différentes des mêmes éléments, si elles ne constituent que des qualités inférieures, peuvent, néanmoins, suffire à certaines essences; mais le terrain dépourvu de sa nature ou, par accident, d'une ou de plusieurs de ces substances est impropre et doit, par suite, être plus ou moins modifié dans sa composition.

§ 1. *Défoncement.* — Si l'on rencontre de ces sols de première classe, ou si l'on peut se contenter d'un sol passable, d'où il résulte qu'on n'a pas à se préoccuper de le corriger en tant que composition, tout au moins faut-il l'ameublir par des façons plus ou moins approfondies et

réitérées, car très-généralement dans les villes, le terrain rarement remué et, au contraire, presque toujours tassé et battu, n'est point assez friable pour les ramifications des racines et perméable à l'humidité; de bons défoncements corrigent ces terrains compacts à l'excès.

§ II. *Amendements.* — Mais il arrive souvent, surtout à Marseille, que l'emplacement à planter consiste en terres ingrates ou épuisées, en sous-sols stériles mis à découvert par des déblaiements, en remblais composés de matières impropres ou mal saines; il est alors indispensable d'y substituer de bonnes terres végétales et de l'engrais pour créer, à défaut de bon sol naturel, un terrain artificiel propre à l'alimentation des sujets qu'on doit y placer. C'est l'amendement, amélioration généralement nécessaire et peu coûteuse ici, du reste, attendu qu'il est facile de tirer parti des matières enlevées et de trouver gratuitement sur les points nombreux où l'on opère des déblaiements, de bonnes terres que les constructeurs porteraient autrement aux décharges publiques. Quant aux engrais, le service de la salubrité n'est-il pas pour cela une ressource inépuisable? Au besoin, quoi de plus aisé que de créer une réserve de matières d'amendement afin d'être toujours approvisionné d'avance? (1)

La préparation du sol effectuée au moyen de l'une ou de l'autre de ces deux opérations foncières, est chose d'autant plus essentielle qu'elle est à peu près seule destinée à pourvoir à l'alimentation des arbres, leur vie durant; une voie publique, on le comprend, ne comporte guère les façons, les cultures qui bouleverseraient le sol. Il faut donc calculer le travail préparatoire d'après les dimensions et la durée des sujets, autrement dit, d'après leurs besoins présents et à venir, de telle manière qu'il soit, dès le principe et une fois pour toutes, pourvu à leur existence.

(1) *Rapport du 24 avril* 1843.

Toutefois, comme on doit prévoir le cas où des amendements supplémentaires, des apports d'engrais deviendraient nécessaires par suite d'épuisement du sol ou de maladie d'un sujet; que même, sans cela, il est bon de restaurer de temps en temps la terre au pied des arbres, il est nécessaire de laisser le sol des trottoirs ou de toutes parties complantées des voies publiques à découvert, tout le long des lignes d'arbres et sur une largeur de 1 m. 50 c. au moins, de manière à conserver au pied de chaque rangée une bande de terrain susceptible d'irrigations et de cultures et jouissant des influences atmosphériques (1).

Chapitre Deuxième.

De la Plantation.

§ I. *Choix des essences.* — Les travaux préparatoires ayant fait connaître la composition naturelle du sol ou ayant créé un sol artificiel dont la nature est connue conséquemment, il reste à consulter l'exposition et diverses convenances de localité ou de voirie après quoi on pourra déterminer l'essence à employer.

A-t-on un terrain aux couches végétales profondes, pourvu d'humidité à l'intérieur, fût-ce même à une profondeur assez grande, au sous-sol argileux propre par suite à conserver la fraîcheur, rien de préférable au platane. C'est l'arbre de notre climat; ses racines par leur développement vertical, peuvent aller chercher assez bas les éléments qui leur sont nécessaires et notamment l'humidité indispensable à tout végétal et que l'on peut assez bien, dans ces pays, entretenir à l'intérieur de la terre, mais très-difficilement faire régner à la superficie; il est robuste, résiste assez bien aux vents, craint peu les insectes, se prête à la taille fort commodément, et, chose essentielle, supporte la transplantation à un âge avancé et de quelque manière qu'on l'opère.

(1) *Rapport du 7 septembre* 1859.

Est-il utile de parler de la rapidité de ses accroissements et de la beauté de ses proportions?

Je place l'orme au second rang; différent du platane en ce que ses racines sont traçantes, c'est-à-dire s'étalent horizontalement près de la surface du sol, au lieu d'être pivotantes et de se porter verticalement dans le sous-sol, il n'est pas ici dans son climat, ne se plaît point à nos voies publiques, et ne nous offre guère de ressource, bien que ce soit un arbre très-vivace et d'une verdure très-agréable. La différence que je signale explique parfaitement cela. Le sol des promenades est tassé, battu et ensablé sinon revêtu de pavés, briques ou asphaltes; il est donc, à sa surface du moins, peu perméable aux influences atmosphériques et à toute humidité intérieure; l'eau qu'on peut faire couler sur cette surface y glisse sans pénétrer, et celle qu'on peut y répandre par des arrosements disparaît bien vite, son évaporation sous un soleil ardent étant favorisée encore par des vents presque continuels. Or, le genre de ramifications de ses racines l'indique, c'est dans les couches superficielles que l'orme veut trouver ses conditions d'existence. Qu'importe pour un arbre de cette espèce que le sous-sol garde une fraîcheur continuelle, même qu'une nappe d'eau s'épanche à une certaine profondeur, ainsi que cela se rencontre dans cette ville, place Royale et place Neuve, par exemple. A la différence du platane, il n'ira point chercher si bas; il lui faut rencontrer les éléments nécessaires dans les régions superficielles; il demande ce qu'il nous est le plus difficile de procurer. Ce n'est pas tout: cet arbre est de l'espèce de ceux dits imprudents parce qu'ils entrent en végétation aux premières chaleurs du printemps, s'exposant par là à ce que leur sève soit surprise et arrêtée dans son ascension par de brusques retours de froid, ce qui en entraîne la décomposition, laquelle engendre les insectes, notamment le *Scolyte* qu'on a pris bien à tort pour la cause

du mal, tandis qu'il n'en est qu'une conséquence, un symptôme. L'orme est encore sujet aux chenilles, mais ce n'est-là probablement aussi que l'effet de l'état sanitaire du végétal, et un climat convenable, des soins bien appropriés doivent l'en préserver. Cet arbre ne demande pas une profondeur de couches végétales comme le platane, conséquence naturelle du sens dans lequel se développent ses racines; les dimensions restreintes de ses feuilles, notamment dans certaines variétés indigènes, dans tous les cas, mieux acclimatées chez nous, le rendent propre à résister aux vents plus qu'un grand nombre de végétaux ligneux; toutefois il est à remarquer, dans nos pays du moins, que son feuillage se rouille promptement dans certaines expositions peu abritées, surtout si c'est une des espèces à larges feuilles ou un sujet tiré des pépinières du Nord. Cette essence, quelques espèces du moins, redouteraient donc nos vents du Nord-Ouest froids et salins, comme les redoute le marronnier. Il suit de tout cela que s'il n'est pas nécessaire d'avoir de la profondeur de sol comme pour une essence à racines pivotantes, on doit chercher pour l'orme ou lui préparer artificiellement les éléments de nutrition et d'humidité au moins dans les couches supérieures du terrain, et qu'on doit adopter de préférence dans nos pays les variétés indigènes et à très-petites feuilles.

Le Marronnier redoute le hâle, et surtout les vents salins; de nombreuses expériences l'ont prouvé, celle de la place St-Ferréol entr'autres. Il est sujet aux chenilles. Ce n'est donc que loin de la mer, à l'abri du vent de Nord-Ouest que nous pourrions élever cet arbre si remarquable par la beauté hors ligne de son feuillage et de ses fleurs. Une humidité soutenue lui est indispensable. Il ne saurait donc se plaire que dans nos bas-fonds au bord des ruisseaux qui sont les points privilégiés dans ce pays.

Le Tilleul, surtout le tilleul argenté, joint à la beauté du

feuillage l'avantage de porter des fleurs d'une odeur suave. Il se prête à la taille et n'est guère attaqué par les insectes : ses racines sont traçantes ; elles demandent un terrain sablonneux, perméable, meuble en un mot ; elles ont moins besoin d'humidité que les autres espèces déjà citées. Cet arbre conviendrait donc aux parties élevées du territoire moyennant, toutefois, un abri suffisant; l'exposition brûlante du Midi lui est peu favorable, témoin la plantation de la place Neuve qu'on a dû arracher il y a quelques années. Nous devrions donner la préférence au tilleul argenté qui constitue l'espèce la plus rustique.

Le Mûrier de Chine ne craint pas trop la sécheresse ni les vents de mer; seulement il offre peu de ressources, car il dure peu, est fort sujet à la contagion des racines et ne donne de l'ombre que fort tard. Il ne doit être employé, par conséquent, que sur les points où l'on ne pourrait élever d'autres essences.

L'Erable ne se plait que dans les localités humides, il ne peut être employé que dans nos bas-fonds arrosés. Encore là, doit-on, pour mille raisons, lui préférer le marronnier ou le platane.

Le Vernis du Japon et l'Acacia sont, comme l'orme, des arbres à racines traçantes qui ne demandent pas une grande profondeur de terres végétales, mais ont besoin d'une surface ameublie et humide sans excès, qualités rares dans les terrains d'un pays chaud et sur le sol battu par une circulation considérable.

Il serait à désirer qu'on put planter en grand le Chêne-vert pyramidal. Il croît assez vite et a le mérite d'offrir un feuillage persistant; jusqu'à présent, la difficulté de trouver des plants d'une grosseur et d'une hauteur convenables, en quantité suffisante, m'a empêché de proposer cette essence comme je l'aurais fort souhaité.

Autant que possible l'essence doit être changée quand il

s'agit d'opérer une replantation, surtout si les arbres à remplacer sont morts ou malades.

Le mélange de diverses essences produirait de bons effets dans les massifs ou les quinconces, car il serait possible en les combinant judicieusement de diminuer les chances d'épuisement du sol par une application, en quelque sorte, de la théorie des assolements. Dans les lignes d'arbres, il peut également être bon d'alterner des espèces diverses. Dans tous les cas, une disposition pareille n'a rien de contraire à la nature, ni de désagréable à l'œil. Un excellent système entr'autres, c'est d'intercaler des peupliers entre les sujets d'une jeune plantation au moins temporairement; leur ombrage auxiliaire n'est pas à dédaigner dans les commencements; leur verdure vivace et leurs formes élancées coupent agréablement les lignes et ils ne sauraient nuire à la culture, puisque leur carrière est finie quand les essences, devant former la base de la plantation, réclament tout l'espace pour elles seules.

§ II. *Choix des plants.* — L'essence une fois déterminée, c'est sur les plants qu'il faut porter l'attention. Autant que possible, on doit choisir des sujets ayant végété dans des conditions inférieures à celles dans lesquelles on va les mettre, des plants fraîchement arrachés et dont les racines aient été ménagées lors de leur extraction. Quant à leur âge ou autrement dit leur force qui se mesure par la circonférence du tronc prise à 1 mètre du pied, il importe de faire quelques observations du plus grand intérêt au point de vue des plantations d'agrément et surtout de celles des voies publiques : que veut-on, en matière d'édilité principalement? Jouir vite de la verdure et de l'ombrage, improviser des lignes de végétation, des dômes de feuillage comme on fait aujourd'hui des monuments, des quartiers entiers, à grand renfort d'hommes et à grand frais. Or, si l'on prend des tiges de la première jeunesse, comme la

routine l'a voulu long temps, il faudra attendre trente ou quarante ans l'ombrage si nécessaire. Si, au contraire, l'on choisit des arbres déjà faits, c'est-à-dire de 0 m. 50 c. ou 0 m. 60 c., encore plus, si l'on veut, ne gagnera-t-on pas du temps, tout le temps que l'arbre a vécu dans la forêt ou pépinière natale ? La question se réduit donc à savoir si l'on peut opérer avec succès la transplantation d'un sujet de cette force; à cet égard, les faits répondent : dans la ville de Marseille et dans bien d'autres, sans doute, la réussite de pareilles transplantations est chose notoire et commune ; on y obtient à présent dans huit ou dix ans, les résultats qu'on ne savait autrefois acquérir que dans un délai quatre fois plus long et je ne parle pas ici des grandioses et coûteuses expérimentations de la ville de Paris. Au point de vue théorique il y a lieu de distinguer seulement entre certaines espèces dont les unes réclament plus de soins que d'autres pour leur extraction et leur replantation; celles qui ne se reproduisent pas par boutures et ont beaucoup de racines secondaires doivent être enlevées avec la motte de terre; mais les autres, le platane, par exemple, s'en passent parfaitement et cela se comprend sans peine. C'est même un des avantages que j'ai signalé en traitant du platane, j'ai rappelé qu'il supporte sa transplantation très-facilement même à un âge avancé; il est inutile de revenir sur des faits connus et de citer des exemples à cet égard ; bornons-nous à faire observer en passant que ce n'est point là un mince avantage et que cette faculté dont jouit une essence, précieuse, d'ailleurs, et bien appropriée aux nécessités des plantations publiques et à notre climat, nous permet d'obtenir, sans sortir de nos limites économiques, des résultats presque aussi beaux, presque aussi prompts que ceux qu'on produit à Paris par des transplantations admirables mais extrêmement dispendieuses et difficiles.

§ III. *De la plantation.* — Le plant une fois choisi, sa

mise en place exige encore quelques soins préparatoires et quelques précautions : si les racines se sont desséchées ayant trop long-temps séjourné à l'air, il importe de les tremper dans l'eau vingt-quatre heures au moins et de les entourer ensuite de terre sèche; ses radicules et le chevelu seront coupés; si des racines mères ont été offensées ou tranchées, on rafraîchira la coupure; on conservera le plus possible aux racines dans le trou leur arrangement naturel et à l'arbre, en général, la situation polaire à laquelle il est habitué. Enfin, on recouvrira promptement les parties inférieures en recomblant le trou, en humectant et en tassant les terres, se gardant, toutefois, d'enterrer trop profondément le pied. Une température froide, un sol humide sont défavorables à la plantation.

Si au lieu d'une plantation à nouveau, il s'agit d'opérer une replantation, quelques précautions de plus sont à prendre : la première est la purification de l'emplacement à replanter. J'ai dit que, dans un cas pareil, il est à désirer qu'on puisse changer d'essence : en effet, outre que, par rapport à l'arbre à planter, le sol se trouvera naturellement épuisé par l'arbre précédent, l'hypothèse de l'emploi de la même essence étant admise, il est certain qu'un sujet de même espèce sera plus facilement qu'un autre gagné par la contagion, pouvant résulter du séjour et de la putréfaction dans le sol des débris de racines de l'arbre arraché. Si donc, les exigences de la voirie ou l'uniformité de la promenade ne permettent pas de changer d'essence par cette sorte d'application d'un système de rotation, qu'en le préconisant, je sais bien devoir être le plus souvent impraticable, tout au moins faut-il amender le terrain et le désinfecter pour parer aux deux maux presque certains sans cela de l'épuisement et de la contagion. Je ne reviendrai pas sur les amendements mais il est bon d'indiquer le mode à employer pour purifier les terres et prévenir une infection dont la propagation est

rapide et terrible puisqu'elle peut de proche en proche détruire toute une plantation: le premier soin à prendre est d'extraire du trou et des alentours toutes les racines mortes; on enlèvera ensuite la terre viciée ou bien, après les avoir brûlées, on laissera le trou ouvert et ces terres seront exposées pendant un temps assez long aux influences atmosphériques, et on en recomblera l'excavation en y mélangeant une bonne quantité de chaux vive pulvérisée. Il est inutile de dire que dans une ville, la nôtre surtout, une substitution de bonnes terres neuves est à tous égards plus commode et préférable.

Chapitre Troisième.

De l'entretien.

L'entretien comprend diverses opérations, divers soins ou traitements, la plupart dépendant des circonstances, des besoins du moment, mais dont trois peuvent être considérés comme périodiquement nécessaires à la généralité des plantations.

§ I. *Opérations et soins périodiques.* — Les irrigations, l'émondage, la taille, sont les trois opérations dont l'application doit être périodique et régulière.

Il serait superflu de chercher à démontrer les avantages des irrigations dans les pays du Midi ; qui n'a été à même de comparer la végétation des territoires naturellement ou artificiellement arrosés avec celles des localités en proie aux terribles sécheresses de nos étés? A Marseille, en particulier, qui n'a pas apprécié les heureux changements produits depuis moins de dix années par les eaux du canal? Il est hors de doute que l'humidité est un agent indispensable de la végétation; or, notre sol, en grande partie à base argileuse, sur certains points élevés, composé de roche ou de poudingue, très-accidenté, desséché par le soleil et des vents fréquents, ne reçoit à peu près de tout l'été ni pluie ni rosée; en bien des endroits, il n'y a à compter sur aucune

infiltration possible ; il est donc, à l'exception de quelques bas-fonds, impropre à cause de son aridité. Aussi ne pouvait-on y élever convenablement les essenses même les plus acclimatées à cette sécheresse proverbiale avant qu'on y eût remédié par de grands approvisionnements d'eau, et leur distribution largement opérée sur les points même culminants.

Ce qu'à l'imitation d'autres pays qui en ont retiré une prospérité remarquable, Marseille a fait pour l'irrigation de son territoire en général, il faut, le bon sens l'indique, le faire en particulier et avec plus de motifs encore pour les plantations publiques. Leur arrosement sans excès est un des meilleurs moyens pour hâter leur développement et prolonger leur durée. Mais ce n'est pas tout que d'amener les eaux sur l'emplacement de la plantation, ni même de la faire circuler autour du pied des arbres dans de simples rigoles ; il est rare que le sol des promenades soit suffisamment imbibé par ce moyen, car, en outre de la sécheresse générale, il est particulièrement dépourvu d'humidité à raison de ses déclivités nombreuses en cette ville, de la convexité qu'affecte sa surface, de ses revêtements, enfin, de son imperméabilité, effet du tassement. Pour faire parvenir jusqu'aux racines l'humidité superficielle, il faut donc un arrosement intérieur, souterrain. Cela posé, voici un mode éprouvé par l'expérience et que la raison ne peut manquer de conseiller aussi : dans la jeunesse de la plantation, les sujets n'étendant pas leurs racines bien loin, il suffit de faire circuler l'eau le long ou autour de leurs pieds, dans des tuyaux de poterie fêlés ou brisés et imparfaitement raccordés. Donner à l'eau plus de facilité de s'infiltrer serait inutile, mauvais même, car les terres remuées depuis peu s'imprégneraient au point de passer à l'état de boue.

Quand les arbres sont parvenus à un certain degré

de force qui correspond à une extension proportionnelle de leurs ramifications souterraines, non seulement on peut mais on doit favoriser davantage l'imbibition du sol. Ayant à répandre plus au loin cette humidité si nécessaire, on procédera en établissant à l'intérieur du sol de plus larges conduits construits en pierres sèches et munis de distance en distance de marches transversales en guise de barrages pour faire refluer l'eau au regard de chaque pied d'arbre, de telle sorte qu'elle ne se dégorge par l'issue ménagée à l'extérieur, qu'après avoir successivement rempli ces augets correspondant aux arbres et laissé à ces derniers une provision suffisante. Quant à la direction de ces canaux, tantôt on peut les tracer dans le sens longitudinal, suivant chaque rangée, tantôt sur les plans inclinés ; par exemple, il suffit de les faire passer transversalement de distance en distance, tantôt, enfin, si besoin est, on les fait circuler autour du pied de chaque arbre de manière que l'humidité soit portée sur toute la circonférence de la masse des racines ; dans ce dernier cas, il est bon de former des lignes brisées au lieu de courbes, de décrire, par exemple, un losange et non un cercle autour des arbres, parce que ce mode rend le nettoiement plus facile et plus économique, une ouverture à chaque angle suffisant pour permettre de passer l'instrument dans deux des quatre lignes formant le losange. Voici maintenant les avantages de ces canaux d'irrigations souterrains : 1° on obtient par ce système un arrosement pénétrant, efficace ; 2° pendant l'hiver, ils servent, en sens inverse, à opérer le drainage du terrain ; 3° ils permettent de fournir commodément des engrais à la plantation, rien n'étant plus facile que d'y injecter de temps en temps le liquide provenant des barils de vidange. Ajoutons à ce triple avantage celui d'éviter tout ce qui peut nuire à la bonne tenue de la plantation et incommoder les promeneurs. L'excellence de ce mode d'irrigation l'a fait, à ce qu'il paraît, adopter à

Paris, où cependant l'arrosage est bien moins nécessaire (1).

Un complément indispensable de ces canaux doit être un robinet pour la prise d'eau en tête de chacun ; sans cela, en effet, on est réduit à employer les eaux généralement salies de la voie publique, lesquelles déposent dans les conduits, d'où résultent des nettoiements coûteux à chaque instant; en outre, il faut plus d'hommes tant pour détourner les eaux que pour surveiller leur entrée dans les canaux; enfin cela empêche de faire les arrosements de nuit, ce qui serait le moyen de ne point faire concurrence à la dépense d'eau faite par les habitants, de ne plus préjudicier à cette consommation qui n'a guère lieu que de jour, d'éviter ainsi à l'avenir de produire un défaut de pression nuisible au service (2). Le mode d'arrosement réglé, il faut encore se fixer sur la quantié d'eau à donner aux arbres, autrement dit sur la fréquence des arrosements; un excès d'humidité nuirait, en effet, non moins que la sécheresse; si le manque d'eau amène une décadence précoce dans le feuillage qu'on voit se rouler et tomber prématurément, l'excès d'eau donne bien vite à l'arbre une pâleur maladive; on pourra donc trouver dans l'aspect de la végétation des indices pour proportionner les arrosages aux besoins de la plantation et il ne faut pas les traiter légèrement, car la souffrance qu'ils décèlent, si elle ne dégénère en rachitisme, en dépérissement incurable, aura certainement pour effet de retarder beaucoup l'accroissement des sujets et d'en altérer les formes.

L'émondage consiste à retrancher les chicots, les bois morts, les branches cassées, trop faibles ou prenant une mauvaise direction; c'est une opération de beaucoup d'importance pour la prospérité de l'arbre et, en la pratiquant tous les ans, on la rend plus simple et plus facile.

(1) *Gazette du Midi, n° du 27 octobre 1858.*

(2) *Rapport à M. le directeur de la voirie et des eaux, du 31 août 1859.*

La taille est une autre opération d'une application moins générale et dont la nécessité ne se représente point, dans tous les cas, à de si courts intervalles. C'est, toutefois, une question qui intéresse grandement les plantations publiques et il est bon, par suite, d'en parler avec quelques détails.

Pour décider quand et comment l'on doit tailler, il faut avant tout, se pénétrer des principes de la science au sujet de la circulation de la sève et du rôle des feuilles dans le phénomène d'une sorte de respiration des végétaux; si, ensuite, on consulte attentivement les caractères de l'espèce, l'âge, l'état de vitalité du sujet, son terrain, son exposition, on ne pourra guère manquer de concilier convenablement l'intérêt bien entendu de sa végétation avec les exigences de la voirie, de la perspective ou toute autre considération de commodité ou d'agrément. On procédera sagement, alors, à ces amputations délicates, on pourrait même dire anti-naturelles, et l'on ne sera point exposé à compromettre la santé de l'arbre en le privant d'un membre, d'un organe nécessaire à sa bonne venue. Il est impossible, on le comprend, de tracer des règles précises, de formuler une théorie exacte pour la taille, car ce n'est ni un besoin pour tous les arbres indistinctement, ni, à proprement parler, pour aucun, une nécessité, surtout une nécessité périodique et elle dépend autant des convenances de localité, de voirie, d'agrément que de l'art agronomique; je me borne donc à présenter quelques notions, quelques conseils au point de vue spécial des essences les plus employées pour nos plantations publiques : le marronnier, le mûrier de Chine n'ont besoin que d'un simple émondage; la taille ne ferait qu'altérer des formes naturellement belles, régulières et propres à ombrager des voies publiques ainsi qu'à flatter l'œil. Certaines variétés d'ormes doivent être de temps en temps taillés, vu leurs formes buissonnières. Le

tilleul, sans la réclamer précisément, s'y prête mieux que les précédents. Mais l'arbre qui en a le plus fréquemment besoin, dans nos pays du moins, qui redoute fort peu cette sorte d'opération chirurgicale, bien plus, qui s'accommode à merveille des dispositions résultant de la volonté ou du caprice de l'homme, c'est le platane.

Quelques hypothèses, à défaut de règles positives, pourront nous fournir le moyen d'éclairer un peu sur cette grave question et de donner une idée des cas et des modes d'appliquer la taille rationnellement : supposons un orme parvenu à un certain âge; il n'est pas impossible que, dans leur extension horizontale, les racines traçantes, comme on le sait, de cet arbre dépassent le rayon où se fait sentir l'effet de l'arrosement, et que leurs ramifications extrêmes manquent conséquemment de l'humidité que tout végétal, celui là plus que beaucoup d'autres, demande ; ces racines ainsi parvenues dans leur développement à un espace desséché, cessent de fonctionner convenablement et ne fournissent plus par suite leur contingent normal à l'arbre ; le dépérissement qui en résulte se manifeste le plus souvent au bout des branches comme si la vie se retirait des extrémités. Puis que, dans ce cas, l'état de souffrance provient d'une alimentation inférieure aux besoins du végétal, la taille produira de bons effets, car elle rétablira l'équilibre, en retranchant les parties qui ne sont plus nourries, en concentrant la sève dont l'ascension est insuffisante ; en répétant de loin en loin l'opération, on maintiendra une juste proportion de sorte que, si le sujet n'acquiert pas tout le développement dont il est naturellement susceptible, il n'offrira pas du moins un aspect de souffrance. A présent, passons au platane, type, selon nous, de l'arbre à tailler : il peut se présenter trois cas où il est nécessaire de recourir à la taille de cet arbre. Le premier est celui dans lequel se trouvent généralement les jeunes plantations en ce pays :

des plants nouveaux placés sur un sol de bonne nature ou préparé avec soin et pourvu d'arrosage, pousseront rapidement des jets magnifiques ; dès-lors leur feuillage dont l'ampleur, du reste, est assez considérable, offrira grandement prise aux vents furieux qui nous désolent plus d'une fois chaque année ; alors, pour peu que leur tige soit frêle, que leurs racines n'aient pas eu le temps de se cramponner et de s'approfondir dans le sol, un tourbillon brisera ou déracinera l'arbre ; l'exubérance de son développement l'aura perdu à moins que, par la taille, on ait eu soin de prévenir ce danger en diminuant son envergure excessive et modérant un accroissement trop prompt, de manière à toujours maintenir un juste équilibre.

Par suite encore de cette venue luxuriante, précipitée, même dans le début, des jeunes plants de platanes transplantés dans de bonnes conditions, on peut observer fréquemment que la beauté des jets verticaux est acquise aux dépens du centre du feuillage qui ne se garantit pas suffisamment ; cela se conçoit : la sève tend à se porter aux extrémités ; ayant à suffire, dans ce mouvement ascensionnel, à un ensemble de branches et de feuilles plus développé que de raison, elle laisse souffrir le centre et de là l'appauvrissement qui se manifeste sur ce point. Il s'agit, dans ce cas encore, de concentrer cette sève pour lui faire produire plus d'effet ; c'est ce qu'on obtiendra par la taille des extrémités supérieures de l'arbre, laquelle arrêtera son mouvement ascensionnel, la repercutera en quelque sorte vers les parties centrales ; seulement, pour ne pas altérer les formes de l'arbre, il convient de le laisser d'abord s'élancer verticalement, suivant le caractère qui lui est propre, et ce, jusqu'à une hauteur normale et qu'on veut maintenir ; dès qu'il y est parvenu, on l'arrête par le haut au profit des parties inférieures. Il est inutile de dire que si la disproportion entre les besoins du sujet et la sève qui le parcourt, au lieu de

provenir d'un excès de développement des branches, tenait à une insuffisance de fonctionnement des racines, comme dans l'hypothèse ci-dessus posée pour l'orme, ce serait encore à la taille, comme il a été expliqué pour ce dernier arbre, qu'il faudrait avoir recours à l'effet de rétablir les choses dans un état normal, dans une sage proportion.

Enfin, en troisième lieu, se présente la taille d'agrément; souvent dans les villes il faut ombrager la voie publique et l'on a à former alors des voûtes de feuillages; ailleurs, au contraire, il y a lieu de ménager une perspective et l'on veut, au lieu de berceau, laisser du jour par le haut ou former une ogive élancée; ici, la proximité des maisons oblige à disposer la ligne d'arbres en palissade. Dans tous les cas, qu'on laisse d'abord monter les sujets jusqu'à la hauteur voulue, puis on pourra soit les arrêter par le haut pour les projeter en berceau, soit les tailler latéralement en palissade; mais une taille anticipée nuirait à la beauté des sujets en en rendant les formes anguleuses et interrompant ces jets magnifiques qui sont une des beautés du platane. Dans les massifs ou quinconces surtout, il est avantageux de ne garder qu'une branche mère en continuation en quelque sorte du tronc, afin que l'on puisse plus vite gagner en hauteur et contribuer à former le dôme. Si, au contraire, on conserve plusieurs grosses branches à l'enfourchure, le coup-d'œil aussi bien qu'une bonne distribution de la sève commande de les choisir égales entre elles et symétriquement placées autant que possible.

Telle est la manière rationnelle d'entendre la taille pour le platane, dans ce pays principalement; on obtient par ce système de belles branches et un feuillage abondant; trop répétée ou faite mal à propos, la taille est un abus; elle peut compromettre la vitalité de l'arbre et, toujours, elle en altère le caractère, lui donnant je le répète, une conformation noueuse et anguleuse, ce qui ressemble au rabougrissement.

Un excès de taille, d'ailleurs, n'a plus de raison d'être chez nous ; si l'on taillait autrefois en têtards, c'était par analogie avec ce que nous avons expliqué plus haut, concernant l'hypothèse d'un orme en dépérissement ; c'était à cause de la sécheresse générale du territoire, alors que la terre extrêmement aride la moitié de l'année était loin de pouvoir convenablement fournir à l'alimentation des végétaux ; il était sage bien évidemment de diminuer l'arbre, de restreindre ses besoins, afin de proportionner sa consommation avec ses ressources. Mais, ne l'oublions pas, le canal de la Durance a changé du tout au tout les conditions de notre culture. Il nous est à présent facile d'implanter chez nous les essences propres à des sols humides, privilégiés, et nous pouvons, nous devons, par suite, leur laisser leur caractère naturel, laisser au platane en particulier cette opulence de végétation qui est un de ses mérites.

Dans tout ce que je viens d'exposer au sujet de la taille, je n'ai point entendu comprendre l'opération du ravalement qui est une taille poussée à l'extrême, qu'on n'applique que très-exceptionnellement, comme ressource dernière et remède en cas d'altérations.

Ce que j'ai dit jusqu'à présent de l'entretien, constitue l'hygiène ordinaire des plantations ; c'est l'ensemble des soins qu'elles réclament dans leur état normal.

Mais, pour le règne végétal comme pour le règne animal, on a à compter avec certaines perturbations, avec les altérations ou maladies qu'on ne peut pas toujours écarter mais qu'il est généralement possible de guérir, avec les accidents qu'au contraire il est bien plus aisé de prévenir que de réparer. Il faut donc encore connaître le remède à apporter aux unes et les précautions à prendre pour se prémunir contre les autres.

§ II. *Traitements en cas d'altérations.* — Les maladies des arbres sont nombreuses ; en observant fidèlement les

prescriptions de la science agronomique, en opérant avec soin la préparation des terres, la plantation, l'entretien, on prévient assurément bien des pertes qui ne sont que le résultat de l'incurie ou d'une culture vicieuse. Mais le cultivateur ne peut jamais espérer d'échapper complètement à ces malheurs imprévus qui viennent déjouer toutes les combinaisons. Dès-lors, il doit être prêt, au premier symptôme, à remédier au mal qu'il n'a pu écarter, ou tout au moins à en atténuer les effets.

En dehors des altérations qu'on imputera avec raison à un manque de soins, l'âge, les transitions subites de la température, la contagion sont des causes morbifiques naturelles en quelque sorte, qu'on ne saurait guère éloigner tout à fait, mais qu'on peut combattre et quelquefois neutraliser.

La vieillesse de l'arbre peut être soutenue, sa décadence retardée par des apports de terres neuves et d'engrais à ses racines, et par le ravalement de ses branches, combinaison propre d'une part à enrichir la sève, d'autre part à la concentrer.

Quant à la contagion, le plus urgent c'est de la circonscrire en isolant d'abord l'emplacement de l'arbre malade pour prévenir la propagation du mal, c'est tout ce qu'on peut espérer en général ; pour le sujet atteint, on ne peut guère éviter de le remplacer, et, pour le faire avec sécurité, il faut enlever rigoureusement du sol tous débris ou racines avec l'arbre malade, purifier ensuite le trou en le soumettant aux influences atmosphériques, en en brûlant les terres et les saupondrant de chaux vive pulvérisée. L'on ne sauve pas, il est vrai, par ce procédé l'arbre infecté, mais on échappe du moins aux terribles suites de ce fléau en préservant le reste de la plantation.

S'il arrive, enfin, que la végétation surprise dans un travail hatif par de brusques retours de froid, offre des

symptômes de désorganisation ; par exemple, si la décomposition de la sève engendre des insectes tels que le scolyte de l'orme, le cossus ligniperda, il faut, sans prendre l'effet pour la cause, remonter droit à la source du mal. Le raisonnement et l'observation fixeront bien vite sur le véritable caractère de ces invasions par les insectes ; pour peu que l'on veuille y réfléchir, on se convaincra qu'ils ne sont autre chose que le produit d'une désorganisation végétale tout comme ces êtres analogues qu'engendre la décomposition de matières animales, mais qu'il ne faut pas y voir la vraie cause du dépérissement ou de la mort. Cela admis, s'attaquant non plus seulement à l'insecte mais aussi à cette altération de la sève qui lui a donné naissance et dont il est le symptôme, on avisera à transfuser à l'arbre un sang végétal nouveau en substitution de cette sève viciée devenue impropre aux fonctions vitales ; on emploiera un traitement essentiellement réparateur ; on équilibrera ses besoins, la consommation du sujet avec ses ressources appauvries, en arrêtant pour quelque temps sa croissance et réduisant même ses dimensions ; on opérera, en un mot, en enrichissant à la fois et concentrant les sucs alimentaires. Par suite, la destruction des insectes et des larves, les lavages à la chaux ne seront plus employés que comme remèdes accessoires ; on attendra la cure réelle d'un traitement plus sérieux : le renouvellement de la sève d'une part, sa concentration de l'autre. Je n'ignore pas qu'en émettant cette opinion relativement aux insectes, je me sépare des idées reçues généralement, mais ce n'est qu'à la suite de mûres réflexions, d'expériences réitérées dont plusieurs ont eu lieu publiquement à Marseille, de plus, avec l'approbation d'agronomes éminents, de M. Guérin-Méneville entr'autres. Ma théorie se trouve, du reste, avec quelques développements, dans une notice que le Congrès scientifique de France réuni à Marseille en 1846, et la Société de

statistique de cette ville ont bien voulu accueillir et qu'en 1852 l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale de Paris a jugé digne de ses récompenses. Je ne rappelle ces détails que parce que je sens le besoin de justifier mes dissidences et d'étayer mon opinion de quelques autorités.

§ III. *Préservations contre les lésions et contre l'infection par les gaz délétères.* — Outre leurs diverses maladies, les arbres sont sujets à des accidents qu'il est important de prévenir attendu que, comme je l'ai déjà dit, il est difficile de remédier à leurs conséquences.

Les vents sont, dans certains pays du Midi, à Marseille principalement, un fléau pour les plantations; le vent du nord-ouest leur est surtout funeste. Tout le monde sait que, comme vent salin, il est un obstacle à la végétation en général; qu'à une distance même assez grande du littoral, il fait sentir ses effets en ce sens, sauf sur les points abrités, et que certaines essences, le marronnier, par exemple, le redoutent tellement qu'on ne peut les cultiver que fort loin des bords de la mer et dans les abris que présentent les bas fonds ou les constructions. A ce point de vue, tout ce qu'on peut recommander au cultivateur, c'est de fuir les parties du territoire où il répand des particules salines. Mais il est encore désastreux par le seul fait de sa violence, et, sous ce rapport, il est bien peu de points qui n'aient à en souffrir; il y en a plusieurs, au contraire, où sa force est décuplée par la répercussion contre les bâtiments et par le tourbillon qui en résulte. Il n'est pas impossible de se prémunir contre les rafales de ce vent, mais cela nécessite l'emploi de plants déjà d'une certaine force et la mise à l'écart de toutes ces tiges frêles qu'on a trop souvent plantées par une économie mal entendue; à cela on joindra, au besoin, des tuteurs courts mais très-solides, des fils

métalliques partant des branches et enfin l'on chaussera le pied des arbres avec de l'argile pétrie de manière à l'assujétir fortement sans pourtant faire obstacle à sa croissance.

D'autres lésions peuvent être produites par les enfants qui escaladent quelquefois les arbres ou les frappent à coups de pierres, par des animaux errants ou qu'on a le tort d'attacher au tronc, par les voitures le long des voies charretières et par les constructeurs des barraques de toutes sortes pour les foires ou marchés; quelques-uns de ces dommages peuvent être prévenus par une surveillance assidue, mais pour parer aux deux derniers inconvénients dont je parle, le meilleur est d'isoler les plantations des chaussées routières par une bordure de pierre pareille à celle des trottoirs, et, au besoin, par des bornes, ainsi que de placer dans le sol des emplacements de foires ou de marchés des dés en pierres où l'on puisse planter des pieux sans avoir à faire de trous. A ce propos, je dois faire observer que fort souvent l'on offense les racines et même les racines mères en pratiquant des excavations tant pour prises d'eau et de gaz, que pour pourvoir à l'écoulement, dans les égoûts, des eaux ménagères des maisons; de plus les entrepreneurs ou ouvriers chargés de ces travaux, remplacent les terres extraites avec des matières quelquefois peu choisies; il est aisé de comprendre quelle atteinte un fait pareil porte à la santé des arbres. On ne devra donc jamais tolérer que de pareilles opérations soient entreprises sans que le service des plantations ait été prévenu, afin de pouvoir les surveiller et empêcher toute malfaçon à son point de vue (1).

Il est reconnu aujourd'hui que les infiltrations de gaz d'éclairage produisent, en viciant le sol, l'effet le plus pernicieux sur les plantations. Ses fuites infectent en peu de

(1) *Rapport du 1er septembre 1859.*

temps les terres et leur donnent une teinte noirâtre et l'odeur caractéristique de ce fluide. Les racines qui se ramifient dans un terrain ainsi décomposé, présentent bientôt les symptômes d'une espèce d'empoisonnement; ce sont d'abord des tâches noirâtres, puis une couleur vineuse et l'odeur que chacun connaît; l'altération marche avec rapidité; le cambium est atteint à son tour et l'aspect de souffrance, la chute des feuilles viennent bientôt annoncer la mort du sujet. Pour préserver les racines et l'arbre tout entier avec elles, il faut absolument préserver le sol, et l'éloignement des tuyaux, leur parfait isolement des terres sont les seuls moyens de les prémunir contre les infiltrations des fuites. Les précautions à prendre ont été parfaitement décrites dans un arrêté municipal du 2 janvier 1857, par lequel l'Administration réglemente la canalisation à faire par la Compagnie d'éclairage de la ville de Marseille. Je crois devoir rapporter textuellement cet arrêté, le regardant comme un excellent résumé des mesures préventives à imposer aux Compagnies dans l'intérêt des plantations publiques.

« Article 1er Les tuyaux de gaz et leurs embranchements « sur les promenades publiques plantées, seront placés « à la distance la plus grande possible des arbres. Ces « tuyaux seront, en outre, renfermés dans une cuvette en « béton hydraulique cimentée, d'une largeur de 0 m. 20 c. « environ supérieure au diamètre intérieur de la conduite. « Cette cuvette sera remplie de graviers et recouverte par « un enduit en argile.

« Article 2. Les embranchements transversaux, seront éta- « blis au-dessus de la conduite mère, et renfermés dans des « canaux semblables ayant une inclinaison ascendante de « 0 m. 005 m. par mètre au moins; les canaux intérieurs « et embranchements seront mis en communication avec « l'atmosphère au moyen d'ouvertures ménagées dans le

« socle des candélabres ou dans le soubassement des édi-
« fices, à une hauteur suffisante pour éviter toute inon-
« dation et tout ensablement des eaux.

« Article 3. Lorsque les embranchements sur la conduite
« principale seront distants de plus de cinquante mètres
« l'un de l'autre, il sera établi des communications inter-
« médiaires entre le canal, enveloppe principale, et l'atmos-
« phère, au moyen de tuyaux en plomb dont l'ouverture
« extérieure sera établie comme il est dit ci-dessus. Ces
« tuyaux ne seront pas distants entr'eux ou des embranche-
« ments de plus de cinquante mètres.

« Article 4. Monsieur l'Ingénieur des ponts-et-chaussées,
« directeur de la voirie et des eaux, est chargé de l'exécu-
« tion du présent arrêté.

« Fait à Marseille en l'Hôtel-de-Ville, le 2 janvier 1857,

« Signé : Honnorat.

La mesure est excellente, malheureusement la Compagnie ne se conforme pas toujours exactement à ces sages dispositions, surtout en ce qui concerne les prises et les regards.

Je termine en disant un mot des usines, non que je voie d'autre moyen de prévenir les effets déplorables des gaz ou fumée qui s'en échappent, que l'adoption générale et obligatoire d'appareils réellement fumivores, si cette amélioration peut se réaliser ; non surtout que je compte solliciter, dans un pays si commerçant, et qui tend à devenir non moins industriel, des mesures par trop restrictives, mais pour appeler l'attention sur les désordres que certains établissements occasionnent dans leur voisinage, au point de vue agricole, mais pour inspirer de sérieuses réflexions aux cultivateurs et même à ceux qui s'intéressent à l'hygiène publique et d'édilité. L'année dernière la ville de Marseille a perdu vingt-six ormes au boulevard National, par l'effet des exhalaisons sulfureuses d'une fabrique aujourd'hui

fermée, si je ne me trompe; au Cours-Gouffé, une usine située dans la partie du Levant, a fait périr l'an passé une dixaine de sujets ; cette année il faudra y en remplacer encore dix autres. Dans plusieurs propriétés particulières, non seulement les arbres à fruit ou d'agrément, mais les simples herbacées, les plantes fourragères meurent littéralement brûlées par les gaz ou la fumée. Ces faits pris au hasard entre mille, en disent plus que de longs commentaires.

CONCLUSION.

En résumé, l'expérience et le raisonnement démontrent que les plantations d'agrément, les plantations publiques surtout, ne peuvent se passer de soins ni lors de leur création, ni à aucune période de leur existence.

Une conclusion logique de tout ce qui précède est que les soins ne sont point fixes ni définis, qu'ils varient, au contraire, selon les sujets, les époques, les localités et que, par suite, tout plan, tout programme destiné à les réglementer et préciser à priori, pèchera nécessairement sous deux rapports : en ce qu'il sera fort souvent défectueux, en ce qu'il est inflexible, invariable.

C'est par la déduction de cette conclusion irréfutable que je dois complèter l'utilité de ce travail, en ce qui concerne plus spécialement l'objet principal que j'ai eu en vue, à savoir la bonne administration des plantations publiques.

Leur création et leur conservation présentent une multitude de cas imprévus, et se compliquent de détails propres à dérouter bien des calculs; le cultivateur doit se guider d'après les circonstances qui varient sans cesse et compter sur des éventualités en dehors de toutes ses conjectures ; le sol n'est pas effectivement homogène même sur un espace restreint, les expositions diverses offrent des conditions bien

différentes ; enfin, l'âge, la vitalité, l'essence, la température, sont des causes de modifications des règles générales.

On procède donc en grande partie par tâtonnements ; souvent on marche dans l'inconnu. Il n'y a, par conséqnent, aucune analogie entre ces sortes de travaux et ceux dont le détail et la dépense peuvent être déterminés mathématiquement par avance et qu'on peut prévoir et calculer avec exactitude avant d'y avoir mis la main. Ne s'en suit il pas que si ces derniers s'exécutent avec avantage suivant le mode de l'adjudication et selon un plan, un devis, des cahiers des charges dressés avant l'entreprise, nos opérations d'arboriculture échappent à toute appréciation anticipée et ne peuvent être renfermées dans le cadre rigoureux de ces programmes ? Les besoins du sujet et du moment, voilà la seule règle que le cultivateur peut promettre de suivre ; c'est la nature qui régit ces matières et elle ne formule point si commodément ses lois.

Il n'est point, en conséquence, d'une bonne administration de donner en adjudication les travaux de plantation ni ceux d'entretien.

On pourrait croire ce mode plus économique, mais les preuves contraires abondent : par exemple, il est resté dans la caisse municipale des sommes sans emploi sur le montant des crédits alloués, parce que les tranchées d'amendement du Prado, du boulevard de Rome, n'ont coûté, en partie, que la main-d'œuvre de défoncement ; des fabricants de poteries ayant enlevé à leurs frais l'argile extraite; parce que les amendements par mélange de terres opérés à la place Saint-Ferréol, à la place Saint-Michel et au boulevard National, n'ont aussi coûté que le prix des journées, d'excellentes terres végétales nous ayant été gratuitement fournies et apportées par des constructeurs obligés de déblayer des emplacements. Assurément un adjudicataire aurait pu réaliser ces économies ou d'autres encore,

mais lui seul en eût profité, tandis que c'est la ville qui a bénéficié de ce qui eût constitué ce gain.

Mon raisonnement implique que le service des plantations mérite la confiance de l'autorité et la justifie en tous points. Est-ce trop présumer d'un employé de l'Administration, honoré de ce choix, intéressé à conserver cette faveur insigne, à l'augmenter autant que possible, mis, du reste, à l'abri de suggestions coupables par la situation qui lui est faite? Je ne le crois pas; insister sur cette objection serait offenser en quelque sorte cette Administration, dont le service des plantations, comme les autres branches, fait partie intégrante.

Mais en admettant même que le doute puisse raisonnablement régner sur cette question délicate, n'y a-t-il pas encore mille bonnes raisons pour donner la préférence et la direction aux agents directs de la ville?

L'adjudicataire est un étranger pour elle. En quoi sa probité est elle mieux garantie? Laissant cet aspect sous lequel il est possible d'envisager les choses, qu'est-il à proprement parler, que compte t-il faire? Il n'est ni plus ni moins qu'un spéculateur; il ne remplit pas une fonction, il fait une affaire. Cela dit tout. Si donc un doute peut exister de l'exécution économique du travail en régie, pour ce qui est du travail à forfait, il n'y en a aucun: l'adjudicataire bénéficiera, il n'y a aucun doute, car cette conséquence du traité est prévue et légitime. Il bénéficiera et la ville est certaine qu'il bénéficiera seul, légitimement ou non, tandis qu'avec ses propres agents elle a, du moins, beaucoup de chances de voir bénéficier sa caisse.

Si je m'étends ainsi sur ce sujet, c'est à raison de certaines velléités que j'ai remarquées récemment et qui ont inquiété mon zèle éclairé, convaincu par tant d'expériences.

Il eut été, autrement, inutile de revenir sur ce chapitre, car notre Administration a apprécié dans sa sagesse depuis

quelques années, les raisons qui, en matière agricole, militent en faveur du système de régie. Il y a dix ans environ qu'il est passé dans les traditions de l'Hôtel-de-Ville de faire conduire en régie les travaux des plantations.

A la suite d'une étude de l'ensemble des restaurations que l'état incroyable de la plupart des promenades rendait indispensable (1), chaque année un crédit spécial était affecté aux travaux extraordinaires pour les replantations ou les rares créations nouvelles. Par ce moyen, ces opérations confiées à des ouvriers sous les ordres des chefs du service s'accomplissaient rationnellement, utilement, c'est-à-dire non pas d'après un programme tracé d'avance, invariable et souvent défectueux, mais selon les occurrences, les exigences des localités, la composition du sol, le genre de plantation, etc., en un mot, selon les règles de l'art. C'est un système que je supplie nos édiles de conserver à l'avenir, car nous n'en avons pas fini avec notre plan de restauration et nous avons l'espérance que l'accroissement et l'embellissement de notre cité donneront encore beaucoup à faire en matière de nouveautés (2).

Quant aux cultures, façons ou fournitures constituant l'entretien ordinaire, c'est la besogne de quatre cantonniers jouissant d'un traitement mensuel et dont l'un est assermenté en qualité de garde pour le Prado (3). Aussi sous les ordres des chefs du service, ils font de cet entretien réparti également entre eux leur spécialité ; ils surveillent, réparent, conservent ou améliorent dans l'intérêt seul d'une bonne culture, sans préoccupations de clauses à observer ni de bénéfices à faire et avec l'entente que donne une pratique habituelle.

(1) *Décision du 24 juillet 1850. Nomination d'une commission.*

(2) *Instruction donnée par lettre de M. le Maire du 6 avril 1850.*

(3) *Décision du 21 septembre 1853.*

C'est ainsi qu'ont été remises en état beaucoup de nos promenades, qu'on a opéré des plantations nouvelles, qu'on a enfin maintenu et amélioré le tout par un bon entretien, qu'on a obtenu, en un mot, les résultats dont les avantages commencent à poindre, succès dû en grande partie à cette règlementation administrative des travaux.

Le couronnement utile de ce système serait l'établissement par la ville d'un dépôt de matières d'amendement pour former une réserve en cas de besoin (1) et la création d'une pépinière destinée à lui fournir les plants d'espèces, de grosseur et de hauteur voulues en vue des replantations possibles et des plantations futures.

On n'a pas craint de m'objecter que de tout temps il y a eu des arbres, que la végétation n'a pas attendu nos soins et nos systèmes.

Cela serait-il vrai ? La nature se passe-t-elle, comme on veut le dire, de nos procédés, de nos méthodes ?

Assurément, si nous supposons un état sauvage primitif, une situation, en outre, privilégiée, sous tous les rapports, du sol, du climat, nous pourrons compter sur des magnificenses de végétation spontanée. Mais la nature nous montre aussi des déserts, des steppes, des roches dénudées et stériles. Très-souvent, de plus, la fertilité primitive d'une terre a disparu par le fait de l'homme. Cela se voit presque partout, dans nos contrées principalement. Pour quelques vallons abrités, arrosés, enrichis au détriment des parties dominantes du territoire, combien de parties ravagées par les vents, calcinées et de plus en plus appauvries! Pour quelques rares bas-fonds dont l'alluvion s'accroît sans cesse des bonnes terres entraînées par les eaux et de détritus de toute espèce ; dont le sous-sol ne manque jamais d'humidité par infiltration, ce qui dispense jusqu'à un certain point le

(1) *Rapport du 24 avril 1843.*

cultivateur de soins et de dépenses, comme, par exemple, le terrain du Prado en grande partie, du Rond-point à la mer, que de localités impropres du genre du haut du Cours Bonaparte, où l'on ne trouve que le rocher, du poudingue de la place Saint-Michel, des débris de maçonnerie des places Saint-Ferréol et autres, des bancs d'argile pure du boulevard de Rome et d'ailleurs! Pourtant, nous avons à planter ces emplacements ingrats, ces expositions mauvaises, ces points culminants, tout comme les bords favorisés de Jarret ou de l'Huveaune. Ce n'est plus la nature qui crée et conserve, c'est la volonté humaine; notre choix n'est pas libre et loin d'obéir toujours aux considérations agronomiques, il nous faut souvent agir en dépit d'elles.

L'objection que je rappelle n'est donc que la reproduction de cette opinion erronnée dont j'ai déjà parlé et qui considère à tort les plantations publiques comme dispensées des soins de la science, les assimilant aux forêts et productions naturelles par une fausse analogie.

Le plus simple des hommes des champs ne s'y trompe point; il ne se croit pas dispensé de cultiver s'il veut jouir, et, cependant, les plantations rurales sont dans des conditions bien supérieures à celles qu'offrent les villes, où tout est établi et maintenu par artifice, où, en général, le végétal doit vivre et se développer comme une plante dans un vase.

Quelques points prospèrent sans que le sol y ait été préparé préalablement, mais qu'on essaye de compter partout d'après cela, qu'on se borne en d'autres endroits à creuser un trou propre à recevoir le plant, la leçon ne tardera pas à faire expier la faute. Au Rond-point du Prado, à la place Neuve, les platanes parvenus à un certain développement n'ont pas besoin d'irrigation, car leurs racines ont atteint la région du sous-sol que les infiltrations entretiennent dans un état permanent d'humidité; qu'on tente de se dispenser de même des arrosements artificiels sur le plateau culminant

et par suite desséché de la place Saint-Michel, ou même, sur ces emplacements au sous-sol humide que je viens de citer comme exemple; qu'on tente, par induction de la faculté dont y jouit le platane, d'appliquer le même raisonnement à une essence dont les racines d'un moindre développement vertical, l'orme si l'on veut, ne peuvent atteindre l'eau nécessaire à une telle profondeur, la déception suivra de près l'expérience.

Non, dans les conditions qui sont faites aux plantations publiques, dans les villes surtout et dans celle de Marseille plus que dans toute autre, on ne peut pas dire que la nature suffira à tout, qu'elle se passera des théories et des soins des gens de l'art, et qu'elle nous gratifiera spontanément de ses merveilles végétales à point nommé !

Veut-on des faits ? L'histoire de nos plantations pendant vingt années est là :

J'ai examiné en commençant les plantations que possédait notre ville en 1843.

Qu'est-il advenu de celles qu'on a abandonnées à elles-mêmes ?

La place Villeneuve languit dans le rachitisme ;

Les arbres des Cours Lieutaud, Devilliers, du Chemin-neuf de la Magdeleine s'en vont ;

La place Saint-Victor n'a plus qu'un vestige de plantation;

La place des Prêcheurs n'a plus même un pied d'arbre ; elle est déjà complètement nue et dépouillée ;

En un mot, sur tous ces points où nous n'avons pu porter les soins, les améliorations qu'indiquent la science et le bon sens, le dépérissement a marché d'un pas tel qu'on frémit en envisageant, d'après ces exemples, quel sort attendait nos autres promenades si l'administration ne les avait restaurées et même en grande partie renouvelées.

Voici, en outre, des chiffres qu'on ne trouvera pas sans éloquence et qui inspireront sans doute des réflexions pénibles mais salutaires :

Sur les 31 plantations restaurées dans les vingt dernières années, il n'a pas fallu (les inégalités qu'elles présentent l'attestent encore) remplacer moins de quinze cent quarante un sujets sur les trois mille cent soixante-douze qu'elles comportent, soit près de la moitié des arbres, sans compter qu'une saine culture réclamait encore bon nombre de remplacements.

Cette proportion effrayante sera égalée sinon dépassée par le chiffre des replantations à faire sur les dix autres promenades jusqu'ici négligées, ou, pour être tout-à-fait dans le vrai, c'est à leur replantation totale qu'il faut s'attendre.

Quel argument plus fort pourrais-je invoquer ?

Car l'esprit est consterné si l'on considère de plus que l'âge des sujets n'a pu être la cause de ce dépérissement général, ce qui résulte surabondamment des dates parfaitement connues de nos plantations et du rajeunissement des arbres secourus à temps.

ÉTAT SOCIAL.

Statistique des constructions élevées à Marseille durant la période décennale 1850-1859, *par* M. Marius CHAUMELIN, *membre actif, etc.*

Messieurs,

J'ai eu l'honneur de vous présenter, il y a cinq ans, à l'appui de ma candidature au titre de membre actif de la Société de statistique, un mémoire intitulé : *Coup-d'Œil statistique sur les constructions modernes élevées à Marseille* (1). Je me suis attaché dans ce travail à faire ressortir

(1) Imprimé dans le XIXe tome du *Répertoire des travaux de la Société de statistique.*

la rapidité prodigieuse avec laquelle notre cité s'était aggrandie depuis 1830; j'ai montré la vieille colonie phocéenne devenue la métropole commerciale de la France et rivalisant d'activité avec les ports marchands les plus considérables de l'Angleterre et de l'Amérique, grâce à l'invention récente des bateaux à vapeur qui lui permit d'établir des relations incessantes avec l'Espagne, l'Italie, la Turquie et les Echelles du Levant, grâce aussi à la conquête d'Alger qui rassura son commerce contre les outrages et les rapines séculaires des pirates barbaresques et lui ouvrit de nouveaux débouchés pour ses produits manufacturés. J'ai mis sous vos yeux des tableaux statistiques indiquant quelle progression a suivie le nombre de constructions nouvelles destinées à recevoir les immigrations considérables que l'appât du lucre a attirées dans nos murs, et j'ai noté les accroissements successifs qui, dans un temps fort court, ont doublé l'étendue de la ville.

Il conste des tableaux dont il s'agit que 3,312 maisons ont été construites à Marseille dans l'espace de 20 ans, de 1830 à 1849, et que les reconstructions et exhaussements se sont élevés durant ce même temps, au chiffre de 1,206; soit 2,058 constructions entièrement neuves et 581 reconstructions et exhaussements pendant la seconde période décennale (1840 à 1849.)

Depuis l'époque où nos chiffres se sont arrêtés, la population de Marseille est allée s'accroissant chaque année, et l'activité des entrepreneurs de bâtisses a eu peine à répondre aux besoins créés par cette situation, si nous en jugeons toutefois par le renchérissement progressif des loyers.

La physionomie de la ville dans les quartiers reculés a subi d'étonnantes transformations. Des voies nouvelles ont été ouvertes sur des terrains jusqu'alors livrés à la culture et des maisons se sont élevées aux abords avec une rapidité qui tient de l'enchantement. Les vides nombreux laissés

entre les constructions anciennes des boulevards Longchamp, Baille, Chave, d'Orléans, Mérentier, Gazzino, Notre-Dame et entre celles des rues adjacentes, se sont presque tous comblés.

Dans les parties centrales de la ville où il n'y a plus de place pour des maisons nouvelles, on a eu recours aux exhaussements et aux reconstructions.

Dans la banlieue même on a bâti avec une sorte de fureur : la manie de la villégiature a gagné toutes les classes; cabanons, bastidons, bastides et villas se sont multipliés à l'infini. D'ailleurs, bon nombre d'ouvriers et de petits employés, chassés de la ville par le taux exhorbitant des locations, ont trouvé leur profit à élire domicile en dehors des lignes d'octroi. Endoume qui ne comptait que 400 habitants, il y a dix ans, est une ville de dix mille âmes, à l'heure qu'il est, ville mal bâtie, il est vrai, aux rues tortueuses, sans nivellement comme sans alignement. D'importantes agglomérations se sont formées sur d'autres points, à Arenc, à la Madrague, à la Belle de Mai, à St-Charles, aux Chartreux, à la Capelette, au Rouet, au Prado et presque sur les flancs abruptes de la colline de la Garde. Certains propriétaires ont même spéculé avec bonheur sur cette passion que tout bon Marseillais a pour la campagne ; ils ont divisé de vastes domaines en une multitude de lots très-restreints qui sont devenus autant de propriétés distinctes où n'ont pas tardé à s'élever les blanches murailles du cabanon. Ce que l'on peut citer de plus curieux en ce genre est assurément l'entreprise d'un honorable architecte marseillais, M. Roche, qui a morcellé un domaine de 600 hectares de superficie en lots valant de 5 centimes à 1 franc le mètre carré, entreprise qui est en voie de succès et qui ne tend à rien moins qu'à transformer d'immenses terrains incultes (1) en un vaste parc d'agrément.

(1) Ces terrains sont situés au lieu dit *Palama*, sur les versants mollement inclinés des collines de l'Etoile.

Un jour viendra peut-être où, Marseille ayant englobé dans son enceinte la plupart des hameaux qui l'entourent, les amateurs des joies paisibles du cabanon seront obligés d'aller planter leur tente sur les sommets escarpés des collines, dans les lieux solitaires où les chèvres broutent aujourd'hui la lavande et le thym odoriférants, où, à coup-sûr, jamais omnibus, rails-way et préposés d'octroi ne porteront les ennuis et les tracas inévitables de la civilisation.

En attendant, historien fidèle et impartial des prospérités marseillaises, nous devons constater, ne fut ce que pour l'édification de nos neveux, les accroissements merveilleux de notre cité, pendant ces derniers temps. Le tableau suivant donne les chiffres exacts des constructions et des reconstructions ou exhaussements qui ont eu lieu, chaque année, durant la dernière période décennale (1850 à 1859.)

ANNÉES.	CONSTRUCTIONS.	Reconstructions et exhaussements.	Total des Constructions existant à Marseille et dans la banlieue.
1850	248	31	19,906
1851	313	27	20,219
1852	16	5	20,235
1853	234	18	20,469
1854	113	20	21,582
1855	338	51	21,920
1856	478	98	22,398
1857	394	62	22,792
1858	473	77	23,265
1859	566	91	23,831
	3173	480	

Ce tableau nous apprend que de 1850 à 1859, il s'est fait à Marseille 3,173 constructions entièrement neuves, et 480 reconstructions ou exhaussements; ce qui donne sur les chiffres de la période décennale précédente une augmentation de 1,115 constructions neuves et une diminution de 101 reconstructions ou exhaussements.

Disons tout de suite en ce qui concerne cette dernière diminution que le chiffre des reconstructions et des exhaussements doit forcément continuer à diminuer, car il est évident que ce genre de travaux ne s'appliquant qu'à des maisons très-anciennes et construites primitivement dans des proportions fort restreintes, ces dernières finiront naturellement par disparaître toutes, pour faire place à des édifices appropriés aux besoins et aux usages modernes.

Quant à la supériorité du chiffre total des constructions élevées de 1850 à 1859, sur le chiffre correspondant de la période précédente, elle est d'autant plus digne d'attention que l'on peut remarquer combien l'augmentation a été faible pendant les années 1850, 1853, 1854 et surtout 1852. C'est à ce point que le chiffre des constructions, pendant les cinq dernières années, excède de 1,325 celui des constructions faites dans la première moitié de la période, et nous constatons de plus que ce chiffre est supérieur même au nombre total de constructions neuves élevées de 1849 à 1850 : la différence est de 191.

Le tableau ci-dessus, comme ceux que nous avons fournis précédemment, embrasse les constructions faites en ville et celles faites dans la banlieue. Il nous a été impossible d'établir entre les unes et les autres une distinction bien précise; mais, nous avons acquis à peu près la conviction que le chiffre annuel des constructions urbaines est en moyenne un peu plus du double de celui des maisons de campagne.

Nous avons joint à notre tableau une colonne dans laquelle nous avons indiqué, année par année, le nombre

total de maisons existant à Marseille et dans la banlieue. Ces renseignements nous ont été fournis par les registres de l'administration des contributions directes qui a tout intérêt à avoir des chiffres exacts pour asseoir l'impôt des portes et fenêtres.

En 1859, le nombre total des maisons s'est élevé à 23,831; ce chiffre se compose approximativement de 14,500 constructions urbaines et de 9,330 habitations situées en dehors des lignes d'octroi. En 1830 le nombre total des maisons de ville et des maisons de champs ne dépassait pas 16,600.

Le rapprochement des chiffres nous apprend que dans l'espace de 30 ans, Marseille et son territoire ont vu s'accroître de près d'un tiers le nombre de leurs constructions.

Cet accroissement prodigieux dont aucune ville de province, à l'exception du Havre, n'a donné l'exemple, devait nécessairement entrainer des irrégularités de voirie qu'il faudra bien faire disparaître tôt ou tard. Déjà les travaux de rectification sont commencés sur différents points. On rattache ces divers quartiers par des boulevards larges et spacieux; on prolonge des rues terminées naguère en cul de sac; on donne à d'autres l'élargissement réclamé par une circulation de plus en plus active; ici, on nivelle; là, on aligne; partout on s'occupe de remédier aux défectuosités inévitables dans une ville construite hâtivement, suivant le caprice des colons qui ont afflué dans nos murs depuis 30 ans.

Certes les *desiderata* sont toujours nombreux; bien des quartiers sont encore privés des avantages d'une voirie bien entretenue; les fondrières que nous signalions dans notre Mémoire de 1855, n'ont pas toutes disparues; et, ce qui importe plus que tout le reste, la reconstruction des vieux quartiers n'est encore qu'à l'état de projet, le premier coup de sape qui vient d'être donné aux maisons de

la rue Noailles aurait-il été le signal d'une régénération générale et féconde. Espérons, en tout cas, que l'attention sérieuse de notre municipalité se portera enfin sur l'état pitoyable de cette vieille ville, aux rues infectes, aux maisons noires et croûlantes, et que la démolition de ces tristes masures suivra de près l'élargissement de la rue Noailles.

Qu'on ne se le dissimule pas du reste, la nouvelle ville que M. Mirès est en train de fonder sur les terrains du Lazaret, à proximité des nouveaux ports, ne prendra définitivement de l'animation, et ne verra les habitants affluer vers elle qu'à l'époque ou de larges voies relieront cette cité naissante aux riches quartiers du centre de Marseille.

Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Joseph Agoub, *par* M. Henri Guys, *consul de France de* 1re *classe en retraite, officier de la Légion d'honneur, membre actif de la Société de statistique de Marseille, etc.*

—

Essayer de faire revivre les œuvres d'un écrivain, ou d'un poète, que l'indifférence de ses contemporains a laissé tomber dans la poussière de l'oubli serait une tache ardue et difficile, et d'un succès bien incertain, si les témoignages nombreux mais épars, des écrits de l'époque, ne permettaient pas de reconstituer, en les coordonnant, l'ensemble du travail et la physionomie de l'auteur ; telles sont les réflexions qui nous ont été inspirées au moment d'écrire la biographie et d'analyser les œuvres de Joseph Agoub, écrivain sérieux et profond, poète inspiré et remarquable dont l'apparition, dans le monde littéraire de la capitale, fut saluée des plus vives acclamations, mais dont les productions isolées et successives, publiées ou insérées dans les feuilles périodiques du temps, faute d'être groupées en un imposant faisceau, n'ont pu produire cette impression forte,

simultanée, collective et durable de toute œuvre complète et achevée (1).

Les documents dont nous disposons pour esquisser la physionomie imposante de cet écrivain-poète, sont si nombreux et si variés que cette exhubérance et cette richesse même deviennent une sorte de difficulté, en nous embarrassant pour le choix; sans donc entrer dans tous les détails de cette vie ou plutôt de cette carrière, si bien remplie, quoique si prématurément achevée par la mort, nous nous attacherons à reproduire les traits les plus saillants ou, en d'autres termes, les principaux titres d'Agoub à la reconnaissance de la France, sa patrie adoptive.

Joseph-Elie Agoub naquit au Caire, le 20 mars 1795. Son père arménien d'origine, était venu s'établir en Egypte et s'y était fait une honnête position en y professant l'état de joaillier, si lucratif dans un pays où les femmes aiment passionnément à se parer de bijoux (2).

La mère de Joseph Agoub était une belle Damasquine que son père avait épousée dans le bonheur et qui l'augmenta en lui donnant deux fils.

« Le plus jeune, dit l'article auquel nous empruntons ce « préambule, est celui dont la trop courte carrière laisse

(1) Cette notice était prête à être imprimée lorsque nous avons appris que les principales œuvres de M. Agoub avaient été publiées, en 1835, sous le titre de *Mélange de littérature orientale et française*, et qu'une courte notice biographique, par M. de Pongerville, terminait le volume. Nous avons dès-lors regretté d'avoir ignoré cette double circonstance qui nous eut retenu d'écrire sur un sujet qui avait déjà exercé la plume d'un membre de l'Académie française.

(2) Le goût qu'elles en ont ne les quitte pas même pour se mettre au lit, car elles font alors une toilette particulière, en ajoutant à leur parure du jour de nombreuses fleurs fraiches et odorantes.

« tant de regrets à la gloire et à l'amitié. L'aîné, non moins « recommandable par les qualités du cœur et de l'esprit, « tient une place honorable dans ces phalanges immortelles « qui firent si long temps trembler l'Europe, et mérita « l'étoile de l'honneur, sous les yeux du chef illustre qui « les guidait à la victoire (1). »

Madame Agoub devenue veuve et sentant le besoin d'un soutien pour sa famille, s'unit en seconde nôce à un négociant français qui, ayant eu de nombreux rapports avec notre armée, dut quitter l'Egypte lors qu'elle l'évacua.

Ce fut à l'âge de 6 ans, que Joseph Agoub arriva à Marseille. Placé d'abord dans un pensionnat, il dut ensuite à l'aptitude qu'il montra d'être remarqué par un inspecteur de l'Instruction publique qui le jugea digne d'être élevé aux frais de l'Etat dans le Lycée de notre ville. Le jeune étranger ne s'y fit pas seulement distinguer par des dispositions extraordinaires, qui lui valurent les plus brillants succès, mais aussi par un goût prononcé pour la littérature. Il profitait d'autant plus facilement de ses études qu'il leur consacrait même le temps de ses recréations. C'est ce qui le fit classer dès le commencement au nombre des jeunes gens studieux et disposa de bonne heure nos savants à l'admettre parmi eux.

La peine infinie que dut se donner Joseph Agoub pour se former à une langue aussi riche que la nôtre, ne lui fit pourtant pas négliger l'Arabe, qu'il lui fallut apprendre par principe, l'âge auquel il quitta l'Egypte ne lui ayant permis d'en recevoir que les simples rudiments. Ce fut, par conséquent, de deux langues à la fois qu'il dut s'occuper et la manière distinguée dont il les posséda prouve assez l'application assidue qu'il y apporta et la fécondité, autant que l'excellence de son esprit.

(1) *Sémaphore* du 12 novembre 1832.

Ses travaux en poésie et en littérature arabes et françaises le placèrent bientôt au premier rang des orientalistes dont notre patrie s'honore, tandis que d'un autre côté la France littéraire l'exaltait au double titre de prosateur et de poète entre ses contemporains les plus illustres (1).

Voyons comment il acquit cette haute célébrité, lui étranger et si jeune encore.

Remarquons d'abord que c'est au lieu de sa naissance que Joseph Agoub consacra les prémices de son génie. L'amour de la poésie s'étant revélé en lui, ce fut, selon l'expression de M. Kératry, pour chérir sa patrie, pleurer ses malheurs et la rappeler à sa destinée qu'il fit ses premiers vers. En donnant ainsi la preuve d'un cœur bien né, il acquérait le droit de naturalisation chez une nation auprès de laquelle les nobles sentiments seront toujours les meilleures recommandations.

« Le Barde des bords du Nil fit retentir ses chants sur les « bords de la Seine; sa verve ardente, les élans impétueux « de son imagination et le tour insolite et audacieux dont « il révetait sa pensée, frappèrent d'étonnement en même « temps qu'ils saisirent d'admiration (2). »

Nous nous bornerons à un simple extrait de son premier dithyrambe comme spécimen de cette œuvre tant et si justement vantée.

« Sous ton char triomphal que de sceptres brisés !
« Tu foulais, en marchant les trônes écrasés ;
« Et quand de l'orgueilleuse Athènes ;
« Humble et fragile encor s'élevait le berceau,
« L'univers admirait tes pompes souveraines ;
« Sur ton front colossal rayonnait le *faisceau*
« De toutes les grandeurs humaines !
« Ta gloire éclate encor à travers le tombeau ;

(1) *Sémaphore* déjà cité.

(2) *Gazette du Midi*, décembre 1835, article de M. Dufeu.

« Sur la plage déserte, où tes sables s'agitent,
« Que de peuples évanouis!
« Ils passent, ton nom reste ; ils meurent, tu survis.
« Les siècles conjurés envain se précipitent
« Et s'acharnent sur tes débris.
« D'un ravage incomplet leur fureur te mutile
« La faulx, la faulx même du temps
« Qui s'étonne d'être fragile,
« Frappe et se brise. Assis sur ses vieux ossements
« Ton cadavre reste immobile,
« Que d'empires divers, qui vaincus par les ans,
« Ont péri comme toi ; mais d'éternelles ombres
« Ont dévoré leur souvenir ;
« Et leur vaste tombeau n'a pu t'ensevelir!....
« Ta tête soulevant le fardeau des décombres
« Se dresse et parle encor aux siècles à venir. »

M. Viennet en rendant compte dans la *Minerve* (1) de cette pièce de poésie et de la pensée qui l'avait inspirée, exprima le vœu que le poète ait prophétisé la régénération de son pays, si un inévitable et fatal arrêt n'a pas condamné l'Egypte à une éternelle servitude.

Ce dithyrambe donna lieu aux éloges suivants :

« Toutes les grandeurs de la terre qui fut Memphis, tout « son éclat, toute sa gloire éclatent dans les vers du jeune « inspiré. Il y a une audace, une force, une majesté dignes « de son sujet ; et pour comble de bonheur il recite avec « habileté les vers qu'il a composés avec enthousiasme (2).

Plus explicite, dans ses appréciations laudatives, un autre journal n'a point d'idées assez expressives pour dépeindre « l'admiration que les accents mâles et sévères de cette « pièce, véritablement grandiose et monumentale, valurent

(1) Du 11 janvier 1821.

(2) *Constitutionnel* du 9 août 1821.

« à son auteur. » Et il ajoute, quant à son talent supérieur d'élocution : « Indépendamment d'un rythme neuf et hardi « le jeune poète possédait à un degré éminent les facultés « d'organisation si rares pour la déclamation lyrique et que « l'onction et l'harmonie de ses périodes poétiques sem- « blaient leur emprunter un prestige nouveau (1).

Par un jugement retrospectif le *Corsaire* (2), dont les suffrages, annonce-t-il, n'étaient enchainés par aucune considération, dit, sans crainte d'être démenti, « que cette « belle pièce de vers, rapportée presque en entier par le « *Moniteur* et dans les autres journaux de l'époque, tra- « duite en italien à Florence et en allemand à Stuttgard, a « obtenu partout d'unanimes éloges : et a annoncé de la « manière la plus brillante le talent poétique de son auteur.

M. Agoub donna, au surplus, dans une introduction les motifs qui le firent agir.

« Je célébrai les souvenirs imposants du pays qui fut « mon berceau. Ma position personnelle devait appeler sur « moi l'intérêt ; l'accueil bienveillant que je reçus alors des « littérateurs de la Capitale passa mon espérance ; j'avais « droit à des encouragements, j'obtins des suffrages et un « pareil succès m'aurait étonné si je n'avais été convaincu « que chez une nation généreuse et grande, il y a de l'hos- « pitalité même dans l'opinion.

Mais si la France n'eut alors, pour apprécier les mérites de Joseph Agoub, que les sentiments d'une bienveillante sympathie, la célébrité de notre poète, qui avait retenti dans son ancienne patrie, lui valut la place de professeur dans l'établissement que Méhèmet-Aly fit fonder à Paris en 1825, pour l'instruction de quarante jeunes gens des premières familles de l'Egypte, lesquels, par l'effet de l'étonnant

(1) *Gazette du Midi* déjà citée.

(2) Du 25 avril 1825.

revirement des destinées des peuples, allaient devoir à la France des lumières que mille ans auparavant l'Occident eut été très-heureux de retrouver encore sur les bienfaisantes rives du Nil.

Des élèves âgés de 16 à 20 ans, ne connaissant que l'arabe, n'étaient pas propres à apprendre le français, sans une sorte d'initiation au mécanisme de cette langue et une pareille préparation ne pouvait être confiée qu'à quelqu'un possédant parfaitement les deux langues. Aussi, n'était-ce pas sans de justes raisons que le choix était tombé sur M. Agoub qui, en homme entendu, s'attacha à expliquer à ses élèves les principes du français, en mettant sous leurs yeux les théories des deux grammaires, en créant pour nos mots techniques d'autres termes qui les représentaient et en suppléant, par des explications, aux règles qui n'ont pas d'analogue dans la syntaxe arabe.

Un semblable système eut d'heureux résultats et au bout d'un an la plupart des élèves purent être placés dans des pensionnats de la Capitale pour y suivre plus spécialement l'enseignement de nos professeurs.

La société asiatique, composée des hommes les plus spéciaux dans les sciences de l'Orient, ne pouvait manquer d'admettre M. Agoub dans son sein, et, en 1822, elle l'avait déjà proclamé l'un de ses membres. Nos savants prévoyaient qu'au point où M. Agoub possédait l'arabe, il était appelé à rendre de précieux services à notre instruction dans cette langue, riche de tant de trésors inconnus à l'Europe.

L'école philotechnique le reçut également au nombre de ses associés.

Le public était, au reste, si favorablement prévenu à l'égard de M. Agoub que toutes ses productions lui valaient aussitôt les éloges les plus spontanés.

A l'occasion de sa romance *la Pauvre Petite*, un journal (1)

(1) La *Danseuse*, 24 août 1822.

fit l'observation qu'elle avait été plus heureuse par son accueil dans les salons de la Capitale que maintes grandes dames, ce qui était bien élogieusement significatif.

M. Agoub ne se contenta pas du rôle de poète, il voulut être aussi historien et il le montra par une introduction savante en tête de l'ouvrage intitulé : *Journal de l'expédition anglaise en Egypte*. Cette œuvre servit à prouver que profondément versé dans la connaissance des antiquités égyptiennes il possédait aussi le rare talent qui tempère l'austérité de la science et la colore des feux de l'imagination. Il était impossible d'exprimer plus noblement que ne l'a fait M. Agoub, les hautes pensées dont il s'est servi pour révéler au lecteur les véritables causes de cette expédition, puis qu'elle avait été pour lui une véritable énigme (1).

Un journal avait dit, au sujet du même ouvrage, que si quelque chose pouvait donner du prix au livre du capitaine Wals, ce serait l'éloquente et savante introduction dont l'a enrichie M. Agoub (2).

Les suffrages légitimement acquis à cette occasion l'enhardirent à entreprendre un travail du même genre pour l'Histoire de l'Egypte par M. Felix Mengin, et nous trouvons dans *la Pandore* du 23 novembre 1823, que M. Agoub a consacré dans cette œuvre un talent très-remarquable à célébrer les antiques souverains de sa patrie; que plusieurs belles pages y font reconnaître sa plume énergique et souvent éloquente, et que le morceau historique et digne des plus grands éloges donne beaucoup de prix à l'ouvrage.

M. Dufeu en porta ce jugement :

« En résumant nos réflexions sur le talent historique de « M. Agoub, nous pouvons dire que l'antique Egypte a trouvé « en lui un digne et éloquent historien. L'histoire a été pour

(1) *Gazette de France*, 24 février 1823.

(2) Le *Miroir*, 22 février 1823.

« lui un véritable sacerdoce; il y a apporté le zèle et le culte « des temps primitifs. Il est arrivé de là que sa parole est « tombée de haut sur les intelligences (1).

La rectification d'une erreur qui avait fait de M. Agoub l'auteur de cette histoire, tandis qu'il ne l'était que de son introduction, lui valut de la part du *Journal des Débats* des applaudissements d'autant plus honorables qu'ils furent spontanés, les voici :

« Poète et orientaliste, M. Agoub promet dans l'une et l'au- « tre carrière un homme distingué ; il n'a pas comme d'au- « tres jeunes poètes et jeunes savants une coterie pour les « faire valoir; c'est une raison de plus pour lui accorder nos « suffrages indépendants (2).

Dans l'appréciation que fit également la *Gazette de France* de ce discours, elle trouva que certains de ses passages ne seraient pas désavoués par Bossuet (3). Elle félicita M. Agoub sur la maturité de ce dernier ouvrage, où de grandes pensées inspirées par la religion ont remplacé de fausses admirations, et, considérant cela comme un progrès, elle s'en applaudit (4).

L'accueil que l'introduction à l'histoire de l'Egypte reçut de l'Académie française, donna lieu à de nouveaux éloges de la part du *Pilote*, qui dit en rendant compte, de cette

(1) *Essai sur la littérature à Marseille*, par M. le baron Gaston de Flotte, page 242.

(2) 6 novembre 1823.

(3) « Le système historique de M Agoub, dit M. Dufeu, est « celui de Bossuet, c'est-à-dire que pour lui l'histoire est « renfermée dans un cercle inflexible et soumise à une desti- « née fatale et providentielle. Son principal caractère est celui « d'une haute moralité ; elle résume admirablement les faits « et les hommes, le progrès de la civilisation et de l'industrie; « cette civilisation matérielle des peuples. *Gazette du Midi.*

(4) 22 novembre 1823.

circonstance, que M. Agoub, devenu historien, caractérise d'une manière à la fois brillante et judicieuse les diverses époques de l'Egypte, depuis les Pharaons, et que son style est noble, harmonieux, éloquent et digne enfin des souvenirs imposants qu'il retrace (1).

Nous dirons tout à l'heure que notre savant a pris l'initiative de faire revivre la bonne poésie en France; nous mettrons en attendant à contribution le témoignage de M. Dufeu, proclamant qu'il en fait autant de l'histoire.

« A peine à son début, Agoub reconnut cette vérité : » l'histoire privée du secours de la philosophie et renfermée « dans la narration simple et la chronologie lui sembla un « répertoire stérile et insignifiant et il chercha à lui donner « une tendance plus grave. Toujours dominé par le senti- « ment et l'amour de la patrie, il tourna ses regards vers « l'Egypte et ses annales lui apparurent entourées de cette « auréole de grandeur et d'imposantes austérités qui sem- « blent être exclusivement son partage. Fils dévoué et pé- « nétré de sa mission, il aborda sa tâche avec vénération « et amour. Avant de ciseler la statue complète de l'Egypte, « il chercha laborieusement les documents et les matériaux « qu'il résolut de classer par une série de travaux préala- « bles. Des *Discours historiques* furent comme les grandes « ébauches par lesquelles il voulut préluder à un majes- « tueux ensemble. Après les discours vint l'*Introduction à* » *l'histoire de l'Egypte;* après l'introduction la *Description* « *des Monuments Egyptiens*, épisode large et profond sur « les mœurs, la législation, les arts, les connaissances phi- « losophiques et en général tout l'appareil civilisateur de « l'antique patrie des Pharaons, type générateur et primitif « de toutes les civilisations occidentales et modernes (2).

(1) 3 décembre 1823.

(2) *Gazette du Midi.*

Renfermés dans le cadre étroit d'une simple notice, nous ne pouvons donner qu'un échantillon de ce nouveau chef-d'œuvre et nous choisirons son jugement sur les architectures grecque et égyptienne qu'il met en parallèle.

« Quant un peuple crée une architecture, il y laisse l'em-
« preinte de son génie : celle des Egyptiens était grave
« comme leurs mœurs, le style en était simple et impo-
« sant, austère mais sublime. Les Grecs ne virent dans
« l'architecture que l'art d'élever des temples aux Dieux et
» des palais aux rois ; à ce but général et apparent, l'archi-
« tecture égyptienne en joignait un autre qui lui était pro-
« pre, les monuments devaient recevoir sur toutes leurs
« faces des sentences religieuses et de grandes pages hiéro-
« glifiques. Les Grecs appliquèrent donc toutes leurs études
« à l'élégance ingénieuse des formes, à l'harmonie des pro-
« portions, à la grâce et à la légéreté de la perspective, ils
« n'aspiraient qu'au perfectionnement de l'art en lui-même;
« instituée pour des fins autrement importantes, l'architec-
« ture égyptienne s'était choisi un style et des proportions
« analogues à sa tendance favorite; il n'y avait là ni fronton,
« ni dôme, ni arcades ; toutes les lignes étaient droites,
« toutes les surfaces planes, toutes les formes quadrangu-
« laires ; partout des angles, nulle part des concavités. Les
« dimensions extraordinaires adoptées par les Egyptiens
« avaient surtout un double résultat, plus l'échelle était
« grande et plus le monument devait être durable, plus il
« offrait d'espace aux bas reliefs. Dans l'architecture des
« Grecs, la décoration des édifices n'avaient en vue que
« l'ornement ; dans celle des Egyptiens, l'ornement était
« subordonné à l'utilité. Chez les premiers, la sculpture
« devient un art séparé qui eût ses règles et sa théorie; chez
« les seconds, cet art n'avait jamais été qu'un auxiliaire de
« l'architecture ; ce qui fut *un but* pour les uns, n'avait été
« qu'un *instrument* pour les autres; les Grecs, en un mot,

« ne voyaient dans leurs édifices que des édifices; les cons-
« tructions égyptiennes étaient en même temps les archives
« littéraires de la nation; c'était une immense bibliothèque
« monumentale dont les feuillets, épars sur les bords du
« Nil, devaient être éternellement exposés aux regards de
« la multitude.

« Le mérite de l'architecture grecque était perdu pour la
« masse des citoyens; il n'y avait que les artistes et les
« hommes de goût qui fussent appelés à le comprendre et à
« le sentir. Les impressions de l'architecture égyptienne
« n'etaient étrangères à aucune classe, à aucun âge, à aucun
« sexe. La grandeur d'un édifice agit également sur toutes
« les intelligences; la correction et la grâce ne frappent que
« des yeux exercés; leur charme échappe aux regards vul-
« gaires. L'aspect d'un monument grec nous séduit, nous
« captive, nous attache, il y a presque de l'amour dans
« notre admiration. Devant un temple égyptien, on se tait
« et l'on médite, et, dans cette admiration muette et pro-
« fonde, il y a quelque chose qui ressemble à de l'effroi.
« L'architecture grecque est toute poétique, celle des égyp-
« tiens toute religieuse, l'une parle à notre esprit, à notre
« cœur, je dirai même à nos sens; l'autre, plus sévère,
« s'adresse à notre raison; dans la première, nous recon-
« naissons le type du beau; la seconde nous familiarise avec
« l'idée de l'infini: elle nous entretient de l'éternité. »

Un jugement sur quelques personnages groupés dans un article de la *Revue encyclopédique* amena son auteur (1) à dire que « on aime à voir réunis ensemble M. Agoub, cet
« enfant de l'Egypte, élevé comme français dans la cité des
« Phocéens, poète et orateur par ses inspirations et ses sou-
« venirs, devenant érudit par l'étude et la fréquentation
« de nos hommes les plus instruits, parlant avec autant de

(1) M. E. Salverte.

« tact que de connaissance de cause des productions les « plus célèbres de la littérature orientale (1). »

Nous trouvons aussi dans *la Pandore* : (2)

« On lit avec plaisir dans le dernier numéro du *Mercure* « une élégie de M. Agoub intitulée : *Jenny ou les derniers* » *moments*. La versification de cette élégie est douce, har- « monieuse et fait honneur au talent du jeune écrivain qui « sur un ton plus élevé a célébré l'antique gloire de l'Egypte « sa patrie. »

C'est un des morceaux, dit M. Gaston de Flotte, le plus étincelant de verve et suave de sensibilité que M. Agoub ait produit (3).

Le facile accès que le talent procura à M. Agoub dans la société des gens de lettres à Paris, lui avait également imposé des devoirs qu'il sut, au reste, remplir avec empressement. C'est ainsi qu'il dut s'inscrire au nombre des orateurs qui prononcèrent des discours sur la tombe de Mme Dufresnoy. Nous regrettons, toutefois, que le journal qui cite le fait, se soit borné à rapporter la seule oraison funèbre de M. Tissot (4).

A peine initié dans l'art de la versification, M. Agoub voulut traiter les sujets dans lesquels la poésie puise ses plus belles inspirations et, non moins délicat sur le choix de ceux à qui il adressait ses vers, c'est aux plus hautes célébrités littéraires qu'il faisait agréer son encens. Dans la *Querelle terminée*, il prit M. C. Delavigne pour interlocuteur et il lui donna le soin de défendre la Gloire, tandis qu'il se chargea de la protection de l'Amour.

Ce fut une lutte gracieuse et énergique entre l'Honneur et la Volupté, dans laquelle l'auteur prouva qu'il possédait

(1) *Le Pilote*, 15 septembre 1823.

(2) 5 décembre 1823.

(3) Essai sur la littérature, etc.

(4) *Constitutionnel*, 10 mars 1825.

le secret difficile de passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

A l'occasion d'une autre composition de circonstance qu'il avait intitulée, *Lyre brisée*, ce fut aux manes de Mme Dufresnoy, celle qu'il avait saluée religieusement des accents des plus profonds regrets au moment d'être confiée à la terre, qu'il la dédia en lui offrant un heureux mélange de pensées nobles et de sentiments délicats (1).

Un journal dit à propos de cette nouvelle production de M. Agoub :

« On peut le regarder comme un phénomène littéraire qui fera honneur à notre époque (2). »

Quel plus beau témoignage pouvait-on rendre au talent de Joseph Agoub, que de déclarer dans ce temps de transition, où deux partis défendant chacun son genre à outrance voulaient le faire prévaloir l'un au dépend de l'autre, « où « comme dit M. Dufeu, l'un voulait immobiliser la pensée « et la forme poétique, l'autre, les rendre, au contraire, « essentiellement progressives et conquérantes, que ces di- « thyrambes furent la première tentative pour affranchir « notre poésie du joug traditionnel et inflexible du classi- « cisme et les vrais précurseurs de la nouvelle école. »

Pour que tout l'honneur de la rénovation poétique revienne à M. Agoub et ne lui soit pas contesté, M. Dufeu fait observer qu'à l'époque dont il parle «Hugo et Lamartine, « ces deux principaux chefs de la rénovation poétique, n'a- « vaient encore élevé aucun monument dans l'arène qu'ils « devaient bientôt illustrer. » D'où il conclut que « la plus « grande gloire d'Agoub, son titre le plus réel à l'hommage « de la France, est donc d'avoir attaché son nom au fron- « tispice de l'école actuelle. (3) »

(1) *Gazette de France*, 20 avril 1825.
(2) *Constitutionnel*, 18 août 1825.
(3) *Gazette du Midi*, décembre 1835.

Mais ce ne furent pas là les derniers éloges que s'attira Joseph Agoub de la part des savants, ses contemporains, chez lesquels tout esprit d'antagonisme dut se taire pour faire place à leur admiration pour leur collègue étranger, dont la jeunesse doublait le mérite. Le *Corsaire* même voulut mêler sa voix à ce concert général et il le fit en ces termes :

« L'exécution de cette petite pièce de vers (1), présentait « à notre avis de grandes difficultés ; il fallait s'assujetir « aux entraves d'un plan d'allure désordonnée de la muse « lyrique, passer sans disparate d'un ton à un autre, et « faire succéder à toute l'exaltation de l'orgueil poétique, « les mouvements tendres et passionnés de l'Amour, M. « Agoub a triomphé glorieusement de ces obstacles (2).

Un des élèves qu'il conserva dans l'institut Egyptien, et qui parvint à un haut degré d'instruction, lui donna une grande preuve de talent, et en même temps d'affectueuse admiration, en traduisant cette pièce en vers arabes.

Les connaissances de Joseph Agoub dans la langue arabe furent mises pendant quelques années à profit par le Gouvernement qui le nomma professeur au Collège *Louis le Grand*, pour l'instruction des élèves destinés à la carrière drogmanale dans les pays orientaux.

M. Iomard l'attacha aussi à la Commission d'Egypte dont il était le président, et M. Agoub s'y occupa à corriger les mots arabes employés dans la seconde édition du grand ouvrage qu'elle avait composé, et il y ajouta quelques notes sur la poésie de ce pays.

« La Commission lui confia également le soin de rendre « compte de ses travaux, et il le fit dans la *Revue Encyclo-* « *pédique* par des articles pleins de sentiments et de vues « élevées (3). »

(1) *La Lyre brisée.*

(2) 15 avril 1825.

(3) M. Dufeu, *Gazette du Midi.*

Aux preuves que Joseph Agoub avait déjà données de son talent d'historien et de poète, dans les langues française et arabe, il voulut ajouter celle d'une judicieuse appréciation de la littérature ancienne. Il profita, à cet effet, de l'apparition de la traduction de *Lucrèce* en vers français par M. de Pongerville pour en rendre longuement compte, en savant consommé, ne laissant rien à désirer sur des sujets que, de prime abord, on eut pu croire lui être en quelque sorte étrangers. Ses jugements sur l'auteur latin, sur les circonstances où il a écrit et sur ses principes sont, au contraire, empreints d'un esprit profond et essentiellement juste. Quant au traducteur, l'article se termine par cette courtoisie à son adresse : « Tant que la langue fran-« çaise n'aura pas vieilli. . . . , son livre restera pour « représenter, dans la littérature moderne, une des plus « imposantes créations de l'antiquité (1). »

Retourné à Marseille dont le climat semblait convenir davantage à sa santé affaiblie, et où l'appelait une famille tendrement aimée, il continua à s'occuper de la littérature orientale et ce furent des morceaux de chant, appelés *Maouals*, qu'il traduisit de préférence, comme étant plus propres à donner une juste idée de l'extrême fécondité et des ressources de la poésie arabe qui permettait de développer convenablement un sujet dans de simples strophes de quatre à cinq vers.

L'invraisemblance ne nuit pas ici à la réalité de la chose et toute personne qui veut s'en donner la peine peut se convaincre du fait en consultant le recueil de M. Agoub, dans lequel nous prenons au hasard un exemple : *le Nouveau Joseph.*

« L'*Abeille*, emprunte à ta taille légère la légéreté de ton « corps délicat, et par un doux échange, elle prête à ta

(1) *Gazette de l'Instruction publique*, 20 septembre 1829.

« bouche la saveur du miel. Ah! si tu n'as jamais vu le beau
« Joseph (1) reconnais-le dans mon image, ô toi qui n'as pas
« d'égal dans ton siècle! c'est toi, toi seul, qui es le fils de
« Jacob et mon pauvre cœur est l'Egypte où tu règnes. »

Nous ne nous arrêterons pas à ce que cette traduction paraîtrait rendre plus que le petit nombre de vers dont se compose un Maoual, parce que le caractère essentiellement poétique de la langue arabe est connu, de même que la concision de ses expressions qu'on ne peut reproduire qu'au moyen de périphrases.

Un journal de Marseille, en rendant compte de ces nouvelles productions de M. Agoub, contient une savante dissertation sur les richesses que la diplomatie et le commerce pourraient retirer, par le moyen de la langue arabe, des immenses pays soumis à la loi du Koran, et, dans tous les cas, sur les avantages que trouverait notre littérature à puiser aux mines encore vierges de l'Orient. Ces considérations, qui sont empruntées à une traduction de M. Agoub lui-même, se terminent par une revue des noms des auteurs que l'étude des idiômes de l'Asie a justement illustrés et dont la célébrité sera le plus puissant aiguillon pour ceux qui, en les imitant, voudront achever leur œuvre, si méritoire, de l'agrandissement de nos connaissances dans cette partie du monde.

M. Agoub fit de nouvelles traductions de romances arabes, le sujet de lectures que les membres de l'Athenée de Marseille applaudirent vivement.

Il était hélas! bien près du terme de sa vie, car peu de temps après M. Méry s'occupait de sa nécrologie. Ses éloges sont des plus flatteurs et ses regrets des mieux sentis. « Sans doute, dit-il, il aurait fourni avec un bonheur sou-
« tenu jusqu'à la fin, sa brillante carrière poétique, mais

(1) Les Arabes donnent le surnom de beau à Joseph.

« son impérieuse vocation le portait à l'étude de la science;
« il travaillait comme on faisait aux jours de conscience et
« de persévérante passion dans les âpres veillees du cabinet.
« Dix ans de vie encore et il nous eut initié aux mystères
« de cette vieille Egypte qu'il nous eut fait revivre, comme
« l'Italie revit dans *Corinne* (1).

L'auteur ajoute : « Ce grand projet d'Agoub reste inachevé
« comme ce colosse de granit qui fut surpris au chantier
« par Cambyse le dévastateur, et qui fut ruiné avant d'être
« monument. Pour le bonheur de la science il faut croire
« que tant de riches matériaux, tant d'études sur les
« ouvrages arabes, sur les fabulistes et conteurs orien-
« taux, seront recueillis et formeront bientôt la couronne
« posthume d'Agoub. C'est le vœu du monde littéraire, du
« monde savant, c'est le vœu surtout de ses amis, car il
« avait beaucoup d'amis ; son heureux naturel, sa bonté
« d'âme, ses vertus privées, la sûreté de ses relations, le
« rendaient cher et précieux au cercle heureux et retiré au
« milieu duquel il vivait. »

Nous voudrions pouvoir partager ces espérances et croire à la réalisation tant désirée de ce vœu, nous qui par nos faibles connaissances de l'Orient et de la grande difficulté qu'on éprouve à exploiter ses trésors littéraires; nous, dis-je, qui pouvons mieux en apprécier l'importance. Mais les manuscrits que M. Agoub a laissés se trouvent dispersés, et rien n'annonce que, s'ils venaient à être réunis, un éditeur voulut se charger de les publier dans un moment où la presse est envahie par des écrits qui détournent même les lecteurs studieux des matières sérieuses et instructives.

L'âme bonne, aimante, douée des plus belles qualités et qui s'était passionnée au point que nous l'avons démontré, pour ce qui constitue les merveilles de la nature, ne pouvait

(1) *Le Mistral*, 13 octobre 1832.

rester toujours indifférente à ce qui en est le chef-d'œuvre. Les inspirations de la poésie, que des vers chaleureux nous ont révélés, n'étaient-ils pas, d'ailleurs, un indice qu'à l'amour des muses M. AGOUB aspirait d'ajouter celui d'une créature, qui lui offrirait cette sympathie de sentiments et de goûts qui détermine les mariages? Mais un cœur délicat hésite avant de se décider.... Et l'esprit joint à la beauté ne satisfaisait pas les vœux de M. AGOUB qui put ajouter à ce rare assemblage l'illustration que donne la gloire militaire; il s'allia donc à la fille du colonel PIERRE et par cette union il réalisa, pendant les quatre années qu'elle dura, hélas! le bonheur qu'il avait si vivement pressenti dans ses rêves poétiques.

Joseph AGOUB mourut le 3 octobre 1832, à l'âge de 37 ans et sa fin précoce vint affliger les sciences et les lettres.

M. Joseph AUTRAN, auquel nous devons cette pensée enthousiaste, trouva avec raison que l'âme de M. AGOUB devait être de la trempe de celles qui dévorent leur enveloppe (1).

Sa sympathique imagination pour un confrère lui fournit un nouveau sujet de regret dans la réflexion « que le retour « de Paris à Marseille, n'eut pas la consolation d'avoir rap- « proché sa tombe des rivages où le sort avait placé son « berceau. (2) »

Le jeune fils que M. AGOUB laissa, lui survécut peu de mois et mourut n'étant à peine qu'à sa quatrième année. Il annonçait une rare intelligence.

« La veille de sa mort, M. AGOUB semblait vouloir ressaisir « la vie; il récitait à ses amis divers morceaux de poésie « qu'il comptait envoyer le lendemain à l'éditeur des *An-* « *nales romantiques*. (3). »

(1) *Essai sur la littérature à Marseille*, *etc.*, page 291.
(2) *Idem* page 294.
(3) *Sémaphore*, novembre 1832.

Nous citerons particulièrement celui ayant pour titre : l'*Apothéose*, parce qu'il venait de le composer : ce fut son chant du Cigne. Les deux stances qui nous sont communiquées, ne diffèrent pas, quant à l'élévation des pensées et à la richesse des expressions, de ce que notre auteur avait fait de mieux dans sa carrière poétique, qu'il a commencée et terminée en y excellant (1).

Il est digne de remarque que son génie n'a pas faibli un

(1) L'APOTHÉOSE.

—

Tableau représentant le portrait de Napoléon.

Un soldat prend un glaive et le monde est troublé ;
Proclamé le plus grand des hommes
Il tombe et l'univers de sa chute ébranlé,
Répète un cri jeté par vingt royaumes :
Longtemps, sous son regard, les rois avaient tremblé,
De leur honte ils n'ont pu l'absoudre:
« Vengeance, potentats ! le colosse a croulé ;
« Vengeance ! nous régnons et son sceptre est en poudre.»
Ils disaient, et leurs mains sur leur front mutilé,
Cachaient les traces de sa foudre.

—

Grand homme, dors en paix ! dors, sur ces rochers nus,
De ce sommeil sans mort, que la gloire accompagne.
Vous des bornes du temps sur sa tombe apparus,
Prosternez-vous, rois et héros déchus !
Alexandre, César, Annibal, Charlemagne,
Tous réunis, il vous eut tous vaincus !
Votre grandeur finit où la sienne commence.
Prosternez-vous, rois et héros déchus !
De ce cercueil vivant respectez le silence.....
Mais quel prodige éclate à mes yeux interdits !
Du monument brisé sa grande âme s'élance.....
Que vous êtes petits !

seul instant et que semblable aux plus beaux météores, il a réuni tout son brillant dans une courte durée.

« Une foule de sujets neufs et hardis préoccupaient Agoub « au moment où brillaient pour lui les dernières lueurs de « l'existence ; c'étaient un *poème sur l'Egypte*, qui aurait « été pour cette métropole du monde ce que sont ces chants « mythiques et populaires qui résonnent au tour du berceau « de toute naissante société et en consacrent les origines.

« C'était surtout un *dithyrambe sur les Catacombes*, « dans lequel il se proposait d'évoquer et de faire compa- « raître les grandes ombres de tous les rois qui ont été en- « sevelis dans leur sein, après avoir fatigué le monde « du bruit de leur cruauté, de leur splendeur ou de leur « gloire. Quelques vers même de ce dithyrambe ont été « commencés, mais l'inspiration créatrice qui devait faire « jaillir l'œuvre entière désormais muette, est descendue « avec le poète dans le tombeau (1).

Indépendamment des ouvrages cités dans cette notice, M. Agoub a publié ou laissé ceux dont les titres suivent :

Histoire du Sage Heycar, traduit de l'Arabe.

Discours sur la théorie de la langue Arabe.

Discours sur la Géographie d'Aboulféda.

Discours sur la Littérature Persane, sur la langue des Wolafs et sur les anthologies arabes de M. G. de Lagrange et M. Humbert, de Genève.

Traduction de Cent Maouals.

Traduction des Fables de Pidpai.

Parmi les compositions inachevées on remarquait :

Sésostris, Noéma ou les Catacombes de Thèbes.

Mémoires sur les combinaisons grammaticales de l'Arabe littéraire et vulgaire.

Recherches sur les hiéroglyphes.

(1) M. Dupeu. *Gazette du Midi.*

Nous reparlerons de la romance la *Pauvre petite*, pour dire qu'elle fut popularisée par le talent de ROMAGNESI.

Dans l'article déjà cité de M. DUFEU sur M. AGOUB et ses écrits, il est dit : « tels sont les tableaux divers, les occu-« pations variées, multiples,qui remplissaient les intervalles « de sa laborieuse carrière; tableaux tour à tour imposants, « sérieux, élevés, tendres, gracieux, pleins de charmes, « mosaïque ingénieuse où toutes les diversités de tons et « de couleurs se réunissent et se confondent sur la même « palette. »

Nous terminerons en rendant un dernier hommage à la mémoire de M. Joseph AGOUB et il se composera du témoignage de ses amis, comme de tous ceux qui l'ont seulement connu, sur ce qu'il y avait de délicatesse et de loyauté dans son caractère, parce que, étant étranger à la haine et à la cupidité, il offrait par ses nobles qualités un exemple de probité et de désintéressement peu commun de nos jours.

Extrait d'une note de M. Jules CANONGE *sur un marbre antique trouvé à Arles et donné au Musée de cette ville.* (Tribune artistique et littéraire du midi.)

Dans ces ruines d'Arles, si fécondes en trouvailles, il s'en est fait encore une. Par une générosité aussi délicate, aussi noble que rare, le Musée de la ville s'en est enrichi : c'est une tête de femme de grandeur naturelle et d'un marbre dont le grain et le ton rappellent celui du mont Hymète. Il a été découvert en creusant les caves d'une maison voisine du théâtre.

L'extrême simplicité des lignes, dont la rigidité n'est qu'à peine adoucie par de légères inflexions; la régularité systématique des traits et de l'ajustement de coiffure, régularité à laquelle s'associe pourtant quelque maladresse qui ne détruit point un effet général de pureté grave et douce, semblent faire remonter ce morceau aux écoles primitives de la Grèce ou de l'Etrurie. Le galbe a quelque chose des

races orientales. Une particularité nous a frappé et reste pour nous inexplicable, si elle n'est pas un cachet de race ou d'individualité : tandis que tous les traits du visage sont rigoureusement à leur place et finement rendus, l'ouverture des oreilles est plus basse que dans ce que nous montre ordinairement la nature ; elle est, de plus, très-imparfaitement pratiquée. Le marbre, taillé en arêtes un peu sèches, et le travail des cheveux, dont la masse est d'ailleurs bien entendue, n'ont ni la variété, ni la souplesse des grandes époques. En somme, c'est une œuvre étrange, mais belle, de cette beauté qui semble procéder moins de l'art que des merveilleuses révélations de l'instinct; elle peut être un spécimen du premier épanouissement du génie grec sur notre sol, un des premiers fruits de son alliance avec le génie de nos contrées. A ce point de vue, elle devenait d'une haute importance, autant pour l'étude de l'art que comme jalon dans l'histoire ; et tous ceux qui la voyaient regrettaient que le prix auquel la tenait son possesseur ne permît au budget municipal d'Arles d'en aborder l'acquisition.

Sur ces entrefaites, M. le duc de Luynes s'arrêta dans Arles ; il avait à y remercier la mairie de l'autorisation en vertu de laquelle il avait pu, l'année précédente, faire mouler, pour sa collection, les plus beaux antiques réunis au Musée. On s'empressa de lui signaler la nouvelle trouvaille; il la vit et l'apprécia avec le goût sûr, la haute érudition qui le distinguent. On sait qu'elle noble ardeur et quelle large munificence M. le duc de Luynes manifeste lorsqu'il s'agit d'ajouter aux merveilles de son château de Dampierre; il est donc inutile de faire remarquer combien il dut être ici tenté pour lui-même. Le désir qui vint à son esprit ne prévalut point dans son cœur : sa haute et intelligente gratitude lui inspira un de ces nobles traits dont sa vie est pleine : le marbre antique si envié fut acquis par lui et offert, en hommage de reconnaissance, à la ville d'Arles, dont il orne aujourd'hui le Musée.

SECONDE PARTIE.

TABLETTES STATISTIQUES. — STATISTIQUE UNIVERSELLE.

De l'émigration européenne et de ses conséquences politiques, morales et économiques; par M. A. LEGOYT, *Secrétaire perpétuel de la Société de statistique de Paris, etc. Mémoire* (1) *couronné par la Société de statistique de Marseille.*

INTRODUCTION.

I. L'émigration est de tous les temps et de tous les lieux. Mais elle apparait surtout à deux époques caractéristiques de la vie des peuples : l'enfance et la maturité. Seulement elle se produit sous des formes essentiellement différentes, selon que les sociétés sont d'origine récente ou ont déjà fourni une longue carrière. Dans le premier cas, l'émigration a lieu par masses; c'est tout ou partie de la nation entière qui quitte ses foyers. Dans le second, elle est le plus souvent isolée; c'est l'individu qui, mécontent de son sort, va demander à une nouvelle patrie des destinées meilleures.

(1) Ce mémoire a été tiré à part, précédé d'une introduction en caractères corps 12; nous avons pensé qu'elle devait être conservée ainsi dans notre Recueil, bien que cela s'écarte un peu du plan que nous y avons adopté. L'auteur a dédié son travail dans les termes suivants, à M. le Conseiller d'Etat, HEURTIER, ancien directeur général de l'agriculture et du commerce.

J'acquitte une dette du cœur en vous dédiant ce livre. Je n'ai pas oublié, en effet, les témoignages efficaces de votre bienveillance pendant les trois années que j'ai eu l'honneur de servir sous vos ordres.

L'idée, d'ailleurs, vous en appartient; je l'ai trouvée dans le remarquable rapport que vous avez adressé au gouvernement, en 1854, comme président de la Commission d'émigration.

Veuillez agréer, etc.

Même entre ces deux périodes, l'émigration change plusieurs fois de caractère. Au début, c'est à dire lorsque les hommes passent de l'état de peuplade à l'état de tribu, puis de l'état de tribu à l'état de nation, cherchant vaguement le siège de leur établissement définitif, l'émigration est armée et conquérante. Le plus souvent alors, elle n'a d'autre cause que l'inclémence du climat ou l'infécondité relative du sol.

Plus tard, quand les sociétés se sont assises, mais sans avoir encore trouvé la forme de gouvernement la plus favorable à leur développement matériel ou moral, on voit apparaître les émigrations politiques. Fuyant les persécutions du parti vainqueur ou refusant d'accepter son autorité, le parti vaincu se frappe volontairement d'ostracisme pour aller fonder au loin des colonies où revivra, et quelquefois avec un éclat tout nouveau, le génie de la mère-patrie.

Lorsque la démocratie illimitée a fait place à des institutions politiques fondées sur le principe d'autorité, les réactions violentes s'arrêtent et avec elles finit le mouvement des grandes expatriations. Dans cette période relativement heureuse, les peuples s'emparent profondément par le travail du sol dont ils ont pris possession. Les arts de la paix et de la civilisation commencent à fleurir; les forces productives du

pays s'organisent; les relations internationales se forment et l'échange s'établit. Si, au milieu de cette prospérité naissante, l'émigration apparaît encore, d'une part, elle est entièrement spontanée; de l'autre, elle a le plus souvent un intérêt commercial pour objet.

II. On a dit que l'Europe a été le théâtre des immigrations les plus intéressantes, les plus dignes des recherches de l'historien, des méditations de l'homme d'Etat. Peut-être cette opinion n'est-elle fondée que sur notre connaissance imparfaite des migrations des autres parties du monde. Ce qui est certain, c'est qu'au moins dans les temps modernes, c'est l'Europe qui a le plus fait pour la civilisation des anciens et des nouveaux continents; c'est de son sein que sont sortis les nombreux essaims qui sont allés y développer les sources inépuisables de richesses dont la nature les a dotés. C'est le génie européen qui, en Amérique, en Afrique, en Asie, en Océanie, a réalisé ces merveilleuses conquêtes du travail auxquelles nous assistons, conquêtes opérées le plus souvent sans violence, et marquées au sceau d'un progrès illimité.

Les plus anciens et les plus importants mouvements de population que l'histoire signale en Europe sont ceux des Phéniciens, des Carthaginois, des Grecs, puis des Romains. Les principales

colonies fondées par les Phéniciens ont été le fruit des émigrations de ce peuple dans l'île de Chypre, à Memphis, dans la Sicile occidentale et sur la côte d'Afrique. Carthage fut, sur ce point, leur création la plus considérable. Devenue l'une des républiques les plus importantes du littoral africain, cette ville envoie à son tour ses généraux ou ses hommes politiques les plus éminents fonder des colonies, d'abord parmi les Lybiens nomades qui l'entourent, puis dans les pays que nous appelons aujourd'hui le Maroc et l'Algérie, (sortes de stations maritimes destinées à faciliter son commerce avec l'Espagne), plus tard encore en Sardaigne. C'est là que sa mauvaise destinée devait lui faire rencontrer Rome....

On sait peu de choses sur l'origine des colonies carthaginoises ; on a tout lieu de croire, cependant, qu'elles furent plutôt l'œuvre du gouvernement que d'émigrations spontanées et libres. Il n'est pas douteux qu'elles étaient étroitement unies à la mère-patrie qui les faisait administrer par ses agents. Il était interdit aux étrangers, sous peine de mort, d'y pénétrer. Tout leur commerce extérieur devait passer par Carthage qui surveillait leurs exportations et en garantissait la valeur. Ces dispositions sévères, reproduites plus tard à l'occasion des établissements européens dans certaines parties du monde, s'appliquaient elles à

la fois aux colonies commerciales et agricoles? Ou plutôt Carthage avait elle à la fois des colonies des deux catégories? C'est un des points obscurs de l'histoire de la célèbre république.

Dans une conférence sur l'émigration, M. Gladstone (aujourd'hui chancelier de l'Echiquier), s'exprimait ainsi devant ses auditeurs de la ville de Chester (13 novembre 1855) sur la grande aptitude du peuple grec aux entreprises de colonisation. « Il est un peuple fameux de l'antiquité qu'il ne faut jamais oublier quand on parle de colonisation; c'est le peuple grec. Il a eu dans l'œuvre de la colonisation, un succès dont le secret a semblé longtemps s'être perdu avec lui. Son système n'était pas parfait; mais il était aussi bon que le permettait la nature des choses aux jours de la prospérité du pays. La race hellénique était originairement une tribu complétement insignifiante, qui habitait la partie montagneuse de la Thessalie. Mais cette tribu de quelques milliers d'hommes, par le fait de son indomptable énergie, s'est progressivement étendue dans toute la région placée entre son berceau et le Péloponèse. De là, elle a peuplé l'Archipel, puis une partie de l'Asie mineure où elle a fondé d'importantes cités, puis l'Italie du Sud. Les villes siciliennes qui lui doivent leur origine, ont atteint un degré de prospérité et un chiffre de population qui paraissent

incroyables de nos jours. Quel était le principe de ces heureux colonisateurs? Il peut se résumer en ceci : une complète liberté pour les nouveaux établis et le droit absolu de s'administrer eux mêmes. La mère-patrie n'intervenait jamais, sans doute par suite, au moins en partie, de la difficulté des communications; mais aussi, et surtout parce que ses institutions politiques et administratives n'étaient pas assez avancées pour lui permettre de gouverner des possessions éloignées. Il faut tenir compte, en outre, de l'esclavage qui aggravait les difficultés du gouvernement intérieur et ne lui laissait pas le loisir de se créer une politique coloniale. »

Les émigrations grecques se divisent en deux périodes. Pendant la première, que les historiens font remonter aux années 1120 et 1000 avant J.-C., elles eurent l'Asie mineure (Anatolie moderne) pour point de destination à peu près exclusif. On sait que les établissements auxquels elles donnèrent lieu eurent un succès rapide. Milet, Samos, Ephèse et d'autres villes non moins importantes étaient déjà des foyers de civilisation et de lumières, qu'Athènes, Sparte, Corinthe préludaient à peine à leurs brillantes destinées. La seconde période, généralement fixée aux années 750 à 650 avant notre ère, comprend les émigrations en Sicile et dans la Basse-Italie.

Quelles furent les causes de ces émigrations? Les opinions sont nombreuses sur ce point. Cependant on les attribue généralement 1° aux troubles politiques; 2° à des invasions heureuses; 3° à un excès de population par rapport aux subsistances; 4° à des projets d'agrandissement par les gouvernements (1).

M. Roscher (*Colonien and Auswanderung*) cite les faits suivants d'émigrations comme dus à des invasions ou à des discordes politiques. «Les établissements des Eoliens et des Eoniens sur les côtes d'Asie et dans les îles de la mer Egée ont été créés, dit-il, par les anciens maîtres du Pélopo nèse, lorsqu'ils durent se retirer devant les invasions des Héraclides venus du nord de la Grèce... Lorsque, quelques siècles plus tard, la défaite des Messéniens assura la suprématie de Lacédémone, les plus indépendantes des races soumises se décidèrent à aller chercher une patrie libre de l'autre côté de la mer, et les conquérants eux-mêmes favorisèrent ce mouvement...Tarente paraît avoir

(1) Sénèque l'ancien a parfaitement caractérisé les causes principales des émigrations grecques ou romaines dans les lignes qui suivent : *non omnibus eadem causâ relinquendi, quærendi que patriam fuit. Alios, excidia urbium suarum, hostilibus armis elapsos, in aliena spoliatos suis, expulerunt. Alios domestica seditio submovit; alios nimia superfluentis populi frequentia et exonerandas vires emisit; alios pestilentia, aut frequens terrarum hiatus aut aliqua intoleranda infelicis soli ejecerunt. etc.* (Cons. ad helve. 6.)

été fondée par les *Parthéniens*, c'est-à-dire par des enfants naturels de Sparte auxquels le parti dominant de l'époque avait refusé la plénitude de leurs droits civils et politiques. Un refus de même nature paraît avoir déterminé l'expatriation des Locriens epizephyriens. Il est également probable que Crotone et Sibaris doivent leur origine aux Périoques Lacédémoniens, auxquels la mère-patrie refusait les droits complets de citoyen. La création de Syracuse est due à une famille considérable de la puissante aristocratie corinthienne des Backhiades, qui s'était compromise politiquement au point de ne pouvoir rester à Corinthe. Les Messéniens opprimés se sont plus d'une fois réfugiés à Reggio, etc., etc., etc.» Complétons cette citation par le fait bien connu des Phocéens fuyant devant l'invasion Perse et allant fonder Marseille sur les côtes méridionales des Gaules et Vesia en Italie.

M. Roscher prétend également que beaucoup d'émigrations furent déterminées par le sentiment religieux, c'est-à-dire par des décisions d'un oracle, et il cite à ce sujet, cette phrase de Ciceron : *Quam Græcia coloniam misit sine Pithio, aut Dodonaco, aut hammonis oraculo?* Il est possible que les gouvernements grecs, pour vaincre les résistances que rencontraient leurs projets de colonisation, aient eu recours à l'influence du

sentiment religieux sur les masses; mais au fond, par suite du bon accord général entre le pouvoir et les oracles, ces derniers ne faisaient que prêter leur appui à des considérations exclusivement politiques ou économiques. Ce n'est que dans les temps modernes que l'on devait constater l'action positive du sentiment religieux sur l'émigration, comme conséquence des persécutions dirigées contre les dissidents par les églises établies.

L'excès de population par rapport aux subsistances, qui ne se produit plus qu'accidentellement en Europe en cas de récoltes insuffisantes, par suite des facilités d'approvisionnements que procure le commerce, se comprend, comme situation permanente, dans l'ancienne Grèce où des régions peu fertiles et d'une faible étendue se trouvaient sans communication avec les pays voisins. La mauvaise organisation économique du pays, où le travail agricole et industriel était en très-grande partie entre les mains des esclaves, et où le salaire libre, tel que nous le connaissons de nos jours, n'existait pas, en obligeant l'Etat à nourrir une partie de la population, lui imposait dans les temps de cherté, une charge énorme dont il devait naturellement chercher à s'exonérer en provoquant de fréquentes émigrations.

Les projets d'agrandissement territorial ont pu aussi n'être pas étrangers aux mouvements

extérieurs de population si fréquents dans l'ancienne Grèce. Ainsi il est naturel de penser que le désir d'occuper un point militaire ou commercial important, soit pour étendre la puissance matérielle de l'Etat, soit pour tenir en bride une ambition voisine, soit enfin pour se relier à des centres de production ou de consommation considérables, ont dû, dans l'antiquité, comme de nos jours, susciter plusieurs de ces expatriations en masse que l'Etat provoquait directement ou encourageait de tous ses efforts.

Dans ces circonstances, les émigrations helléniques ne pouvaient avoir le caractère d'un acte individuel et spontané. C'était une société tout entière, avec ses chefs militaires et civils, qui se détachait de la mère-patrie et allait en faire revivre l'image sur la terre étrangère. L'insuffisance des moyens de transport et d'approvisionnement ne lui permettait pas, d'ailleurs, de s'en éloigner beaucoup. Le plus généralement, les émigrants se servaient de la voie de mer et s'arrêtaient sur les côtes, choisissant les rades naturelles les plus hospitalières et en même temps les plus accessibles, avec ce sûr instinct qui a révélé de bonne heure à la race grecque tous les secrets de la navigation et du commerce.

Quelle était la nature des rapports des colonies grecques avec le pays d'origine? D'après les

autorités citées par Roscher, ces rapports avaient un caractère plus spirituel que matériel. Sans doute, elles vivaient sous leurs propres lois et s'administraient librement; mais elles n'oubliaient pas la mère-patrie. C'est ainsi qu'elles se faisaient représenter à ses grandes fêtes nationales ou religieuses; qu'elles recevaient ses délégués avec les plus grands honneurs et témoignaient pour elle, dans toutes les circonstances et sous toutes les formes qui ne compromettaient pas le principe de leur indépendance, d'un véritable sentiment de piété filiale. Plus tard, au temps de la domination de Sparte ou d'Athènes, les colonies se rattachèrent (spontanément ou non) plus étroitement à la mère-patrie et partagèrent leur destinée bonne ou mauvaise. Mais cette observation s'applique surtout aux colonies qu'elle avait directement fondées (1).

Les émigrations romaines ont eu un autre caractère et une autre destination. Lorsque l'oligarchie eut absorbé successivement presque toute

(1) Rappelons que, dans l'antiquité, on distinguait deux catégories de colonies : 1° les *Apochies* et les *Cléruchies* : les premières libres, formées par des particuliers ; les secondes fondées par l'Etat et placées plus ou moins directement sous sa main. Les colonies grecques créées du VIe au Ve siècle avant notre ère, appartiennent presque toutes à la seconde catégorie. Cela est vrai surtout de celles qui sont postérieures aux conquêtes d'Alexandre-le-Grand en Orient. Le système des Apochies parait avoir dominé chez les Phéniciens ; celui des Cléruchies chez les Carthaginois.

la propriété immobilière et industrielle du pays, faisant cultiver ses terres, exploiter ses manufactures et vendre ses produits par ses innombrables esclaves, le reste de la société romaine tomba dans une misère profonde. Obligés de céder, à vil prix, leurs petites fermes à d'impitoyables créanciers, les plébéiens, que leur qualité de citoyen romain éloignait, d'ailleurs, du commerce et de l'industrie, n'eurent plus d'autre ressource que d'entrer dans l'armée. Mais les levées militaires ne pouvaient complètement absorber cette foule sans cesse croissante d'indigents, et bientôt Rome fut remplie d'une population turbulente, du sein de laquelle s'élevait, par intervalles, sous l'influence de quelque meneur ambitieux, un cri violent contre la loi agraire et la demande d'un partage entre les pauvres des vastes et quelquefois stériles domaines du patriciat. On peut considérer comme la cause véritable des dernières conquêtes romaines la nécessité de faire la plus grande place possible dans l'armée à cette démocratie aux abois. Le sénat conjurait ainsi la guerre civile par la guerre extérieure. Mais, lorsque, dans les intermittences de paix, les clameurs recommençaient contre la propriété, il partageait entre les plus violents et les plus dangereux, le domaine de l'Etat, c'est-à-dire les terres qu'il avait réservées à la République dans les

provinces conquises. Une loi intervenait alors qui consacrait cette répartition et envoyait les nouveaux propriétaires en prendre possession sous le nom de *Colons militaires.* Les domaines ainsi répartis, étant habituellement situés sur la frontière de ces provinces qui faisait face à l'étranger, cette prise de possession avait le double avantage de prévenir des difficultés intérieures très-graves, de mettre en valeur des terres considérables et de garder contre l'ennemi les nouvelles annexions de la République. Les émigrations que déterminait ce partage différaient sensiblement, comme on voit, du système volontaire. Elles avaient une certaine analogie avec les recrutements d'émigrants qu'opèrent, de nos jours, en Europe, par l'intermédiaire de leurs agents, les gouvernements de l'Amérique du Sud. Ces colonies connues sous le nom de *Propugnacula imperii,* n'étaient point indépendantes comme celles de la Grèce. Elles vivaient du régime administratif de la mère-patrie qui les faisait gouverner par ses agents. Toutefois, les Romains eux-mêmes distinguaient les colonies fondées par des émigrations particulières *(Coloniæ ex secessione)* de celles que l'État avait directement fondées *(Coloniæ ex consilio publico).* Mais il est certain que ces dernières étaient de beaucoup les plus nombreuses et les plus importantes.

III. Les IVe et Ve siècles de notre ère sont tout remplis du bruit de la chûte du monde romain, sous l'effort des émigrations gigantesques du Nord. Du fond de cette même Germanie qui fournit encore aujourd'hui à l'émigration européenne son plus fort contingent, vaste et inépuisable pépinière d'hommes que la Providence tient toujours en rèserve pour quelque grand dessein, on voit sortir, à cette époque, comme une sorte de marée humaine qu'une main mystérieuse pousse dans la direction de la ville éternelle.... La lutte fut longue et terrible, et ce fut, si l'on veut, la lutte de la civilisation et de la barbarie, mais d'une barbarie féconde et puissante, d'une barbarie qui rappelle certains fleuves d'Orient, dont les inondations couvrent du plus riche limon le sol qu'elles ont dévasté.

Au VIIIe siècle, il se fait sous la main de fer de CHARLEMAGNE, un mouvement énergique de concentration qui ramène, un instant, l'image de la domination romaine. Grâce à la vaillante épée du héros Franck, les émigrations s'arrêtent et un premier travail d'assimilation s'opère. Mais le grand empire carlovingien s'étant divisé sous le sceptre de ses débiles successeurs, les invasions reprennent leur cours. Ce sont alors

comme de nouvelles alluvions, comme de nouvelles *couches* de peuples sous lesquelles les races primitives sont menacées de disparaître entièrement. Toutefois, il ne devait point en être entièrement ainsi, ou du moins, de ce mélange de populations d'origine diverse, devaient sortir des nationalités nouvelles, réunissant les aptitudes les mieux appropriées aux destinées que leur réservait la Providence.

A l'élément germanique, scythe ou pannonien, succède plus tard, dans les immigrations européennes armées, l'élément asiatique. Des expéditions sarrasines débarquent sur les côtes de la Sicile, de l'Italie et de l'Espagne. Après des établissements de courte durée dans les deux premiers pays et quelques expéditions sans succès en France, les nouveaux envahisseurs concentrent leurs efforts sur l'Espagne et y fondent un empire qui résistera jusqu'au XVIe siècle aux attaques des rois catholiques.

Cependant les germes des États européens se sont déjà dessinés, et un nouveau travail d'appropriation a commencé, lorsque, du fond du golfe de Bothnie, une nuée de Scandinaves, connus sous le nom de Normands (*Normen*), se répand sur les côtes de l'Europe occidentale. Les uns, simples forbans, ne quittent leurs rapides navires que

pour de courtes expéditions sur les bords de la mer; les autres, véritables colons, pénètrent plus avant dans les terres, cherchant surtout à s'établir dans les provinces maritimes.

La plupart de ces irruptions, nous le répétons, étaient de véritables immigrations à main armée, les guerriers, c'est-à-dire tous les hommes en état de porter les armes, entraînant après eux les femmes, les vieillards, les enfants et les images des Dieux. A quelles impulsions obéissait cette masse de barbares en perpétuelle expédition, les Francs, les Goths, les Huns, les Sarrasins, les Normands! En l'absence de documents historiques précis, on ne peut expliquer leurs mouvements que par des dissentiments intérieurs ou l'insuffisance des subsistances. Il est, d'ailleurs, facile de comprendre que plus les peuples se rapprochent de la vie nomade, plus leurs migrations sont faciles, la *patrie* n'existant pas encore pour eux. Simples agglomérations de tribus, poursuivant souvent des buts distincts, leur disjonction s'opère sans effort et leur séparation sans regret.

L'Europe était à peine remise de ces chocs réitérés entre les races assises et les races en quête d'un établissement définitif, qu'à son tour, pleine du sentiment de sa jeune force, elle s'apprêtait à déborder sur le foyer de l'une des plus formidables invasions qu'elle ait eu à combattre, l'Orient.

Les croisades ont, en effet, bien moins le caractère d'une guerre que d'une vaste émigration armée allant s'établir sur les lieux où s'accomplirent les grands mystères de la foi catholique. Les premiers croisés fondèrent, comme on sait, le royaume militaire de Jérusalem. La défense de ce royaume, qui se composait de 30 à 40 colonies d'origine européenne, contre les attaques incessantes des Arabes, détermina les expéditions ultérieures. On n'a pas oublié qu'elles se renouvelèrent jusqu'à ce que l'Europe, épuisée d'hommes et d'argent, sentit enfin la nécessité de réparer, par la paix et le travail, des pertes énormes et sans résultat.

Depuis cette époque jusqu'à la découverte du nouveau monde, nous n'avons à signaler, en Europe, aucun mouvement extérieur de population de quelque importance.

VI. Au XVIe siècle, la découverte par de hardis explorateurs d'un continent d'une étendue supérieure à celle de l'Europe, détermine cette fièvre d'expatriation qui n'a cessé, jusqu'à nos jours, d'y pousser les populations de l'ancien monde. Elle n'eut d'autre mobile, au début, que l'exploitation des mines d'or et d'argent de l'Amérique du Sud. « . .. Il ne faut pas, dit M. Gladstone, chercher ailleurs que dans l'amour de l'or la cause des migrations qui ont peuplé les nouveaux con-

tinents. C'est l'*auri sacra fames* qui a suscité de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de l'Angleterre, du Portugal, ces aventuriers pleins de vaillance auxquels on doit la fondation, au milieu d'incroyables dangers, de la puissante république de l'Amérique du Nord et des Etats de l'Amérique du Sud. Il est certain que, sans cette puissante amorce, la colonisation de ces vastes continents n'eut peut-être jamais eu lieu. Si l'on avait dit, en effet, aux chefs des premières expéditions qu'ils allaient dans un pays, où, au lieu des métaux précieux qu'ils attendaient, ils ne trouveraient que misère et labeur, pas un n'eut quitté le foyer paisible de la patrie. »

Nous avons suffisamment indiqué, dans le travail qui suit cette introduction, les divers mobiles qui ont dirigé, aux XVIIe et XVIIIe siècles, les émigrations européennes en Amérique, et nous n'avons pas à y revenir ici. Bornons nous à dire que, si la recherche des mines d'or et d'argent joua tout d'abord le premier rôle dans ce mouvement, l'intérêt des gouvernements, pleins du sentiment exagéré des avantages pour la mère-patrie de la possession d'un grand empire colonial, lui donna plus tard une impulsion décisive. Sans cette intervention, il n'est pas douteux que l'œuvre de la colonisation eut rencontré les plus grandes difficultés. Déjà, en effet, vers la fin

du XVIIe siècle, le découragement était complet; le rêve avait fait place à la réalité; les trésors prétendus inépuisables s'étaient évanouis; les pays réputés enchantés s'étaient manifestés sous leur véritable aspect. Le plus grand nombre des émigrants avaient succombé, les uns dévorés par le climat ou la misère, les autres tombés sous le fer des indigènes. Quant à ceux qui avaient survécu, ils n'avaient pu, en l'absence de tout moyen de retour, se créer des moyens d'existence, toujours précaires d'ailleurs, qu'au prix des plus grandes privations et d'un labeur opiniâtre. Ces faits avaient transpiré en Europe et les populations désillusionnées s'étaient de nouveau rattachées au sol natal, lorsque les émigrations officielles prirent la place de la colonisation libre et spontanée.

Nous arrivons à la fin du XVIIIe siècle. Des guerres meurtrières, provoquées, au début, par l'intention de l'Europe d'imposer sa volonté à un grand pays en voie de rénovation politique et sociale, continuées, plus tard, par l'esprit de conquête et les inévitables représailles qu'il entraîne, enchaînent plus que jamais les peuples à leurs foyers, ou, s'ils en sortent, c'est pour aller rendre, sur son propre territoire, à un ennemi longtemps victorieux, les maux dont ils ont souffert sur le leur. Pendant toute cette période, c'est-à-dire de 1792 à 1815, l'émigration européenne est

insignifiante. Mais la paix renaît, et, avec elle, revient ce besoin d'expansion, de mouvement, d'agitation, qui semble être, chez certains peuples, le résultat du bien être et de la prospérité. La guerre avait, d'ailleurs, créé des goûts, des habitudes, des situations incompatibles avec la paisible activité de l'ère nouvelle créée par les traités de 1815. A cette époque, en outre, le monde colonial a grandi; il a triomphé des périls de l'acclimatation, du défrichement et de l'hostilité des indigènes. Il s'est élevé à la hauteur d'une société régulière; l'ordre y règne; l'agriculture, l'industrie et le commerce y sont florissants. D'un autre côté, instruits par la guerre de l'indépendance américaine, les gouvernements européens ont desserré les liens qui les rattachaient trop étroitement à leurs colonies. Enfin, d'autres indépendances se préparent, qui ouvriront l'Amérique du Sud au capital et au travail européen. Ce n'est pas tout encore : les moyens de communication sont devenus plus nombreux et plus sûrs ; la mer est libre, et bientôt un rapide développement donné aux marines commerciales abaissera sensiblement le prix des transports. Encore quelques années, et l'application de la vapeur à la navigation leur donnera plus de régularité, de vîtesse et de sécurité.

Ainsi sollicitée par un concours de circonstances spéciales, l'émigration reprend son cours dès

1816. Ce mouvement est favorisé, en ce qui concerne l'Allemagne, d'abord par des modifications libérales à la législation relative à l'expatriation, puis par une série de mauvaises récoltes (1816 et 1818) qui ont aggravé outre mesure les privations que 20 années de guerre ont imposées au pays.

A ces causes d'abandon du sol natal viennent plus tard s'en joindre d'autres. Des sociétés de colonisation se forment, soit sous l'inspiration de l'intérêt privé, soit sous l'influence de sentiments religieux ou politiques. Ces sociétés, (dont on trouve les premières traces de 1818 à 1820), ne tardent pas à prendre, à l'instigation des gouvernements de l'Amérique du Sud que les difficultés de la traite obligent à rechercher le travail libre, une grande importance. Les désillusionnements de 1830 et 1848 compliqués des crises économiques qui suivent toujours les révolutions même les plus justes; dans l'intervalle, des mesures sévères prises en Allemagne contre les sectes socialistes et communistes et même contre de simples associations religieuses (les Séparatistes, les Memnonites, les Rappistes, etc.); les chertés de 1846-47; l'organisation de nombreuses sociétés d'assistance pour les émigrants à la fois en Europe et en Amérique; les mesures de protection prises directement par les gouvernements des pays d'origine et de destination; la formation de puissantes

compagnies de navigation qui abaissent le prix du transport au niveau des plus modestes économies; la prospérité extraordinaire des Etats-Unis combinée avec le double attrait, dans ce pays vraiment privilégié, du taux élevé du salaire et du bas prix de la terre; enfin, la découverte des gîtes aurifères; tous ces évènements, simultanés ou successifs, ont fait depuis de l'émigration un fait régulier, normal, permanent, qui a pris place parmi les phénomènes économiques et sociaux les plus considérables de notre temps.

V. Les peuples qui ont fourni, fournissent encore en ce moment, et fourniront probablement toujours le plus fort contingent à l'expatriation européenne, sont les peuples d'origine germanique, les Allemands et les Anglo-saxons. En dehors des conditions sociales qui peuvent contribuer à déterminer chez les premiers cette étrange disposition à chercher une patrie toujours nouvelle, telles qu'une mauvaise organisation du travail, l'abus de la réglementation, particulièrement en ce qui concerne l'industrie, l'affectation exclusive de la propriété, au moins dans certains Etats, à une classe privilégiée, il existe chez les populations d'outre-Rhin une tendance instinctive, irrésistible, en quelque sorte *congénitale* à s'étendre, à rayonner, à porter dans le monde entier leur calme et persévérante activité. Elles semblent obéir, à leur

insçu, à une force supérieure et providentielle qui les conduit partout où l'œuvre de la civilisation réclame de longs efforts, des sacrifices prolongés, un déploiement inusité de la force morale et physique, de l'esprit de sacrifice et de résignation. A ces points de vue, les Allemands sont les premiers colons du monde, car ils ont, au plus haut dégré, cette héroïque confiance dans l'avenir grâce à laquelle on travaille, avec une constance infatigable, à des resultats lointains et incertains. Lorsque la ressource de l'émigration transatlantique leur manquait, ils appliquaient à leurs voisins, avec une patience et une tenacité incroyables, cette puissance de pénétration et d'absorption qui les pousse presque involontairement à implanter partout leur vivace nationalité. Et voyez combien leurs progrès ont été rapides ! Ils ont envahi la Pologne, et déjà le duché de Posen, la Gallicie et d'autres provinces de l'ancienne patrie de Kosciusko comptent presque autant d'Allemands que de Slaves. Ils ont envahi les duchés danois, le Holstein et le Schleswig, et déjà l'élément scandinave recule devant eux. Ils tendent à dominer dans les provinces russes de la Baltique. Ils ont profondément pénétré dans la Hongrie, et, en ce moment, ils descendent lentement les deux rives du Danube, jalonnant leur route d'établissements coloniaux qui iront rejoindre, un jour, par

une série ininterrompue de stations, ceux qu'ils avaient déjà fondés depuis longtemps en Crimée. L'Europe occidentale offre partout des traces indestructibles de leur passage. La Hollande est leur œuvre; les populations flamandes de la Belgique leur appartiennent; ils règnent dans les deux tiers de la Suisse. En France, ils se débattent encore, dans l'Alsace et la Lorraine, quoique sans espoir de succès, contre l'assimilation française; et si, comme ils doivent s'y attendre, ils succombent définitivement, ils auront d'avance pris leur revanche en nous envoyant chaque année, par centaines, l'élite de leurs ouvriers de la petite industrie. Ces derniers abondent, en effet, dans nos principaux centres de population où ils font une concurrence redoutable à nos nationaux.

Toutefois, l'émigration germanique est essentiellement agricole; c'est par la culture du sol qu'elle s'empare des pays nouveaux où elle aborde. Elle a, depuis quinze siècles, échangé contre la charrue, l'épée des Genséric et des Attila. Aujourd'hui, elle ne détruit plus; elle produit, elle féconde, elle vivifie. On ne la fuit plus, on ne tremble plus devant elle; on n'envoie plus au devant de ses légions victorieuses les pontifes les plus vénérés pour la supplier de retourner sur ses pas; on la sollicite, on l'appelle à grands cris, on l'allèche par les offres les plus séduisantes. L'a-

griculture, voilà sa force ! c'est là qu'elle déploie ces éminentes qualités de persévérance et d'énergie qui sont les éléments de son succés. Peut-être réussirait-elle également dans les autres branches de l'activité humaine ; mais les capitaux lui manquant et la terre lui étant offerte ou gratuitement ou à bas prix, c'est sur le sol qu'elle concentre le plus généralement sa puissance créatrice.

La race anglo-saxonne a des qualités analogues qui s'expliquent par la communauté d'origine. Mais, moins souple, moins endurante, moins disposée à accepter, même provisoirement, la domination d'autrui, elle ne déploie son activité que dans les pays qui lui appartiennent ou lui ont appartenu et où elle règne encore par les mœurs, la langue, les institutions, par le génie enfin.

Dans l'émigration du Royaume uni, c'est l'élément irlandais (celtique) qui domine. Viennent ensuite, dans un rapport à peu près égal à la population, les Ecossais, puis les Anglais. L'émigration irlandaise est nécessiteuse; elle accepte, sur la terre étrangère, tous les travaux qui lui sont offerts. Elle s'emploie surtout utilement aux travaux publics (établissement de canaux, de chemins de fer) et, sous ce rapport, elle a rendu d'incalculables services aux Etats-Unis. En dehors de ces travaux, elle recherche le séjour des villes où elle s'occupe utilement dans la grande et petite

industrie et, au besoin, dans la domesticité. Race laborieuse, mais intempérante, ignorante, crédule, violente, elle n'offre pas, dans les pays où elle s'établit, toutes les garanties désirables d'ordre et de paix interieure.

L'émigration anglo-écossaise se recrute surtout parmi les petits fermiers et les petits marchands ou artisans. Elle doit, en grande partie, son origine aux conséquences du droit d'ainesse qui, jusque dans les classes inférieures de la société, laisse aux puinés le soin de leur avenir. Toutefois, elle n'est pas indigente. Il est rare, en effet, que les parents ne viennent pas en aide à leurs enfants qui s'expatrient, par des dons manuels en rapport avec leur fortune.

L'Anglo-écossais n'est le plus souvent, sur la terre étrangère, ni cultivateur, ni journalier, encore moins domestique. Il est ou fermier ou commerçant, soit pour son compte, soit comme consignataire. On le trouve encore, comme chef de travaux, dans de grandes entreprises industrielles, ou comme commis principal dans les compagnies financières. Ouvrier, c'est dans les mines ou dans les manufactures analogues à celles qui dominent en Angleterre qu'il se rencontre en plus grand nombre. Actif, entreprenant, laborieux, persévérant, honnête, incomparablement plus sobre et plus tempérant que l'Irlandais, il est ac-

cueilli partout avec empressement et trouve sans peine à s'occuper.

S'il fallait en juger d'après les renseignements officiels sur l'émigration européenne aux États-Unis, la France viendrait immédiatement après l'Allemagne et l'Angleterre, au point de vue du nombre de ses émigrants dans cette partie du monde. Mais nous craignons que les documents fédéraux n'attribuent, par erreur, à notre pays tous les émigrants embarqués dans nos ports.

On ne croit pas, à l'étranger et surtout en Allemagne, à notre aptitude comme colons, et peut-être est-il bon que l'on sache, en France, l'opinion la plus généralement accréditée sur ce point au delà du Rhin. « Ceux là seuls, dit Roscher (*opere citato*), s'habituent à la vie coloniale, qui, jusque là, ont joui d'une certaine indépendance locale et n'ont pas vécu sous le régime d'une tutelle administrative absolue. (Comme si l'Allemagne ne vivait pas, elle aussi, sous le régime de la centralisation !) C'est par cette raison que les Français, *qui n'ont jamais fait quelque chose de grand qu'en masse, qui ne peuvent être satisfaits qu'en masse* (la preuve ?), n'ont pas ou n'ont que très-peu l'esprit colonisateur. Leurs propres écrivains le confessent. Qu'on lise notamment l'excellent portrait que J.-B. Say a tracé de ses compatriotes dans sa définition du bon colon. »

M. Rocher cite ensuite l'extrait ci-après de l'ouvrage français ayant pour titre : *Des Allemands par un Français*, 1846.» Il faut absolument qu'ils (les Français) s'harmonisent avec le milieu qui les entoure. Vivent-ils au milieu de sauvages et ne réussissent-ils pas à en faire des Français, ils se font sauvages avec eux » il termine ainsi : « .... Aux Etats-unis, les Français ne vivent que dans les villes. Le père Arndt remarque qu'ils ne réussissent à l'étranger que comme coiffeurs, parfumeurs, maîtres de danse, etc. (Pourquoi pas aussi comme cuisiniers, la caricature serait complète). Il est certain qu'il leur manque une individualité énergique et persistante. Ce n'est que dans les pays où l'activité commerciale a le plus d'analogie avec celle des villes, qu'ils retrouvent toute leur force, bien que l'occasion ne leur ait pas manqué de créer des colonies d'une autre nature. On connait, au surplus, leur histoire comme colons. Ainsi, par exemple, ils s'étaient établis aux Indes orientales bien avant les Anglais. Dans l'Amérique du nord, ils possédaient la magnifique vallée du Mississipi et le vaste système fluvial du Canada, que les Anglais n'avaient encore que les côtes stériles qui s'étendent jusqu'aux Alleghanys. On sait ce qu'il en est advenu. En fait, les Français ont eu rarement la patience d'attendre la récolte, après la semence faite. Quand

la moisson n'a pas été immédiate, ils ont désespéré de l'avenir. »

Cette critique est vive ; mais nous ne la croyons fondée qu'en partie. Nous ne pensons pas notamment que nos pertes en Amérique et en Asie doivent être attribuées à notre impatience fiévreuse d'un prompt succès, mais bien à la profonde impéritie des gouvernements qui ont succédé à Louis XIV, aux désastres maritimes qui en ont été le fruit. Quand elle possède un gouvernement éclairé et résolu, la France sait coloniser. Elle a fait ses preuves en Canada, et malgré l'insuffisance (justifiée par des difficultés et des périls exceptionnels) des résultats obtenus, nous pouvons ajouter, en Algérie.

Mais, il faut le reconnaitre, le Français émigre peu. C'est que des diverses races européennes, il n'en est aucune pour laquelle la *patrie* ait un aussi grand prestige, aucune qui porte à son foyer, à son clocher, à son pays un plus instinctif, un plus inviolable attachement. Nous en avons dit ailleurs les causes, nous ne les reproduirons pas ici; nous nous bornerons à constater, l'histoire en main, que seules les persécutions religieuses ou politiques ont pu déterminer, en France, des émigrations de quelque importance. Les autres, presque toujours insignifiantes, n'ont eu pour motifs, en dehors de certains entrainements passagers, que des situa-

tions compromises et devenues impossibles dans la mère patrie. Delà peût-être les sévérités de l'opinion, à l'étranger, à l'égard de beaucoup de nos compatriotes obligés de s'y refugier. Elles ne frappent pas, toutefois, nos ouvriers d'art qui, recherchés partout, embauchés à prix d'or, ne laissent après eux que des traditions, d'habileté, d'intelligence, de goût et de dévoument au travail.

La France doit au surplus se féliciter de cette ferme adhérence de sa population au sol natal ; car si, à la tendance manifeste de cette population à devenir stationnaire, devait se joindre une forte émigration, elle ne tarderait pas à être atteinte profondément dans un des éléments essentiels de sa puissance. Mais elle n'a pas cette préoccupation. En présence de l'accroissement incessant des salaires, surtout dans les campagnes, et par conséquent de la part de plus en plus large du travail dans les bénéfices de la production, elle ne craint pas que de longtemps l'émigration entame profondément ses populations ouvrières. Elle n'a pas besoin, d'ailleurs, pour que son génie se répande au loin et lui amene les plus vives sympathies, que ses enfants la quittent. Chez les nations qui l'entourent ce sont les hommes, chez elle ce sont les idées qui émigrent. Cela suffit à sa grandeur et à sa juste influence.

Après, l'Allemagne et les Iles britanniques, la

Suisse fournit, relativement à sa population, le plus fort appoint à l'émigration européenne. Cet appoint porte surtout sur ses robustes travailleurs agricoles, que le haut prix de la terre dans la mère patrie oblige depuis longtemps à exercer au dehors leur utile industrie. Toutefois, le développement rapide de l'industrie, en absorbant un nombre de bras de plus en plus considérable, arrête ou du-moins modère sensiblement depuis quelques années, en Suisse, un mouvement d'expatriation qui, sans ce débouché toujours croissant, eut pris très probablement le caractère d'une véritable dépopulation. Emigration honnête, laborieuse, économe, frugale, elle est accueillie à l'étranger avec autant d'empressement que celle d'outre-Rhin.

Malgré des conditions économiques satisfaisantes, des institutions politiques dignes d'une civilisation plus avancée, une législation civile qui, sauf en ce qui concerne la propriété et la liberté de conscience, parait satisfaire à tous les intèrets, les pays Scandinaves commencent eux aussi à envoyer leur affluent au grand courant de l'émigration européenne. Le Canada et les provinces les plus septentrionales des Etats-unis accueillent avec la plus grande faveur ceux de leurs cultivateurs où de leurs infatigables pêcheurs qui ne vont pas grossir la secte impure des Mormons.

La Belgique et la Hollande, quoique en grande

partie d'origine germanique, n'ont pas les instincts voyageurs de la race-mère. Satisfaits de leur sort, placés sous un régime politique et civil excellent, n'ayant point à souffrir d'une exhubérance de population, fréquemment éclairés, d'ailleurs, par un gouvernement paternel sur les dangers d'une colonisation lointaine, n'ayant pas en outre cet esprit de vigoureuse initiative, cette hardiesse de mouvement, cette ferme volonté d'aller en avant qui caractérisent les Anglo-saxons ou bien la patience, la résignation, la *vis durans* que Tacite attribuait déjà de son temps aux Germains, leurs habitants préfèrent même à un exil prospère la médiocrité au foyer des ancètres.

Les races latines de la péninsule españo-ibérique, qui ouvrirent autrefois la marche de la colonisation transatlantique, ont aujourd'hui trop de conquêtes à faire sur leur propre sol pour se priver des bras que réclament impérieusement leur agriculture et leur industrie. La guerre civile a, d'ailleurs, fait, dans ces deux pays, de vastes friches qu'il s'agit de remettre en valeur. En Espagne particulièrement, par suite de la vente à bas prix des biens de main morte, le paysan n'a pas besoin de quitter son pays pour devenir propriétaire. Cependant, on y a constaté récemment un mouvement d'émigration pour les Etats-Unis tellement caractérisé, que le gouvernement a été

invité par le parlement à l'arrêter, en organisant, sur une grande échelle, des moyens de colonisation à l'intérieur.

L'Italie est, après la France et peut-être au même degré, le pays où la *Patrie* a les racines les plus profondes au cœur de l'habitant. C'est que, sur aucune autre terre peut-être, la nature ne se montra plus prodigue d'enchantements, de séductions de toute nature. Aussi, bien qu'elle ait été, depuis la chûte des Césars, l'objet de toutes les convoitises européennes, l'éternel champ de bataille de ses puissants voisins, et le théâtre des guerres civiles les plus ardentes, les plus prolongées, ses enfants ont toujours refusé de la quitter. Sauf quelques colonies de commerce jetées rapidement sur les côtes de l'Asie par Gênes et Venise, l'histoire ne signale, en effet, en Italie, aucun mouvement extérieur de population de quelque importance.

Deux grands empires, la Russie et l'Autriche, tiennent leurs populations étroitement rivées au sol. Dans l'un, l'émigration est tout simplement interdite; dans l'autre, elle est entourée de formalités, de difficultés nombreuses qui doivent nécessairement en arrêter l'élan. Il est vrai que l'élément germanique n'entre que pour un quart au plus dans les agglomérations diverses qui vivent sous le sceptre de la maison de Habsburg et

que les autres races, placées d'ailleurs fort avant dans les terres, manquant encore de voies de communication perfectionnées, et soupçonnant à peine l'existence des régions transatlantiques, sont faiblement tentées de s'abandonner à cet inconnu toujours formidable qui s'appelle l'expatriation.

VI. Les Etats-Unis sont le principal débouché de l'émigration européenne. Nous renvoyons au chapitre *Lieux de destination* de notre ouvrage, pour les motifs de cette préférence. Voici, au surplus, comment M. Scholtz, dans la dernière édition de son opuscule sur les Etats-Unis (*Die vereinigten staaten von Nord-America* - Baltimore, 1859) motive l'arrivée en masse de ses compatriotes dans la grande république transatlantique.

1° Les Etats-Unis, par suite de l'immense étendue de leur territoire, de la fertilité de leur sol, du petit nombre relatif de leurs habitants, nourriront encore bien des millions d'hommes avant que la population y devienne supérieure aux subsistances.

2° Au point de vue de l'industrie manufacturière, les Etats-Unis ne reconnaissent d'autre supériorité que celle de l'Angleterre; au point de vue commercial, l'Union est presque son égale.

3° Le bon marché de la terre et le taux élevé du salaire permettent à l'émigrant d'y devenir propriétaire en peu de temps.

4° Le possesseur d'une valeur mobilière ou immobilière peut y disposer de sa chose comme il l'entend et sa jouissance n'est pas diminuée par des impôts onéreux.

5° La liberté individuelle et la liberté religieuse n'y connaissent aucune limite.

6° Le service militaire n'y est pas obligatoire ; mais chacun y court volontiers aux armes, lorsqu'il s'agit de combattre l'ennemi commun.

7° La parfaite égalité politique des citoyens les rend tous admissibles aux plus hautes fonctions de l'Etat.

8° Les titres de propriété délivrés par l'Etat mettent le possesseur à l'abri de tous risques d'éviction.

Cependant M. Scholtz reconnaît qu'il existe des ombres au tableau et il avertit ses concitoyens que ce n'est qu'au prix des plus rudes labeurs qu'ils arriveront à s'y créer des moyens d'existence. Il croit devoir, en outre, les tenir en garde contre de nombreuses déceptions. Enfin, il leur apprend qu'ils auront à lutter contre une difficulté d'une nature toute particulière, *c'est la haine profonde* des Anglo-américains contre tout ce qui est allemand (*der tief eingewurzelte hass der Anglo-Americaner gegen alles Deutschtum*). « Le Yankee, dit-il, voit bien que la plus grande partie des émigrants allemands possède une instruction supérieure à la sienne; que les commerces les

plus importants et les meilleures exploitatio
agricoles sont entre leurs mains ; il ne peut ni
que les Allemands sont ses maîtres pour les cu
tures de toutes sortes et l'élève du bétail ; qu'i
occupent les chaires les plus importantes et qu'i
ne veulent pas pratiquer l'abstention du trava
les dimanches et jours de fête. Il voit tout cela
et c'est la cause de sa constante animosité conti
nous. » L'auteur retrace ensuite les tentatives d
persécution dirigées contre ses compatriotes, (
notamment les violences à leur égard du parti de
natives or free soilers, violences qui semblent i
diquer que la sécurité des étrangers n'est pa
complète dans ce pays de la liberté par excellence
même de la liberté d'attenter à celle d'autrui. I
reproche ensuite aux législatures des divers Etat
de ne rien faire pour assurer les bienfaits d
l'instruction primaire aux enfants des émigrant
pauvres.

Nous reconnaissons, et par les raisons qui pré
cèdent et par celles que nous avons énumérée
ailleurs, les avantages des Etats-Unis sur tous le
autres lieux de destination ; et il faut que cet
supériorité soit bien établie, puisque les Angl
Écossais eux-mêmes préfèrent l'Union américa
ne au Canada. Il est vrai que si, dans cette colon
anglaise, ils trouvent plus de garantie pour le
personnes et les propriétés, ils n'y rencontren

pas un réseau aussi complet de voies de communication. Le climat du Canada est, d'ailleurs, plus sévère et la population beaucoup plus clairsemée. Si la terre y est au même prix et même moins chère qu'aux Etats-Unis, en revanche sa fertilité est moindre, les difficultés des défrichements sont plus considérables, les débouchés moins nombreux et moins rapprochés. Les étrangers y ont moins d'avenir politique. Enfin, ils n'y trouvent pas, au même degré, le mouvement, l'activité et la vie.

M. Lehman (*Die Deutsche Auswanderung* — 1861, Berlin) fait remarquer que les émigrations collectives (sauf en ce qui concerne les sectes ou communautés religieuses) n'ont pas eu de chances de succès aux Etats-Unis. Toutes les tentatives de colonisation faites par des agences ou des sociétés paraissent, en effet, y avoir échoué. Il recommande donc l'émigration isolée et individuelle. « Cette émigration, dit-il, a peut être un inconvénient en ce sens qu'on ne peut constater son succès ou son échec ; mais, en principe, elle a le grand avantage de laisser à chacun l'entière liberté de ses mouvements et de le mettre à l'abri soit de l'incapacité ou de l'arbitraire de quelques employés, soit des extorsions de spéculateurs sans conscience ».

L'émigration collective est celle qui a prévalu et a dû prévaloir dans l'Amérique du Sud et

centrale, d'abord par suite de la grandeur de la distance, du haut prix de la traversée, par conséquent des difficultés du retour, puis de l'absence de renseignements sur les lieux les plus favorables à la colonisation. En fait, toutes les tentatives d'établissement dans cette partie de l'Amérique ont eu lieu sous la direction ou de sociétés formées spontanément en Europe et devant leur origine à la spéculation, ou d'agences spécialement chargées du recrutement des émigrants pour le compte des gouvernements américains. Le plus grand nombre de ces tentatives a complètement échoué et s'est dénoué par la fin tragique des émigrants, presque tous morts de misère ou de maladie.

Les raisons de cet insuccès sont les suivantes :

1° L'absence de sécurité pour les colons.—Tout le monde le sait, la guerre civile, fruit déplorable de libertés politiques excessives, d'une indépendance prématurée et d'une antipathie de races, est à peu près en permanence dans la plupart des États de l'Amérique Sud et Centre. Cette déplorable situation, nécessairement exclusive des bienfaits d'un gouvernement stable et régulier, ne permet pas aux fragiles pouvoirs de ces pays de poursuivre l'exécution de projets de longue haleine et notamment de l'œuvre si importante de la colonisation européenne. De là des tentatives sans

esprit de suite et sans résultat, les plans d'une administration étant abandonnés par celle qui lui succède et les promesses faites aux colons, au moment de leur recrutement en Europe, restant plus tard sans effet.

2° L'hostilité des indigènes.—L'Amérique Sud et Centre est habitée par une population ardente, impressionable à l'excès, mais incapable d'une activité durable, d'un effort soutenu et fécond. Cette population, moralement énervée par le long absolutisme colonial de l'Espagne, physiquement affaiblie par les brûlantes ardeurs du climat, par des habitudes de mollesse invétérées, par l'abus des jouissances matérielles, éprouve instinctivement une antipathie profonde pour les races douées des qualités énergiques et solides qui lui manquent. De là les résistances de toute nature que les nationaux apportent à l'établissement des Européens sur leur sol; résistances se manifestant à la fois par de mauvais traitements, et par le refus de leur céder à des prix modérés des terres laissées depuis longtemps sans culture faute de bras et n'ayant par conséquent pour eux aucune valeur.

3° Absence de voies de communication.—C'est peut être le plus grand obstacle au succès de l'émigration européenne, tout établissement colonial ne pouvant réussir qu'à la condition de pouvoir

écouler ses produits, par la voie la plus courte et la plus sûre, sur un centre de population voisin. Or, le fléau des pays qui nous occupent, c'est l'isolement profond, faute de moyens de transport, des diverses parties de leur territoire. Routes de terre, de fer, d'eau, y manquent à peu près complètement ; des lignes fluviales naturelles d'une étendue souvent considérable, que quelques travaux de peu d'importance rendraient facilement navigables, y sont même entièrement abandonnées.

4° Incertitude des titres de propriétés. — Les troubles politiques, la guerre, des litiges encore pendants sur la délimitation des frontières entre Etats voisins, l'absence d'une administration régulière, ont depuis longtemps amené la plus déplorable confusion entre le domaine de l'Etat et les propriétés privées. Il en résulte que les cessions de terre faites par l'Etat aux colons, ne sont jamais à l'abri des répétitions des particuliers et que des évictions peuvent être prononcées, même après une longue jouissance, par des tribunaux dont l'impartialité n'est pas toujours à l'abri de tout soupçon.

5° Mauvais choix faits par les agences des gouvernements américains. —L'élément européen qui émigre pour l'Amérique ne se trouve pas toujours dans les conditions les mieux appropriées à sa

destination. Impatient de toucher la prime qui lui est allouée par tête d'émigrants, l'agent du recrutement n'apporte pas toujours dans ses choix la prudence, la circonspection qui devraient le guider. De là l'envoi au lieu de destination d'hommes trop jeunes ou trop âgés, ou doués d'une organisation débile et incapables de lutter contre les difficultés, contre les dangers du défrichement et del'acclimatation.

6° Limitation excessive du mode d'activité du colon.—Le colon européen ne peut y utiliser son travail que de deux manières, ou en se mettant au service des propriétaires, soit comme ouvrier agricole, soit comme colon partiaire, ou en travaillant en commun dans un groupe organisé par l'Etat et placé sous son contrôle. Dans ces différents cas, il abdique son indépendance et perd l'énergique ressort que donnent au travailleur la liberté de ses mouvements et le sentiment de cette liberté. Et, cependant, nous sommes obligé de reconnaitre que, dans un pays sans ordre intérieur, sans sécurité, sans voies de communication, les terres domaniales vendues aux enchères ou à prix fixe, comme aux Etats-Unis, ne trouveraient point d'acquéreur.

7° Intolérance religieuse. — Les populations de l'ancienne Amérique espagnole professent toutes le catholicisme, qui y jouit de privilèges ex-

clusifs comme seule religion reconnue par l'Etat. Ces privilèges apportent des obstacles de toute nature à l'exercice des autres cultes. Ils empêchent, en outre, la fusion des émigrants avec les créoles, l'église catholique refusant de bénir les mariages mixtes.

8° Difficulté de l'acclimatation.—Ce n'est jamais impunément que l'habitant d'une zône tempérée émigre brusquement, sans transition, sans préparation, pour les régions équatoriales. Même dans les conditions habituelles de santé les plus favorables et lorsque sa fortune lui permet de prendre toutes les précautions inspirées par l'hygiène la plus prévoyante, les fonctions de la vie organique subissent chez lui un trouble plus ou moins profond, plus ou moins durable. Mais cette influence est bien autrement grave, lorsqu'à une température très-élevée se joignent des causes particulières d'insalubrité résultant soit des émanations toujours dangereuses des terres vierges en défrichement, soit du voisinage de marais, soit d'un travail prolongé sous un soleil de feu, soit d'une nourriture insuffisante ou contraire aux exigences du climat. Dans ce cas, qui est le plus souvent celui des émigrants, de graves maladies presque toujours épidémiques, sont inévitables et une mortalité souvent effrayante, surtout lors que les secours sont lents ou difficiles (et ici ils

le sont toujours), ruine de fond en comble la colonie naissante. Les exemples de ces mortalités sont nombreux dans la triste histoire de la colonisation européenne sur le continent sud et centre américain.

La plupart de ces observations s'appliquent au Brésil, malgré les sacrifices considérables de ce pays pour installer, dans les meilleures conditions possibles, de nombreux établissements coloniaux et bien que, seul peut être des Etats du même continent, il ait échappé à l'anarchie et à la guerre civile. D'après les meilleures autorités, on n'y compte pas plus de 50,000 colons, presque tous d'origine germanique. Dans ce vaste empire, trop vaste pour sa population et ses voies de communication, seules les provinces du Sud paraîssent pouvoir se prêter, au point de vue de l'acclimatation, à des essais sérieux de colonisation européenne. C'est là au moins que l'on trouve les quelques établissements agricoles qui, jusqu'à ce jour, paraissent avoir réussi.

Quoique placé pendant longtemps dans des conditions politiques aussi bonnes, le Chili a encore moins réussi à fixer sur son sol le travail européen. Cependant, malgré les fatigues et même les périls inhérents à un voyage par le Cap-Horn, la fertile province de Baldivia attire depuis quelques années un certain nombre d'émigrants allemands.

Nous trouvons dans les Etats de la Plata, mais surtout à Buénos-Ayres et à Montévideo, une assez forte colonie européenne, dans laquelle domine l'élément français, espagnol et italien. Mais cette colonie est à peu près renfermée dans les villes et s'en écarte rarement au-delà d'une banlieue de quelques kilomètres.

En Australie, le haut prix de la terre écarte depuis longtemps les émigrants. L'élévation de ce prix est due à la politique de l'aristocratie territoriale (*Squatters*) de la colonie, jalouse de se procurer des ouvriers agricoles aux conditions les plus favorables pour elle. Dans ce système, qu'elle a fait adopter par la législature locale, les émigrants européens ne pouvant que très difficilement devenir propriétaires, restent forcément à son service et subissent ses exigences. Aussi l'émigration pour ce nouveau continent n'aurait elle pas tardé à s'annuler, sans la découverte des gîtes aurifères. Il est vrai que les déplacements de population européenne qu'elle a déterminés ont porté beaucoup moins sur les laboureurs que sur les artisans et les ouvriers mécaniques attirés par le rapide développement des villes.

Le mouvement est, d'ailleurs, à peu près exclusivement anglais, Brême et Hambourg n'ayant envoyé en Australie que 1575 Allemands, en 1858, et seulement 1025, en 1859. Les frais de transport

auraient été, dès l'origine, un obstacle des plus sérieux à la colonisation de l'Australie, sans la mesure prise par le gouvernement anglais qui a consenti à en faire l'avance (sur les ressources mises à sa disposition par la colonie), sous la condition du remboursement en travaux manuels au profit des propriétaires pendant un temps déterminé.

L'Asie n'a pas besoin de travailleurs européens; loin de là, son immense et surabondante population commence à leur faire une sérieuse concurrence en Australie et dans l'Amérique du nord (Californie.)

En Afrique, nous ne trouvons d'essais de colonisation que dans la Sénégambie anglaise, française (Sénégal) et portugaise; dans la Guinée; au Cap; à Natal et en Algérie. La race européenne n'a guère pu s'acclimater jusqu'à ce jour que dans ces trois dernières colonies.

L'Algérie, malgré les fréquentes vicissitudes de son régime administratif, malgré le voisinage de tribus hostiles et longtemps indomptées, malgré les conditions souvent impossibles apportées à la colonisation agricole, malgré les minutieuses formalités longtemps attachées aux concessions, enfin, malgré la longue prédominance du gouvernement militaire, l'Algérie eut peut être vu le courant de l'émigration suisse et allemande se

diriger de son côté, si nous n'avions pas, nous même, à la tribune, dans la presse, dans des écrits de toute nature, déprécié notre colonie avec une sorte d'acharnement grotesque dont nous recueillons aujourd'hui les fruits. Et cependant, nous croyons profondément à l'avenir de nos possessions d'Afrique; il y a là des forces productives immenses qui, tôt ou tard, attireront l'attention de l'Europe et décideront notamment les gouvernements allemands à faire cesser l'exclusion qu'armés de nos propres documents, ils font peser, depuis quelques années, sur l'Algérie.

L'émigration de l'Europe en Europe est un fait immémorial et constant. Si elle était exactement constatée, on serait probablement surpris de son importance et de son rapide accroissement.

Voici, au surplus, comment se classaient, à des époques déjà éloignées, quelques Etats de l'Europe au point de vue du rapport du nombre des étrangers non naturalisés aux nationaux :

Pays	*p. 0/0*	*années*
Suisse . . .	2.99	1850
Hollande . .	2.32	1849
Belgique . .	1.76	1846
France . . .	1.06	1851
Danemark. .	0.93	id.
Sardaigne. .	0.54	1848
Iles Britanniq^{es}	0,27	1851

La suppression à peu près générale en Europe du droit d'aubaine et l'adoucissement graduel des mesures de police dirigées contre les étrangers, des facilités de plus en plus grandes pour l'admission à la jouissance des droits civils et même à la naturalisation, le progrès de la liberté de conscience, enfin, la suppression plus ou moins prochaine des passeports, détermineront certainement, entre les Etats européens, des échanges de population plus considérables que par le passé, au grand profit des pays d'origine et de destination.

La colonisation proprement dite en Europe a aussi son histoire. Tout récemment encore, l'Autriche, dans un intérêt plutôt politique qu'économique, a cherché à accroître l'élément allemand en Hongrie et dans les provinces adjacentes. A plusieurs reprises, dans le cours du dernier siècle, la Prusse a appelé l'Europe entière à remplir les vides que la guerre avait faits dans ses provinces orientales. De 1763 à 1770, la Russie a établi avec succès des milliers de Wurtembergeois, de Hessois et de Saxons, sur les deux rives du Volga. De 1814 à 1816, elle a provoqué, dans la Crimée et la Georgie, une immigration allemande qui a fini par réussir après une longue période d'essais et de résultats incertains.

VII. L'émigration est elle un mal pour le pays d'origine? Nous avons discuté assez longuement cette question dans le corps de cet ouvrage à l'occasion de l'expatriation allemande. Nous remarquerons seulement ici qu'au fond la discussion est oiseuse, aucun Etat en Europe ne pouvant entretenir sérieusement la pensée d'enchainer légalement à son foyer, c'est-à-dire le plus souvent à sa misère, celui de ses nationaux qui a l'espoir fondé de trouver ailleurs les moyens d'existence ou l'aisance que son pays ne saurait lui donner.

Le droit d'émigrer, c'est le droit de vivre. C'est le droit imprescriptible, absolu, d'ordre divin, d'améliorer sa situation et celle des siens. C'est, parconséquent, le droit pour chacun de chercher le pays où son travail obtiendra la rémunération la plus élevée et où il pourra vivre au moindre prix. C'est le droit de chercher le point du globe où il pourra faire le plus libre et le plus utile usage des facultés que Dieu lui a données. Lorsque la diète germanique, en 1858, a paru vouloir restreindre l'exercice de ce droit, oubliant l'insuccès éclatant de l'édit impérial du 7 juillet 1750 qui punissait de mort l'émigrant et frappait ses biens de confiscation, l'Allemagne s'est levée comme un seul homme pour lui dire qu'elle n'était plus de son temps. Les gouvernements aujourd'hui n'ont plus qu'un seul droit et ce droit a même le caractère

d'un devoir, c'est d'intervenir, par voie de conseil, pour dissuader leurs nationaux de certaines émigrations fatales au pays d'origine et sans aucun profit pour le pays de destination. Ils doivent encore les éclairer sur la portée des engagements qu'on leur propose et s'assurer que les recruteurs d'émigrants ont les moyens de réaliser leurs promesses. Il est bon, en outre, qu'ils prennent les mesures nécessaires pour que le deuil inséparable de l'exil même volontaire ne soit pas aggravé, pendant la traversée, par les souffrances résultant d'une installation défectueuse, d'une alimentation insuffisante ou de la privation des soins médicaux. Leurs nationaux une fois établis sur la terre étrangère, il importe qu'ils s'assurent que les droits sacrés de l'humanité ne sont pas violés à leur égard, qu'ils ne sont l'objet d'aucune persécution, d'aucune mesure injuste et que les avantages stipulés à leur profit ne leur sont pas refusés.

Nous leur demanderions même d'imiter au besoin le procédé paternel du gouvernement belge, qui, instruit de la situation déplorable de quelques centaines des siens mourant de misère et de maladie à St-Thomas (Guatemala), n'hésita pas, en 1850, à faire reprendre par un bâtiment armé à ses frais et à rapatrier les survivants.

VIII. L'émigrant, lui aussi, à des obligations de prudence et de circonspection à remplir, s'il veut avoir des titres fondés à la protection de l'Etat. Ces devoirs, relatifs à son aptitude personnelle, aux précautions à prendre pour éviter de funestes déceptions ou des difficultés imprévues, enfin, au choix du pays de destination, peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

Etre dans la force de l'âge ;—jouir d'une santé robuste ; — posséder une force morale suffisante pour envisager de sang froid, avec la ferme volonté d'en triompher, les obstacles les plus pénibles;—ne pas partir sans un pécule suffisant pour faire face aux nécessités de la vie matérielle pendant une année environ;—émigrer seul d'abord, pour n'appeler la famille que lorsque des moyens d'existence suffisants auront été assurés;—ne pas oublier que les professions libérales (sauf celles de médecin et de théologien aux Etats-Unis, remarque peut être ironiquement M. Scholtz,) n'ont aucune place dans l'œuvre de la colonisation ; — avoir le courage, dit le même auteur, au besoin, de changer plusieurs fois d'état, pour trouver et quelquefois très tardivement celui qui offre le plus de chances de succès ; — éviter d'acheter par intermédiaire et de confiance la terre que l'on doit cultiver, mais la voir, s'assurer de sa situation, de la nature du sol et des cultures qui lui

conviennent, s'assurer surtout des débouchés et des moyens de transport ;—se réunir autant que possible par nationalité, pour triompher de la nostalgie et obtenir aide et secours en cas de besoin.

Lorsque l'émigrant est décidé à partir, il ne doit traiter pour son transport qu'avec des agents légalement autorisés et ne signer aucun engagement qui enchaine sa liberté au lieu de destination même pour un temps déterminé. — Il consultera, avant de traiter, soit les sociétés protectrices des émigrants, s'il en existe, soit les autorités spécialement chargées de le renseigner. — Il ne prendra jamais en Europe de billets de chemin de fer ou de paquebot pour l'intérieur du pays où il se rend. —Les frais de transport des bagages étant ruineux et les chances de perte ou de vol nombreuses, il n'emportera d'Europe que le plus strict nécessaire, se réservant de faire ses approvisionnements dans le port d'arrivée.—S'il prend en Europe des lettres de crédit sur le pays de destination, elles devront être à vue ou l'échéance sera calculée de manière à ne pas dépasser la durée minimum du trajet, la nécessité de séjourner dans une grande ville pour attendre l'époque du payement, pouvant devenir très onéreuse. Il n'emportera pas de monnaie qui ne serait pas échangeable au lieu d'arrivée (cette observation s'applique

surtout à la petite monnaie) et s'informera du change avant de partir.

Il devra combiner l'époque de son départ d'Europe de manière à ne pas se trouver au lieu de destination à une époque trop avancée de l'année. — S'il s'embarque pour un pays sujet à certaines épidémies périodiques, il prendra les mesures nécessaires pour n'arriver qu'après l'époque à laquelle elles se manifestent; — Il ne restera dans les villes où il aura débarqué que le temps nécessaire de s'informer des moyens de transport pour le lieu de son établissement définitif. Les sociétés protectrices et au besoin le consul de son pays lui fourniront ces renseignements. — En débarquant, au lieu de se rendre dans les hôtels de la ville, il descendra, s'il en existe, dans l'asile ouvert aux émigrants par les soins de l'autorité. — En cas de difficulté avec le capitaine, il en référera à la société protectrice ou au consul; au besoin, aux autorités du pays. Dans cette prévision, il ne se séparera jamais de la copie de son engagement, de son passeport et des divers actes qui constatent sa nationalité et son état civil. — Il évitera avec le plus grand soin toute contrebande de fait ou d'intention.

Quant au pays de destination, il ne saurait être choisi avec trop de circonspection. L'émigrant doit, avant tout, rechercher le climat qui a le plus

lui de la mère patrie. Il impor-
la langue de l'Etat où il
se de l'apprendre à
ondition du succès
doit rechercher une
ne, assise, ayant déjà
u la liberté du travail ainsi
iduelle soit assurée. — Il
active aux mouvements politi-
raient accidentellement ou pério-
agiter, pour ne pas éveiller les sus-
ès ombrageuses des nationaux. — Il se-
utile qu'il eut des amis, des relations dans
pays de son choix et surtout qu'il ne se décidât à émigrer que sur l'appel de ces amis.

L'émigrant qui suivrait fidélement le programme qui précède, aurait mis toutes les chances favorables de son coté.

IX. On s'est demandé si l'émigration européenne est devenue un fait tellement régulier, tellement normal, si profondément entré dans les habitudes des populations, qu'aucun terme ne puisse lui être assigné. Pour nous, nous ne connaissons guère que quatre circonstances dans lesquelles elle pourra ou s'arrêter ou se réduire à des quantités insignifiantes :

1° Lorsque l'équilibre des salaires et des prix se sera établi entre les pays d'origine et ceux de

destination, de telle sorte que l'émigration cesse d'être une ressource ou un moyen d'amélioration.

2° Lorsque, toutes choses égales d'ailleurs, l'organisation politique et administrative de l'Europe n'aura rien à envier à celle des pays où l'émigration se rend de préférence aujourd'hui.

3° Lorsque les pays de destination, redoutant à tort ou à raison, le fléau du paupérisme et craignant, à ce point de vue, une concurrence trop vive des travailleurs européens, arrêteront eux mêmes le mouvement par des taxes de capitation, des justifications de moyens d'existence indépendants et d'autres formalités d'un accomplissement de plus en plus difficile.

4° Lorsque les émigrations des Chinois et des Indiens, non moins laborieux, plus sobres, ayant moins de besoins et disposés, par conséquent, à se contenter d'un moindre salaire que les Européens, auront occupé, sur les nouveaux continents, toutes les places laissées libres à la colonisation.

De l'émigration européenne et de ses conséquences politiques, morales et économiques.

—

CHAPITRE PREMIER. — *Importance numérique de l'Emigration.*

§ 1er — *Allemagne en général.* — L'émigration allemande commence avec l'histoire de l'Allemagne.

Dès les premieres pages de ses annales, on voit se manifester, avec une extrême énergie, cette force expansive et rayonnante qui caractérise, à un si haut dégré, la race germanique.

Vers le IVe siècle, le premier courant de l'émigration allemande se dirige vers le sud, ravage Rome, ébranle Bysance, s'empare des provinces Danubiennes, de l'Italie, de l'Angleterre, de l'Espagne et du nord de la France, semant partout sur son passage, comme les fécondes alluvions de certains fleuves, des éléments de prospérité et de richesse.

CHARLEMAGNE veut arrêter ce mouvement d'expatriation qui menace de dépeupler l'Allemagne entière et de livrer son sol à la race slave. Dans ce but, il commence par refouler les Saxons et les contraint, après une lutte sanglante et prolongée, à rentrer dans leurs limites. Obligés de renoncer à leurs projets de conquête sur le sud, ces peuples se dirigent vers le nord et l'est avec l'intention de reprendre sur les Slaves la portion du sol germanique que ces derniers ont envahie. Ils sont suivis dans cette direction par les autres membres de la grande famille germanique.

La création par CHARLEMAGNE d'un certain nombre de *marken* ou points principaux, presque toujours stratégi-

ques, autour desquels les peuplades allemandes viendront successivement s'établir, est l'un des moyens les plus efficaces qu'ait employés le grand empereur pour en arrêter les migrations. Au début, ces *marken* formaient une sorte de camp retranché immense qu'occupait une colonie militaire placée sous l'autorité d'un chef appelé *Margrave*. L'émigration allemande arrêtée dans sa course par ces postes militaires et y trouvant les éléments d'organisation qui lui manquaient sur le sol natal, devait naturellement être tentée d'y planter sa tente. De là la formation graduelle de ces margraviats déjà puissants au moyen âge et appelés un jour à devenir le noyau des grandes monarchies germaines. Dès qu'une de ces colonies (établies généralement dans les lieux les plus favorables à leur prompt développement) avait acquis une certaine importance, un essaim en sortait qui allait créer plus loin une ruche nouvelle. Le pays voyait ainsi naître et se former rapidement des centres de population destinés à se rejoindre plus tard et à former les provinces d'un état homogène et distinct. C'est avec les *marken* que les Saxons ont fondé le margraviat du nord, les margraviats de Misnie et de Brandebourg d'où sont sortis d'abord celui de la Silésie, puis les colonies frontières allemandes de la Poméranie et de la Prusse. C'est également aux peuplades de la Souabe que l'on doit les margraviats de l'est *(est mark)* de la styrie et de la Carinthie.

A la suite de la longue période de troubles qui suivit la mort de CHARLEMAGNE, il se fit, dans ces aggrégations formées et contenues par sa main puissante, une sorte de dissolution générale, qui devait conduire au fractionnement des forces déjà considérables ainsi groupées. De cette époque datent, en effet, les petites nationalités qui se partagent encore aujourd'hui le sol germanique et dont les rivalités sont, pour l'Allemagne, une cause incessante de faiblesse en face du reste de l'Europe.

Au moyen âge, l'émigration allemande reprend son cours dans la direction que lui impriment les intérêts commerciaux de la Hanse. Pour citer les villes les plus importantes, Nowogorod, Pokow, Polock, Smolensk en Russie, Cracovie en Pologne, Folsterbo, Malmoë, Land, Helsingborg, Calmar, Wisby, Stockolm en Suède; Londres, Harwich, Yarmouth, Lynn, Boston en Angleterre, reçoivent des colonies allemandes, qui tantôt se confondent avec le reste de la population, tantôt forment des établissements distincts dans des quartiers réservés. Par cette émigration, la Hanse multipliait le nombre de ses comptoirs et agrandissait le cercle de ses débouchés à l'étranger.

Ce mouvement est arrêté par les guerres religieuses de la réformation, qui, en épuisant les forces vives du pays, en décimant sa population, devaient rendre pour longtemps toute émigration impossible. Ce n'est guère que 40 ans après la paix de Westphalie, que la tendance à l'expatriation se manifeste de nouveau en Allemagne avec un certain ensemble. Dès 1613, quelques uns de ses enfants étaient bien allés s'établir dans les possessions coloniales françaises, anglaises et hollandaises; mais le mouvement n'avait pas eu un caractère général. A cette date, les Hollandais, maîtres de tout le territoire commandé par la baie d'Hudson, y avaient fondé la nouvelle Amsterdam (aujourd'hui New-York et Albany). Dominateurs à peu près absolus de la mer, on les voit multiplier leurs établissements sur les côtes d'Amérique, d'Afrique et d'Asie, et chercher à les peupler avec des colons européens. Séduits par leurs promesses et notamment par le double appas de concessions gratuites de terre et d'une entière liberté de concience, les Allemands traversent les mers en nombre considérable, vers le commencement du XVIIe siècle, pour se rendre à leur appel. Arrivés aux lieux de destination, ils reçoivent, en vêtements, semences et ustensiles agricoles, toutes les

avances qui leur sont nécessaires, à la condition d'en rembourser la valeur sur le produit de la plus prochaine récolte. Leurs travaux de colonisation et notamment leurs défrichements sont bientôt et justement remarqués, et lorsque, plus tard, les Suédois viennent s'établir sur le sol américain, c'est surtout à des cultivateurs allemands qu'ils confient le soin de mettre en valeur les terres dont ils ont pris possession.

L'anglais Guillaume Penn vient donner, vers la fin du même siècle, une nouvelle et puissante impulsion à l'émigration allemande dans l'Amérique du nord. Dans un séjour de quelques années en Allemagne, ce célèbre chef de la secte des *quakers*, s'y était acquis, par ses écrits et ses prédications, une haute influence. Il en profite pour déterminer ses adhèrents, dont le nombre est considérable, à émigrer avec lui dans l'Amérique du nord. Son père avait, en 1611, reçu de Charles II, roi d'Angleterre, en remboursement de prêts d'argent, une étendue considérable de terres sur les bords de la Delaware. Héritier de cette importante concession, le fils offre aux Allemands qui l'entourent de leur en céder une portion au prix modeste de 40 shillings l'acre, somme sur laquelle il ne doit se réserver personnellement qu'une rente annuelle de 1 shilling. Cette proposition est acceptée et amène la formation à Francfort, en 1682, d'une société de colonisation composée des habitants les plus considérables de la ville. Sous sa direction, un premier groupe de 20 familles conduites par le prédicateur Partorius, arrive, le 20 août 1683, sur les bords de la Delaware. Ce premier essai de colonisation ayant réussi, Partorius achète, l'année suivante, pour la société de Francfort, un lot de 5,350 acres et fait un nouvel appel à ses compatriotes. Cet appel est entendu, car, dès le 24 octobre 1685, une ville allemande est fondée dans la Pensylvanie sous le nom de Germantown, et, en 1689, cette

ville reçoit une charte qui consacre ses privilèges municipaux. En 1710, on comptait déjà en Pensylvanie 4,000 allemands de la secte memnonite. En 1709, une disette cruelle ravage l'Allemagne. La reine Anne voulant profiter, dans l'intérêt des colonies anglaises, de la misère qui décime ce malheureux pays, y fait annoncer que son gouvernement accordera le passage gratuit et des concessions également gratuites de terre aux Allemands qui voudront aller s'établir dans l'Amérique du nord. Presque aussitôt 32,000 hommes, partis de l'Allemagne du sud seulement, traversent le Rhin pour se rendre en Hollande et de là s'embarquer pour Londres. Le gouvernement anglais, que surprend une émigration aussi considérable à laquelle il ne s'est pas attendu, et qui craint peut-être pour le maintien de sa domination en Amérique, si l'élément allemand y est envoyé dans une aussi forte proportion, n'ayant pas organisé les moyens de transport nécessaires, cette masse d'indigents se voit obligée de camper dans Londres. La charité publique et privée organise en toute hâte dans cette ville des moyens d'assistance; mais leur insuffisance est bientôt démontrée. L'hiver approchant, et les souffrances de ces malheureux devenant intolérables, le gouvernement se décide à demander au parlement un crédit destiné soit à les occuper à l'intérieur, soit à les envoyer aux colonies, soit enfin à les rapatrier. Environ 2,000 sont dirigés sur les mines du Sunderland; 7,000 sont ramenés en Allemagne où ils reviennent dans un état de dénuement complet; quelques milliers vont défricher les landes incultes du comté de Limerick en Irlande; le reste, déduction faite de 9, à 10,000 décès, est embarqué pour l'Amérique dans le cours de l'été de 1710 et réparti entre les divers établissements de la nouvelle colonie. C'est sans aucun doute le plus terrible épisode de l'histoire de l'émigration germanique. Nous devons encore citer, parmi les

déceptions auxquelles elle est en butte dès cette époque, l'affreuse spéculation de quelques planteurs américains qui, après avoir attiré, par les plus séduisantes promesses, un nombre considérable d'Allemands, ne craignent pas, au mépris des lois du pays et peut-être avec la connivence secrète des autorités locales, de les vendre aux enchères. C'est surtout dans les années 1728, 1729, 1737, 1741, 1750 et 1751 que cet odieux trafic reçoit le plus d'extension et toujours avec la même impunité.

L'histoire des Etats-Unis signale l'immigration, à partir de 1741, des frères moraves allemands dans le nord de l'Amérique. Ils y arrivent sous la conduite du fondateur de la secte lui-même, Zinzendorf, et s'établissent dans les solitudes les plus lointaines du *far west*, au milieu des Indiens qu'ils parviennent à s'attacher à force de dévouement et de soins. On leur doit les premières écoles destinées aux nègres, et leur voix est la première qui se soit fait entendre, en Amérique, contre le maintien de l'esclavage.

A partir du milieu du XVIIIe siècle, l'émigration allemande pour l'Amérique se succède sans interruption. C'est toujours vers la Pensylvanie que les Luthériens se dirigent de préférence, tandisque les Réformés s'établissent à New-York et les Catholiques à Baltimore ou dans le Maryland. En 1742, il existait à Philadelphie 4 églises allemandes pour 6 appartenant aux Anglais, et, sur 200,000 habitants, la Pensylvanie en comptait environ la moitié d'origine allemande. Les relevés statistiques officiels ne remontent pas jusqu'à cette époque; on sait, toutefois, que le port de Philadelphie a reçu, de 1749 à 1752, en moyenne, 6,500 émigrants d'origine allemande, et en 1759, environ 22,000. En 1770 et 1771, années de cherté en Allemagne, ces chiffres sont encore dépassés. De 1772 à 1776, de 20 à 24 bâtiments chargés d'émigrants allemands débarquent, chaque année, dans les ports américains.

La guerre de l'indépendance arrête naturellement ce mouvement. Colons actifs, laborieux, honnêtes, intelligents, les Allemands deviennent, pendant le cours des hostilités, d'utiles auxiliaires de la cause nationale. Le général STEUBEN, l'un des aides de camp de WHASINGTON, et celui dans lequel il avait peut-être la confiance la plus absolue, personnifie avec un certain relief la part de l'émigration allemande dans cette longue lutte d'où devait sortir l'union américaine. Elle est à peine terminée, que la révolution française éclate et, avec elle, un long et sanglant conflit européen. Retenus au sol natal par les besoins de la guerre, par la politique des gouvernements et, plus tard, par la guerre de 1812 entre l'Angleterre et les Etats-Unis, les Allemands durent renoncer, de 1792 à 1815, à tout établissement dans les régions transatlantiques. En 1815, mais surtout en 1817, année de cherté et de misère, l'émigration germanique reprend son cours. On n'évalue pas à moins de 22,240 le nombre des personnes de tout pays, mais surtout d'origine européenne, débarquées aux Etats-Unis dans cette dernière année. Avec la cherté et la rareté relative des moyens de transport à cette époque, que de souffrances ce chiffre ne trahit-il pas !

Les documents qui suivent sur le mouvement de l'expatriation allemande à diverses époques, quoique fournis par les meilleures autorités, ne nous paraissent mériter de confiance qu'à partir de 1846 (1). D'après ces documents, on aurait compté, en 1819, 20,000 émigrants allemands; ce nombre se serait réduit à 6,000 par an, en moyenne, de 1820

(1) ceux de ces documents qui embrassent la période 1819-1845, sont extraits de l'ouvrage de LÖHER ayant pour titre : *Histoire et situation des Allemands en Amérique* (2e édition 1856). Les autres ont été recueillis dans l'annuaire de M. OTTO HÜBNER de Berlin, qui puise habituellement aux sources officielles.

à 1825 et à 3,000 de 1826 à 1830. Le mouvement aurait ensuite repris dans les proportions suivantes :

1831	8,600	1842	28,000	1851	112,547
1833	20,000	1843	24,000	1852	162,301
1834	31,000	1844	46,000	1853	157,180
1836	34,000	1845	74,000	1854	251,931
1837	33,000	1846	94,581	1855	81,698
1838	20,000	1847	109,531	1856	98,573
1839	28,000	1848	81,895	1857	115,976
1840	27,000	1849	89,102	1858	53,266
1841	20,000	1850	82,404	1859	45,100

D'après Gœbler (*die statistik der deutschen auswanderung*, 1ere année, page 263), l'Allemagne aurait perdu, de 1819 à 1856, par la voie de l'expatriation, 1,799,853 habitants ou, en moyenne, 47,365 par an.

Nous renvoyons au chapitre *Causes de l'émigration* l'examen des circonstances générales ou locales qui ont pu déterminer les oscillations que présentent d'une année à l'autre les chiffres qui précèdent. Ces chiffres ne se rapportent pas, d'ailleurs, exclusivement à l'émigration allemande aux Etats-Unis. On verra plus loin (chapitre des *Lieux de destination*) qu'elle s'étend, quoique pour des nombres beaucoup plus faibles, à d'autres pays transatlantiques et même à quelques pays européens, comme la Hongrie, les provinces polonaises de la Prusse, la Moldo-Valachie, les duchés danois, etc., etc. L'Algérie a reçu également, pendant quelques années, un nombre notable de colons allemands.

Il est naturel de supposer que les gouvernements ne sont pas restés insensibles à un mouvement d'expatriation aussi considérable et aussi prolongé. Nous ferons connaître plus loin (chapitre des *Causes de l'émigration*) les efforts qu'ils ont faits, à diverses époques, sous l'influence des idées du moment sur les avantages ou les inconvénients de l'émigration, pour l'encourager ou en arrêter les progrès. Notre but est de rechercher ici, d'après les renseignements les plus sûrs, la part des divers Etats allemands dans les nombres

d'ensemble qui précédent. Mais nous croyons devoir faire remarquer préalablement que les publications officielles sur l'émigration que nous avons consultées, ne sont pas complètes. Elles ne font connaître, en effet, le plus souvent que le chiffre des émigrants qui ont quitté leur pays avec une autorisation en forme, et se taisent sur l'émigration clandestine, dont l'importance est ainsi peu connue. Quant aux rapports publiés par les sociétés établies dans les ports d'embarquement, ils ne donnent que le nombre des émigrants pauvres partis sur des navires exclusivement affectés à leur transport et omettent ainsi les émigrants aisés qui prennent passage à bord des autres bâtiments.

§ 2.

ETATS ALLEMANDS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DE NOMS DE PAYS.

Autriche. — Les diverses populations réunies sous le sceptre de l'Autriche n'ont pas manifesté, jusqu'à ce jour, une tendance marquée à l'émigration. Les causes en sont diverses. On peut considérer comme les plus importantes : les dispositions défavorables du gouvernement, plutôt disposé à la combattre qu'à l'encourager ; une situation économique à peu près satisfaisante, au moins pour les populations agricoles ; l'extrême difficulté pour l'Autrichien qui voudrait quitter le sol natal, de se guider dans le choix d'un lieu de destination, en l'absence de renseignements sur les ressources des pays transatlantiques ; la grande étendue du territoire de l'Empire et l'état encore très défectueux des voies de communication, par suite le haut prix des moyens de transport jusqu'aux ports d'embarquement ; enfin l'existence, dans diverses provinces de l'Empire et notamment en Hongrie et en Transylvanie, d'une quantité considérable de terres fécondes, mais incultes faute de bras, offrant un vaste champ à la colonisation intérieure.

« Le nombre des émigrants, écrivait le Dr Becher en 1845

(*Statistique de l'Autriche*), a été insignifiant au moins jusqu'à ce jour (1843). C'est la Bohême qui en fournit le plus. C'est la Lombardie qui en voit partir le moins. Mais on remarque en même temps que l'émigrant lombard emporte avec lui le pécule le plus élevé. Sur 662 individus émigrés en 1840 (et dont 19 seulement sans la permission de l'autorité), 143 appartenaient à la Bohême et 17 seulement à la Lombardie. Mais ces 17 personnes ont emporté, à elles seules, les 11/15es du pécule total, c'est à dire 1,458,837 florins (le florin = 2 fr. 60 c.) sur 1,528,854 florins. Ce rapprochement permet de penser que les motifs de l'émigration lombarde étaient, déjà à cette époque, purement politiques. Une cause exclusivement religieuse parait avoir d'éterminé, en 1837, une assez forte émigration locale. Cette année, 527 personnes, appartenant à un culte dissipent, ont quitté le Tyrol pour aller s'établir en Prusse dans l'intention d'y pratiquer librement leur religion. »

D'après la même autorité, le mouvement de l'émigration et de l'immigration autrichienne aurait été, à des époques déjà anciennes, ainsi qu'il suit (Hongrie et Transylvanie non comprises) :

	1834	1837	1840	1843
Emigration. . . .	1,205	665	662	924
Immigration. . .	915	898	756	1,055

Aux termes des documents officiels (*Tafeln zur Statistik de œsterr-monarchie*), ce mouvement a pris plus tard les proportions ci après :

	1849	1850	1851	1852	1853	1854	1855
Emigration.	469	635	2,842	1,288	4,779	7,223	4,101
Immigraon.	675	904	962	1,108	3,338	1,917	1,360

En 1853, les 4,779 émigrants ont emporté, en numéraire ou objets mobiliers, une valeur de 435,800 florins et les immigrants ont apporté avec eux 1,585,900 florins. Ces chiffres résultent des déclarations, suspectes à plus d'un titre, des intéressés.

L'émigration autrichienne s'est repartie ainsi qu'il suit par province en 1852, 1853 et 1854.

Provinces.	1852 Immigr.	1852 Emigr.	1853 Immigr.	1853 Emigr.	1854 Immigr.	1854 Emigr.
Autriche de l'Enns inférieur. . . .	302	50	536	84	313	147
Autriche de l'Enns supérieur . . .	86	362	63	385	49	169
Salzbourg	45	37	35	32	43	13
Styrie	21	18	13	20	23	9
Karinthie.	7	9	1	23	3	5
Carniole	»	»	1	»	5	2
Goritz, Gradisca, Istrie.	58	»	393	7	187	»
Tyrol et Voralberg	52	149	32	180	32	221
Bohême	118	427	95	3,419	98	6,128
Moravie	10	37	11	272	22	298
Silésie	34	85	26	224	32	147
Gallicie, Cracovie et Bukowine . .	67	5	58	30	35	1
Dalmatie	»	»	»	8	5	1
Lombardie	274	54	2,062	60	1,061	62
Venise	34	55	12	35	9	20
	1,108	1,288	3,338	4,779	1,917	7,223

Il résulte de ce tableau que les immigrations les plus nombreuses ont lieu dans l'Autriche de l'Enns inférieur et dans la Lombardie ; ce qui s'explique par l'existence, dans ces provinces, des deux villes les plus considérables de l'Empire, Vienne et Milan. C'est de la Bohême que sort le courant d'émigration le plus considérable. D'après les documents officiels, les populations Tchéques de cette province en fournissent le plus grand nombre, ainsi que l'indiquent les chiffres ci-après.

Cercles	1852	1853	1854
Pitsener.	27	1,311	1,946
Budweiss.	88	1,009	1,386
Pardubitzer.	20	198	1,068
Böhmisch-Leipaer . .	42	229	379

« Cette émigration, dont le chiffre croissant a obligé le gouvernement à donner aux populations qui en sont le foyer, des *avertissements salutaires*, provient surtout des campagnes, les habitants des villes, où se trouve un grand nombre de fabriques, ne lui fournissant qu'un très faible contingent. » (documents officiels). Nous ajouterons que les chiffres qui précèdent sur l'ensemble des migrations dont l'Autriche est le but ou le point de départ, ne sauraient, d'après les aveux de l'administration elle même, mériter une entière confiance, le nombre des émigrations sans autorisation n'étant que très tardivement connu, c'est à dire seulement après l'enquête judiciaire dont elles sont l'objet et beaucoup d'immigrants conservant très longtemps, pour échapper aux charges qui pésent sur les nationaux, leur qualité d'étranger.

Nous ne connaissons pas les chiffres d'émigration afférents aux années postérieures à 1855 ; mais nous avons lieu de croire, d'après le nombre des émigrants autrichiens embarqués à Hambourg, qu'ils ont été progressifs jusqu'en 1858.

L'Autriche possède de vastes provinces d'une remarquable fertilité et dont les ressources naturelles ne peuvent être développées par suite de la rareté des bras et des capitaux. Les plus importantes sont la Hongrie, la Croatie, la Slavonie, la Serbie, le Banat de Témeswar et la Transylvanie. A plusieurs époques, le gouvernement a fait de grands efforts pour encourager une forte immigration de cultivateurs et de petits propriétaires dans ces provinces. Les premières mesures prises dans ce sens remontent à Marie-Thérèse. Une patente du 25 février 1763 accorda aux colons qui viendraient s'y établir et y construire une maison d'habitation, la gratuité des frais de transport, des avances en argent remboursables pour moitié en cinq ans, une certaine quantité de bois de chauffage et de construction, enfin l'exemption de tout impôt pendant 6 ans pour

les paysants propriétaires, et pendant 10 ans pour les simples manouvriers. Des agents furent ensuite envoyés dans les principales villes d'Allemagne pour y recruter des émigrants.

En 1768, les terres de la couronne dans le Banat furent cadastrées et partagées entre les colons dans la proportion de 32 jochs (18 hect. 42 cent.) par maison. Dix années après 50,000 personnes s'y étaient établies et y avaient fondé 100 communes nouvelles. Mais la dépense ayant dépassé sensiblement les prévisions, l'Etat se vit obligé de suspendre sa subvention et le mouvement s'arrêta. Joseph II reprit l'idée de coloniser avec des émigrants allemands les provinces du Bas-Danube, et il crut y réussir en accordant aux immigrants non seulement des avantages matériels plus considérables, mais encore des faveurs d'une autre nature. Aux termes de sa patente du 20 septembre 1782, en outre de dons de terre et de maison, d'avances en argent jusqu'à concurrence de 50 florins (130 francs), de l'exemption du service militaire pour l'aîné des fils, et de tout impôt pour 19 ans, il leur garantit une *entière liberté de conscience en matière religieuse.*

Des concessions aussi larges, aussi intelligentes, devaient nécessairement amener un résultat important. Le mouvement d'émigration se prononça, en effet, avec une telle énergie en Allemagne, que la plupart des gouvernements se crurent obligés de l'interdire. Mais cette défense fut éludée, car, dès la fin de l'année suivante (1783), tous les domaines de l'Etat dans les provinces d'origine polonaise étaient concédés, et le gouvernement autrichien se voyait obligé de détourner vers la Hongrie les colons qui continuaient à accourir en foule. De mai 1784 à novembre 1785, 5,663 familles réunissant 25,896 têtes s'étaient déjà établies sur les terres qui leur avaient été assignées, lorsque l'Etat se vit dans l'impossibilité de continuer ses sacrifices.

Au commencement de ce siècle, un grand nombre d'émigrants souabes se dirigea vers la Hongrie et la Transylvanie; mais cette fois, au lieu d'encourager le mouvement, le gouvernement crut devoir y mettre obstacle. En 1802, une ordonnance présidiale prescrivit de renvoyer aux frontières tous les émigrants ne justifiant pas de moyens d'existence assurés et, en 1805, les colons aisés ne furent même plus reçus.

L'émigration ayant pris en Autriche, dans ces dernières années, une certaine importance, le gouvernement a songé à en détourner le cours au profit de ses provinces danubiennes. Un décret du 23 décembre 1858, applicable à l'émigration en Hongrie, en Transylvanie et dans les districts adjacents (Slavonie, Serbie et Témeswar), contient les dispositions suivantes. Les colons formant une commune nouvelle, dont tous les membres sont de même origine et professent la même religion, si la commune a une superficie d'au moins 1000 jochs (575 hect.) et contient 50 familles, propriétaires chacune à titre incommutable d'une habitation distincte et d'un domaine d'au moins 8 jochs (4 hect. 60 c.), peuvent obtenir les faveurs ci-après : exemption de l'impôt foncier en principal et additionnel pendant 6 ans; exemption pendant 15 ans, pour toute construction nouvelle, de la taxe sur les maisons et les locations, de l'impôt personnel, de l'impôt sur le commerce et l'industrie, de l'impôt sur le revenu; dispense de la corvée pour les travaux des ponts et routes en dehors du territoire de la commune. Des faveurs analogues mais d'une moindre importance sont accordées, par le même décret, aux colons qui viennent s'établir isolément. Mais ces divers avantages ne peuvent leur être accordés qu'à la condition par eux de justifier d'un titre de propriété en forme, titre que le décret dispense des droits de timbre et d'enregistrement. On voit que ces dispositions sont calculées de

manière à provoquer des immigrations de communes tout entières, beaucoup plus que des faits isolés de colonisation. Le décret est muet, d'ailleurs, sur le libre exercice du culte et sur la part des habitants dans l'administration des nouvelles communes. Des ordres ont été donnés en même temps aux autorités locales pour qu'elles eussent à faciliter, par tous les moyens à leur disposition, l'établissement des nouveaux colons et à provoquer la formation d'établissements de crédits destinés à leur faire des avances. Ajoutons que les terres qui leur sont offertes, sont des terres domaniales dont le prix, généralement très-modéré, diffère selon leur plus ou moins grande proximité des villes. L'établissement récent d'un réseau de chemins de fer en Hongrie réseau dont la construction, déjà très avancée, se continue rapidement, est de nature à accélérer, non moins que les dispositions bienveillantes du décret, l'œuvre de la colonisation dans ce riche pays.

Bade (Grand duché de). — Les documents suivants sont puisés aux sources officielles.

Périodes et années	Chefs de famille	Individus émigrés avec eux	Émigrans célibataires	TOTAL	Montant des valeurs qu'ils ont emportées	Moyenne par tête
1840-49	4,345	14,858	4,763	23,966	5,875,551	245 1
Moy. annuel.	434	1,485	476	2,396	587,551	245.1
1850	364	1,206	768	2,338	554.971	237.3
1851	1,272	4,361	2,280	7,913	1,082,989	136.8
1852	2,331	8,485	3,550	14,366	1,968,164	137.0
1853	1,960	6,185	4,787	12,932	1,923,903	148.7
1854	3,184	11,130	7,247	21.561	3,020,110	140.0
1855	546	1,753	1,035	3,334	581,063	174.2
1850-55	9,657	33,120	19,667	62,444	9,131,200	146 2
Moy. annuelle	1,609	5,520	3,277	10,407	1,521,866	146,2

Il résulte de ces renseignements que c'est en 1854, comme pour l'Allemagne entière, que s'est produit, dans le duché de Bade, le maximum de l'émigration. Sa diminution en 1855 est le double résultat des mesures sévères prises, cette même année, aux Etats-Unis pour mettre obstacle « à l'envahissement des villes du littoral américain par des nuées d'émigrants pauvres, destinés à tomber à la charge des établissements charitables de ces villes» et du bien être relatif des populations agricoles badoises débarrassées de leurs indigents. Il n'est que trop certain, en effet, que, grâce aux secours combinés fournis par l'Etat et les communes, celles-ci ont pu envoyer à l'étranger, mais surtout dans l'Amérique du nord, de 1851 à 1854, la plus grande partie de leurs pauvres. On en trouve la preuve dans les réclamations qui se sont produites aux Etats-Unis et au Canada sur la situation misérable des émigrants badois débarqués dans leurs ports. On lit notamment ce qui suit dans le compte rendu officiel de l'immigration au Canada en 1854 : « Nous ne saurions trop appeler l'attention sur l'invasion de notre pays par cette horde d'émigrants originaires du grand duché de Bade qui, en 1854, ont débarqué à Quebec, à une époque avancée de la saison, ayant à peine l'argent nécessaire pour vivre une semaine et présentant la triste apparence de la plus dégoûtante saleté et de la misère la plus profonde. Cet expédient coupable du gouvernement badois et des municipalités de ce pays, qui consiste à imposer ainsi à un Etat étranger le fardeau de leurs pauvres, pour la plupart incapables d'un travail utile, est de nature à provoquer une disposition législative destinée à mettre un terme à une semblable spéculation. »

Ces plaintes sont confirmées par la diminution de près de moitié, à partir de 1851, de la valeur moyenne du pécule moyen emporté par chaque émigrant. De 245 florins ou 516 fr. 95 c. dans la période 1840-49, il descend, en

1851, à 137 fl. ou 289 fr. Les statistiques officielles font, en outre, connaître que, tandis que, dans la période 1840-49, les subventions de l'Etat et des communes n'avaient pas dépassé 17,463 flor. sur une valeur totale emportée par les émigrants de 587,551 flor., soit 3 p. 0/0; dans la période sexennale suivante, elles se sont élevées à 1,601,783 florins sur 9,131,200 fl., soit près de 18 p. 0/0. Le document officiel auquel nous puisons ces renseignements s'exprime ainsi à ce sujet : « Comme en 1850-52, l'émigration a été favorisée, en 1853 et 1854. par des sacrifices considérables de l'Etat et des communes, sacrifices destinés à fournir à un grand nombre de familles qu'une suspension prolongée du travail industriel, et l'insuffisance, depuis plusieurs années, de la récolte des pommes de terre avaient mises à la charge de la charité publique, les moyens de gagner leur vie dans un pays où le taux du salaire est plus élevé : » (*Beiträge zur statistik der inneren verwaltung* 1856.)

« Les chiffres qui précédent, lit on encore dans le même document, ne représentent que le nombre des émigrants partis avec la permission de l'autorité. Encouragés par les renseignements favorables transmis du pays de destination par les parents ou amis, beaucoup d'ouvriers se sont rendus en Amérique, sans demande de permis, pour pouvoir revenir sans difficulté au pays natal, si leurs espérances venaient à être déçues. » Il en résulte que l'émigration réelle est, dans une proportion plus ou moins forte, supérieure à l'émigration officielle. L'importance de cette double émigration s'est, d'ailleurs, clairement manifestée dans la diminution de la population du duché, ainsi qu'il résulte des documents ci-après :

Population d'après les dénombrements.

Années	1840	1,296,464	Années	1852	1,357,208
«	1849	1,362,774	«	1855	1,314,837

Le mouvement de dépopulation s'est manifesté à partir de 1846. En effet, le recensement opéré cette année avait donné pour résultat un chiffre de 1,367,486 habitants; or, au 31 décembre 1852, ce nombre, qui aurait dû s'élever, par le simple fait de l'excédant des naissances sur les décès, à 1,420,000, est tombé à 1,357,000, puis à 1,314,337, en 1855. Toutefois le dénombrement de 1858 a mis en lumière un léger accroissement; on a recensé, en effet, cette année 1,335,951 habitants.

Si l'émigration badoise par le port de Hambourg pouvait donner une idée exacte de son chiffre total, on pourrait croire que, sensiblement ralentie en 1855, elle a repris une activité nouvelle dans les années 1856, 1857 et 1858. Le document officiel déjà plusieurs fois cité, affirme, toutefois, qu'elle a été relativement très-faible en 1856 et 1857, et qu'elle peut être considérée comme suspendue pendant tou le temps que durera l'amélioration qui s'est produite dans la situation matérielle des travailleurs.

D'après M. Hübner (*yahrbuch für* 1861), on n'aurait en effet, compté que 1,969 émigrants badois en 1856; mais en 1857 leur nombre se serait élevé à 3,477, pour retomber, il est vrai, à 1,970 en 1858.

Bavière. — Dans un mémoire lu à l'Académie des sciences de Munich, le 26 novembre 1853, M. de Hermann, directeur du bureau de statistique de Bavière, s'exprimait ainsi sur le mouvement extérieur de la population de ce pays de 1820 à 1851.

« .... Jusqu'à l'année 1820, l'émigration n'est pas sensiblement supérieure à l'immigration. Cette supériorité s'accroît dans les onze années de la période 1824-1834, pendant laquelle le nombre moyen annuel des émigrants s'élève à 2,852 et celui des immigrants à 1,048 seulement. Mais ces chiffres se modifient considérablement, si l'on n'étudie que la période 1830-1835; on constate alors un

nombre total de 10,536 émigrants pour 1,390 immigrants seulement. De 1824 à 1834, le pécule moyen apporté par chaque immigrant a été de 815 florins (le flor.=2 fr. 10 c.); celui de l'émigrant de 430 fl. Si nous partageons les 16 années de la période 1835-1851 en deux sous-périodes d'égale durée, nous trouvons dans la première (1835-43), 1,080 immigrants pour 5,256 émigrants emportant un pécule moyen de 313 florins, et dans la seconde (1844-51) 933 pour 11,282 emportant 233 flor. par tête. En 1852, le pécule moyen de l'émigrant est encore descendu à 225 flor., soit une nouvelle diminution sur 1844-51. On voit ainsi qu'au fur et à mesure que l'émigration s'accroît, elle tend à se recruter de préférence parmi les classes les moins aisées de la société. Quant au pécule apporté par les immigrants, il s'élève, de 815 flor., en 1835-43, à 976 fl. de 1844 à 1851. Dans les 16 années de la période entière, on a constaté l'arrivée de 16,114 immigrants pour 132,788 émigrants. La moyenne annuelle a été, pour l'immigration, de 1,007 avec un pécule de 889 flor. par tête; pour l'émigration, de 8,273 avec un pécule de 258 fl. L'excédant au profit de l'émigration a donc été de 116,674 personnes. »

Depuis la période à laquelle se réfère M. de Hermann, les faits se sont modifiés conformément aux indications du tableau ci-après :

Années	EMIGRANTS avec permis	EMIGRANTS sans permis	EMIGRANTS Total	PÉCULE TOTAL emporté florins	IMMIGRANTS	PEC. TOTAL apporté florins
1851-52	15,144	4,821	19,965	4,196,532	552	755,319
1852-53	15,019	5,321	20,340	4,555,740	569	757,631
1853-54	19,314	5,641	24,955	5,705,839	701	911,512
1854-55	6,724	2,915	9,639	2,600,878	803	1,562,556
1855-56	5,192	1,976	7,168	2,186,454	934	1,582,339
1856-57	6,926	2,670	9,596	2,404,678	852	1,338,321

D'après ces données, le nombre total des émigrants dans cette période de 6 ans aurait été de 91,763 et leur nombre

moyen annuel de 15,294, dont plus des 2/3 sans permis. Ces 91,763 émigrants auraient emporté un pécule total de 21,650,121 flor., ou une moyenne annuelle de 3,608,353 fl. soit 236 fl. par tête. Dans la même période, on a compté 4,441 immigrants ayant apporté une valeur totale de 6 mil. 907,678 fl. ou de 1,566 fl. par tête. On voit que si le pécule moyen emporté par les émigrants s'est élevé, de 233 fl. dans la période 1845-1851, à 236 fl. dans les 6 années suivantes, l'accroissement a été bien autrement considérable pour les immigrants (de 976 à 1,566 fl.) Il est à peine besoin de dire que les déclarations des uns et des autres sur les valeurs dont ils disposent sont loin d'être exactes. Toutefois les chances d'erreur étant les mêmes pour chaque année, les mouvements en plus ou en moins que constatent les documents officiels peuvent être considérés comme réels.

Brunswich (Duché de). — En 1853, 894 personnes, dont 13 non autorisées, ont émigré du duché, emportant avec elles une somme de 123,230 thalers (462,112 fr.) ou environ 517 fr. par tête. La même année, le vide fait dans la population par cette expatriation a été rempli, moins une légère différence, par 759 immigrants, ayant apporté un capital deux fois et demi plus considérable. Le nombre des émigrants est descendu à 566 en 1855 et à 546 en 1856. Il s'est relevé en 1857 pour diminuer de nouveau plus tard.

Hanovre. — D'après les documents officiels, ce pays aurait perdu par l'émigration de 1822 à 1854, le nombre d'habitants ci-après :

		VALEURS	
Périodes	*Emigrants*	*emportées*	*par tête*
1832-39	10,037	3,754,635 fr.	375 fr.
1840-44	8,612	2,393,890	275
1845-49	13,278	3,936,677	292
1850-54	10,862	3,024,529	281

En 1859, le mouvement extérieur de la population a donné, par province, les résultats ci-après :

Provinces	Population en 1855	Emigrants	Immigran
1. Hanovre.	352,390	776	232
2. Heldesheim	360,226	706	140
3. Lünebourg	342,314	330	121
4. Stade.	285,666	853	205
5. Osnobrück	259,821	1,618	155
6. Aurich	186,251	184	24
7. Berghaupt manschaft Clausthal	33,515	95	11
	1,820,183	4,562	888

Mecklembourg (les deux duchés).—Les documents officiels leur attribuent les chiffres ci-après d'émigration, qu'ils ne considèrent que comme de simples évaluations, pour la période 1852-1859.

1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859
4,918	7,311	11,464	2,400	5,500	7,529	2,041	2,917

Ces chiffres, empruntés aux comptes-rendus adressés au gouvernement des duchés par les agences autorisées à y faire le transport des émigrants, ne comprennent pas ceux de ces derniers qui se sont rendus, directement et sans intermédiaires, aux ports allemands ou autres d'embarquement.

Les deux Mecklembourg sont, de tous les états allemands, ceux qui payent à l'émigration le tribut le plus considérable. On explique ce phénomène économique par l'organisation encore toute féodale de ce pays, où le sol se partage entre le domaine ou le souverain, la noblesse, le clergé et les villes. La bourgeoisie et les paysans n'ont aucune propriété foncière. Ces derniers n'ont même été affranchis du servage qu'en 1825. Par suite de cette organisation de la propriété, son agglomération est très-grande ; c'est ainsi

que quelques membres de la noblesse possèdent des domaines d'une étendue de 30 à 33 kilomètres carrés. Ce pays est d'ailleurs à peu près exclusivement agricole ; toutefois on trouve dans le Mecklembourg-Sterlitz un certain nombre de manufactures de quelque importance. Les deux duchés sont placés sous l'autorité de princes de la même famille et ont des institutions politiques à peu près identiques.

Le tableau ci-après où le nombre total des émigrants est ramené à 100, indique que la majorité des émigrants provient des domaines de la noblesse.

Lieux d'origine.	1855	1856	1857	1858	moyenne
—	—	—	—	—	—
Domaine . . .	27.4	30.4	29.9	31.6	29.9
Biens nobles .	56.1	58.2	55.7	53.6	56.9
Villes	16.5	11.4	14.4	14.8	13.8

Au point de vue du rapport des émigrants à la population, les proportions ci-dessus se modifient ainsi qu'il suit :

	Domaine.	*biens nobles.*	*villes.*
1857	0.93 p. 0/0 ou 1 sur 108 habs	2.44 p. 0/6 ou 1 sur 41 habs	0.48 p. 0/0 ou 1 sur 207 habs
1858	0.27 ou 1 sur 365 habitans	0.65 ou 1 sur 153 habit.	0.14 ou 1 sur 728 hab.

Ainsi, d'après les deux documents, ce sont les biens nobles qui voient émigrer le plus grand nombre de leurs habitants; viennent ensuite, par ordre décroissant, le domaine et les villes. Il semble en résulter que la situation économique des populations est plus favorable dans ces deux dernières subdivisions du pays. Enfin, la majorité relative et absolue des émigrants appartient aux campagnes; les villes ne perdent qu'un très-petit nombre de leurs habitants.

Oldenbourg (Duché de). — D'après l'annuaire officiel de ce duché, on y aurait compté le nombre suivant d'émigrants et d'immigrants à diverses époques.

	émigrants	*immigrants*
1851	636	178
1852	963	»
1853	862	102
1858	571	150

Les 571 émigrants partis en 1858 ont emporté, en outre du prix de leur voyage, une somme de 60,000 thalers ou 225,000 fr., soit 392 fr. par tête; les 150 immigrants avaient avec eux 8,000 thalers, ou 300,000 f., soit 2,000 f. par personne. On a remarqué que l'émigration provient surtout des provinces du Sud où le sol est moins fertile, la propriété plus difficile à acquérir et où les agences de transports recrutent avec le plus d'activité. Les émigrants Oldenbourgeois ont, depuis quelques années, une tendance marquée à se porter en Hongrie, malgré le peu de succès de quelques tentatives de colonisation antérieures de leurs compatriotes dans ce pays.

Prusse. — Avant de devenir l'un des principaux foyers de l'émigration européenne, la Prusse a été longtemps un pays d'immigration. Depuis le Grand Duc héréditaire jusqu'à Fréderic-Guillaume IV, ses souverains se sont, en effet, constamment efforcés d'attirer dans leurs provinces, si souvent ravagées par la guerre, les habitants des Etats voisins.

Cette politique de colonisation a, d'ailleurs, été très heureusement servie par les persécutions de toute nature dont l'Europe occidentale a été le théâtre au xvie et vers la fin du xviie siècle. Asile ouvert aux réfugiés de toutes les causes, de tous les partis, elle a vu, principalement à ces deux époques, son agriculture et son industrie s'enrichir des bras et des capitaux que chassaient du pays d'origine les révolutions ou l'intolérance. C'est ainsi notamment que, même avant la révocation de l'édit de Nantes, la Prusse avait

vu arriver en grand nombre dans ses provinces les plus voisines du Rhin les protestants français fuyant devant les dragonnades de Louis XIV. Cette première émigration, accueillie avec la plus grande bienveillance par le grand duc Frederic-Guillaume, avait servi à fonder la colonie d'Altenlandsberg. Quelques jours après la date calamiteuse du 29 octobre 1687 qui chassa du royaume plus de 300 mille des familles françaises les plus industrieuses, les plus intelligentes, les plus riches, parut le célèbre édit de Postdam par lequel la Prusse ouvrait ses frontières aux persécutés de tous les cultes. Dès la fin de 1686, 20,000 réformés français avaient profité de son hospitalité et sur ce nombre, 12,000 environ formaient déjà de florissantes colonies au nombre de 33, tandis que 3,000 servaient dans son armée.

Lorsqu'en 1689, Louis XIV envahit l'Allemagne, ravageant les provinces traversées par son armée et faisant notamment un désert du Palatinat, les protestants français qui s'étaient arrêtés dans cette province, se retirèrent en Prusse, où le roi Fréderic Ier le pourvut à leur établissement. Peu après, la Prusse recevait encore un grand nombre de Wallons chassés des Pays-Bas; plus tard, elle voyait venir à elle les Vaudois exilés du Piémont, puis les partisans du prince d'Orange à la suite de la conquête de la principauté de ce nom par Louis XIV (1708), plus tard encore les réformés Suisses, les protestants de Bohème, et enfin en 1727, la plus grande partie des 15 à 20,000 réformés de Salzbourg exilés en masse par le fougueux et implacable archevèque Léopold Anton, baron de Firmian.

Fréderic-Guillaume consacra des soins tout particuliers à la colonisation des provinces de Prusse et de Lithuanie que la peste de 1708-10 avait presque entièrement dépeuplées. Ce prince y amena, principalement de la Suisse et de l'Allemagne du Sud, un nombre considérable de cultivateurs

dont l'établissement coûta au trésor la somme, énorme pour cette époque, de 6 millions de thalers (22 millions 1/2 de fr.) D'autres provinces reçurent également, sous le même souverain et toujours aux frais du trésor, un supplément de population tiré de l'étranger ou des autres provinces de la monarchie. On remarqua beaucoup à cette époque l'heureuse idée qu'eut le prince de fonder des colonies exclusivement industrielles au sein desquelles étaient admis, dans les conditions les plus favorables pour leur bien être, les ouvriers d'art que leur pays n'avait pas su conserver. Frederic II continua l'œuvre de son prédécesseur; on évalue à 250,000 le nombre d'habitants de tous les pays d'Europe qu'il parvint à attirer en Prusse. Frederic III, sans obtenir un succès aussi considérable, ne négligea aucun moyen de repeupler ses provinces les plus éprouvées par la guerre. De nos jours, sous Guillaume IV, on a vu le gouvernement prussien reprendre sa politique en quelque sorte traditionnelle, en essayant de faire contrepoids à une émigration déjà considérable, par une immigration non moins importante. En 1848, il forma le projet de distribuer entre 4,000 familles tirées de l'Allemagne centrale et méridionale, une partie des domaines de la couronne. Ce projet, dont les évènements ont fait ajourner l'exécution, sera probablement repris plus tard, car l'étendue des domaines en Prusse (400 milles géogr. carrés) est de beaucoup supérieure aux besoins de l'agriculture et de l'Etat. Les documents officiels vont au surplus nous apprendre quel est le rapport entre l'émigration et l'immigration prussienne, au moins dans ces dernières années, tant au point de vue du nombre que du capital emporté et apporté.

Le tableau suivant indique, pour la période 1844-1859, le nombre des émigrants et des immigrants :

	Années finissant le 1er octobre.	Immigrants.	Emigrants,	Excédant des émigrants.
	1844-45 —	3,534	9,239	5,705
	1845-46 —	3,074	16,662	13,588
	1846-47 —	3,093	14,906	11,813
	1847-48 —	2,783	8,297	5,514
	1848-49 —	2,221	8,780	6,559
	1849-50 —	2,481	7,516	5,035
	1850-51 —	2,733	8,922	6,189
	1851-52 —	2,859	21,372	18,513
	1852-53 —	2,752	18,194	15,442
	1853-54 —	2,619	30,344	27,725
du 1er oct. au 31 déc.	1854 —	635	2,421	1,786
du 1er jan. au 31 déc.	1855 —	2,644	14,776	12,132
	1856 —	3,027	18,699	15,672
	1857 —	3,296	23,972	20,676
	1858 —	3,469	13,329	9,860
	1859 —	3,606	9,807	6,201
	Totaux . .	44,826	227,236	182,410

Sur les 44,825 immigrants, 31,133 seulement ont consenti à faire connaître le pécule qu'ils apportaient avec eux, et ce pécule s'est élevé à la somme totale de 33,571,266 thalers (126 millions de fr. ou 4,046 fr. par tête). Sur les 227,236 émigrants, 183,731 seulement ont déclaré le montant de leur pécule, et ce pécule s'est élevé à la somme totale de 45,515,833 thalers (171 millions de fr. ou 931 fr. par tête). Si ces pécules moyens pouvaient être appliqués à la totalité des émigrants et immigrants, on aurait, pour les premiers, une valeur totale de 211 1/2 mill. de fr., et, pour les seconds, celle de 181,361,950 fr. La perte définitive se réduirait au chiffre insignifiant, surtout lorsqu'on le répartit sur une période de 15 ans et 3 mois d'environ 30 millions de fr.

Le montant du pécule par émigrant diffère selon qu'il se rend en Europe ou dans les régions transatlantiques. Dans le premier cas, il a été, en moyenne, pour toute la période, de 2,200 fr. par tête; et, dans le second, de 510 fr. seulement. L'émigration pour l'Europe est donc relativement une émigration aisée.

Les différences annuelles entre l'émigration et l'immigration sont rendues beaucoup plus sensibles par le tableau ci-après qui indique, par ordre croissant et par année ou portion d'année, le rapport de l'émigration à l'immigration, celle-ci étant 100.

Rapports	Années	Rapports	Années
201,45	1844-45	542,03	1845-46
208,13	1847-48	558,85	1855
302,54	1849-50	617,74	1856
326,45	1850-51	661,12	1852-53
384,23	1858	727,81	1857
395,32	1848-49	747,53	1851-52
481,93	1846-47	1158,61	1853-54

C'est en 1853-54, année qui, nous l'avons déjà dit, a vu la plus forte émigration allemande constatée jusqu'à nos jours, que le nombre des émigrants dépasse le plus sensiblement celui des immigrants. En moyenne, l'émigration est de près de 5 fois 1/2 supérieure à l'immigration.

Voici dans quelle mesure l'accroissement de population résultant en Prusse de l'excédant moyen annuel des naissances sur les décès, est diminué par l'émigration.

Périodes.	Excédant moyen annuel des naissances.	Nombre moyen annuel des emigrants.
1843-46	195,643	12,950
1846-49	99,689	10,661
1849-52	190,202	12,603
1852-55	117,730	20,226
1855-58	189,920	18,666

L'émigration prussienne, étudiée par province, présente les résultats ci-après, calculés pour la période entière (moins 1859.)

Rhin.	Westphalie.	Saxe.	Silésie.	Poméranie.	Brandebourg.	Posen.	Prusse.
74,601	39,750	32,415	24,496	17,982	17,699	5,516	4,970

D'après ce tableau, où les provinces sont classées par ordre décroissant d'émigration absolue, c'est la province la plus riche, la plus industrielle, la plus peuplée, celle, en outre, où le sol est le plus morcelé, qui a perdu le plus grand nombre d'habitants. Les trois provinces qui suivent immédiatement peuvent également être considérées comme les plus importantes de la monarchie par leur production agricole et industrielle. Voici au surplus quelle est, d'après le dénombrement de 1855, leur population spécifique, ou le nombre de leurs habitants par mille carré.

Rhin.	Silésie.	Westphalie.	Saxe.	Brandebourg.	Posen.	Prusse.	Poméranie
6,124	4,290	4,150	4,041	3,070	2,597	2,238	2,234

Ainsi, ce sont bien les provinces les plus peuplées qui fournissent à l'émigration l'élément le plus considérable. Mais cet élément est-il proportionnel à la population de chacune d'elles? C'est ce que nous apprend le document ci-après qui indique quel a été, pour la période entière, le nombre d'habitants, par province, pour un émigrant.

Westphalie.	Rhin.	Saxe.	Poméranie.	Brandebourg.	Silésie.	Posen.	Prusse.
39	40	58	72	128	131	257	540

Sauf en ce qui concerne la Poméranie et la Silésie, on voit que c'est des mêmes provinces que sort à la fois le plus grand nombre absolu et relatif d'émigrants.

Les provinces qui reçoivent la plus forte immigration sont les suivantes; les chiffres afférents à chacune d'elles ne comprennent pas les 24 mois de la période écoulée du 1er octobre 1852 au 30 septembre 1855.

Rin.	Saxe.	Brandebourg.	Silésie.	Westphalie.	Poméranie.	Prusse.	Posen
8,720	8,163	4,757	4,194	3,938	2,737	2,407	863

Distraction faite de celle de Brandebourg qui a pour chef-lieu la capitale de la monarchie, foyer naturel d'une immigration considérable, ce sont, bien que dans un ordre différent, les provinces à forte émigration qui reçoivent l'immigration la plus nombreuse; ce qui semble indiquer que leurs pertes ne sont pas exclusivement dues à une population excessive et à l'insuffisance pour les émigrants de moyens de travail. Toutefois, nous allons voir que ces derniers appartiennent, au moins à en juger d'après le chiffre modique des valeurs qu'ils emportent, aux classes les moins aisées; tandis que les immigrants, toujours d'après la même induction, se trouvent dans une situation sensiblement meilleure. Rapportée à la population des huit provinces, l'immigration donne les résultats suivants qui indiquent le nombre d'habitants pour une personne qui vient s'y établir.

Saxe.	Rhin.	Westphalie.	Poméranie.	Brandebourg.	Silésie.	Prusse.	Posen.
228	342	387	471	474	788	1,095	1,613

On voit ici clairement que les provinces qui perdent le plus sont également celles qui réparent le plus promptement.

Ces documents n'ont, d'ailleurs, qu'une exactitude relative, en ce sens, d'une part, que, sauf pour les années 1856, 1857 et 1858, le gouvernement prussien n'a pu indiquer le nombre des émigrants non autorisés; et, de l'autre, qu'il ignore encore aujourd'hui celui des immigrants qui ne sollicitent pas leur naturalisation. Toutefois il est permis de croire que les chiffres connus sont, avec les chiffres inconnus, dans une proportion telle que les rapports ci-dessus ou par province ou par année ne seraient pas notablement modifiés, si l'on avait l'état complet du mouvement extérieur de la population.

Nous avons dit que les documents officiels ne font connaître que pour trois années récentes le nombre des émigrants non munis d'une autorisation. Voici les chiffres afférents à ces années.

Années	Astreints au serv. mil.	Autres	Total	Emigrants autorisés	Rapport p.0[0	Emigration totale
1858	1,386	2,771	4,157	13,329	31,18	17,486
1857	1,847	8,105	9,952	23,972	41,51	33,924
1856	«	«	6,327	18,699	33.83	25,026

Si le rapport moyen, pour ces trois années, de l'émigration non autorisée à l'émigration permise ou officielle (35.50) pouvait s'appliquer à toute la période que nous venons d'étudier, le nombre total des émigrants de 1844-45 à 1859, devrait être augmenté d'un peu plus d'un tiers.

Saxe royale. — Le mouvement de l'émigration et de l'immigration n'a été officiellem ent observé dans ce pays que pour les périodes triennales 1853-55 et 1856-58. Voici les résultats recueillis pour ces deux périodes, avec la distinction des villes et des campagnes :

		1. ÉMIGRATION.			2. IMMIGRATION.		
		Chefs de famille et célibataires.	Membres de la famille.	Total.	Chefs de famille et célibataires.	Membres de la famille.	Total.
1856-58	Villes. . . .	563	573	1,136	930	678	1,608
	Campagnes .	466	492	958	666	894	1,560
	Total	1,029	1,065	2,094	1,596	1,572	3,168
1853-55	Villes	811	1,146	1,957	846	429	1,275
	Campagnes .	909	1,343	2,252	606	716	1,322
	Total	1.720	2,489	4,209	1,452	1,145	2,597

D'après ces documents, le mouvement extérieur de la population n'a qu'une faible importance en Saxe, puisque la moyenne annuelle, déduite de ces six années, n'est que de 1050 pour l'émigration et de 961 pour l'immigration.

Dans la période 1853-55, l'émigration a surpassé l'immigration de 1612; dans la deuxième période, le résultat inverse s'est produit, l'immigration ayant été supérieure de 1,074. De 1853 à 1855, les campagnes ont fourni 2,252 émigrants et les villes seulement 1957; de 1856 à 1858, au contraire, les campagnes n'ont fourni que 958 émigrants et les villes 1,136. L'insuffisance de la récolte explique peut-être la supériorité de l'émigration rurale de la première période, la crise industrielle de 1857-58, celle de l'émigration urbaine dans la seconde.

Le mouvement extérieur de la population s'est réparti ainsi qu'il suit, entre les quatre provinces de la monarchie pour les deux périodes réunies (1853-58).

Provinces	Immigrants	habitants pour 1 immig.	Emigrants	hab. pour 1 émig.
Dresde	919	582	1,038	516
Leipsick	2,358	199	1,735	270
Zwickau	1,454	524	2,419	306
Budissin	1,034	285	1,111	265
Total général	5,765	354	6,303	323

C'est la province de Leipsick, la plus industrielle des quatre, qui est le but de la plus forte immigration. Mais elle ne vient qu'au second rang pour l'émigration. Celle de Budissin, où l'industrie a pris également un développement très-considérable, occupe le premier et vient immédiatement après Leipsick au point de vue de l'importance de l'immigration. Dans les provinces de Dresde et de Leipsick, les deux villes de ce nom, les plus populeuses du royaume, reçoivent à elles seules ou voient partir le plus grand nombre d'immigrants et d'émigrants.

Nous avons dit que les mouvements extérieurs de la population sont peu sensibles en Saxe. En effet, tandis que, de 1853 à 1855, l'excédant des naissances sur les décès a été de 63,510 ou de 3.2 pour 100 habitants, 4,209 personnes ont quitté la Saxe et 2,597 sont venues s'y établir ;

c'est une perte de 0,212 et un gain de 0.131 pour 100 habitants. En d'autres termes, on a compté dans cette période une moyenne annuelle de 1,500 habitants pour 1 émigrant et de 2,400 pour 1 immigrant. Même observation pour la période suivante. Elle présente un excédant de 71,405 naissances, soit 3.5 p. 0/0 de la population; tandis que l'immigration n'a compris que 3,168 personnes, soit pour les 3 années 0.152 p. 0/0 de la population, et pour une seule année 2,000 habitants pour 1 immigrant. Quant à l'émigration, elle n'a été que de 2,094 personnes, soit 0,102 p. 100 de la population en 3 ans et 3000 habitants pour une année par émigrant.

Les documents saxons sont les seuls qui fassent connaître les pays d'origine et les professions des immigrants. Les voici pour les deux périodes réunies.

1. *Pays d'origine.*

Zollverein 5,120. Autriche 481. France et Suisse 52. Pays-Bas 6. Angleterre 12. Pays scandinaves 14. Russie et Pologne 39. Grèce, Turquie, Moldavie 3. Amérique du Nord 16. Australie 2. Autres 20.

2. *Professions.*

Agriculteurs 2,406. Mineurs 23. Arts et métiers 185. Grande industrie 57. Manœuvriers 942. Journaliers 249. Employés 57. Soldats 2. Propriétaires 61. Autres profession 910. Professions inconnues 718.

Quant aux pays d'origine et aux professions des émigrants, on en trouvera l'indication au chapitre spécial que nous avons consacré à cette nature de documents pour tous les pays dont les publications officielles les fournissent.

Saxe-Weimar, Saxe-Cobourg, etc. — Le premier de ces deux grands duchés fournit un contingent considérable à l'émigration. Il a perdu 2,191 habitants en 1851, 2,332 en

852 et 1,862 en 1853. Quant aux duchés de Saxe-Cobourg, le Saxe-Altembourg, de Saxe-Meiningen, ils concourent à émigration allemande annuelle pour un chiffre qui varie ntre 500 au maximum et 200 au minimum.

Wurtemberg. — Ce pays est celui où le gouvernement ecueille, depuis le plus grand nombre d'années, des renseignements sur le mouvement extérieur de la population. e tableau ci-après présente le résumé des statistiques fficielles sur ce point.

Années	Immigration	Émigration	Années	Immigration	Émigration
1834	1,039	2,233	1849	836	3,148
1835	931	1,781	1850	820	6,100
1836	926	1,954	1851	798	14,565
1837	944	2,089	1852	739	14,582
1838	958	1,702	1853	740	20,439
1839	997	2,422	1854	531	21,144
1840	1,070	2,662	1855	826	5,377
1841	942	1,522	1856	730	4,791
1842	1,023	1,593	1857	827	6,192
1848	902	3,784	1858	1,307	2,989

Ces oscillations d'accroissement et de diminution son nformes à celles que nous avons déjà constatées pour les ıtres pays allemands.

Le mouvement extérieur de la population s'est réparti nsi qu'il suit par province en 1856-58.

	Émigration.			Immigration.		
	1856	1857	1858	1856	1857	1858
Neckar	1,929	2,299	1,054	208	208	271
Schwarzwald.	1,250	1,689	874	167	187	610
Yagst	922	1,207	558	171	203	196
Donau	690	907	503	184	229	230
Totaux. .	4,791	6,192	2,989	730	827	1,307

	NOMBRE D'HABITANTS POUR					
	1 Émigrant.			1 Immigrant.		
	1856	1857	1858	1856	1857	1858
Neckar	248.2	208.3	461.8	2,355,7	2,273,2	1,796
Schwarzwald.	335.0	248.0	486.7	2,507,9	2,239,6	697
Yagts.	397.5	282.6	661.3	2,143,3	1,805,4	1,883
Donau	387.8	447.1	814.7	2,204,2	1,771,0	1,782
Moyennes. .	348.5	269.6	565.7	2,287,3	2,019,0	1,292

La province du Neckar, où se trouve la capitale du royaume (Stuttgard), est le centre du mouvement le plus considérable dans les deux sens. Les districts qui perdent le moins de leurs habitants, paraissent être ceux dans lesquels la propriété est le plus divisée et l'industrie le plus développée, et notamment les arrondissements de Stuttgard, de Ravensbourg et de Biberath.

En 1854, année de la plus forte émigration observée dans ce pays (21,144), elle s'est répartie proportionnellement ainsi qu'il suit entre les quatre provinces :

	Nombre	Rap. p. 0/0 de ce nombre	Rapport à la population.
Neckar. . . .	7,762	36,71	1: 64.55
Schwarzwald.	6,217	29,40	71.40
Yagst.	3,315	15,68	113.10
Donau.	3,850	18,21	107.39
Totaux. . . .	21.144	100.00	81.97

On voit que les quatre provinces se classent ici, quant au coefficient d'émigration, à peu près dans le même ordre qu'en 1856-1857 et 1858.

Le pécule emporté par les émigrants a été de 1,532,408 florins (3,218,057 francs) en 1856, de 2,137,602 florins (4,488,964 fr.) en 1857, et de 2,269,809 fl. (4,766,599 fr.) c'est 672 fr. par émigrant en 1856, 725 fr. en 1857 et 1,594 fr. en 1858.

En 1854, les valeurs déclarées par les émigrants avaient atteint la somme de 3,835,937 fl. (8,055,468 fr.) ou de 381 fr. par tête. Cet accroissement continu du pécule moyen en 1854, 1856, 1857 et 1858 indique que l'émigration ne recrute plus exclusivement parmi les classes les moins aisées.

En Wurtemberg, ainsi que dans le grand Duché de Bade, l'Etat encourage l'émigration par une subvention. De 61,283 fl. en 1851, le chiffre de cette dépense est descendu à 19,688 fl. en 1856, à 21,489 fl. en 1857 et à 3,650 fl. en 1858 (41,315 fr. en 1856, 42,127 fr. en 1857 et seulement 7,665 en 1858).

Comme en Bavière et en Prusse, le chiffre du pécule emporté par les émigrants varie selon les destinations.

Voici quelques indications sur ce point :

Destinations	1856	1857
	fl.	fl.
Allemagne	706	1523
Autres Etats d'Europe	90	417
Amérique du Nord	294	255
Amérique du Sud	156	511
Afrique	35	»
Australie	81	202

Malgré l'insuffisance de deux années d'observations pour établir une conclusion définitive sur ce point, il est permis de croire que les émigrants wurtembergeois qui se rendent dans les états contigus emportent habituellement des ressources plus considérables que ceux qui vont s'établir dans les autres pays. Au point de vue de l'importance du pécule moyen, l'Amérique du Nord, puis l'Amérique du Sud viennent immédiatement après l'Allemagne comme pays de destination. Cette observation est, d'ailleurs, confirmée par l'expérience de 1858.

Le pécule total emporté en 1858 s'est réparti ainsi qu'il suit par province :

	Fl.	P. 0/0
Neckar.	318,920	25.09
Schwarzvald . .	279,906	22.11
Yagst.	239,868	18.89
Donau	431,115	33.91
	1,269,809	100.00

Nous avons vu que le mouvement de l'immigration de 730 en 1856, s'est élevé à 827 en 1857 et à 1307 en 1858. La coïncidence de cet accroissement avec la forte diminution de l'émigration en 1858, indique une amélioration sensible dans la situation matérielle du pays. C'est l'Allemagne et particulièrement les Etats contigus (Bade, Bavière et Prusse) qui fournissent le plus grand nombre d'immigrants pour le Wurtemberg. Les 1307 immigrants de 1858 ont apporté, d'après leur déclaration, une somme de 4 millions de fr. ou en moyenne de 3,060 fr. par personne. Cette moyenne avait été de 6,683, en 1856, et de 6,397 fr. en 1857. Si ces chiffres sont exacts, il faut en conclure que les individus qui viennent s'établir en Wurtemberg appartiennent à une classe beaucoup plus aisée que ceux qui en sortent. Nous sommes disposé à croire qu'il en est ainsi. Cependant il ne faut pas se dissimuler que les communes, (généralement chargées en Allemagne de l'entretien de leurs pauvres), ayant le droit de s'opposer à l'établissement sur leur territoire des personnes qui pourraient un jour tomber dans l'indigence, les immigrants, pour être admis, sont plutôt disposés à exagérer qu'à atténuer le pécule qu'ils apportent avec eux.

§ III.

Angleterre (Royaume-Uni). — L'histoire de l'émigration n'est pas autre chose pour l'Angleterre que celle de ses nombreuses colonies. Cette histoire, d'un intérêt incontestable, ne saurait trouver place dans le cadre que nous nous sommes tracé; toutefois, on en trouvera les traits principaux aux chapitres *Lieux de destination et Causes de l'émigration*.

De 1815, date des premiers renseignements officiellement recueillis, jusqu'en 1859, le nombre des émigrants du Royaume-Uni s'est élevé à 4,920,574. De 1815 à 1849, leur nombre moyen annuel n'avait été que de 24,582; de 1815 à 1859, il s'est élevé à 109,347 et de 1850 à 1859, à 248,958. C'est dans la période de 1845-1860 que l'émigration a atteint, comme nous allons le voir, les chiffres les plus considérables :

Années.	Émigrants.	Années.	Émigrants.
1845	93,501	1853	329,937
1846	129,851	1854	323,429
1847	258,270	1855	176,807
1848	248,089	1856	176,554
1849	299,498	1857	212,875
1850	280,849	1858	113,972
1851	335,966	1859	120,432
1852	368,764	1860	128,469

L'émigration du Royaume-Uni s'est répartie par nationalité ainsi qu'il suit, dans la période 1853-59.

	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859
nglais . .	62,945	90,966	57,132	64,527	78,560	39,971	33,930
Ecossais .	22,605	25,872	14,037	12,033	16,253	11,815	10,182
rlandais .	192,609	150,209	78,854	71,724	86,238	43,281	52,981
Etrangers.	31,459	37,704	10.554	9,474	12,624	4,560	4,442
ation non const.	20,349	18,678	16,230	18,796	19,200	14,345	18,897
	329,937	323,429	176,807	176,554	212,875	113,972	120,432

Si l'on réduit l'émigration totale à 100 et que l'on rapporte à ce nombre chacune des 5 catégories d'émigrants ci-dessus, on obtient, pour les six années réunies de la période 1853-58, les résultats suivants :

Anglais.	29.55
Ecossais	7.70
Irlandais.	46.71
Étrangers	7.97
Nationalité inconnue.	8.07
	100,00

Le rapport de l'émigration anglaise à la population de l'Angleterre proprement dite (pays de Galles compris) s'établit ainsi qu'il suit pour chacune des années 1853-59 :

	Population calculée.	Émigrants.	Nombre d'habitants pour 1 émigrant.
1853	18,403,000	62,915	293
1854	18,618,000	90,966	205
1855	18,787,000	57,132	329
1856	19,045,000	64,527	295
1857	19,305,000	78,560	246
1858	19,523,000	39,971	488
1859	19,745,000	33,930	582

Les éléments du calcul du chiffre probable de la population (1° population en 1851 d'après le census; 2° excédant annuel des naissances sur les décès réduit du montant de l'émigration) ne nous étant connus pour l'Écosse qu'à partir de 1855, nous ne pouvons établir que depuis cette époque le coefficient d'émigration de ce pays.

	Population calculée	Émigrants	Nombre d'habitants pour 1 émigrant.
1855	3,004,290	14,037	214
1856	3,053,177	12,033	254
1857	3,064,566	16,253	188
1858	3,093,870	11,815	262
1859	3,123,174	10,182	306

e mouvement annuel de la population (naissances et
s) n'étant pas connu pour l'Irlande, il est impossible de
rminer, même approximativement, surtout si l'on tient
pte de l'émigration considérable dont ce pays est le
r, le chiffre de ses habitants à une époque donnée. Tou-
is, nous trouvons dans un document officiel anglais
port of registrar general for 1858) une évaluation pour
6 et 1859 que nous allons reproduire, en y rapportant
ombre des émigrants pour ces deux années, ainsi que
r 1851 année du recensement.

Années.	Population réelle ou calculée.	Émigrants.	Nombre d'habitants pour 1 émigrant.
1851	6,515,794	254,537	26
1856	6,000,000	71,724	84
1859	5,988,820	62,841	113

a part de l'Irlande dans l'émigration totale du royaume-
i a été ainsi qu'il suit de 1851 à 1859 : (1)

Années	Émigration totale	Émigration Irlande	Rapport p. 0/0.
1851	335,966	254,537	75.76
1852	368,764	224,997	61.01
1853	329,937	192,609	58.37
1854	323,429	150,209	46.44
1855	176,807	78,854	44.59
1856	176,554	71,724	40.62
1857	212,875	86,238	40.51
1858	113,972	43,281	38.85
1859	120,432	52,981	43.99
1860	128,469	60,835	47.34

1) Les chiffres qui suivent ne représentent que l'émigration
ndaise pour les régions transatlantiques et non celle qui se
d en Angleterre, en Ecosse et sur le continent. Nous don-
ns plus loin les évaluations les plus accréditées sur son
iffre total.

Ainsi l'élément irlandais qui, en 1851, et probablement dans les années antérieures, contribuait au moins pour les trois quarts à l'émigration totale, n'en forme plus que les deux cinquièmes environ depuis 1856. Cette diminution absolue et proportionnelle est évidemment due à l'amélioration qui s'est produite dans la situation matérielle de l'Irlande depuis 1851.

L'émigration irlandaise appelle particulièrement l'attention par son intensité depuis l'effroyable cherté de 1846-1847.

Donnons quelques renseignements à ce sujet.

D'après les dénombrements officiels, la population de ce pays a oscillé ainsi qu'il suit de 1821 à 1851 :

1821	6,801,827
1831	7,767,401
1841	8,185,124
1851	6,515,794

De 1841 à 1851, la diminution a été de 1,669,330 habitants. Elle est due à la fois à une mortalité exceptionnelle, provoquée par la mauvaise récolte de 1846 et à une émigration extraordinaire. On a calculé que, de 1846 à 1850, année dans laquelle la cherté a cessé de se faire sentir, les décès en Irlande ont atteint le chiffre de 985,000. En déduisant de ce nombre celui de 390,000 auquel on peut évaluer la mortalité ordinaire (dans le rapport, trop élevé selon nous, de 1 décès pour 45 habitants), l'œuvre de destruction accomplie par la famine ne saurait être portée à moins de 595,000 décès. Quant à l'émigration, les documents officiels estiment à 1,423,000 le nombre des personnes qui, du 31 décembre 1846 à la fin de 1851, ont quitté l'Irlande, soit pour aller s'établir en Angleterre ou en Ecosse, soit pour une destination transatlantique. Dans les huit années suivantes, d'après les mêmes documents, l'émigration

sans distinction de destination aurait atteint les chiffres ci-après :

Années	Émigrants.	Années	Émigrants.
1852	368,966	1856	176,554
1853	329,937	1857	212,875
1854	323,429	1858	68,093
1855	176,807	1859	84,599

Le total, pour ces huit années, est de 1,741,260 qui, ajoutés aux 1,423,000 de la période quinquennale précédente, donnent le chiffre énorme de 3,164,260 émigrants en 13 ans. Il est donc probable que le dénombrement de 1861 ne constatera guère qu'une population de 6 millions d'habitants en Irlande; tandis que, sans l'action combinée de la famine et de l'expatriation en masse, elle se serait élevée très probablement de 8 millions en 1851, à 10 millions en 1861. Ce qui donne à cette émigration un caractère de gravité tout particulier, c'est que le plus grand nombre des émigrants appartient à la portion adulte et valide du pays.

On a vu que l'émigration irlandaise de 1860 a été plus considérable que celle des deux années précédentes, malgré le chiffre très élevé des salaires agricoles. Son principal foyer, au moment où nous écrivons est dans le Nord et le Sud du Comté de Tipperary. La récrudescence marquée dont elle est l'objet est attribuée aux lettres écrites des Etats-Unis par le célèbre père Cahil de Dublin.

L'émigration ou, pour nous servir de l'expression consacrée, l'*exodus* irlandais n'est pas un fait récent. On trouve, sur ce point, les détails suivants dans une lecture faite par M. Lock, en 1853, à l'Association anglaise pour le progrès de la science sociale.

«De 1620, année du départ des Frères Pélerins, jusqu'en septembre 1853, on peut évaluer à 9 millions et demi le nombre des Irlandais qui ont quitté leur pays, l'Angleterre

et le Canada pour se rendre aux Etats-Unis d'Amérique. De 1806 à 1851, 4 millions 1/2 au moins d'Irlandais ont abandonné le sol natal. Un grand nombre s'est établi en Angleterre et en Ecosse. On compte aujourd'hui plus d'Irlandais à Londres qu'à Dublin ; à Manchester et à Salford qu'à Cork ; à Glasgow qu'à Belfort. Des individus de la race anglo-saxone et celtique à l'étranger, bien près de la moitié est d'origine irlandaise. »

La transportation a joué longtemps un rôle d'une certaine importance dans l'émigration anglaise ; seulement les documents officiels à ce sujet ne remontent guère qu'à 1827. Ils évaluent le nombre des condamnes transportés à 37,117, de 1829 à 1836 ; à 25,258 de 1837 à 1846 ; à 11,979 de 1847 à 1856 ; à 461 en 1857, à 221 en 1859. On sait que, par suite des vives résistances apportées par les anciennes colonies pénitentiaires à l'envoi de nouveaux condamnés, la peine de la transportation a été supprimée par un bill de 1857 et remplacée par l'emprisonnement à l'intérieur.

Aucune statistique anglaise n'a fait connaître le nombre des étrangers qui viennent s'établir dans le Royaume-Uni. Nous croyons que le nombre en est peu considérable et Mac Culloch en donne ainsi qu'il suit la raison :

« L'accueil fait aux étrangers en Angleterre n'a pas toujours été de nature à les attirer. Il est vrai que, dans les pays faiblement civilisés, les étrangers ont toujours inspiré une sorte de répugnance, et, pendant des siècles entiers, ce sentiment a prévalu en Angleterre comme partout ailleurs. Toutefois, malgré les incapacités civiles et politiques dont ils y ont été frappés pendant longtemps, leur établissement partiel dans ce pays a exercé l'influence la plus favorable sur son industrie et son commerce. C'est ainsi que les Flamands invités par Edouard III à se rendre en Angleterre y ont donné une grande impulsion à la fabrication des lainages. Les persécutions du duc d'Alba dans

les Pays-Bas, et la révocation de l'édit de Nantes ont provoqué une immigration nombreuse en Angleterre, composée en grande partie de familles industrieuses, possédant un capital considérable. Dans le cours du XVIIIe siècle, la défaveur qui frappait les étrangers s'est affaiblie sensiblement chez nous. Mais, à tous égards, la législation qui les a successivement régis a été moins libérale que dans divers autres pays et notamment en Hollande. »

§ IV.

Belgique. — Le mouvement extérieur de la population en Belgique s'établit, ainsi qu'il suit, de 1841 à 1858 :

	Années	Immigrants	Emigrants	Années	Immigrants	Emigrants
	1841	2,919	3,792	1850	4,237	6,385
	1842	2,825	4,240	1851	4,144	6,080
	1843	4,083	3,947	1852	5,006	7.781
	1844	2.703	4,239	1853	4,912	9,530
	1845	2,992	6,477	1854	5,035	7,995
Du 16 oct. au 31 déc.	1846	830	1,256	1855	5,156	9,546
	1847	4,417	6,292	1856	5,592	13,261
	1848	5.428	5,046	1857	6,651	8,580
	1849	5,862	5,052	1858	7,750	8,081

Calculé par moyennes quinquennales, le nombre des émigrants et immigrants a varié ainsi qu'il suit :

Population moyenne	Périodes	Immigr.	Emigr.	Emigrants pr 100 imm.	Moyenne ann. des immig.	émig.	Habit. pour 1 immig.	émigr.
» 213,863	1841-45	3,104	4,539	146,23	621	908	6,786	4,641
» 359,090	1846-50	5,236	5,669	108,27	1,309	1,417	3,330	3,076
» 448,507	1851-55	4,850	8,186	168,80	970	1,639	4,586	2,714
» 577,236	1856-58	6,664	9,974	149,67	2,221	3,325	2,061	1,376

Le document officiel auquel nous empruntons ces chiffres es commente ainsi qu'il suit :

« Il est à supposer que les immigrants ne se composent pas exclusivement d'étrangers; que des Belges, rentrés dans leurs familles après avoir habité hors du pays pendant un

temps plus ou moins long, y figurent pour le plus grand nombre. De même, le chiffre des émigrants peut également comprendre des étrangers qui rentrent dans leur pays. »

Le tableau ci-après indique le mouvement de l'émigration par province, de 1851 à 1855, avec le rapport à la population.

PROVINCES.	1851	1852	1853	1854	1855	Totaux pr les 5 ann.	Moyenne annuelle	Nomb. d'ha. pr 1 émig.
Anvers . .	448	549	860	764	988	3,649	730	108
Brabant. .	880	998	1,121	1,067	1,711	5,777	1,155	133
Fland.occ.	1,460	1,990	1,923	1,477	1,935	8,785	1,755	73
Fland. or.	78[illegible]	986	1,318	899	1,117	5,102	1,020	96
Hainaut. .	1,205	1,541	1,928	1,752	1,810	8,236	1,647	92
Liège. . .	288	388	493	612	538	2,319	464	210
Limbourg.	164	157	136	150	158	765	153	252
Luxemb. .	610	941	1,460	1,026	871	4,398	988	40
Namur . .	174	231	291	248	418	1,362	272	207
Totaux .	6,041	7,781	9,530	7,995	9,546	40,393	8,184	134

D'après ce tableau, les provinces belges se classent dans l'ordre suivant au point de vue de l'importance de l'émigration ; 1° Luxembourg, 2° Flandre occidentale, 3° Hainaut, 4° Flandre orientale, 5° Anvers, 6° Brabant, 7° Namur, 8° Liège, 9° Limbourg.

Cet ordre n'est pas sensiblement modifié par les résultats ci-après des trois années postérieures :

	1856	1857	1858	Totaux pr les 3 ann.	Moyenne annuelle	Population en 1857	Nomb. d'hab. pr 1 émig.
Anvers . .	1,063	493	1,098	2,654	884	439,954	49[illegible]
Brabant. .	2,733	672	1,324	4,729	1,576	764,404	48[illegible]
Fland.occ.	2,690	836	1,648	5,174	1,725	629,379	36[illegible]
Fland. or.	1,194	343	642	2,176	725	784,531	1,07[illegible]
Hainaut. .	2,171	965	1,812	4,948	1,649	778,906	47[illegible]
Liège. . .	588	199	359	1,146	382	509,053	1,3[illegible]
Limbourg.	186	162	200	548	183	192,638	1,0[illegible]
Luxemb. .	1,767	310	497	2,574	858	195,498	2
Namur . .	872	195	501	1,568	523	288,873	5
Totaux .	13,261	4,175	8,081	25,517	8,505	4,577,236	[illegible]

Les provinces belges se classent ainsi qu'il suit en ce qui concerne l'immigration :

	1852	1853	1854	1855	Moyenne annuelle	Habitants pr 1 imm.	1856	1857	1858	Moyenne annuelle	Habitants pr 1 imm.
1851	1,274	1,407	1,276	1,268	1,204	365	1,492	1,331	1,098	1,307	337
793	1,030	1,016	910	931	958	795	1,023	2,418	1,324	1.588	480
900	688	455	638	572	569	1,106	622	675	1,648	981	642
494	604	643	586	584	600	1,302	580	554	642	592	1,320
582	470	441	612	604	509	1,530	585	634	1,812	1,010	771
416	343	362	349	437	378	1,347	564	374	359	432	1,178
398	161	154	190	173	177	1,088	211	289	200	233	826
g 209	282	321	376	496	344	568	328	260	497	361	541
247	154	113	98	91	112	2,579	187	116	501	268	1,078
105											
s. 4,144	5,006	4,912	5,035	5.156	4,851	944	5,592	6,651	8,081	6,772	676

D'après les résultats de la période 1851-1855, les provinces qui reçoivent le plus d'immigrants sont, par ordre décroissant : 1° Anvers, 2° Luxembourg, 3° Brabant (Bruxelles chef-lieu et capitale du Royaume), 4° Limbourg, 5° Flandre occidentale, 6° Flandre orientale, 7° Liége, 8° Hainaut, 9° Namur.

L'expérience des trois années postérieures, détermine un autre classement qui est le suivant : 1° Anvers, 2° Brabant, 3° Luxembourg, 4° Flandre occidentale, 5° Hainaut, 6° Limbourg, 7° Namur, 8° Liége, 9° Flandre orientale.

Les documents belges ne donnent de renseignements ni sur les causes de ce changement de classement à la suite de la période 1856-58, ni sur les circonstances commerciales ou industrielles qui ont pu amener l'ordre déterminé par les faits rélevés dans les cinq années précédentes.

Le nombre des immigrants diffère selon qu'ils ont les villes ou les campagnes pour destination. De 1841 à 1850 (1846 non compris), on a constaté en Belgique l'arrivée de 33,466 personnes, dont 13,602 ou 41 p. 0/0 sont allées s'établir dans les villes et 19,864 ou 59 p. 0/0 dans les

campagnes. C'est 1 immigrant pour 716 habitants urbains et pour 1453 ruraux. Ainsi les villes (ce qu'il était facile de prévoir) reçoivent, à population égale, plus d'étrangers que les communes rurales.

D'après des recherches faites en 1857, sur 100 étrangers se rendant dans les villes, 50.36 appartiendraient au sexe masculin et 49.64 au sexe féminin.

Ces rapports seraient réciproquement de 53 et 47 pour ceux qui vont s'établir dans les campagnes; c'est-à-dire que le nombre des hommes est sensiblement plus élevé dans le second cas que dans le premier.

De 1841 à 1850 (9 années), 45,470 Belges ont quitté leur pays. Sur ce nombre, 14,316 ou 31.48 p. 0/0 provenaient des villes et 31,154 ou 68.52 p. 0/0 des campagnes. Rapportées à la population, ces quantités représentent 1 émigrant pour 716 habitants urbains et pour 1453 habitants ruraux.

En résumé, de 1841 à 1858 (1846 non compris) on a compté, en Belgique, 111,920 émigrants et 78,043 immigrants; c'est une moyenne annuelle de 6,584 émigrants, ou de 1 pour 683 habitants, et de 4,591 immigrants, ou de 1 sur 982 habitants. L'excédant moyen annuel de l'émigration est de 1993, soit une perte totale de population, pour la période entière, de 33,881 ou de 1 sur 125 habitants.

§ V.

France. — L'histoire de l'émigration française comprend celle 1° de nos essais de colonisation transatlantique; 2° des persécutions religieuses et politiques qui, à diverses époques, chassèrent du sol natal un grand nombre de ses habitants les plus aisés et les plus industrieux.

Dès le moyen-âge, on signale en France des mouvements extérieurs de population. L'un des plus caractérisés eut l'Espagne pour destination. On trouve, en effet, dans les

bibliothèques publiques de ce pays, un certain nombre d'anciennes chartes sur lesquelles figurent des noms français ainsi que ces mots *Fueros francos*. C'étaient des privilèges accordés aux Français et aux étrangers qui venaient s'établir sur le territoire espagnol. Ces documents (réunis dans une brochure récemment publiée à Berlin, sous le titre français de : *les Communes françaises en Espagne et en Portugal pendant le moyen-âge*) donnent une idée de l'importance de ces centres de population française, dont l'influence sur le développement de la société et de la législation espagnole paraît avoir été très sensible.

Les établissements français en Espagne semblent devoir leur origine à une sorte de propagande dirigée par l'abbaye de Cluny, l'un des foyers religieux les plus ardents, les plus considérables du xe siècle, et où s'élaboraient les grandes idées politiques dont Grégoire vii devait se faire plus tard le représentant. Il est peu de provinces et même de districts en Espagne, où, du xie au xive siècle, les Français, leurs législations, leurs mœurs, leurs usages n'aient pénétré. On peut ajouter qu'il n'y a pas eu de bataille livrée par les Espagnols aux infidèles où notre chevalerie ne soit en droit de revendiquer une part de gloire. Sous Alphonse vi, l'influence française était dominante et c'est à la sagesse des conseils politiques et à la bravoure de nos compatriotes, non moins qu'à l'épée du Cid, que ce roi dut ses succès sur les Maures. Sa femme, Constance, fille de Robert ier, duc de Bourgogne, favorisait les Français de tout son pouvoir et on sait, par le témoignage des chroniqueurs, qu'un grand nombre de chevaliers français suivaient le roi son époux dans ses expéditions aventureuses. Ceux d'entre eux qui vinrent au secours des rois de Castille et d'Aragon furent largement récompensés. Le chef des gentilshommes français qui combattirent devant Sarragosse, Gaston de Béarn, reçut, en donation, tout un quartier de cette ville; Rotrou,

comte du Perche, devint propriétaire d'une rue entière dans la même ville et obtint, en outre, la seigneurie de Tudela.

Les plus anciennes chroniques racontent que vers le XIe siècle, plusieurs seigneurs espagnols avaient attiré des populations françaises en leur accordant des *fueros* ou libertés municipales. On trouve notamment le détail suivant dans le *fuero* de Pampelune : « au XIIe siècle, des Français, chassés de leur patrie, s'établirent dans un des faubourgs de cette ville et ALPHONSE d'Aragon leur octroya des chartes particulières. »

L'une des premières et des plus sanglantes persécutions religieuses qui aient déterminé en France une émigration considérable est celle des Vaudois. Elle commença au XIIIe siècle, et, après une interruption prolongée, recommença au XVIe. On ne peut se faire aujourd'hui une idée de la fureur avec laquelle d'OPPÈDE, premier président du parlement d'Aix, poursuivit ces malheureux, qui habitaient presque tous alors le territoire français. Plusieurs milliers furent massacrés ou périrent sous les décombres de leurs maisons incendiées. Réfugiés en Piémont, ils n'y furent complétement à l'abri des persécutions de leurs ennemis qu'à la suite de la puissante intervention de CROMWELL au XVIIe siècle. On les trouve aujourd'hui dans les montagnes et les vallées de Luresnes, de Pérora et de Santo-Martino, dans la province de Pignerolles. En 1838, ils étaient au nombre de plus de 21,000. Les ministres de leur culte font leurs études théologiques dans la Suisse française et l'on assure que notre langue leur est encore familière.

Les guerres religieuses du XVIe siècle déterminèrent des émigrations bien plus considérables. « Grâce à la réforme, dit M. E. MALLET (*du Recrutement de la Population dans les petits Etats démocratiques*-1851,) Genève devint une ville de refuge pour les réformés du midi et de l'ouest de l'Europe, *particulièrement de la France*, qui y trouvaient

une station entre leur pays et l'Allemagne. Le 5 mars 1549, le Conseil de la ville voyant le nombre des émigrants augmenter ordonna de nouveau que « seraient tous les étrangers résidants à Genève écrits dans un livre. » Un de ces livres, échappé au vandalisme révolutionnaire, est intitulé: Registre et rolles des estrangiers françois, italiens, normands, provençalz, gasçons, néapolitains, flamans, Bourguignons, bretons, lorrains et autres, lesquels..... jurans de vivre selon Dieu et la sainte réforme évangélique.... ont été receuz pour habiter sous le gremie de nos seigneurs....

« Dans le seul mois d'octobre 1547, la ville reçut 501 nouveaux réfugiés. A cette date, le nombre des étrangers était devenu plus grand que celui des citoyens. Après la St-Barthélemy, une foule de protestants français, échappés aux massacres, arrivèrent à Genève, de septembre à décembre 1638, et furent autorisés à y séjourner, parmi lesquels on voyait figurer des ministres, des gentilshommes, etc. De 1549 à 1559, cette seule ville avait déjà reçu 5,017 réfugiés, le plus grand nombre d'origine française. »

Les émigrations provoquées par la révocation de l'édit de Nantes peuvent être considérées comme l'atteinte la plus grave qui ait été portée à la prospérité industrielle de la France. Exclus, par l'édit de grâce, des emplois de la cour et de presque toutes les fonctions publiques, ayant cessé d'exister comme parti politique, les Protestants s'étaient consacrés à l'agriculture, à l'industrie et au commerce. Leurs efforts dans cette utile et féconde direction avaient été couronnés de succès; on leur devait notamment l'essor rapide des ports de Bordeaux, de la Rochelle et de la Normandie. Attirés par la conformité des croyances religieuses et par la probité de nos maisons protestantes, les négociants de l'Angleterre et de la Hollande avaient lié avec elles des relations très étendues. Maîtres du commerce des vins en Guyenne, et dans les généralités de Brouage et d'Oleron,

les réformés y avaient en outre le monopole du sel. Le commerce des draps et des toiles avait également presque entièrement passé entre leurs mains, à Alençon, à Coutances, à Rouen, à Caen, etc. De Metz, ils entretenaient un courant d'affaires considérables avec l'Allemagne. Leurs coreligionnaires de Nimes jouissaient comme négociants d'une réputation européenne. On devait aux Protestants les plus importantes manufactures de la Picardie, de la Champagne, de l'île de France, de la Normandie, de la Touraine, du Lyonnais et du Languedoc. Ils avaient surtout donné une active impulsion à l'industrie des laines, en fondant la plupart des fabriques de drap d'Abbeville, d'Elbeuf et de Louviers. Dans le Gevaudan, ils fabriquaient des bas pour une valeur de plusieurs millions. La chapellerie de Caudebec, si estimée à l'étranger, leur appartenait tout entière. Ils fabriquaient les papiers de l'Auvergne et de l'Angoumois. Ils avaient doté Vire et Falaise, Argentan, Coutances, Le Mans, Laval, Rennes et Vitré, de ces riches et prospères manufactures de toile qui furent si longtemps la fortune de ces villes. Enfin le plus grand nombre des tanneries leur appartenait; on pouvait en dire autant des fabriques de soie de Lyon et de Tours.

Les persécutions commencèrent en 1663, déguisées sous la forme de conversions achetées ou arrachées par les dragonnades. Elles ne tardèrent pas à éclater violemment, et, quelques années après, l'édit de Nantes, cette charte civile et politique des Protestants était révoquée par l'édit de Fontainebleau (22 octobre 1685). L'émigration, qui avait déjà commencé en 1662, prit alors, et en dépit d'une surveillance active aux frontières, les proportions les plus inquiétantes. Les écrivains protestants affirment qu'elle s'est prolongée jusque vers le milieu du XVIIIe siècle. En 1687, JURIEU estimait déjà à 200,000 le nombre des expatriés à cette époque. VAUBAN, dans une appréciation faite surtout au point

de vue militaire, déplore la désertion de 100,000 hommes, la sortie de 60 millions, la ruine de l'industrie et du commerce, la perte de 600 officiers, de 12,000 soldats aguerris et de 9,000 matelots les meilleurs de la flotte. M. Weiss, auteur d'une histoire des Protestans français, estime que 250 à 300,000 personnes quittèrent la France pendant les 15 dernières années du XVIIe siècle.

« Quand, dit M. Mallet (*loco citato*) les persécutions qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent, en France, la révocation de l'édit de Nantes, firent sortir de nouveaux essaims de réfugiés, les circonstances avaient bien changé autour de Genève, et l'indépendance de sa position n'était plus au niveau de sa bonne volonté.... Se mettre en opposition directe avec Louis XIV, en admettant ouvertement et régulièrement ses sujets protestants auxquels il défendait expressément d'émigrer, aurait été un acte imprudent, de nature à compromettre l'existence du pays... On prit donc le parti de ne point recevoir les réfugiés français *habitants*, mais de tolérer provisoirement leur séjour pendant le temps qui leur serait nécessaire, en leur accordant, en outre, les secours compatibles avec les ressources bornées du pays.

« Au reste, quand même l'établissement des refugiés à Genève n'aurait rencontré aucun obstacle extérieur, il aurait été bien vite limité par le peu d'étendue de la ville et du pays. *Le flot qui sortait de France était si considérable*, qu'il ne pouvait que traverser Genève pour s'étendre et s'arrêter plus loin. Des témoignages contemporains nous rapportent, en effet, que, dès 1685, les religionnaires arrivaient tous les jours à centaines. En 1687, ce fut plus encore; dans la seule journée du 30 août, on en compta jusqu'à 800; dans les 5 semaines finissant le 1er septembre, il en arriva près de 8000. »

Les intendants, dans les rapports adressés au Roi en 1698 et que Boulainvilliers a analysés dans son *Estat de la France*,

sont unanimes à signaler les larges vides qui se sont faits dans la population, l'industrie et le commerce de leurs généralités, « D'après ces rapports, dit M. Ch. Haussoulier, la Provence perdit 15,000 habitants. On n'a pas de chiffre, même approximatif, sur le nombre d'habitants qui sortirent du Dauphiné et du Languedoc, les deux provinces du midi où se trouvaient le plus de réformés. Cette dernière province seule en contenait, assure-t-on, 200,000. La plupart des 40,000 Protestants de la généralité de Bordeaux émigrérent; la généralité de La Rochelle perdit plus du tiers de ses habitants; la population de Lyon descendit de 90,000 à 70,000 âmes. La Normandie, la province du nord qui contenait le plus de Protestants, perdit, selon M. Floquet, 184,000 habitants et plus de 26,000 de ses habitations devinrent désertes. Des 400 tanneries de la Touraine, il n'en restait plus que 54, en 1698, et cette province vit ses 8000 métiers à soie réduits à 1,200, ses 700 moulins à soie à 70, ses 300 métiers à rubans à 60, ses 40,000 ouvriers à 4,000 et sa consommation de 2,400 balles de soie à 800. Les 18,000 métiers de Lyon furent réduits à 4,000 à peine. La fabrique de dentelles d'or et d'argent de la généralité de Paris subit une grande diminution. La Champagne fut singulièrement appauvrie: sur 1812 métiers, Reims n'en garda que 950; des 80 manufactures de lainages de Rhétel, il n'en restait que 38; à Mézières, les 108 mètiers à serge étaient réduits à 8; il ne restait plus que 2 ouvriers dans la manufacture de draps de Sézanne; Sédan souffrit à ce point, que, de cité florissante qu'elle était, elle devint pauvre bourgade. Les 60 manufactures de papier de l'Angoumois furent réduites à 16. Le commerce de toiles de Bretagne, qui s'élevait à Morlaix, pour les toiles fines seulement, à 4 mill. 1/2, fut réduit des 2/3. Dans le Maine, les manufactures du Mans, de Mayenne étaient en pleine décadence; celle de Laval fut ruinée. En Normandie, le commerce et l'industrie

vaient reçu un coup si terrible, que c'était à peine si cette riche et industrielle province pouvait suffire à sa consommation. »

Ces conséquences funestes de l'édit de 1685 se faisaient encore sentir en 1788. « Le gouvernement, disait, à cette date, DUPONT de Nemours, dans sa *Lettre à la chambre de commerce de Normandie*, s'est occupé d'un autre objet... Il a désiré rappeler dans nos provinces montagneuses la fabrication des toiles de lin légères, qui a été portée dans la Silésie et la Basse-Allemagne par les *réfugiés* français » et ailleurs : « La réunion de ces lois successives (relatives à la liberté du travail industriel) doit nous faire espérer que beaucoup de fabricants étrangers *d'origine française*, viendront rapporter dans leur ancienne patrie l'industrie dont ils ont si longtemps enrichi ses voisins, les machines par lesquelles ils l'ont fait prospérer, et surtout les capitaux, etc.» plus loin: « Ces résultats auront lieu, lorsque le retour des *non catholiques* nous aura rapporté l'industrie et les capitaux que nous avons, depuis un siècle, exilés avec eux. Quand nos manufactures ont elles réellement prospéré, enrichi le royaume et fourni l'Europe ? C'était lorsque les Protestants, depuis le dernier siège de La Rochelle, n'ayant de ressources que l'industrie et le commerce, y ont appliqué leurs efforts et leurs capitaux, avant qu'on eut inventé les règlements et les marques. Quand ont elles dépéri ? C'est quand ces mêmes Protestants, passés à l'étranger et jouissant d'une entière liberté d'employer à leur gré leurs talents, ont présenté à ceux qui sont demeurés dans le royaume une concurrence redoutable. »

En quittant la France, les Protestants se répandirent en Suisse, en Allemagne, notamment en Prusse, en Hollande et en Angleterre et y portèrent ces industries, ces capitaux, si amèrement et si justement regrettés par VAUBAN et DUPONT de Nemours. Déjà, avant la révocation de l'édit de

Nantes, le Grand-Duc héréditaire, Frédéric-Guillaume, avait accueilli une foule de réformés français fuyant devant les dragonnades de Louis XIV et les avait établis à Altenlandsberg où ils n'avient pas tardé à former une colonie florissante. Lorsque la nouvelle de la révocation parvint en Prusse, le Grand-Duc publia son célèbre édit de Postdam, par lequel la Prusse se déclarait prête à recevoir les victimes de toutes les persécutions religieuses. On a calculé qu'en une seule année, la Prusse ne reçut pas moins de 20,000 réfugiés français, dont 12,000 s'établirent dans le pays, formant un groupe de 33 colonies, et 3,000 entrèrent dans l'armée.

A Londres, les réfugiés français introduisirent avec succès l'industrie de la soie. Il existe encore dans cette ville une église protestante, dite française, dont la fondation remonte aux premières années du XVIIIe siècle. Lors de l'entrée des armées de Louis XIV dans le Palatinat, les Français qui s'y étaient arrêtés se retirèrent en Prusse ; plusieurs se rendirent en Danemark et en Russie; quelques-uns s'embarquèrent pour le Cap, la Guyane et les Colonies anglaises de l'Amérique du Nord, qui devaient former plus tard les Etats-Unis. Ils retrouvèrent dans ce dernier pays un certain nombre de leurs coreligionnaires qui avaient quitté la France à la suite de la prise de La Rochelle.

Après les persécutions religieuses, les persécutions politiques. Lorsque la Révolution de 1789, oubliant sa mission de justice, d'humanité et surtout sa mission de conciliation, de fusion de tous les intérêts, eut pris une attitude menaçante vis-à-vis des classes les plus élevées de la société, une émigration commença qui, bornée d'abord à la noblesse, comprit bientôt toutes les autres aristocraties, celle du savoir, du talent et de la fortune. Le mouvement, commencé presque le lendemain de la prise de la Bastille, se dessina plus nettement après le départ du comte d'Artois et de sa

famille, et de celui des princes de Condé et de Bourbon. Mais il ne prit un grand développement que deux ans après (juin 1791), lorsque le comte de Provence, Monsieur, arriva à Bruxelles. Il n'a été recueilli aucun renseignement digne de foi sur le nombre des émigrés pendant la période révolutionnaire; mais il est certain qu'il a dû être très considérable et qu'il a déterminé la sortie des valeurs mobilières pour un chiffre énorme. L'émigration, en outre, amena une perturbation profonde dans la situation économique du pays. On le comprendra sans peine, si l'on songe que le commerce perdait ses plus riches consommateurs, l'industrie la plus grande partie de ses capitaux, le sol presque toute sa valeur, les terres les plus considérables, abandonnées par les propriétaires ou réunies au domaine de l'Etat, étant revendues par quantités considérables et à vil prix. Chose singulière, dans un rapport adressé à la Convention, en 1793, sur le commerce extérieur de la France pendant le premier semestre de 1792, le ministre Roland n'hésite pas à attribuer à l'émigration le prétendu progrès de nos exportations pendant ce semestre. « .... Les causes générales de cette position de notre commerce, dit-il, se rapportent d'un côté, à l'émigration qui a conduit les consommateurs français sur les territoires étrangers, de manière à diminuer nos besoins des produits internes et à augmenter nos ventes externes de toute la valeur des capitaux ou des revenus que les émigrés ont tirés en marchandises de France.... » Ainsi aux yeux du ministre, obligé de glorifier la Révolution même dans ses conséquences les plus douloureuses, si la France n'achète plus rien ou presque rien à l'étranger et si elle est obligée d'exporter ses produits à tout prix, signe d'une crise commerciale des plus intenses, ce résultat, éminemment favorable, est dû aux émigrés qui, à l'étranger, ne consomment que les marchandises françaises. Singulière consolation, lors même que le fait serait exact, pour l'un

des plus grands désastres qui aient frappé la fortune publique dans ces temps néfastes !

Nous avons dit qu'il n'existait aucun renseignement digne de foi sur le nombre des expatriés politiques depuis 1789 jusqu'à la fin de la terreur. Le document suivant extrait des Archives de la préfecture des Bouches-du-Rhône, et publié dans la Statistique de ce département (an IX), peut donner une idée de l'étendue des pertes que l'émigration infligea à la France. Il a pour titre : *Tableau de l'émigration et déportation des chefs de famille* 1° du 1er juillet 1792 au 22 octobre 1793 ; 2° de cette époque au 18 brumaire, et contient les indications suivantes :

	1re ÉPOQUE		2e ÉPOQUE		
	Emigrés	Déportés	émigrés	déportés	totaux généraux
Nobles.	298	«	62	«	360
Prêtres et religieux . . .	«	320	160	«	480
Fonctionnaires et employés.	149	«	293	5	447
Gens de loi et médecins. .	«	«	135	«	135
Marchands et négociants. .	«	«	1,940	«	1,940
Propriétaires et cultivatrs .	«	«	1,416	«	1,416
Artisans et ouvriers . . .	«	«	220	«	220
Domestiques.	50	«	77	«	127
	497	320	4,303	5	5,125

Ainsi, en 15 mois, un seul département avait perdu par l'émigration et la déportation plus de 5,000 personnes, et dans cette liste sont représentées toutes les classes de la société, depuis le noble et le prêtre, ces privilégiés des haines révolutionnaires, jusqu'aux simples artisans et ouvriers.

En 1801, malgré les mesures réparatrices du Consulat, la plaie était loin encore d'être cicatrisée. « Le nombre des propriétaires chefs de famille, dit Bossi, dans son excellente *Statistique de l'Ain* (1808), vivant uniquement du produit de leurs biens fonds était, en 1789, de 1,822. En 1801, il

n'était plus que de 1,771 (51 de moins). Cette diminution est due à l'effet de l'émigration d'un grand nombre d'individus de la classe la plus aisée. »

« . . . En ce qui concerne les pertes de population par d'autres faits que la guerre, je crois en avoir trouvé la cause, surtout pour les âges de 50 à 70 ans, dans l'émigration des chefs de famille.

Les établissements transatlantiques de la France n'ont déterminé une émigration de quelque importance qu'à partir du règne de Louis XIV, et à la suite des mesures que Colbert, séduit, on pourrait peut être dire égaré par l'exemple de l'Espagne, du Portugal, de l'Angleterre et de la Hollande, crut devoir prendre pour favoriser le développement des colonies que possédait alors notre pays. En 1662, ces colonies, à peu près en pleine décadence, comprenaient, en Amérique, le Canada, l'Arcadie et Terreneuve, et, parmi les Antilles, la Martinique, la Grenade, la Guadeloupe, Marie-Galande, Saint-Christophe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, Sainte-Croix, la Tortue, et la côte de Saint-Dominique avec la Guyane. Quelques établissements au Sénégal et sur le littoral de Madagascar, avec Bourbon et Maurice, Surate et St-Thomé, complétaient nos possessions dans les autres parties du monde.

Au point de vue de la population, la plupart de ces établissements étaient sans importance. Le plus considérable, le Canada, ne possédait, d'après des recensements faits avec soin, que 3,418 habitants en 1666 ; 4,312 en 1667 et 5,870 en 1668. Huit années après, ce dernier nombre ne s'était accru que de 2,542 (7,832). « Vous devez tenir la main, écrivait, le 16 avril 1696, le roi à M. de Fontenac, à ce que mes ordres..., de faire un récensement général de tous les habitants. . . s'soient ponctuellement exécutés, ne pouvant me persuader qu'il n'y ait que 7,832 personnes . . . . dans tout le pays, en *ayant fait passer un plus grand nombre*

depuis quinze ou seize ans que j'en prends soin. »

Colbert, de son côté, ne négligeait aucun moyen de peupler le Canada. « L'augmentation de la colonie, disait-il à chaque intendant qu'il y envoyait, étant la règle et la fin de votre conduite, vous devez vous appliquer incessamment à accroître le nombre de ses habitants, soit en en attirant de nouveaux, soit en facilitant les mariages. » Lui-même favorisait, sur la plus grande échelle possible, les émigrations volontaires ou forcées de la mère-patrie. » A chaque instant, dit M. Joubleau (*Etudes sur Colbert*) il fait vider l'hôpital général de Paris des filles nubiles qui s'y trouvaient pour les verser sur les Colonies. C'est à Bourbon qu'il envoie, le 27 février 1673, seize filles de cet hôpital et soixante au Canada. Enfin, il ne se passe pas une seule année qu'il ne soit fait mention, dans les registres de cet établissement, d'une semblable expédition pour une colonie ou une autre. Quelquefois, il trouve trop faibles les filles de l'hôpital général, et donne commission pour l'envoi de filles normandes, plus vigoureuses que les premières, et les décide à émigrer par l'appât d'un établissement prompt et facile dans les colonies. »

Ces expéditions d'émigrants par les soins du gouvernement avaient acquis une notoriété dont on trouve les traces dans les mémoires du temps. L'auteur anonyme d'un écrit très curieux imprimé vers 1696 sous le titre de : *Privilèges de ceux qui ont nombre d'enfants*, termine en ces termes : «... ce motif des privilèges (accordés aux pères de nombreuses familles), dans l'estat présent des affaires de la France, le roy a plus de raison d'en user qu'un autre prince, à cause du grand commerce qu'il établit sur terre et par mer, *et des colonies qu'il envoie dans les pays les plus éloignés ;* ce qui oblige ce grand monarque à mettre son royaume en estat d'en conquérir et d'en faire subsister plusieurs autres. »

Moheau, dans ses *Recherches sur la population* (1778) estime que de 20,000 à 23,000 individus ou 1/1000 de la population totale de la France, qu'il évalue à 23 millions, émigraient, librement ou non, chaque année, pour nos colonies. On trouve, dans le même auteur, ce fait curieux sur les difficultés de l'acclimatement de la race européenne dans nos anciennes possessions coloniales. « La recrue même de nos colonies américaines est extrêmement dispendieuse, puisque l'on estime que, sur *cinq* personnes qui vont s'y établir, *deux* périssent dans la première année. » A cette époque, les émigrants français se partageaient entre nos Antilles, Bourbon, l'Ile de France, Cayenne, Madagascar et Pondichery, derniers débris de notre puissance coloniale si cruellement atteinte par l'humiliant traité de paix de 1763.

Ce n'est que depuis 1856 que le nombre de Français qui s'expatrient est constaté avec une certaine régularité, par suite de la création, sur nos frontières de terre et de mer, de commissariats spéciaux, chargés entre autres soins de recueillir des renseignements sur le mouvement d'émigration dont notre pays est le point de départ. Nous possédons, cependant, quelques indices, pour les trois années antérieures, sur le nombre de nos nationaux qui ont quitté la France avec le projet de s'établir au dehors. Les statistiques officielles relatives au mouvement annuel de la population font connaître, en effet, que ce nombre, de 9,694 en 1853, s'est élevé à 18,079 en 1854 et à 19,957 en 1855. Cet accroissement considérable est très probablement dû à la cherté qui a sévi à partir de 1853, pour ne s'arrêter, au moins en ce qui concerne les céréales, qu'à la fin de 1857.

L'émigration a continué, de 1856 à 1859, dans les proportions ci-après :

1856	1857	1858	1859
17,997	18.809	13,813	9,164

On voit que la fin de la cherté des céréales a exercé u influence manifeste sur la diminution du mouvement d'e patriation, si caractérisé à partir de 1854.

Dans les trois dernières années, l'émigration françai s'est repartie par trimestre ainsi qu'il suit :

	1857	1858	1859
1er trimestre	4,358	3,051	2,146
2e »	4,601	3,442	2,226
3e »	4,940	3,757	2,274
4e »	4,910	3,563	2,518
	18,809	13,813	9,164

Si l'on réduit le nombre des émigrants à 12000, cette r partition s'établit ainsi qu'il suit :

	1857	1858	1859
1er trimestre	2,780	2,651	2,810
2e »	2,935	2,991	2,915
3e »	3,152	3,263	2,978
4e »	3,133	3,095	3,297
	12,000	12,000	12,000

Les vingt départements qui, en 1857 et 1858, ont four le plus grand nombre (absolu) d'émigrants, ont été l suivants :

1857		1858	
Basses-Pyrénées. .	1,937	Basses-Pyrénées. .	1,203
Seine	1,863	Haut-Rhin	1,203
Bouches-du-Rhône.	1,458	Bouches-du-Rhône.	1,164
Hautes-Pyrénées. .	1,287	Seine.	1,121
Haut-Rhin	1,107	Gironde	631
Pyrénées orientales	945	Hautes-Pyrénées. .	567
Haute-Garonne. . .	936	Bas-Rhin.	499
Bas-Rhin.	870	Haute-Garonne. . .	450
Gironde	694	Doubs	449
Aude	488	Aude	443
Haute-Saône	486	Pyrénées orientales	422
Moselle.	417	Haute-Saône	314
Hérault.	412	Hérault.	282
Ariège	392	Gers	246
Gers	378	Cantal	244
Tarn	317	Drôme	236
Meurthe	311	Moselle.	224
Doubs	291	Côtes du Nord . . .	221
Cantal	243	Ariège	218
Drôme	242	Vaucluse.	218

Cet ordre se modifie ainsi qu'il suit, si l'on recherche, pour chacun des départements qui précèdent, le rapport des émigrants à la population.

1857		1858	
DÉPARTEMENTS.	Nombre d'habitants pr 1 émigrant.	DÉPARTEMENTS.	Nombre d'habitants pr 1 émigrant.
Hautes-Pyrénées. .	191	Basses-Pyrénées. .	363
Pyrénées orientales	194	Bouches-du-Rhône.	407
Basses Pyrénées . .	225	Haut-Rhin	415
Bouches-du-Rhône.	325	Hautes-Pyrénées. .	423
Haut-Rhin	451	Pyrénées orientales	434
Haute-Garonne. . .	514	Aude	638
Aude	580	Doubs	639
Ariège	641	Haute-Saône	995
Haute-Saône	643	Gironde	1.015
Bas-Rhin	648	Cantal	1.015
Gers	805	Haute-Garonne. . .	1.070
Cantal	851	Bas-Rhin	1.130
Gironde	923	Ariège	1.153
Seine.	927	Vaucluse	1.254
Hérault.	972	Gers	1.238
Doubs	988	Drôme	1.376
Moselle	1.082	Hérault.	1.420
Tarn	1.119	Seine.	1.541
Drôme	1.342	Moselle	2.014
Meurthe.	1.364	Côtes du Nord . . .	2.812

D'après le dernier tableau, ce sont les départements pyrénéens et l'Alsace qui fournissent le plus grand nombre d'émigrants. Viennent ensuite les départements montagneux du midi, Gers, Aude, Haute-Garonne, Ariège; un département du centre, le Cantal; les départements maritimes, Bouches-du-Rhône et Gironde, Hérault, et deux départements de l'Est, la Haute-Saône et le Doubs.

Nous rechercherons plus loin (Voir le chap. *Causes*) les circonstances auxquelles on peut attribuer, pour quelques-

uns de ces départements, le mouvement d'expatriation que nous venons de signaler et qui, heureusement, s'affaiblit sensiblement depuis 1857.

Nos documents officiels confirment au surplus ce que l'on pensait généralement de la faible tendance de nos populations à quitter le sol natal, puisque le nombre de nos nationaux qui vont s'établir au dehors n'a pas dépassé en 1855, année du maximum, 19,957 soit un départ pour environ 2,000 habitants. Nous verrons, d'ailleurs, plus loin qu'une forte partie de ce courant accidentel d'émigration s'est portée, à la voix du gouvernement, sur l'Algérie, c'est-à-dire sur une terre française. D'un autre côté, à la différence des émigrants allemands ou irlandais, les nôtres ne s'éloignent jamais sans esprit de retour. On pourrait presque assurer qu'il n'en est pas un qui ne nourrisse la secrète pensée de revenir en France, dès qu'il se sera créé les moyens d'y vivre indépendant et heureux. Et comment pourrait-il en être autrement! Quel pays offre à ses habitants de plus grands avantages, de plus grands attraits? Un ciel magnifique; le sol peut-être le plus fertile de l'Europe; un admirable réseau de voies de communications de toute nature; un impôt modéré; une aussi grande sécurité que possible pour les personnes et les propriétés; une justice éclairée, impartiale et relativement à bon marché; l'égalité civile et politique la plus complète; les fonctions publiques accessibles à tous; la liberté industrielle la plus étendue; l'assistance publique organisée dans la mesure des véritables besoins, sans être jamais une prime pour la paresse ou l'imprévoyance. Voilà les liens puissants qui retiennent le Français dans son pays.

Un assez grand nombre d'émigrants étrangers empruntent notre territoire pour se rendre au lieu de leur destination. Voici, pour les années 1857 à 1859, l'origine de ceux qui sont partis par le port du Havre.

		1857	1858	1859
	Badois	6,630	3,481	3,005
	Wurtembergeois.	4,748	1,381	1,126
	Bavarois	3,981	1,655	1.366
ıgne.	Hessois	2,886	1,277	1,081
	Prussiens	1,386	460	233
	Duché de Posen .	147	12	19
		19,778	8,266	6,830
	Suisses.	3,843	1,803	1,480
	Luxembourgeois.	801	179	29
	Italiens.	503	135	105
ıvers.	Américains. . . .	490	421	489
	Hollandais	276	54	29
	Belges	36	17	22
	Autres	219	244	212
		6,168	2,853	2,357
	Totaux.	25,946	11,119	9,187

ıombre des émigrants étrangers par le même port
ı nationalité n'a pu être constatée, a été de 147 en

documents ne concernent que les émigrants qui se
nbarqués sur des navires soumis à la surveillance du
nement. On évalue à 4,526 le nombre des passagers
s ou étrangers qui, en 1859, ont quitté la France
même port, sur d'autres bâtiments.
ıouvement de l'immigration en France n'a jamais été
ement constaté. Il doit, cependant, avoir une cer-
nportance. La douceur de nos mœurs, notre socia-
notre tolérance en matière religieuse, l'extrême
té de notre législation sur les étrangers, la facilité
quelle nous les admettons à la jouissance des droits
t même au bénéfice de la naturalisation, le régime
;té industrielle sous lequel nous les faisons vivre avec
'exonération du service militaire, les vastes ressources

que la France présente au travail intelligent et honnête, sans distinction d'origine, tous ces avantages (1) doivent nécessairement en attirer un grand nombre. En fait, surtout depuis l'ouverture des chemins de fer, l'élément étranger s'accroît chaque jour en France. Le dénombrement de 1851 en portait le nombre à 360,000, soit un centième de la population; nous croyons qu'il peut être évalué aujourd'hui à 500,000, c'est-à-dire à 1/72e du total de nos habitants. Les Allemands notamment occupent, en France, depuis les plus hautes jusqu'aux plus modestes situations. L'industrie de l'habillement et de la chaussure, surtout dans les grandes villes, est particulièrement entre leurs mains. La Suisse nous envoie ses verriers ambulants, l'Italie ses fumistes, la Belgique ses terrassiers et ses aides agricoles, l'Angleterre ses mécaniciens et ses ouvriers en machines ou en métaux.

On peut dire qu'en principe l'immigration en France, si l'on en distrait les riches étrangers venant jouir des charmes de notre climat ou de notre civilisation, est essentiellement industrielle. Le commerce, mais surtout l'agriculture ne comptent, chez nous, qu'un petit nombre d'étrangers.

(1) Ces avantages ont même provoqué des plaintes réitérées de la part des conseils généraux de nos départements frontières. Celui du Bas-Rhin a pris notamment en 1858, la délibération suivante : « . . . Les facilités accordées aux étrangers pour leur « établissement en France entraînent de graves abus sous le « rapport des intérêts nationaux et de la moralité publique. « Nos industriels et nos artisans subissent le préjudice de la « concurrence des étrangers, qui peuvent librement prendre « domicile en France, tandis que la plupart des Etats défendent « leurs nationaux contre les inconvénients de la réciprocité, « en interdisant rigoureusement l'accès ou le séjour des Fran- « çais sur leur territoire. Les étrangers jouissent en France de « la plus grande partie des privilèges attachés à la qualité de « citoyens français, sans être soumis aux charges les plus « onéreuses. »

§ VI.

Hollande. = La Hollande a été, au XVIe siecle, le théâtre d'une émigration considérable déterminée par la guerre civile qui dévasta longtemps, à cette époque, ses riches et industrieuses provinces. C'est l'Angleterre qui paraît avoir reçu le plus grand nombre des réfugiés qui quittèrent alors les Pays-Bas.

De nos jours, il n'a été recueilli qu'à partir de 1850 des renseignements exacts sur le nombre annuel des expatriations, et on va voir qu'elles sont sans importance. Citons, toutefois, comme exceptionnel, le chiffre afférent à 1847, qui, sous l'influence de la cherté, s'est élevé à 5,322 émigrants.

1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859
774	1,196	1,184	1,646	3,611	2,077	1,924	1,663	1,177	497

L'accroissement a été très sensible de 1850 à 1854, année du maximum de l'émigration dans l'Europe entière. Depuis, elle n'a cessé de diminuer, en 1859, pour tomber à un chiffre insignifiant.

L'émigration moyenne annuelle, (calculée malheureusement pour des périodes très-inégales,) se répartit ainsi qu'il suit par province :

PROVINCES.	Périodes	Nomb. tot.	Nomb. moy. annuel	Popul. au 31 déc. 1859.	rapport à la popul.
Guelde.	1844-59	7,284	486	401,864	827
Zélande	1839-59	6,877	344	165,638	481
Hollande mérid .	1846-59	3,781	291	618,471	2,125
Brabant septl . .	1831-59	2,149	77	406,741	5,282
Groningue. . . .	1835-59	1,800	75	205,179	2,736
Overyssel	1840-59	1,717	90	234,488	2.654
Frise	1845-59	1,425	102	273,206	2,679
Hollande septle .	1845-59	1,637	117	523,895	4,477
Drenthe	1845-59	645	46	94,472	2 054
Utrecht	1846-59	569	44	159,928	3,635
Limbourg	1847-59	156	13	215,251	16,558
Totaux . : . .		28,040	1,685	3,299,133	1,958

Ainsi, en 17 années environ, le nombre total des émigrants paraît n'avoir pas dépassé sensiblement 28,000, ou, en moyenne, 1,650 par an. Le Hollandais émigre donc peu; ce qui peut s'expliquer, soit par son caractère peu hardi, peu entreprenant, soit par les difficultés que lui créerait, au dehors, la langue de son pays, l'une des moins parlées de l'Europe, soit enfin, (et c'est probablement le motif le plus vrai) par le bien-être dont il jouit chez lui.

§ VII.

Italie. — L'émigration italienne n'est pas officiellement connue; nous croyons que, dans les temps ordinaires, elle se réduit à un très-petit nombre de personnes. Mais elle a dû être considérable pendant les diverses crises politiques qu'a traversées, depuis 1789, ce magnifique et malheureux pays. Toutefois, les victimes de ces crises se sont généralement réfugiées dans les pays voisins, la France, la Suisse, la Belgique et l'Angleterre, pour revenir dans leurs foyers, dès que les amnisties ou la tolérance des gouvernements italiens le leur ont permis. L'émigration politique italienne s'est généralement recrutée parmi les classes élevées de la société. L'industrie, le commerce et l'agriculture ne lui ont fourni qu'un très-faible aliment. Quant à l'émigration non politique, elle se recrute indistinctement dans toutes les professions. Avant qu'elle ne fût redevenue française, la Savoie envoyait et enverra peut-être longtemps encore des agriculteurs dans l'Amérique méridionale. Depuis la formation des agences d'émigration, qui enveloppent aujourd'hui l'Europe entière comme d'un vaste réseau et recrutent dans nos campagnes les agriculteurs destinés à remplir les vides que l'abolition de l'esclavage ou les difficultés de la traite ont laissés dans le travail colonial, d'autres parties de l'Italie, notamment le Piémont, voient également un certain nombre de leurs plus vigoureux

habitants quitter le sol natal pour se rendre dans les républiques de la Plata et particulièrement à Buénos-Ayres. Ce sont eux que nous voyons traverser notre territoire pour aller s'embarquer à Bordeaux ou au Havre. Récemment, une colonie italienne s'était établie au Mexique ; mais les guerres civiles qui désolent ce pays et en feront bientôt une solitude si l'Europe n'intervient pas, en ont dispersé les membres. On trouve un très-grand nombre d'Italiens en Europe, et surtout dans les échelles du Levant, où beaucoup exercent des professions libérales, notamment la médecine. Ouvriers très-intelligents et laborieux, ils trouvent facilement du travail dans nos ateliers, et surtout dans nos fabriques de soie et d'objets de mode. La colonie italienne de Vienne n'est pas sans importance; on peut en dire autant de celle de Londres. A Paris, on trouve dans l'industrie, dans les arts, dans les sciences, dans le commerce et la finance, un certain nombre d'hommes considérables d'origine italienne.

§ VIII.

Portugal. — Le Gouvernement de ce pays ne publie aucun document sur le mouvement de la population, et, par conséquent, sur l'émigration. Dans une pétition adressée en 1859 à la chambre des députés par une réunion nombreuse de personnes de toute classe et de toute condition, pour se plaindre de l'inéxécution des engagements pris par le Brésil à l'égard des travailleurs européens, on lit que le nombre moyen annuel des émigrants portugais s'élève à 12,000. « Il y a dans une émigration aussi considérable, disent les pétitionnaires, un motif sérieux d'alarme pour un pays dont le sol est encore partiellement en friche et dont les colonies asiatiques et africaines entrent, depuis quelques années, dans une phase de progrès très-marquée. »

§ IX.

Russie. — L'émigration est nulle en Russie, la loi l'interdisant implicitement. Nul, en effet, ne peut quitter l'empire sans un passeport qui n'est délivré qu'après une longue et minutieuse enquête sur les motifs du voyage projeté, sur la profession, la situation de fortune, la religion de l'intéressé. La remise du passeport est, en outre, soumise à une taxe fort élevée dont le produit est devenu l'une des branches importantes du revenu de l'Etat. Ce n'est pas tout : les noms des personnes qui sollicitent des passeports doivent être inscrits trois fois dans les journaux, aux frais des impétrants. On annonce, toutefois, la suppression récente de cette dernière formalité, qui avait pour objet d'avertir les créanciers du voyageur.

Ces mesures ne s'appliquent évidemment qu'à la population libre ; quant aux paysans, nous avons à peine besoin de rappeler les liens qui, jusqu'à ce jour, les ont retenus forcément au sol.

Le Gouvernement russe ne tolère l'émigration que dans une seule province : la Crimée. On sait, en effet, que les Tartares qui l'habitent, émigrent en masse, depuis deux années, pour se rendre en Turquie où, malheureusement le plus grand nombre meurt de misère et de faim, aucune mesure n'ayant été prise par la Porte pour les recevoir et les installer. Cette tolérance exceptionnelle de la part de la Russie s'explique par le souvenir qu'elle a gardé des services rendus par les Tartares aux alliés, et particulièrement aux Turcs, leurs coreligionnaires, dans la guerre de Crimée.

En l'absence même des obstacles matériels que nous venons de signaler, on peut croire que le Russe, au moins dans les classes inférieures de la société, n'émigrerait pas par suite, soit des grandes difficultés que l'insuffisance des moyens de communication apporterait à son départ,

soit de la vivacité du sentiment religieux qui l'attache à son pays et à l'empereur, chef de la religion en même temps que de l'Etat.

Mais si le gouvernement s'oppose à l'émigration proprement dite, il favorise de tous ses efforts les migrations intérieures qui ont pour destination les anciennes provinces polonaises, allemandes et finnoises. Ici, l'intérêt politique est évident et considérable; il s'agit d'affaiblir par degrés des nationalités remuantes, et d'amener un jour dans ces provinces la prédominance de l'élément slave, garantie la plus sûre de la perpétuité de la domination russe.

§ X.

Scandinavie. = 1° *Danemark.* — L'émigration n'est l'objet d'aucune constatation officielle dans ce pays. On sait seulement que la secte des Mormons recrute, depuis 1855; un grand nombre d'adhérents dans une partie du Jutland, et que cette province perd annuellement environ 1,500 habitants qui vont rejoindre leurs coreligionnaires sur les bords du lac Salé.

2° *Norwége.* — Le nombre des émigrants pour les régions transatlantiques est officiellement connu en Norwège. Le tableau suivant en fait connaître le mouvement, de 1846 à 1855 :

1846	1847	1848	1849	1850	1851	1552	1853	1854	1855
1,111	1,001	1,360	2,513	2.337	2,343	2,627	5,458	4,237	1,176

Ainsi, de 10,779, dans la première période quinquennale, le chiffre de l'émigration s'est élevé à 21,921 dans la seconde. Il a atteint son maximum en 1853 pour tomber tout à coup, en 1855, à un nombre inférieur à celui de 1848. Cet apogée et cette décroissance considérable sont conformes aux observations analogues que nous avons faites pour la plupart des autres pays.

Les autorités norwégiennes considèrent également comme une sorte d'émigration les cas de désertion fréquents des marins de leur pays, qui, alléchés par une solde plus élevée, désertent en assez grand nombre la marine marchande nationale, pour aller servir sous des pavillons étrangers.

3° *Suède.* — D'après les documents officiels, la Suède aurait perdu, par l'émigration, de 1851 à 1859, le nombre d'habitants ci-aprés :

1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859
1,102	3,319	2,998	4,213	1,087	1,115	1,650	540	221

Ici, le maximum tombe en 1854, et non en 1853 comme en Norwège. Dans ces dernières années, le mouvement s'est à peu près complètement arrêté. On remarque, toutefois, la recrudescence sensible de 1857.

§ XI.

Suisse. — Le Gouvernement fédéral n'ayant organisé qu'en 1860 un bureau de statistique, n'a encore recueilli ou publié aucun document sur le mouvement intérieur et extérieur de la population de l'ensemble des cantons. Nous ne pouvons donc apprécier la marche de l'émigration dans ce pays que par des renseignements en quelque sorte indirects, et, nécessairement, très-incomplets. Nous les avons puisés dans les rapports des agents consulaires suisses attachés à quelques-uns des principaux ports d'embarquement.

Mais faisons d'abord connaître, sur l'importance générale de l'émigration suisse, l'opinion de l'un des hommes les mieux informés, feu M. Franscini, qui a longtemps dirigé, avec la plus grande distinction, le département de l'intérieur dans le Conseil fédéral. « .... De 1837 à 1850, l'immigration a eu pour effet de porter de 56,344 à 71,970 le

nombre des étrangers demeurant en Suisse, par un accroissement moyen annuel de 1,171 individus, soit 1/2000 de la population totale.... Mais l'émigration a exercé une influence contraire sensiblement plus forte, puisqu'il est de notoriété publique qu'à elle seule, *l'émigration transatlantique* enlevait à la Suisse, de 1850 à 1852, au moins de 6 à 7,000 individus par an, c'est-à-dire la moitié de l'excédant annuel des naissances sur les décès. Elle s'est accrue, en 1853 et 1854, au point d'absorber la totalité de cet excédant. (*Matériaux pour la statistique de la Suisse*, années 1850, 1851 et 1852, p. 282).

D'après le rapport de l'agent consulaire du Havre, le nombre des émigrants suisses par ce port aurait été ainsi qu'il suit dans diverses années :

1851-52	1852-53	1853-54	1857	1858
6,675	5,273	12,098	3,856	1,402

Pendant ces deux dernières années, il se serait en outre embarqué le nombre de Suisses ci-après, à Anvers et à Hambourg :

	1857	1858
Anvers.	695	80
Hambourg. . . .	94	45

D'après les indications du même agent, la part afférente à chaque canton dans l'émigration suisse, par ce port, aurait été ainsi qu'il suit, dans les 4 trimestres 1851-1852 et 1852-1853. Nous avons ajouté à ce renseignement le rapport à la population.

	Emigrants en 1851-52.	Population en 1850.	Emigrants pr 1000 hab.		Emigrants en 1852-53.	Emig. p. 1000h.
Schaffouse . .	458	35,300	1.30	Glaris	394	1.30
Berne	2,959	458,301	0.64	Schaffouse . .	220	0.62
Soleure . . .	335	69,674	0.48	Schwyz . . .	198	0.45
Argovie . . .	958	199,852	0.48	Berne	191	0.42
Tessin	348	117,957	0.29	Soleure	288	0.41
Glaris	88	30,213	0.29	Argovie. . . .	783	0.39
Schwyz . . .	96	44,168	0.22	Bâle	146	0.19
Bâle	163	77,583	0.21	Zug	32	0.18
Zug	34	17,461	0.19	Tessin	174	0.15
Unterwalden.	45	25,138	0.18	St-Gall	224	0.13
Fribourg . . .	160	99,891	0.16	Grisons	107	0.12
Grisons . . .	118	89,895	0.13	Fribourg . . .	107	0.11
Thurgovie . .	97	88,908	0.11	Thurgovie . .	89	0.10
Zurich	276	250,698	0.11	Zurich	251	0.10
St-Gall	181	169,625	0.11	Neufchatel . .	69	0.10
Vaud.	149	199,575	0.07	Vaud	165	0.08
Neufchatel . .	43	70,753	0.07	Lucerne . . .	87	0.07
Lucerne . . .	85	132,843	0.06	Unterwalden .	16	0.06
Appenzell . .	35	54,893	0.06	Genève	32	0.05
Uri.	7	14,505	0.05	Valais	32	0.04
Genève . . .	21	64,146	0.03	Appenzell . .	19	0.03
Valais	14	81,559	0.02	Uri	2	0.01
Totaux et moyen.	6,675	2,392,938	0.28		3,626	0.22

On peut voir que l'ordre des cantons entre eux, au point de vue du coefficient d'émigration, se modifie assez sensiblement d'une année à l'autre. Toutefois, Schaffouse, Berne, Soleure, Argovie, Glaris et Schwyz se retrouvent en tête, et Genève, Appenzel et Uri à la fin des deux listes.

L'émigration suisse est presque immémoriale. On en trouve des traces dès l'époque de la domination autrichienne au XVIe siècle. Presque toutes les armées de l'Europe comptaient déjà des soldats suisses dans leurs rangs et ces enrôlements, particulièrement au profit des gouvernements despotiques, n'ont cessé que depuis peu en vertu d'une loi fédérale qui enlève la qualité de citoyen à tout Suisse servant à l'étranger.

Nous ne connaissons avec quelque exactitude que pour un seul canton (le Tessin) le mouvement de l'émigration depuis 1850, et encore les documents officiels ne signalent-ils que l'émigration pour les régions transatlantiques, les départs pour les différents Etats de l'Europe n'étant considérés que comme des absences. Du 1er janvier 1850 au 31 décembre 1859, ce canton a vu partir, principalement pour les deux Amériques, 4,437 de ses habitants. C'est une moyenne annuelle de 444 ou de 37 par 10,000 habitants. Sur ces 4,437 émigrants, 549 sont revenus en Suisse, ce qui réduit la perte définitive à 3,888. Les 4,437 émigrants ont emporté une valeur approximative de 3,127,570 fr. ou de 705 fr. par tête; et les 549 émigrés de retour dans leurs foyers ont rapporté 2,686,988 fr. ou près de 4,894 fr. par tête.

On peut appliquer aux Suisses ce que nous avons dit des Français; c'est qu'ils n'émigrent que très-rarement sans esprit de retour. On sait, d'ailleurs, que l'attachement au sol natal est particulièrement vif dans les pays de montagnes où la vie pastorale joue un si grand rôle!

§ XII.

Turquie. — Ce n'est évidemment que *pour ordre* que nous mentionnons ici ce pays. Tout le monde sait que le véritable osmanli n'émigre pas. Sa religion, ses mœurs, ses usages, sa langue lui créeraient une solitude profonde dans toute autre partie du monde que celle qu'il habite. La loi religieuse et celle politique lui défendent, d'ailleurs, également de quitter, pour passer chez *l'infidèle*, la terre sainte de l'islamisme.

Si le Turc n'émigre pas, la Turquie reçoit une immigration considérable, qui est surtout déterminée par cette circonstance qu'en vertu des traités, chaque européen est placé, pour tous les actes de la vie civile, sous la juridiction exclusive des agents diplomatiques et consulaires de son

pays, situation, disons-le en passant, que n'accepterait aucun autre Etat en Europe et qui équivaut à une sorte d'impunité pour une multitude de gens sans aveu qui sont, en Orient, la honte du nom franc.

Le gouvernement turc a, d'ailleurs, tenté d'encourager l'émigration par l'appas de ventes de terres à bas prix et d'immunités spéciales qui ont fait l'objet d'une loi publiée en 1856.

Nous avons mentionné plus haut le fait de l'immigration tartare. Ce fait, qui, exploité par une administration prévoyante et habile, eut été une bonne fortune pour la Turquie, restera probablement stérile, en l'absence de toute mesure pour répartir, entre les provinces qui ont le plus besoin de bras, les forts et robustes travailleurs qu'un heureux hasard envoie à un pays où la race indigène diminue chaque jour.

§ XIII.

Récapitulation. — Nous avons terminé la première et la plus difficile partie de notre tâche. Nous croyons pouvoir affirmer que nous n'avons négligé aucune recherche pour la rendre aussi complète que possible. Si le résultat n'a pas entièrement répondu à nos efforts, c'est que l'émigration comme question politique, sociale et économique, n'a pris une véritable importance que depuis quelques années et que seuls les gouvernements des pays où elle s'est produite avec une certaine intensité, ont organisé, quoique tardivement, des moyens de la constater.

Le tableau suivant résume et complète le travail qui précède, en indiquant le rapport de l'émigration à la population, *dans l'année du maximum de cette émigration*, pour chacun des pays qui y figurent.

	Pays.	Années.	Emigrants.	Populations(1).	Nomb. d'hab. pr 1 émig.	N° d'ord
Allemagne	Autriche	1854	7,223	36,514,446	5,055	18
	Bade(g, d.)	1854	21,561	1,314,837	61	2
	Bavière	1853-54	24,955	4,558,058	183	6
	Brunswick	1853	894	270,825	303	10
	Hanovre	1854	2,172(2)	1,819,253	838	14
	Mecklembourg(les 2 duchés)	1854	11,464	642,513	56	1
	Oldembourg (d.)	1852	963	279,637	290	9
	Prusse	1853-54	30,344	16,935,420	558	12
	Saxe Royale	1853-55	1,403(3)	2,039,075	1,453	16
	Saxe-Weimar et Saxe-Cob.	1852	2,332	411,766	176	5
	Wurtemberg	1854	21,144	1,669,720	79	4
	Angleterre (Royaume-Unis)	1852	368,764	27,528,747	74	3
	Belgique	1856	13,261	4,529,460	342	11
	France	1857	18,809	36,253.000	1,980	17
	Hollande	1854	3,611	3,238,753	897	15
	Norvège	1853	5,458	1,490,047	273	8
	Suède	1854	4,243	3,639,332	858	13
	Suisse	1853-54	12,098(4)	2,392,740	198	7
	Totaux et moyennes. . .		550,699	145,527,629	264	

Ne perdons pas de vue que, tout considérable qu'il soit, ce chiffre de 550,699 personnes ne représente que l'émigration parvenue à la connaissance de l'autorité et pour un certain nombre d'Etats seulement. En ce qui concerne l'Allemagne seule, les auteurs les plus accrédités évaluent à **160,000** au moins le nombre moyen annuel des personnes qui, dans la période **1852-54**, sont allées chercher à l'étranger des moyens

(1) D'après le dénombrement le plus rapproché de l'année du maximum de l'émigration.

(2) Pour une seule province. celle d'Osnabruck.

(3) Moyenne annuelle déduite de la période triennale 1853-55.

(4) Par le port du Havre seulement. Ce chiffre devrait être augmenté de 1000 au moins pour faire la part de l'émigration par les autres ports.

d'existence, tandis que le tableau qui précède ne le porte qu'à 124,455. Ce tableau ne comprend, d'ailleurs, pour la plupart des Etats qui y figurent, que l'émigration transatlantique et seulement celle qui s'est embarquée sur les navires spécialement affectés aux émigrants des classes inférieures de la société. Il est certain que les documents officiels ne tiennent aucun compte de l'émigration aisée qui emploie d'autres moyens de transport. Pour nous, il est à peu près certain qu'en portant à 600,000 le nombre total des émigrants européens dans l'année maximum de ce vaste mouvement d'expatriation, on reste encore au dessous de la vérité.

CHAPITRE II.

L'émigration considérée dans les éléments dont elle se compose. (Sexe, état-civil, âge, profession, etc.)

Nous avons cru devoir réunir en un seul chapitre, au lieu de les disséminer dans chacun des Etats intéressés, un certain nombre de renseignements spéciaux dont la valeur et la portée nous ont paru ne pouvoir se manifester clairement que dans un résumé.

Angleterre (Royaume-Uni). — Le tableau ci-après fait connaître le sexe, l'état-civil et indirectement l'âge des émigrants de 1856 à 1859.

	ADULTES							
	Hommes.		Femmes.		Enfants		Petits	Emigrants
Années	mariés	célibataires	mariées	célibataires	garçons	filles	enfants	sans aucun dist.	Total
1856	16,886	55,784	20,541	35,854	13,824	13,082	5,074	15,509	176,5[illegible]
1857	20,645	74,161	24,530	42,529	15,843	14,726	7,029	13,952	213,4[illegible]
1858	11,083	36,262	13,251	22,670	8,147	7,810	3,332	11,417	113,9[illegible]
1859	10,089	36,147	14,562	25,511	8,430	8,130	3,046	14,517	120,4[illegible]
Totaux	58,703	202,354	72,884	126,564	46,244	43,748	18,481	55,395	624,3[illegible]

Si nous retranchons du total des émigrants ceux dont ni le sexe, ni l'âge, ni l'état-civil n'ont été constatés, ainsi que les petits enfants dont le sexe n'est pas donné, nous trouvons que, sur 550,497 émigrants pour lesquels ces diverses indications ont été recueillies, 307,301 individus appartenaient au sexe masculin et 243,196 au sexe féminin. C'est 55.82 hommes pour 44.18 femmes.

Sur 568,978 émigrants (petits enfants compris), on a compté 160,505 adultes ou 80.93 pour cent; 89,992 enfants ou 15.81 p. 0/0 et 18,481 petits enfants ou 3.26 p. 0/0. Sur 100 adultes-hommes, 22.48 étaient mariés et 77.52 ne l'étaient pas. Sur 100 adultes-femmes, 36.54 étaient mariées et 63.46 ne l'étaient pas. Ainsi, à nombre égal d'adultes de chaque sexe, il y a moins de célibataires parmi les femmes que parmi les hommes. Il est, d'ailleurs, remarquable qu'un assez grand nombre de femmes mariées émigrent sans leurs maris, à moins (ce qui paraît probable) que les documents officiels ne confondent les veufs et veuves avec les mariés.

Dans une autre partie des documents officiels que nous avons sous les yeux, nous trouvons la répartition suivante qui est plus complète, des émigrants par sexe.

	SEXE			
Années	masculin.	feminin.	non const.	Total.
1854	168,941	133,029	21,459	323,429
1855	87,712	79,255	9,840	176,807
1856	97,867	76,754	1,933	176,554
1857	120,279	89,202	3,394	212,875
1858	65,013	48,909	50	113,972
1859	65,827	54,586	19	120,432
Totaux	605,639	481,735	36.695	1,124,069

Distraction faite des individus dont le sexe n'a pas été constaté, on trouve que, sur 100 émigrants, de 1854 à 1859,

55.70 appartenaient au sexe masculin et 44.30 au sexe féminin. C'est, à très peu de choses près, la proportion qui résulte du tableau précédent.

Le grand nombre d'enfants, même en très bas âge, qui accompagnent leurs parents sur la terre étrangère, semble indiquer que beaucoup d'émigrants, d'une part, connaissent d'avance le lieu définitif de leur établissement et sont attendus par leurs parents et amis, de l'autre, s'expatrient sans esprit de retour.

Les professions représentées en majorité dans l'émigration du Royaume-Uni, sont les suivantes :

I. HOMMES.

Années.	Fermiers.	Ouvriers agricoles.	Ouvriers d'art et Industriels.	Manœuvres en général.	Marchands, professions libérales.	Domestiques.	Professions inconnues.	TOTAL.
1859	4,439	2,014	10,481	23,286	1.454	145	4,417	46,236
1858	4,453	2,655	11,300	20.333	1,753	158	6,693	47,345
1857	9,099	5,819	19,934	34.923	2,349	269	22,413	94,806
1856	6,604	4.656	17,164	26,337	1,687	279	15,943	72,670
1855	7,167	5,969	16,451	23,994	972	349	10,461	65.363
1854	13,491	7,486	30,050	43,428	1,176	691	38,467	134,789
Totaux	45,253	28.599	105.380	172.301	9,391	1,891	98.394	461-209
P. 0/0	9.81	6·20	22.89	37.26	2.03	0.41	21.30	100.00

II. FEMMES.

Années.	Domestiques nourrices.	Gouvernantes et institutrices.	Couturières et modistes.	Femmes mariées.	Demoiselles de magasin.	Ouvrières de diverses industries	Sans profession ou professions inconnues.	TOTAL.
1859	7,109	110	251	14,562	»	14	18,018	40,064
1858	7,572	78	280	13,251	9	60	14,671	35·921
1857	11,333	23	337	24,350	9	30	30,797	66·879
1856	10,548	34	261	20,541	1	30	24·980	56.395
1855	13,616	192	453	19,386	»	81	25,222	58,950
1854	11,378	13	205	28,564	75	220	60,463	100,918
Totaux	61,556	450	1,787	120,654	94	435	174,151	359,127
P. 0/0	17,14	0.12	0.50	33.60	0.03	0,12	48.49	100.00

Parmi les ouvriers d'art on trouve en nombre considérable. 1° les menuisiers et charpentiers ; 2° les maçons, briquetiers, plâtriers et tailleurs de pierre ; 3° les forgerons et maréchaux-ferrants ; 4° les mineurs et carriers. Après les ouvriers du bâtiment viennent, par ordre d'importance numérique, ceux de l'habillement, c'est-à-dire les tailleurs et les cordonniers. Il est facile de comprendre qu'au début de la colonisation, ce sont, en effet, les ouvriers des arts et metiers qui doivent dominer dans le personnel émigrant. Les employés du commerce y figurent également pour un chiffre important.

Autriche. — Le sexe et les âges des émigrants sont indiqués au tableau ci-après :

	SEXE.			AGE.					
Années.	masculin	féminin	TOTAL.	de 0 à 7 ans	de 7 à 17	de 17 à 40	de 40 à 50	au dessus.	TOTAL égal.
1849	280	189	469	35	70	276	64	24	469
1850	373	262	635	51	79	399	83	23	635
1851	2,354	488	2,842	5	35	2,686	74	42	2,842
1852	710	578	1,288	250	236	624	122	56	1,288
1853	2,463	2,316	4,779	266	1,822	2,426	214	51	4,779
1854	3,744	3,479	7,223	1,647	1,599	2,757	880	340	7,223
Totaux	9,924	7,312	17,236	2,254	3,841	9,168	1,437	536	17,236
P. 0/0	57.57	42.43	100.00	13.08	22.28	53.19	8.34	3.11	100.00

D'après ces documents, on aurait compté, en Autriche, sur 100 émigrants, 50.75 hommes et 49.25 femmes. Cette presque égalité des sexes semble indiquer qu'un grand nombre d'expatriés ne quittent pas l'Europe, à la différence des émigrants anglais qui partent tous pour les régions transatlantiques. Il est certain que, généralement, les femmes n'émigrent pas en aussi grand nombre pour des destinations lointaines.

En ce qui concerne l'Autriche, il est permis de croire que la plupart de celles qui quittent leurs foyers, vont servir comme ouvrières ou domestiques dans les Etats voisins.

Sur les 17,236 émigrants, on a compté 6,095 enfants et 11,141 adultes. C'est 64.69 adultes sur 100 émigrants ; en Angleterre, nous en avons trouvé 80.93.

Bade (*G,-D. de*)— Les documents officiels ne font connaitre ni l'âge, ni le sexe des émigrants. Ils indiquent implicitement leur état-civil et très-sommairement leurs professions :

Années.	Chefs de famille.	Femmes et enfants émigrés avec eux.	Emigrants célibataires adultes.	TOTAL.	Agriculteurs.	Artisans et ouvriers industriels.	Autres.
1840-49 (1)	434	1,485	476	2,395	1,103	737	555
1850	364	1,206	768	2,338	780	859	499
1851	1,272	4,361	2,280	7,913	3,902	2,049	1,962
1852	2,331	8,485	3,550	14,366	7,654	3,543	3,169
1853	1,960	6,185	4,787	12,932	6,615	3,456	2,861
1854	3;164	11,130	7,247	21,561	11,254	8,623	4,684
1855	546	1,753	1,035	3,334	1,486	650	1,198
1850-55	9,657	33,120	19,667	62,444	31,891	16,180	14,373
P. 0/0	15.47	53.04	31.49	100.00	51.07	25.91	23.02

Ici les émigrants célibataires adultes sont supérieurs du double aux émigrants mariés. Un émigrant marié s'embarque avec environ quatre personnes, sa femme et trois enfants. Les agriculteurs forment la moitié des professions constatées ; les artisans et ouvriers industriels un peu plus du quart. Le grand nombre de femmes et d'enfants qui suivent le chef de la famille indique, comme en Angleterre, une expatriation définitive.

Bavière. — L'autorité constate, en Bavière, le sexe et les âges; elle néglige le renseignemeut, cependant, si important, des professions.

(1) Moyenne annuelle déduite de cette période.

	SEXE.			AGES.				
	masculin.	féminin.	TOTAL.	de 0 à 7 ans.	de 7 à 16 ans.	de 16 à 40 ans.	de 40 à 50 ans.	de 50 et au dessus
1845-51	41,202	35.690	76,892	9,632	11,064	46,767	6,890	2,539
1851-52	10,884	9,081	19,965	2,505	3,265	11,846	1,712	637
1852-53	11,148	9,192	20,340	2,420	2,966	12,796	1,570	588
1853-54	12,807	12,148	24,955	2,988	3,537	15,668	2,009	753
1854-55	4,959	4,680	9,639	1,178	1,430	5,921	807	303
1855-56	3,458	3,710	7.168	748	1,000	4,659	517	244
1856-57	4,600	4,996	9,596	978	1,282	6,257	651	428
Totaux	89.058	79,497	168,555	20.449	24.544	103,914	14,156	5,492
P. 0/0	52.82	47.18	100.00	12.13	14·56	61.06	8.40	3.85

Sur 100 émigrants, on a constaté, dans cette période de 13 années, 52.82 hommes et 47.18 femmes. C'est moins d'hommes qu'en Angleterre et un peu plus qu'en Autriche.

Belgique. — Bien que ce soit à Bruxelles que le congrès international de statistique, réuni pour la première fois en 1853, ait rédigé un programme très-complet de la statistique de l'émigration, cependant le Gouvernement belge n'a guère constaté jusqu'à ce jour que le nombre de ceux de ses nationaux qui sont partis pour l'étranger avec l'intention de s'y établir. Les âges et les professions n'ont pas encore été recensés; quant à la répartition par sexe, les documents officiels ne la donnent que depuis 1857.

	SEXE.		
1858	4,146	3,935	8,081
1857	4,405	4,175	8,580
Totaux,	8,551	8,110	16,661

C'est, sur 100 émigrants, 51.32 hommes pour 48.68 femmes.

France. — La statistique par sexe est insuffisante en France, puisqu'elle ne s'applique qu'aux adultes. La nomenclature des professions est, en outre, beaucoup trop

sommaire; mais la répartition par âge est plus complète que dans les pays qui précèdent, puisqu'elle est donnée pour chaque sexe séparément.

SEXE ET PROFESSIONS.

	SEXE.				PROFESSIONS.			
	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Totaux.	Agricole.	Industrielle.	Autre.	Totaux.
1857	11,159	6,246	1,404	18,809	6,072	7,245	5,492	18,809
1858	8,416	4,386	1,011	13,813	3,767	5,620	4,426	13,813
1859	5,724	2,876	564	9,164	2,225	3,639	3,300	9,164
Totaux.	25,299	13,508	2,979	41,786	12,064	16,504	13,218	41,786
p, 0/0	60.54	32.33	7.13	100,00	28.87	39.50	31.63	10.000

AGES.

		de moins de 1 an.	de 1 à 10.	de 10 à 20.	de 20 à 30.	de 30 à 40.	de 40 à 50.	au dessus.	Total
1857	Hommes	94	1,146	2,365	3,665	2,515	1.322	774	11.881
	Femmes	63	1,055	1,323	2,136	1,261	629	461	6.928
1858	Hommes	70	793	1,690	2,840	2,012	1,008	541	8.954
	Femmes	70	713	836	1,542	932	438	328	4.859
1859	Hommes	35	431	1,370	1,796	1,338	672	381	6.023
	Femmes	37	380	570	1,095	608	265	186	3.141
Tot.	Hommes	199	2,370	5,425	8,301	5,865	3,002	1,696	26.858
	Femmes	170	2,148	2,729	4,773	2,801	1,332	975	14.928
Total général.		369	4,518	8,154	13,074	8,666	4,334	2,671	41,686
p. 10.000	Hommes	74	883	2,018	2,090	2,185	1,117	633	10,000
	Femmes	114	1,440	1,829	3,195	1,875	891	656	10,000
	Total .	89	1,082	1,950	3,130	2,075	1,036	638	10,000

Hollande. — Sur 28,040 émigrants officiellement constatés de 1831 à 1859 (29 ans), on a compté

	Chefs de famille.	Femmes mariées.	Enfants.	Domestiques.	
	9,114	4,421	14,264	241	28,040
p. 0/0	32,50	15.76	50.23	1.51	100.00

Ces 9,114 chefs de familles se répartissaient ainsi qu'il suit, par âge :

	de moins de 17	de 17 à 20	de 21 à 30	de 31 à 40	de 41 à 50	au dessus.	âge inconnu.	TOTAL.
	88	421	3,100	2,480	1,511	1,318	196	9.114
P. 0/0	0.97	4.62	34,01	27.21	16.58	14.46	2.15	100.00

Les professions de 6,261 émigrants adultes ont pu être recensées; en voici le relevé :

Agriculteurs.	1,838	Bottiers et cordonrs. .	173
Journaliers	2,453	Tisserands.	189
Menuisiers et ébénistes.	476	Boulangers et pâtisrs.	172
Maçons.	86	Négociants.	120
Peintres et vitriers. . .	70	Garçons de magasin.	114
Serruriers	142	Hôteliers.	84
Tailleurs.	247	Domestiques.	397

Les documents hollandais font encore connaître l'état de fortune des émigrants. Ainsi, sur les 9,114 chefs de famille qui nous occupent, 1068 avaient une certaine aisance; 5,715 vivaient du produit journalier de leur travail, et 2,226 étaient indigents. La position pécuniaire de 105 n'a pu être constatée.

On remarque une assez étroite analogie entre les professions des émigrants hollandais et anglais, en ce sens que les agriculteurs, les journaliers et les ouvriers d'art en forment la grande majorité.

Mecklembourg (Schwerin et Strelitz). —Les documents officiels de ces deux duchés, relatifs à l'émigration, ne sont pas présentés sous une forme identique pour chaque année au moins en ce qui concerne le sexe, les âges et les professions. Par cette raison, ils sont difficilement comparables.

Sexe masculin.	1853.	1854.
Garçons de moins de 14 ans	1,025	1,461
Célibataires de 14 ans et au-dessus.	1,823	2,997
Hommes mariés. . , ...	1,275	2,023
	4,123	6,481

Sexe féminin.		
Filles de moins de 14 ans.	930	1,401
Célibataires de 14 ans et au-dessus.	894	1,525
Femmes mariées. . . , ...	1,364	2,057
	3,188	4,983

Sexes réunis.	1853	1854
Enfants au-dessous de 14 ans . . .	1,955	2,862
Célibataires de 14 ans et au-dessus.	2,717	4,522
Mariés, ...	2,639	4.080
	7,311	11,464

Pour les 4 années qui suivent, les renseignements relatifs à l'âge et au sexe sont donnés dans la forme ci-après :

	Emigrants.	1855	1856	1857	1858
Sexe masculin	de plus de 14 ans.	745	1868	2429	678
	de moins de 14 ans.	254	576	827	202
		999	2444	3256	880
Sexe féminin	de plus de 14 ans.	604	1507	2264	669
	de moins de 14 ans.	236	519	794	216
		840	2,026	3,058	885

Ainsi, de 1853 à 1358 (6 ans), on a compté parmi les émigrants mecklembourgeois dont on a pu constater le sexe, 18,163 individus du sexe masculin ou 54.80 pour 0/0 et 14,980 du sexe féminin ou 45.20 p. 0/0. En ce qui concerne les âges, le sexe masculin a été représenté, de 1855 à 1858, par 5,720 et le sexe féminin par 5,044 personnes de plus de 14 ans. Aux âges inférieurs appartenaient 1,859 hommes ou garçons et 1,765 femmes ou filles. En résumé, les individus de plus de 14 ans étaient au nombre de 10,764 ou de 74.81 p. 0/0 et les individus d'un âge inférieur de 3,624 ou de 25.19 pour cent.

Les journaliers, les manœuvres, les domestiques agricoles sont en majorité parmi les émigrants dont ils forment environ les deux tiers; viennent ensuite les ouvriers d'art.

Prusse. — Les documents prussiens ont adopté les mêmes catégories d'âge pour les émigrants.

	Emigrants.	1852	1853	1856	1857	1858
Sexe masculin.	de plus de 14 ans.	8,908	7,653	7,299	4,434	5,426
	de moins «	3,788	3,045	3,143	1,601	2,869
Sexe féminin,	de plus de 14 ans.	5,097	4,610	4,846	2,415	3,450
	de moins «	3,579	2,886	3,185	1,431	2.150

Il résulte de ces chiffres que, dans les cinq années aux quelles ils se réfèrent, on a compté, pour 81,815 émigrants, 48,166 individus du sexe masculin ou 58.52 p. 0/0 et 33,649 du sexe féminin, ou 41.28 p. 0/0. Sur les 48,166 émigrants mâles 33,720 ou 70 p. 0/0 avaient plus de 14 ans et 14,446 ou 30 p. 0/0, moins de cet âge. Sur les 33,649 émigrants du sexe féminin 20,418 ou 60.68 avaient plus et 13,231 ou 39.32 avaient moins de 14 ans.

Saxe royale. — Le sexe, l'âge et l'état-civil des émigrants sont indiqués ainsi qu'il suit dans la statistique saxonne.

	Sexe			Etat-civil.	
Périodes.	mas.	fém.	Total.	Chefs de famille et célibataire.	Membres de la famille.
1853-55	2,409	1,800	4,209	1,720	2,489
1856-58	1,285	809	2,094	1,029	1.065

Les âges ci-après se rapportent aux membres de la famille.

	au dessous de 14 ans. Sexe		au dessus de 14 ans Sexe	
	masc.	fém.	masc.	fém.
1853-55	677	678	248	886
1856-58	285	313	102	365
	962	991	350	1,251

Les âges ci-après sont ceux des chefs de famille et de célibataires.

	Au dessous de 20 ans.	de 20 à 30.	de 30 à 40.	de 40 à 50.	au dessus.	Total
1853-55	120	726	478	259	137	1,720
1856-58	61	460	331	96	81	1,029
Totaux	181	1,186	809	355	218	2,749
Pour cent	6.58	43.14	29.43	12.91	7.94	100.00

Ainsi, sur 6,303 émigrants dans la période 1853-58 (6 ans), 3,694 ou 58.60 p. 0/0 appartenaient au sexe masculin et 2,609 ou 41.40 p. 0/0 au sexe féminin. Sur les 3,554 membres de la famille qui accompagnaient leurs parents ou époux, 1,953 ou 55 p. 0/0 avaient moins de 14 ans et 1,061 ou 45 p. 0/0 étaient au dessous de cet âge.

Suède. — Sur 12,744 émigrants de 1851 à 1854, on a compté :

	Hom.	Fem.	Enf. de moins de 17 ans.	Total égal. des 2 sexes.	Mariés	célibat. veufs ou veuv.	Enf.	Total égal.
	5,328	3,362	4,054	12,744	3,603	5,087	4,054	12,744
P.0/0	41.81	26.38	31.81	100.00	28.28	39.92	31.80	100.00

Dans 1627 cas d'émigration, les deux époux ont émigré à la fois.

Parmi les 12,744 émigrants, 3,698 appartenaient à la classe agricole; 5,873 étaient des journaliers et des domestiques; 1152 des ouvriers d'art. La profession de 2,021 n'avait pu être constatée.

Suisse.—A en juger par les documents afférents au canton du Tessin, l'émigration serait celle qui présenterait la plus grande disproportion entre les sexes. En effet, sur 4,637 émigrants de ce canton de 1850 à 1859, on n'a compté que 127 femmes pour 4,310 hommes. Mais ces rapports se modifient sensiblement, si l'on étend ses recherches à une émigration plus considérable et notamment à celle qui a eu lieu par le Havre en 1851-52 et 1852-53; on trouve alors les résultats ci-après :

	hommes.	femmes.	enfants.	total.
1851-52	2,714	1,374	2,587	6,675
1852-53	2,234	1,132	1,907	5,273
	4,948	2,506	4,494	11,948

Sur 7,454 émigrants adultes dans ces deux années, 4,948 ou 66. 38 p.o/o, proportion la plus forte que nous ayons encore constatée, appartenaient au sexe masculin.

Wurtemberg.—C'est le pays qui, depuis 1858, publie les documents les plus détaillés sur l'émigration; on regrette seulement qu'ils ne fassent pas connaître la répartition des émigrants par âge.

	Sexe.		Rapport p. 0/0	
	masculin.	féminin.		
1856	2,691	2,100	56.17	43.83
1857	3,450	2,742	55.72	44.28
1858	1,753	1,236	58.64	41.36

2°. ETAT-CIVIL.

	Veufs ou mariés.		Enfants légitimes.		Célibataires.		Enfants naturels émigrés avec leurs mères.		
	hommes	femmes	garçons	filles	hommes	femmes	garçons	filles	
1856	302	363	540	470	1,745	1,198	104	69	13,974
1857	352	436	586	614	2,345	1,563	168	130	
1858	141	147	265	192	1,267	875	80	22	
	795	946	1,391	1,276	5.357	3,636	352	221	
P, 0/0	5.69	6,77	9.95	9.13	38.34	26.03	2.52	1.57	100.00

Il est remarquable que, pour les trois années de la période, les femmes sont constamment plus nombreuses que les hommes dans la classe des mariés et veufs. Le fait contraire se manifeste parmi les célibataires adultes et les enfants.

Si l'on recherche, pour chaque sexe séparément, le rapport de l'état-civil, on constate les rapports ci-après :

	1856 SEXE.		1857 SEXE.		1858 SEXE.	
	masculin.	féminin.	masculin.	féminin.	masculin.	féminin.
Mariés et veufs. . . .	11.72	17.26	10.20	15.90	8.04	11·89
Célibataires adnites. .	64.35	57,07	67.93	56.97	72.28	70.80
Enfants	23.93	25.67	21.87	27,13	19.68	17,31
	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Pour chaque sexe, comme les chiffres absolus l'indiquaient déjà, ce sont les célibataires adultes qui dominent dans une forte proportion ; viennent ensuite les enfants, puis les femmes, mariés et veufs.

Le recensement des professions n'a pu être opéré que pour un certain nombre d'émigrants. Il a donné les résultats suivants :

	I. Agriculture.		II. Industrie				III. Commerce	IV. Prof. libérales.
	Ouvriers agric.	de l'alimentation.	du vêtement.	du bâtiment.	de l'ameublem.	manufacturière		
1858	503	162	112	107	121	89	14	22
1857	1,010	327	233	222	255	139	38	43
1856	844	245	196	168	170	113	51	38
Totaux	2,357	734	541	497	546	341	103	103
P.0/0	45.13	14.06	10.36	9.52	10.46	6.53	1.97	1.97

Le Wurtemberg est le seul pays qui ait songé à constater le culte des émigrants.

	1856	1857	1858	Totaux.	P. 0/0
Evangélistes et dissidents	3,761	4,784	2,127	10,672	76
Catholiques.	952	1,310	835	3,097	22
Juifs	78	98	27	203	2

En rapprochant les émigrants par culte de la population par culte, telle qu'elle a été recensée en 1846 et en 1858, on trouve le nombre ci-après d'habitants de chaque culte pour 1 émigrant.

Evangélistes. . .	306	241	547
Catholiques . . .	532	387	623
Juifs.	151	120	411

D'après ces rapports, les Catholiques émigreraient le moins et les Israélites le plus facilement. La population protestante tiendrait le milieu entre ces deux extrêmes.

RÉCAPITULATION.

La récapitulation, pour quelques-uns des 12 Etats qui ont été l'objet de cette étude, des résultats qui précèdent, donne lieu aux rapprochements ci-après :

I. SEXE.

ÉTATS.	RAPP. p. 0/0. masculin	RAPP. p. 0/0. féminin	ÉTATS.	RAPP. p. 0/0. masculin	RAPP. p. 0/0. féminin
Angleterre. .	55.70	44.30	Mecklemb . .	54.80	45.20
Autriche. . .	50.75	49.25	Prusse. . . .	58.72	41.28
Bavière. . . .	52.82	47.18	Suède	61.33	38.67
Belgique. . .	51.32	48.68	Suisse . . . ,	66.38	33.62
France. . . .	65.19	34.81	Wurtemb. .	56 50	43.50

C'est en Suisse et en France que la supériorité numérique des hommes dans l'émigration est le plus caractérisée. Cette supériorité est également très-marquée en Suède, en Prusse, en Wurtemberg et en Angleterre. C'est en Autriche, puis en Belgique, qu'elle se manifeste le moins.

II. ÉTAT-CIVIL.

La récapitulation par état-civil présente de plus grandes difficultés, les documents officiels ne fournissant pas, sur ce point, des renseignements identiques. Les trois pays ci-après seulement nous ont paru se prêter à un rapprochement à peu près exact.

	HOMMES. mariés	HOMMES. célibataires	FEMMES. mariées	FEMMES. célibataires	ENFANTS.	TOTAL.
Angleterre (1856-59)	58,703	202,354	72,884	126,564	108,473	568,978 (1)
Mecklemb. (1853-54)	3,298	4,820	3,421	2,419	4,817	18,775
Wurtemberg (1856-58)	795	5.357	946	3,636	3,340	14,074
Totaux. . .	62,796	212,531	77,251	132,619	116,630	601.827
P 0/0	10.43	35.15	12.83	22.03	19.56	100.00

(1) Non compris les émigrants dont l'état-civil n'a pu être constaté.

III AGES.

Les renseignements relatifs aux âges présentant de très grandes inégalités, il nous a paru nécessaire de séparer les États qui se bornent à diviser les émigrants en deux catégories d'âge (au dessus et au dessous de 14 ans), de ceux qui ont adopté une classification plus étendue.

	ÉMIGRANTS.		
	de moins de 14 ans	de plus de 14 ans	Totaux
Mecklembourg (4 années). .	3,624	10,764	14,388
Prusse (5 années). . . .	26,678	54,138	80.816
Saxe (6 années).	1,601	1,953	3,554
Totaux. . .	31,903	66,855	98,758
Pour 0/0	32.30	67.70	100,00

Parmi les états qui ont recensé les âges d'après un plus grand nombre de subdivisions, l'Autriche et la Bavière seules ont adopté la même classification.

	De 0 à 7 ans.	de 7 à 17	de 17 à 40	de 40 à 50	Au dessus.	Total.
Autriche (6 années)	2,254	3.841	9,168	1,437	536	17,236
Bavière (7 années)	20,449	24,544	103,914	14,156	5,492	168,555
	22,703	28,385	113.082	15,593	6,028	185,791
Pour 0/0	12.11	15,28	60.86	8.40	3.35	100,00

En réduisant les cinq catégories d'âges à trois, savoir 1° de la naissance à 40 ; 2° de 40 à 50 ; 3° au dessus, nous allons pouvoir rapprocher la France et la Hollande de l'Autriche et de la Bavière.

	De 0 à 40	de 40 à 50	Au dessus	Total
Autriche. . . .	15,263	1,437	536	17,236
Bavière	148,907	14,156	5,492	168,555
France.	34,784	4,334	2,671	41,786
Hollande. . . .	6,089	1,511	1,318	8,918
	205,040	21,438	10,017	236,495
Pour 0/0	86.70	9.06	4.24	100.00

IV. Professions.

L'extrême variété des classifications ne permet pas d'avantage de comparer exactement les professions. Toutefois en nous bornant aux deux divisions *Agriculture et Industrie*, nous allons pouvoir constater la part de chacune d'elles dans l'émigration des divers pays qui nous occupent. Remarquons que les chiffres qui suivent ne se rapportent pas, pour chaque Etat, au total de l'émigration, mais à l'émigration qui a pu être recensée par profession.

	Agriculture.	Industrie.	Total.	Rap. p. 0/0	
				agric.	indust.
Angleterre. . . .	73,852	105,380	179,232	41.20	58.80
Bade.	31.891	16,180	48,071	66.34	33.66
France.	12,064	16,504	28,568	42.23	57.77
Hollande.	1,858	1,555	3,413	54.43	45.57
Wurtemberg . .	2,357	2,659	5,016	47.00	53,00
	122.022	142.278	264,300		
Pour 0/0	46.17	58,83	100 00	46.17	53.83

D'après un rapport de la Société d'émigration de la ville de Hambourg, les émigrants partis par le port de cette ville se seraient répartis ainsi qu'il suit, de 1846 à 1852, entre l'agriculture et l'industrie.

	Ouv. industriels.		Ouv. agricoles.	
	pour 0/0		pour 0/0	
1846. . .	69	4/9	30	5/9
1847. . .	67	2/5	32	4/5
1848. . .	54	1/5	45	4/5
1849. . .	60	1/3	39	2/3
1850. . .	49	7/8	50	1/8
1851. . .	47	3/4	52	1/4
1852. . .	71	3/7	28	4/7

Enfin, d'après un document soumis, en 1857. à la législature du Canada, 12,443 immigrants européens arrivés

dans cette colonie anglaise, en 1855-56, appartenaient aux professions ci-après.

	Fermiers et ouvriers agr.	Ouvriers industriels.	Commis et employés.	Domestiques.	Journaliers.	Total.
	3,518	2,185	327	134	6,279	12,443
Pour 0/0	28.27	17.56	2.63	1.08	50.46	100.00

Il résulte des récapitulations qui précèdent 1° que l'on compte en moyenne 55 émigrants du sexe masculin pour 45 du sexe feminin ; 2° que, parmi les adultes des deux sexes, mais surtout parmi les adultes mâles, les célibataires sont sensiblement plus nombreux que les mariés ; 3° que les enfants forment le cinquième environ de l'émigration totale ; 4e que l'émigration recrute surtout parmi les personnes de 17 à 40 ans ; 5° que, le cadre des professions étant restreint à l'agriculture et à l'industrie, les émigrants industriels sont plus nombreux de 7 p. 0/0 que les agriculteurs.

CHAPITRE III.

De l'émigration du lieu d'embarquement au lieu de destination.

§ 1er ÉMIGRATION PAR MOIS.

Y a-t-il des époques dans l'année que l'émigrant choisit de préférence pour s'embarquer ? Deux considérations en sens contraire paraissent, *à priori*, devoir le guider dans le choix du moment de son départ : 1° le désir, d'une part, d'éviter les dangers, les fatigues et les lenteurs d'une navigation hivernale ; de l'autre, d'arriver avant la fin de la belle saison au lieu de destination ; 2° le désir de profiter de la baisse du fret qui se déclare toujours vers la fin de l'année, c'est-à-dire à une époque où les passagers sont en petit nombre.

Pour les agriculteurs, le moment du départ nous paraît devoir être particulièrement déterminé par la fin des travaux de la campagne.

En dehors des motifs personnels qui peuvent guider l'émigrant sur ce point, il faut encore tenir compte de l'organisation des services de navigation maritime au point de vue du nombre et des dates des voyages, ainsi que de l'état plus ou moins navigable de certaines mers en hiver.

Deux Etats européens seulement ont recueilli, jusqu'à ce jour, des renseignements sur l'émigration par mois; ce sont le Mecklembourg et la France.

MECKLEMBOURG.

Années	janvier	fév	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	déc.
1855	»	»	126	264	321	161	210	102	148	344	166	»
1856	»	14	31	659	646	184	256	302	529	1,341	500	24
1857	»	»	115	1,176	1,428	356	512	305	485	1,335	650	11
1858	»	2	19	384	464	79	127	105	103	346	137	»
Rapport	»	16	291	2,483	2,859	780	1,105	814	1,265	3,366	1,453	35
Sur 12,000		12	240	2.064	2.364	648	924	672	1.056	2.796	1 200	24

FRANCE.

1857	551	2,140	3.804	4,643	3,823	2,009	1,666	1.700	3,015	3,062	2,206	1,081
1858	500	583	1,519	1,827	1,787	1,113	922	816	1,452	1,350	811	555
1859	657	711	778	850	785	591	469	659	1,146	969	928	621
Rap.	1,708	3,434	6,101	7,320	6,395	3,713	3,057	3,175	5,613	5,381	3,945	2,257
S. 12,000	396	792	1,404	1,680	1,476	852	708	732	1,296	1,236	912	516

Dans le Mecklembourg, l'émigration est nulle pendant les trois mois d'hiver, ce qui s'explique très probablement par la rareté des moyens de transport à cette époque de l'année, et peut être aussi par l'interruption de la navigation dans les ports allemand situés sur la Baltique.

Pendant les autres mois, on constate deux *maxima* très distincts; l'un en mai, l'autre en octobre. Le printemps et l'automne voient donc partir le plus grand nombre d'émigrants de cette partie de l'Allemagne, et certainement aussi (les ports d'embarquement étant les mêmes) de l'Allemagne entière.

En France, l'émigration est certainement moins considérable en hiver que dans le reste de l'année; elle n'en atteint pas moins un chiffre relativement élevé. On y distingue comme pour le Mecklembourg, deux *maxima* tombant, si ce n'est dans le même mois, au moins à peu près dans la même saison. Le premier se produit en avril, le second en septembre.

Pour les deux pays, c'est au printemps et en automne que les départs sont les plus nombreux. Ce fait confirme notre observation que le désir de profiter de la belle saison pour les uns, la baisse du fret en automne et la fin des travaux agricoles pour les autres, déterminent l'époque de leur départ.

§ 2. Ports d'embarquement.

Renseignements pour plusieurs ports réunis.

Les documents que nous avons réunis sur la part des divers ports européens dans l'émigration sont loin d'être concordants. Nous allons reproduire ceux qui nous ont paru le plus dignes de foi.

D'après M. Otto Hübner (*Jahrbuch für* 1859) la part des ports allemands dans l'émigration allemande aurait été ainsi qu'il suit de 1846 à 1858.

	Émigration totale allemande.	Émigration par les ports allemands.	Rapport p. 0/0.
1846	94,584	38,058	40 p. 0/0
1847	109,531	42,382	38.8
1848	81,895	37,532	45.9
1849	89.102	36,249	40,4
1850	82.404	37.061	45
1851	112,547	56,070	49.8
1852	162,301	89,800	55.3
1843	157,180	90,373	58
1854	251.931	128,694	51.7
1855	81,698	47,276	58
1856	98,573	60,839	61.7
1857	115,976	78,438	68
1858	56,240	41,917	75.3

ux termes de ce document, sur 100 émigrants, 40 seu-
ent s'embarquaient dans les ports de leur pays en 1846 ;
ourd'hui, cette proportion serait de 75 ou des trois
rts.

Détails par port.

ORTS ALLEMANDS.— *Brême.* — On trouve dans le 8e rap-
du Bureau des Emigrants de Brème, les renseignements
ants sur l'émigration par ce port, de 1833 à 1859.

s.	Emigrants.	Navires.	Années.	Emigrants.	Navires.
33	8,894	81	1847	33,686	235
34	13 086	125	1848	29,947	219
35	6,185	79	1849	28,643	213
36	14,137	193	1850	25,776	183
37	15.087	179	1851	37,493	236
38	9,312	104	1852	58,551	339
39	12,241	114	1853	58,511	297
40	12,806	131	1854	76,875	362
41	9,594	109	1855	31,550	168
42	13,619	122	1856	36,517	196
43	9,927	144	1857	49,399	162
44	19,857	150	1858	23,095	237
45	31,822	217	1859	22,098	120
46	32,872	236	1860	30,128	144

tte statistique eût été beaucoup plus instructive, si

nous avions pu la compléter par la division des bâtimeuts affectés aux transports en navires à voile et à vapeur, et par l'indication du pavillon de chacun d'eux.

Sur 120 bâtiments affretés au transport des émigrants en 1859, 16 étaient à vapeur et 104 à voile. Sur 144 en 1860, 10 seulement étaient à vapeur.

En 1858, la distinction des pavillons a été faite ainsi qu'il suit pour 143 navires.

Brémois.	115
Oldenbourgeois. . .	12
Hanovriens . . . . ,	5
Prussiens , ...	1
Etats-Unis	10

En 1855, 82 navires à voile ont transporté 15,208 émigrants, et 11 à vapeur 1,479. C'est, en moyenne, 185 émigrants par bâtiment à voile et 134 par vapeur.

Hambourg. — L'émigration par Hambourg est *directe* et *indirecte ;* directe, quand les émigrants se rendent immédiatement de ce port à leur destination; indirecte, quand de Hambourg ils vont s'embarquer à Hull, à Liverpool, à Grimsby ou dans tout autre port anglais. Nous ne connaissons qu'à partir de 1853, les éléments de cette division.

Émigration directe.						*Émigration dir. et indi*			
Années	Emigrants directs	Navires	Années	Emigrants directs	Navires	Années	Émigration directe	Émigration indirecte	Total.
			1853	18,969	127	1853	18,969	10.511	29,48
			1854	32,850	163	1854	32.310	18,509	50.81
1847	7,628	65	1855	15.663	87	1855	25,663	2,989	18,65
1848	6,585	56	1856	24,286	119	1856	24,286	1,917	26,20
1849	5,620	47	1857	28,595	127	1857	28,894	2,627	31,52
1850	7,430	76	1858	18,182	98	1858	18,482	8,977	27,45
1851	12,279	121	1859	12,753	78	1859	12,783	489	13,24
1852	21,916	143	1860	14,696	75	1860	14,696	1,296	15,99

On voit qu'à partir de 1855, l'émigration indirecte perd tout à coup de son importance pour ne se relever qu'en 1858. C'est probablement le résultat d'une lutte de tarifs entre les compagnies allemandes et anglaises, lutte terminée à l'avantage des premières, de 1855 à 1857, et sans doute des secondes en 1858.

La part de la voile et de la vapeur dans les transports directs, en 1856, 1857 et 1858, a été ainsi qu'il suit ;

	1856	P. 0/0	1857	P. 0/0	1858	P. 0/0
Vapeur	21,253	87.51	24,273	85.01	12,880	70.23
Voile.	3,033	12.49	4,322	14.99	5,602	29.77
Totaux	24,286	100,00	28,595	100.00	18,482	100.00

En 1859, sur 78 navires affectés au transport des émigrants, 19 étaient à vapeur et 21 sur 75 en 1860.

La nationalité des navires affectés au transport direct est déterminée ainsi qu'il suit par les documents officiels pour les années 1855 à 1858.

		1854	1855	1856	1857	1858	1859	1860
Allemag.	Holstein	1	»	»	»	»	»	1
	Lubeck	1	»	»	»	»	»	»
	Mecklemb.	5	»	1	»	»	2	»
	Hambourg	92	65	89	90	85	63	71
	Brème	5	2	1	7	3	1	»
	Oldenbourg	5	2	2	3	5	6	»
	Prusse	4	2	1	»	»	»	»
	Hanovre	4	1	3	4	1	1	»
		117	72	97	104	94	73	72
Pays divers	Belgique	1	»	»	»	»	»	»
	Etat-Unis	18	10	13	12	»	2	2
	Danemark	1	»	4	3	3	2	»
	Angleterre	19	3	3	5	»	»	»
	Hollande	5	1	1	2	»	1	»
	Suède et Norwège	2	1	1	1	1	»	1
		46	15	22	23	4	5	3
	Total général	163	87	119	127	98	78	75
PAVILLON P. 0/0	Allemand	72	83	81	82	96	93	96
	Etranger	28	17	19	18	4	17	4
		100	100	100	100	100	100	100

Ainsi, le pavillon allemand lutte avec un avantage de plus en plus marqué contre la concurrence étrangère qui, en 1858 et 1860, a été insignifiante. La marine de Hambourg a, d'ailleurs, une supériorité immense sur celle des autres ports allemands qui viennent lui disputer les transports transatlantiques.

Les émigrants de tous les pays allemands sans exception se donnent, en grande majorité, rendez-vous à Hambourg. Les Scandinaves, quelques Français, Belges, Hollandais, Italiens et Polonais s'y embarquent également.

Le tableau ci-après indique, par ordre alphabétique de pays, le mouvement de l'émigration par nationalités, dans ce port, pour chacune des cinq années ci-dessous.

		1854	1855	1856	1857	1858
ALLEMAGNE.	Anhalt (les 3 duchés)	22	5	22	24	12
	Autriche	4,928	797	570	868	646
	Bade	523	32	108	181	306
	Bavière	2,276	537	500	499	406
	Brunswick	199	111	69	81	98
	Brême	56	20	20	31	33
	Francfort s. l' M.	88	55	35	47	19
	Hambourg	767	392	419	508	345
	Hanovre	2,299	662	715	1,315	770
	Hesses (les 2)	824	434	576	752	1,104
	Lippe-Detmold	10	2	10	15	22
	Lubeck	125	62	95	117	49
	Mecklembourg	11,464	2,878	6,353	8,215	2,502
	Nassau	330	279	57	65	94
	Oldenbourg	81	30	82	75	39
	Prusse	15.634	6,971	11,905	12,723	8,253
	Reuss	100	6	21	19	3
	Saxe-Royale	2,611	645	615	803	516
	Saxe (les 4 duchés)	460	139	131	149	239
	Schwartzbourg	195	49	31	50	11
	Thuringe	696	235	93	389	174
	Waldeck	5	4	3	5	28
	Wurtemberg	542	315	332	406	229
		44,235	14,479	22,762	27,337	15,898
AUTRES ÉTATS.	Belgique	13	6	9	13	8
	Danemark et duchés	3,540	1,664	1,667	2,037	1,910
	Espagne	»	»	»	10	6
	France	4	1	18	19	13
	Grande-Bretagne	66	20	21	65	9
	Hollande	»	4	»	7	14
	Italie	10	4	6	3	2
	Portugal	»	»	»	3	1
	Russie et Pologne	361	500	138	178	60
	Suède et Norwège	726	194	271	485	305
	Suisse	1,236	1,416	465	367	64
	Pays divers	93	127	382	716	1.162
	Totaux	6,036	3,930	2,977	3.890	3,546
	Total général	50 271	18,409	25,739	31,227	19,444

ı remarquera peut-être que, pour quelques pays, les
'es qui précèdent sont supérieurs à ceux que nous leur
s attribués au Chapitre 1er; mais il ne faut pas perdre
ıe que les documents officiels qui nous ont servi de
ɜ, ne constatent généralement que les émigrations
'isées et non les émigrations clandestines.

ATS BELGES. — *Anvers*. Le tableau ci-après, qui est
ıl, fait connaître le mouvement de l'émigration par ce
de 1843 à 1859.

ɜs.	navires.	émig. ou passag.	Années.	nav.	émig. ou pas.
3	61	2,988	1852	68	14,428
4	28	2,624	1853	66	15,262
5	36	5,210	1854	108	25,843
6	89	13,178	1855	38	7,434
7	102	14,612	1856	56	10,010
8	66	11,073	1857	67	13,323
9	61	10,260	1858	44	4,080
)	40	7,016	1859	19	1,320
	51	9,243	1860	28	2,442

ɔrès des renseignements que nous croyons exacts, ce
ait guère qu'à partir de 1855 que la part des belges
es chiffres d'émigration qui précèdent serait devenue
érable.

ıme port d'embarquement pour des destinations loin-
, Ostende n'a aucune importance.

S FRANÇAIS. — *Le Havre*. L'émigration par le Havre
nt les chiffres ci-après de 1857 à 1860.

	1857	1858	1859	1860
ınçais .	3,754	2,116	1,532	1,689
'angers. .	25.946	11,119	9,334	14,321
Total .	29.700	13.235	10,866 (1)	16,010
Navires	154	101	67	77

ɔn compris 147 émigrants dont la nationalité n'a pu être
ɜe et 4,526 passagers embarqués sur des navires non
à la surveillance du commissariat de l'émigration.

Bien que les publications du gouvernement soient muettes sur ce point, nous croyons savoir qu'au Havre la plus grande partie des transports d'émigrants est effectuée sous pavillon américain.

Les trois autres ports où l'émigration est constatée par les agens de l'Etat, sont Bordeaux, Bayonne et Saint-Nazaire. Voici les nombres relevés, les mêmes années, pour ces trois ports :

		1857	1858	1859	1860
Bordeaux. . . .	français.	1,266	1,132	639	1,391
	étrangers.	105	173	487	
	navires.	1	17	10	13
Bayonne	français	658	487	807	1,468
	étrangers.	631	440		
	navires.	8	7	5	10
Saint-Nazaire. .	français.	43	»	»	»
	étrangers.	53	»	»	»
	navires.	1	»	»	»

Les départs de Marseille pour l'Algérie ayant lieu par les soins et sous la surveillance des agents du ministère de la guerre et non du commissariat de l'émigration qui relève du département de l'intérieur, nous ne trouvons, dans les documents que publie ce département, aucun renseignement sur cette partie de l'émigration par les ports français. D'un autre côté, comme les navires qui transportent moins de 40 personnes à la fois, ne sont pas soumis à l'inspection du commissariat, nous ne connaissons pas davantage le nombre des transports qu'ils effectuent. En tenant compte approximativement de l'émigration par cette double voie, les documents que nous avons sous les yeux croient pouvoir évaluer à 15,000 le chiffre total des personnes qui ont quitté nos ports en 1857 avec projet d'établissement au dehors.

Ports Anglais. — Ces ports se classent ainsi qu'il suit au point de vue du nombre des émigrants qui s'y embarquent annuellement.

Angleterre :	1854	1855	1856	1857	1858	1859	1860
Liverpool.	215,268	127,558	127,558	155,647	81,326	80,855	83,774
Londres.	33,001	19,191	19,191	21,766	13,900	16,010	11,798
Plymouth.	16,117	8,898	8,898	11,860	4,930	4,124	4,315
Southampton.	12,725	7,333	7,333	7,683	2,479	4,441	2,187
Autres ports.	5,637	2,516	2,516	2,414	879	643	927
Total.	283,948	165,496	165,496	199,371	103,514	106,073	103,001
Ecosse.							
Glasgow et Greenock.	10,089	4,992	4,992	6,178	4,194	4.323	3,660
Autres ports.	3,218	1,242	1,242	1,577	815	208	212
Total.	13,307	6,234	6,234	7,755	5,009	4,531	3,872
Irlande.							
Ports réunis.	26,174	4,824	4,824	5.749	5,449	9,828	21,596
Total de l'émigr.	323,429	176,554	176,554	212,875	113,972	120,432	128,257

Les documents officiels ne font, d'ailleurs, connaître ni la nationalité des étrangers qui viennent s'embarquer dans les ports anglais, ni le rôle de la vapeur et de la voile dans les transports, ni les divers pavillons qui les effectuent.

On trouve, toutefois, dans le rapport des Commissaires de l'Emigration pour 1859, les renseignements suivants sur ce dernier point.

Destinations.		nombre des navires	Rap. p.0/0 du pav. angl. dans ce nombre.	Rap. p. 0/0. de ce pav. dans le transp. des émig.
Etats-Unis . . .	1842	194	5.67	7.62
	1843-49	2,453	17.24	19.12
	1850-52	1,571	16,67	14,85
	1853-54	716	10,05	8.95
	1855-59	800	13,37	9.65
Colonies anglaises de l'Amérique du nord.	1842	20	tous anglais.	tous anglais.
	1843-49	171	id.	id.
	1850-52	44	id.	id.
	1853-54	55	id.	id
	1855-59	40	80.00	76.00
Australie et Nouvelle Zélande.	1842	1	tous anglais.	tous anglais.
	1843-49	13	id.	id.
	1850-52	131	93.12	90.70
	1853-54	168	96.42	97,80
	1855-59	332	88.25	91.02
Cap de Bonne-Espér.	1856-59	11	tous anglais	tous anglais.

L'influence de la suppression des lois de navigation se manifeste ici clairement par le progrès de la concurrence du pavillon étranger. Ainsi, à destination des Etats-Unis, la part de la marine anglaise dans le nombre des navires tombe de 17.24 p. 0/0 en 1843-49, à 10 et 13 en 1855-59. La diminution de sa part dans le total des transports est plus forte encore. — Pour les colonies anglaises de l'Amérique du nord, le pavillon anglais, qui avait absorbé tout le mouvement de l'émigration de 1842 à 1854, en céde le cinquième au pavillon tiers, pour le nombre des navires, et le quart pour les transports. — Même observation pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Disons, en passant, qu'un des griefs de la marine marchande anglaise contre le rappel des lois de la navigation en ce qui concerne le transport des émigrants, c'est qu'astreinte par la loi à payer une indemnité pour les accidents arrivés à bord de ses bâtiments, elle ne peut lutter contre le pavillon américain qui n'est pas soumis à la même obligation.

Toutefois, la responsabilité des navires anglais en matière de transport, ne s'étend pas au-delà du bâtiment. Autrefois, elle atteignait la fortune tout entière de l'armateur.

Nous avons vu (Chap. 1er, *Angleterre*) que le nombre des émigrants étrangers par les ports anglais a décru notablement dans ces dernières années. Cette diminution est due surtout aux efforts des gouvernements allemands, aidés des journaux, pour concentrer l'émigration de leurs nationaux dans les ports germaniques. Pendant plusieurs années, les feuilles d'outre Rhin, obéissant à une sorte de consigne, n'ont cessé de présenter sous les plus sombres couleurs les souffrances, les déceptions de leurs compatriotes embarqués à bord des navires anglais ou américains. Il est possible que des abus graves aient eu lieu; mais il faut aussi reconnaître que le gouvernement britannique a

fait constamment les plus grands efforts pour y remédier et qu'aujourd'hui la législation et les règlements de ce pays contiennent les dispositions les plus propres (s'ils sont exécutés) à assurer le bien-être de l'émigrant à bord et le respect des engagements pris avec lui.

Les mêmes manœuvres ont été longtemps employées pour détourner l'émigration allemande des ports français. De ce côté du détroit également, il y a été répondu par la législation la plus tutélaire, la plus protectrice des intérêts de l'émigrant et le gouvernement veille à son application avec la plus vive sollicitude. (Voir le chapitre *Législation*).

L'une des circonstances qui ont attiré jusqu'à ce jour au Havre un nombre considérable d'émigrants de la Suisse et de l'Allemagne du Sud, c'est que le transit des marchandises n'est pas gratuit en Allemagne (1) comme en France. Delà, la nécessité pour les émigrants du premier de ces deux pays d'acquitter, pour les objets neufs qu'ils emportent, des droits relativement onéreux. L'achèvement de notre réseau ferré de l'Est, et surtout de la partie du chemin de ceinture qui permet le transport direct du Rhin au Havre des marchandises et des bagages, ont sensiblement contribué à détourner sur ce port une partie du courant de l'émigration allemande. Un résultat plus considérable eut encore été obtenu, si nos compagnies de chemin de fer, mieux éclairées sur leurs véritables intérêts, avaient consenti, pour le transport des émigrants, les réductions demandées par le gouvernement.

Nous avons regretté que les documents officiels européens n'aient fait connaître que très rarement la part de la voile et de la vapeur dans le transport des émigrants. Nous trouvons dans les rapports de la chambre de commerce de New-York quelques renseignements sur ce point. Sur 141,570 émigrants

(1) Les journaux allemands annoncent la prochaine gratuité du transit dans les états du Zollverein.

débarqués dans cette ville en 1856, 5,111 seulement ou 3.6 p. 0/0, et sur 85,602 en 1859, 24,218 ou 28.29 p. 0/0 étaient arrivés en steamers.

D'après un rapport du gouverneur du Canada, sur 12,596 immigrants européens arrivés au port de Quebec en 1858, 9,206 ou 73 p. 0/0 ont été transportés par 138 bâtiments à voiles et 3,390 ou 27 p. 0/0 par 16 steamers. Chaque bâtiment à voiles avait donc à bord en moyenne 66 passagers et chaque vapeur 212. Les vapeurs ont été, au total des navires, dans le rapport de 10 p. 0/0.

Le progrès de la vapeur dans le transport des émigrants aux Etats-Unis est dû, en partie, au récent établissement de deux lignes de steamers, l'une de Brême, l'autre de Hambourg, pour New-York. Dans la création de ces deux lignes, la spéculation a eu un double objet : d'abord le transport des émigrants, puis un fret en retour, fret de marchandises et fret de voyageurs. Il est certain que, depuis quelques années, un nombre considérable d'Américains viennent nous visiter et même s'établir parmi nous. Ce dernier fret est d'autant plus avantageux, qu'ils appartiennent le plus souvent aux classes aisées et acquittent un prix de transport plus élevé que les émigrants.

§ 3° Prix du transport.

Ce prix varie selon l'abondance ou la rareté du fret, et aussi en raison de la concurrence que les compagnies de navigation peuvent se faire entre elles.

En 1855, les prix moyens, selon les destinations, s'étaient établis ainsi qu'il suit dans le port de Brême. Ces prix comprennent le passage et la nourriture.

DESTINATIONS.	PRIX. fr.	cent.
New-York, Baltimore et la Nouvelle-Orléans. . .	112	50
Philadelphie	123	75
Charlestown (Caroline du Sud)	150	00
Quebec	112	50
Rio-Grande-do-Sul	262	50
Port-Adélaïde.	337	50
San-Francisco.	562	50

Pour ces deux derniers ports, les enfants payaient moitié prix, et, pour les autres destinations, 18 fr. 75 cent. de moins que les adultes.

En 1854, année de l'apogée de l'émigration européenne, les compagnies de Brême avaient demandé, par *bâtiment à voiles*, pour New-York et Baltimore, 150 fr. par émigrant de 12 à 30 ans, de 75 à 112 fr. 50 par enfant de 8 à 12 ans, et de 56 fr. 25 à 93 fr. 75, par enfant de 4 à 8 ans. Pour la Nouvelle-Orléans et le Texas, le prix (par adulte) avait été plus élevé de 37 fr. 50. Pour la Californie, les émigrants avaient payé 750 fr. en cabine, et 468 fr. 75 dans l'entrepont.

Par les *bâtiments à vapeur* qui faisaient, à cette époque, un service mensuel (aujourd'hui bi-mensuel) entre Brême et New-York, les prix payés en moyenne, en 1854, ont été les suivants, avec réduction de moitié pour les enfants de moins de dix ans.

1res Cabines (salon supérieur)	712	50
1res Cabines (2e salon)	590	00
2e id.	375	00

Ces prix ont été à peu près les mêmes à Brême et à Hambourg.

En 1857, les tarifs de 1855 n'avaient pas été abaissés; un émigrant adulte payait encore, pour se rendre dans les ports des Etats-Unis, 112 fr., nourriture et traversée comprises.

Le tableau ci-après indique les prix de transport maxima et minima de Liverpool aux principales colonies anglaises. Ces prix, qui se rapportent aux années 1858 et 1859, sont le résultat de soumissions provoquées par le Commissariat de l'Emigration.

Destinations.	*Prix.* maxima		minima	
Nouvelles-Galles-du-Sud	448	75	328	50
Victoria	377	15	322	60
Australie du Sud	396	75	323	60
Australie occidentale	625	00	373	10
Tasmanie	450	00	400	00
Cap de Bonne-Espérance	361	84	250	00
Natal	450	00		
Indes-Orientales	403	00	325	00

§ 4. Durée moyenne des traversées.

Le tableau suivant, qui fait connaître, en nombre et fractions de jours, la durée moyenne des voyages par navires à voiles et à vapeur, de Hambourg à diverses destinations transatlantiques, est extrait du rapport, pour 1859, de la Société protectrice des émigrants de cette ville.

I. *Voile.*

	1854		1855		1856		1857		1858	
Quebec.										
Durée moyenne . . .	57	7/8	48		51	2/13	42	13/14	45	4/5
« la plus courte .	39		35		38		28		35	
» la plus longue.	77		57		68		64		56	
New-York.										
Durée moyenne . . .	46	1/4	40		40	1/7	39	3/4	40	1/2
» la plus courte .	31		27		23		26		22	
» la plus longue .	70		64		56		54		63	
New-Orléans et Texas										
Durée moyenne, . .	56		59	1/2	58		51	1/4	55	
» la plus courte .	47		47		53		39		45	
» la plus longue .	70		68		63		62		65	
Brésil.										
Durée moyenne . . .	56	1/6	59		69	4/9	66		60	3/4
» la plus courte.	45		45		41		45		42	
» la plus longue .	71		73		90		85		84	
Valpar. et San-Franc.										
Durée moyenne . . .	182		136	1/3	104		»		»	
» la plus courte .	180		102		103		»		»	
» la plus longue,	184		187		105		»		»	
Australie.										
Durée moyenne . . .	107	7/12	106	1/2	106	1/4	109		110	1/2
» la plus courte .	92		96		89		98		97	
» la plus longue .	128		115		132		121		135	
Afrique.										
Durée moyenne . . .	»		»		»		»		72	
» la plus courte .	»		»		»		»		58	
» la plus longue .	»		»		»		»		86	

II. *Vapeur.*

	1856			1857			1858		
	jours	hres	mtes	jours	hres	mtes	jours	hres	mtes
New-York.									
Durée moyenne . . .	15	9	9	14	20	»	15	15	»
» la plus courte .	13	9	»	12	20	»	13	1	»
» la plus longue .	18	20	»	20	»	»	22	12	»

En 1859, le trajet de Brême à New-York a été, en moyenne, de 45 jours par navires à voiles; le plus court, de 26; le plus long, de 68 jours. Par steamer, la durée moyenne du trajet a été, en 1854, de 15 jours, 11 heures, 45 minutes à l'aller, et de 13 jours, 19 heures, 17 minutes au retour. La même année, la traversée la plus courte effectuée par les vapeurs de la Cie Collins, entre New-York et Liverpool, a été de 10 jours, 3 heures; la durée moyenne, de 11 jours, 6 heures, 6 minutes. Le trajet le plus court, par vapeur, de Southampton à New-York, a été, en 1859, de 11 jours 1/2, et le plus long, de 16 jours. De Liverpool au Canada, la durée moyenne de la traversée, en 1858, a été de 40 jours, à la voile, et de 12 jours 1/4, à la vapeur.

Nous venons de voir que la durée moyenne du voyage pour New-York est plus longue par Brême que par Liverpool. Cette différence paraît devoir s'expliquer par ce fait que les bâtiments venant de Brême, obligés de traverser la Manche, y sont souvent assaillis par des vents défavorables qui peuvent les y retenir assez longtemps. Les bâtiments sortis de Liverpool arrivent, au contraire, en plein Océan, immédiatement à leur sortie du canal Saint-Georges (mer d'Irlande), où il est rare qu'ils soient retenus par l'état du vent.

Les documents officiels anglais donnent les longueurs de traversée suivantes, par navires à voiles, pour les établissements coloniaux les plus éloignés de la métropole. Ces longueurs sont déduites de voyages faits en 1858, 1859, et dans le 1er trimestre de 1860.

Destinations.	*Durée.* maxima.	minima.
	jours.	jours.
Nouvelles-Galles-du-Sud	131	85
Victoria	120	74
Australie du Sud	131	73
Australie occidentale	153	82
Tasmanie	118	52
Cap de Bonne-Espérance	88	52
Natal	85	75
Indes-Orientales	151	101

§ 5. MORTALITÉ A BORD DES NAVIRES D'ÉMIGRANTS.

Au début de l'émigration, lorsque les gouvernements européens et des lieux de destination n'étaient pas intervenus pour sauvegarder les intérêts des émigrants contre la rapacité et l'inhumanité des entrepreneurs de transport, la mortalité à bord devait être et a été réellement considérable. Absence de toute précaution hygiénique, de tout soin médical, entassement d'individus de tout sexe et de tout âge sur des espaces insuffisants, ventilation défectueuse, mauvaise nourriture, tout se réunissait pour provoquer ces maladies contagieuses dont les effroyables ravages ont fait donner le surnom de *tombeaux flottants* à certains navires tristement célèbres. Nous sommes heureux de dire qu'aujourd'hui la situation des émigrants à bord s'est sensiblement améliorée et que, grâce à la surveillance exercée par les gouvernements sur les navires, sur leur appropriation, sur leurs conditions de navigabilité, sur le rapport entre les superficies et le nombre des passagers, sur la quantité et la qualité des approvisionnements et des médicaments, (Voir le Chap. *Législation*) le nombre des décès sur mer a considérablement diminué.

On en trouve la preuve dans le résumé ci-après de la mortalité pour cent émigrants à bord des bâtiments partis de 1854 à 1859, de Liverpool pour les principaux ports des Etats-Unis.

1854	1855	1856	1857	1858	1859
0.74	0.33	0.22	0.36	0.19	0.12

Le chiffre mortuaire des navires anglais à destination du Canada a diminué de 2 p. 0/0 en 1854 par rapport aux années précédentes. Il est tombé, après des oscillations diverses, à 0.17 en 1859. Il avait cependant encore été de 0.47 en 1857.

La mortalité, toutes choses égales d'ailleurs, est en raison directe de la longueur du trajet. C'est ce que confirme le document suivant (extrait du dernier rapport des Commissaires de l'Emigration anglaise) relatif au nombre des décès survenus sur un total de 257,225 émigrants transportés, par leurs soins, de 1847 à 1858 (12 ans) en Australie, en Tasmanie, au Cap, à Natal et à la Nouvelle-Zélande.

	Adultes		Enfants de 1 à 14 ans.		Petits enfants.		Totaux.
	hom.	fem.	garç.	filles	garç.	filles	
Emigrants	81,924	108,875	28,596	30.285	3,696	3,847	257.225
Décès.....	468	784	1,189	1,363	595	567	4,966
Pour 0/0.	0.57	0,72	4.15	4.50	16.08	14.73	1.93

Ce document est particulièrement intéressant en ce qu'il spécifie la mortalité afférente à chaque âge, et à chaque sexe aux différents âges. Il montre notamment que le sexe masculin, en ce qui concerne les adultes et les enfants de 1 à 14 ans, résistent un peu mieux que le sexe féminin aux fatigues de la mer. Le phénomène contraire se produit pour les petits enfans ; à cet âge encore si tendre, le sexe féminin lutte plus efficacement contre les périls de la traversée.

Le grand nombre des décès d'enfants indique que, pour pouvoir comparer utilement la mortalité des bâtiments allant aux mêmes destinations, il importerait, avant tout, de connaître la composition par âge des passagers. C'est ce que les auteurs du document qui précède ont heureusement mis en relief dans le tableau qui suit :

Années	Nombre des émigrants.	Proportion des enfants. p. 0/0.	Mortalité p. 0/0.
1852	34,090	54,38	4.94
1853	27,723	35.53	1.66
1854	41,065	35.20	1.59
1855	28,016	26.67	1.08
1856	20,385	29,56	1.14
1857	22,301	27.57	0.89

Nous aurions cru que, toutes choses égales d'ailleurs, la mortalité devait être en raison du nombre des passagers. Il nous semblait d'autant plus qu'il devait en être ainsi, que les maladies qui éclatent à bord sont souvent contagieuses. Le document suivant, émané de la même autorité, laisse le problème sans solution positive. Il est vrai que la mortalité n'y est rapportée qu'à la capacité des navires; mais le nombre des passagers est presque toujours en rapport avec cette capacité. Les bâtiments auxquels se rapportent les coefficiens de mortalité ci-après, avaient les Etats-Unis pour destination.

TONNAGE.	1857	1858	1855	1854
300	0.08	0.15	0.26	0.85
de 300 à 400	0.12	0.06	0.22	0.28
de 400 à 500	0.11	0.14	0.19	0.45
de 500 à 600	0.18	0.15	0.18	0.68
de 600 à 700	0.09	0.27	0.19	0.85
de 700 à 800	0,30	0.42	0.20	0.95
de 800 à 900	0.18	0.06	0.22	0.42
900 à 1000	»	0.36	»	0.43
	0.10	0.17	0.21	0.62

Remarquons, à ce sujet, que des circonstances tout à fait étrangères aux conditions de l'installation peuvent exercer une influence positive sur la mortalité. Ainsi, par exemple, s'il est vrai que les races ont un chiffre mortuaire spécial, même dans des conditions climatologiques et économiques parfaitement semblables, on doit constater, à bord, l'effet des lois de vitalité qui les régissent dans leur pays. Toutefois aucune observation n'a encore été faite à ce point de vue. Le degré d'aisance dont ont joui les émigrants avant leur

embarquement, peut également élever ou abaisser le chiffre de la mortalité pendant la traversée. Il est certain que, sur mer comme à terre, l'homme sain, solide, vigoureux, luttera plus efficacement contre les agents morbides qui l'entourent, que l'homme épuisé par les fatigues ou les privations. (1)

Si les émigrants recrutés par le gouvernement anglais, à la demande des gouvernements coloniaux (*assisted emigration*), donnent, malgré les précautions prises pour garantir la santé à bord, un plus grand nombre de décès que les autres, c'est que les premiers ne se composent généralement que d'indigents, tandis que parmi les seconds figurent des artisans, journaliers et ouvriers agricoles, qui ne partent généralement que pour améliorer une situation déjà comparativement bonne. Aussi, tandis que l'émigration officielle a donné 1.23 décès p. 0/0 en 1859, l'émigration libre n'a été atteinte que dans la proportion de 0.60. Des différences analogues se font remarquer dans les années précédentes.

Aucun fait n'est plus concluant dans le sens de l'heureuse efficacité, pour la conservation de la santé des passagers, de bons aménagements à bord, que cette circonstance, mentionnée dans le dernier rapport des Commissaires de l'Emigration, de l'énorme diminution, en 1859, par rapport aux années antérieures, de la mortalité des Chinois, émigrant de leur pays pour les Antilles anglaises. Cette

(1) Voici un triste mais instructif exemple de l'influence que peuvent exercer sur la mortalité à bord des privations, des souffrances prolongées avant l'embarquement.

Sur 89,733 émigrants qui, en 1847, ont quitté les ports du Royaume-Uni pour se rendre au Canada 5,293 ou près de 6 p. 0/0 sont décédés pendant la traversée. Des 84,445 qui ont débarqué, 10,037 sont morts dans les premiers jours de leur arrivée. Des 74,408 survivants, 30,265 ont reçu, pendant plus ou moins longtemps, des secours médicaux. La source de cette énorme mortalité est dans ce fait que les six septièmes des émigrants étaient des Irlandais, qui souffraient, depuis plus de six mois, de l'effroyable famine qui a décimé leur pays en 1846-47.

mortalité, qui avait varié', de 1850 à 1858, entre 10 et 20 p.0/0, est tombée, par suite de l'application, pour la première fois, aux navires affectés à leur transport, des mesures en vigueur dans les ports européens, à 1/2 p. 0/0. Des résultats aussi favorables ont été obtenus, dans les mêmes conditions, pour les coolies amenés de l'Inde à l'île Maurice.

Une expérience non moins décisive dans le même sens, est la complète innocuité des énormes transports d'hommes et de chevaux en Crimée, de 1854 à 1856. Pendant la durée des hostilités, il a été transporté par les bâtiments de la marine militaire et marchande anglaise, 666,136 officiers, soldats, femmes et enfants, *sans un seul décès !* Sur 80,062 chevaux et mulets, la perte n'a été que de 2 p. 0/0. (*Times*, 13 mars 1860.)

§ 6. Naufrages.

Nous trouvons dans un état statistique soumis au parlement anglais, en 1853, le renseignement ci-après :

De 1847 à 1851 (5 ans), il est sorti des ports anglais 7,129 navires d'émigrants. Sur ce nombre, 252, affrétés par les Commissaires de l'Emigration, sont arrivés sains et saufs à leur destination, moins un que la mer a détruit. Les victimes de ce naufrage ont été, par rapport au total des passagers embarqués, dans la proportion de 0.396 p. 0/0 ou de 1 sur 252. Des 5,964 bâtiments partis sous la surveillance des agents du gouvernement, 30 ont sombré, et les victimes ont été dans le rapport de 0.503 p. 0/0 ou de 1 sur 199. Sur les 913 bâtiments partis sans avoir été inspectés, 13 se sont perdus, ensevelissant avec eux 1.42 p. 0/0 de leurs passagers ou 1 sur 70. Des 1,494,044 émigrants embarqués sur les 7,129 navires, 1,043 ont trouvé la mort dans les flots; c'est 0.96 p. 0/0 ou 1 sur 1,432. Il est remarquable que les navires armés pour le compte du gouvernement n'ont pas eu un seul malheur de cette nature à déplorer.

Le tableau suivant continue cette curieuse statistique jusqu'en 1859.

BATIMENTS.		1846-53	1854	1855	1856	1857	1858	1859
Affrétés par le gouvernement	Nombre. .	433	127	88	64	71	48	52
	Perdus . .	2	»	2	»	»	»	1
	P. 0/0. . .	0.46	»	2.27	»	»	»	1.92
	Passagers.	140,360	45,382	31,168	43.381	27,806	19,925	19.882
	id. morts.	»	»	543	»	»	»	»
	P. 0/0. . .	»	»	1.74	»	»	»	»
Sortis des ports surveillés par ses agents.	Nombre. .	10,264	702	702	462	535	400	370
	Perdus . .	44	6	4	7	»	5	1
	P. 0/0. . .	0.42	0·85	0.56	1.51	»	1.25	0.27
	Passagers	2,073,497	269,373	139,855	152,131	189,316	95,216	100,104
	id. morts.	1,432	760	315	672	»	180	417
	P. 0/0. . .	0.06	0.28	0.22	0.44	»	0 18	0.41
Sortis des autres ports.	Nombre. .	1,271	121	31	35	39	48	18
	Perdus . .	15	«	«	»	»	»	1
	P. 0/0. . .	1.18	2.47	»	»	»	»	5.55
	Passagers.	97,318	8,180	3,934	3,257	3,573	3,465	963
	id. morts.	135	»	»	»	»	»	1
	P. 0/0. . .	0.13	»	»	»	»	»	0.10

D'après ce tableau, les 883 bâtiments affrétés par le gouvernement dans cette période de 14 années, ont transporté 307,904 émigrants. Sur ce nombre de 883 voyages, on a constaté 5 naufrages et 543 victimes ou 0.17 p. 0/0 passagers.

Les 13,435 navires sortis des ports surveillés par le

Commissariat de l'Emigration, avaient à bord 2,919,388 émigrants. Cette flotte immense n'a compté que 69 naufrages ayant coûté la vie à 3,776 passagers, soit 0.13 p. 0/0.

Enfin, les 1,563 navires sortis des ports auxquels il n'est point attaché d'inspecteurs, ont transporté 120,690 émigrants, éprouvé 19 sinistres et perdu 136 passagers ou 0.11 p. 0/0.

D'après ces documents, ce seraient les navires affrétés par le gouvernement qui auraient offert le moins de sécurité aux émigrants, et ceux que ses agents n'ont point inspectés qui en auraient offert le plus. Les navires de la 3e catégorie occuperaient une position intermédiaire.

Mais, pour apprécier le degré de confiance que l'on peut avoir dans l'un ou l'autre mode de transport, c'est moins le nombre des victimes que celui des naufrages qu'il faut rechercher. S'il en était autrement, il suffirait, après plusieurs années d'une navigation heureuse, d'un seul sinistre ayant fait un grand nombre de victimes, pour attribuer à la marine d'un pays ou d'un port, un coefficient d'insécurité qu'en réalité, elle ne mériterait pas. Or, voici dans quel ordre se présentent, à ce point de vue, les trois catégories de navires qui nous occupent :

	Nombre de naufrages pour 100 bâtiments.
1re catégorie	0.56
2e »	0.51
3e »	1.21

A ce point de vue, les conditions de navigabilité les plus favorables sont du côté des navires sortis des ports inspectés par le gouvernement.

En résumé, de 1846 à 1859, 15,830 navires, partis des ports anglais pour les ports des Etats-Unis, ont transporté 3,347,982 personnes et ont perdu, dans 93 naufrages, 4,455 de leurs passagers ou 0.13 p. 0/0. Les émigrants qui prennent la voie de l'Angleterre ont donc 99.87 chances sur 100 d'arriver sains et saufs à leur destination.

CHAPITRE IV.

Lieux de destination de l'Émigration européenne.

Les lieux de destination de l'émigration européenne nous sont indiqués par deux documents d'origine différente. Le premier émane des gouvernements des pays de départ; le second, des gouvernements des pays d'arrivée. Nous les utiliserons simultanément.

§ I. Allemagne en général.

Nous trouvons dans le *Yarbuch* de M. Otto Hübner pour 1860, le tableau ci-après des lieux de destination de l'émigration allemande (sans distinction de pays d'origine) de 1849 à 1859, par les ports de Brême et de Hambourg (émigration directe).

		Etats Unis.	Canada et New-Brunswick.	Californie.	Brésil.	Autres Etats de l'Amérique du Sud.	Australie.	Pays divers.
		—	—	—	—	—	—	—
1849	Brême. .	21,103	»	217	»		286	23
	Hambourg	3,777	315	23	37		1,468	»
1850	Brême. .	25.342	»	210	30	100	150	16
	Hambourg	3,777	593	279	240	215	368	135
1851	Brême. .	35,981	»	17	5	1,228	258	4
	Hambourg	5,600	647	»	1,950	245	530	184
1852	Brême. .	57,036	1,440	12	46	190	»	12
	Hambourg	13,886	3,508	»	2,047	586	1.195	571
1853	Brême. .	57,498	316	41	140	»	15	101
	Hambourg	13,898	2.051	145	499	243	1,749	384
1854	Brême. .	75,876	772	»	227	»	»	»
	Hambourg	20,835	1,530	136	1,294	139	4,819	557
1855	Brême. .	29,786	1,582	10	21	21	109	21
	Hambourg	8,590	1,586	113	1,816	136	2,985	»
1856	Brême. .	35,764	438	»	201	10	90	14
	Hambourg	16,766	3,188	»	1,395	703	1,701	533
1857	Brême. .	28,301	48,112	»	322	332	936	»
	Hambourg	20,948	4,208	»	»	»	1,203	143
1858	Brême. .	22,218	109	»	29	3	533	175
	Hambourg	10,779	748	»	3,371	129	809	2,654
1859	Brême. .	23,208	3,008	»	278	35	6	23
	Hambourg	8,622	906	»	1,714	126	1,025	360

Les Etats-Unis sont le lieu de destination habituel des 4/5 environ des émigrants allemands. L'Amérique du Nord anglaise en reçoit également un certain nombre; mais nous verrons plus loin que la plupart des émigrants pour le Canada en font que traverser cette province en se rendant dans l'un des Etats contigus de l'Union américaine. L'Australie vient immédiatement après, comme foyer d'attraction de l'émigration germanique. Elle se rend ensuite de préférence dans l'Amérique du Sud.

Le tableau ci-dessus offre cet intérèt particulier, qu'il indique, pour les 11 dernières années, les diverses évolutions de l'expatriation allemande au point de vue du choix du lieu d'établissement. Ainsi, pour citer quelques exemples, la Californie, assez recherchée en 1849 et 1850, presque oubliée en 1851 et 1852, reçoit de nouveau, de 1853 à 1855, quelques essaims de colons allemands; puis, le courant l'abandonne complètement dans les quatre années suivantes. Le Brésil, au contraire, malgré les avertissements réitérés donnés à leurs nationaux par les gouvernements, malgré les sombres peintures de l'état des colonies allemandes dans ce pays par la presse entière sans distinctiou d'opinion, voit s'accroître, chaque année, le nombre des travailleurs que lui envoient les deux grands ports marchands de la mer du nord.

Parmi les autres Etats de l'Amérique du Sud, le Chili (provinces de Valdivia et Valparaiso) est celui que l'émigrant recherche de préférence.

Après les pays qui précèdent, les lieux les plus fréquentés par l'émigration allemande, sont dans l'Amérique du Sud, les Etats de la Plata, et, en Afrique, la colonie anglaise du Cap.

On lit dans le curieux ouvrage publié en 1856 à New-York, par M. W.-J. Bromwell, directeur du département de l'émigration à Washington (*History of immigration to the United-States*) que, dans une période de 36 années 3

mois (du 30 septembre 1819 au 31 décembre 1855) , il est débarqué aux Etats-Unis 4,482,837 personnes dont 4,212,624 étrangers. Ces deux totaux se subdivisent par sous-périodes de la manière suivante :

	Nombre total des individus débarqués.	Originaires de pays étrangers.
De septembre 1820 à septembre 1829 (10 ans)	151,636	128,502
De septembre 1829 à décembre 1839 (10 ans 1/4). . .	572,716	538,381
De décembre 1839 à septembre 1849 (10 ans 3/4) , . . .	1,479,478	1,427,337
de septembre 1849 à décembre 1855 (6 ans 1/4). . . .	2,279,007	2,118,404
	4,482,837	4,212,624

Parmi les étrangers arrivés aux Etats-Unis dans la période entière, les Allemands ont figuré pour les chiffres ci-après :

PÉRIODES et ANNÉES.	ÉMIGRANTS ALLEMANDS. Sexe. masculin.	féminin.	Total.	
1820-32	12,879	7,368	20,336	(1)
1833-45	152,872	92,163	245,035	
1846	34,032	23,529	57,561	
1847	44,145	29,650	74,281	(2)
1848	36,232	22,233	58,465	
1849	40,703	19,532	60,235	
1850	48,382	30,514	78,896	
1851	44,210	28,272	72,482	
1852	86,900	57,606	145,918	(3)
1853	84,217	57,729	141,946	
1854	127,116	87,893	215,009	
1855	40,543	31,375	71,918	
Totaux.	752,431	487,864	1,242,082	(4)

(1) Le sexe de 89 personnes n'a pas été constaté.

(2) *Id.* pour 286.

(3) *Id.* pour 1,412.

(4) Y compris 1,787 individus dont le sexe n'a pas été constaté,

Ainsi, sur 4,212,624 étrangers débarqués aux Etats-Unis dans la période qui nous occupe, les autorités fédérales ont compté 1,242,082 Allemands, ou un peu moins de 30 p. 0/0. On va voir que les écrivains allemands attribuent à l'émigration de leur pays pour la même destination un chiffre sensiblement inférieur.

	Emigration allemande totale d'après		Emigration aux Etats-Unis d'après
	Roscher (1).	Hübner (2).	Hübner.
1846	106,662	»	»
1847	110,434	109,531	»
1848	85,511	81,895	»
1849	85,127	89,102	31,880
1850	89,338	82,404	32,615
1851	113,199	112.547	48,800
1852	162,301	162,301	78,689
1853	156.180	157,180	74,831
1854	251,931	251,931	103,809
1855	»	81,698	43,661
1856	»	98,573	58,465
1857	»	115,976	75,522
1858	»	156,240	74,442

Où faut-il chercher la cause de différences aussi considérables? Très probablement dans ce fait que les statisticiens allemands ne connaissent pas exactement le nombre de ceux de leurs compatriotes qui émigrent par les ports étrangers (anglais, français, belges, etc.) ou se rendent aux Etats-Unis d'autres parties du monde que de l'Europe.

Nous complétons le tableau qui précède par l'indication, d'après les documents officiels américains, du nombre des Allemands qui ont figuré dans l'émigration aux Etats-Unis de s4 années 1856-59.

1856	1857	1858	1859
71,028	91,781	45,310	41,784

Ainsi, en 40 ans 3 mois, l'Allemagne a envoyé aux Etats-Unis 1,491,985 de ses habitants, ou en moyenne annuelle

(1) *Colonien und auswanderung*, 1857.
(2) *Fahrbücher*.

37,399. De 1846 à 1859, cette moyenne s'est élevée à 69,765.

Nous trouvons dans le recueil allemand intitulé *Gegenwart* (le Présent) sous le titre Emigration (*auswanderung*), les renseignements qui suivent sur le nombre des Allemands établis dans certains états de l'Union, et dans quelques villes de ces Etats. « . . . . Aux environs de Cincinnati, capitale de l'Ohio et dans Cincinnati même, la moitié environ de la population est allemande, et il n'est peut être pas un village de cet Etat où l'on ne trouve un nombre considérable d'émigrants de notre pays établis depuis longtemps. Dans le Missouri, Saint-Louis est, depuis longues années, la ville de prédilection de nos compatriotes; son faubourg du nord (Neubremer) est même à peu près entièrement allemand; on peut en dire autant de la ville de Herman et en grande partie de Saint-Charles. Dans le Michigan, le quart de la population est d'origine allemande; les deux cinquièmes au moins dans l'Yowa, le cinquième dans le Visconsin. Löher donne (sans indiquer ses sources) les chiffres ci-après de population allemande dans les Etats-Unis en 1848.

Etats de la Nouv. Ang.	10,000	Indiana	300,000
New-York , . . ,	700,000	Michigan.	75,000
New-Jersey. . . .	105,000	Orégon . . . , .	1,000
Pensylvanie. , . .	800,000	Alabama.	10,000
Delaware.	22,000	Mississipi	10,000
Ohio	800,000	Floride . , . , .	5,000
Missouri , ...	90,000	Louisiane	42,858
Iowa	50,000	Arkansas.	10,000
Maryland.	125,000	Tennessée. . . .	41,176
Distr. de la Colombie.	3.125	Kentucky	69,636
Virginie.	250,000	Illinois	175,000
Caroline du Nord. .	60,000	Visconsin	100.000
Caroline du Sud . .	20,588	Texas.	30,000
Georgie	10.000		

Si ces évaluations étaient exactes, on aurait compté aux Etats-Unis, dés 1848, 3,909,863 habitants d'origine allemande. Le census de 1850 a conduit à constater l'existence aux Etats-Unis de 584,720 *Allemands nés en Allemagne* (*Autriche et Prusse comprises*); mais le document officiel qui donne ce chiffre ne fait pas connaître le nombre de citoyens américains *d'origine germanique* qui habitaient l'Union à cette époque, renseignement très différent du premier.

Dans ces dernières années, les émigrants allemands paraissent s'être dirigés de préférence sur le Visconsin, l'Illinois et l'Iowa, dont les terres sont renommées par leur fertilité et leur bon marché.

Les gouvernements des pays qui fournissent le plus fort contingent à l'émigration germanique se sont plusieurs fois préoccupés de la pensée de fonder dans l'Union américaine un état entièrement allemand, en déterminant, par voie de conseil ou par des avantages spéciaux, leurs nationaux à s'agglomérer sur un point déterminé. A cet effet, ils devaient se rendre acquéreurs, sur le territoire de l'Union d'une quantité considérable de terres, dans les conditions de cultures et de débouché les plus favorables et les leur revendre au-dessous du prix de revient. Mais, soit faute d'entente entre les auteurs de ce plan, soit par suite de l'impossibilité reconnue d'obtenir l'adhésion des émigrants à cette colonisation en quelque sorte officielle, il est resté sans exécution.

Les mêmes gouvernements, inquiets de la prédominance croissante de l'élément allemand aux Etats-Unis, élément politiquement hostile à la mère patrie, ou jaloux de l'accroissement de richesse et de puissance qu'il apporte dans un pays avec lequel il est à craindre que l'Europe n'ait un jour à compter, se sont efforcés, à plusieurs reprises, de détourner sur d'autres régions transatlantiques le courant de

l'expatriation allemande. Mais ces tentatives sont restées infructueuses.

Les avantages que trouvent aux Etats-Unis les émigrants allemands peuvent se résumer ainsi qu'il suit : 1° de tous les pays transatlantiques, celui de l'Union américaine est le plus rapproché de l'Europe et celui que desservent les lignes de navigation les plus nombreuses et les plus régulières ; 2° par cette raison, les frais de transports sont moins élevés que pour toute autre destination hors d'Europe ; 3° les Allemands trouveut aux Etats-Unis un grand nombre de compatriotes ; 4° la terre y est à meilleur marché que partout ailleurs et les facilités de payement y sont très-grandes ; 5° les débouchés y abondent pour les produits agricoles ; 6° l'égalité, les libertés civile, politique, religieuse, industrielle y sont complètes ; 7° l'impôt est léger (il passe au moins pour tel) ; 8° la conscription (cette douloureuse préoccupation des familles allemandes) n'y existe pas ; 9° le climat (surtout dans les états du nord) se prête facilement à l'acclimatation de la race européenne ; 10° la naturalisation y est accordée après cinq années de séjour seulement (1) ; 11° il existe dans les principaux ports de l'Union et particulièrement à New-York et à la

(1) Aux conditions très-faciles à remplir que voici : 1° l'étranger déclare sous la foi du serment, devant une cour compétente, au moins deux ans avant son admission, que son intention est de renoncer définitivement à ses droits et devoirs de citoyen du pays auquel il appartient : 2° il doit jurer qu'il défendra la Constitution fédérale ; 3° il est tenu d'établir, devant la même cour, qu'il demeure, au moins depuis 5 ans, aux Etats-Unis et dans l'Etat où siège cette cour ; 4° il doit justifier, à la satisfaction des mêmes magistrats, de sa moralité, de son attachement à la Constitution, de son intention de se dévouer au maintien de l'ordre et à la prospérité des Etats-Unis ; 6° enfin, *il doit renoncer à tout titre de noblesse.*

Nouvelle-Orléans, des Sociétés de secours et de placement spécialement instituées en faveur des émigrants et qui leur rendent les plus grands services. Des caisses de secours existent également à leur profit dans tous les Etats où ils sont établis en grand nombre ; 12° la ville de New-York a organisé un vaste établissement dont nous parlerons plus loin, dans lequel sont reçus, logés, nourris aux moindres frais possibles, et traités au besoin, en cas de maladie, les émigrants à leur débarquement. Ce n'est pas tout; des mesures particulières ont été prises, depuis quelques années, par l'autorité locale, pour mettre un terme aux escroqueries sans nombre dont ils étaient autrefois les victimes à l'occasion des ventes de billets pour les chemins de fer et les steamers de l'intérieur. Ces billets, vendus à un prétendu rabais extraordinaire par une bande d'industriels longtemps connus à New-York sous le nom de *runners* (coureurs), étaient le plus souvent faux ou conduisaient à des destinations autres que celles que l'émigrant avait indiquées.

Ces avantages de nature si diverse sont considérables, sans doute ; mais il ne faudrait pas croire que le séjour des Etats-Unis n'offre aucun inconvénient pour le colon allemand. Et d'abord l'esprit, le caractère, le tempérament américain sont profondément antipathiques à sa nature essentiellement calme, paisible et même timide. Il s'accommode mal du voisinage de cette race violente, grossière, impatiente du succès, courant après les aventures, les entreprises hasardées, et marchant à la fortune à travers toutes les routes que peuvent lui ouvrir la ruse, l'audace, le mépris systématique de tous les intérêts autres que le sien. Ces sauvages ardeurs, que l'on croirait être un fruit du sol, sont, d'ailleurs, singulièrement favorisés par la Constitution américaine, dont le *self goverment*, dont une liberté individuelle à peu près absolue, dont le principe

électif, appliqué à toutes les fonctions, depuis le président jusqu'au policeman, forment les traits essentiels. Nous reconnaissons qu'une société politique ainsi organisée peut être très favorable au développement de l'activité, de la personnalité humaines ; mais elle doit mettre souvent en péril le plus grand avantage de la civilisation, la sécurité pour les personnes et les propriétés. Au surplus, que voyons nous aux Etats-Unis? Quel est le spectacle continuel qu'offre à nos yeux cet étrange pays ? On peut le résumer en peu de mots : —une législature déshonorée par des scènes d'une brutalité inouie et dont les membres s'adressent à l'envi le reproche de vénalité et de bassesse ;—des décisions du Congrés directement ou indirectement annulées par les lois particulières des Etats;—une justice dérisoire et notamment des juges inféodés au parti politique qui les a nommés ;—la plus grande facilité pour le malfaiteur d'échapper à la vindicte publique; —l'habitude invétérée de préférer les procédés sommaires de la satisfaction personnelle à la répression toujours un peu lente, là même où elle l'est le moins, des tribunaux ; —le subordonnement aux exigences de l'intérêt privé de toutes les notions du droit et de l'équité; — une indulgence excessive de l'opinion pour tous les méfaits qui peuvent avoir un caractère politique ou dont l'auteur a donné la preuve d'une énergie, d'une audace peu communes, ou enfin qui ont eu pour résultat un succès éclatant;—une presse aveuglément dévouée à tous les préjugés, à toutes les passions, à tous les égarements populaires;—un orgueil national démesuré; un dédain profond des autres races, dédain qui va jusqu'au mépris, jusqu'à la persécution même, comme l'indiquent tant de rixes sanglantes dont les immigrants irlandais ou allemands sont les victimes; —voilà quelques-uns des traits de cette société américaine au sein de laquelle nos expatriés européens vont s'établir sur la foi des récits intéressés des innombrables recruteurs des agences d'émigration.

C'est par New-York et la Nouvelle-Orléans que les émigrants allemands arrivent en plus grand nombre aux Etats-Unis. On en a compté à New-York, de 1853 à 1860, le nombre ci-après :

1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	1860
119,644	176,986	52,892	56,117	86,859	31,874	27,858	37,899

Nous trouvons dans le 13e rapport de la Société de secours de la Nouvelle-Orléans les renseignements suivants sur les immigrants allemands aux Etats-Unis par ce port de 1847-48 à 1859-60 (treize ans). 233,094 y ont débarqué, dont 112,143 venus par la voie de Brème ou de Hambourg, 101,881 par le Havre, les autres par des ports anglais, hollandais et belges. On remarque qu'à partir de l'année 1855-56, les transports par les ports allemands qui, jusque-là, avaient été inférieurs à ceux du Havre, sont devenus sensiblement plus importants. Quant aux arrivages par les ports anglais, très faibles de 1847-48 à 1852-53 (sauf une recrudescence marquée dans cette dernière année), ils deviennent presque nuls dans le reste de la période. L'immigration allemande, pour 221,721 personnes, s'est répartie par mois ainsi qu'il suit :

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
16,723	8,901	10,089	16,644	30,390	22,014
juill.	août	sep.	oct.	nov.	déc.
1,885	488	433	19,612	57,786	39,753

Ce sont les mois d'été qui voient arriver le plus petit, les mois d'automne et d'hiver le plus grand nombre de personnes. Ces chiffres correspondent assez exactement aux époques de départ que nous avons constatées au chapitre précédent.

L'émigration allemande au Canada, assez importante jusqu'en 1854, a très sensiblement décru depuis cette année. En voici le chiffre pour la période de 1854-59 par le port de Quebec.

	1854	1855	1856	1857	1858	1859	1860
Emigration totale.	52,801	32,122	22,178	32,046	12,810	8,496	10,163
Id. Allemande.	11,034	3,815	4,394	4,872	3,578	1,100	725

Le Canada n'est, pour un grand nombre d'émigrants, qu'un lieu de passage conduisant à certains Etats de l'Union américaine, par les voies les plus courtes et au meilleur marché.

C'est ce que confirme le renseignement officiel ci-après indiquant 1° le total des immigrants au Canada par la voie de terre et de mer, de 1857 à 1860; 2° le nombre de ceux qui s'y sont établis.

	1857	1858	1859
Immigrants.....	34,809	20,112	14,158
Restés au Canada .	9,630	4,838	4,582

Nous avons vu qu'au moins en ce qui concerne les départs par Brême et Hambourg, le Brésil occupe le quatrième rang par ordre d'importance des lieux de destination de l'émigration allemande. Après un ralentissement très notable, en 1857, de son mouvement sur ce pays, on a vu tout à coup, en 1858, un nouvel et considérable essaim (3,371) de colons s'y rendre par ces deux ports, probablement à l'appel des nombreuses et puissantes agences de colonisation établies en Europe, mais particulièrement en Allemagne, par les soins du gouvernement brésilien. Et cependant l'émigration pour le Brésil a rencontré en Allemagne, depuis quelques années, et y trouve encore de violents adversaires. S'armant de renseignements transmis, soit par des colons mécontents, soit par des voyageurs européens, renseignements qui signalaient, à tort ou à raison, la violation des engagements pris vis-à-vis des émigrants par l'Etat ou les propriétaires ruraux, les journaux ont été unanimes à signaler le Brésil comme le pays du globe le plus défavorable à la colonisation allemande. On a même vu, sur la proposition d'un de ses membres, la Chambre des députés de Prusse voter, dans la séance du 24 avril 1858, une motion tendant à ce que les gouvernements

allemands fussent invités à s'opposer à toute émigration pour le Brésil. Elle était surtout motivée par ce double fait que « les cultivateurs allemands sont traités au Brésil, comme des *nègres blancs* et que ceux qui pratiquent le culte protestant, y rencontrent la plus grande intolérance. »

Voici comment s'exprime, sur l'origine et l'état actuel de la colonisation allemande au Brésil, l'auteur de l'article *Emigration* de l'Encyclopédie Hermann - Wagener (1860). « . . . Depuis que, grâce aux efforts, plus ou moins désintéressés, de l'Angleterre, le commerce des noirs a été à peu prés supprimé, le Brésil, comme la France et l'Espagne coloniales, s'est vu dans la nécessité de chercher en dehors de l'Afrique, les travailleurs qui lui manquaient. C'est particulièrement sur l'Allemagne que son choix s'est arrêté. Pour attirer l'émigration de ce pays, il importait de lui offrir des avantages en apparence considérables. Un projet de loi, soumis, pour la première fois, au parlement brésilien, en 1843, et adopté seulement le 18 septembre 1850, pourvut à cette condition par des dispositions très-libérales qui, si leur exécution eut été confiée à des agents intelligents ou indépendants, devaient produire le résultat désiré. Trois années après, intervint le règlément d'administration publique destinée à assurer cette exécution et notamment à régler l'emploi d'un crédit de dix-huit millions et demi de francs mis à la disposition du gouvernement pour les besoins du service de l'émigration. Déjà, avant le vote de ce crédit considérable, l'administration brésilienne avait signé, avec diverses compagnies, des engagements aux termes desquels elles devaient dans un délai déterminé, amener au Brésil, moyennant une prime par tête, un certain nombre de colons européens, et les établir sur des domaines appartenant à l'Etat ou à des particuliers. Mais lorsque le Parlement eut voté le crédit considérable dont nous venons de parler, elle se décida à opérer sur une vaste échelle. Elle se mit notamment en

rapport avec une grande société de colonisation fondée à Rio-Janeiro, et consentit avec elle un traité par lequel la compagnie devait, en cinq ans, provoquer l'immigration et l'établissement au Brésil de 50,000 adultes des deux sexes de 15 à 45 ans, dont un cinquième de cultivateurs et un cinquième d'artisans et ouvriers d'art. Dans ce but, elle devait recevoir une avance sans intérêt de 3 millions 1/2 de francs et une prime par immigrant variant selon le sexe et l'âge. Tout était bien jusque là, et ce projet de colonisation aurait pu se réaliser au bénéfice de toutes les parties, si le gouvernement, subissant l'influence des grands propriétaires, n'eut autorisé, contrairement, si ce n'est au texte, au moins à l'esprit de la loi de 1850, le système du métayage ou colonat. Si déjà, en principe, ce système était défavorable à l'émigrant, la sévérité excessive avec laquelle il a été appliqué, loin de toute surveillance administrative, en a singulièrement aggravé les inconvéniens. Les compagnies de colonisation ont notamment imaginé d'instituer une sorte de solidarité entre tous les membres d'une famille pour le payement des dettes contractées par l'un d'eux à leur égard. Cette solidarité, abus le plus grave et le plus scandaleux de la colonisation européenne au Brésil, a été inaugurée par la maison Fergueiro, qui voulant s'assurer le remboursement de ses avances, soit pour les frais de la traversée et du voyage a l'intérieur jusqu'au lieu de destination, soit pour achat d'objet mobiliers, l'a stipulée la première dans ses contrats avec les immigrants. En vertu de la clause qui la contient, un enfant d'un an, si ses parens, ses frères et ses sœurs viennent à mourir, (cas assez fréquent par suite des travaux excessifs imposés aux colons sous un soleil brûlant et des difficultés naturelles de l'acclimatation), devient responsable de la dette qu'ils ont contractée. Or, comme cette dette, évaluée à environ 1,500 millreis ou 3,900 fr. en moyenne pour une famille de trois

ou quatre personnes, s'accroît du montant des intérêts accumulés, l'enfant grandit avec la perspective d'avoir un jour à payer une somme d'environ 10,000 fr., tandis qu'aux termes de la loi brésilienne, un esclave peut se racheter pour la moitié environ (5,200 fr.) !...

«La clause de la solidarité a, en outre, été étendue à toutes les personnes qui avaient signé un seul et même contrat d'engagement, lors même qu'elles n'auraient pas fait partie d'une même famille. C'est ainsi qu'en Suisse, par suite de l'imprévoyance des émigrants et des autorités chargées de surveiller les agences de recrutement, on a vu des vieillards des deux sexes, des infirmes, des jeunes filles avec des enfants naturels s'associer à une famille et partir avec elle pour le Brésil, sans se douter de la responsabilité qu'ils faisaient peser sur ses membres adultes et valides. L'interprétation de cette disposition du contrat est même allée si loin, qu'un colon, qui avait épousé une jeune fille, s'est vu dans la nécessité d'acquitter la dette contractée non pas seulement par sa femme, mais encore par deux sœurs qui avaient émigré avec elle. Ajoutons qu'aux termes de leur engagement, les émigrants ont à payer un droit de commission assez élevé aux agents de la compagnie.

«D'après les contrats, la dette du colon doit être amortie en cinq années sur le produit de sa part dans les fruits du sol mis en culture par ses soins. Mais, par suite du loyer exorbitant du local (toujours insuffisant d'ailleurs) consacré à son logement, de l'exiguité du morceau de terre affecté à la production de ses aliments et de la disposition qui attribue au propriétaire moitié de la portion des produits ainsi recoltés que le colon croit devoir vendre, enfin de la mise en usage par les propriétaires du *Truck-system* (achat par leurs soins et vente à bénéfice aux immigrants de tous les objets nécessaires à la vie), ces malheureux, au lieu de se liquider par degrés, deviennent de plus en plus insolvables.»

Cette peinture de la triste situation réservée aux émigrants partant pour le Brésil, paraît n'être pas exempte d'une certaine exagération. Des observateurs impartiaux ont, en effet, constaté le succès réel, incontestable d'un certain nombre d'essais de colonisation dans ce pays par des cultivateurs d'origine allemande. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans un recueil qui jouit d'une grande autorité au-delà du Rhin, le *Zeitschrift für Allgemeine Erdkunde* (1859).

«Dans un pays situé en grande partie sous les tropiques, la colonisation européenne n'est possible, sans de trop grands dangers pour la santé du travailleur, que sur les plateaux les plus élevés et seulement dans les provinces de l'extrême sud. D'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue, pour expliquer l'insuccès d'un certain nombre de tentatives d'établissement, que les Européens qui viennent cultiver le sol brésilien sont obligés d'entreprendre des cultures inconnues dans leur pays, comme le café, la canne à sucre et le manioc. Les plantations de café ne commencent d'ailleurs à produire qu'après un couple d'années, et le produit des champs de cannes dépend essentiellement du voisinage des sucreries, de l'étendue et de la facilité des débouchés. Par ces diverses raisons, on comprend aisément que les colonies d'origine européenne qui se sont établies même dans le Sud, n'aient prospéré que très lentement. Il faut, en outre, tenir compte des évènements politiques qui ont quelquefois exercé une influence fâcheuse sur leur développement. Mais une fois sorties de la période d'épreuve, d'hésitation et de tâtonnemens, elles ont, grâce à la fécondité inépuisable d'un sol donnant plusieurs récoltes par année, marché rapidement dans la voie du succès. Telles ont été notamment les phases diverses des colonies en grande partie allemandes des trois provinces de l'extrême Sud, Rio-Grande do Sul, Santa-Catharina et Parana.»

Cette opinion nous paraît assez voisine de la vérité. Nous

trouvons, en effet, dans la relation du voyage entrepris, en 1858, par le docteur Avé Lallemand, sur l'ordre du gouvernement brésilien, pour constater la situation des colonies allemandes des provinces du Sud, des renseignements qui prouvent que les divers essais d'établissements dans cette partie de l'Empire ont plus souvent réussi qu'échoué. Si, notamment, il nous peint sous les plus navrantes couleurs le village de Mucury, ravagé par une affreuse mortalité et en proie à la plus profonde misère, il décrit aussi, et avec le même sentiment d'impartialité, le bien être général qui règne au sein des florissantes communes de Blumenau, Santa-Isabella, Dona Francisca et San-Pedro de Alcantara, dans la province de Santa-Catharina.

A ce sujet, nous lisons ce qui suit dans une correspondance du consul de Belgique, à Desterro, chef-lieu de la province de Sainte-Catherine :

« L'émigration allemande semble avoir reconnu définitivement les avantages du bon climat et de la fertilité du sol de Ste-Catherine. Les arrivages d'émigrants se succèdent. J'ai été souvent à même d'en placer, et dernièrement encore, dans mes propres établissements agricoles.... une famille de colons de quatre personnes devrait posséder, en arrivant ici, une somme de 350 francs au moins pour subvenir aux frais d'établissement et de nourriture des premiers mois. »

L'insuccès, sur divers points du Brésil, de la colonisation allemande peut, d'ailleurs, s'expliquer en partie par le mauvais choix des immigrants au point de vue, de l'âge, de l'aptitude, des professions antérieures et des mœurs. Il est certain que les agences brésiliennes en Europe, animées avant tout du désir de toucher promptement la prime de recrutement, se sont montrées souvent d'une déplorable facilité dans leur choix.

Il ne faut pas se dissimuler en outre que la cherté du

transport par suite de la grande distance ; la différence des climats, des mœurs, des moyens d'existence; les droits élevés qui paralysent, au Brésil, le commerce extérieur ; l'insuffisance notoire des moyens de communication et par suite l'extrême difficulté des échanges à l'intérieur, seront pour longtemps de graves obstacles au développement rapide de la colonisation européenne dans cette partie de l'Amérique du Sud. Mais en même temps il faut rendre cette justice au gouvernement brésilien qu'il comprend la nécessité d'atténue ces inconvénients par des modifications intelligentes aux dispositions de la législation ou de la constitution du pays qui peuvent créer aux étrangers un régime d'exception ou une situation défavorable. C'est ainsi que, dans le programme des réformes annoncées par le discours de la couronne à l'inauguration de la session législative de 1859, on voit figurer un projet de loi destiné à modifier l'article 6 (§2) de la Constitution qui impose à l'enfant né au Brésil la qualité et les charges de citoyen brésilien, quelle que soit la nationalité de son père. Conformément à ce projet de loi, déjà adopté par le Sénat (Séance du 24 juillet 1860) les enfants nés d'étrangers conserveraient leur nationalité pendant leur minorité et auraient, à l'âge de la majorité, la faculté d'adopter celle du lieu de leur naissance. Dans l'état de choses actuel, la loi brésilienne n'accorde pas d'effets civils aux mariages contractés entre personnes qui ne professent pas la religion de l'Etat (religion catholique); or cette disposition atteint particulièrement les colons suisses et les Allemands appartenant pour la plupart au culte protestant. Le même programme annonce également, sur ce point, une réforme qui fera cesser l'un des plus grands griefs de l'Allemagne contre la colonisation au Brésil.

Quant au système du fermage à moitié fruits (colonat partiaire), nous ne croyons pas que, pratiqué loyalement de part et d'autre, il ait les inconvénients que lui ont

reprochés les adversaires de cette colonisation. Il nous paraît être le résultat d'une véritable nécessité, toutes les fois que l'immigrant arrive sans ressources au lieu de destination. A moins, en effet, que l'Etat, après l'avoir transporté gratuitement, lui fournisse, aux mêmes conditions, la terre, les instruments de travail et la nourriture pendant une ou deux années, il faut bien que ces diverses avances lui soient faites, soit par une compagnie de colonisation, soit par un propriétaire et, dans ce cas, il ne peut évidemment se libérer que sur le produit de son travail. Seulement l'ignorance par le colon de la langue du pays, la grande distance à laquelle il se trouve des tribunaux et des autorités provinciales et peut être la partialité de ces derniers en faveur des propriétaires, sont de nature, nous le reconnaissons, à engendrer de graves abus.

Nous avons peu de renseignements sur l'émigration de l'Europe centrale dans les autres parties de l'Amérique du Sud. Toutefois, pendant ces dernières années, le Chili paraît avoir attiré l'attention des compagnies de colonisation transatlantique, et elles y ont envoyé un certain nombre de cultivateurs allemands. De son côté, le gouvernement Chilien ne néglige aucun effort pour attirer des Européens sur un sol qui n'offre pas moins de 265,000 kil. carrés (sans compter l'Auricanie) à la colonisation et qui produit en abondance les céréales, le sucre, le café et les fruits. C'est dans la région sud du pays, sur le territoire qui entoure le lac de Llanquihué, que se trouve la seule colonie agricole étrangère qui s'y soit établie jusqu'à présent. En 1856, elle se composait de 247 personnes, presque toutes d'origine allemande. Il est à regretter que ce petit centre agricole soit à une assez grande distance de tout centre de population, et que le chemin conduisant au port qui lui sert de débarcadère soit presque toujours impraticable, tant à cause du défaut d'entretien, que de la

nature marécageuse du sol. On assure, en outre, que les propriétés des colons n'ont pas été délimitées avec un soin suffisant. En 1857, l'ancien intendant de ce territoire a été envoyé en Europe par son gouvernement pour y recruter des cultivateurs, et, à la même époque, une commission établie à Santiago a reçu mission de pourvoir à leur installation. Mais si l'immigration purement agricole pour le Chili est encore sans importance, il n'en est pas de même de celle qui a les villes pour destination. En d'autres termes, les ouvriers d'art y viennent en assez grand nombre. Les navires d'Europe, et particulièrement les clippers français des lignes du Havre et de Bordeaux amènent annuellement à Valparaiso, des forgerons, des serruriers, des conducteurs de travaux, allemands pour la plupart, et même des commerçants, des médecins et des pharmaciens.

Nous ne savons rien du nombre et de la nationalité des émigrants qui se rendent à Buénos-Ayres. Les rapports des consuls des divers États d'Europe se bornent à faire connaître qu'ils sont nombreux et que les Allemands en forment la majorité. Ils y trouvent, d'ailleurs, facilement à s'occuper. L'agriculture surtout, presque exclusivement pastorale jusqu'à ce jour faute de bras, pourrait, avec la richesse reconnue du sol, donner les produits les plus variés et les plus abondants. Pour attirer les cultivateurs européens, un grand nombre de propriétaires de l'Etat de Buénos-Ayres ont adopté un système de fermage qui leur offre des avantages signalés. Ils font construire une maison, y placent une famille, lui fournissent les ustensiles de ménage, un outillage agricole complet, et y installent un nombre de chevaux et de moutons proportionné à l'étendue du domaine. Le locataire, de son côté, s'engage à rembourser les avances qui lui sont ainsi faites, ainsi que la moitié de la valeur du troupeau dans un nombre d'années déterminé. Une fois cette moitié payée, le troupeau lui appartient

en commun avec le propriétaire, et il en partage le croît avec ce dernier. Il partage également avec lui les récoltes des terres non affectées au pâturage, après prélèvement de la portion nécessaire à la nourriture de sa famille. Un jardin potager est habituellement annexé à la maison pour les besoins du colon. Un homme laborieux et économe acquitte généralement sa dette en trois ans (Rapport du consul belge à Buénos-Ayres, du 19 août 1853). Mentionnons qu'une société s'est formée récemment dans la capitale de cet Etat pour donner aux étrangers les renseignements les plus propres à les guider dans le choix du lieu de leur établissement et à les mettre à l'abri des piéges qui peuvent être tendus à leur bonne foi par les spéculateurs en émigration. La même société les assiste dans leurs rapports soit avec les propriétaires, soit avec les agents du Gouvernement.

L'Amérique centrale attire, depuis quelques années, l'attention des sociétés protectrices qui se sont donné mission de diriger le courant de l'émigration d'outre-Rhin dans les régions transatlantiques. Il est certain que cette partie de l'Amérique est appelée à prendre une importance incalculable, le jour où les deux océans auront été réunis par un canal maritime. D'aprés des renseignements transmis le 31 août 1856 par le consul-général de Belgique à Guatemala, la colonie de Saint-Thomas, primitivement fondée par des Allemands, et accrue, depuis, d'une centaine de Belges, paraît avoir pris un certain développement, malgré son isolement au milieu des terres. Mais c'est surtout sur Guatemala et ses environs que les immigrants allemands se dirigent de préférence, les cultivateurs s'établissant dans un rayon de quelques kilomètres, et les ouvriers d'art à l'intérieur même de la ville.

Le Gouvernement guatemalien a compris, depuis longtemps, les avantages d'une forte immigration européenne, et, dès 1847, il prenait, par un décret, les dispositions

suivantes pour l'encourager. 1° Tout étranger arrivant, pour s'établir au sein du pays, dans un des ports de la république, recevra, en cas de nécessité, du commandant de ce port, pour faciliter son arrivée jusqu'à la capitale, un secours de 10 piastres au plus, remboursables en un an; 2° Les émigrants arrivant a Guatemala seront, en cas de besoin, nourris, pendant les deux premières semaines, aux frais du Gouvernement, et les malades soignés à l'hôpital; 3° Les émigrants résidants à Guatemala recevront en franchise leur correspondance (lettres simples); 4° Les objets mobiliers de toute nature leur appartenant, ne payeront aucun droit de douane; 5° Les agriculteurs voulant s'établir dans la banlieue de Guatemala, recevront, s'il y a lieu, des concessions de terres de la municipalité, et le Gouvernement en payera la rente pendant les deux premières années; 6° Les navires conduisant plus de 50 immigrants seront exempts des droits de tonnage, ou les capitaines recevront, à leur choix, une prime de 5 piastres par émigrant.

Des colonies allemandes se sont également établies dans le Nicaragua et dans la république de Costa-Rica; mais nous n'en connaissons ni le nombre ni l'importance.

En Europe, l'émigration agricole allemande se partage entre la Hongrie, les Provinces-Danubiennes, les duchés du Schleswig et du Holstein, et l'Algérie.

D'après le dénombrement de 1856, on comptait, cette année, 5,567 Allemands en Algérie. Ce nombre serait plus considérable, si les Gouvernements allemands, dans un sentiment d'inimitié contre la France, n'avaient fait constamment, aidés par la presse du pays, les plus grands efforts pour détourner leurs nationaux de notre colonie d'Afrique. Hostilité incurable des Arabes; incertitude de la possession par la France; abus du gouvernement militaire; précarité des titres de propriété; lenteur des formalités administratives avant l'installation definitive; difficulté

d'acclimatement; insuffisance de l'eau et du bois; concurrence ruineuse des Arabes pour la culture céréale, telles ont été les principales objections dirigées par les journaux et les publications officielles contre l'émigration allemande en Algérie. Le mouvement de l'opinion dans ce sens a, en outre, été favorisé par les compagnies d'émigration pour lesquelles le transport des colons dans l'Afrique n'offre, par suite de sa proximité de l'Europe et de l'effet du passage gratuit par le gouvernement français, aucune chance de bénéfice.

En fait, et pour tous les hommes impartiaux, l'Algérie offre aujourd'hui aux émigrants de tous les pays, mais particulièrement aux colons allemands, des ressources et des avàntages qu'ils ne trouveront nulle part ailleurs. Arabes et Kabyles ont définitivement reconnu la supériorité de nos armes et ne demandent qu'à vivre en paix avec nous. L'organisation de l'Algérie en départements français ne laisse aucun doute, si jamais il avait pu en être conçu de sérieux, sur l'adoption définitive et irrévocable de la colonie par la mère-patrie. La limitation du gouvernement militaire aux territoires où domine l'élément arabe, et l'application successive du régime civil à tous les autres, permettent de croire à une prochaine et complète assimilation de l'Algérie à la France au point de vue des institutions civiles et administratives. La loi de douanes de 1851 et des lois postérieures ont déjà commencé cette assimilation par la libre importation en France du plus grand nombre des produits algériens. L'assainissement sur une large échelle des plaines marécageuses par l'amélioration du régime des eaux, a sensiblemeut diminué la mortalité due à cette cause d'insalubrité, tandis qu'une expérience plus complète des exigences du climat a appris aux colons les moyens d'en conjurer les influences mauvaises possibles. L'heureuse substitution du système des ventes de terre aux concessions conditionnelles a donné à la propriété la même

base qu'en Europe. Les forêts, mises à l'abri des déprédations et habilement aménagées, promettent, dans un avenir peu éloigné, d'excellent bois de construction. Des plantations faites avec succès d'essences appropriées au climat hâteront cet heureux résultat. D'un autre côté, le grand travail du cantonnement des Arabes mettra bientôt à la disposition du domaine, et par conséquent des colons, des quantités de terres considérables et de première qualité. Enfin la construction prochaine d'un réseau de voies ferrées, appropriées à tous les besoins de la production et de la consommation, nous paraît devoir donner un jour un essor décisif au développement des nombreux éléments de richesse et de prospérité que contient l'Algérie. Ajoutons que les griefs des colons contre les abus plus ou moins éxagérés de la centralisation à Paris des intérêts algériens, ont complètement disparu devant le décret qui a supprimé le ministère de l'Algérie ou plutôt qui l'a transporté à Alger, en donnant au chef de ce ministère, revêtu du titre de gouverneur général, les attributions réelles, effectives d'un vice-roi chargé, sous certaines garanties, de la solution de toutes les affaires relatives à la colonisation.

Le Gouvernement français offre, d'ailleurs, aux émigrants des avantages d'une nature en quelque sorte exceptionnelle et que l'on peut résumer ainsi : 1° transport gratuit ; 2° hébergement gratuit, pendant trois jours, à l'arrivée ; 3° renseignements et facilités de toute nature pour le placement et l'installation définitive ; 4° construction des maisons par l'armée ; 5° visite hebdomadaire de toutes les communes par les médecins de la colonisation ; 6° primes considérables à la culture du coton ; 7° achat par l'Etat, aux prix les plus rémunérateurs, des tabacs de la colonie ; 8° services de communication perfectionnés, d'une part, entre Alger et le continent, de l'autre, entre Alger et les côtes maritimes de la colonie.

Disons que ce sont peut-être ces facilités de communication qui ont le plus entravé l'essor de la colonisation en Algérie. Si les émigrants pour les deux Amériques avaient pu revenir presque à volonté au lieu de départ, on peut être certain que les Etats-Unis, par exemple, ne posséderaient pas aujourd'hui une population de cinq millions d'Allemands. C'est la nécessité de rester attaché au lieu de destination, en l'absence de moyens de retour, en d'autres termes, c'est la colonisation forcée qui a peuplé les solitudes du Far-West.

Au surplus, si l'Algérie, comme but d'une émigration agricole, a été vivement attaquée en Allemagne, beaucoup plus par des considérations politiques que dans l'intérêt réel des émigrants, elle a trouvé en Belgique et même en Angleterre des défenseurs convaincus. Les rapports des consuls belges dans nos ports algériens sont unanimes à signaler les grandes chances de succès de tous les émigrants y arrivant avec quelques ressources et la ferme volonté de travailler. « ... Ceci prouve, écrivait, à la date du 7 mai 1857, le consul de Belgique à Oran, que les hommes intelligents peuvent tirer parti des ressources de ce pays ; car les nationaux dont je viens de parler et qui s'y sont fait une excellente situation, y sont arrivés dépourvus de toute espèce de fortune. Ce n'est donc que par leur travail, leur sobriété, leur conduite et leur intelligence qu'ils en sont arrivés à posséder une aisance plus ou moins grande. Je déclare donc que cette contrée mérite d'être visitée par des hommes de cette trempe, pourvus toutefois de quelques capitaux, seul moyen de prospérer ici. »

Le grand périodique anglais *Quaterly-Review*, dans un travail très-étendu, inséré au n° de septembre 1856, recommande également aux émigrants irlandais la catholique Algérie comme renfermant, beaucoup plus que les deux Amériques, tous les éléments d'une colonisation rapide et prospère.

Mais nous signalerons surtout comme rendant une justice complète à l'Algérie au point de vue de ses ressources de toute nature et du succès possible, probable même sous certaines conditions, de sa colonisation agricole, un remarquable rapport du consul de Prusse (un Allemand!...) à Alger. L'étendue considérable de ce document ne nous permettant ni de le reproduire ni même de l'analyser, nous sommes obligé de renvoyer le lecteur au recueil qui le contient (*Arch. du commerce de Prusse, n° du 7 juin* 1861.)

Quant au mouvement *intérieur* de la population en Algérie (naissances, mariages et décès), hâtons-nous de dire que les documents officiels, après y avoir longtemps signalé, avec la plus honorable loyauté, un excédant des naissances sur les décès (excédant qui pourrait s'expliquer, en dehors de toute condition spéciale d'insalubrité, par la composition anormale de la population au point de vue des âges, des sexes et de l'état civil), indiquent enfin, depuis quelques années, le phénomène contraire. Ainsi tombent toutes les allégations, intéressées ou non, sur les difficultés, sur l'impossibilité même de l'acclimatation de la race européenne sur le sol de notre colonie d'Afrique.

« Au surplus, dit M. Ernest Bertrand (1), il ne faut pas se le dissimuler, on ne fonde pas des colonies sans qu'il en coûte. La conquête du sol par la colonisation et surtout par la colonisation agricole, bien que ce soit une conquête éminemment pacifique, coûte aussi cher en hommes, et peut-être plus cher, qu'à main armée. Il n'est pas nécessaire de recourir à l'influence du climat pour expliquer les résultats de la statistique des décès en Algérie. Ce que cette statistique a donné jusqu'à ce jour, c'est le nombre des morts dans la lutte contre les difficultés d'un premier établissement; c'est la mortalité augmentée par des privations, par des logements insuffisants ou malsains, par les défriche-

(1) *De la statistique et de son application,* (Extrait du *Journal de la Société de statistique de Paris,* 1861.)

ments sur un sol vierge et marécageux, par l'inexpérience, et même trop souvent, par l'imprudence des colons. La transition d'un climat à un autre, le changement des habitudes rendent nécessaires au moins quelques précautions pour prévenir les maladies et faciliter l'acclimatement. Bien loin de prendre ces précautions, un assez grand nombre des émigrants en Algérie aggravent encore les effets du climat par des excès auxquels ne résisteraient pas les indigènes. Ces excès sont de notoriété publique ; on serait effrayé, si du nombre des décès, on pouvait distraire ceux des victimes de la débauche et de l'absinthe. Il faut aussi tenir compte des éléments dont se compose la population européenne en Algérie. Parmi les travailleurs qui vont y tenter la fortune, un grand nombre sont des hommes qui n'ont pas trouvé à se classer en Europe; des hommes dont le tempérament est affaibli par le travail et les privations quand il ne l'est pas par l'inconduite. Aussi, ils ne tardent pas à aller grossir le chiffre des malades dans les hôpitaux et le chiffre des décès. Que l'on cherche en Europe, dans toutes les contrées où se produit l'un des faits que nous venons d'énumérer, et l'on verra que le chiffre de la mortalité y augmente rapidement.

« Si l'on veut étudier sérieusement la question de l'acclimatement en Algérie à l'aide de la statistique, on doit renoncer à se servir des chiffres appartenant à la période de la colonisation incomplète, dont les éléments ne peuvent plus aujourd'hui être dégagés par l'analyse. Pour l'avenir, il faudrait ne plus se contenter de recueillir les chiffres totaux des décès annuels, qui n'apprennent que les pertes faites, sans en indiquer les causes. Il serait nécessaire de dresser des tableaux particuliers pour les émigrants récents et les colons fixés en Algérie depuis plusieurs années; les colons qui mènent une vie active et ceux qui exercent une profession sédentaire; les colons qui font les défrichements et ceux qui cultivent les terres depuis longtemps défrichées,

etc., etc., en tenant compte de l'âge, du sexe, de la nationalité, de la nature des maladies et des causes accidentelles qui ont pu les produire. Les chiffres acquerraient alors une signification précise et incontestable, qu'ils n'ont pas aujourd'hui, et l'influence réelle de l'acclimatement pourrait s'en déduire avec certitude. »

§ II. Allemagne. (Etats distincts.)

Bade (*Grand duché de*) — La statistique officielle de l'émigration badoise lui attribue les lieux de destination ci-après pour la période 1840-1859 (20 ans) :

	Etats-Unis.	Texas.	Algérie.	Autres pays non européens.	Etats occidentaux de l'Europe.	Totaux.
Totaux . . .	89,696	348	2,341	1,936	696	95,067
P. 0/0. . . .	94 55	0.36	2.50	1.73	0.77	100.00

En parcourant les chiffres d'émigration par année, on remarque que 841 Badois en 1853, et 1,036 en 1854, sont allés en Algérie. On n'en a plus compté que 5 en 1859. — La publication dont est extrait le tableau qui précède, y ajoute diverses observations auxquelles nous empruntons les lignes qui suivent : « ... Les nouvelles des émigrants partis pour les Etats-Unis sont généralement bonnes. L'émigrant qui arrive dans un Etat de l'Union lorsque la saison n'est pas trop avancée, et veut réellement travailler, ne tarde pas à gagner un salaire assez élevé. On en trouve la preuve dans l'envoi par les émigrés de fortes sommes à leurs parents et amis d'Europe, soit pour les décider à les rejoindre, soit pour les soulager dans leur détresse. Les renseignements transmis d'autres pays sont moins favorables. Cependant, peu d'émigrants sont revenus dans leur patrie. »

Bavière. — Dans une période de 13 ans (de 1844-45 à 1856-57), 168,562 émigrants se sont rendus aux destinations suivantes :

	Amérique du du Nord et du Sud.	Algérie.	Allemagne.	France.	Autres pays.	Total.
Totaux	151,538	1,130	13,164	744	1,986	168,562
P. 0/0	89.90	0.67	7.81	0.44	1.18	100.00

Brunswick (Duché de). — L'émigration de ce pays en 1853, s'est répartie entre les destinations ci-après :

	Pays transatl.	Allemagne.	Autres Etats européens.	Total.
Totaux.	651	111	1	763
P. 0/0	85.32	14.55	0.13	100.00

Mecklembourg (les 2) — 13,183 émigrants, dont les destinations ont été constatées en 1853, 1855, 1856, 1857 et 1858, ont suivi les directions suivantes :

	Etats-Unis.	Canada.	Australie.	Amérique du Sud.	Total.
Totaux	11,021	2,276	91	95	13,483
P. 0/0	81,74	16.89	0·67	0.70	100.00

Prusse. — Le tableau ci-après indique que, sur 227,236 émigrants (de 1844-45 à 1859 inclusivement), 188,435 ou 82.99 p. 0/0 ont quitté l'Europe et 38,801 ou 17.01 p. 0/0 y sont restés.

	Amérique.	Australie.	Afrique. (C. de B.-E.)	Autres pays hors d'Europe.	Etats européens.	Total.
Totaux. . . .	178,390	6,593	2,753	699	38,801	227,236
P. 0/0	78.50	2.90	1.21	0.31	17.08	100.00

Saxe Royale. — Les émigrants saxons restent en plus grand nombre en Europe que leurs compatriotes des pays qui précèdent.

Périodes.	Amérique du Nord.	Amérique du Sud et du centre.	Australie.	États européens.	Destinations inconnues.	Total.
1853-58	3,902	200	114	2,036	51	6,303
P. 0/0	61,91	3,17	1.81	32·30	0.81	100.00

Wurtemberg. — L'émigration pour les pays hors d'Europe y est plus caractérisée que dans la Saxe.

Périodes.	PAYS HORS D'EUROPE. Amérique du Nord.	Amérique du Sud.	Indes anglaises.	Australie.	Algérie.	États européens	Total.
1856-59	10,072	110	64	536	10	2,993	17,795
P. 0/0.	73.01	0.87	0.47	3.88	0.07	21.70	100.00

Cet Etat allemand est le seul auquel la statistique officielle attribue un mouvement d'émigration, quelque faible qu'il soit, pour les Indes-Orientales.

§ III. Autres Etats.

Angleterre (Royaume-Uni). — En raison de son importance, nous diviserons en neuf périodes de cinq ans le chiffre, par lieux de destination, de l'émigration anglaise, de 1815 à 1859.

Périodes.	Colonies anglaises de l'Amérique du Nord.	Etats-Unis.	Australie et Nouv.-Zélande.	Autres lieux.	Total.
1815-19	52,517	43,614	»	1,668	97,799
1820-24	67,018	26,024	» (1)	1,988	95,030
1825-29	59,598	55,635	5,175	676	121,084
1830-34	223,848	143,360	13,429	1,319	381,956
1835-39	96,918	149,132	39,845	1,463	287,358
1840-44	161,022	221,406	62,716	10,333	465,577
1845-49	257,354	690,614	64,221	17,020	1,029,209
1850-54	186,722	1,158,646	270,088	23,489	1,638,945
1855-59	71,738	472,175	228,449	28,278	800.640
1860	9,786	87,500	24,302	6,861	128,469
	1,196,521	3,048,206	708,225	93,115	5,046,067
P. 0/0	24.13	60.20	13.90	1.77	100.00

(1) D'après les états de douane, aucune émigration n'aurait eu lieu pour l'Australie, de 1815 à 1824; on sait, toutefois, par une autre source, que 320 personnes en 1821, 875 en 1822, 543 en 1823, 780 en 1824 et 458 en 1825, s'y sont rendues.

Ce tableau donne lieu aux observations ci-après: 1° l'émigration pour les colonies anglaises de l'Amérique du Nord bien plus considérable, de 1815 à 1834, que celle qui se rend aux Etats-Unis, lui devient sensiblement inférieure dans les autres années. La différence est surtout considérable à partir de 1847; en effet, de cette année à 1859 (12 ans,) sur 2,249,396 émigrants, 2,018,504 ont eu les Etats-Unis pour destination et 330,892 seulement le Canada et le New-Brunswick. Les documents anglais expliquent ce fait de la manière suivante.

« Jusqu'en 1847, l'émigration a été relativement d'une faible importance, et, par conséquent, jusqu'à cette époque, les provinces anglaises de l'Amérique du Nord ont pu facilement en absorber la plus grande partie. Mais lorsque son mouvement s'est sensiblement accru, elles ont cessé de lui offrir un débouché suffisant. Il en est résulté qu'un grand nombre d'immigrants, après avoir vainement cherché à s'y occuper, ont dû partir pour les Etats-Unis. Plus tard, un grand nombre de personnes, pour éviter le même inconvénient, se sont rendues directement dans ce dernier pays. Ce n'est pas tout; la majorité des émigrants du Royaume-Uni se compose d'Irlandais qui, par un sentiment politique ou par d'autres raisons, se sont de tout temps établis de préférence dans l'Union américaine. Arrivés à un certain degré d'aisance, ils ont, particulièrement à partir de 1847, appelé près d'eux leurs parents et amis, leur adressant, pour les décider à les rejoindre, des sommes considérables dont le chiffre, dans les dix dernières années, s'est élevé à 250 millions de francs au moins. On comprend que, par cette raison, le flot se soit surtout porté dans la direction des Etats-Unis. »

Quant à l'accroissement rapide du mouvement sur l'Australie et la Nouvelle Zélande, il s'explique naturellement, d'une part, par la découverte des gites aurifères; de l'autre

par les ressources de plus en plus importantes que les gouvernements coloniaux ont affectées au recrutement des émigrants dans la mère-patrie, recrutement confié, comme on sait, aux agents d'une administration anglaise spéciale.

Il n'est pas sans intérêt de rechercher si les trois nationalités qui concourent à l'émigration anglaise suivent, en quittant le Royaume-Uni, les mêmes directions. Les faits suivants permettent de résoudre la question.

	Années	Anglais	Ecossais	Irlandais	Totaux
Etats-Unis.	1855	25,278	3,797	57,164	336,042
	1856	31,194	4.960	58,777	
	1857	33,966	5,490	66,060	
	1858	14,469	3,389	31,498	
	Totaux	104,907	17,636	213,499	
Amérique du nord anglaise	1855	4,533	5,471	6,106	50,716
	1856	3,662	3,283	4,354	
	1857	8,363	3,984	4,456	
	1858	2,427	1,919	2,158	
	Totaux	18.985	14,657	17,074	
Colonies australiennes	1855	27,127	4,657	15,500	182,925
	1856	29,349	3,621	8,359	
	1857	35,823	6,609	15,426	
	1858	21,462	5.636	9,356	
	Totaux	113,761	20,523	48,641	
Autres lieux	1855	194	112	84	4,742
	1856	322	169	234	
	1857	408	170	296	
	1858	1,613	871	269	
	Totaux	2,537	1.322	883	
Totaux.	1855	57,132	14,037	78,854	574,425
	1856	64,527	12,033	71,724	
	1857	78,560	16.253	86,238	
	1858	39,971	11,815	43,281	
Total général		240,190	54,138	280,097	574,425

Ce tableau donne lieu aux rapports proportionnels ci-après :

	Etats-Unis.	Amérique sang. du nord	Australie.	Autres lieux.	
Anglais . .	43.68	7.90	47.36	1.06	100.00
Ecossais . .	32.58	27.07	37.91	2.44	ib.
Irlandais .	76.22	6.09	17.36	0.32	ib.

Il en résulte que, tandis que les anglais et les écossais se rendent en majorité dans les colonies, où ils continuent à vivre sous les lois et les institutions de la mère-patrie, les irlandais vont surtout s'établir aux Etats-Unis, où ils peuvent donner libre carrière à leurs sentiments d'hostilité contre elle.

L'émigration pour l'Australie se porte de préférence sur la province de Victoria, puis, par ordre décroissant, sur la Nouvelle-Galles du Sud, sur l'Australie du Sud et sur la Nouvelle-Zélande. Les possessions coloniales anglaises qui reçoivent le moins d'immigrants du Royaume-Uni, sont l'Australie occidentale, le Cap de Bonne-Espérance et Natal, les Indes occidentales (Antilles anglaises), les Indes orientales, Hongkong, Maurice et le New-Brunswick.

L'Angleterre n'a réellement fondé que deux grands centres d'immigrations qui sont 1° ses anciennes provinces de l'Amérique du Nord, aujourd'hui les Etats-Unis et 2° l'Australie. La plupart de ses autres colonies n'ont reçu qu'un petit nombre d'européens, soit par suite des difficultés d'acclimatement, soit par l'effet de la politique anglaise qui a longtemps fermé, même aux immigrants du Royaume-Uni, les ports de certaines possessions et quelquefois des plus importantes, comme les Indes Orientales.

Les français ont débarqué les premiers dans l'Amérique du Nord. Ils s'étaient même déjà fortement établis dans le le Canada et dans la partie méridionale du nouveau continent, lorsque les anglais vinrent fonder, dans cette partie

du monde, quelques établissements de peu d'importance. La première expédition anglaise qui y jeta l'ancre n'était guère composée que d'aventuriers à la recherche des métaux précieux. En plantant leur drapeau sur le sol de la nouvelle patrie, ils en prirent possession au nom de la reine ELISABETH, et lui donnèrent, en son honneur, le nom de *Virginie*. L'issue de cette expédition fut déplorable ; presque tous les hommes qui en faisaient partie moururent de misère. Quatre autre essais de colonisation, de 1585 à 1590, ne furent guère plus heureux. Le partage que fit JACQUES 1er, au commencement du XVIIe siècle, entre ses favoris, de l'Amérique anglaise alors divisée en deux provinces, la Virginie et la Nouvelle-Angleterre, ne conduisit pas d'abord à des résultats plus favorables; et pendant longtemps les deux sociétés fondées, l'une à Londres, l'autre à Plymouth, pour coloniser ces deux provinces, ne réussirent que médiocrement. Celle qui recrutait pour la Virginie avait cependant réussi, de 1606 à 1609, à y envoyer environ 2,000 individus. Mais, à l'arrivée, en 1609, de lord DELAWARE, avec deux bâtiments et 130 émigrants, de ces 2,000 aventuriers, embarqués sur la foi des promesses les plus brillantes, soixante à peine avaient survécu. Les autres étaient morts de maladies ou dans leurs luttes contre les Indiens. Grâce aux mesures d'ordre et de discipline sévère prises par lord DELAWARE, la colonie fondée par ses soins paraissait devoir prospérer, lorsque son retour en Angleterre, à la suite d'une grave maladie, en détermina la dissolution. Ces tristes résultats s'expliquent facilement, quand on songe que les deux sociétés de colonisation, préoccupées surtout de la pensée d'exploiter le plus tôt et le plus largement possible colonie et colons, abandonnaient complètement ces derniers à leur arrivée en Amérique. L'indivision du sol sur lequel les immigrants étaient établis à leur débarquement ayant semblé et avec raison, un

obstacle à leur prospérité, les sociétés eurent la pensée de les leur vendre par parcelles. Mais cette mesure, prise tardivement, ne pouvait donner immédiatement à la colonisation un élan décisif. La situation financière des sociétés elles-mêmes était, d'ailleurs, fort compromise, puisque au bout de quelques années, elles se voyaient obligées de se liquider après avoir perdu un capital de 2,500,000 fr. et sacrifié environ 9,000 personnes.

Charles 1er voulut remédier à ce déplorable état de choses en reprenant la Virginie pour la replacer sous l'autorité immédiate de la Couronne. Mais, pendant longtemps encore, elle fut le point de mire des aventuriers, des chercheurs d'or et de tous les spéculateurs de Londres et autres grandes villes du royaume. De nouvelles sociétés se formèrent, à peu de choses près sur le modèle des deux précédentes, avec la pensée exclusive d'exploiter les malheureux attirés par leurs promesses, pensée funeste même au point de vue de leurs propres intérêts, car la plupart ne devaient pas avoir une destinée meilleure que leurs devancières.

Au moment où ces diverses compagnies financières faisaient d'inutiles efforts pour s'enrichir et peupler les nouveaux territoires, un élément plus puissant que l'intérêt personnel, l'élément religieux, allait donner à la colonisation américaine un essor inespéré. En 1620, 41 personnes, appartenant à la secte des puritains, se réunissent, arrêtent en commun un plan de société et de gouvernement, s'engagent sous la foi du serment à considérer comme inviolables les lois qu'ils auront faites et à prêter l'obéissance la plus absolue aux chefs qu'ils se seront donnés. En même temps, ils placent à leur tête l'un d'eux, John Carver, et lui font jurer de ne rien entreprendre contre la constitution destinée à les régir, mais à agir toujours avec l'assentiment des autres membres de la communauté. Foi religieuse pro-

fonde, ordre, égalité, obéissance à des lois préparées en commun, et à un dépositaire librement élu du pouvoir exécutif, tel est le programme de la jeune société qui, à cette époque, quitte les rivages de l'Angleterre pour aller inaugurer les grandes destinées du peuple américain.

A peine installés sur la terre qu'ils ont choisie, les puritains se la partagent entre eux par lots égaux tirés au sort, et jettent immédiatement le plan de la ville qui doit recevoir leur premier établissement. Cette ville prend le nom de Plymouth. En 1628, ils en fondent une seconde, Salem; en 1629, une troisième, Charlestown, et qnelques années plus tard, après l'arrivée, avec 10 bâtiments et 1,500 hommes, de Venthrop, envoyé par le gouvernement anglais pour prendre le commandement de la nouvelle et florissante colonie, une quatrième, destinée à un plus grand avenir que les précédentes, Boston.

La colonisation jusque là n'avait été qu'agricole; elle ne devait pas tarder à devenir industrielle. En 1640, un ministre puritain quitte l'Angleterre avec 60 familles d'ouvriers tisserands et vient fonder Rowley, dont les manufactures devaient un jour lutter avec celles de l'Angleterre. En moins de 20 années, à partir de cette nouvelle expédition, 20,000 émigrants, appelés par leurs coréligionnaires et animés des mêmes sentimens religieux et politiques, sont allés les rejoindre et leurs descendants forment encore aujourd'hui la majorité des habitants des Etats de Rhode-Island et de Massachusetts.

Une seconde émigration de même nature et de même origine devait succéder à celle des puritains. En 1681, un mouvement religieux, assez semblable à celui qni s'est produit à la même époque en Allemagne et y a donné naissance à la secte des Memnonites, voit naître en Angleterre, celle des Quakers. L'un d'eux, fils du célèbre amiral Penn,

plein du zèle ardent qui déjà a fait quitter la vieille Angleterre par une foule de ses compatriotes, se décide à aller chercher, en Amérique, la liberté de conscience qu'il ne trouve pas dans sa patrie. Créancier de CHARLES II, comme héritier de l'amiral son père, pour une somme assez importante, il en reçoit, à titre de remboursement et sous la forme d'un fief relevant de la Couronne, la souveraineté de la portion de l'Amérique comprise entre le nord de Maryland et l'ouest de Delaware, avec l'autorisation d'y établir des colons qui se régiront par leurs propres lois, et n'auront d'autre gouvernement que celui qu'ils se seront librement donné. C'est sur ces bases que la Pensylvanie est fondée en 1682.

Ainsi, tandis que la partie sud de l'Amérique avait été colonisée par des aventuriers, par des hommes hardis, violents, prêts à tout sacrifier à leurs intérêts, le Nord se peuplait d'hommes profondément religieux et moraux, qui fondaient leur gouvernement sur les principes de l'égalité, de la justice et du respect des droits d'autrui. Ainsi se dessinaient déjà les deux grands éléments de la future société américaine, l'élément du Nord et l'élément du Midi, dont le mélange devait donner à la race Yankee un si puissant relief, une si vive originalité!

A partir de cette époque, jusqu'à la guerre de l'Indépendance, l'Amérique du Nord a été le refuge de tous les persécutés ou la terre de prédilection de ceux chez lesquels un vif sentiment d'indépendance individuelle, la haine du gouvernement absolu, un sentiment de répulsion pour les mœurs de la vieille Europe, ou seulement le besoin de fortes émotions, peut être le désir de contempler les aspects grandioses et nouveaux de la nature américaine, faisaient naître un besoin d'émigration. Sous l'influence de ces divers mobiles, de nombreuses et puissantes communautés s'y étaient déjà formées, sous la protection beaucoup plus que sous le

gouvernement de l'Angleterre, lorsqu'en 1776 les idées républicaines dont elles étaient toutes animées, se firent jour à l'occasion d'un accroissement d'impôt, et amenèrent la célèbre fédération des 13 provinces du littoral de l'Atlantique que suivirent de près la proclamation de l'indépendance et la reconnaissance, en 1783, par l'Angleterre, des Etats-Unis de l'Amérique du nord.

Devenus maîtres de leurs destinées, les Anglo-Américains comprirent que, pour devenir un peuple puissant et assurer ainsi le maintien de leur jeune nationalité, ils devaient favoriser, par tous les moyens à leur disposition, l'immigration européenne. Principalement dans ce but, le congrès prit l'importante mesure qui consista à réunir au domaine de l'Etat toutes les terres non encore mises en culture et à en fixer le prix à 1 dollar par acre. Ces terres furent partagées en circonscriptions ou arrondissements d'une superficie de six mille carrés, subdivisée en 36 parties égales d'une étendue de 640 acres, avec la réserve d'une de ces parties pour la construction des édifices publics et des écoles. Malgré des ventes énormes de 1783 à 1848, l'Etat disposait encore, à cette dernière époque, de 1442 millions d'acres. Pendant longtemps, le congrès autorisa les ventes de terrains à crédit; les inconvénients de ce système étant devenus évidents, il y a substitué l'exemption de tout impôt pendant cinq ans.

Les documents suivants, qui sont officiels, mais ne méritent guère de confiance, en ce qui concerne l'immigration qu'à partir de 1820, indiquent les accroissements successifs de la population des Etats-Unis de 1790 à 1850, avec la distinction de la part de l'élément étranger et de l'excédant des naissances sur les décés (accroissement naturel) dans la population établie.

1790-1810	Emigration	120,000
	Accroissement naturel	47,560
1810-1820	Emigration	114,000
	Accroissement naturel	77,450
1820-1830	Emigration	203,979
	Accroissement naturel	169,858
1830-1840	Emigration	778,500
	Accroissement naturel	389,595
1840-1850	Emigration	1,542,850
	Accroissement naturel	907,142

D'après ce document, le nombre des immigrants aux Etats-Unis, de 1790 à 1850, et de leurs descendants, aurait été de 4,350,934. Quant à la population totale de l'Union américaine, elle s'est accrue, d'après les états officiels, dans les proportions suivantes :

Années.	Blancs.	De couleur.	Esclaves.	Totaux.
1790 . . .	3,172,464	59,466	697,897	3,929,827
1800 . . .	4,304,489	108,395	893,041	5,305,925
1810 . . .	5,862,004	186,446	1,191,624	7,239,814
1820 . . .	7,861,937	233,524	1,542,679	9,638,131
1830 . . .	10,537,378	319,599	2,009,043	12,866,020
1840 . . .	14,195,695	386,303	2,487.455	17,069,453
1850 . . .	19,553,068	434,495	3,204,313	23,191,876
1860 . . .	27,015,895	481,115	3,953,587	31,450,597

Ainsi, en 71 ans, la population américaine a presque décuplé. Dans cet intervalle, l'accroissement a été de 751 5 0/0 pour les blancs; de 709 pour les gens de couleur; de 446 pour les esclaves.

L'Australie fut découverte précisément à l'époque où l'Amérique anglaise se refusait à recevoir les condamnés (*convicts*) que la mère-patrie lui envoyait depuis le commencement du XVIIe siècle. Le Gouvernement anglais résolut de

convertir sa nouvelle colonie en un vaste pénitencier. Tout l'y engageait, et son immense éloignement de la mère-patrie qui rendait les évasions impossibles, et les inépuisables ressources agricoles qu'elle paraissait offrir ; enfin, la salubrité du climat. De 1788 à 1806, les convicts, des soldats, quelques employés, des officiers, furent à peu près les seuls habitants de l'Australie. Pour la première fois, quelques colons libres vinrent s'y établir en 1808-1809. Le gouvernement de la colonie, entre autres avantages matériels, mit gratuitement à leur disposition autant de convicts qu'ils pouvaient en nourrir et en vêtir, leur donnant sur eux des droits à peu près absolus. Lorsque le système des concessions gratuites de terres eût fait place, dans la colonie, au régime de la vente par parcelles, l'immigration libre y fit des progrès rapides, et bientôt les rapports entre les propriétaires et les convicts durent se modifier. Les idées libérales que les immigrants apportaient de la mère-patrie ne permettaient pas, en effet, de tolérer longtemps l'existence d'un véritable esclavage. Sous le gouverneur Maquaire, les convicts furent partagés en deux séries. Ceux dont la conduite avait été bonne pendant un certain nombre d'années, devaient être mis en liberté provisoire, s'ils n'avaient donné lieu à aucune plainte grave, et recevoir, à l'expiration de leur peine, un *allotment* en toute propriété de 30 acres. Les autres restaient dans les mêmes conditions que par le passé. Cet essai d'amélioration de la situation des convicts fut repris, en 1830, par le gouverneur Burke, qui enleva aux fonctionnaires de la colonie le droit de leur faire infliger au delà de 50 coups de fouet et restreignit dans de certaines limites l'autorité des propriétaires sur ces malheureux. Cette double mesure ayant causé une profonde irritation parmi les colons les plus riches, tout fut mis en œuvre pour obtenir la révocation de Burke ou le forcer à résigner ses fonctions. C'est à ce dernier parti qu'il crut devoir s'arrêter après une lutte prolongée contre ses adversaires.

On a calculé que, de 1793 à 1860, l'Angleterre a envoyé 131,450 convicts en Australie (1). Dans la seule année 1840, cette colonie en a reçu 42,000. Ces énormes expéditions de condamnés étaient accueillies avec la plus grande faveur par les grands propriétaires auxquels elles permettaient de mettre en vàleur leurs immenses domaines ; mais il en était autrement des autres colons qui, mus par des sentiments plus généreux et n'ayant pas le même intérêt au maintien du système, demandaient depuis longtemps au gouvernement de la mère-patrie, ou de modifier sa législation pénale au *point de vue de la transportation*, ou de choisir une autre colonie pénitentiaire.

Leurs réclamations, soutenues par l'opinion publique en Angleterre, furent enfin accueillies et, en 1840, le gouvernement décida que les convicts seraient désormais envoyés à Van-Diemen. Mais, après quelques années, les colons libres de cette possession ayant, à leur tour, protesté vivement et menacé même de repousser par la force les navires qui les amèneraient, le choix du Gouvernement dut, en présence d'une manifestation aussi énergique, se porter sur une autre dépendance de son empire colonial. Il l'arrêta sur l'île de Norfolk.

Cependant, l'aristocratie terrienne de l'Australie n'avait pas vu sans un vif sentiment de regret la mesure qui lui avait enlevé les bénéfices du travail servile. Pour en conjurer autant que possible les résultats, ses principaux membres résolurent de faire venir à la Nouvelle-Galles-du-Sud les convicts de Van-Diemen rendus à la liberté. Ils purent ainsi se procurer, en quelques années, et à des conditions assez avantageuses, de 13 à 14,000 libérés. Mais, en 1849, fatigués d'être ainsi obligés de recourir à des voies indirectes pour retrouver une partie des avantages dont ils jouissaient pleinement et librement autrefois, ils décidèrent le conseil législatif de la Nouvelle-Galles-du-Sud à signer avec le

(1) Non compris les convicts irlandais envoyés avant 1840.

ministre des colonies de cette époque, lord Grey, une sorte de transaction par suite de laquelle le Gouvernement anglais reprenait le droit de déporter en Australie les malfaiteurs de la mère-patrie, à la seule condition d'y envoyer, à ses frais, un colon libre pour chaque tête de convict. Mais le ministre ayant, et probablement avec la secrète connivence des grands propriétaires australiens, vidé de nouveau à leur profit les prisons de l'Angleterre, sans exécuter la disposition du traité relative à l'immigration libre, les petits colons s'émurent, firent retentir de nouveau le parlement de leurs plaintes, formèrent entre eux une ligue formidable (*anti transportation league*), et obtinrent enfin le succès complet et définitif de leurs justes réclamations.

Occupée en très-grande partie par une population sortie des bas-fonds de la vieille Angleterre ; longtemps administrée par des gouverneurs à peu près irresponsables, d'une capacité douteuse et entièrement dévoués, en outre, aux grands propriétaires ; exploitée par ces derniers sans aucun souci de ses intérêts généraux et de son avenir ; longtemps considérée par la mère-patrie comme une sorte d'exutoire de ses plaies sociales, l'Australie ne pouvait, dans une pareille situation, atteindre un haut degré de prospérité. Sa situation était, d'ailleurs, aggravée par les spéculations sans nombre dont son sol était l'objet en Angleterre. Des sociétés de colonisation, composées de riches marchands et même de membres de l'aristocratie, s'étaient formées de bonne heure à Londres, pour exploiter la crédulité des artisants et ouvriers et leur vendre le plus cher possible des terrains dont elles n'étaient pas toujours propriétaires et dont l'acheteur devait aller prendre possession à ses risques et périls. Souvent même, ces terrains, objets de spéculations effrénées, passaient à travers une foule de mains avant d'arriver au malheureux qu'ils devaient ruiner. On cite un lot de 40 à 50 kilom. carrés,

situé aux environs d'Adélaïde, capitale de l'Australie du Sud, comme ayant donné lieu, en 1840, à l'une des plus gigantesques opérations de ce genre. Elle fit gagner quelques millions de plus à un petit nombre d'agioteurs déjà très riches, et réduisit à la mendicité plusieurs milliers de personnes. En 1841, cette fièvre ayant abouti à une forte crise, les sociétés se liquidèrent, et les expéditions d'émigrants pour l'Australie s'arrêtèrent tout à coup.

C'est vers cette époque qu'un économiste jusque là peu connu, Wakefield, se fit tout à coup une grande réputation, en proposant un plan de colonisation de l'Australie qui, dans la pensée de l'auteur, devait avoir pour résultat d'enrichir à la fois les propriétaires du sol et les travailleurs qui iraient défricher leurs terres, d'apporter un remède efficace au paupérisme dans la mère-patrie et de soulager ainsi l'aristocratie anglaise d'une partie du lourd fardeau que la loi des pauvres faisait peser sur elle. Ce plan, approuvé par le Gouvernement, fut immédiatement mis à l'essai. Jusque-là, il avait vendu l'acre de terre, en Australie, au prix de 5 shil.; il l'éleva à 12 shil., et réduisit en même temps les superficies à aliéner annuellement. Cette double mesure eut immédiatement pour effet de réduire le nombre des émigrants. Mais, en même temps, pour venir en aide aux propriétaires australiens, dont ce résultat froissait les intérêts, le Gouvernement décida, toujours conformément au projet de Wakefield, que les ressources provenant de la différence entre l'ancien et le nouveau prix seraient affectées au transport, par ses soins, de colons à la destination de l'Australie, et que ces colons seraient recrutés dans les maisons des pauvres (*workhouses*). Le vice de ce système consistait surtout en ceci que l'on éloignait de la colonie les émigrants à petit capital, c'est-à-dire l'élite des émigrants, pour les remplacer par des hommes sans ressources, souvent affaiblis par

le vice ou la misère, et incapables, pour la plupart, d'un travail utile. Restaient, il est vrai, les spéculateurs riches; mais l'expérience avait prouvé qu'ils étaient plus dangereux qu'utiles. Les hommes d'Etat les plus éminents de l'époque (Aberdeen, Russel, Stanley, Grey), n'en poursuivirent pas moins son exécution, et les documents officiels ont fait connaître que, de 1832 à 1850, le Gouvernement anglais avait déjà envoyé en Australie 64,807 personnes, lorsqu'à la nouvelle de la découverte des gîtes aurifères, l'émigration anglaise, se détournant momentanément de ses courants ordinaires, se porta en grande partie sur les nouveaux placers. Dès ce moment, le système de Wakefield ou tout autre système de colonisation devenait sans intérêt. Plus tard, le mouvement s'étant modéré, le gouvernement est revenu au système du transport direct des colons libres pour l'Australie, aux frais des gouvernements coloniaux et sur le produit, soit de la vente directe, par ces gouvernements, des terrains domaniaux, soit de ressources spéciales.

Les chiffres suivants donneront une idée de l'essor, dans ces dernières années, du groupe australien.

En 1788, lorsque le pavillon anglais fut planté sur les rivages silencieux et déserts de Sydney-Cowe, la colonie naissante se composait de 1,030 individus possédant 1 taureau, 4 vaches, 1 étalon, 3 juments et autant de poulains. En 1858, la population de la Nouvelle-Galles du Sud s'élevait à 342,062 âmes et ses ressources en bétail comprenaient 180,058 chevaux, 2,148,664 animaux de la race bovine, 8,139,162 de la race ovine, 109,166 de la race porcine. Sydney est doté aujourd'hui de plusieurs grands établissements publics, et notamment d'un Hôtel de Monnaies qui, en 1857, a frappé 499,000 souverains et 537,000 demi-souverains. Cette ville est mise en communication, par un réseau complet de télégraphie électrique, d'une part, avec les provinces dont elle est le chef-lieu, de

l'autre, avec les colonies voisines de Victoria, de l'Australie du Sud et de Tasmanie. Dans quelques années, à ce réseau se joindront un certain nombre de chemins de fer sur les directions les plus importantes. Le mouvement de son port, en 1858, a été, à l'entrée, de 1,141 bâtiments et 348,984 tonneaux; à la sortie, de 1,254 bâtiments et 366,825 tonneaux.

Malgré une prospérité aussi rapide, la Nouvelle Galles du Sud ne jette qu'un faible éclat auprès de sa brillante et heureuse rivale, Victoria. En 1851, sa capitale, Melbourne, n'avait guère plus d'importance qu'un grand village anglais, lorsque la découverte, à peu de distance de son territoire, des mines d'or dont les abondants produits préoccupent si vivement aujourd'hui le monde entier, vint tout à coup, lui apporter des éléments de richesse incalculables. En 1857, la province de Victoria possédait 211 communes ou villes ayant un bureau de poste, dont la plus éloignée se trouvait à 335 kilom. de sa capitale. En 1851, la population de la province entière ne dépassait pas 77,500 personnes, dont 28,000 dans la seule ville de Melbourne. En mars 1857, elle s'élevait à 463,135 habitants, dont 99,325 dans la capitale, et, en juin 1858, à 504,519. Aujourd'hui, elle dépasse très probablement 550,000 habitants. Le nombre des navires entrés à Victoria, de 710 en 1851, a monté à 2,190 en 1857; celui des bâtimens sortis, de 657 en 1851, à 2,207 en 1857. Le tonnage réuni à l'entrée et à la sortie, de 239,618 tonnes en 1851, s'est élevé à 1,379,390 en 1857.

La valeur du commerce extérieur du groupe australien a été, en 1858, de 635 millions de francs à l'importation et de 532 millions 1/2 à l'exportation.

On sait que l'élève du bétail est l'industrie dominante des diverses colonies australiennes; on comprend, en effet, que, par suite de l'insuffisance des bras, l'agriculture y soit encore en grande partie pastorale. Le climat s'y prête

d'ailleurs admirablement à l'élève du bétail et il s'y multiplie avec une prodigieuse rapidité. On y évaluait, en 1858, le nombre des chevaux à 350,000, celui des animaux de race bovine à 3 millions 1/2, et enfin le nombre des bêtes à laine à plus de 19 millions. La laine est ainsi naturellement devenue l'élément le plus considérable du commerce d'exportation australien et on peut dire aujourd'hui qu'elle est aussi nécessaire à l'industrie anglaise que le coton des Etats-Unis. On estime à 60 millions de livres anglaises (un peu plus de 27 millions de kilog.) les quantités que l'Australie livre chaque année au commerce extérieur. L'Angleterre qui, à elle seule, en avait reçu 24 millions en 1845 et 49 en 1855, en a acheté 54 millions en 1859.

Après la production de la laine, c'est celle de l'or qui est la principale cause de la prodigieuse fortune du groupe australien. D'après les documents officiels, la valeur totale créée par l'exploitation de ses gites aurifères, depuis leur découverte jusqu'à la fin de 1859, est de plus de 2 milliards et 1/2 de francs, se répartissant ainsi qu'il suit entre les cinq colonies :

Nouvelle Galles du Sud. . . .	184,868,000 fr.
Victoria	2,345,250,000
Australie du Sud.	4,000,000
Tasmanie	200,000
Nouvelle Zélande.	350,000
	2,534,668,000 fr.

Belgique. — Les émigrants partis par le port d'Anvers dans les années ci-après, avaient les destinations suivantes:

	États-Unis.	Canada.	Amériq. du sud.	Australie.	Total.
1851	14,245	113	70	«	14.428
1854	23,430	645	368	500	24,943
1855	6,296	442	286	409	7,433
1856	8,137	914	959	«	10,010
1857	11,160	762	1,401	«	13,323
Totaux.	63,268	2,876	3,084	909	70,137
Pour 0/0	90.20	4.10	4.39	1.31	100.00

En ce qui concerne particulièrement les émigrants belges, leurs destinations ont été les suivantes dans les trois dernières années.

	Etats-Unis	Canada	Amérique du Sud	Total
1857	576	275	67	918
1858	163	»	491	654
1859	77	»	59	136
Totaux	816	275	617	1,708
Pour 0/0	47.77	16.10	36.12	100.00

Le document officiel auquel nous empruntons ce dernier renseignement y ajoute l'observation ci-après : « . . . les conditions, en apparence avantageuses, offertes par des sociétés de colonisation brésilienne avaient, en 1858, détourné vers l'Amérique du Sud la majeure partie des émigrants belges qui, auparavant, se rendaient à Chicago et à Greenbay, dans les Etats-Unis. La triste expérience que nos compatriotes ont faite du climat du Brésil et de l'esclavage déguisé qui y est imposé aux colons européens, arrêtera probablement le mouvement d'émigration belge vers ces parages, qui sont meurtriers pour les individus nés sous des latitudes septentrionales. »

D'après l'*Exposé de la situation du royaume* (1852), le gouvernement belge a encouragé trois essais de colonisation dans des régions transatlantiques. Le premier, qui remonte à 1844, a complètement échoué. En effet, sur 871 belges envoyés en 1844 à Santo-Thomas, dans Guatemala, 211 étaient déjà morts, du 6 mars de la même année au 1er novembre 1845, et l'année suivante, un navire affrêté par l'Etat allait chercher et ramener en Belgique les orphelins, les femmes, ainsi que ceux des colons survivants dont la situation était devenue intolérable. Au 1er janvier 1850, il ne restait plus dans la colonie que 109 belges. Les deux autres tentatives ont eu lieu aux Etats-Unis en 1849 et 1850

l'une dans la Pensylvanie, l'autre dans le Missouri. Sans avoir entièrement réussi, elles paraissent n'avoir pas eu le résultat désastreux de la première.

Voici comment s'exprime à ce sujet, M. Poncelet, consul de Belgique à Chicago, chargé, en 1855, par son gouvernement de visiter les colonies belges aux Etats-Unis.

« . . . . . Me résumant, je crois que l'émigration belge, dans les Etats que j'ai parcourus, excepté dans l'Iowa, s'est établie on ne peut plus mal, et qu'il n'y a pas le moindre doute que si elle avait choisi les prairies de l'Illinois et de l'Iowa, elle aurait mieux fait et se serait trouvée dans de meilleures conditions. On comprend que les Flamands et les Brabançons, qui sont habitués à cultiver une terre facile, soient tout à fait impropres à défricher les forêts vierges des Etats-Unis où, les premières années, ils doivent s'assujétir à un travail auquel ils ne sont nullement préparés, qui est souvent au dessus de leurs forces et qui finit par les épuiser et les décourager. A ces inconvénients viennent se joindre souvent, trop souvent, les privations, et, à leur suite, les maladies et la mort. »

France. — Les documents officiels assignent à l'émigration française les destinations suivantes dans les quatre années de la période 1857-60.

	1857		1858		1859		1860		Total.	
. .	3,129	16.64	3,801	27.54	2,750	30.01	2,598	25.75	12,278	23.67
. .	7,992	42.50	4,809	34.84	2,378	25.95	2,644	26.20	17,823	34.36
ays.	143	.76	93	.67	66	72	154	1.53	456	.88
N.	4,119	21.90	2,156	15.62	1,675	18.28	2,049	20.32	9,999	19.28
S.	3,275	17.41	2,805	20.32	2,037	22.22	2,115	20.96	10,232	19.73
. .	54	.28	56	.40	11	.12	»	»	121	.23
. .	22	.12	11	. 8	»	»	»	»	33	.06
fr.	41	.21	16	.12	»	»	29	28	86	.17
ays.	34	.18	57	.41	247	2.70	501	4.96	839	1.62
	18,809	100.00	13,804	100.00	9,164	100.00	10.090	100.00	51,867	100.00

On voit que l'émigration française pour les Etats Européens s'est accrue rapidement de 1857 à 1860. Les mesures de faveur toute spéciales qui l'avaient appelée en Algérie en 1857, ayant été retirées plus tard, le mouvement dans cette direction s'est notablement affaiblie dans les autres années. Nos émigrants se sont rendus en nombre à peu près égal dans l'une et l'autre des deux Amériques. L'émigration française en Europe atteignant un chiffre très élevé, l'indication des pays où elle se rend de préférence peut offrir quelque intérêt.

	Espagne.	Suisse.	Italie.	Anglet.	Russie et Pologne.	Allem.	Turquie.	Belgiq.	Portug.	Hollande.	Grèce
1857	1,167	324	187	307	188	273	234	69	22	19	7
1858	1,558	720	431	332	301	199	103	97	15	24	21
1859	1,245	396	285	280	324	161	59	«	«	«	«
1860	1,150	235	347	253	150	158	102	64	32	14	5

Les pays frontières, comme il est facile de le comprendre, sont le but principal de notre émigration en Europe. Parmi ces pays, l'Espagne occupe le premier rang et à une distance considérable des autres. La Belgique ne reçoit qu'un très petit nombre de nos nationaux; en revanche elle nous envoie un nombre considérable des siens (1),

(1) « . . . Le journal *le Nord* constate que, depuis quelques mois, il s'opère une grande émigration de fermiers et de cultivateurs belges se rendant en France, et particulièrement dans l'Aisne, le Cher, l'Indre et la Nièvre, pour s'y fixer, les uns comme propriétaires, les autres comme locataires de biens ruraux. Plusieurs ont emmené leurs domestiques et des animaux de ferme. La hausse continue des terres et des fermages en Belgique est la cause naturelle de cette émigration (*Patrie* du 31 janvier 1860)— « Les ouvriers sont toujours très rares et d'un prix très élevé dans le départ. du Nord, par suite de la concurrence de l'industrie qui enlève à l'agriculture les bras dont elle a besoin. *Tous les fermiers emploient des Belges pour leurs travaux qui, sans eux, seraient négligés.* (Communication particulière).

l'extrême densité de sa population n'y laissant guère de place aux étrangers pour l'exploitation d'une industrie quelconque. Quoique placée à une grande distance de nos frontières, la Russie, surtout depuis que son réseau de chemins de fer est en voie d'exécution avec le concours de nos capitaux et de nos ingénieurs, est le théâtre d'une immigration française assez considérable.

Ce ne sont pas, comme on pourrait le croire, nos départements pyrénéens qui envoient en Espagne le plus grand nombre des Français qui s'y rendent, mais bien la Creuse, la Corrèze et le Cantal, composant le groupe montagneux de la haute Auvergne. Cette émigration remonte déjà à une époque très éloignée ; mais elle est rarement suivie d'un établissement définitif dans le pays de destination. Elle se compose en majorité de marchands ambulants (chaudronniers, raccommodeurs de faïence, cordonniers, etc.,) l'absence de voies de communication en Espagne favorisant depuis longtemps le commerce du colportage.

Parmi les pays étrangers où se rendent de préférence nos émigrants, les Etats-Unis ont occupé le premier rang en 1857 ; ils l'ont cédé à l'Amérique du Sud dans les trois années suivantes. L'Alsace et la Lorraine fournissent le plus grand nombre des Français allant chercher fortune dans l'Union américaine. C'est notre population basque qui fournit la presque totalité des émigrants français pour Buenos-Ayres et Montevideo, les deux provinces de La Plata qui ont, depuis longtemps, le privilège d'attirer nos cultivateurs pyrénéens. Le reste de notre émigration transatlantique est sans importance. — L'Australie n'a exercé sur nous aucune attraction.—Le Canada, cette colonie de prédilection de Louis XIV, dont la moitié est encore peuplée de Français qui n'ont oublié ni les mœurs, ni la religion, ni la langue de la mère-patrie, le Canada, où un grand nombre de nos compatriotes pourraient trouver, comme cultivateurs, et

même dans l'exercice de certaines professions libérales, des moyens d'existence assurés, le Canada n'a vu venir à lui que 22 Français en 1857 et 11 seulement en 1858. Et cependant, de toutes les colonies fondées par la France, c'est peut être la seule où notre race se soit complètement acclimatée et ait pris un développement rapide. En 1761, lorsqu'elle fut cédée à l'Angleterre, sa population était de 70,000 Français; en 1851, un recencement officiel y a constaté l'existence de 695,945 *franco-canadiens*. En 1671, la population européenne de l'Acadie se composait de 50 familles françaises comprenant environ 400 personnes. M. E. Rameau (*les Français en Amérique*, Paris, 1859) estime que les trois quarts des 95,000 Acadiens qui existent aujourd'hui dans le Nouveau-Brunswick et ses dépendances sont originaires de ces familles. Ces faits curieux et peu connus sont une preuve de plus de l'*aptitude à coloniser* que l'on dénie à tort à notre pays.

Si notre race a jeté, en Canada, des racines profondes, elle aurait pu s'établir avec la même facilité dans les autres provinces du nord de l'Amérique. D'après M. Bromwell (*History of immigration*), les Etats-Unis ont reçu, du 30 septembre 1819 au 31 décembre 1855, 188,725 Français. Le recensement officiel de 1850 n'y a constaté toutefois que la présence de 54,069 de nos compatriotes; mais il s'agit ici de ceux qui étaient nés en France, et non des habitants d'origine française. Le nombre de ces derniers est évalué par nos agents consulaires (Ann. du com. ext. n° 1267) à 250,000 au moins. Les mêmes agents portent à 1,500,000 le nombre actuel des Américains du nord d'origine française (haut et bas Canada, Nouveau-Brunswick, Baie d'Hudson et territoire du Nord-ouest compris.)

Nous venons donc, au point de vue de la diffusion de notre race dans cette partie du globe, immédiatement après l'Angleterre et l'Allemagne.

Pays Scandinaves. — Les Norwégiens émigrent presque tous pour le Canada(1) et les autres provinces américaines de l'extrême Nord. Les Danois prennent généralement la même direction ; cependant, dans ces dernières années, de 4 à 5,000 d'entre eux sont allés vivre avec les Mormons à Utah. Seule la Suède publie des renseignements officiels sur les lieux de destination de ses émigrants. En voici le résumé pour la période 1851-55 :

Europe.	Etats-Unis.	Afrique française.	Nouvelle Hollande.	Destination inconnue.
1,503	11,148	13	23	57

Des Etats européens, c'est le Danemarck qui a reçu le plus d'émigrants suédois. Viennent ensuite la Norwège (323), la Russie et la Finlande (141).

Le *Courrier des Etats-Unis* du 20 mai 1860 donne les détails intéressants ci-après sur les pays de destination des émigrants scandinaves. — « . . . . Après l'immigration irlandaise qui a fourni aux Etats-Unis les bras nécessaires pour construire ses canaux et ses chemins de fer, est venue l'émigration allemande qui a défriché les vastes territoires de l'Ohio, du Michigan, de l'Indiana, de l'Illinois et de l'Iowa. Mais il restait aux extrémités septentrionales de la Confédération, dans le Maine, le Visconsin, le nord du Michigan, le Minnesota, le territoire de Chippewa et celui de Whasington, des contrées dont le climat rigoureux éloignait les cultivateurs de l'Allemagne, tandis qu'il convenait parfaitement aux blonds enfants de la race scandinave. Déjà quelques parties du Visconsin sont presque exclusivement peuplées de Danois, de Suédois et de Norwégiens, qui ont

(1) « En 1860, 1,751 Norwégiens ont émigré au Canada. On attribue des résultats importants à cette émigration exceptionnelle, particulièrement au point de vue de la pêche sur les côtes qui, depuis quelques années, a pris des proportions considérables. » (*Courrier des Etats-Unis.*)

implanté, dans cette nouvelle Scandinavie, les mœurs, les usages, les différentes langues et jusqu'aux noms géographiques de la vieille terre des Goths et Norsemen. Les nouveaux colons ont envoyé à leurs compatriotes d'Europe des descriptions si attrayantes de ce pays, que la population entière a fini par s'ébranler. . . . . L'émigrant scandinave est d'un naturel paisible. Il vient, en outre, le plus souvent, avec des sommes relativement importantes; aussi les colonies du nord de l'Amérique se le disputent-elles. Le Canada, le New-Brunswick et le Maine ne le voient pas, sans jalousie, passer simplement dans leurs ports et continuer sa route pour aller s'établir au fond de l'ouest. »

Quelques-uns de ces renseignements sont confirmés dans la correspondance américaine suivante de *l'Austria* 1859, 2e semestre, page 182) : — « . . . . D'après des évaluations que nous estimons très rapprochées de la vérité, de 150 à 200,000 Scandinaves sont en ce moment établis aux Etats-Unis. Le plus grand nombre habite le Missouri, l'Iowa, le Visconsin et Minnesota, où ils vivent par petits groupes assez éloignés les uns des autres. Toutefois 10,000 environ habitent Chicago, le plus grand marché à céréales du continent américain. Les émigrants scandinaves sont en majorité cultivateurs. Le plus grand nombre est originaire de la Norwège; viennent ensuite par ordre d'importance numérique, les Suédois et les Danois. Ces derniers ne forment guère que la dixième partie de l'émigration scandinave. Cette émigration, à peu d'exception près, se recrute parmi les classes les moins heureuses de la société; aussi ne tarde-t-elle pas à oublier la mère-patrie et jusqu'à la langue nationale. Par suite de ce fait, les Scandinaves s'assimilent beaucoup plus rapidement à la race anglo-américaine que les autres immigrants européens. On les voit notamment, après un séjour de quelques années à peine, parler anglais, même entr'eux, de préférence à l'idiôme de leur pays. Les enfants

de la première génération le parlent plus facilement encore et, à la seconde, le Scandinave s'est complètement *jankisé* et partage le mépris du *jankee* d'origine pour les nationalités étrangères. Malgré leur prédilection, naturelle ou calculée, pour l'anglais, les Scandinaves soutiennent cependant bon nombre de journaux en langue danoise consacrés pour la plupart à des sujets religieux et appartenant à deux sectes religieuses distinctes et souvent hostiles, le luthéranisme pur, et le luthéranisme mitigé. En résumé, les Scandinaves établis au nord du Visconsin et de l'Iowa trouvant, dans ces régions, des conditions climatériques analogues à celles du pays natal, et, en outre, un sol fertile et très boisé, y vivent généralement heureux ; bien peu, en effet, retournent en Europe. »

Il nous reste, pour compléter cette partie de notre étude, à faire connaître la répartition de l'émigration européenne aux Etats-Unis, non plus, cette fois, d'après les documents des pays d'origine, mais du pays de destination.

M. Bromwell, directeur du service de l'émigration au département d'Etat, auteur d'un livre que nous avons déjà plusieurs fois cité (*History of immigration to the United-states*) donne officiellement les nombres suivants d'immigrants européens aux Etats-Unis pendant les 36 années 3 mois écoulés du 30 septembre 1820 au 31 décembre 1855. Ces nombres ne sont pas complets, la nationalité de 157,537 personnes n'ayant pu être constatée.

Angleterre (R.-U)	2,343,445
Allemagne.	1,242,086
France	188,734
Scandinavie	32,500
Suisse	31,071
Hollande.	17,583
Espagne	11,251
Italie.	8,345
Belgique	6,991
Russie et Pologne.	2,256
Grèce	108
Totaux	3,884,370

Le tableau suivant contient les mêmes renseignements pour les quatre années suivantes :

	1856	1857	1858	1859
Angleterre	99,007	112,840	55,829	61,379
Allemagne.	71,028	91,781	45,310	41,784
France.	7,246	2,397	3,155	2,579
Belgique	1,982	627	184	25
Suisse.	1,780	2,080	1,056	833
Hollande	1,395	1,775	185	290
Scandinavie.	1,330	2,757	2,662	1,590
Italie	1,315	1,007	1,240	1,606
Espagne.	786	744	1,282	1,283
Portugal	128	92	177	46
Russie et Pologne .	29	149	255	197
Autres	7	15	17	11
Totaux. . .	186,033	216,234	111,352	111,623

Ainsi, dans les 40 années 1/4 écoulées du 30 septembre 1820 au 31 décembre 1859, les Etats-Unis ont vu débarquer dans leurs ports 4,500,612 Européens dont l'origine a pu être constatée. Ces chiffres ne sont qu'un minimum ; il est certain, en effet, que le gouvernement fédéral ne fait relever avec soin le mouvement de l'immigration que depuis quelques années seulement et que, même encore aujourd'hui, les arrivées par la frontière de terre sont très imparfaitement connues. La vérification des nationalités a laissé, en outre, très-longtemps à désirer. En 1857, pour citer un exemple rapproché, elle n'a pu être spécifiée pour 21,600 personnes.

En examinant avec attention le premier des deux tableaux qui précèdent, on remarque que la France a envoyé aux Etats-Unis, en moyenne, 5,242 émigrants par an. D'après les documents fédéraux, notre émigration aurait oscillé ainsi qu'il suit, de 1840 à 1855 inclusivement. (Jusqu'en 1850, l'année commence au 1er octobre et finit au 30

septembre ; à partir de 1851, elle commence au 1er janvier et finit au 31 décembre).

Années.	SEXE. masculin.	féminin.	Totaux.
1840	3,843	2,576	6,419
1841	3,431	1,575	5,006
1842	2,982	1,522	4,504
1843	1,971	1,375	3,346
1844	1,923	1,232	3,155
1845	5,086	2,577	7,663
1846	6,549	4,034	10,583
1847	12,162	7,878	20,040
1848	4,850	2,893	7,743
1849	3,878	1,963	5,841
1850	5,521	2,488	8,009
1850 (4e trim.)	952	420	1,372
1851	12,801	7,325	20,126
1852	4,292	2,471	6,763
1853	6,729	4,041	10,770
1854	8,812	4,505	13,317
1855	3,869	2,175	6,044
Totaux	89,651	51,050	140,701
P. 0/0	63.72	36.28	100.00

Il n'est pas toujours facile de se rendre compte des mouvements en sens divers qu'indiquent ces nombres. La décroissance très-sensible qui se manifeste de 1840 à 1844, correspond très-probablement à un ralentissement général de l'émigration française motivé par le rétablissement de l'ordre à l'intérieur et le développement correspondant de la richesse publique. La cherté justifie suffisamment la vive recrudescence qui se manifeste de 1845 à 1847, année du premier maximum atteint dans cette période de 16 ans. Les

bas prix de 1848 et 1849, et peut-être aussi la difficulté de réaliser, dans ces années de crise industrielle, les ressources nécessaires pour les frais de transport, déterminent un nouveau temps d'arrêt en 1848 et 1849. Un second mouvement ascendant, provoqué peut être par les vives préoccupations que fait naitre en France la prochaine expiration du pouvoir présidentiel, se produit en 1850, et atteint son apogée en 1851. Il s'arrête en 1852 pour se dessiner de nouveau sous l'influence de la cherté en 1853 et 1854. A un second temps d'arrêt en 1855, suivi d'une légère réaction en 1856, succède, malgré un renchérissement général, une diminution sans précédents depuis le commencement de la période.

Relativement à leur population, les Etats Scandinaves, la Suisse et la Hollande ont fourni un contingent considérable à l'immigration pour l'Amérique du nord. Le chiffre afférent à l'Espagne contredit, dans une certaine mesure, l'idée généralement acceptée de la faible tendance de sa population aux déplacements lointains. Il est remarquable, en outre, que la moyenne annuelle de ses émigrants, de 313 environ dans la période 1820-1855, a plus que doublé en 1856-1857 et quadruplé en 1858 et 1859. Cet accroissement explique le fait récent d'une interpellation au congrès sur un mouvement d'émigration considérable des provinces du nord du royaume pour les Etats-Unis. Les auteurs de cette interpellation ont demandé au gouvernement d'en arrêter indirectement les progrès, en préparant une loi qui mettrait à la disposition de colons laborieux et honnêtes, à des conditions avantageuses pour eux et l'Etat, les vastes terrains en friche que le Domaine possède dans l'intérieur du pays, notamment dans la Manche, en Andalousie et dans l'Estramadure.

CHAPITRE V.

Causes de l'Emigration.

Nous les diviserons en deux catégories : 1° les causes générales ou applicables à tous les pays ; 2° les causes locales.

Ire SECTION. — CAUSES GÉNÉRALES.

L'émigrant ne se décide généralement à quitter le sol natal, c'est-à-dire à accomplir l'un des sacrifices les plus douloureux que puisse s'imposer l'homme qui vit en société, que lorsqu'il n'y trouve pas, des moyens d'existence suffisants. Souvent aussi son expatriation est motivée par le désir d'échapper à des persécutions religieuses ou politiques.

Ces deux causes existent-elles en Europe, au moins à un degré suffisant pour expliquer le vaste mouvement d'expatriation que nous venons de signaler ? Examinons.

Il est certain qu'à aucune époque le travail n'a été plus abondant, plus rémunéré en Europe que de nos jours. A aucune époque, il n'a pris une part plus considérable dans les bénéfices de la production. A aucune époque enfin, la situation des classes ouvrières n'a été aussi satisfaisante, par suite du développement naturel des forces productives de chaque pays, et de la vive sollicitude des gouvernements pour le bien-être des populations laborieuses. Cette sollicitude s'est manifestée, d'abord, par l'immense impulsion officielle donnée aux institutions de prévoyance et de charité, puis par toutes les modifications dans la législation relative aux rapports du travail et du capital, qui pouraient consacrer, autant que possible, l'indépendance du premier par rapport au second.

Mais à côté de ces bienfaits évidents de la civilisation européenne dans ses plus récentes manifestations, il s'est produit, surtout en ce qui concerne le progrès du régime manufacturier, et précisément en raison de ce que ce progrès a pu avoir d'excessif, des faits graves de nature à

provoquer de vives souffrances et à donner à la situation des classes ouvrières une sorte d'incertitude, de précarité, *d'alea* qu'elle n'avait pas autrefois. Les deux plus importants de ces faits sont l'introduction des machines et la fréquence des crises industrielles, par suite de l'étroite solidarité de toutes les places commerciales et de la vive concurrence de tous les centres manufacturiers du monde entier.

Certes, les machines constituent un immense avantage sur les anciens procédés de travail, en ce qu'elles exonèrent l'homme des efforts violents et pénibles qu'exigeait autrefois le labeur industriel, et permettent de donner à la production une extension en quelque sorte indéfinie, avec une diminution sensible du prix de revient. Mais il ne faut pas se dissimuler que leur introduction, en économisant une main-d'œuvre énorme, a laissé plus ou moins longtemps sans emploi, en Europe, des millions de bras, et, à ce sujet, on ne saurait oublier la lamentable histoire des Flandres belges et de la Silésie prussienne.....

Avant 1789, alors que l'industrie n'avait pas pris le caractère manufacturier qui lui est propre aujourd'hui; alors que le travail se faisait, en quelque sorte, en famille, entre le maître et les compagnons; que la concurrence extérieure et intérieure ne faisait pas sentir son redoutable aiguillon; alors que le débouché se bornait au siége même de la fabrique, qui limitait ses produits à des besoins connus et certains, à cette époque, disons-nous, l'ouvrier n'avait que de rares chômages, ou, du moins, ces chômages, inhérents à certains métiers, étaient prévus et, par cela même, conjurés en grande partie. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Les crises industrielles ont une fréquence et une intensité qui déconcertent toutes les prévisions, et contre lesquelles tout l'esprit d'ordre, de prévoyance des classes ouvrières ne peut que difficilement réagir. Condamné par les exigences même du capital énorme que représente son matériel

d'exploitation, à fabriquer sans relâche, l'usinier, soutenu d'ailleurs par un crédit souvent exagéré, a une tendance presque inévitable à produire dans des proportions supérieures à ses débouchés. De là, des engorgements et des crises. Ces crises sont d'autant plus fréquentes, que, par suite de l'immense développement du commerce extérieur, le malaise d un grand centre de population réagit immédiatement sur tous les pays qui l'approvisionnent. D'un autre côté, la vaste publicité que reçoivent de nos jours tous les faits commerciaux, leur donne, grâce à la rapidité fabuleuse des communications, un retentissement et une portée incalculables. De là des paniques dont le contre-coup se fait sentir à des distances prodigieuses.

C'est ainsi que la crise américaine de 1857, après avoir profondément atteint tous les Etats de quelque importance de l'Europe centrale, égarant les meilleurs esprits, atteignant les maisons les plus solides, est allée frapper jusqu'aux extrémités de la Scandinavie.

Quand le travail peut ainsi être atteint, presque subitement et sur une aussi vaste échelle, on comprend que l'ouvrier songe aux moyens d'assurer contre d'aussi graves et aussi fréquentes vicissitudes le pain du lendemain, et qu'il se rende aux suggestions, trop souvent trompeuses, qui lui font considérer les régions transatlantiques comme le pays des salaires élevés et sans chômage. Une autre séduction l'y attire, séduction irrésistible pour l'ouvrier et le paysan européens, c'est le bas prix de la terre, et par suite l'espérance d'y passer bientôt du solaire à la propriété?

En Europe, cette espérance ne peut plus que difficilement se réaliser. Là où le sol est légalement accessible à tous, la concurrence des acheteurs, par suite du morcellement, lui donne une valeur qui ne le rend que difficilement abordable pour les faibles économies du travailleur agricole ou industriel. Ailleurs, en Angleterre, par exemple, et dans

une grande partie de l'Allemagne, le droit d'aînesse ou le régime des substitutions continue à faire de la propriété un monopole entre les mains de quelques familles.

Or, il ne faut pas se le dissimuler, la propriété, c'est le rêve de tous nos artisans, de tous nos ouvriers; c'est le but qu'ils poursuivent toute leur vie, au prix même des plus grandes privations, parce qu'ils savent qu'elle confère à son heureux possesseur, avec une source de revenu à peu près assurée, la sécurité et l'indépendance.

Il ne faudrait pas, d'ailleurs, se faire illusion; si le salaire s'est élevé, si le travail exigeant un développement considérable de force musculaire a été remplacé par les machines, si des institutions spéciales assurent à l'ouvrier des secours en cas de maladie, quelques-unes une pension à la fin de ses jours, d'autres, la fructification de ses épargnes; si, en un mot, la destinée de l'ouvrier s'est améliorée, deux circonstances sont venues faire contre-poids à ce mieux être. La première, c'est le goût et l'habitude du luxe (d'un luxe relatif), c'est-à-dire la création de besoins en dehors des exigences réelles de sa condition. En contact incessant avec les classes supérieures de la société, témoin des avantages, des jouissances que leur assure la fortune, initié par ses lectures de chaque jour aux doctrines de l'égalité naturelle, doctrines sanctionnées dans certains pays par l'extension à peu près indéfinie du suffrage politique, l'ouvrier européen est inévitablement tenté de sortir de sa situation modeste et de se rapprocher, au moins par certaines apparences, de ces classes dont il envie le sort. De là, des dépenses de confort intérieur hors de toute proportion avec son modeste budget et la nécessité de combler le déficit par des privations sur les véritables nécessités de la vie. — La seconde, c'est la cherté générale, cherté croissant sans relâche par des raisons que nous n'avons pas à examiner ici, et qui, se combinant avec les crises industrielles, élargit chaque jour la plaie du

paupérisme. De là, une cause générale de malaise pour les classes ouvrières qui peut déterminer, dans une grande mesure, leur expatriation.

Quant aux persécutions religieuses, elles sont aujourd'hui, Dieu merci, du domaine de l'histoire. Les cultes dissidents peuvent, dans les pays dont la constitution reconnaît une religion de l'Etat, être gênés dans leur libre développement; çà et là, certaines législations encore empreintes d'intolérance peuvent punir comme une infraction aux lois divines et humaines un fait de conversion à l'un de ces cultes; mais la raison générale, dominant toutes ces violations directes ou indirectes du grand et salutaire principe de la liberté de conscience, en prépare, par degré, le triomphe universel et définitif. Quant à ceux qui, sous le manteau de cette liberté, s'affilient à des sectes associant, comme le mormonisme par exemple, la négation de l'idée religieuse à la libre satisfaction des passions les plus honteuses, les plus attentatoires aux droits, à l'existence même de la famille et de la société, ceux-là doivent s'attendre, dans leur pays, à une juste répression, et c'est avec un véritable sentiment de soulagement que l'Europe les voit quitter ses rivages pour aller s'établir sur les bords du lac Salé, c'est-à-dire loin, bien loin de toute civilisation. En revanche, elle n'éprouve qu'une pitié profonde pour les malheureuses victimes des utopies icariennes ou phalanstériennes qui ont payé de leur ruine, de celle de leur famille et des plus cruelles souffrances, leur aveugle dévoûment à des théoriciens fanatiques ou à des ambitieux sans entrailles.

Les persécutions politiques ont également fait leur temps en Europe. Certes, toujours et partout, les gouvernements, surtout les gouvernements forts de leur origine, forts de l'adhésion publique et de la pureté de leurs intentions, devront repousser les agressions des minorités violentes;

mais, même dans leur triomphe, ils respecteront les droits de l'humanité et s'habitueront à voir dans les vaincus plutôt des adversaires que des coupables. Nous voulons croire cependant que la réaction déterminée par les mouvements révolutionnaires de 1848, ont pu provoquer un certain nombre d'émigrations en France, en Autriche, en Italie, en Allemagne; mais elles n'ont contribué que pour une faible part à ce vaste courant d'expatriation que nous voyons se diriger, surtout à partir de 1852, vers l'Union américaine.

Nous voulons croire également que l'incertitude des destinées politiques de leur pays au milieu des luttes des partis et de leurs triomphes alternatifs, les suspensions fréquentes du travail industriel, conséquence obligée de ces luttes, en d'autres termes, les besoins de sécurité, de stabilité, ont déterminé quelques adieux pleins de regret au sol natal; mais ces abandons de la patrie divisée et intérieurement déchirée ont été rares et n'ont eu généralement que le caractère d'une séparation momentanée.

Les auteurs qui ont traité théoriquement des causes dominantes de l'émigration européenne, ont mis au premier rang de ces causes, une surabondance de population par rapport aux subsistances; mais ils n'ont apporté aucune preuve à l'appui de leur opinion. En fait, et d'après les documents les plus dignes de foi, les subsistances s'accroissent, en Europe, plus rapidement que les consommateurs. En France, il est admis que, dans le demi siècle qui vient de s'écouler, l'agriculture a doublé ses produits, tandis que la population ne s'est accrue que d'un tiers. Si la fécondité du sol n'a pas partout grandi dans les mêmes proportions, la facilité, la rapidité, le bon marché des communications ont mis à la disposition des populations que leur sol ne pouvait suffire à nourrir, les excédants de récolte de tous les autres pays, sans distinction de distance. Une cherté prolongée, à

partir de 1853, a pu propager quelques inquiétudes sur l'équation des ressources alimentaires et du progrès de la population; mais elles étaient et seront pour bien longtemps encore sans fondement. On en trouve, au besoin, la preuve dans la presque immobilité du prix des céréales, au moins depuis le commencement de ce siècle, quand on le déduit de moyennes à longue portée. Il est, d'ailleurs, un fait d'une grande importance dans la question, en ce sens qu'il permet de renvoyer à un avenir indéfini toute préoccupation sérieuse sur l'écart entre le nombre des consommateurs et les subsistances, c'est l'affaiblissement graduel de la proportion d'accroissement des populations européennes. En France, notamment, la fécondité des mariages a diminué sensiblement et, dans un demi siècle, si les observations actuelles se confirment, le nombre de ses habitants aura cessé de s'accroître. Ce curieux phénomène se reproduit, avec une moindre intensité il est vrai, dans tous les autres Etats du vieux monde (voir les preuves statistiques que nous en avons données dans le *Journal des Economistes* de 1857.)

L'opinion qui attribue principalement l'émigration à une surabondance de population s'appuie sur cette observation que ce sont surtout les peuples à grande fécondité, comme l'Allemagne et les Iles-Britanniques, qui fournissent le plus fort contingent à l'émigration. L'observation est vraie; mais la conséquence que l'on en déduit ne l'est pas. Il existe, en effet, dans ces deux pays, des causes spéciales de déplacements extérieurs que nous énumérerons en leur place (voir *Causes locales*) et qui n'ont aucun rapport nécessaire avec le mouvement de la population.

Disons, en terminant sur ce point, que les mots *surabondance de population* expriment une idée essentiellement relative. Là où le travail est inégalement réparti et son organisation défectueuse, une population, quoique clairsemée, peut être excessive par suite de l'insuffisance des moyens

d'existence qui lui sont offerts. Dans l'hypothèse contraire, une population d'une densité remarquable, comme celle de la Belgique, par exemple, la plus compacte de l'Europe, peut vivre aisément sur un territoire d'une très-faible étendue. La question n'est donc pas de connaître le rapport d'une population à son territoire pour décider si elle est ou non surabondante, mais son rapport avec les éléments de travail dont elle dispose, éléments tout à fait distincts des subsistances disponibles. En fait, et d'après des observations nombreuses, ce ne sont pas les populations les plus denses qui fournissent à l'émigration son plus fort aliment. On serait même tenté de croire, au contraire, qu'elle recrute principalement dans les pays où les habitants se répartissent sur les superficies les plus considérables.

En dehors des circonstances dont nous venons d'examiner l'influence possible sur l'émigration, il en est d'autres qui nous paraissent avoir concouru, dans une forte mesure, à son développement. Nous citerons notamment: 1° la rapidité, le bon marché et la sécurité croissante des moyens de transport; 2° les efforts des agences d'émigration en rapport, soit avec les gouvernements des pays de destination, soit avec les ports d'embarquement, soit avec les sociétés de colonisation, pour favoriser l'expatriation du plus grand nombre de travailleurs européens; 3° l'atténuation graduelle des inconvénients, des dangers de cette expatriation par la protection spéciale qu'accordent aux émigrants les gouvernements des pays d'origine et de destination, ainsi que les facilités d'établissement qu'ils trouvent, ou dans les conseils, ou dans les secours des sociétés charitables qui se sont spontanément formées aux lieux principaux de départ et d'arrivée; 4° l'adoucissement survenu dans les diverses législations internationales relatives aux étrangers; 5° la diffusion des langues étrangères; 6° le développement des relations commerciales; 7° les envois d'argent par les

émigrés établis et en voie de prospérité, aux parents et amis, pour décider ces derniers à les rejoindre.

Quelques mots sur ces diverses causes :

1. *Rapidité, bon marché, sécurité des moyens de transport.* — L'application de la vapeur aux transports transatlantiques, en diminuant au moins de moitié et souvent des deux tiers la durée des traversées, en diminuant les périls de mer, en donnant plus de régularité, plus de précision aux arrivées, enfin, en facilitant les retours, a certainement contribué pour une forte part au développement de l'émigration. On sait que le premier vapeur qui ait entrepris un voyage entre l'ancien et le nouveau monde, est le steamer américain *Savannah.* Ce bâtiment, du port de 380 tonneaux, était gréé en trois-mâts-barque et muni d'une machine horizontale. Il partit de Savannah (Géorgie) le 26 mai 1819 et arriva à Liverpool, après une traversée de 25 jours, sur lesquels sa machine avait fonctionné seulement pendant 18. Ce n'est que 19 années plus tard, soit en 1838 seulement, que les premiers steamers anglais traversèrent l'Atlantique. La marche fut ouverte par *le Syrius*, parti de Cork dans les premiers jours d'avril, et arrivé à New-York le 23 du même mois. Sa traversée avait été de 18 jours. A quelques heures de distance, arrivait sur la même rade *le Great-Western*, après un voyage de 15 jours. Aujourd'hui, les divers services de transport aux Etats-Unis comprennent les lignes ci-après :

Ligne Cunard entre New-York et Liverpool. — Elle fait 25 voyages par an, de New-York à Liverpool et 26 de Liverpool à New-York. Son trajet le plus court de New-York à Liverpool a été, en 1859, de 9 jours 9 heures; le plus long de 12 jours 8 heures; son trajet moyen peut être évalué à 10 jours 23 heures. La traversée la plus rapide de Liverpool à New-York a été de 11 jours; la plus longue de 16 jours 22 heures.

Ligne Cunard entre Boston et Liverpool. — Elle fait 27 voyages de Boston à Liverpool, en 11 jours en moyenne, et 26 de Liverpool à Boston, en 13 jours 13 heures. En 1859, la moindre durée de la traversée de Boston à Liverpool a été de 9 jours 20 heures, la plus longue de 12 jours; de Liverpool à Boston, de 11 jours 4 heures et 18 jours 3 heures.

Ligne à hélice de Liverpool à New-York. — 27 voyages (durée moyenne 12 jours 16 heures) de New-York à Liverpool; 33 (14 jours 12 heures) de Liverpool à New-York. Traversée la plus courte de New-York à Liverpool 11 jours; la plus longue 15; traversée la plus courte de Liverpool à New-York 12 jours; la plus longue 22.

Ligne de Liverpool et de Portland. — 8 voyages de Portland à Liverpool (traversée moyenne 12 jours 3 heures.) 11 voyages de Liverpool à Portland (15 jours 17 heures.) Traversée la plus courte de Portland à Liverpool 10 jours; la plus longue 15 jours. Traversée la plus courte de Liverpool à Portland 11 jours; la plus longue 22 jours.

Ligne de Glasgow à New-York. — 14 voyages de New-York à Glasgow (trav. moy. 14 jours 4 h,) et 10 voyages de Glasgow à New-York, (traversée moyenne 15 jours 17 heures.) Traversée la plus courte de New-York à Glasgow 13 jours; la plus longue 16 jours; —traversée la plus courte de Glasgow à New-York 13 jours; la plus longue 19.

Ligne de Galway, St-Jean et New-York. — 12 voyages de New-York à Galway (traversée moyenne 14 jours 2 heures) et 13 de Galway (par St-Jean) à New-York (trav. moyenne 16 jours 2 heures.) Traversée la plus courte de New-York à Galway 12 jours; la plus longue 20 jours. Traversée la plus courte de Galway à New-York 14 jours; la plus longue 31 jours.

Ligne de Vanderbilt entre New-York, Southampton et le Havre. — 15 voyages de New-York à Southampton (traversée moyenne 11 jours 19 h.) et 15 de Southampton à

New-York ; (traversée moy. 11 jours 23 h.) Trav. la plus courte de New-York à Southampton 9 jours 22 heures ; la plus longue 14 jours. Traversée la plus courte de Southampton à New-York, 9 jours 15 heures ; la plus longue 17 jours.

Ligne de New-York, Southampton et le Havre. (Le Fulton et l'Arago). — 11 voyages de New-York et Southampton à New-York (traversée moyenne 12 jours 10 heures) et 12 de Southampton à New-York, (traversée moyenne 14 jours 15 h.) Traversée la plus courte de New-York à Southampton 12 jours ; la plus longue 13 jours. Traversée la plus courte de Southampton à New-York, 12 jours ; la plus longue 20 jours.

Ligne de New-York à Southampton et Hambourg. — 21 voyages de New-York à Southampton ; (traversée moyenne 13 jours 2 heures) et 19 de Southampton à New-York, (traversée moy. 13 j. 14 h.) Traversée la plus courte de New-York à Southampton 11 jours ; la plus longue de 21 j. Traversée la plus conrte de Southampton à New-York 12 jours ; la plus longue 16 jours.

Ligne de New-York à Southampton et à Brême. — 15 voyages de New-York à Southampton, (traversée moyenne 12 jours 14 heures) et 13 de Southampton à New-York, (trav. moy. 12 j. 23 h.) Trav. la plus courte de New-York à Southampton 11 jours ; la plus longue 15 jours ; traversée la plus courte de Southampton à New-York 11 jours ; la plus longue 15 jours.

En 1859, la traversée la plus courte de New-York à Southampton a été faite par le *Persia* en juillet (9 jours 9 h.) et de Southampton à New-York par le *Vanderbilt* en mai (9 jours 15 heures).

Le nombre ci-après de passagers a été transporté, en 1859, à New-York par les lignes dont l'énumération précéde.

Ligne Cunard.	5,794
id. Cunard (Boston).	3,837
Liverpool et New-York (hélice).	14,544
Liverpool et Portland	1,250
Glasgow et New-York.	3,323
Galway, Saint-Jean et New-York.	6,869
Ligne de Vanderbilt.	5.840
New-York, Southampton et Havre.	3,339
New-York, Southampton et Hambourg.	8,021
New-York, Southampton et Brême.	7,463
Autres bâtiments à vapeur.	730
Total	61,010
Accroissement par rapport à 1858.	10,991

On comprend qu'avec de pareilles facilités de transport, l'émigration, mais surtout l'émigration pour les Etats-Unis, ait pris un développement considérable. Il sera plus rapide encore le jour où le problème de la télégraphie sous marine entre les deux hémisphères sera résolu et où l'émigré ne sera plus qu'à quelques heures de la patrie absente.

Les nouvelles lignes à vapeur dont le tableau précède n'ont pas seulement pour avantage d'accélérer les communications entre les deux continents; elles offrent, en outre, par leur bon aménagement, par l'installation commode des passagers, des avantages que ne présentent pas les paquebots à voiles et qui atténuent autant que possible les inconvénients inséparables d'une longue traversée.

Agences d'émigration. — Lorsque l'émancipation des noirs dans les possessions anglaises et françaises, et les obstacles apportés au trafic des nègres sur les côtes d'Afrique, eurent profondément modifié les conditions du travail colonial, la première pensée des pays ainsi atteints dans leurs moyens de production, fut de substituer le travail libre au travail esclave. De là, la création d'agences d'émigration partout où des bras pouvaient être recrutés,

en Europe, en Chine, dans l'Inde anglaise, etc. etc. Ces agences, entretenues ou directement par les gouvernements ou par des sociétés de colonisation établies sous leurs auspices et avec leur concours, reçoivent une prime par chaque tête d'émigrant, et ont une part dans les bénéfices sur les frais de transport. Elles ont tout d'abord établi leur siège en Allemagne, pour rayonner ensuite sur la Suisse et bientôt sur la plus grande partie de l'Europe. C'est à Mayence, puis à Bâle, que les premières agences ont été créées. Celle de Mayence étendait ses opérations sur les duchés de Bade, de Hesse et dans le Wurtemberg, où elle avait fondé des succursales. Elle donnait à ses agents, (généralement des voituriers,) une prime par émigrant et s'en indemnisait d'abord par un bénéfice sur les frais de transport jusqu'au port d'embarquement, puis par une part de celui de l'armateur ou du propriétaire du navire chargé de le conduire à sa destination.

Si ces agences réalisaient des profits considérables qui réduisaient sensiblement le faible pécule des émigrants, on ne peut contester qu'elles leur rendaient des services signalés, en leur évitant les embarras, les difficultés, les déceptions, que seuls, isolés, sans guide, sans renseignements, ils eussent certainement rencontrés avant d'arriver au terme de leur long voyage. Toutefois elles recouraient, pour accroître le nombre de leurs clients, à des expédients d'une moralité douteuse. Nous citerons notamment la grande publicité qu'elles donnaient à de prétendues correspondances américaines émanées de colons européens qui représentaient leur situation sous les plus brillantes couleurs et invitaient leurs parents et amis à les rejoindre au plus tôt. . . .

« Nos émigrants, dit à ce sujet un témoin oculaire, partent pour les Etats-Unis avec les plus singulières idées sur le bonheur qui les attend de l'autre côté de l'Océan. Mais on cesse de s'en étonner, lorsque l'on songe que ces idées

sont propagées par les agences d'émigration jusque dans les villages les plus éloignés, à l'aide de colporteurs qui vendent à bas prix des chansons populaires où l'Amérique du nord est représentée comme un paradis terrestre. »

Ces agences paraissent avoir attiré de bonne heure l'attention de l'autorité. Une ordonnance datée de Berlin du 20 janvier 1820, menace d'un emprisonnement de un à trois mois quiconque ferait métier de favoriser l'émigration des sujets prussiens. Cette défense, reproduite par d'autres gouvernements n'ayant produit aucun effet et leurs sujets se présentant par milliers, des deux côtés du Rhin, dans les bureaux des entreprises d'émigration, les Etats du Sud crurent remédier au mal en réglementant les agences et leur donnant en quelque sorte un caractère officiel. En 1840, la Bavière, le Wurtemberg, Bade et la Hesse accordèrent à des maisons de Brême, Hambourg, Rotterdam, Anvers et le Havre le privilège exclusif du transport des émigrants allemands aux lieux de destination. La Bavière alla plus loin; par des ordonnances des 24 janvier et 8 mai de la même année, elle prescrivit que les conventions à intervenir entre ces derniers et les agences autorisées ne seraient valables qu'après l'approbation de ses consuls et que le permis d'émigrer serait subordonné à cette approbation. En 1845, l'agent principal des paquebots américains au Havre reçut du même gouvernement, à l'exclusion des autres maisons qui en avaient joui jusque là, le droit d'établir des entreprises d'émigration. L'acte de concession limitait aux 16 bâtiments à vapeur de la compagnie américaine le privilège des transports qu'elle était autorisée à effectuer; mais elle ne tarda pas à l'étendre arbitrairement à des navires à voiles, et, en fait, elle s'appropria un véritable monopole, élevant les prix à son gré et exploitant de son mieux les émigrants. Vainement le gouvernement bavarois intervint par un rescrit du 14 juillet 1846 pour interdire de nouveau à la

compagnie l'usage des bâtiments à voiles; elle méconnut cette injonction et le monopole ne cessa que plusieurs années après, sur les représentations énergiques et persistantes du consul bavarois au Havre.

La question des agences s'étant présentée, en 1848, devant le parlement national réuni à Francfort, l'assemblée décida en principe que « l'émigration allemande devait être placée sous la protection de l'Empire. » Une loi, destinée à régler les conditions de cette protection, fut votée dans la séance du 15 mars 1849. Elle dispose qu'une administration spéciale de l'émigration sera formée près de l'un des ministères de l'Empire et que cette administration aura seule le droit d'établir des agences dans toute l'étendue de l'Allemagne. Ces agences auront pour mission spéciale 1° d'assurer l'approvisionnement, en quantité et qualité suffisantes, des navires affectés aux transports; 2° de veiller à ce que chaque émigrant ait une place suffisante à bord; 3° de prendre connaissance des conventions à intervenir entre les émigrants et les armateurs, et d'exiger, au besoin, de ces derniers une caution pour l'exécution de leurs engagements. Enfin l'administration centrale de l'émigration devait entretenir, dans les ports étrangers, des agents chargés d'exercer une surveillance spéciale sur les rapports des émigrants allemands avec les compagnies de transport et de se mettre, dans l'Amérique du nord, en communication fréquente soit avec les autorités locales, soit avec les sociétés fondées pour faciliter l'établissement des émigrants dans leur nouvelle patrie.

La loi de 1849 a partagé le sort de l'assemblée qui l'avait votée; elle n'a eu aucune suite.

Saisie, en 1857, d'une proposition dans le même sens de la Bavière, la Diéte de Francfort en renvoya l'examen à une commission spéciale dont le rapport publié en 1858, conclut à l'adoption d'un certain nombre de propositions

dont nous ne reproduirons ici que celles qui sont relatives aux agences « Les gouvernements de la confédération seront invités. . . . 2° à défendre aux agences d'émigration transatlantique dûment autorisées dans un état allemand de traiter avec les émigrants d'un autre état, si ces derniers ne justifient pas préalablement du permis d'émigrer ou de voyager, délivré par l'autorité compétente du pays d'origine; 3° à obliger ces agences à inscrire sur un registre spécial les contrats à intervenir entre elles et les émigrants, avec indication des noms, professions, derniers domiciles, et mention des permis d'émigrer ou de voyager; 4° à n'autoriser les transports de leurs nationaux, dans les ports étrangers, que par l'intermédiaire d'agents allemands dûment autorisés, lesquels devraient justifier de mesures prises par leurs soins pour assurer le bien-être des émigrants pendant la traversée et garantir par un cautionnement ou autrement l'exécution sincère de leurs engagements avec eux, notamment en ce qui concerne la nourriture; 5° à obliger les agences régulièrement établies dans les ports allemands, à ne traiter qu'avec des émigrants munis de permis visés par le consul de leur pays.

Ces résolutions, évidemment destinées à entraver l'émigration, n'ont pas été discutées par suite de la vive opposition qu'elles ont rencontrée dans l'Allemagne entière, opposition à laquelle les gouvernements ont dû se rendre.

La situation légale des agences ne s'est donc pas modifiée; quant à leur situation matérielle, elle n'a fait que s'agrandir. Aujourd'hui elles se divisent en trois catégories. La première comprend celles qui entreprennent le transport de l'émigrant, depuis la commune de son domicile jusqu'à sa destination transatlantique; la seconde les agences des expéditeurs ou compagnies maritimes dans les ports d'embarquement; la troisième celles qui ont été autorisées par divers gouvernements. « Les agents de la première

catégorie, écrivait récemment au gouvernement fédéral le consul Suisse au Havre, ont jeté leurs filets sur l'Europe presque entière et si un grand nombre de soldats ne sont devenus tels que par l'habileté des racoleurs, on peut dire que la moitié peut être des émigrants fut restée paisiblement dans ses foyers sans les efforts des habiles recruteurs attachés aux agences. » Ce sont les abus de quelques unes de ces entreprises établies au Havre qui ont servi de prétexte au gouvernement prussien, en 1853, pour interdire à ses nationaux de s'embarquer dans ce port. Au fond, la mesure était inspirée par le désir de favoriser les ports allemands, et il est incontestable qu'elle a eu pour résultat d'accroître sensiblement, au préjudice du Havre, le nombre des départs par Brême et Hambourg.

Assistance des gouvernements et des sociétés. — L'assistance des gouvernements s'est produite de deux manières : d'abord directement sous forme de subventions, mais dans un très petit nombre de pays seulement. (Voir aux *Causes locales*) ; puis et surtout par une législation spécialement destinée à assurer l'exécution des engagements des entreprises de transport, au point de vue du bien-être de l'émigrant, engagements dont cette même législation stipule les principales dispositions. (Voir le chapitre *Législation*). Nous verrons plus loin qu'en Angleterre, le gouvernement s'est fait recruteur d'émigrants au profit de ses colonies avec les ressources pécuniaires qu'elles mettent à sa disposition sur le produit de la vente des terres domaniales.

Aux Etats-Unis, le gouvernement fédéral, assisté de la municipalité de New-York, a pris les dispositions suivantes pour protéger les immigrants contre les spéculateurs de toute nature qui les assiégeaient naguère à leur débarquement, et entre les mains desquels leur modeste pécule passait presque en entier. A leur arrivée dans le port de New-York,

les passagers débarquent sur un point appelé *Castle Garden*, point isolé dont sont soigneusement écartés les marchands, les industriels, les spéculateurs de toute sorte. Ils sont introduits dans une immense rotonde, où de vastes cuisines, mises gratuitement à leur disposition, leur permettent de préparer leur nourriture. Ils trouvent dans l'établissement, au prix le plus modéré, les objets de consommation alimentaire dont ils peuvent avoir besoin. A leur arrivée dans *Castle Garden*, on les invite à faire connaître le lieu où ils ont l'intention de se rendre, et la direction de l'institut leur donne, sur la localité désignée, les renseignements les plus propres à y faciliter leur établissement. S'ils déclarent vouloir rester à New-York et s'informent de l'adresse d'amis ou parents établis dans cette ville, on la leur procure et, au besoin, on les y conduit. Manifestent-ils l'intention de chercher dans la ville même des moyens d'existence, ils reçoivent toutes les indications qui peuvent assurer le succès de leurs démarches.

S'ils ont été précédés par des lettres à l'adresse du *Castle Garden*, on les leur fait parvenir avant même qu'ils aient débarqué, et les moyens d'écrire sont mis gratuitement à leur disposition. Croient-ils devoir attendre la réponse à leurs lettres, ils peuvent séjourner une semaine dans l'asile, sans avoir aucune rétribution à payer. S'ils ont épuisé leurs ressources, des aliments leur sont fournis aux frais des commissaires fédéraux de l'émigration. Dans le cas où il ne leur resterait pas la somme nécessaire pour prendre le chemin de fer qui doit les conduire dans l'intérieur de l'Union, il leur est fait, sur dépôt de leurs bagages, une avance sans intérêts ni frais de garde. Des billets pour tous les chemins de fer sont à leur disposition à l'intérieur même de l'établissement, au même prix qu'aux bureaux, et l'émigrant choisit, sur les indications des employés, la route qui doit le conduire le plus sûrement et le plus

rapidement au but. Enfin, le jour de son départ, son bagage est transporté gratuitement à l'embarcadère.

Ce n'est pas tout : un hôpital a été récemment annexé à l'asile pour les émigrants malades, et on y compte en moyenne 676 personnes en traitement chaque jour.

A Brême, le gouvernement a fait élever un vaste bâtiment (*Bremer hofen*) susceptible de recevoir et de loger 1,500 personnes à la fois. Cet asile rend aux émigrants venus à Brême pour s'embarquer, les mêmes services que le dépôt de Castle-Garden à ceux qui débarquent à New-York. Un hôpital y est également annexé. *Bremer hofen* a reçu 37,429 personnes en 1852, 37,236 en 1853, 45,231 en 1854. Elles y ont trouvé, au prix le plus modéré, un gîte et une nourriture saine ; en cas de maladie, des soins médicaux gratuits. Ils ont été guidés, en outre, par les conseils des hommes les plus compétents, dans le choix des pays où ils pouvaient s'établir avec le plus de chances de succès. On attribue en grande partie aux services signalés que rend cet asile, l'abandon graduel, par les émigrants allemands, des ports de Liverpool et du Havre.

Le gouvernement anglais est entré dans cette voie, en 1860, en mettant en adjudication, à Plymouth, la construction d'un dépôt d'émigrants pouvant en contenir 450. Ce dépôt devait être approprié de manière à pouvoir les coucher, au besoin, séparément et les nourrir. Il a été mis à la disposition des commissaires de l'émigration le 1er juin dernier (1861).

Les gouvernements emploient d'autres moyens pour attirer l'immigration, moyens indirects, mais d'une grande efficacité. Tel est celui qui consiste à adoucir la législation du pays relative aux étrangers, en les admettant le plus tôt possible à la jouissance des droits civils et même à la naturalisation; en les plaçant sous le même régime que les regnicoles au point de vue de l'acquisition et de la transmission

de la propriété ou de leur établissement comme commerçants et industriels; enfin, en leur assurant le libre exercice de leur culte.

Les sociétés protectrices des émigrants ont contribué pour une forte part au développement du mouvement extérieur des populations européennes. Fondées à la fois aux lieux d'origine et dans les pays de destination, elles ont pour but de faciliter, par de sages conseils, l'établissement, aux conditions les plus avantageuses possibles, de l'émigrant dans sa nouvelle patrie, et de l'assister, au besoin, jusqu'à ce qu'il ait trouvé des moyens d'existence.

Les débuts de plusieurs de ces sociétés n'ont pas été heureux; quelques unes même ont dépensé des sommes considérables, non seulement sans avoir atteint leur but, mais encore en créant d'inextricables embarras à ceux qu'elles s'étaient proposé de protéger et de secourir. L'une des premières qui se soit fondée en Allemagne est celle de Giessen (1833). Elle avait pour objet de faciliter l'arrivée aux Etats-Unis des émigrants hessois, en affrêtant elle-même les bâtiments qui devaient les y transporter. Ses deux premiers essais ayant épuisé ses ressources, elle fut obligée de se liquider. En 1843, une société par actions se forme à Dusseldorf avec la même destination et le même résultat. En 1844 une réunion de membres de la noblesse la plus élevée jette les bases d'un projet de colonisation au Texas. Après des sacrifices considérables, elle se décide, en 1848, à céder à l'avocat Martin de Freybourg, la vaste propriété qu'elle possédait dans cette ancienne province méxicaine. Quelques centaines de malheureux qu'elle avait cherché à y établir, complètement abandonnés peu de temps après leur installation, se voient dans la nécessité de vendre à vil prix leurs fermes aux Américains et de se disperser.

En 1847, une entreprise analogue se fonde à Berlin pour la colonisation des côtes de Mosquito et n'a pas une meilleure

issue. La même année, une association nationale s'organise à Carlsruhe, Darmstadt et à Stuttgard, avec l'intention d'une part, de faire arriver les émigrants allemands aux Etats-Unis au meilleur marché possible, et par les ports de leurs pays; de l'autre, d'y faciliter leur établissement. Mais elle ne peut réunir que 34 membres et le montant de leur cotisation (210 fr. par membre) ne produit que le modeste et de beaucoup insuffisant capital de 7,140 fr. Elle ne s'en met pas moins à l'œuvre et commence par fonder, à Darmstadt, le journal intitulé l'*Emigrant allemand* (der Deutsche Auswanderer). En 1848, elle provoque une réunion des diverses sociétés fondées dans les mêmes intentions et ce congrès spécial prend plusieurs résolutions sur les moyens d'assurer, d'abord l'émigration allemande par les ports allemands, puis l'établissement de commissaires et d'agents consulaires de l'Empire ainsi que de sociétés protectrices dans les pays de destination. Des délibérations de cette assemblée sort une nouvelle association nationale qui s'établit à Francfort, avec la mission spéciale de veiller à l'exécution des décisions du congrès, et prend la direction du journal l'*Emigrant allemand*. En 1849, un second congrès se réunit à Francfort, dans lequel les délégués des sociétés du Wurtemberg, de Bade et de la Hesse font connaître que les gouvernements de ces Etats ont mis à la disposition de l'association une somme de 10,500 fr. destinée à l'envoi en Amérique d'hommes spéciaux chargés de s'enquérir des localités les plus favorables à l'établissement de colons allemands. Celui de Wurtemberg annonce même que son gouvernement se montre disposé à concourir pour une somme de 84,000 fr. à l'exécution d'un plan général de colonisation. « Comme le parlement de Francfort, dit l'écrivain allemand auquel nous empruntons ces détails, l'association nationale devait trouver une institution rivale à Berlin.» En novembre 1849, il se formait, dans cette ville,

une société d'émigration pour l'acquisition en gros de vastes terrains dans l'Amérique du nord, et la vente de ces terrains au prix coûtant aux émigrants allemands. Déjà nous avons vu que, quelques années auparavant, une société semblable s'était formée à Hambourg pour la colonisation du Brésil et du Nicaragua et avait échoué. Celle de Berlin, après quelques efforts sans résultats pour exécuter son programme, a le bon esprit de s'arrêter à temps sur la pente qui devait l'entraîner à sa ruine. Reconstituée sous le titre d'*Association centrale pour les affaires de l'émigration et de la colonisation allemande*, elle fait connaître à l'Allemagne que son but « est de prévenir, par de sages conseils donnés gratuitement et à bureau ouvert, les émigrations précipitées; de diriger les émigrants allemands fermement résolus à s'expatrier, dans celles des régions transatlantiques où les bras sont rares, les salaires élevés, et où la mère-patrie peut trouver le plus sûrement des débouchés pour son industrie. » Disons que la société de Berlin tient exactement ses promesses. Après avoir réuni, à ses frais, les renseignements les plus dignes de foi sur les pays qui peuvent offrir le plus de chances de succès à la colonisation allemande, elle les met avec empressement à la disposition de tous ceux qui viennent la consulter.

L'Association pour la protection des émigrants établie à Hambourg en 1851, rend à l'émigration allemande des services de même nature et dans des conditions identiques. Depuis le 1er mai 1855, elle a cessé d'avoir un caractère privé, pour devenir un établissement de l'Etat. Un comité nommé par le gouvernement est chargé de renseigner les émigrants sur tous les points qui peuvent les intéresser et, en outre, d'assurer l'exécution des réglements de l'Etat en ce qui concerne le contrôle des navires affectés à leur transport. Ce comité adresse à l'Etat, qui le publie, un compte-rendu annuel.

Le *Bureau de renseignements gratuits pour les émigrants* fondé à Brême en 1850, par une société de bienfaisance, est une institution analogue, mais d'une importance sensiblement supérieure à celle des deux établissements précédents. A ce titre, nous lui consacrerons une notice plus étendue. Les opérations du bureau se font dans trois locaux distincts : l'un placé à l'embarcadère du chemin de fer, l'autre au lieu d'embarquement des vapeurs du Weser supérieur ; le troisième, qui est ouvert toute la journée, au centre de la ville. Tout émigrant reçoit, sur sa demande, les informations les plus détaillées sur ce que nous appellerons ses droits et devoirs avant, pendant et après la traversée. S'il ne s'embarque pas immédiatement, le bureau lui indique l'hôtel le moins cher, le renseigne sur le change des monnaies, sur le prix des comestibles, sur les conditions auxquelles il doit traiter avec les agences de transport en ce qui concerne sa personne et le mobilier dont il est porteur. Il lui trace la conduite à tenir pendant son séjour dans la ville, puis à bord, et enfin au lieu de débarquement. Si l'émigrant se croit lésé dans ses rapports avec les hôteliers, les expéditeurs de navire ou toutes autres personnes, il va déposer sa plainte au bureau de la société, qui s'empresse d'intervenir et réussit presque toujours à concilier les parties. Si son intervention reste infructueuse et le recours à l'autorité devient nécessaire, le bureau fait assister l'émigrant devant les tribunaux par son conseil judiciaire. La gratuité la plus absolue préside à tous les rapports de la société avec ses clients ; mais ces rapports se bornent aux actes de bienfaisance que nous venons d'énumérer. Ainsi, elle n'accorde de secours ni en argent, ni en nature, ni sous forme de transports gratuits. Elle s'abstient même, pour ne pas engager sa responsabilité, d'indiquer un lieu de destination à l'émigrant, le choix de ce lieu lui paraissant surtout dépendre de l'aptitude, de l'âge, de

la profession de ce dernier et d'autres circonstances qu'il ne lui paraît pas possible d'apprécier.

Le bureau de Brême continue même au delà de l'Atlantique, la mission bienveillante qu'il s'est donnée. En rapport constant avec les sociétés protectrices allemandes fondées dans cette partie du monde, il leur recommande tout particulièrement les émigrants dont elle a surveillé les intérêts en Europe et n'oublie jamais d'engager ces derniers à aller solliciter leurs bons offices.

Nous avons mentionné ailleurs, avec de justes éloges, l'établissement spécial dont il a provoqué la fondation à Brême dans l'intérêt des émigrants et où ils sont hébergés aux prix les plus modérés. Cette création est un des témoignages les plus efficaces de son dévouement à leur bien-être, dévouement qui a pour double origine d'abord un très louable sentiment d'humanité et de patriotisme, puis le désir de détourner sur le port de Brême le courant de l'émigration allemande, source de bénéfice considérable pour la ville et sa marine marchande. Le bureau de Brême publie un rapport annuel.

Les sociétés allemandes établies aux Etats-Unis sont au nombre de 12; elles ont leur siége à New-York, Maryland, Philadelphie, Saint-Louis, Chicago, Nouvelle-Orléans, Cincinnati, Charlestown, (Caroline du Sud), Boston, St-Paul, (Minnosota), Galveston (Texas) et Milwaukee (Visconsin). Toutes ces sociétés correspondent entre elles et la plupart publient le compte-rendu annuel de leurs travaux.

Il s'est, en outre, formé récemment à New-York une société *allemande des vignerons et fermiers pour les Etats de l'ouest*, qui a pour but de signaler aux émigrants vignerons le Missouri comme l'Etat le plus favorable à l'exercice de leur profession et de leur faciliter l'acquisition, dans cet Etat, de terrains propres à la culture du raisin.

Des sociétés allemandes des autres parties du Nouveau-Monde, nous ne connaissons que celle de Rio de Janeiro.

L'émigration anglaise, qu'elle se rende aux Etats-Unis ou en Australie, n'a pas besoin de l'appui des sociétés protectrices. Dans le premier cas, en effet, elle va s'établir dans un pays ami dont elle parle la langue, dont les mœurs, les usages, les institutions locales lui rappellent la mère-patrie ; dans le second, elle se dirige sur les possessions anglaises et continue ainsi à vivre de la vie nationale, à l'ombre du drapeau de la vieille Angleterre.

Les émigrants du Royaume-Uni emportent, d'ailleurs, au moins généralement et particulièrement dans ces dernières années, des ressources pécuniaires plus considérables que les émigrants allemands. Cela est vrai surtout des Anglais et des Ecossais. Quant aux Irlandais, ils s'embarquent avec le produit des envois d'argent qui leur sont faits par des parents ou amis partis avant eux et par l'entremise desquels ils trouvent presque toujours à s'embarquer immédiatement.

Aussi les sociétés d'émigration qui se sont formées de l'autre côté du détroit ont elles été le plus souvent des sociétés industrielles, des sociétés de spéculation plus que des associations de bienfaisance. Parmi les plus importantes qui ont successivement vu le jour, nous citerons par ordre de dates 1° la *Société pour l'encouragement à la colonisation* (1848) fondée pour faire connaître aux classes ouvrières, aux paroisses chargées d'indigents, aux propriétaires lourdement atteints par la taxe des pauvres, les grandes ressources offertes au travail libre par les colonies anglaises et notamment par l'Australie. Pendant les années de crise industrielle 1848 et 1849, elle a envoyé plusieurs de ses membres dans les principaux districts manufacturiers, pour provoquer, par des conférences publiques, le départ pour les colonies des ouvriers sans ouvrage. Elle a même plusieurs fois pris à sa charge les frais de transport d'un certain nombre de personnes. Elle s'est, en outre, attachée

à éclairer les émigrants sur les spéculations dont ils pouvaient être l'objet de la part des entrepreneurs de colonisation ou de transport. Cette société, créée par les partisans du système de M. WAKEFIELD, a sensiblement contribué au succès de l'émigration entreprise par le gouvernement avec le produit de la vente des terres coloniales. On lui doit le bill par lequel le Parlement a autorisé les paroisses à s'imposer extraordinairement pour acquitter les frais de transport des familles à leur charge; 2° les deux sociétés établies la même année pour encourager l'émigration au Canada et à port Natal; 3° la société pour *l'émigration des femmes* (1849). Elle a obtenu que, dans tous les bâtiments où se trouveraient des émigrantes non mariées, des domestiques et des surveillantes de leur sexe leur fussent spécialement attachées; le gouvernement a même accepté son concours pour le choix de ce personnel spécial; 4° la société de *l'émigration en famille* créée en 1850 par Mme Chisholm pour décider, par la voie de la persuasion et, au besoin, par une avance en argent, les émigrants mariés à emmener avec eux leurs femmes et leurs enfants. Une branche de cette société s'est particulièrement consacrée à la protection, pendant et après la traversée, des jeunes orphelines et des femmes non mariées sans parents ou amis, s'embarquant pour aller chercher au dehors des moyens d'existence. A défaut de parents partant ensemble, la société placée sous la direction de Mme Chisholm (dont le nom se rattache à tous les essais faits jusqu'à ce jour en Angleterre pour adoucir la situation des émigrants, et surtout pour leur rendre moins pénible le dernier adieu dit au pays natal) cette société, disons-nous, a cherché à les organiser en groupes sympathiques, en familles fictives, destinées à se retrouver sur la terre étrangère et à continuer les relations contractées avant et pendant le voyage. Les travaux de cette société, la seule complètement désintéressée que nous

connaissions en Angleterre, ont eu et ont peut être encore la sympathie des membres les plus éminents de l'aristocratie anglaise ; 5° la *Société universelle d'émigration et de colonisation* (1850) ; elle avait pour objet de créer, aux lieux de destination, des communes ou paroisses dans lesquelles les émigrants devaient trouver une administration municipale en fonction et une société civile régulièrement organisée ; 6° la *compagnie d'assurance pour l'émigration et la colonisation* (1850). Cette société a eu l'idée d'appliquer à la colonisation le principe de l'assurance sur la vie, dans les conditions suivantes : le colon choisit, parmi les vastes domaines achetés par la compagnie en Australie, au Cap, à Natal où à la Nouvelle-Zélande, un lot de terre à sa convenance et peut en léguer à ses héritiers la propriété pleine et absolue par l'une ou l'autre des deux combinaisons que nous allons expliquer.

La valeur du lot ayant été estimée contradictoirement, le colon sert à la société l'intérêt à 5 pour cent du capital représentant cette valeur, plus une prime dont le montant est déterminé d'après son âge. S'il consent à élever le chiffre de la prime, il peut se libérer dans un nombre d'années que détermine des tables calculées et publiées par la compagnie et devenir ainsi propriétaire de son vivant. S'il décède avant de s'être libéré, son lot n'en passe pas moins en toute propriété à ses héritiers. Dans le cas où l'intérêt et la prime cessent d'être payés, la société reprend possession du sol et bénéficie de la plus value qui lui a été donnée par la mise en culture. Mais son plus fort profit provient surtout de la vente en détail aux émigrants de terres qu'elle a achetées en gros et à des conditions très favorables.

Nous citerons en terminant deux sociétés, liquidées depuis longtemps, (les sociétés *du transit Venezuelien et de l'émigration tropicale*) qui se recommandaient par cette double particularité 1° qu'elles se composaient d'ouvriers ou

de petits artisans ; 2° que les terres dont elles avaient fait l'acquisition dans le Venezuela devaient être exploitées d'après le principe communiste. Un essai de colonisation à leurs frais ayant complètement échoué, surtout par suite de l'extrême insalubrité du lieu de destination, elles durent arrêter leurs opérations en 1846.

Parmi les autres causes générales de l'émigration ou du moins de son rapide accroissement de nos jours, nous avons cité les adoucissements apportés, dans un grand nombre d'Etats, à la législation relative à la condition des étrangers. Ces adoucissements se sont surtout produits dans les pays du Nouveau-Monde, et on se rappelle les détails que nous avons donnés plus haut sur les améliorations survenues, à ce point de vue, dans la constitution du Brésil. Celle de la Confédération Argentine a également été retouchée dans le même sens en 1853. Ainsi, aujourd'hui, les étrangers y jouissent des mêmes droits civils que les indigènes et la naturalisation s'y obtient après deux années seulement de résidence. Dans la république de Venezuela, elle est accordée à la fin de l'année même de l'établissement de l'immigrant sur le sol de la République. (Voir le chapitre *Législation.*)

La diffusion des langues étrangères et surtout le développement des relations commerciales ont également contribué pour une forte part, au déplacement des populations européennes. On évalue au minimum à 6 milliards le chiffre actuel des échanges entre les deux mondes ; or, cet immense mouvement de valeurs ne peut s'être régulièrement établi sans la fondation de nombreux comptoirs, de nombreuses compagnies de commerce à la fois aux lieux de production et de consommation ; sans de fréquentes relations personnelles entre les intéressés et des séjours prolongés, souvent définitifs, à l'étranger.

Les envois d'argent aux parents et amis restés dans la même patrie ont joué, surtout en Angleterre, un rôle

considérable dans les causes de l'émigration. Nous en dirons plus loin le chiffre pour ce pays. Il est regrettable qu'aucun renseignement de même nature n'ait été recueilli pour l'Allemagne.

Pourquoi ne ferions-nous pas également figurer parmi les causes de l'émigration, cette force secrète, mystérieuse et cependant si puissante, que, faute de mieux, nous appellerons la *contagion morale* ou l'irrésistible attraction de l'exemple! que de départs pour des destinations lointaines qui n'ont eu d'autre cause que celui du voisin!

§ II. CAUSES LOCALES.

Allemagne en général. — D'après ROSCHER (*Colonien and Answanderung*). « . . . l'espoir de trouver dans des pays nouveaux, un remède à la maladie d'une prétendue surabondance de population, est le mobile le plus général de l'*exodus* allemand. Cette maladie est cependant plus imaginaire que réelle et, dans tous les cas, il n'est peut être pas un seul pays allemand où elle ne puisse être guérie par le seul développement des forces économiques intérieures. Que celui qui craint, pour l'Allemagne en général, un excès d'habitants, veuille bien, pour se rassurer, penser à ce fait concluant que notre pays a été, jusqu'à ce jour, l'un des plus forts exportateurs de céréales en Europe. »

M. le professeur VAPPEUS (*allgemeine Bevölkerungs statistik*, 1859) attribue le mouvement de l'émigration allemande, dans ces dernières années, d'abord à l'admirable organisation des agences en rapport soit avec des ports allemands, soit avec les Etats des deux Amériques; puis aux correspondants des émigrés établis dans les régions transatlantiques et en voie de prospérité. « Les émigrés qui ont échoué, dit-il, ne donnent plus de leurs nouvelles. Ceux-là seuls qui ont obtenu un commencement de succès écrivent aux parents et amis et généralement dans un sens favorable, quelques-uns par amour propre, pour justifier leur

départ; d'autres pour appeler à eux les membres de leur famille dont ils ne se sont séparés qu'avec regret. Ces lettres circulent de main en main, de village en village et elles produisent un effet d'autant plus grand, qu'elles sont, pour les habitants des campagnes, le seul renseignement qui leur parvienne sur les pays d'où elles émanent. Cette observation s'applique particulièrement à l'Amérique du Nord, qui exerce sur l'Allemagne une attraction toute spéciale, attraction destinée à grandir sans relâche jusqu'au moment où, trop tard malheureusement pour le repos des populations rurales européennes, désormais mécontentes de leur sort, elle fera place à une énergique réaction. Les avertissements n'ont pas manqué à l'Allemagne et elle pourra payer cher un jour d'avoir laissé à l'émigration une entière liberté. C'est ainsi que, encore en ce moment, les agences peuvent sans obstacle provoquer, par tous les moyens à leur disposition, les populations à l'émigration et que les chemins de fer des compagnies aussi bien que ceux de l'Etat ont établi, évidemment dans un but de spéculation, et sans souci des conséquences pour le pays, des trains à prix réduits pour les émigrants (pag. 137).»

Un autre économiste s'exprime en ces termes sur les causes de l'émigration allemande. «..: On peut supposer qu'elle continuera et pourra même s'accroître, si les lois qui, dans presque tous les Etats allemands, entravent l'industrie, le commerce et le droit de s'établir librement dans toute commune, ne sont pas rapportées. Notre législation industrielle ne permet pas au travailleur d'utiliser, dans le sens le plus favorable à ses intérêts, son intelligence et ses bras. Elle l'enchaine au métier que des parents, à tort ou à raison, lui ont appris dès l'enfance. Nos lois de douane, en prohibant ou en gênant l'entrée des marchandises étrangères, obligent les consommateurs allemands à payer très cher des produits inférieurs. Enfin, nos lois sur le

domicile subordonnent le droit de s'établir dans une localité quelconque à la justification de ressources plus considérables que celles dont l'émigrant a besoin pour aller à l'étranger et s'y fixer. (Rau, écon. polit. 2e vol.)

Enfin, quelques auteurs allemands ont cru trouver un encouragement à l'émigration de leur pays, 1° dans la législation sur la propriété de quelques Etats de l'Allemagne orientale, parce qu'elle interdit le partage des biens de roture au delà d'une certaine contenance, et le prohibe entièrement pour les biens nobles; 2° dans le droit accordé, en Bavière et en Wurtemberg (1), à l'autorité municipale d'empêcher le mariage des pauvres.

Pour nous, si, comme nous le croyons, on doit juger de l'état de bien être et de prospérité matérielle d'un pays, par le chiffre de sa mortalité, nous serions disposé à expliquer l'émigration allemande au moins en partie, par la mauvaise situation économique relative du pays d'origine. L'Allemagne est, en effet, de tous les Etats de l'Europe, celui où le rapport de la mortalité à la population est le plus élevé.

Allemagne. — Etats divers. — Dans le Duché de Bade l'émigration a été favorisée, de 1850 à 1855, par des subventions de l'Etat et des communes. Ces subventions ont eu pour but de mettre un grand nombre de familles qu'une suspension prolongée du travail et l'insuffisance persistante de la récolte des pommes de terre, plaçaient à la charge de la charité publique, en mesure de gagner leur vie dans des pays où le travail est plus abondant et le salaire plus élevé. Lorsque les ressources publiques consacrées à cette branche de l'assistance publique ont été épuisées, le

(1) En Wurtemberg, un habitant d'une commune ne peut se marier qu'après avoir justifié, devant l'autorité compétente, de moyens d'existence suffisants pour l'entretien d'une famille. La loi du 5 mai 1823 a réduit à 200 flor. (4,200 francs) la somme dont il doit être justifié.

nombre des émigrants a très sensiblement diminué. «(Documents officiels, 1857).

« On ne saurait, dit la Statistique officielle du G. D. de Saxe-Weimar, chercher les causes de l'émigration dans des circonstances politiques; car notre duché offre, au point des institutions politiques, des avantages qu'on cherche vainement dans le plus grand nombre des Etats de l'Europe. Les causes sont plustôt dans le peu de fertilité du sol, dans les faibles produits de notre industrie, dans la rareté des capitaux, qui ne nous permet pas de créer des manufactures; enfin, dans l'extrême morcellement du sol. »

En Wurtemberg, l'émigration a été favorisée, comme dans le G. D. de Bade, par des subventions de l'Etat et des communes. Les chemins de fer y ont également contribué par des abaissements de tarifs.

Angleterre. — Les causes principales de l'émigration anglaise sont au nombre de quatre: 1° un paupérisme considérable ; 2° de vastes possessions coloniales où la population que la mère-patrie ne peut nourrir trouve un travail abondant et des salaires élevés ; 3° le droit d'aînesse qui oblige les cadets à se créer, et souvent hors de l'Angleterre, loin de la famille, des moyens d'existence qu'ils savent d'avance ne devoir pas trouver dans l'héritage paternel ; 4° l'intervention de l'Etat et des communes dans l'émigration; 5° les envois d'argent des émigrés établis au dehors.

L'intensité du paupérisme en Angleterre est un fait de notoriété suffisante, pour que nous n'ayons pas à en produire ici les preuves officielles. Les statistiques du gouvernement, en le portant à 1 indigent sur 15 à 18 habitants, ne font même pas connaître toute la vérité, car ils n'indiquent que le nombre des pauvres qui reçoivent, à un *jour donné*, les secours de la paroisse et non le nombre total de ceux qui ont été assistés dans le cours de l'année.

L'étendue, la fécondité, les ressources de toute nature

des principales colonies anglaises ne sont pas moins connues. Nous avons déjà donné, sur ce point, des indications suffisantes.

On sait qu'en Angleterre, le droit d'aînesse n'est pas écrit dans la loi; seulement l'usage, aussi exigeant, aussi impitoyable que pourrait l'être une loi, veut que le père de famille, sans distinction de situation sociale, qu'il appartienne à l'aristocratie, à l'industrie ou au commerce, dispose exclusivement au profit de l'aîné, soit de l'immeuble, soit de l'établissement industriel ou commercial qu'il a acheté, ou créé, ou reçu en héritage. Quant aux cadets, si leur famille dispose de quelque influence politique, ils entrent dans la marine, dans l'armée, dans le clergé ou dans l'administration. Au cas contraire, ils reçoivent un capital argent en rapport avec la fortune de leurs parents. Par suite de cette organisation économique et sociale de l'Angleterre, l'ouvrier, de ce pays n'a aucun espoir d'améliorer très sensiblement sa position. L'industrie et le commerce étant concentrés en un petit nombre de mains et leur exploitation exigeant des ressources considérables, il ne peut prétendre, comme en France, à devenir un jour chef d'établissement. Il peut encore moins placer ses économies dans la terre, le sol étant frappé de substitution et se composant, d'ailleurs, de vastes fermes d'un prix énorme et complètement inabordables pour les petits capitaux. La transmission de la propriété est, du reste, très coûteuse en Angleterre; elle y est, en outre, surchargée de formalités minutieuses. L'ouvrier n'a donc d'autre ressource que la caisse d'épargne et la société de secours mutuels. Mais ces deux institutions de prévoyance ne peuvent toujours assurer à sa vieillesse des moyens d'existence suffisants. De là une tendance à émigrer dans les pays où la terre est à bas prix et où il peut espérer, pour ses épargnes, un placement plus fructueux.

L'émigration irlandaise a ses causes spéciales. Pendant longtemps, par suite de la mauvaise organisation de la propriété et du travail, la population de l'*Ile-Sœur*, trop pauvre pour consommer les céréales qu'elle produisait et que lui achetait l'Angleterre, dépendait, pour être ou n'être pas, d'une bonne ou d'une mauvaise récolte de pommes de terre. Une insuffisance prolongé de cette récolte, à partir de 1846, ayant affamé ses habitants, ils durent émigrer ou mourir. Un grand nombre mourut; un plus grand nombre heureusement émigra. Plus tard, une liquidation générale de la propriété foncière en ayant dépossédé ses détenteurs séculaires, pour la remettre entre les mains des Anglais et des Ecossais, et ceux-ci ayant substitué, en Irlande, la culture fourragère à la culture céréale, un grand nombre de bras se trouva sans emploi et l'émigration dut continuer. Aujourd'hui, si malgré la hausse des salaires résultant des vides successivement opérés dans la population, l'émigration persiste, c'est qu'elle est attirée aux Etats-Unis par les remises énormes que lui envoient les parents et amis, remises qui ont varié ainsi qu'il suit de 1848 à 1859.

Années.	sommes.	Années.	sommes.
1849	540,000 L.	1855	873,000 L.
1850	957,000	1856	951,000
1851	990,000	1857	593,165
1852	1,404,000	1858	472,610
1853	1,439,000	1859	621,176
1854	1,730,000	1860	643,645

Le total pour la période entière est de 11,214,596, soit un peu plus de 280 millions de fr. ou 25 1/2 millions par année(1).

(1) Ce total ne comprend pas les remises par des banquiers non connus, ni celles qui ont des négociants pour intermédiaires. On a lieu de croire que les sommes ainsi transmises ne sont pas exclusivement affectées à l'émigration de ceux qui les reçoivent; une portion est probablement envoyée à titre de secours. En 1859 et 1860, les remises de l'Australie ont figuré au total de ces deux années réunies pour 2,812,775 francs.

Parlant des causes de l'émigration en Ecosse à la société du *progrès de la science sociale* en 1858, le Réverend docteur Begg faisait entendre le langage qui suit :

« . . . . Il est à regretter qu'aucune mesure n'ait été prise dans ce pays pour y arrêter la marche du paupérisme. L'Ecosse a besoin de son *incumbered estates court* (Tribunal extraordinaire chargé de la liquidation de la propriété en Irlande) autant que l'Irlande. Des milliers d'acres de terres sont devenues des terres vagues et presque incultes, et un grand nombre d'habitants ou meurent de faim ou sont chassés par la misère dans les régions transatlantiques, parce qu'une portion considérable des propriétaires a cédé à la manie de l'absentéisme ou touche à la banqueroute. »

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion, dans le cours de ce travail, de faire allusion à l'intervention du gouvernement anglais dans l'émigration ; nous donnerons ici quelques détails sur sa nature. Il existe, à Londres, une administration spéciale (*Emigration office*) chargée de provoquer l'émigration pour les colonies anglaises dont les gouvernements mettent, à cet effet, des ressources à sa disposition. Cette commission remplit donc un véritable mandat ; seulement elle n'est point rétribuée sur les fonds qui lui sont ainsi remis, mais bien (et c'est là que l'intervention du gouvernement devient effective) sur un crédit spécial annuel inscrit au budget de l'Etat et qui varie entre 305 et 306,000 fr. Cette somme n'est pas entièrement affectée, il est vrai, au personnel de l'administration centrale à Londres ; elle comprend également les traitements des agents chargés, dans les ports d'embarquement, de veiller à l'exécution des lois sur l'appropriation des navires consacrés au transport des émigrants. Ces agents sont investis du droit de visiter les navires en partance et de s'assurer qu'ils remplissent, au point de vue de la solidité, de l'espace, de la ventilation, de la quantité et de la qualité des

approvisionnements de toute nature, les conditions exigées par la législation en vigueur.

Les sommes adressées aux commissaires de l'émigration par les gouvernements coloniaux, proviennent tant du produit de la vente des terres (système Wakefield) que des cotisations des colons qui veulent faire venir leurs amis ou parents. De 1848 à 1854, 1,309,375 fr. ont été versés au trésor des colonies pour payer les frais de transport de 11,533 personnes. En une seule année (1854) 650,000 fr. ont été affectés à cette dépense.

Le produit des amendes prononcées contre les armateurs qui ont enfreint les lois relatives au transport des émigrants, est également versé à la caisse du commissariat.

Ces diverses ressources atteignent quelquefois un chiffre très élevé ; dans certaines années, elles ont dépassé 15 millions. On comprend qu'avec un crédit aussi considérable, es agents du commissariat puissent recruter des émigrants, laffrêter des bâtiments et envoyer aux colonies, *pour leur argent*, ce que nous n'hésiterons pas à appeler d'immenses *cargaisons* de travailleurs. Ceux-ci arrivés aux lieux de destination, doivent s'engager à rembourser, sur le produit des premières années de leur travail, l'avance qui leur a ainsi été faite du prix de leur transport.

En outre des subsides coloniaux, le commissariat reçoit, dans les années de crise industrielle ou de cherté, d'assez fortes allocations de celle des administrations municipales du Royaume-Uni qui préfèrent envoyer leurs pauvres valides en Australie ou dans toute autre colonie éloignée d'où ils ne doivent plus revenir, que de les entretenir indéfiniment dans l'asile charitable de la paroisse.

L'émigration, comme remède au paupérisme, devient, en Angleterre, d'un usage si fréquent, que le bill de 1855 qui a codiffé la législation relative aux sociétés de secours mutuels, y a inséré un article aux termes duquel ces sociétés

sont autorisées à inscrire parmi les avantages qu'elles offrent à leurs membres, la gratuité de leur transport dans les colonies anglaises de leur choix.

Belgique. — Nous trouvons dans un *Rapport au ministre de l'intérieur* de l'inspecteur du service de l'émigration (4 mai 1860), les indications suivantes sur les causes de l'expatriation de ceux de ses compatriotes qui habitent les provinces Wallones. « . . . . Journellement en contact avec les émigrants wallons qui, avant de partir pour l'Amérique, viennent me consulter, j'ai cru intéressant de résumer les motifs qui les poussent à quitter leur pays. Ces motifs sont puisés dans la situation économique d'une grande partie du pays Wallon et dont voici les traits principaux :

« Les grands fermiers ont fait d'énormes bénéfices dans l'élève des chevaux et bestiaux, dans la vente des grains, du beurre, etc. ; ils s'enrichissent rapidement et ont les moyens de se rendre, quelques-uns acquéreurs de terres à des prix anormaux et tous locataires à des taux que le petit fermier ne peut plus payer. On donne 50, 60 et même 70 francs de loyer, là où le maximum devrait être de 40 fr.

« Que le grain descende au-dessous de 25 fr. le 1/2 setier et qu'il y ait baisse dans le prix des chevaux et bestiaux élevés pour la vente, et les gros fermiers fléchiront peu à peu sous le fardeau de leur loyer ; car, parmi eux, le propriétaire est l'exception.

« Quant aux petits fermiers qui possèdent 2 1/2 ou 3 hectares en propre, n'ayant pu s'occuper de l'élève du bétail ni du cheval, ils ont payé très cher tout ce qui est nécessaire à la vie. Depuis plusieurs années, ils n'ont même pu se suffire avec le produit de leurs récoltes et le montant des salaires qu'ils vont gagner chez les grands fermiers.

« Dès qu'ils ont 2, 3 ou 4 enfants à nourrir, l'équilibre entre leurs ressources et leurs besoins devient impossible.

Aux environs de Wavre, le prix d'une journée de travail est de 45 centimes pour les hommes et de 20 centimes pour les femmes. Le petit propriétaire grève son bien à 4, 4 1/2 et 5 0/0 et voit avec terreur le moment où l'hypothèque absorbera sa terre. De là, son empressement à réaliser son avoir et à chercher en Amérique un meilleur sort. N'ayant pu subsister à l'époque où son bien était libre, que peut-il espérer, en effet, du moment où il s'oblige à servir une rente, que le rendement médiocre de plusieurs récoltes successives ne lui a pas permis de rembourser ou de diminuer?

« La culture, du reste, commence à coûter cher ; on force la récolte, on épuise, on appauvrit la terre qui n'a plus de repos et ce n'est qu'à grand renfort de chaux, de guano, etc., qu'on lui conserve une valeur végétale qui ne peut aller qu'en s'affaiblissant, à moins qu'on ne revienne au système des jachères, qui ne se concilie pas avec l'état actuel du laboureur, ni avec ses besoins.

« Les prévisions à cet égard sont fort tristes dans le Condroy, entre Dinant, Namur, Marche et Liège. La condition du petit laboureur y est, dit-on, très malheureuse et l'émigration paraît devoir éclater bientôt avec force dans le Delta formé par la Meuse, la Lesse et l'Ourthe.

« Aujourd'hui, c'est la rive gauche de la Sambre et de la Meuse qui fournit le plus d'émigrants et surtout le pays compris entre Bruxelles, Charleroi, Namur, Huy, Jodoigne, Tirlemont et Louvain.

« Bon nombre d'émigrants belges raisonnent en se posant le dilemme que voici : Ou bien la vie restera chère et notre dernier pécule y passera; ou bien le bon marché viendra et dès lors les grands fermiers diminueront nos salaires, déjà de beaucoup insuffisants. Faute de bras, dans certains cantons, les premiers préfèrent battre eux-mêmes en grange plutôt que d'augmenter le salaire. Ceux là demandent au Gouvernement qu'on entrave l'émigration! Vienne une

baisse considérable dans les denrées agricoles et ils auront à trouver eux-mêmes leur salut dans l'émigration, attendu qu'ils louent à des prix exhorbitants.

« Ceux qui devancent cette prévision font d'autant mieux, que le mouvement est à peine né et que les ventes qui ont eu lieu n'ont pas encore gâté les prix des terres et des bâtisses. En d'autres termes, l'émigration n'est pas encore assez générale pour que le vendeur ne trouve pas d'acheteurs, par exemple de nouveaux mariés qui veulent faire, à leurs dépens, *l'expérience de la misère*. Mais à mesure que les avantages qu'on trouve en Amérique seront plus connus et mieux appréciés, les wallons émigreront en masse. D'ailleurs, chaque famille qui part accélère le mouvement en diminuant, pour les débitants, le nombre des consommateurs et pour les grands fermiers, le nombre des bras.

« Déjà ce ne sont pas seulement les laboureurs qui émigrent, mais encore des marchands de merceries, d'étoffes d'ouvrages, etc.; des pharmaciens qui ne peuvent lutter contre l'office du médecin du village et le nombre décroissant de leurs clients; des arpenteurs qui voient la propriété s'immobiliser de plus en plus par la décadence des petits propriétaires absorbés de jour en jour par les grands; des menuisiers, des maçons, des forgerons qui craignent qu'avec la population et l'aisance ne s'en aillent les travaux de construction. Un fait qui donne la mesure de la situation gênée des petits propriétaires au pays wallon, c'est que les ventes publiques de marchandises tenues par les débitants qui émigrent produisent en général des prix beaucoup plus élevés que le débit usuel et journalier. Pourquoi? Ces ventes publiques se font à six mois de crédit, pour lesquels le directeur prélève jusqu'à 15 0/0 d'intérêt, tandis que le débit courant se fait *au comptant*, condition devenue presque inaccessible à grand nombre d'acheteurs. »

France. — « La France, disait l'*Economist* du 5 mai 1860, n'est pas un pays colonisateur, et n'a aucune raison de le devenir. Une population rapidement croissante, de forts capitaux sans emploi, un nombre considérable de travailleurs sans occupation, voilà les grandes raisons de l'émigration en général et les conditions fondamentales de son succès. Eh! bien, ces conditions ne se rencontrent pas en France, où la population est presque stationnaire et où le morcellement incessant du sol retient à la glèbe une foule de petits propriétaires-cultivateurs. Le sentiment patriotique ou l'amour du pays ne se manifeste pas, au point de vue de l'émigration, de la même manière chez le Français et l'Anglais. En France, il est surtout dans l'attachement au sol natal. En Angleterre, il se produit sous la forme d'un dévouement en quelque sorte spirituel aux lois et institutions du pays. Il en résulte que le Français n'aime pas quitter la France. L'Anglais n'éprouve pas la même répugnance, parce qu'il emporte la patrie avec lui partout où il peut exercer les droits et les devoirs d'un sujet anglais. »

Ces observations sont vraies en grande partie; mais elles font plutôt l'éloge que la critique de notre pays. Chez nous, en effet, travailleurs et capitaux trouvent un emploi facile et rénumérateur et notre population n'est pas dans la cruelle nécessité d'aller chercher au dehors, le plus souvent au prix des plus cruelles souffrances morales et physiques, des moyens d'existence qu'elle trouve abondamment, au moins en temps ordinaire et sauf quelques exceptions locales purement accidentelles, sur le sol natal. Le Français a des raisons d'aimer son pays, qui n'exercent peut être pas la même influence sur son voisin d'outre-Manche. Il y trouve en outre les charmes et des splendeurs d'un climat peut être sans rival, une vive et ardente sociabilité qui confond tous les rangs, toutes les classes, dans une immense et

universelle sympathie. Chez nous, point d'Anglais, d'Ecossais et d'Irlandais ; point de nationalités diverses ayant chacune ses antipathies, ses préjugés de race. Il n'y a, chez nous, ni vainqueurs, ni vaincus ; ni oppresseurs, ni opprimés. Nous n'avons pas d'avantage cette fière et un peu hautaine aristocratie qui, malgré des formes extérieures bienveillantes et polies, maintient toujours entre elle et le reste de la société anglaise, probablement dans l'intérêt de son prestige et de son influence, une ligne de démarcation à peu près infranchissable. Chez nous, le sentiment de l'égalité, malgré ses inconvénients et même ses abus, a conduit à une sorte de fraternité, de solidarité qui donne à la vie sociale un attrait inconnu peut être partout ailleurs. Chez nous, tout a été démocratisé, la propriété, l'industrie, le commerce, les fonctions publiques ; aussi, a-t-on dit avec raison, que *tous* peuvent y arriver à *tout*. Demain, l'ouvrier sera patron, et cette idée double ses forces et son courage ; demain, le prolétaire agricole sera possesseur d'une portion du sol qu'il cultive et cette perspective lui fait oublier son rude labeur et ses privations ; demain, le soldat sera officier et cet espoir le rend insensible aux sévères épreuves de la profession militaire. En Angleterre, ouvrier, laboureur, commis, soldat, tous savent qu'ils vivent au sein d'une société soumise aux lois d'une impitoyable hiérarchie et que les rangs supérieurs de cette société leur sont à jamais fermés. En France, l'intelligence fait sûrement, et quelquefois rapidement, son chemin ; en Angleterre, si elle n'a pas un siège au Parlement, elle passe le plus souvent inaperçue ; or, un siège au Parlement est le privilège du riche, car il faut compter par centaines de mille francs les dépenses nécessaires, légales ou non, d'une élection. En France, les enfants savent que le père de famille travaille pour tous indistinctement et que le fruit de son labeur n'appartiendra pas en presque totalité à celui d'entre eux que le hasard

aura fait naître le premier. Sans doute, leur part d'héritage ne les garantira pas toujours contre le besoin ; mais elle sera la première assise de leur aisance, peut être de leur fortune future.

Nous pourrions continuer ce rapprochement ; les quelques observations qui précèdent suffisent pour expliquer pourquoi l'Anglais émigre, pourquoi le Français reste en France. Ajoutons que le premier, grâce à ses nombreuses et magnifiques colonies, a, sur le second, l'avantage d'émigrer sans sortir en quelque sorte de chez lui. Disons encore que sa position insulaire, le spectacle continuel de la mer, la rudesse de son climat, les exigences de ses vastes relations commerciales, la facilité des moyens de transport, les renseignements qu'il possède sur toutes les régions du globe, les appels incessants des parents ou amis qui l'ont précédé sur le chemin de l'émigration, la certitude que, partout où sa destinée le conduira, il peut compter sur la protection efficace du gouvernement de son pays, toutes ces circonstances, tous ces stimulants lui inspirent un esprit d'aventure, une confiance dans l'avenir, une résolution et une persévérance dans ses desseins qui nous manquent en France.

En France, non seulement le gouvernement ne favorise pas l'émigration; mais encore, comme en Belgique, il ne néglige aucun effort pour éclairer ses nationaux sur les chances de succès que peut avoir leur établissement dans les divers pays transatlantiques où se rendent les colons européens.

« . . . . Les entreprises de colonisation, dit un *Rapport au ministère de l'intérieur*, ont beaucoup perdu en 1859 de leur activité, soit parce que le ralentissement de l'émigration dans la plupart des pays d'Europe a rendu plus difficile le recrutement des colons ; soit parce que leurs premiers essais d'exploitation n'ont pas été favorables. L'administration exerce, d'ailleurs, une surveillance active sur ces opérations lointaines qui ne produisent le plus souvent que

des déceptions pour les émigrants. C'est ainsi qu'elle a été successivement amenée, en 1856-57-58, à interdire les engagements et les transports de colon français à destination du Paraguay, de l'Etat de Virginie (Etats-Unis) et de la République Dominicaine. En 1859, elle s'était vue obligée de prémunir les émigrants contre des tentatives pour les entraîner au Brésil. Le gouvernement brésilien a patroné et subventionné une grande compagnie de colonisation que l'on a vu établir des correspondants et des bureaux de recrutement dans les principaux pays d'Europe. Mais les résultats ne paraissant pas répondre aux promesses, l'administration a transmis au service de l'émigration des instructions spéciales pour que les émigrants français fussent détournés de se rendre au Brésil, tant que la situation n'offrirait pas de garanties suffisantes. »

Nos départements pyrénéens sont le principal, on pourrait presque dire l'unique foyer de l'émigration française. Voici dans quels termes s'exprimait, en 1858, le préfet du département des Basses-Pyrénées dans un rapport au Conseil général sur les causes de l'expatriation des Basques. « . . . Dans les arrondissements de Mauléon et de Bayonne, l'émigration est uniquement excitée en ce moment par les appels que les Basques installés dans les provinces argentines adressent à leurs compatriotes de tout âge et de tout sexe et par les envois de fonds des émigrants à leurs familles. Les mêmes causes commencent à produire les mêmes effets dans les arrondissements d'Oloron et d'Orthez. Quant à la cause réelle et permanente de l'émigration basque, il faut la chercher dans la médiocrité du salaire des journaliers, surtout en présence d'une cherté croissante ; dans l'insuffisance du produit pour le petit cultivateur du morceau de terre dont il est propriétaire et que les progrès du morcellement diminuent sans relâche. Il faut, en outre, tenir compte des facilités accordées aux émigrants pour leur

passage. Précédemment, les capitaines de navires exigeaient ou le prix du transport en espèces ou une caution solvable. Aujourd'hui, pour peu qu'un émigrant ait un état, même celui de simple laboureur, ils se contentent de son engament de leur payer ce prix (qui, dans ce cas, est un peu plus élevé) dans les six mois de son arrivée, et cela sur ses gages, salaires, ou bénéfices de toute sorte. Il arrive souvent aussi qu'il est acquitté à l'avance par les parents déjà établis en Amérique. La troisième et principale cause de l'émigration, celle qui devrait être supprimée dans l'intérêt de la morale, c'est la propagande incessante faite, dans le département, par des embaucheurs, c'est-à-dire des sous-agents de recrutement, qui ne reculent devant aucun moyen de séduction pour agir sur des esprits faibles, par des promesses fallacieuses, par l'exhibition de lettres plus ou moins authentiques et par l'énumération de fortunes assez nombreuses, il faut le reconnaître, rapportées, notamment dans le pays basque, par les premiers émigrants désignés sous le nom d'*Indiens*. Tous les moyens employés jusqu'à ce jour pour arrêter, dans le pays basque, le courant de l'émigration, n'ont pas atteint leur but. Les seules mesures efficaces en ce sens consisteraient : 1° dans la suppression totale des agents d'émigration ; 2° dans le refus du passeport aux individus n'ayant point encore atteint leur majorité. On conserverait ainsi dans le pays ceux qui veulent surtout éviter les chances du tirage au sort et en grande partie ceux qui auraient, avant l'âge de 21 ans, appris un métier ou pris un état leur fournissant des moyens d'existence. (1) »

«... Le courant de l'émigration est toujours considérable dans le département des Hautes-Pyrénées. Il serait

(1) L'administration n'a pas cru devoir adopter ces deux propositions.

difficile d'en préciser la cause ; mais je crois qu'elle doit être attribuée à la modicité des salaires agricoles, à l'excessive cherté des subsistances, aux promesses mensongères des agences; enfin, au désir d'aller chercher, dans un pays exploité par des aventuriers de toutes les nations, une fortune qu'on ne pourrait obtenir ici qu'au prix de longs travaux et des plus pénibles privations.» (Rapport du Préfet au conseil général, session de 1858).

L'émigration commence également à se dessiner dans les départements alpestres. « La pauvreté du sol, disait à ce sujet au conseil général, dans sa session de 1859, le Préfet des Basses-Alpes, le défaut presque absolu d'industrie, le manque de travail pendant l'hiver, la modicité des salaires, poussent sans relâche les habitants des Alpes à quitter le sol natal pour aller se fixer, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans des centres populeux où ils sont attirés par l'espoir, souvent justifié, d'un gain plus élevé. L'émigration enlève ainsi, dans une proportion considérable et depuis longues années, la partie la plus active et la plus valide de la population. »

Au 1er janvier 1860, on comptait, en France, 31 agences autorisées, en vertu de l'art. 4 du décret du 15 janvier 1855 (1), à entreprendre le recrutement et le transport des émigrants. Elles avaient leur siège dans les villes ci-après :

11 au Havre.	1 à Wissembourg.
5 à Paris.	1 à Dunkerque.
8 à Bordeaux.	1 à Uhart cize (Basses-Pyrén.)
3 à Bayonne.	1 à Rouffach (Haut-Rhin).

Hollande. — D'après les documents officiels, les principales causes attribuées à leur départ par les émigrants, (au

(1) Voir, pour les conditions auxquelles est soumis l'établissement de ces agences, le chapitre *Législation.*

moins par ceux qui ont consenti à les faire connaître) ont été, dans la période de 1831-59, les suivantes :

Désir d'améliorer leur situation.	5,847
Indigence	7,811
Opinions religieuses.	696
Dissentiments politiques. . , . .	392
Exemple donné par les autres . .	444

Scandinavie — 1° *Norwège.* « . . . Lorsque les fermes sont trop petites pour être partagées entre les fils du fermier, après sa mort, le fils aîné succède seul à son père et les autres vont chercher fortune au dehors. Aujourd'hui, on les trouve dans les équipages de la marine marchande anglaise et parmi les immigrants agricoles du nouveau monde les plus laborieux et les plus heureux. (Voyage en Norwège par M. William. Londres 1859).

2° *Suède.* « . . . . Les causes de notre émigration ne sont ni économiques, ni politiques, ni religieuses. En 1845, quelques centaines de paysans des provinces du nord, fanatisés par un pasteur, partirent pour l'Amérique du nord. Ces émigrés, intéressés à accroître leur nombre, et surtout à faire venir les membres de leur famille, envoyèrent en Suède des récits si séduisants des éléments de prospérité qu'ils avaient trouvés dans leur nouvelle patrie, que les départs se succédèrent assez rapidement pour appeler l'attention de l'administration. (Lettre du dr Berg, directeur du bureau de statistique de Suède, 1860).

Quant au Danemark, l'émigration est due en très-grande partie au progrès du Mormonisme dans les campagnes.

CHAPITRE VI.

Des Conséquences de l'Emigration.

Ces conséquences ont appelé avec raison, depuis quelques années, l'attention des gouvernements. Nous les examinerons sous cinq aspects principaux, à la fois en ce qui concerne les pays d'origine et les pays de destination, 1° Au point de vue du mouvement de la population ; 2° au point de vue des influences économiques ; 3° au point de vue politique ; 4° au point de vue des influences morales ; 5° au point de vue religieux et social.

§ 1. CONSÉQUENCES AU POINT DE VUE DE LA POPULATION.

La première conséquence, la conséquence la plus matérielle, la plus évidente de l'émigration, c'est un déplacement de population au profit du pays de destination, au préjudice du pays d'origine. Nous avons vu, en ce qui concerne les Etats-Unis, (voir *Lieux de destination*) la part considérable qu'elle a eue dans l'accroissement exceptionnellement rapide du nombre de leurs habitants. Un document tout récent nous permet de penser que l'importance de ce rôle n'a fait que s'accroître de 1850 à 1860. Si l'on néglige les 384,856 habitants des cinq *territoires* (non encore admis comme *Etats*) et du *district* de Colombie, on trouve que, dans ces 10 dernières années, la population de l'Union s'est accrue de 7,923,226 âmes ou de 34.4 p. 0/0. Or, du 30 septembre 1850 au 31 décembre 1859, il y est arrivé, par la voie de mer seulement, 2,915,195 étrangers. En supposant le dénombrement opéré au milieu des années 1850 et 1860, il y aurait lieu d'ajouter à ce nombre, le montant de l'émigration pendant les 3me et 4me trimestres de 1850 et les deux premiers de 1860; on arriverait alors au chiffre d'environ 3,100,000 émigrants, auxquels il convient de joindre les arrivées par la voie de terre dont le chiffre nous est inconnu.

A ces 3,100,000 émigrants, composés en très grande partie d'adultes, nous devons réunir les enfants nés aux Etats-Unis des mariages contractés avant ou après l'émigration. Nous supposerons, pour la facilité du calcul, que les 3,100,000 se sont répartis en nombre égal entre chacune des années de la période décennale (soit 310,000 par an) et nous admettrons une naissance sur 15 immigrants (proportion qui n'a rien d'improbable, puisqu'elle est, en Allemagne, en moyenne de 1 sur 25 habitants de la population générale (c'est-à-dire d'une population dans laquelle les enfants et les vieillards entrent pour une forte part). Nous arriverons ainsi à un nombre supplémentaire de 206,000 individus. L'immigration étrangère par mer a donc contribué pour 3,306,000 ou près de 42 p. 0/0, à l'accroissement de la population de l'Union de 1850 à 1860.

La Prusse nous fournira un exemple des pertes que l'émigration peut infliger au pays d'origine. Du 1er octobre 1844 au 31 décembre 1859 (15 ans 3 mois), le nombre des émigrants *sortis avec autorisation* du royaume a été de 225 652,000. Si, d'après les renseignements recueillis en 1857 et 1858 sur le nombre des émigrants non *autorisés* (9,952 en 1857 et 4157 en 1858), on en porte le chiffre à 5,000 par an en moyenne, on a un total de 301,774 émigrants. En déduisant de ce chiffre 44,825 immigrants, on a une perte nette de 256,949 habitants, ou (pour une population moyenne de 16,500,000 âmes) de 16 pour mille. La perte relative a été plus considérable dans la plupart des autres Etats allemands et surtout dans les petits Etats.

Le Wurtemberg nous servira d'exemple :

Années.	Population.	Années.	Population.
1849	1,744,595	1855	1,669,720
1852	1,733,263	1858	1,690,898

La légère reprise de 1858 coincide avec le ralentissement de l'émigration.

On va voir que c'est surtout sur les adultes mâles que la diminution a porté.

	Au dessous de 14 ans.		Au dessus de 14 ans.	
	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.
1849	278,442	287,669	569,915	608,569
1852	276,278	286,034	561,997	608,954
1855	255,777	267,576	545,422	600,945
1858	245,804	254,135	569,108	621,771

L'effet de l'émigration sur la population de l'Allemagne toute entière, se manifeste plus clairement dans le tableau ci-après qui indique les proportions d'accroissement de celle du Zollverein d'après les six derniers dénombrements triennaux.

Périodes.	ACCROISSEMENTS absolus	p. 0/0
1837 à 1840	1,093,146	4.20
1840 à 1843	880,768	3.24
1843 à 1846	865,562	3.03
1846 à 1849 (1)	336,333	1.14
1849 à 1852	692,729	2.34
1852 à 1855 (1)	161,547	0.54

Il ne faut rien exagérer toutefois ; ces pertes, quoique sensibles, sont promptement réparées par un redoublement de fécondité des populations quelles affectent. L'équilibre entre la production et la consommation, équilibre qui obéit à une loi aussi sûre que celle des niveaux, ne saurait, en effet, être troublé longtemps. Là où l'émigration frappe avec

(1) Années de disette et de forte émigration.

le plus d'intensité, on doit voir se produire des phénomènes entièrement semblables à ceux que l'on a constatés depuis longtemps à la suite des mortalités extraordinaires résultant des épidémies ou des chertés. Les mariages deviennent immédiatement après plus nombreux; la fécondité des mariages antérieurs s'accroît et ce mouvement continue jusqu'à ce que les vides soient comblés.

Si le préjudice causé à une population par une forte émigration est ainsi promptement réparé, au moins quant au *nombre*, il ne l'est pas, si nous pouvons ainsi dire, quant à la *valeur*. Les émigrants appartiennent, en effet, en grande majorité, aux âges adultes, c'est-à-dire à la catégorie des habitants sur lesquels reposent la richesse, la force et l'indépendance du pays. On peut encore dire qu'à peu d'exception près, c'est la portion la plus saine, la plus vigoureuse et la plus intelligente des classes inférieures de la société qui quitte le sol natal, enlevant ainsi à la mère-patrie ses plus précieux éléments de reproduction. A ce point de vue, on a comparé avec quelque raison les conséquences d'une émigration nombreuse, pour l'Etat qui en est le théâtre, à celles d'une bataille perdue. Heureusement que, dans cette bataille, l'humanité n'a rien à regretter, et que quelquefois vainqueurs et vaincus ont également à se féliciter de l'issue de la journée. Mais il est incontestable que le pays qui, comme l'Allemagne, a perdu pendant longtemps environ 100,000 adultes par an, a reçu une atteinte sérieuse, quoique momentanée, aux bases mêmes de sa grandeur et de sa puissance. Pour avoir la véritable mesure de cette atteinte, ce n'est pas le rapport des émigrants à la population générale qu'il faudrait prendre, mais aux adultes de 20 à 40 ans. On trouverait alors une proportion assez forte pour éveiller toute la sollicitude des gouvernements.

En Angleterre, on ne se fait pas illusion sur la portée de ce qu'on y appelle le *drainage* humain (*human drain*).

« . . . . Les nouveaux champs d'activité et de travail qui se sont ouverts aux Etats-Unis et dans nos colonies de l'Amérique du nord et de l'Australie, ont déjà absorbé un grand nombre des adultes les plus vigoureux et les plus entreprenants de nos campagnes; et il ne faut pas s'attendre à un temps d'arrêt dans ce mouvement, etc. (*Rapport officiel sur l'exécution*, de 1848 à 1854, *du bill relatif à l'hygiène publique en Angleterre*, Londres 1854.) »

C'est l'Irlande qui offre l'exemple le plus frappant de l'influence de l'émigration sur le mouvement de la population, ainsi que l'indiquent les chiffres ci-après :

		Accroiss^t et diminon.	
Années.	Population.	Absolus.	p^r 0/0.
1811. . . .	5,937,856	»	»
1821. . . .	6,801,827	+ 863,971	14.5
1831. . . .	7,943,940	+1,142,113	16.7
1841. . . .	8,175,124	+ 231,184	2.9
1851. . . .	6,552,385	—1,622,739	19.8
1861. . . .	5,764,543	— 787,842	12.02

Ainsi, après un temps d'arrêt assez caractérisé de 1831 à 1841, la population de ce malheureux pays a diminué de 1,622,739 de 1841 à 1851 et de 787,842 de 1851 à 1861. Sans doute, cette diminution n'est pas le résultat exclusif de l'émigration; la mortalité extraordinaire des années de famine 1846 et 1847 y a contribué pour une certaine part; mais l'expatriation, mais l'*exodus* en a été certainement la cause principale. On reste, en effet, au dessous de la vérité en évaluant à 2,120,000 le nombre des Irlandais qui ont quitté leur pays de 1841 à 1861, soit pour traverser l'Atlantique, soit pour se rendre en Angleterre, où les principales villes en occupent un nombre considérable et qui s'accroit sans relâche.

L'émigration, quand elle ne porte que sur le chef de la famille et non sur la famille entière, est une source de paupérisme pour les membres restés dans la mère-patrie.

le plus d'intensité, on doit voir se produire d' His-
entièrement semblables à ceux que l'on r éces-
longtemps à la suite des mortalités extr ins 60
des épidémies ou des chertés. Les m rs fem-
médiatement après plus nombr voir leur
riages antérieurs s'accroît et ce ombien le
ce que les vides soient com t exposés à

Si le préjudice causé
gration est ainsi pro
nombre, il ne l'est n'arrivent pas à
la *valeur*. Les é bord, toujours considérable
majorité, av enfants, frappe également les adultes
habitants surtout quand les maladies contagieuses
dépend de l'entassement, du défaut de ventilation, de
cept ou de la mauvaise qualité de la nourriture,
r pendant la traversée. Mais il ne serait pas moins in-
téressant de suivre aux lieux de destination ceux qui ont pu
se rendre et de rechercher l'influence, sur la durée moyenne
de leur vie, du nouveau climat sous lequel ils sont appelés
à vivre, des travaux extraordinaires et trop souvent exces-
sifs auxquels ils doivent se livrer, des cultures quelquefois
inconnues pour eux qu'ils sont obligés d'entreprendre, des
inévitables privations auxquelles ils sont exposés, de l'in-
suffisance et fréquemment de l'insalubrité des constructions
qui doivent les abriter. Moheau, se fondant sur des docu-
ments dont il n'indique pas la source, assure (*Recherches
sur la population*. 1778) que la moitié des ouvriers et ar-
tisans européens se rendant aux colonies meurent dans
la première année de leur établissement. Nous voulons
croire que cette mortalité, très probable de son temps, a
été considérablement réduite depuis, les émigrants de nos
jours étant plus aisés, partant avec plus de ressources
qu'autrefois, connaissant mieux, d'après les renseignements
qui leur ont été fournis, les exigences climatériques ou
autres des pays de destination; et, d'un autre côté, les

nements ou les sociétés protectrices de ces pays leur
. à leur arrivée, une assistance inconnue autre-
nous croyons que les difficultés inhérentes à
ation agricole au sein d'une contrée plus ou
; que les dangers de l'acclimatation, surtout
e des tropiques et le plus souvent en l'ab-
ours médical; que ceux du défrichement
que la nostalgie enfin doivent ébranler
ations les plus robustes et conduire prématuré-
ment au tombeau les colons qui ne peuvent opposer à ces influences délétères des qualités spéciales de force et de vigueur. Les recherches déjà faites sur la mortalité des Européens dans les régions chaudes de l'hémisphère Sud ne laissent aucun doute sur la grande mortalité qui les y frappe, même avec des conditions d'âge, de santé habituelle et de bien être particulièrement favorables. Les publications du gouvernement anglais sur les pertes de ses garnisons coloniales sont décisives sur ce point. Seuls, peut être, le Canada, les Etats-Unis et l'Australie, voient la race européenne s'acclimater et réussir. Aux Antilles, sa durée est limitée, et ce n'est que dans certaines régions très limitées de l'Amérique du Sud qu'elle peut s'établir sans un péril imminent.

Cette question de l'acclimatement est une des plus graves que soulève la colonisation européenne au delà de l'Atlantique; et les gouvernements du vieux monde feraient sagement de la soumettre à une étude suivie. Il est certain que s'il était démontré, par des faits concluants, que les émigrants, même sous les zônes les plus tempérées de cette partie du globe, sont soumis à une mortalité exceptionnelle, la publication des résultats d'une semblable enquête serait plus efficace pour arrêter le mouvement de l'expatriation dont se plaignent quelques Etats, que les restrictions législatives les plus sévères.

L'émigration apporte, dans la population des pays où elle

se rend, des éléments hétérogènes qui peuvent conduire à des désordres graves dans la nouvelle société coloniale, surtout quand cette société ne date que de quelques années. Telle est notamment la prédominance très sensible du sexe masculin, surtout aux âges adultes. D'après le dernier dénombrement opéré (en 1856) dans notre colonie d'Afrique, on y comptait encore, (bien que la population ait eu le temps de se constituer sur des bases normales) 93,409 individus du sexe masculin pour 74,261 de l'autre sexe. Cette disproportion est encore plus sensible dans le groupe australien. « La prédominance énorme du sexe masculin, disait, au Congrés de Londres, le représentant des colonies australiennes, qui commençait à diminuer avant la découverte des gîtes aurifères, est redevenue, depuis, plus considérable que jamais. On compte aujourd'hui à Victoria 60 femmes seulement pour 100 hommes. Toutefois, l'inégalité des deux sexes n'est vraiment considérable que dans les placers, où on a compté, en 1859, 139,000 adultes mâles pour 27,000 femmes également adultes et 35,000 enfants. Elle a eu surtout pour cause l'immigration chinoise. En effet, parmi les 43,395 Chinois arrivés dans la colonie à la fin de 1859, on ne comptait pas une seule femme. »

On constate le même fait aux Etats-Unis, quoique dans de moindres proportions. Ainsi, d'après le *census* de 1850, on comptait dans la population blanche 10,026,402 individus du sexe masculin pour 9,526,666 femmes. Par la même raison, on doit trouver un nombre croissant de femmes dans les pays qui fournissent le plus fort contingent à l'émigration. Voici, pour l'Angleterre, le résultat des dénombrements sur ce point; le premier nombre représente l'excédant absolu des femmes; le second, le nombre de femmes pour 100 hommes.

1801. . . .	180,027	103.36
1811. . . .	201,598	103.30
1821. . . .	210,537	102.97
1831, . . .	297,246	106.65
1841. . . .	348,950	103.78
1851. . . .	349,871	103.37
1861. . . .	555,012	105.61

L'excédant des femmes, qui, comme on voit, s'est accru sans relâche, quoique inégalement, de 1821 à 1861, serait plus considérable encore, si l'Angleterre ne recevait, chaque année, plusieurs milliers d'Irlandais (du sexe masculin en majorité) qui viennent chercher du travail dans ses grandes villes.

En Prusse, le rapport sexuel qui, en 1849, était tombé, par des diminutions successives, de 101 femmes pour 100 hommes, à l'égalité presque complète, s'est relevé ainsi qu'il suit dans les trois périodes triennales suivantes :

1852	100 . 45
1855	100 . 56
1858	100 . 75

En Wurtemberg, le rapport sexuel s'est élevé plus rapidement :

1849	105 . 64
1852	106 . 76
1855	108 . 40

Le G. D. de Bade présente aussi un accroissement notable du rapport sexuel :

1846	104 . 39
1852	105 . 33
1855	106 . 24

N'oublions pas que ces deux Etats sont ceux qui ont perdu le plus grand nombre d'émigrants par rapport à leur population.

Dans le royaume de Saxe, le rapport sexuel, qui était tombé, de 105.19 en 1849, à 104.90 en 1852, est remonté, en 1855, à 105.10.

Dans le duché de Saxe-Weimar, il est remonté, de 102.90 en 1849, à 103.83 en 1852.

Les rélevés de l'état-civil dans les deux pays à forte immigration, comme les Etats-Unis et le groupe australien, doivent présenter d'intéressantes particularités. Ainsi, les mariages y sont probablement plus nombreux qu'en Europe; ce qui s'expliquerait par le rapport très-élevé des adultes au total de la population. Si les naissances et les décès y étaient aussi exactement enregistrés que les mariages (ce qui n'a pas lieu généralement), on devrait y trouver également une très-grande fécondité et une mortalité moins élevée que dans les vieilles sociétés de l'ancien continent, où le plus grand nombre des décès provient des enfants en bas âge. Nous raisonnons, il est vrai, dans l'hypothèse que le nouvel état colonial est favorable à l'acclimatement de la race européenne.

Voici, au surplus, quelques documents officiels pour le groupe australien; ils se rapportent aux années 1857 et 1858 :

	Population libre au 31 déc.		Naissances en		Décès en		Mariages en	
Nouvel. Galles du Sud	1857	1858	1857	1858	1857	1858	1857	1858
et terre de la Reine.	309,020	342,062	12,501	13,802	4.846	5,883	2,902	2,992
Victoria . : . . .	463,135	504,519	»	20,143	»	9,045	»	»
Australie du Sud . .	109,917	118,215	5,183	5,672	1,304	1,859	1,218	1,173
Tasmanie	83.612	84,420	3,246	3,138	1,418	1,562	897	779
Nouvelle Zélande . .	52,155	61,263	1,966	2,274	434	582	478	534

D'après ces chiffres, on aurait eu, dans chacune des colonies ci-dessus, le nombre suivant d'habitants, en 1857 et 1858, pour un mariage, une naissance et un décès :

		Mariage.	Naissances.	Décès.	Nombre de nais. par mariage.
Nouvelles Galles du Sud et Terre de la Reine.	1857	106	25	64	4 30
	1858	114	25	58	4.61
Victoria	1858	»	25	56	»
Australie du Sud	1857	90	21	84	4.25
	1858	101	21	64	4.83
Tasmanie	1857	93	26	59	3.62
	1858	108	27	54	4.02
Nouvelle Zélande	1857	109	27	120	4.11
	1858	115	27	105	4.25

Ces résultats confirment en grande partie nos prévisions. Le rapport des mariages à la population est sensiblement plus élevé qu'en Europe, où le nombre des habitants par mariage ne descend pas au-dessous de 120 et s'élève jusqu'à 130. Sauf en Tasmanie et dans la Nouvelle Zélande, la fécondité australienne est également plus grande qu'en Europe. Quant à la mortalité, son chiffre, exceptionnellement favorable, peut s'expliquer de deux manières, d'abord par des omissions plus ou moins nombreuses, omissions faciles à comprendre dans un Etat naissant où l'organisation de l'état-civil doit naturellement laisser à désirer, surtout si l'on songe que la population y est répartie sur un vaste territoire où les voies de communication sont encore rares; puis, par la prédominance des adultes qui, dans toute population, donnent une mortalité sensiblement inférieure à celle des enfants et des vieillards.

Aux Etats-Unis, d'après les documents officiels, on aurait constaté, en 1850 (année de l'avant dernier *census*), dans la population blanche et de couleur libre, le nombre suivant de naissances, de mariages et de décès.

	Nombres absolus.	Rapport à la population.
Naissances	548,835	36.40
Mariages	197,029	101
Décès	271,890	73.51

De l'aveu des auteurs du dénombrement, ces nombres ne méritent qu'une très-faible confiance, surtout en ce qui concerne les naissances et les décès, puisqu'en l'absence d'un état-civil régulier dans le plus grand nombre des Etats de l'Union, ils ont du être recueillis au sein des familles. Mais le chiffre des mariages nous parait assez rapproché de la vérité et peut nous permettre de juger du degré d'exactitude de celui des naissances. En supposant, en effet, une fécondité légitime de 3 enfants 1/2 seulement par mariage, proportion assez rapprochée de celle que l'on constate en Europe, on aurait dû relever 689,601 naissances, et, en évaluant la mortalité à 1 décès sur 45 habitants (le coefficient de la France et de l'Angleterre), constater 444,168 décès. Nous sommes toutefois disposé, par suite du grand nombre d'adultes que l'émigration envoie chaque année sur le continent américain, à accepter un chiffre mortuaire plus favorable; mais nous n'admettons pas qu'il dépasse celui des Etats scandinaves, c'est-à-dire en moyenne 1 décès sur 50 habitants. Dans ce cas, le dénombrement, s'il eut été fait exactement, aurait révélé 399,951 décès au moins.

Dans le Massachusetts, où il existe un état-civil régulier, on a compté, dans la période 1849-51 (3 ans), en moyenne 1 naissance sur 36, 1 décès sur 52 et 1 mariage sur 102 habitants. Le même Etat a donné, en 1857, les rapports ci-après : 1 naissance sur 32.06, 1 décès sur 53.21 et 1 mariage sur 96.46 habitants. Si ces rapports, qui s'appliquent à un des Etats les plus anciens et les plus régulièrement organisés de la confédération, pouvaient être appliqués à tous les autres, ceux que nous avons déterminés d'après les chiffres du census, ne seraient sensiblement inexacts qu'en ce qui concerne la mortalité.

Les documents ci-après jettent un peu plus de lumières sur le mouvement de l'état-civil aux Etats-Unis.

États.	Années.	Naissances.	Mariages.	Décès.	Nombre de naissances par mar.	Décès pour 100 naissances.
Connecticut . .	1858	11,299	3,737	6,618	3.02	58.57
Massachusetts.	1857	35,320	11,739	21,280	3.00	60.22
Newjersey . .	1858	14,012	3,883	7,932	3.61	56.61
Rhode Island .	1858	4,263	1,438	2,616	2.96	61.36
Virginie, . . .	1855-58	35,755	6,163	15,415	5.79	43.00

Si l'on élimine la Virginie, Etat à esclaves, où par ce fait la fécondité est exceptionnelle (1), on voit que le nombre de naissances par mariage, aux Etats-Unis, serait, d'après les documents officiels, inférieur à celui que constatent tous les relevés de l'état-civil européen. Cette infériorité serait d'autant plus grande que nous avons dû considérer toutes les naissances, comme légitimes, faute de renseignements sur celles qui ne le sont pas et que nous avons ainsi exagéré la fécondité des mariages américains. Pour nous, autant que nous puissions en juger par les lois de population déduites des observations recueillies en Europe, il est certain qu'aux Etats-Unis, par suite de l'extrême dissémination de la population sur des surfaces immenses, seuls les mariages, par ce qu'ils exigent une consécration publique à laquelle nul n'a intérêt à se soustraire, sont enregistrés avec soin. Quant aux naissances et aux décès, nous sommes convaincus qu'une notable partie échappe à l'état-civil. C'est donc, dans l'état actuel des documents américains, en ce qui concerne les mariages seulement que nous pouvons rechercher l'effet de l'émigration. Or cette influence se comprend d'elle-même, les mariages devant être

(1) La fécondité des esclaves étant, comme on le croit des animaux, la richesse du propriétaire, elle n'est soumise à aucune des contraintes morales ou physiques qui l'enchaînent en Europe. Il existe, en outre, dans l'Union américaine, des Etats éleveurs, c'est-à-dire qui font industrie de l'élève du noir et des Etats *consommateurs*. La Virginie figure parmi les premiers.

nécessairement plus faciles dans une population où les adultes des deux sexes sont en nombre exceptionnel, que dans les pays où les âges extrêmes de la vie comptent pour un chiffre considérable. Ajoutons que, dans les Etats à forte immigration, les exigences matérielles de la situation du colon et le petit nombre des femmes restreignent singulièrement la liberté et l'étendue de son choix.

Lorsque l'on étudie, pour une population qui s'accroît surtout par l'immigration, la durée de la vie moyenne, en la déterminant d'après l'âge moyen des décédés, on est surpris du chiffre élevé qu'elle atteint. Ce fait, que met particulièrement en lumière l'étude de la mortalité dans l'Amérique du Nord, s'explique par la prédominance des adultes et, comme conséquence nécessaire, par une plus grande quantité *d'années vécues* pour un même nombre de morts, que dans les populations européennes où les enfants forment le tiers des habitants.

La race européenne, mise en contact, par l'immigration, avec une population indigène qui lui est sensiblement inférieure en civilisation, ne tarde pas à la voir disparaître; sans même qu'elle ait besoin de recourir à la force pour la disperser. Soit que la race autochthone se frappe d'un ostracisme volontaire par haine contre les nouveaux venus; soit qu'elle n'emprunte à la civilisation de ces derniers que des agents de destruction, comme les liqueurs spiritueuses, par exemple, qui décimèrent autrefois les *peaux rouges* de l'Amérique du Nord; soit que les progrès de l'occupation territoriale par les immigrants rendent de plus en plus difficiles les conditions matérielles de l'existence pour des peuplades qui n'ayant guère d'autre nourriture que les produits de la chasse et de la pêche, ont besoin d'espaces immenses pour vivre; soit par ces diverses raisons réunies, il est certain que l'antagonisme est de peu de durée et qu'il finit par la prompte décadence des aborigènes. Telle

a été la destinée des habitants primitifs des deux Amériques, et, pour citer un autre exemple récent, celle des Maures à la suite de la conquête de l'Algérie par la France. Telle sera très probablement un jour celle des Arabes et des Kabyles dans cette partie de l'Afrique. Le même phénomène se produit en Australie. « . . . Les aborigènes, disait l'un des délégués de l'Australie au Congrès de statistique de Londres, présentent le singulier spectacle d'une diminution rapide et proportionnelle aux progrès de la colonisation européenne. Le recensement de l'Australie du Sud en 1855 attribuait aux districts occupés par les Européens une population de 3,540 indigènes. Or, déjà à la fin de 1859, on comptait que ce nombre était réduit de plus de la moitié. Il s'en trouvait 1,768 à Victoria en 1857, tandis que la société protectrice des aborigénes de cette colonie en estimait le nombre, 12 ans auparavant, à 5,000.

« Les mêmes phénomènes se sont manifestés et avec une plus grande intensité encore dans la Nouvelle-Zélande. Une évaluation des aborigènes, faite avec beaucoup de soins en 1844, en avait porté le nombre à 109,550; un recensement opéré en 1857 n'en fit plus découvrir que 55,970 dont 31,667 du sexe masculin et 24,303 du sexe féminin. D'après ce renseignement, confirmé par des observations dignes de foi sur le petit nombre des enfants dans la population zélandaise, on peut considérer comme certain que la race indigène diminue rapidement.

« Il en est de même en Tasmanie. Il n'y reste plus que 14 naturels sur 5,000 environ, chiffre auquel, il y a 57 ans, nos compatriotes en avaient estimé le nombre. »

Une observation semblable avait déjà été faite au Chili en ce qui concerne les Indiens-Aurécaniens.

« . . . On constate également dans la province de Valdivia, écrit au *Recueil de géographie de Petermann*, en avril 1861, le docteur Philippi de Santiago, cette circonstance

remarquable de l'extinction progressive de la race native, bien que placée dans la situation économique la plus favorable. Les Indiens sont notamment propriétaires libres; ils ont en abondance la terre et le bétail et ne payent aucun impôt, etc., etc., etc. »

Cette disparition des races indigènes dans les pays du Nouveau Monde occupé par les Européens, est évidemmeut un fait regrettable en ce sens qu'elle retarde les progrès de la colonisation et rend impossible des croisements dont les résultats offriraient à l'ethnologie un champ nouveau et fécond d'observations.

M. Roscher et quelques autres économistes allemands après lui, ont soutenu que, dans le pays d'origine, le mouvement de la population reçoit de l'émigration une impulsion telle que non seulement les vides qu'elle laisse après elle se remplissent rapidement, mais encore qu'il se produit un excédant inusité de naissances. Il est certain, en fait, que, dans les pays à forte émigration, la fécondité se maintient toujours très grande, alors qu'elle diminue sensiblement partout ailleurs, et notamment en France. M. Roscher croit qu'en Allemagne cette fécondité est excitée à la fois par le fait réel de l'émigration, et par l'idée exagérée qui y règne de son importance. « C'est ce qui se passe, dit-il (*opere citato*) chez nous, où le bruit est accrédité que, dans ces dix dernières années (Roscher écrivait en 1856), *cinq millions* d'Allemands ont quitté leur pays.» Une pareille opinion nous paraît plus ingénieuse que fondée. Il n'est guère probable, en effet, que les adultes des deux sexes qui se disposent à fonder des familles nouvelles, se préoccupent des places laissées vacantes par ceux qui ont pris volontairement le chemin de l'exil.

Enfin, pour ne rien omettre des influences morales ou physiologiques que l'émigration exerce ou peut exercer sur les populations qu'elle frappe, nous reproduirons cette autre

pensée d'un écrivain allemand que « là où elle est devenue une habitude et non une nécessité, elle énerve les populations en les habituant à compter sur les ressources qu'elle leur permettra de trouver à l'étranger, et en leur enlevant ainsi l'énergie dont elles auraient besoin pour triompher des difficultés qu'elles rencontrent sur le sol natal. C'est l'effet démoralisant de la loterie. . . » (Gegenwart au mot *Auswanderung*, page 53.)

§ II. CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES.

Ces conséquences doivent être examinées séparément au point de vue du pays d'origine et du pays de destination. Elles diffèrent essentiellement, en effet, selon qu'il s'agit de l'un ou de l'autre.

Et d'abord au point de vue du pays d'origine.

L'émigration est elle, pour ce pays, un bien ou un mal ? Lasomme des inconvénients y est elle ou non supérieure à celle des avantages ? La solution nous paraît devoir différer avec chaque pays. En Angleterre, la réponse n'est pas douteuse : l'émigration est un bien. En Allemagne, elle n'est pas moins affirmative : l'émigration est un mal. C'est qu'en effet ses résultats sont loin d'être les mêmes pour les deux peuples. L'Anglais émigre en majorité pour les colonies de son pays. Il y apporte trois précieux éléments de colonisation : le capital, le travail et l'intelligence. Il y trouve, en outre, l'appui énergique et soutenu de son gouvernement et la sympathie des populations auxquelles il vient se mêler. A son arrivée, il n'a que le choix des moyens de s'occuper utilement. A-t-il des capitaux ? La terre lui est vendue à bas prix et avec les plus grandes facilités de paiement; au besoin les banques du pays lui feront des avances. Professe-t-il un art mécanique? Tous les ateliers s'ouvrent devant lui. Domestique, journalier, ouvrier agricole ou industriel, le travail lui est plutôt offert qu'il n'est obligé de

le demander. Aussi, s'il est honnête, économe et industrieux, ne tarde-t-il pas à acquérir un bien être dont il n'eut peut être jamais joui en Angleterre; or, ce bien être se manifeste sous la forme d'une consommation relativement considérable des produits de la mère-patrie. D'un autre côté, il ne tarde pas à devenir producteur à son tour, producteur agricole surtout, et quoique libre d'envoyer ses farines ou ses laines, ses peaux, ses fourrures, dans le monde entier, (le privilège du trafic exclusif avec la métropole n'existant plus depuis longtemps pour les colonies anglaises) il les expédie de préférence sur Londres ou Liverpool, où il sait qu'elles trouveront un débit assuré et au prix le plus favorable pour le vendeur. De là l'accroissement énorme du commerce de l'Angleterre avec ses colonies et particulièrement avec celles du groupe australien. (1)

(1) Les exportations anglaises pour l'Australie de 1,441,640 £ en 1846, se sont élevées à 14,513,700 £ en 1853, c'est à dire ont décuplé. Ce dernier chiffre, il est vrai, ne s'est pas maintenu dans les années qui ont suivi. De 1854 à 1860, en effet, leur valeur a oscillé entre 6,278,966 £ (minimum en 1855) et 11,931,352 £ (maximum en 1854). Quant aux importations australiennes en Angleterre, les documents officiels n'en font connaître la valeur qu'à partir de 1854. De 4,303,848 £ en 1854, elle a monté à 6,177,740 £ en 1860. C'est en 1857 que les deux pays ont échangé pour la plus forte somme de produits (17 mill. 1/2 £ ou 350 millions de francs). Le commerce de l'Angleterre avec l'ensemble de ses colonies, qui n'avait été, à l'exportation, que de 17,391,542 l. en 1860, a dépassé 43 millions (43,672,257 £ ou 1,091,706,425 f.) en 1860. En ajoutant une somme au moins égale pour l'importation, on trouve que l'Angleterre entretient, avec son empire colonial, un mouvement d'affaires de 2 milliards par an, ou près du quart de la valeur totale de son commerce extérieur.

Il est remarquable que ses exportations pour le Canada resent à peu près stationnaires. Elles étaient de 3 mill. 1/2 sterl.

Dans de pareilles conditions, tout est bénéfice pour la mère-patrie. Les colons qui la quittent, et qui eussent végété chez elle, vont lui créer au loin de nouveaux empires, de nouveaux et immenses débouchés, de nouvelles sources de fortune et de grandeur. Et, d'ailleurs, que lui importe, en présence de l'application toujours progressive des machines à la production industrielle et agricole et de l'inépuisable fécondité de sa population, la perte de plusieurs milliers de bras par an, quelque jeunes, quelque vigoureux qu'on les suppose ! Que lui importe la sortie d'un capital plus ou moins considérable, en présence de l'immense et toujours croissante richesse mobilière qui s'accumule dans ses banques, surtout quand on songe que, par l'émigration, les capitaux ne font que se déplacer pour aller chercher un emploi plus fructueux, un revenu plus élevé dont elle profitera la première !

Il n'en est pas de même pour l'Allemagne. Bras et capitaux sont bien et définitivement perdus pour elle. Les uns et les autres vont se fondre, en effet, dans cette vaste communauté américaine, où, en peu de temps, s'opère entre l'élément indigène et étranger une assimilation telle, que

en 1845 ; nous les retrouvons, après des oscillations de peu d'importance, à 3,737,574 £ en 1860. Ce résultat s'explique sans doute, en grande partie par la faiblesse relative de l'émigration anglaise pour ce pays (525,600, de 1845 à 1860); mais il pourrait bien aussi être l'indice d'un rapide développement de ses manufactures.

C'est surtout avec les Etats-Unis « cette perle magnifique et sans rivale tombée de son écrin colonial » que l'Angleterre voit s'accroître sans relache ses transactions commerciales, malgré la vive concurrence qui y rencontrent ses produits. De 7,142, 839, en 1846, le chiffre de ses exportations pour l'Union a grandi j'usqu'à 22 1/2 millions en 1859. Il est vrai que, dans le même intervalle, 2 millions 1/2 de ses enfants sont allés s'y établir!

toute trace de nationalité ne tarde pas à s'évanouir, que tout rapport intime avec la mère-patrie s'affaiblit bientôt pour disparaitre complètement un jour. Dispersés dans les divers Etats de l'Union, à peu près inconnus les uns des autres, les colons allemands ne peuvent réagir contre le milieu dissolvant qui les entoure, et s'ils gardent au fond du cœur le culte de la patrie absente, ils ne peuvent rien pour elle. Sur ce point, tous les économistes allemands qui ont écrit sur la matière (Roscher, Gœbler, Lehman, etc, etc.)sont unanimes. Seule, la Société protectrice de Francfort a cru découvrir, dans l'extension du commerce des villes libres et particulièrement de Hambourg avec les Etats-Unis, une preuve de l'influence de l'émigration allemande sur la consommation des produits de l'industrie nationale. Mais, d'une part, on sait que la marine des villes anséantiques ne transporte pas exclusivement des produits allemands; de l'autre, si leur débouché s'accroit dans l'Union, il est permis d'en attribuer la cause, bien moins au patriotisme des colons d'origine germanique, s'imposant des sacrifices dans l'intérêt exclusif de l'industrie allemande, que dans la concurrence heureuse que cette industrie fait à ses rivales d'Europe.

« . . . . On a dit, écrit M. Gœbler (*Annuaire de M. O. Hübner pour* 1853. *Berlin*, 1854) que nos émigrants deviennent, au lieu de destination, des consommateurs de nos produits et qu'ainsi une portion du capital emporté rentre en Allemagne sous la forme de l'échange.

« Cette observation, qui peut être vraie dans un grand nombre de cas, ne s'applique pas à ceux de nos compatriotes qui vont s'établir aux Etats-Unis, et c'est de beaucoup le plus grand nombre. S'il en était autrement, l'importance de notre commerce avec ce pays s'élèverait avec le nombre de nos émigrants. Or, il ne paraît pas en être ainsi; les hommes les plus compétents affirment, au contraire, que la vente des produits allemands sur le marché

Américain va diminuant chaque année. Cela se comprend; l'Union est déjà un pays de manufactures. L'industrie s'étend avec une rapidité prodigieuse dans les Etats du Nord et bientôt les produits américains, après avoir chassé les produits étrangers, viendront faire concurrence à l'Europe sur ses propres marchés. Ce progrès est dû en partie aux capitaux qu'apporte chaque année aux Etats-Unis l'émigration européenne, mais surtout l'émigration allemande. Il faut ajouter que les Etats de l'Union où nos nationaux se dirigent de préférence ont peu de produits à échanger contre les nôtres. Les farines et la viande, qui forment leur principale richesse, ne sauraient trouver de débouchés en Allemagne, pays de céréales et de bestiaux.... Il en serait peut être autrement, si le courant de notre émigration se portait sur des pays n'ayant aucun avenir industriel et ayant des produits facilement échangeables avec les nôtres.»

Roscher est encore plus énergique et plus concluant. «... Nos émigrants, qu'ils aillent aux Etats-Unis, en Russie, en Australie ou en Algérie, sont entièrement perdus pour la mère-patrie, eux et ce qu'ils emportent. Ils deviennent les consommateurs des produits des autres pays, assez souvent nos rivaux et quelquefois nos ennemis. Aux Etats-Unis, l'inexpérience de la plupart d'entre eux ne leur permet pas de lutter contre la pénétrante vivacité des Américains.... La seule trace de nationalité qu'ils conservent est un défaut marqué de concorde et d'harmonie; en sorte qu'après une courte période, période de querelles, de troubles, de dissentions, ils sont entièrement *dégermanisés*. Grâce à leur esprit de spéculation, esprit ardent, dévorant, cent fois supérieur à celui de nos compatriotes, les Anglo-Américains ne tardent pas à s'emparer des bonnes terres. Ils jouent alors le rôle de seigneurs, de propriétaires féodaux, et nos pauvres allemands celui de journaliers. Qu'il est rare, même dans l'Ohio, de trouver un nom allemand dans la liste

des fonctionnaires publics ! Et combien d'Allemands, au contraire, sur la liste des pauvres de New-York ! Aux Etats-Unis, on a inventé, pour caractériser cette triste infériorité de nos émigrants, le mot blessant jusqu'à la cruauté de *peuple-engrais.* »

On peut donc considérer comme certain que l'émigration est, pour l'Allemagne, une cause de pertes graves, douloureuses, sans compensation, ou au moins sans compensation suffisante. Ces pertes se présentent sous la forme 1° d'une diminution du capital national, diminution particulièrement sensible dans un pays où l'argent est rare et son loyer très élevé ; 2° d'un affaiblissement des forces productives, les émigrants étant en majorité des travailleurs jeunes, actifs et intelligents, appartenant à la classe qui fournit au pays ses principaux éléments de force et de richesse.

D'après l'estimation la plus accréditée, la somme emportée en numéraire par chaque émigrant allemand ne saurait être de moins de 200 thalers ou 750 fr. Pour éviter toute exagération, nous la réduirons à 500 fr. Si l'on évalue à 80,000 le nombre moyen annuel des départs, c'est une perte de 40 millions. A cette somme il faut encore joindre la valeur des objets mobiliers dont il se fait suivre et que nous porterons au quart de son pécule en argent. C'est un capital total de 50 millions. Ce capital, il est vrai, n'est pas entièrement perdu pour le pays. Les frais de transport et de nourriture jusqu'au port d'embarquement et, si ce port est allemand, jusqu'au lieu de destination, le reduisent d'un tiers au moins, au profit des chemins de fer, des compagnies maritimes et des aubergistes. La perte est ainsi réduite à 33 millions environ. Quant au préjudice qui résulte, au point de vue de la production agricole et industrielle, de la perte annuelle de 80,000 bras, elle ne peut guère s'estimer en argent. Quelques économistes allemands

ont pensé, toutefois, qu'elle ne pouvait être moindre de 2 thalers par jour ou 7 fr. 50. En la réduisant à 5 fr., ou à 1,825 fr. par an, on arrive à la somme considérable de 146 millions. Si nous reduisons cette somme d'un tiers pour faire la part, dans l'émigration, des femmes, des enfants, des vieillards, des invalides, des indigents à la charge de la charité publique, il reste 97 millions qui, réunis aux 33 millions emportés en numéraire, représentent une perte totale de 130 millions par an.

La perte en travail ou, si l'on veut, en force productive est elle réelle ? L'agriculture, l'industrie en éprouvent elles un préjudice sérieux ? Ecoutons encore, à ce sujet, l'un des économistes allemands qui font autorité sur la matière, M. Gœbler : » . . . Dans les parties de l'Allemagne où l'émigration est considérable, on a remarqué que la propriété par suite de la nécessité pour les émigrants de vendre promptement et à bas prix leurs morceaux de terre, a perdu pendant longtemps de sa valeur. De là une diminution positive de la richesse publique. Il est même arrivé, dans certains districts, que beaucoup de parcelles n'ont pas trouvé d'acquéreur et ont dû être abandonnées par leurs propriétaires..... On a remarqué, en outre, que les terres ainsi vendues par les émigrants au dessous de leur valeur devenaient moins productives qu'avant l'émigration. Cela peut s'expliquer par ce fait qu'une propriété achetée à vil prix n'éveille pas, chez son acquereur, la même activité, la même ardeur au travail que celle qui a été payée à sa valeur ou au dessus. En fait, on n'a vu se réaliser encore que rarement cette hypothèse que, lorsqu'une population pauvre est diminuée par l'émigration, elle acquiert une plus grande force productive. Il est certain que, pour s'expatrier, il ne faut pas seulement posséder un certain capital, mais encore être doué d'une certaine force de volonté, d'une certaine énergie morale. Il en résulte que, des

individus menacés dans leur existence matérielle, il n'émigre véritablement, au moins en général, que ceux qui, à quelques ressources pécuniaires, joignent les qualités qui font les véritables travailleurs. Les autres traînent une existence misérable, tombent en tout ou en partie à la charge de la charité et donnent le jour à des générations abâtardies qui compromettent l'avenir économique du pays. »

Quant à la production manufacturière, l'émigration l'atteint de deux manières: d'abord par la diminution des consommateurs, puis par la perte d'ouvriers intelligents et exercés allant porter au dehors les secrets de l'industrie nationale et mettre au service de l'étranger une habileté qui deviendra, entre ses mains, une arme de guerre contre la concurrence du pays d'origine.

L'émigration a, pourtant, même en Allemagne, des partisans qui lui attribuent, en ce qui concerne le pays d'origine, les avantages ci-après :

1° En diminuant la concurrence des travailleurs, elle fait hausser les salaires et provoque ainsi l'amélioration du sort de ceux qui restent.

2° Elle est un remède efficace contre le paupérisme. On remarque, en effet, que, dans ces dernières années, sauf des oscillations insignifiantes, le nombre des indigents secourus par les paroisses en Angleterre, en Ecosse, et surtout en Irlande a très sensiblement diminué.

3° Les capitaux dont elle détermine l'exportation, retournent au point de départ sous la forme de secours aux parents et amis et de placements dans la mère-patrie. Un grand nombre d'émigrés enrichis y reviennent en outre jouir de leur fortune.

Il est certain que, dans quelques circonstances extraordinaires, et notamment lorsque, dans un district manufacturier, les machines sont brusquement substituées au travail des bras, ou lorsqu'une industrie succombe tout à

coup sous l'effort de la concurrence étrangère, ou enfin lors qu'une disette prolongée compromet l'alimentation publique, une population peut voir sa position s'améliorer par une émigration en masse qui rétablit momentanément l'équilibre entre la consommation et les subsistances. Mais cette émigration n'est qu'un palliatif et non un remède, et les mêmes causes devant produire, après un certain temps, les mêmes effets, il sera nécessaire d'y recourir plus tard. On a justement comparé cette situation à celle de l'homme chez lequel on constate une tendance apoplectique et dont on ne conserve la vie qu'au moyen d'évacuations sanguines périodiques, dont le nombre s'accroit avec la gravité du mal.

Dans les temps ordinaires, nous ne croyons pas que l'émigration améliore sensiblement la situation matérielle des classes ouvrières; car elle ne porte pas sur les enfants, les vieillards, les infirmes, qui sont le principal aliment de l'indigence. L'introduction d'industries nouvelles, des débouchés nouveaux ouverts aux anciennes ou l'amélioration de leurs procédés de fabrication; l'organisation d'une publicité spéciale destinée à faire connaître aux ouvriers les lieux où le travail est demandé; le développement de l'instruction publique primaire et professionnelle; la propagation des institutions de prévoyance; le progrès des habitudes d'ordre et d'économie dans les populations; une sage circonspection dans le mariage, exercent sur le paupérisme une influence préventive bien autrement efficace que l'expatriation.

L'émigration, quand elle ne porte pas sur des indigents ou des invalides, quand elle ne recrute pas dans les bas-fonds du lieu d'origine, quand, au contraire, elle se compose, au moins en majorité, d'hommes encore jeunes, honnêtes, industrieux, économes, fermement résolus à se conquérir des moyens d'existence par le travail et l'épargne, et disposant, en outre, d'un certain capital, l'émigration, disons-nous, est, pour le pays de destination, un élément

assuré de richesse et de prospérité. A son contact, en effet, le désert s'anime, se vivifie, se féconde et devient une source intarissable de produits. Dans sa marche conquérante, elle défriche les forêts séculaires, dessèche les marais, jette des ponts sur les fleuves, bâtit des villes, et sillonne le pays de voies de communication. Armée de la science européenne, elle fouille les entrailles de la terre et en retire d'incalculables trésors qui donneront à l'industrie, au commerce, au développement des intérêts matériels sous toutes leurs formes, à la spéculation dans toutes ses branches, un irrésistible élan. Mais c'est surtout par la production agricole que sa bienfaisante influence se fera le plus sûrement sentir; c'est la culture du sol qui lui fournira les plus durables éléments de succès. Les fortunes qui sont le fruit du hasard, des caprices du sort, des chances aléatoires, n'ont jamais la solidité, ni l'effet utile au point de vue de l'intérêt général de celles que procure un travail régulier et persévérant. Aussi l'expérience a-t-elle déjà prononcé dans ce sens; ce n'est pas le mineur, c'est le cultivateur qui est le véritable pionnier de la civilisation. Heureusement que le second suit toujours de près le premier.

Les Américains ont depuis longtemps apprécié les avantages de l'émigration européenne, et nous ne saurions donner une plus juste idée de leurs vues sur ses conséquences économiques qu'en reproduisant l'extrait suivant d'un journal de New-York se lamentant, avec la naïveté d'un négociant qui verrait diminuer sa clientelle, de son ralentissement marqué en 1858.

« . . . Nous avons indiqué, dans un précédent article, les pertes qu'inflige au pays l'affaiblissement marqué de l'immigration en 1858, nous bornant à indiquer celles qui ont un caractère d'évidence incontestable, et laissant les autres dans l'ombre. Il est certain que nous perdons et le capital considérable qu'elle nous avait apporté dans les années

précédentes et la valeur de la main d'œuvre dont elle nous enrichissait. Nous avons estimé le montant du premier de ces deux déficits à la somme de 70 millions 1/2 francs provenant du profit que nous aurions fait, si nous avions reçu les 170,000 Européens qui, cette année, sont restés chez eux. La seconde, (en supposant que la valeur du travail d'un adulte mâle égale au moins sa dépense par semaine, c'est-à-dire 10 fr. 60) peut être portée à 90 millions. Ainsi le pays aura perdu, (il serait plus exact de dire *n'aura pas gagné*) 160 millions. Ceci, nous le répétons, n'est que la perte apparente, intelligible pour tous. Mais il en est d'autres qui ne sont pas moins sensibles, quoique moins extérieures. Dans un pays nouveau comme le nôtre, il est certain que les salaires, sans le secours de l'émigration, s'élèveraient à un taux qui paralyserait la plus part des entreprises. La différence entre ce taux et celui que nous payons, grâce à elle, est un bénéfice énorme pour le pays. On peut calculer qu'en moyenne un immigrant lui vaut environ 2 dollars (10 fr. 60) par semaine, c'est-à-dire la valeur de ce qu'il consomme, en dehors des dépenses de son travail. Cette somme se décompose en deux profits : l'un pour le capitaliste ou entrepreneur qui l'occupe, l'autre pour le producteur des objets qu'il consomme. Quant au gain résultant du pécule qu'il apporte en espèces, il équivaut au produit que nous tirerions de quelque nouvelle mine d'or ou d'argent, avec cette différence qu'il n'entraîne aucune dépense d'extraction. Le capital que l'Europe nous prête à gros intérêt est bien loin de nous offrir les mêmes avantages ; d'abord, parce que nous devons le rembourser et que nous lui servons un intérêt, puis parce que cet intérêt est envoyé en Europe et par conséquent complètement perdu pour nous. » Ainsi le négociant américain (et qui n'est pas négociant aux Etats-Unis ?) ne voit guère dans l'immigration qu'une vaste opération de commerce se réglant par un énorme profit net pour le pays de destination.

L'émigration procure, d'ailleurs, au pays de destination une ressource qui, aux Etats-Unis, s'élève par an, à un chiffre considérable. A une époque qui n'est pas indiquée par les documents officiels que nous avons sous les yeux, le domaine public y couvrait une superficie de 1,450,000,000 acres (580 millions d'hectares), cours d'eau non compris. Sur cet immense territoire (près des 2/3 de celui de l'Europe), il avait été disposé, au 30 septembre 1857, par vente, location ou cessions gratuites, de 363,862,464 acres (145 1/2 millions d'hectares). Il restait donc à l'Etat, à cette date, 1,086,137,536 acres (434 1/2 millions d'hectares).

Les terres publiques préparées par la vente reviennent au trésor fédéral, tous frais compris, à 2 fr. 10 c. environ par acre; vendues au prix moyen de 11 fr., elles donnent un bénéfice net de 8 fr. 90 c. Or, de 1833 à 1859, il en a été aliéné 12,200,000 acres (4,880,000 hectares) pour la somme totale de 136,200,000 dollars ou 722 millions de francs. C'est une recette de près de 28 millions de francs par an. Cette ressource est indépendante de celle qu'a fournie la location d'une quantité de terres dont nous ne connaissons pas le chiffre, mais qui doit être considérable, si nous en jugeons par ce fait que, du 1er mars 1857 au 30 septembre 1860 seulement, elle a porté sur une superficie d'un peu plus de 15 millions 1/2 d'acres (6,200,000 hectares).

En Australie, au Cap, à Natal, la vente des terres publiques produit également des sommes importantes et nous avons vu que c'est avec ces ressources que les commissaires de l'émigration recrutent, chaque année, dans la mère-patrie et *expédient* à ces colonies (1) des milliers de colons. Dans

(1) Les colonies pour le compte desquelles il est ainsi recruté dans le royaume-Uni sont celles de Victoria, Queensland, le Cap de Bonne-Espérance et Natal. De 1847 à 1860 inclusivement, les commissaires de l'émigration ont fait partir pour

l'Australie du Sud seulement, il a été vendu, du 1er janvier 1837 au 9 décembre 1858, 1,709,584 acres (683,834 hectares) pour le prix total de 56,254,000 fr. En 1859 seulement, la superficie aliénée s'est élevée à 188,065 acres (75,226 hectares), et la vente a produit une somme de 229 mille 732 liv. (5,743,300 fr.)

En une seule année (1860), 290,026 acres (116,010 hectares) de terres publiques ont été vendus dans le bas Canada et 126,413 (50,565 hectares) dans le haut Canada, en tout 166,575 hectares (1).

l'Australie 851 bâtiments emportant 266,099 personnes. Dans le même intervalle, ils ont envoyé au Cap 10,668 émigrants sur 41 bâtiments et 651 sur 7 à Natal.

(1) Peut être ne lira-t-on pas sans intérêt les indications qui suivent sur le mode et le prix de vente des terres publiques dans les principales colonies anglaises.

Canada. — La vente de tout un territoire ayant une circonscription déterminée *(townschip)* et de lots dans des territoires analogues a lieu à prix fixe. Les autres lots sont vendus aux enchères. Le prix fixe est, par acre (l'acre=0 hect.404) de 2 shellings (le shelling= 1 f. 24) 1 d. (le denier=0 f. 10) pour tout un territoire et de 2 sh. 11 d. pour les lots dépendant des territoires. Pour les autres terres, la mise à prix varie selon leur situation entre 10 d. et 4 sh. 2 d.

Nouvelle-Ecosse. — Le prix est fixe ; il est de 1 sh. 9 d.

New-Brunswick. — La vente a lieu aux enchères et à l'amiable. La mise à prix, pour les enchères, est de 2 sh. 5 d. avec 20 p. 0/0 d'escompte, en cas de payement au comptant.

New-Foundland. — La vente a lieu également des deux manières ; la mise à prix pour les enchères y est de 1 sh. 8 d.

Ile du prince Edouard. — Les ventes se font à l'amiable, au prix de 4 à 8 sh. selon les situations.

Colombie anglaise. — Elles ont lieu aux enchères, pour les terres en dehors des villes, sur la mise à prix de 10 sh.

Le côté purement commercial d'un vaste déplacement de population quittant l'Europe pour les régions transatlantiques, est également digne de l'attention de l'économiste. Il est certain qu'il entraîne un mouvement considérable de capitaux et détermine de larges profits. On s'en fera une idée en prenant pour exemple l'émigration de 1854, la plus nombreuse qu'on ait encore constatée. Nous évaluerons à 550,000 le nombre des personnes qui, cette année, ont quitté l'Europe. A 100 passagers en moyenne par navire, le transport de cette immense cargaison humaine a dû exiger une flotte de 5,500 bâtiments, jaugeant approximativement (à 500 tonnes par bâtiment) 2,750,000 tonneaux. Si nous portons le prix moyen du transport par personne à 200 fr., ces 550,000 émigrants ont dû verser aux armateurs ou aux compagnies maritimes, une somme de 110 millions. On peut estimer à 100 fr. au moins les acquisitions d'objets mobiliers que chacun d'eux a dû faire; c'est une nouvelle somme mise en circulation de 55 millions. Il n'y a pas d'exagération à porter à 80 fr. les frais de transport et de nourriture

Nouvelle Galles du Sud, Victoria et Australie du Sud. — Enchères sur la mise à prix de 1 £ (25 fr.)

Australie Occidentale. — Prix fixe de 10 sh. pour les terres destinées à la culture; enchères, sur la mise à prix de 20 shel. pour les terres situées dans les villes et leurs faubourgs.

Tasmanie. — Ventes aux enchères et à l'amiable, à un prix fixé par le gouvernement.

Nouvelle Zélande. — Enchères pour les terrains urbains et suburbains : vente à prix fixe pour les autres.

Iles Falkland. — Enchères sur la mise à prix de 8 sh.

Bahama et autres îles de l'Inde occidentale. — Enchères sur la mise à prix de 6 sh. à Bahama et de 1 £ dans les autres îles.

Cap de Bonne Espérance. — Enchères sans mise à prix fixée à l'avance.

Natal. — Enchères sur la mise à prix de 4 sh.

depuis la commune du dernier domicile de l'émigrant jusqu'au lieu et au moment de son embarquement ; nous avons ainsi une autre somme de 114 millions à joindre à celles qui précédent. De là un total de 209 millions. De leur côté, les armateurs des 5,500 navires ont dû consacrer à leur affrétement et à l'achat des comestibles et autres objets destinés à l'approvisionnement, pendant un mois en moyenne, de 550,000 personnes, dont les deux tiers au moins d'adultes, une somme qui ne saurait être moindre de 5 fr. par tête et par jour, soit 82 1/2 millions. C'est donc un capital de 291 millions mis en circulation à l'occasion de cette colossale opération.

§ III. Conséquences diverses (Politiques, religieuses, morales, sociales).

Parmi les causes de l'émigration, nous avons signalé les influences politiques. Elles ont eu pour origine soit des espérances trompées à la suite de révolutions qui semblaient devoir donner les libertés les plus étendues; soit, pour citer un exemple, les mécontentements du parti démocratique allemand depuis 1815, à la suite de l'oubli par les princes de promesses de constitutions libérales prodiguées pendant la guerre de l'indépendance. Les émigrations de cette catégorie ont eu un double résultat; elles ont fait sortir du pays natal des hommes violents, énergiques, résolus, nécessairement hostiles au gouvernement qui n'avait pas leur sympathie, et les ont transportés dans un Etat dont la constitution ou les mœurs politiques pouvaient supporter, sans un trop grand préjudice pour l'ordre, l'expression de leurs sentiments et même la réalisation partielle de leurs idées. C'est surtout, en effet, sur les Etats-Unis que s'est dirigée l'émigration politique, parce que, là seulement, elle trouvait un milieu favorable à ses aspirations vers une liberté presque absolue et surtout à son principe favori de l'élection appliquée à toutes

les fonctions publiques sans exception. Ainsi devenue l'asile des politiques exaltés de tous les pays, l'Union américaine devait nécessairement offrir le spectacle des agitations sans fin auxquelles nous assistons depuis sa fondation, et de la violence qui caractérise tous ses actes, ceux des gouvernements comme des particuliers. Au surplus, les Américains eux-mêmes n'ont pas toujours vu avec une complète indifférence cette invasion de leur pays par les réfugiés politiques de tous les pays, et la formation du parti des *know-nothing*, dont l'influence a été très-grande de 1854 à 1858, peut-être considérée, dans une certaine mesure, comme une protestation contre les conséquences fâcheuses pour l'Union de la libérale hospitalité pratiquée à leur égard. « ... L'Opinion, écrivait en 1855 le consul-général de Hollande à son gouvernement, se prononce de plus en plus contre l'intervention des étrangers dans les affaires publiques et même contre l'admission aux Etats-Unis de certaines classes d'émigrants. On voit se renouveler, chaque jour, des demandes tendant à ce qu'on fasse cesser cet abus que beaucoup d'étrangers répandent les idées politiques les plus violentes. »

Ce ne sont pas seulement des opinions dangereuses pour l'ordre public que propagent certains émigrants, mais encore des idées subversives de la paix générale. Ainsi, aux Etats-Unis, la fraction irlandaise, si hostile à l'Angleterre, n'a laissé échapper aucune occasion de pousser à la guerre entre les deux pays, et l'on sait que les journaux américains qui déclament le plus violemment contre la Grande-Bretagne écrivent sous son inspiration. Aussi, n'est-ce pas sans une certaine inquiétude que l'Angleterre voit *l'exodus* irlandais grossir sans relâche, aux Etats-Unis, un élément aussi dangereux pour le maintien de ses bonnes relations avec son ancienne colonie.

Si l'émigration n'éveille pas les mêmes préoccupations en

Allemagne, l'Europe centrale n'ayant pas les mêmes relations avec les Etats-Unis et n'y excitant pas les mêmes jalousies, il n'en paraît pas moins certain que, en cas de difficultés entre les deux pays, la population allemande de l'Union serait plutôt hostile que favorable à la mère-patrie. C'est le résultat de l'influence des idées démagogiques, idées dont la conséquence presque inévitable est d'amener ceux qu'elles dominent à confondre un gouvernement détesté avec le pays qu'il représente.

L'émigration peut encore indirectement troubler le repos des pays d'origine et de destination, en obligeant le premier à protéger ses nationaux contre les exactions ou les mauvais traitements de la patrie d'adoption. N'est-ce pas un intérêt de cette nature qui a amené notre longue et stérile intervention dans les affaires de la Plata, qui nous a conduits devant St-Jean d'Ulloa? N'est-ce pas à la même cause que sont dues les nombreuses querelles de l'Angleterre avec toutes les républiques sorties du démembrement des anciennes colonies espagnoles? Et, sans quitter l'Europe, n'est-ce pas l'émigration allemande dans les duchés danois qui a provoqué, entre le Danemark et la Confédération, les difficultés auxquelles nous assistons et qui ont déjà fait verser un sang précieux ?

La facilité avec laquelle la naturalisation est accordée aux Etats-Unis ne peut elle pas entrainer et n'a-t-elle pas entrainé déjà de sérieux abus? N'a-t-on pas vu des hommes gravement compromis dans les troubles politiques de leur pays, y revenir avec le titre de citoyen américain, et braver, en cette qualité, le gouvernement qu'ils avaient autrefois combattu les armes à la main ?

On voit donc que si, au point de vue politique, l'émigration européenne contribue à la paix intérieure du pays d'origine, par une élimination volontaire des éléments de trouble et d'agitation les plus dangereux, elle est loin d'être

une garantie de paix extérieure. Sous ce rapport, elle n'a pas produit et ne produira peut être jamais, au point de vue de l'Union intime de l'ancien et du nouveau monde, les résultats que l'on devait naturellement attendre du mélange des races, de l'identification des intérêts.

On a fait récemment une rémarque intéressante, c'est que l'émigration a contribué à une forte diminution de la criminalité dans presque tous les Etats de l'Europe. C'est ce qu'on a appelé son influence moralisatrice. Ainsi, en Angleterre, les accusations soumises au jury ont été, en 1859, moindres de 6·6 p. 0/0 qu'en 1858 et de 17.7 p. 0/0 qu'en 1857. Il est, d'ailleurs, remarquable qu'à très peu d'exceptions près, les grands crimes n'y ont pas suivi le progrès de la population. C'est ce que démontre le tableau ci-après qui en fait connaître le nombre pour une période de 30 ans.

	1830-4	1835-9	1840-4	1845-9	1850-4	1855-59
Assassinats	326	315	347	365	343	345
Blessures avec l'intention de donner la mort	605	739	1,157	1,173	1,249	1.505
Meurtres	912	1,024	1,050	980	1,144	1,444
Viols et tentatives.	837	973	1,231	1,263	1,395	1,239

A l'exception des blessures faites avec l'intention de donner la mort (dont l'accroissement est peut être dû à l'abolition, en 1837, de la peine de mort dont elles étaient passibles), aucun des crimes ci-dessus ne s'est accru dans le rapport afférent à la population, qui a été au moins de 40 p. 0/0. Les viols et tentatives, après un mouvement progressif très marqué, de 1840 à 1844, (résultat également attribué à l'abolition de la peine de mort, en 1841), sont depuis restés stationnaires.

L'affaiblissement de la criminalité est encore plus sensible en Ecosse et en Irlande, ainsi que l'indiquent les faits suivants :

	ECOSSE.			IRLANDE.		
	1845-49	1850-54	1855-59	1845-49	1850-54	1855-59
Nombre des accusés	4,300	4,048	3,657	29,381	20,124	7,099

Même observation en France :

	1851-55	1856	1857	1858	1859
Affaires soumises au jury. . . .	5,278	4,535	4,399	4,302	3,918

A l'exception des infanticides et des attentats à la pudeur, tous les grands crimes ont diminué :

	Assassinats.	Meurtres.	Empoisonnts	Parricides.
1851	280	186	38	20
1859	186	102	28	12

Le nombre des délits a obéi aux mêmes influences et dans une proportion plus forte et surtout plus rapide encore que celui des crimes, puisque ce nombre, de 171,490, en 1858, est tombé à 150,463 en 1859.

Voici le mouvement des grands crimes en Belgique. Les chiffres qui suivent comprennent l'assassinat, le meurtre, l'infanticide (en voie d'accroissement comme en France), l'empoisonnement et le parricide.

1832-35	1836-39	1840-45	1846-49	1850-55
181	221	305	224	303

Le nombre total des crimes, de 437 dans la période 1841-45, est descendu à 388 en 1846-50 et à 266 en 1851-55. Les affaires de police correctionnelle sont également tombées, de 22,237 dans la période de 1847-51, à 15,768 en 1852-55.

On constate, à partir de 1857, des faits analogues en Prusse :

		1853	1854	1855	1856	1857
Accusés de	crimes.	15,613	16,515	16,530	18,884	13,296
	délits.	102,976	108,591	110,879	125,291	107,938

L'émigration n'est peut être pas la cause unique de ce ralentissement de la criminalité ; mais, à nos yeux et de l'avis

des hommes spéciaux chargés de recueillir les éléments de la statistique judiciaire, elle en est la cause principale. Ce qui semble confirmer cette opinion, c'est que le progrès de la moralité publique n'a pas été progressif et continue, mais qu'il s'est surtout déclaré à partir de l'époque où elle a pris un développement considérable. On s'explique, au surplus, facilement son effet dans ce sens, puisqu'elle porte surtout sur les classes qui sont ou qui pourraient devenir, par suite de souffrances prolongées, les plus dangereuses de la société.

On a dit que les facilités offertes à l'émigration par la rapidité et le bas prix des moyens actuels de transport ont pu, dans beaucoup de cas, désarmer la justice. Mais on oublie d'une part, que, presque partout en Europe, l'émigration est l'objet d'une surveillance toute particulière ; de l'autre, que les communications électriques sont encore plus rapides que la voie de fer ; enfin que, partout, le personnel de la police judiciaire a été augmenté, et que de nombreux traités d'extradition ont été conclus d'abord entre les Etats européens, puis entre ces Etats et ceux de l'autre hémisphère.

L'émigration n'agit pas seulement sur la moralité publique en transportant dans d'autres pays, où ils pourront être neutralisés, des éléments de trouble et de désordres; par ce fait qu'elle relève les salaires, qu'elle contribut ainsi, quoique momentanément, à l'amélioration de la destinée matérielle de ceux qui restent, elle atténue pour eux les funestes suggestions de la misère, source du plus grand nombre des crimes ou délits contre la propriété. Elle a sur les émigrants eux-mêmes une action bienfaisante de la même nature, au moins dans la supposition du succès de leur établissement dans le pays de leur choix. Devenus propriétaires, ou gagnant de forts salaires, et ainsi en mesure d'acquérir une certaine aisance, ils prennent naturellemen des habitudes d'ordre, d'économie qu'ils n'avaient peut être pas dans la mère-patrie.

Parmi les conséquences morales de l'émigration aux Etats-Unis, M. Lehman (*Die Deutsche Auswanderung*) n'hésite pas à ranger le fait suivant, dont nous ne voudrions pas garantir la réalité : « . . . Nos émigrés, après s'être habitués à la vie anglo-américaine, communiquent à leurs compatriotes restés dans la mère-patrie, soit par lettres, en cas d'absence, soit, à leur retour, par leurs conversations, quelque chose des qualités énergiques du *Jankee*, de son esprit d'aventure, de son audace, de sa soif d'indépendance. »

Nous sommes plus de son avis, lorsqu'il dit ailleurs: « L'émigration est un élément de moralisation à ce point de vue que, dans un pays jusque là inhabité et où le sol est vierge, les vices inhérents au prolétariat n'ont pas de raison d'être. Il n'y a pas place pour la jalousie ou la haine contre des classes supérieures qui n'existent pas. Le jeu, l'ivrognerie, les abus sensuels de toute nature, les querelles, le vol, n'y sont que peu ou point connus, le travail, le travail de chaque jour, de chaque heure, y ayant le caractère d'une impérieuse nécessité. »

A une autre point de vue, l'émigration, quelle que soit son origine, est déjà et sera un jour, sur une plus grande échelle, la cause d'un immense progrès dans l'ordre des faits moraux, en substituant partout le travail libre au travail qui ne l'est pas, et en amenant ainsi la suppression de l'une des hontes de la civilisation moderne, l'esclavage.

Dans l'ordre des idées religieuses et sociales, l'émigration n'est pas un fait sans portée. Elle doit conduire, dans les pays de destination, à la liberté des cultes aussi bien qu'à la liberté politique. Nous avons vu que, dans les Etats de l'Amérique du Sud qui reconnaissent une religion de l'Etat, le besoin d'attirer les colons européens a déjà conduit à une tolérance légale, qui fera place un jour à une égalité complète des diverses communions. Aux Etats-Unis (et telle

a été la principale cause des émigrations des trois derniers siécles dans ce pays) toutes les manifestations religieuses, quand elles n'usurpent pas sur le domaine de la morale, reçoivent la même protection de l'Etat. Mais il reste étranger à l'entretien des cultes, ainsi placés entierement à la charge de leurs adhérents. Aussi toutes les sectes s'y sont elles donné rendez-vous et leur nombre s'y accroit-il sans relâche. Elles se partageaient dans les proportions suivantes, en 1850, les 38,867 églises recensées cette même année. Méthodistes, 13,280; — Baptistes, 9,375; — Presbytériens, 4,824; — Congrégationistes, 1,706; — Episcopaux, 1,459; — Catholiques romains, 1,221; — Luthériens, 1,217; — Quakers, 726; — Unionistes, 608; — Universalistes, 529; — Libres, 386; — Eglise allemande réformée, 338; — Frères moraves, 328; — Unitairiens, 242; —Memnonites, 113; — Tunkeriens, 51; — Israëlites, 30; — Swedenbourgeois, 16; — Congrégationalistes orthodoxes, 9; — Autres sectes d'une moindre importance, 409.

Si ce partage des églises entre les diverses religions ou sectes n'indique pas la prédominance, quant au chiffre des adhérents, des unes sur les autres (leurs dimensions, beaucoup plus que leur affectation, pouvant être un indice dans ce sens), leur nombre considérable, ainsi que des sacrifices que leur entretien et celui de leur clergé imposent aux habitants, sont une preuve suffisante que la liberté absolue des cultes n'est pas, en principe, hostile au sentiment religieux. On voit, en outre, que l'intervention financière de l'Etat n'est pas indispensable au maintien de la foi.

Si le séjour aux Etats-Unis offre à l'émigration les avantages d'une entière liberté de conscience, il lui permet également de tenter sans la moindre entrave, sans la moindre immixtion de l'Etat, la réalisation de toutes les utopies, de toutes les chimères socialistes. Sous ce rapport, ce pays rend à l'Europe un service de quelque importance, en fournissant

le terrain d'une expérimentation dont les résultats ont été concluants, au moins en ce qui concerne le phalanstère de M. Considérant dans le Texas (Réunion), et le communisme de M. Cabet dans l'Illinois (Icarie). Seul, le Mormonisme paraît avoir résisté, jusqu'à ce jour, aux éléments de dissolution qu'il contient en foule. Mais, pour s'être prolongé plus longtemps, l'essai n'en sera pas moins décisif dans le sens de l'absence de toute vitalité au sein de cette théocratie monstrueuse qui est la négation des bases même de toute civilisation.

Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que les théories communistes se donnaient rendez-vous aux Etats-Unis et allaient y chercher un milieu favorable à leur libre application. Dès 1817, on voit les *Séparatistes* wurtembergeois fonder, dans l'Ohio, la colonie assez longtemps prospère, connue sous le nom de Zoar. Celle qu'établit en 1822 au Canada, le menuisier Christian Neffziger, de Munich, avait également une tendance communiste très caractérisée. Mais le plus ancien et peut être le plus célèbre de tous les établissements coloniaux de cette nature, est celui des *Rappistes*, du nom de Georges Rapp, fils d'un paysan wurtembergeois, son fondateur, en 1805. On doit à cette secte, dont l'observation du célibat était la règle fondamentale, la création successive dans la Pensylvanie, de l'*Harmonie*, vaste colonie située à quelques heures de Pittsbourg, de la *Nouvelle-harmonie* sur la frontière occidentale de l'Etat d'Indiana, enfin, de l'*Economie* (qu'elle vendit en 1824 au socialiste anglais Robert Owen) dans l'Ohio, sur la limite de la Pensylvanie. En 1847, *Economie* était encore habitée par 700 Rappistes vivant sous la direction de leur chef, alors âgé de 90 ans. En 1852, ils étaient réduits à 300 et se trouvaient dans l'impossibilité de continuer à exploiter de leurs seules mains un domaine agricole de près de 1,500 hectares. Leur fortune mobilière était évaluée, à cette époque, à 10 millions 1/2 de francs. « Ils

entrevoyaient, avec le plus grand calme, dit le voyageur Wagner qui les visita en 1852, la dissolution prochaine, par le seul effet de la mort, de leur paisible et laborieuse communauté. » —En 1843, Christian Metz de La Hesse réunit les derniers survivants de la secte des *Inspirés*, alors dispersés dans toute l'Allemagne et les décida à émigrer, sous sa conduite, pour les Etats-Unis. Ils fondèrent, en 1843, à 40 kilomètres environ de Buffalo, un premier établissement sous le nom d'*Ebenezer*, dont le succès attira un assez grand nombre de leurs compatriotes et co-religionnaires. Cette colonie à la fois agricole et industrielle, et qui vit sous le régime de la communauté des biens, paraît exister encore aujourd'hui.

CHAPITRE VII

Legislation de l'Emigration.

Une question souvent posée depuis le commencement de ce siècle, particulièrement en Allemagne, est celle de savoir si les gouvernements doivent favoriser ou combattre l'émigration. Elle a été résolue dans le sens soit de la tolérance, soit de l'interdiction, selon qu'a prévalu l'une ou l'autre de ces deux opinions qu'elle est dangereuse ou inoffensive pour l'Etat. Dans les premières années de ce siècle, c'est-à-dire à une époque où l'Allemagne avait besoin de toutes ses forces pour soutenir une guerre meurtrière, elle a été, dans ce pays, l'objet de mesures restrictives trés sévères. Après la paix générale, le besoin de réparer les pertes du pays, de ranimer ses forces productives, en parut exiger le maintien. Depuis, sauf une recrudescence de sévérité, à la suite du rapport, à la diète de Francfort, de la Commission de l'Emigration en 1858, ces mesures ont cessé d'être exécutées, sans être rapportées toutefois, les gouvernements voulant très

probablement se réserver, au besoin, les moyens légaux d'empêcher le retour du vaste mouvement d'expatriation de la période 1852-55. Du reste, les économistes allemands les plus accrédités sont unanimes à soutenir le principe de la liberté de l'émigration. S'ils admettent l'intervention de l'Etat, ce n'est que dans un très petit nombre de cas. D'après M. Roscher, « l'Etat doit se borner à combattre, par tous les moyens à sa disposition, l'ignorance des populations sur les matières relatives à l'émigration, punir sévèrement les promesses fallacieuses, les mensonges, les expédients coupables des agences, surveiller étroitement les entreprises de transport au point de vue de l'exécution de leurs engagements, sans toutefois leur imposer des conditions trop onéreuses. » (1)

Mais si, de l'avis de l'éminent économiste, l'Etat ne doit pas intervenir pour arrêter le mouvement naturel de l'émigration, il commettrait une faute plus grave encore en le secondant, et en se faisant lui-même entrepreneur de transports. Cependant, il admet, dans certains cas exceptionnels, une émigration officielle. Tel serait, celui par exemple, où une série de mauvaises récoltes aurait affamé un pays, où la brusque introduction des machines laisserait subitement sans travail un nombre considérable de bras. Dans ces circonstances, M. Roscher admet qu'une émigration *prompte*, *bien conduite et sur une vaste échelle*, par les soins du gouvernement, pourrait produire un résultat considérable.

(1) « On raconte, dit spirituellement le même auteur, que Cromwell était sur le point de quitter l'Angleterre pour l'Amérique, lorsque le bâtiment à bord duquel il se trouvait déjà avec toute sa famille, fut retenu dans la Tamise en vertu d'une proclamation royale. Cette histoire, vraie ou fausse, a souvent été racontée comme une preuve de la mauvaise politique qui consiste à retenir de force chez eux les gens qui sont décidés à aller chercher fortune ailleurs. »

En Angleterre, l'émigration a toujours été libre, peut être parce qu'elle a toujours été un bienfait.

Dans la plupart des autres Etats de l'Europe, on n'a jamais senti l'utilité d'une mesure quelconque, restrictive ou non de l'émigration, parce que la question ne s'y est jamais posée dans les mêmes termes qu'en Allemagne ou dans le Royaume-Uni.

Ces dernières années ont vu naître un assez grand nombre de dispositions législatives sur la matière; mais nous verrons qu'elles ont toutes eu pour but d'améliorer le sort de l'émigrant, surtout au point de vue des conditions de son transport au pays de destination. Peut être même les précautions prises dans ce sens ont elles dépassé le but, et seront-elles un obstacle indirect (prémédité ou non par les gouvernements) à l'expatriation, en provoquant une hausse sensible du prix de la traversée. « Déjà, dit une feuille commerciale allemande, les expéditeurs de Brême et de Hamboug sont soumis à des conditions très sévères, surtout au point de vue de la nécessité de fournir, pour eux et leurs agents à l'étranger, de nombreux cautionnements. Il en résultera que très peu de maisons voudront consacrer des capitaux à un genre d'affaires qui ne donnera que des profits insignifiants. D'autres hésiteront à faire dépendre des sommes considérables de la décision d'un juge, peu familier avec les conditions des transports maritimes, et protecteur naturel, peut être même un peu prévenu, des émigrants. Il en résultera que le trafic des transports tendra à se monopoliser entre un petit nombre de maisons qui seront l'arbitre des prix. »

Nous allons résumer le plus succinctement possible, pour les principaux Etats de l'Europe et de l'Amérique, la législation relative à l'émigration, ou plutôt les dispositions essentielles de cette législation.

§. I. Pays d'Europe.

Allemagne. L'article 8 de l'acte constitutif de la Confédération allemande du 8 juin 1815 est ainsi conçu :

« Les princes alliés et les villes libres s'engagent à assurer à leurs sujets de la Confédération l'exercice du droit d'émigrer d'un état allemand dans un autre, dans la supposition que ce dernier consent à recevoir l'émigrant. Toutefois, ce droit ne pourra être exercé qu'autant que l'émigrant ne sera pas lié à son pays d'origine par l'engagement de servir sous les drapeaux pendant le temps exigé par la loi. Les différences actuellement existantes dans la nature et la durée de ce service imposant des charges très inégales aux sujets des divers Etats de la Confédération, la Diète délibérera ultérieurement sur les moyens d'uniformiser autant que possible la législation fédérale sur la législation militaire. » L'art. 18 du même acte supprime l'impôt connu sous le nom de *nachsteuer* ou de *abfahrts-oder abzugsgeld* (*gabella emigrationis*) qui, jusqu'à cette époque, avait été perçu dans le plus grand nombre des Etats allemands, pour le fait de l'émigration non seulement d'un Etat dans un autre, mais encore, dans le même Etat, d'une province et même d'une commune dans l'autre. Cette taxe sur l'émigration dont les objets mobiliers emportés par l'émigrant étaient l'objet, variait, d'un pays à l'autre, entre le vingtième et le tiers de leur valeur. Sa suppression a été règlementée, dans le sens le plus large, par la décision fédérale du 23 janvier 1817.

Autriche. — L'émigration n'y est légale qu'à la condition d'avoir été autorisée par l'autorité compétente. Or, l'autorisation n'est accordée que lorsque celui qui la sollicite prouve qu'il a satisfait à toutes ses obligations envers l'Etat. La loi défend à l'émigrant de revenir dans son pays ; mais cette disposition, inspirée par le désir d'exonérer l'Etat ou

les communes de l'entretien d'émigrants revenus indigents, est purement comminatoire. Elle reste habituellement sans exécution.

Bade. (G. d. de) — L'art. 12 de la loi fondamentale du 22 août 1818 est ainsi conçu : « La loi du 14 août 1817 sur la liberté d'émigrer sera considérée comme partie intégrante de la constitution. » L'exercice du droit d'émigrer n'en est pas moins subordonné, dans le Grand Duché, à la délivrance d'un permis par l'autorité compétente et, sous ce rapport, la loi spéciale du 16 décembre 1803 paraît y être encore en vigueur. Aux termes de cette loi, le permis peut être refusé 1° à l'homme marié qui veut émigrer sans emmener sa femme ; 2° au mineur qui n'a pas l'autorisation de ses parents ou de son tuteur ; 3° à un père qui veut emmener ses beaux-fils, lorsque ceux-ci sont mineurs, et si, étant majeurs ou émancipés, ils n'ont pas le désir d'émigrer ; 4° au père qui veut emmener ses enfants consanguins, issus d'un premier ou d'un second mariage, lorsque ceux-ci, devenus majeurs, refusent de le suivre ; 5° aux enfants d'une veuve qui veut émigrer, lorsque le tuteur ou les plus proches parents n'y ont pas consenti. — Les individus soumis au recrutement, qui sollicitent l'autorisation d'émigrer avant le 1er janvier de l'année qui précède le tirage, ainsi que ceux qui ont satisfait à la conscription ordinaire, mais n'ont pas encore atteint l'âge de la conscription extraordinaire, peuvent être autorisés à émigrer, à moins d'un cas de guerre et de dispositions spéciales à ce sujet. Peuvent encore être autorisés à émigrer, avant comme après le tirage et jusqu'au moment de l'arrivée au corps, les jeunes gens qui ont l'intention d'émigrer, soit avec leurs parents, soit, après le décès de ceux-ci, avec leurs grands parents ou avec leurs sœurs ; ceux qui offrent une garantie de remplacement au point de vue du service militaire, ou qui, par un motif urgent quelconque, sont dispensés de cette

garantie par le Ministre de l'Intérieur (loi sur la conscription du 14 mai 1825 et instruction du Ministre de l'Intérieur du 8 novembre 1856). — Même après l'incorporation, la dispense du service militaire peut être accordée par le Ministre de la guerre dans un but d'émigration, si les père et mère de celui qui la demande ont reçu la permission d'émigrer (loi du 28 août 1855). Si l'autorité ne voit aucune difficulté à accorder le permis d'émigrer, les créanciers de l'impétrant sont officiellement avertis de son intention de quitter le pays.— Des mesures doivent être prises pour la gestion des biens des mineurs émigrants jusqu'à l'époque de leur majorité, ainsi que pour le règlement des intérêts de toute nature laissés par les émigrants (instruction du minist. de l'intérieur, 12 juin 1855). — Les personnes qui émigrent secrètement sont punies du sequestre de leurs biens et d'une amende jusqu'à concurrence de 3 p. 0/0 de la valeur desdits biens (loi du 5 octobre 1820 et instr. du minist. de l'intér. du 7 septembre 1855).—L'émigration accomplie a pour conséquence la perte du droit de cité (lois des 31 décembre 1831 et 15 février 1851). — Les émigrants qui reviennent dans le Grand Duché sont considérés comme *heimathlose* (sans domicile); mais ils ont le droit de s'établir dans la commune de leur origine, en remplissant les conditions déterminées par la loi civile, pour l'obtention du domicile.

Si ces diverses mesures avaient été réellement appliquées, on aurait lieu de s'étonner du grand nombre d'émigrants qui ont quitté le Grand Duché dans ces dernières années. Mais, d'une part, elles ne l'ont pas été, et de l'autre, il faut se rappeler ce que nous avons dit plus haut (*causes de l'émigration*) de l'intervention pécuniaire de l'Etat et des communes, pour provoquer l'émigration en masse des indigents aux Etats-Unis.

Le ministre de l'intérieur et les fonctionnaires chargés

de la délivrance du permis ont, d'ailleurs, mission de donner à l'émigrant les renseignements les plus propres à le guider dans le choix du lieu de destination et des moyens de transport.

Un décret du 11 février 1853 détermine ainsi qu'il suit, les conditions à remplir par les entrepreneurs du transport des émigrants. Nul ne peut entreprendre le transport, s'il n'y est autorisé par le gouvernement. Le directeur de l'entreprise et ses agents doivent fournir un cautionnement. Le modèle des contrats à passer avec les émigrants est approuvé par le ministre de l'intérieur. Une expédition du contrat est remise à l'émigrant, qui doit la conserver jusqu'au port de débarquement. Les contrats indiquent le jour du départ de l'émigrant, le lieu qu'il habite et le port d'embarquement. Ils spécifient le prix du voyage et, s'il y a lieu, de la nourriture à bord. Si l'émigrant le désire, ses bagages sont assurés contre l'incendie ou le naufrage pour la valeur qui leur est reconnue dans le contrat.

Toute expédition de 40 émigrants au moins, doit être accompagnée par un guide jusqu'au port d'embarquement, à moins que les contrats n'indiquent les intermédiaires auxquels les émigrants devront s'adresser pendant le voyage. Si le jour du départ est retardé, les émigrants ont droit à une indemnité pour frais de logement et de nourriture.

L'agence doit assurer aux émigrants, à bord, une place suffisante, le moyen de cuire leurs aliments, de l'eau potable, le bois, la lumière et les médicaments. Le transport des bagages est gratuit, sauf, en cas d'excédant du poids fixé par le contrat, l'acquittement d'un droit fixé par un tarif invariable. Le prix du voyage comprend les droits de toute nature à payer au port de débarquement. Même dans le cas où l'émigrant s'est engagé à s'approvisionner lui-même, l'agence est tenue de le nourrir, s'il n'a pas embarqué une quantité de vivres suffisante. En

cas d'accident pendant la traversée, l'émigrant est transporté à sa destination sans augmentation de prix. Toute difficulté sur l'exercice des contrats est jugée sans appel par les tribunaux badois, et à l'etranger, par le consul de Bade.

L'agence tient un registre des contrats qu'elle passe. Elle doit y mentionner les noms et prénoms des émigrants, leur dernier domicile, le jour de la signature du contrat, le nom de l'agent signataire, le point de départ de l'émigrant, son itinéraire, le nom du guide, le jour du départ du port d'embarquement et le lieu de destination.

Il est interdit aux agences de provoquer à l'émigration par voie de promesses, annonces, prospectus, et par l'intermédiaire de courtiers.

Bavière — L'émigrant ne peut obtenir le permis d'émigrer qu'à la condition de justifier qu'il a satisfait à ses engagements envers l'Etat (service militaire, impôt, etc.,) la commune et les particuliers. Jusqu'en 1837, aucune différence n'avait été faite entre les émigrants et les voyageurs ordinaires. Quiconque voulait aller s'établir dans le Nouveau Monde pouvait se mettre en route sans avoir rempli ses obligations envers l'Etat ou ses créanciers. Une décision ministérielle du 23 mars 1837 a prescrit aux personnes ayant l'intention d'émigrer de se munir d'une autorisation du gouvernement et d'un passeport qui les désignerait comme émigrants. Ces pièces ne doivent leur être délivrées qu'après des publications annonçant leur intention d'émigrer et fixant aux parties intéressées le délai pendant lequel elles pourront former opposition, ou aprés le versement d'un cautionnement suffisant pour faire face à toutes les réclamations éventuelles. Les jeunes gens qui émigrent pour se soustraire au service militaire, sont frappés de peines sévères. Ceux qui partent sans autorisation s'exposent à voir leurs biens séquestrés. Aux termes de la loi, l'émigrant perd sa nationalité; toutefois, lorsqu'il revient au pays

natal, l'Etat se charge de lui procurer un nouveau droit de cité, soit dans la commune du dernier domicile, soit dans une autre.

Nous avons vu ailleurs que le gouvernement bavarois a soumis à une surveillance sévère les agences des entreprises de transport. Aux termes des décisions ministérielles des 8 mai 1840, 11 juillet 1847 et 19 février 1849, aucun agent d'émigration ne peut opérer en Bavière sans avoir obtenu une autorisation du gouvernement, et nul expéditeur ne peut établir des agents dans le royaume, sans l'assentiment du ministre de l'intérieur. Il doit, en outre, faire agréer, comme agent principal, un négociant du pays, et celui-ci est tenu de garantir personnellement l'exécution des contrats que lui même ou les agents inférieurs de l'expéditeur concluraient dans le pays. Les ports de mer où se trouvent des expéditeurs, représentés en Bavière par des agents généraux, sont le Havre, Rotterdam, Anvers, Brême et Londres.

Brême. — A Brême, comme dans les autres villes anséatiques, l'émigration est complètement libre; seulement une législation spéciale, entièrement refondue par l'ordonnance du 14 juin 1854, y a réglé, jusque dans ses moindres détails, le transport des émigrants, qui est l'une des branches les plus considérables du trafic de cette place maritime. Elle s'applique notamment 1° aux contrats passés par les émigrants; 2° à leur séjour dans le port d'embarquement; 3° au transport à bord des navires; 4° à la police. En voici l'analyse.

Contrat.-L'entrepreneur du recrutement des émigrants est soumis aux conditions ci-après : 1° être citoyen de Brême; 2° y être domicilié et autorisé à faire le commerce; 3° fournir un cautionnement de 5,000 thalers (21,200 fr.). Tout expéditeur qui engage des émigrants est tenu de dresser un contrat en double expédition indiquant les noms, prénoms et dernier

domicile de chacun d'eux ; le prix du passage ; l'espace (en pieds cubes) auquel il a droit à bord ; le jour de son arrivée à Brême et celui des départs. En cas d'évènement de mer empêchant le navire de continuer sa route, l'expéditeur est tenu de rembourser à chaque émigrant le prix du passage et de lui allouer une indemnité déterminée par la longueur de la traversée restant à effectuer. La somme nécessaire à cet effet doit être garantie par une compagnie de Brême ou par deux cautions agréées par l'autorité.

Séjour dans le port d'embarquement. — A partir du jour indiqué par le départ, l'expéditeur est tenu d'entretenir à ses frais et de loger convenablement les passagers.

Transport à bord des navires. — L'espace alloué sur le pont à chaque passager doit être de 12 pieds carrés au moins, (3^m468) non compris les bagages, sauf à se conformer aux lois du pays de destination, si elles en prescrivent un plus grand. Le navire doit être en bon état et bien aménagé. La hauteur de l'entrepont est fixée à 6 pieds au moins (1^m 734). Les couchettes doivent avoir 6 pieds de long (1^m734), sur 18 pouces (0^m52) de large. Il est interdit d'en mettre plus de deux rangs l'un au dessus de l'autre. Si le navire a plusieurs ponts, le faux pont ne peut être employé par les passagers. L'armement et l'approvisionnement doivent être calculés sur la plus longue traversée probable de la traversée. Les capitaines sont tenus de ne mettre à la voile qu'après avoir reçu les certificats de visite et d'approvisionnement ; de traiter humainement les passagers; de veiller à la préparation convenable des aliments et à leur distribution dans les proportions fixées; d'assurer l'exécution des mesures d'hygiène prescrites (nettoyage, ventilation, fumigation, etc.); de loger et nourrir les émigrants à bord deux jours entiers après l'arrivée à destination; de remettre au consul brêmois du lieu de déharquement la liste exacte des naissances et décès arrivés à bord; enfin, de veiller aux effets et valeurs des émigrants.

Police. — Il est interdit, sous peine d'une amende de 10 thalers (42 fr. 40) et de peines plus fortes en cas de récidive, de faire des offres intéressées aux émigrants au moment de leur arrivée ou pendant leur séjour dans un port d'embarquement, et de chercher à influencer leurs déterminations. Ne doivent point être reçus à bord : les déserteurs des Etats de la Confédération, les malfaiteurs et repris de justice, les personnes atteintes de maladies contagieuses, les individus auxquels les lois du pays de destination en interdisent l'entrée. L'expéditeur doit remettre à l'autorité, avant le départ du navire, la liste des passagers, avec l'indication du lieu de leur naissance, de leur destination et de la place qu'ils doivent occuper à bord. Il affirme sur serment l'exactitude de ces déclarations. Le navire ne peut prendre la mer qu'après la constatation, par un agent de l'autorité, que tout est en règle à bord.

Une ordonnance du 17 mai 1854 contient les dispositions ci-après : 1° est interdite la vente aux émigrants des billets de chemin de fer ou de bateaux pour leur transport dans l'intérieur des terres des pays de destination, sous peine d'une amende de 100 à 150 thalers (375 à 562 fr.); 2° est également interdite la convention par laquelle les expéditeurs de navires ou les agents à Brême de maisons étrangères qui entreprennent le recrutement des émigrants, s'engagent, contre le payement d'une certaine somme, à les faire parvenir, après leur arrivée au port de débarquement, au lieu de leur destination à l'intérieur. Cet ordre doit être affiché par les expéditeurs, les courtiers d'émigration et les hôteliers, dans l'endroit le plus apparent des locaux qu'ils occupent, sous peine d'une amende de 1 à 10 thalers (3 f. 75 à 37 f. 75).

Hambourg. — La législation relative, non à l'émigration, qui est libre, comme à Brême, mais au transport des émigrants, se compose des cinq ordonnances du sénat des

2 juin 1850, 21 mars 1853, 26 juin 1854, 26 février et 25 avril 1855. Les principales dispositions des deux premières sont relatives 1° au contrat passé par les émigrants; 2° à leur séjour dans le lieu d'embarquement; 3° à leur transport; 4° à la police. Elles prévoient et règlent le double cas du transport *direct* au lieu de destination et du transport *indirect*, par la voie de l'Angleterre.

1° *Contrat.* — L'entrepreneur du transport direct des émigrants est soumis aux mêmes conditions qu'à Brême, au point de vue de la nationalité et du cautionnement. Les expéditeurs doivent, en outre, afficher à bord du navire plusieurs exemplaires de l'ordonnance qui règle leurs obligations. L'entrepreneur des transports indirects est soumis à un cautionnement plus élevé (22 mille 650 fr. au lieu de 18,800 fr.) Il doit remettre aux émigrants une déclaration en allemand et en anglais spécifiant les conditions du transport en ce qui concerne : 1° l'emplacement destiné aux passagers à bord; 2° la nourriture dans les ports intermédiaires et à bord; 3° la continuation de la traversée, à partir du port intermédiaire, par bateau à vapeur ou à voiles; 4° l'assurance contre les avaries et contre cas de naufrage; 5° la cuisson des aliments et l'usage des ustensiles de cuisine à bord; 6° les frais de transport des bagages; 7° les taxes à payer à l'arrivée en Amérique. Cette déclaration doit, en outre, indiquer les maisons de commerce anglaises qui prendront soin des émigrants dans les ports intermédiaires et auxquelles ils devront s'adresser à leur arrivée. Enfin, elle contient l'engagement de l'entrepreneur hambourgeois de se soumettre aux décisions des consuls de Hambourg, auxquels les émigrants devront s'adresser, dans les ports intermédiaires, s'ils ont à se plaindre de l'inéxécution de leurs contrats.

Séjour dans le port d'embarquement.—Si les émigrants, transportés directement, doivent passer une ou plusieurs

nuits à Hambourg, il leur enjoint, à leur arrivée, de se présenter à la police et de suivre ses prescriptions. Si le départ se trouve retardé, l'entrepreneur bonifie à chaque passager, à moins qu'il ne l'héberge et le nourrisse, 12 skill. (1 fr. 12) par jour, à partir du terme fixé dans le contrat pour le départ. Si le transport est indirect, l'entrepreneur est encore tenu de prendre l'engagement, par un contrat passé avec l'intermédiaire étranger, que tous les émigrants seront réexpédiés pour le port d'embarquement douze jours après leur arrivée dans le port de débarquement. S'ils abordent dans un lieu autre que celui de la Grande-Bretagne où se fera l'embarquement, ils doivent être transportés, 24 heures après leur arrivée dans ce dernier port, à bord du bâtiment destiné au voyage transatlantique. S'il n'était pas satisfait complètement à ces obligations, indépendamment des mesures que prendraient les agents consulaires hambourgeois et dont les frais retomberaient sur le cautionnement de l'entrepreneur, celui-ci et son intermédiaire seraient obligés de nourrir et loger les émigrants jusqu'à leur réembarquement.

Séjour à bord du navire. En cas de transport direct, l'ordonnance de 1850 détermine le nombre des adultes et enfants qui peuvent être embarqués relativement au tonnage du bâtiment (1 adulte sur 2 tonneaux de jauge); elle fixe les dimensions de l'entrepont et des cabines, la quantité et la nature des provisions et médicaments à embarquer (lors même que le contrat imposerait aux émigrants l'obligation de se nourrir eux-mêmes) d'après la durée maximum du trajet; elle prescrit à l'entrepreneur de loger et nourrir les émigrants, en cas de réparations nécessitées par des avaries. Si le transport est indirect, la position des émigrants dépend des conditions du contrat passé avec l'entrepreneur, conditions spécifiées dans la déclaration que celui-ci leur remet.

Police. Les mesures de police au point de vue des devoirs des entrepreneurs et de leurs intermédiaires sont, pour le transport direct, les mêmes qu'à Brême. Si le transport est indirect, aux termes de l'ordonnance de 1851, l'entrepreneur doit remettre à la police 1°. un certificat de versement du cautionnement prescrit (remboursable seulement après l'expiration des délais légaux, calculés selon la destination du port de destination), 2° un certificat du consul de Hambourg dans le port anglais d'embarquement, attestant la validité du contrat passé par l'entrepreneur avec un agent anglais autorisé à faire le transport des émigrants. A défaut d'exécution de ce contrat, le consul pourvoit au logement, à la nourriture et à l'embarquement des émigrants par imputation sur le cautionnement de l'entrepreneur ; 3° une copie de la déclaration relative aux conditions du transport, remise aux émigrants à leur embarquement ; 4° l'état nominatif des passagers, avec indication du lieu de naissance, sexe, âge et lieu de destination.

L'ordonnance du 26 juin 1854 contient, au point de vue de la vente des billets pour le transport des émigrants dans l'intérieur du pays de destination, les mêmes défenses que celle du 17 mai 1854 du sénat de Brême.

Hanovre. — Dans ce pays le droit d'émigrer est subordonné à l'exécution de la loi relative au service militaire.

Une loi du 19 mars 1852, complétée par une décision du ministère de l'intérieur du 20 mai de la même année, règle tout ce qui concerne les *contrats* passés par les émigrants; *leur séjour dans le port d'embarquement*, le *transport* et *les mesures de police* vis à vis des entrepreneurs. Les prescriptions relatives aux contrats ne diffèrent que pour les détails de celles qui régissent la matière à Brême et à Hambourg. On remarque la disposition par laquelle, lorsqu'un navire est expédié d'un port étranger, les expéditeurs ou courtiers de ce port ne sont autorisés à conclure des

coutrats avec des sujets hanovriens que sur la preuve qu'ils ontobtenu, dans leur pays, l'autorisation d'entreprendre le transport des émigrants, et à la condition d'avoir au moins un agent hanovrien à leur service dans le royaume. Cette faculté est, en outre, restreinte, jusqu'à nouvel ordre, aux citoyens des villes de Brême et de Hambourg. Les entrepreneurs et courtiers sont chargés de la nourriture et du logement des émigrants, depuis le jour d'arrivée au port d'embarquement jusqu'à celui du débarquement au lieu de destination.

L'entrepreneur est responsable de la solidité du navire et de l'approvisionnement pendant la durée du voyage, fixée à 13 semaines pour les pays en deçà de l'Equateur, à 17 au delà, mais en deçà du cap Horn et du cap de Bonne-Espérance, à 26 pour les traversées au delà de l'un ou de l'autre cap, lors qu'on ne passe pas l'Equateur une seconde fois; à 30 lorsqu'on passe l'Equateur deux fois. L'entrepont doit avoir au moins 6 pieds de haut et pouvoir être ventilé. L'espace minimum alloué à chaque passager est fixé à 14 pieds carrés, non compris les bagages. Il est interdit de superposer plus de deux lits. Les couchettes ne peuvent avoir moins de 6 pieds de long sur 18 pouces de large. Il doit être installé un cabinet d'aisance par 30 personnes au moins. Le transport des enfants au dessous d'un an est gratuit; de 1 à 8 ans, ils ne payent que demie place. L'expéditeur est responsable des accidents, du jour du départ à celui de l'arrivée. Cette responsabilité est garantie par le dépôt entre les mains de l'autorité, et sans préjudice du cautionnement, du total des sommes payées pour la traversée.

Les mesures de police sont les mêmes qu'à Brême et à Hambourg.

Hesse. (Grand duché de) — La loi du 30 mai 1831 sur l'émigration contient les dispositions suivantes : 1° Tout habitant peut émigrer s'il a satisfait à ses obligations envers l'Etat

et les particuliers et s'il est majeur. En cas de minorité, il doit être muni du consentement de ses parents ou de son tuteur. Les enfants mineurs ne peuvent rester dans le Grand Duché, lorsque leurs parents ont émigré, qu'avec la permission spéciale du gouvernement. Celui qui veut émigrer doit faire part de ce projet à l'autorité, chargée de prendre les mesures nécessaires pour que les créanciers soient mis en mesure de sauvegarder leurs intérêts. Les militaires et employés civils ne peuvent émigrer sans l'autorisation de leurs chefs. Dans tous les cas, ils ne peuvent partir sans avoir rendu leurs comptes. Si, dans les délais indiqués, aucun créancier ne s'est fait connaître, ou si les créanciers connus ont été désintéressés, enfin si aucune condamnation n'a été prononcée contre l'intéressé, il obtient le permis d'émigrer. Ce permis n'est accordé que lorsqu'il est démontré à l'autorité que l'émigrant n'a pas l'intention de se soustraire au service militaire.

Hesse héréditaire. — Avant 1853, le lien de la nationalité était rompu par le simple fait de la déclaration de l'intention d'émigrer. Le gouvernement a décidé depuis, que le fait devait être désormais joint à l'intention. Il arrivait assez fréquemment, en effet, sous la législation précédente, que des jeunes gens arrivés à l'âge du recrutement, déclaraient vouloir quitter leur pays et y restaient ensuite paisiblement comme étrangers, se dérobant ainsi à l'obligation du service militaire.

Oldembourg (Grand Duché de) — Il n'est imposé d'autre restriction au droit d'émigrer que l'obligation de satisfaire à la loi du recrutement. Une loi de 1852 réglemente ainsi qu'il suit l'expédition des passagers pour les pays transatlantiques. Tout expéditeur doit être concessionné par le gouvernement et déposer un cautionnement; mais il n'est pas nécessaire qu'il soit sujet oldembourgeois. Des agents domiciliés dans le Grand Duché peuvent stipuler pour le

compte d'expéditeurs étrangers. Si l'expéditeur appartient à un Etat dont la législation sur l'émigration ne contient pas des dispositions analogues à celle du Grand Duché, il est tenu d'établir dans ce dernier pays un agent principal responsable et de déposer un cautionnement en son nom. Celui qui contracte avec un émigrant pour le transporter dans un pays transatlantique, doit se conformer aux lois du pays d'origine en ce qui concerne le droit d'émigrer, et aux lois du pays de destination au point de vue de la faculté d'y être admis. Les autres dispositions de la législation oldembourgeoise ne diffèrent pas sensiblement de celles qui s'appliquent aux pays précédents.

Prusse. — En principe, l'émigration est subordonnée à une autorisation du gouvernement; mais, depuis 1848, la loi sur ce point est restée sans exécution. Une loi du 7 mai 1853 subordonne le transport des émigrants à l'obligation pour l'expéditeur d'une concession administrative renouvelable chaque année et qui n'est accordée qu'aux nationaux. La concession n'est accordée que sur dépôt d'un cautionnement. Tout individu passant des contrats avec des émigrants sans être concessionné, est passible d'un emprisonnement et d'une amende. Aux termes d'un règlement du 6 septembre 1853, pris en exécution de la loi précitée, les individus qui sollicitent une concession doivent indiquer les pays dans lesquels ils se proposent de transporter des émigrants ainsi que les ports d'embarquement et de relâche et les expéditions ne peuvent avoir lieu pour d'autres pays et par d'autres ports. Ces ports doivent offrir des moyens de transport, des approvisionnements suffisants et toutes les garanties nécessaires pour le maintien de la santé et du bien être des émigrants. Les stipulations à inscrire aux contrats sont les mêmes qu'à Brême et Hambourg. Ils doivent comprendre, n outre, le transport jusqu'au port d'embarquement et, depuis ce port, jusqu'au pays de destination. En cas de retard

dans le transport aux lieux d'embarquement ou de relâche pendant la traversée, l'entrepreneur doit gratuitement aux émigrants, pendant la durée du retard ou de la relâche, soit le logement et la nourriture, soit une indemnité en argent. L'expéditeur est tenu sur leur demande de garder à bord les émigrants pendant deux jours après l'arrivée du navire dans le port de débarquement et de leur fournir de l'eau potable et de la nourriture. Si le prix du transport ne comprend pas la nourriture, ce contrat spécifie les conditions auxquelles les aliments pourront être fournis à l'émigrant pendant la traversée. Celui-ci ne peut pourvoir lui-même à sa nourriture à bord avec des vivres emportés de son pays. Si l'émigrant ne sait pas écrire, le contrat est passé devant l'autorité compétente.

Les contrats se font en double. Ils sont mentionnés sur un registre dont la tenue est obligatoire pour l'entrepreneur et sur lequel doivent être mentionnés le nom, le sexe, l'âge, le dernier domicile de l'émigrant, le lieu de destination et autres renseignements analogues. Les registres et les doubles des contrats doivent être, à toute réquisition, communiqués à la police. Les entrepreneurs sont, en outre, obligés d'adresser, tous les ans, à l'autorité supérieure un rapport sur les affaires qu'ils ont traitées dans l'année, ainsi que la liste des émigrants transportés par leurs soins. Les agents consulaires prussiens veillent, dans les ports d'embarquement, de relâche et de débarquement, à l'exécution des contrats. Ils fixent les indemnités dues aux émigrants selon les cas.

Par une circulaire du 6 septembre 1853, le gouvernement prussien a décidé qu'il ne serait accordé de concessions que pour les transports d'outre mer par la voie des ports allemands ou belges, le transport par les ports français et néerlandais ne devant être autorisé que lorsque des mesures efficaces en auraient assuré la régularité et la sécurité.

Nous ferons remarquer que ces mesures ont été prises, au moins en ce qui concerne la France, depuis 1855, et que cependant le gouvernement prussien n'a pas levé l'interdit lancé sur le port du Havre.

Saxe Altembourg. — Il n'est permis d'émigrer que dans les Etats qui consentent à recevoir les sujets des autres pays. L'autorisation d'émigrer est subordonnée à l'acquittement de toute obligation envers l'Etat et les particuliers. Elle est délivrée par l'autorité locale et ne peut être refusée, sans préjudice, toutefois, des jugements obtenus par des créanciers. Par le fait de l'émigration, les droits de citoyens sont perdus pour l'émigrant, sa femme et ses enfants. (Article 69 de la Constitution de 1831).

Saxe Meiningen. — Même législation (Constitution de 1831.)

Saxe Royale. — Même législation. (Constitution du 4 septembre 1831.) — Un arrêté du ministère de l'intérieur du 3 janvier 1855, a réglementé le transport des émigrants. En voici le résumé :

Aucune agence ne peut s'établir sans autorisation, sous peine d'amende et de prison; le permis ne doit être accordé qu'à des individus majeurs, d'une moralité établie et fournissant la preuve qu'ils sont régulièrement commissionnés par un expéditeur ou courtier d'un port d'embarquement. L'agence ne pourra traiter qu'avec des personnes munies de passeport pour les pays transatlantiques. Il lui est interdit de traiter 1° avec des individus voulant se soustraire au service militaire ou aux effets d'une condamnation; 2° avec des mineurs qui n'accompagneraient pas leurs parents ou qui ne seraient pas autorisés soit par ces derniers, soit par leur tuteur; 3° avec des personnes atteintes de maladies contagieuses; 4° avec un indigent non accompagné d'un parent chargé de payer pour lui.

Le traité doit contenir l'énoncé textuel des conventions

arrêtées entre les contractants et indiquer notamment *a*) les noms, prénoms, domicile de l'émigrant et des parents qui l'accompagnent; *b*) le nom de l'expéditeur ou du courtier avec lequel le contrat est passé; *c*) le lieu et la date du contrat; *d*) les lieux de départ et de destination; *e*) le jour du départ; *f*) le prix du passage, déduction faite du droit de commission du courtier et des droits divers à acquitter au lieu de débarquement (droit des pauvres, droit au profit des hôpitaux, etc.); *g*) l'acompte déjà payé par le passager; *h*) si l'agence doit ou non nourrir l'émigrant à bord, et, en cas contraire, comment ce dernier doit pourvoir aux besoins du voyage; *i*) le poids maximum des objets que l'émigrant peut emporter sans frais, ainsi que la taxe par unité de poids en cas d'excédant de bagage; *j*) si l'émigrant doit être logé en cabine ou dans l'entrepont.

Tout agent doit avoir des copies des règlements en vigueur sur l'émigration dans les ports sur lesquels le bâtiment se dirige et les tenir à la disposition des émigrants et de l'autorité. Il est interdit à l'agent de recevoir de l'émigrant une commission quelconque, cette commission devant lui être payée par ses commettants.

L'exécution des dispositions ci-dessus est garantie par le dépôt d'un cautionnement.

Wurtemberg. — Même législation que dans la Saxe royale au point de vue du droit d'émigrer. On trouve de plus dans l'art. 32 de la Constitution, la disposition suivante : le permis d'émigrer ne sera délivré qu'à la condition par l'impétrant de s'engager à ne pas servir, pendant une année au moins, contre le roi et la patrie, et de fournir une garantie suffisante d'exécuter, dans le même délai, les jugements qui pourraient être prononcés contre lui à l'occasion de procès pendant, à son départ, devant les tribunaux.

La législation relative au transport des émigrants est à peu près la même que dans le duché de Bade. Nous

mentionnerons la disposition par laquelle les expéditeurs doivent adresser, tous les mois, à l'autorité la liste des émigrants partis par leurs soins. Une répression sévère atteint l'émigrant qui n'a pas satisfait à la loi du recrutement.

Angleterre. — L'armée anglaise se recrutant par des engagements volontaires, et le gouvernement ne se faisant jamais le représentant des intérêts privés, il n'existait, dans le Royaume-Uni, aucune raison de restreindre au profit de l'Etat ou des particuliers, le droit d'émigrer. Aussi, en fait, ce droit est-il absolu. Mais, en droit, le gouvernement, aux termes d'un acte ancien et tombé, il est vrai, en désuétude, peut interdire l'émigration à l'étranger des ouvriers en laine, coton, soie et fer. Il peut également rappeler, par voie de proclamation, ceux qui ont émigré, et s'ils ne reviennent pas, ordonner le séquestre des biens qu'ils ont laissés en Angleterre.

Le dernier article qui a réglementé le transport des émigrants est du 14 août 1855 (18e et 19o année du règne de Victoria, Chap. 119.) Il forme une sorte de Code complet de la matière. En voici les dispositions les plus importantes.

Installation des émigrants à bord. — Aucun navire ne peut transporter plus d'*un* adulte par *deux* tonneaux de jauge. Il ne doit pas être installé sur le pont plus d'un adulte par 15 pieds carrés (4 mètres 570) et dans l'entrepont par 18 pieds carrés (5 m. 484.) 2o La hauteur entre le pont et l'entrepont ne peut être moindre de 6 pieds (1 m. 828). 3o Il ne peut être superposé plus de deux rangées de couchettes et le pont ne sera pas moindre de 6 pouces (0 m. 1524.) L'intervalle entre chaque rangée de couchettes et entre la seconde rangée et le pont, ne sera pas moindre de 12 pieds 6 p. (3 m. 858.) Les couchettes auront au moins 6 pieds (1 m. 929) de long sur 18 pouces (0 m. 4572) de large pour les passagers adultes. Une même couchette ne pourra contenir plus d'un adulte; toutefois le mari et la

femme, ou des femmes ayant des enfants de moins de 12 ans pourront occuper la même couchette. Aucune couchette ne peut être enlevée que 48 heures après l'arrivée au port de débarquement. 4° Un espace suffisant et convenablement isolé sera affecté à l'infirmerie. Il devra avoir au moins 18 pieds (5 m. 484) par 50 passagers. 5° Au moins deux cabinets d'aisance doivent être établis à bord du navire. Ce nombre doit être augmenté de deux par chaque 100 émigrants, sans pouvoir dépasser douze. Si le bâtiment contient plus de 50 femmes à bord, des *water-closet* leur seront spécialement affectés, ainsi qu'aux petits enfants. 6° Le jour et l'air doivent pénétrer dans les ponts en quantité suffisante. Tout navire embarquant plus de 100 passagers devra être muni d'un appareil de ventilation. Chaque passager devra, en outre, avoir le libre usage de l'écoutille placée au dessus de la place qui lui est affectée. 7° Tout navire à émigrants doit emporter des embarcations (dont un bateau de sauvetage) en nombre déterminé par sa capacité. (Ce nombre es fixé par l'article 28 de l'acte; cet article prescrit également certaines précautions pour assurer la sécurité du navire, en ce qui concerne le nombre des chronomètres, des compas des bouées de sauvetage, des appareils pour signaux de nuit ou de brouillard, le nombre et la force des ancres, la force de la pompe à incendie, etc., etc.) 8° l'équipage devra être jugé suffisant par l'agent du commissariat de l'émigration. 9° Toute cargaison que cet agent croira de nature à compromettre la sécurité du navire ou la santé et la vie des passagers, est interdite. L'arrimage de la cargaison et des bagages doit avoir lieu de manière à ne pas gêner les passagers et à ne pas intercepter l'air ou la lumière. 10° Les agents du commissariat doivent s'assurer que les vivres et l'eau sont en quantité et de qualité suffisantes. En ce qui concerne l'eau, ils vérifient si elle est contenue dans des vaisseaux propres à assurer sa conservation pendant la durée

maximum du voyage. (Deux tableaux annexés à l'art. 35 de l'acte règlent la ration d'eau et de comestibles cuits à distribuer, par jour, à chaque émigrant; ce régime alimentaire peut être modifié par le commissariat, sous forme d'un avis inséré dans la *Gazette de Londres*). 11° Si le nombre des passagers de toute classe (équipage compris) dépasse 300 personnes, et quelle que soit la durée du voyage, il devra y avoir, à bord, un médecin régulièrement reçu comme tel. Il en sera de même, si la durée du voyage est de plus de 80 jours par navire à voiles et de 45 par navire à vapeur, et si le nombre des personnes à bord dépasse 50. 13° Il devra y avoir à bord, sous la direction et la responsabilité du médecin, un approvisionnement suffisant de médicaments, instruments de chirurgie, liquides désinfectants, etc. La qualité et la quantité de cet approvisionnement devront être vérifiées par un médecin désigné par le commissariat de l'émigration. Ce médecin inspectera, en outre, les passagers et l'équipage et pourra prescrire le débarquement des personnes atteintes de maladies contagieuses. La vente des spiritueux à bord est défendue sous peine d'amende.

Obligations du capitaine et des courtiers de transport. 14° En cas de retards dans la traversée du fait du capitaine, ou de cas de force majeure qui obligeraient soit à relâcher, soit à armer un autre navire, les passagers devront être logés et nourris aux frais du capitaine, jusqu'au moment de la reprise du voyage. Il est défendu, d'ailleurs, au capitaine de débarquer arbitrairement des passagers dans un lieu autre que celui qui a été convenu. 15° Il lui est enjoint de faire afficher, dans les endroits les plus apparents de son navire, les présentes dispositions ainsi que les ordres du conseil destinés à en assurer l'exécution. 16° Avant la mise à la voile, il doit déposer un cautionnement de 2000 £ (50,000 fr.) Les courtiers de transport sont tenus de prendre tous

les ans une licence, qui ne leur est accordée que sur dépôt d'un cautionnement de 2000 £ (50,000 fr.) Tout courtage fait sans licence est puni d'une amende de 25 à 125 £ (de 625 à 3,125 fr.) 17° Celui qui, par de fausses obligations sur la dimension et les qualités d'un navire, a déterminé un émigrant à s'y embarquer, est puni d'une amende de 125à 500 £ (de 3,125 à 12,500 fr.)

Mesures de police. — Aucun bâtiment d'émigrants ne peut prendre la mer sans avoir été visité par deux inspecteurs chargés de s'assurer qu'il a été armé et approvisionné dans les conditions voulues par la loi et qu'il est en état de faire, sans danger pour les passagers, le voyage projeté. A la suite de cette visite, l'agent du commissariat remet au capitaine, s'il y a lieu, et lorsque celui-ci a justifié du versement du cautionnement prescrit, un permis de partir. Toutefois, il ne peut en user qu'après avoir signé, en double exemplaire, une liste indiquant le nom du navire et ceux des passagers. L'un des exemplaires est déposé entre les mains de l'autorité; l'autre doit être remis, à l'arrivée au lieu de destination, au principal agent des douanes, s'il s'agit d'une possession britannique, et au consul anglais, s'il s'agit d'un pays transatlantique étranger. Le capitaine est tenu de consigner les naissances et les décès survenus pendant la traversée, avec l'indication de la cause des décès.

L'acte de 1855 contient, en ce qui concerne la rédaction des contrats entre les émigrants et l'expéditeur, des dispositions analogues et presque semblables à celles de la législation de Brême et de Hambourg. Nous devons dire également que la plupart des prescriptions qui précèdent et ont pour but d'assurer le bien être à bord des émigrants, au point de vue de l'espace, de la ventilation et de la nourriture, se trouvent également dans les ordonnances ci-dessus du gouvernement de ces deux villes, sauf toutefois en ce

qui concerne la présence d'un médecin à bord, qui n'est exigée qu'en Angleterre. Dans les deux pays, les difficultés relatives à l'exécution des contrats sont décidées en dernier ressort par les tribunaux, si le bâtiment n'a pas pris la mer, et par les agents consulaires dans les ports de relâche ou de débarquement.

Belgique. — La législation en vigueur se compose 1° d'arrêtés royaux en date des 14 mars 1843, 10 mai et 28 décembre 1850, 20 août 1851, 21 juillet 1852 et 29 mars 1855 ; 2° des arrêtés ministériels du 13 février 1846, 4 juin 1849 et 1er janvier 1851. Nous n'en extrairons que les dispositions qui nous ont semblé s'éloigner plus ou moins notablement de celles dont l'analyse précède. Le lecteur a pu voir, en effet, que, les diverses législations que nous avons fait connaître jusqu'à ce moment, sont à peu près empruntées les unes aux autres et n'offrent pas de différences essentielles.

Depuis le 1er janvier 1852, tout émigrant étranger qui se présente à la frontière pour s'embarquer dans un port belge, doit justifier qu'il possède les sommes ci-après :

Au dessus de 16 ans, 250 francs.

De 12 à moins de 16 ans, 200 francs.

De moins de 12 ans, 100 francs.

Au dessous de 2 ans, néant.

Le nombre des émigrants que peut embarquer un navire est fixé par une commission d'expertise, sans pouvoir dépasser deux passagers par cinq tonneaux de jauge. Les émigrants ont le droit d'être logés à bord, huit jours avant la date du départ, et d'y rester 48 heures après l'arrivée au port de débarquement. Ils sont libres d'apporter avec eux leurs vivres et sont affranchis de tout contrôle en ce qui concerne la quantité et la qualité de ces vivres. (Un arrêté royal, rapporté le 21 juillet 1852, avait rendu obligatoire, comme en Angleterre et dans les villes anséatiques, la

fourniture des vivres par l'expéditeur, et avait même disposé que les émigrants ne pourraient avoir, deux jours de suite, le même régime alimentaire.)

Toutes les prescriptions relatives à la bonne installation des émigrants à bord, et aux soins à prendre dans l'intérêt de leur santé, de leur bien être et de leur sécurité, nous ont paru plus ou moins textuellement reproduites des législations allemande et anglaise.

En Belgique, l'exécution des réglements sur l'émigration est confiée 1° à une commission d'expertise; 2° à un commissaire maritime, chef de service; 3° à une commission d'inspection. Cette dernière commission est appelée à contrôler les opérations de la première, et, en outre, à régler à l'amiable les contestations relatives au transport des émigrants. Un de ses membres est spécialement chargé sous le titre d'inspecteur des émigrants, de leur prêter aide et assistance. La commission d'inspection a des bureaux de renseignements ouverts tous les jours.

France. — La législation sur la matière comprend : les décrets des 15 janvier et 28 avril 1855; les arrêtés ministériels des 14 mars et 7 juillet 1855; la loi du 18 juillet 1860; le décret du 15 mars 1861 et l'arrêté ministériel du 20 du même mois.

Aux termes des dispositions combinées de ces divers actes administratifs ou législatifs, les agences de recrutement ou de transport doivent être autorisées et déposer un cautionnement (de 15 à 40,000 fr.) Elles peuvent employer des agents en France ou à l'étranger, en leur donnant une procuration en règle, et elles sont responsables de leurs opérations. Elles doivent remettre à l'émigrant une copie du contrat passé avec lui, et au commissaire de l'émigration une liste des émigrants qu'elles doivent transporter, avec l'indication des noms, âges, nationalités, sexe et destination.

Nul émigrant n'est admis en France, s'il ne justifie de

la possession de sommes dont le chiffre varie ainsi qu'il suit, selon l'âge et selon la frontière de terre ou de mer par la quelle il se présente.

	FRONTIÈRES.	
	de terre	de mer
Adultes	200	150
Enfants de 6 à 15 ans.	80	60

L'émigrant est dispensé de cette justification, s'il produit un contrat qui lui assure son transport à travers la France et son passage pour un pays d'outre-mer. Ses bagages et denrées alimentaires sont affranchis, à moins de soupçon de fraude, de toute vérification de douanes et du plombage par colis ; leur transbordement sur le navire en partance a lieu sans visite et en franchise de toute taxe de douane. Les approvisionnements, qu'ils soient fournis par les émigrants ou par le capitaine, sont faits, comme dans les autres pays ci-dessus, en prévision de la plus longue durée probable du voyage, durée fixée, pour les principales destinations, par l'article 8 du décret du 15 mars 1861 pour les navires à voiles et les bateaux à vapeur ou mixtes. Le commissaire de l'émigration détermine, pour chaque destination, les quantités et espèces de vivres dont l'émigrant ou l'entrepreneur doit s'approvisionner. Les émigrants ont le droit d'être reçus à bord la veille du départ et d'y rester 48 heures après l'arrivée au port du débarquement, à moins que le navire ne soit obligé de repartir immédiatement. Tout émigrant empêché de partir par une maladie grave ou contagieuse, a droit à la restitution du prix de son voyage ; il en est de même des membres de sa famille qui restent à terre avec lui. En cas de retard du départ par le fait du capitaine, l'émigrant a droit à une indemnité de 1 f.50 par jour; si le retard dépasse 8 jours, l'émigrant peut renoncer au contrat par une simple déclaration devant

le commissaire de l'émigration. Dans le cas où les retards proviennent d'un cas de force majeure, l'émigrant ne peut ni renoncer au contrat, ni exiger une indemnité, s'il est logé et nourri, soit à bord, soit à terre, aux frais de l'agence. Celle-ci est responsable du transport de l'émigrant au lieu de destination. Le transport doit être direct, sauf stipulations contraires. En cas de relâche volontaire ou forcée, les émigrants doivent, pendant sa durée, être logés ou nourris par l'agence ou recevoir une indemnité équivalente. Si le navire ne peut continuer sa route, l'agence pourvoit au transport à ses frais. Si elle n'a pas rempli, à partir du jour du départ, ses engagements vis-à-vis des émigrants, le ministre procède au règlement et à la liquidation des indemnités, sauf recours au Conseil d'Etat.

Les mesures prescrites pour assurer le bien être et la sécurité des émigrants à bord sont les mêmes qu'en Allemagne, en Angleterre et en Belgique. Il a été établi, à Strasbourg, Paris, au Havre, à Forbach et St-Louis, des commissaires spéciaux chargés, sous l'autorité du ministre, de surveiller, dans l'intérêt de la police et des intéressés, le mouvement de l'émigration française et étrangère, et d'assurer l'exécution des mesures prescrites par les lois et règlements. Dans chacune de ces villes, un bureau spécial donne gratuitement aux émigrants les renseignements dont ils ont besoin pour leur voyage à travers la France, leur séjour à terre et la rédaction des contrats d'embarquement.

Il est défendu à tout individu non muni des pouvoirs réguliers d'une agence autorisée, ou non accrédité par l'autorité locale, de guider ou de solliciter les émigrants pendant leur passage à travers la France et pendant leur séjour au port d'embarquement.

Un arrêté ministériel du 2 août 1861, relatif aux étrangers qui viennent s'établir en France, a affranchi de tout

droit, les objets manufacturés (les tapis exceptés) *ayant servi*. Ils payaient autrefois 15 p. 0/0 de leur valeur. Cette franchise s'applique, en outre, aux meubles de toute sorte, aux ustensiles et machines agricoles.

Portugal. — L'émigration en Portugal a été réglementée par une loi du 25 juillet 1855.

Les agences de transport doivent être autorisées et sont soumises au cautionnement. Une commission d'inspection est chargée d'inspecter les navires en partance, au point de vue des dispositions hygièniques, de la qualité et de la quantité des vivres et médicaments, de l'aptitude à tenir la mer.

Il est interdit aux capitaines de prendre à bord des passagers ou émigrants non munis d'un passeport délivré par l'autorité compétente. Ceux qui négligent de remettre, au départ, à l'autorité compétente la liste de leurs passagers, sont passibles d'une amende. L'art. 2 leur fait défense, sous la même peine, de prendre à bord un plus grand nombre de personnes que n'en comporte leur tonnage et les punit également de l'amende, s'ils n'observent pas les règlements sur les mesures d'hygiène à prendre pendant la traversée, s'ils maltraitent leurs passagers, ou s'ils leur refusent les secours qui leur sont dus. Ils peuvent même être jugés comme coupables d'homicide, dans le cas où les passagers reçus à bord excédent de plus de moitié le nombre déterminé par le tonnage. L'art. 5 exige la présence d'un médecin à bord, lorsque le nombre des émigrants dépasse 50. L'art. 6 fait défense, sous peine d'emprisonnement, aux bateaux-pêcheurs de conduire des passagers à bord, après la visite du navire par l'inspecteur, ou en pleine mer. Aux termes de l'art. 7, tout individu coupable d'avoir, par un moyen quelconque, déterminé des émigrations clandestines, est passible de l'amende et de la prison. En cas de violence, la peine peut être doublée.

D'après l'art. 11, les contrats conclus sur un point quelconque du territoire continental et ayant pour objet la location des services de sujets portugais destinés à être employés en pays étranger, sont nuls de droit s'ils ne désignent l'établissement ou la personne au profit de laquelle ces services devront être faits, et s'ils ne stipulent formellement qu'ils ne pourront être transportés ou cédés.

Suisse. — Malgré de nombreuses sollicitations, le gouvernement fédéral n'a jamais voulu régler législativement les intérêts engagés dans l'émigration. Il s'est borné à affecter une certaine somme à la création, près de ses consuls du Havre, de New-York et de la Nouvelle-Orléans, d'emplois de chanceliers, spécialement chargés de renseigner les Suisses qui se rendent aux Etats-Unis. Pressé, en 1858, d'interdire, comme l'avait fait la Prusse, le recrutement et le transport des émigrants pour le Brésil, le parlement suisse s'est borné à émettre le vœu que : « le gouvernement brésilien veuille bien traiter, à l'avenir, avec plus d'humanité, les sujets de la Confédération » (Séance du 8 juillet 1858.)

§. II. — Pays hors d'Europe.

Brésil. — Un règlement sur la colonisation, du 18 novembre 1858, contient les dispositions suivantes.

Les immigrants, ayant acquitté le prix de leur passage, qui voudront s'établir dans les colonies du gouvernement, pourront acheter des terres aux conditions ci-après : si la vente a lieu au comptant, le prix sera de 1 réal (0 fr. 00285) par brasse carrée (2 mètres 200), pour les terres de meilleure qualité, et de 1/2 réal (0 fr. 001425) pour celles de qualité inférieure.

A terme, les prix seront respectivement de 1 réal 1/2 (0 f. 004295) et 1 réal. Le colon achetant à terme, qui devance l'époque de sa libération, jouira sur les termes payés

d'avance d'une remise de 6 p. 0/0; mais il ne pourra, avant parfait payement, aliéner ou grever sa terre, sauf le cas de succession et de donation, les droits de l'Etat restant réservés. — Si des colons se réunissent en famille au nombre de cinq ou six personnes, (âgées de moins de 50 et de plus de 12 ans) pour fonder un établissement agricole, et si elles achètent des terres au comptant, le gouvernement payera un passage. Si ce nombre dépasse dix personnes, il en payera deux. La famille, pour être réputée telle, doit comprendre le mari, la femme et les enfants ou le tuteur des pupilles. Outre les passages gratuits dont il vient d'être parlé, le gouvernement payera celui des mineurs de moins de 12 ans. — Si les colons, arrivant dans un port du Brésil, ont besoin d'être dirigés sur un autre port, pour se rendre au lieu de leur établissement, les dépenses de ce second transport seront à la charge du gouvernement. — Sur les lots vendus, il fera installer provisoirement une maison et préparer le terrain sur une superficie de 100 brasses carrées (220 mèt. carrés). Il fournira également, pendant la première année, à chaque famille ou colon, les premières semences nécessaires à l'étendue de la terre en exploitation, un cheval ou une mule, un bœuf ou une vache, un coq, deux poules et un cochon de lait. Ces faveurs sont spécialement réservées aux 150 premières familles venant habiter les colonies fondées par le gouvernement et produisant des certificats des consuls brésiliens qui attestent : 1° qu'ils sont de bonne conduite ; 2° qu'ils ont l'habitude des travaux agricoles; 3° qu'ils ont entre eux les rapports de famille exigés ci-dessus. — Aux termes de l'article 2 du règlement, le gouvernement a dû accorder, jusqu'au 18 novembre 1861, le passage gratuit aux colons engagés par les principaux propriétaires ou par des agriculteurs connus, dans la mesure d'une dépense annuelle de 300 contos (855,000 fr.) Les conditions de cette faveur, longuement énumérées dans le règlement,

se rapportant à des faits accomplis, nous ne croyons pas devoir les reproduire.

Etats-Unis. — Le dernier acte relatif à l'émigration est du 5 mars 1855. — Il interdit à tout capitaine de navire en destination pour les Etats-Unis d'embarquer plus d'un passager par 2 tonneaux de jauge. Deux enfants de plus de 1 an et de moins de 8 ans, sont l'équivalent d'un adulte, au point de vue de l'espace à attribuer à chaque passager. La violation de cette défense est punissable d'une amende de 50 dollars et d'un emprisonnement de 6 mois au plus. L'acte reproduit ensuite, avec des modifications de détail de peu d'importance, les principales dispositions de la législation anglaise sur l'installation et le traitement des immigrants à bord, au point de l'hygiène et des commodités de toute nature, de la qualité, de la nature des approvisionnements comestibles ainsi que de leur distribution journalière. On remarque la disposition par laquelle il est enjoint aux capitaines de prendre les mesures nécessaires pour que les aliments soient convenablement cuits et distribués aux heures fixées et dans les conditions les plus propres à assurer la santé des émigrants. A défaut par eux d'obéir à cette injonction, ils sont passibles d'une amende jusqu'à concurrence de 1000 dollars (5,300 fr.) et d'un emprisonnement pouvant s'élever à un an, sans préjudice de la responsabilité civile du capitaine et des propriétaires du navire. — Tout bâtiment arrivant dans un port des Etats-Unis ou en sortant est inspecté par un agent du directeur des douanes qui fait à ce fonctionnaire un rapport écrit sur l'état dans lequel il l'a trouvé et sur l'exécution donnée aux prescriptions de la loi fédérale. Ce rapport fait foi devant les tribunaux jusqu'à preuve contraire. En débarquant, tout capitaine est tenu de remettre à la douane la liste de ses passagers, avec indication des noms, sexe, âges, professions, nationalités, de la place que chacun occupait à bord, de sa

destination définitive, ainsi que des naissances et des décès survenus à bord. Ces listes sont adressées au Secrétaire d'Etat de l'Union qui, à chaque session, en donne le résumé au Congrès. — *En cas de décès à bord, le capitaine est tenu de payer au directeur de la douane, dans les 24 heures de la remise de son manifeste, une somme de 8 dollars (42 fr. 40) par chaque passager de plus de 8 ans décédé de maladie ordinaire.* Cette mesure ne s'applique pas aux passagers des cabines. Le montant des payements ainsi faits est affecté au soulagement des émigrants pauvres et malades sans distinction de nationalité.

Cette disposition, un peu étrange au premier aspect, a été vivement critiquée. En équité, on se résout difficilement à admettre, en effet, qu'une amende puisse être infligée pour un cas tout fortuit, pour un cas de force majeure. Un individu s'embarque dans un bon état de santé apparent; les fatigues inévitables de la traversée, l'effet toujours délétère, malgré les meilleures précautions hygiéniques, d'une agglomération considérable, déterminent une maladie grave dont il meurt; ou bien il était atteint d'une de ces lésions organiques qui n'ont aucun symptôme extérieur bien caractérisé, et dont la solution intervient au moment le plus imprévu (comme la rupture, par exemple, d'une poche anévrismale). Au nom de quel principe punir de ce fait un expéditeur qui a satisfait à toutes les conditions prescrites par la législation de son pays et même par celle des Etats-Unis pour assurer le bien être des émigrants?

Les conséquences d'une pareille doctrine, a-t-on dit encore, devront retomber sur l'émigrant, en ce sens que l'expéditeur, calculant, d'après des données fournies par l'expérience, la mortalité probable de ses passagers par rapport à leur nombre et à la durée du voyage, et déterminant ainsi le chiffre des amendes qu'il devra payer, élèvera d'autant le prix du transport.

Voici maintenant le côté américain de la question :

1° La perspective de l'amende décidera l'expéditeur à veiller avec plus de sollicitude que par le passé, à la santé et au bien-être de ses passagers. 2° Elle les obligera à faire un choix plus sévère parmi les émigrants et à n'admettre que des individus d'une forte constitution. Les Etats-Unis ne recevront ainsi que de vigoureux sujets, capables d'un bon travail. On ne verra plus se renouveler ce fait déplorable de quelques petits Etats allemands expédiant en Amérique des cargaisons de pauvres, affaiblis par les privations et les maladies, et venant mourir dans les hôpitaux de New-York. 3° L'expérience prouve qu'une mesure de cette nature doit avoir pour conséquence probable une diminution notable du nombre des décès à bord. En voici un exemple : vers la fin du dernier siècle, la mortalité à bord des bâtiments anglais chargés du transport des déportés, était très grande. Elle diminua sensiblement, lorsque le gouvernement mit pour condition aux entrepreneurs de ce transport que le prix de la traversée ne serait payé que pour les condamnés qui arriveraient vivants dans la colonie pénitentiaire. Le résultat de cette disposition fut le suivant : entre 1795 et 1801, la mortalité avait été de 385 sur 3,833 ou du dixième. De 1801, date de l'application de la mesure, à 1805, elle descendit à 52 sur 2,398 ou à 1 sur 46. Les expéditeurs avaient eux-mêmes reconnu l'efficacité du système en embarquant un médecin à bord et en le rémunérant dans la proportion du nombre des condamnés débarqués vivants.

En outre de la législation fédérale que nous venons d'analyser, il existe, dans quelques-uns des Etats-Unis, une législation spéciale relative à l'émigration qu'il nous paraît utile de faire connaître dans ses dispositions essentielles. Nous disposerons les Etats dans l'ordre alphabétique de leurs noms.

Alabama. — Tout capitaine qui amène dans cet Etat des immigrants incapables, par leur âge ou par leurs infirmités

d'un travail utile, doit s'engager, en fournissant une caution de 500 dollars par immigrant, à rembourser à l'Etat les frais que l'entretien de ces indigents peut mettre à la charge de l'Etat. Sur son refus de produire cette caution, le juge doit le faire conduire en prison et l'y maintenir jusqu'à ce qu'il ait, sous ce rapport, satisfait à la loi. (Code d'Alabama, chap. 15.)

Californie. — Il est fait défense, sous peine d'amende et de prison, à tout capitaine de navire d'introduire sciemment ou d'aider à introduire dans l'Etat un individu condamné à l'étranger à la peine de mort, à la déportation, ou à toute autre peine afflictive et infamante, sauf pour cause politique, (Acte du 11 avril 1851.)

Caroline du Sud. — Il est enjoint au capitaine d'un navire transportant des condamnés à la déportation pour crime, de quitter, dans les 10 jours de son arrivée, le port dans lequel il a jeté l'ancre, et de ne recevoir personne à bord sous peine de confiscation du bâtiment. Si le capitaine laisse débarquer les condamnés et dispose, en payement du prix de passage, de leur temps ou de leurs services, il sera passible d'une amende de 500 liv. st. (Acte du 4 9bre 1788.)

Connecticut. — Il est interdit d'amener dans cet Etat un individu condamné, dans un pays étranger, à la déportation pour crime, sous peine d'une amende de 334 dollars par individu ainsi introduit. (*Revised statutes* 1849, chap. 8.)

Georgie. — Aucun individu ayant été condamné, dans un pays étranger, à la déportation ou au bannissement, ne pourra être admis dans l'Etat. Sur la preuve légale de la peine par lui encourue, il sera conduit en prison, et, à première occasion, reconduit hors des frontières, avec défense de revenir. En cas de désobéissance, il sera passible de la peine de mort, sous le bénéfice de l'assistance religieuse. (Acte du 10 février 1787.)

Massachussetts. — Tout capitaine de navire d'émigrants arrivé dans un port de l'Etat, doit adresser, avant de

débarquer et dans les 24 heures de son arrivée, au surintendant du port, un état, affirmé sous serment, du nombre des individus qu'il amène, avec indication des noms, âges, sexe, professions, lieux de naissance et derniers domiciles. Si, après examen par ce fonctionnaire, il se trouvait à bord des individus incapables, dans son opinion, de gagner leur vie, ou qui, dans leur pays, auraient été secourus comme indigents, ils ne pourront être débarqués à moins que le capitaine, ou le consignataire, ou le propriétaire, ou enfin un agent du propriétaire du navire, ne garantisse, moyennant bonne et valable caution pour une somme de 1,000 dollars, qu'ils ne tomberont point à la charge de la ville ou de l'Etat. Pour les immigrants qui ne paraîtront pas au surintendant devoir tomber à la charge de la charité publique, il permettra leur débarquement moyennant le payement par le capitaine, le consignataire, le propriétaire ou son agent, d'une somme de 2 dollars par individu débarqué. Si quelques passagers sont malades ou dans un état d'indigence évident et que le capitaine, le consignataire, le propriétaire ou son agent refusent de les ramener ou de donner la caution exigée, leur débarquement peut être autorisé, et, dans ce cas, la ville ou l'Etat conserve, pendant 10 ans, son recours contre les dits capitaine, consignataire, ou propriétaire, pour le remboursement des dépenses qu'auront occasionnées les secours donnés à ces passagers, sans préjudice d'une amende contre eux de 500 dollars par émigrant débarqué dans ces conditions. (Acte du 10 mai 1848.)

New Jersey.— Défense d'introduire sciemment, sous peine d'une amende de 200 dollars, un individu condamné pour crime à l'étranger, et obligation, sous peine de prison, pour l'auteur de cette infraction, de reconduire ou faire reconduire, dans un délai fixé par le juge, le condamné hors de la frontière de l'Etat. (Acte du 28 janvier 1797.)

Pensylvanie.—Mêmes dispositions. (Acte du 15 avril 1851.)

Rhode Island. — Défense de débarquer des condamnés pour crime ou des individus d'une immoralité notoire, sous peine d'amende. (*Revised statutes*, art. 16.)

Virginie. — Mêmes défenses que dans la Caroline du Sud. (Code de Virginie, titre 4, chap. 198.)

Vermont. — Défense de transporter des indigents avec l'intention de les mettre à la charge d'une ville de l'Etat, sous peine d'une amende maximum de 500 dollars. (*Revised statutes*, sect. 26, chap. 16.)

Dans les Etats de New-York, New Hampshire, Maine, Maryland, Louisiane et Texas, tout capitaine, propriétaire ou consignataire du navire à émigrants, doit s'engager, par caution, pour un nombre d'années déterminé, à indemniser l'Etat des dépenses qu'il pourrait être amené à faire pour venir en aide à ces émigrants.

A New-York, des dispositions spéciales ont été récemment prises pour prévenir le débarquement d'émigrants indigents. Lorsqu'un navire a jeté l'ancre, un agent de l'Etat se rend à bord pour s'assurer qu'il ne s'y trouve pas d'indigents. Dans cette visite, les passagers sont obligés de justifier de l'apport d'un pécule suffisant pour pouvoir vivre sans travail, pendant un temps déterminé. Il est, en outre, payé, par le capitaine, le propriétaire ou le consignataire du navire, une somme de 2 dollars par passager débarqué. Le produit de cette taxe est destiné à former un fonds de secours pour les immigrants qui, pendant les cinq premières années de leur arrivée, n'auraient pu se créer des moyens d'existence par suite de maladies ou autres causes. L'administration de ce fonds est confiée à une commission composée de 6 membres nommés par le gouvernement et dont font partie de droit les maires de New-York et Brooklyn, ainsi que les présidents des sociétés allemande et irlandaise d'émigration.

Venezuela (République de) — Une loi du 8 mai 1855,

destinée à favoriser l'immigration européenne, contient les dispositions ci-après :

1° Il est affecté une somme de 60,000 piastres (324,000 fr) à la création, dans les ports les plus importants de la république, d'établissements destinés à l'entretien, pendant un mois, des immigrants qui n'ont pas trouvé à s'employer. 2° Les propriétaires, consignataires ou capitaines de navires qui ont amené plus de vingt-cinq immigrants, recevront une somme égale à celle des droits de port qu'ils ont acquittés. 3° Chaque immigrant entre immédiatement en possession, mais à titre provisoire, d'une fanègue (64 ares 25 centiares) de terre. Cette terre lui demeure définitivement acquise après trois années de mise en culture. 4° Les immigrants reçoivent, sans l'accomplissement d'aucune formalité, des lettres de naturalisation. Ils n'en sont pas moins dispensés, pendant 10 années, de tout service militaire. 5° Il doit être établi, dans chaque chef-lieu de province, et dans les principaux ports, une commission d'immigration, composée de nationaux et d'européens. Cette commission sera chargée de faire au pouvoir exécutif des propositions relatives aux concessions de terres, de faciliter les engagements des immigrants et l'exécution des contrats relatifs à ces engagements. 6° Les contrats doivent toujours stipuler qu'en cas de maladie grave, les émigrants devront être soignés aux frais de ceux qui les emploient. *Ces frais leur seront remboursés sous la forme d'un prolongement de service de l'immigrant ou d'une retenue mensuelle d'une portion de son salaire.* 7° Les immigrants seront visités à certains intervalles, *et ceux qui auront été reconnus incapables de travailler seront renvoyés.*

En comparant les diverses législations dont l'analyse précède, on ne peut s'empêcher de remarquer que leurs auteurs ont été placés en quelque sorte entre trois courants d'idées contraires : 1° Le désir d'assurer autant que possible le bien

être des émigrants ainsi que l'exécution des engagemens pris à leur égard ; 2° la crainte d'imposer aux entrepreneurs de transport des conditions trop onéreuses et de provoquer ainsi une hausse des prix ; 3° peut-être aussi la préoccupation d'encourager l'émigration en l'exonérant complétement des difficultés, des privations, des souffrances même qui l'accompagnaient autrefois. De là, dans ces législations, des différences assez caractérisées. C'est ainsi, pour citer deux exemples, que quelques-unes prescrivent la présence d'un médecin à bord, avec un certain chiffre d'émigrants et une certaine durée probable de la traversée, tandis que les autres sont muettes sur ce point important. Plusieurs veulent que l'émigrant soit libre de se nourrir lui-même; ailleurs, au contraire, l'alimentation par les soins de l'expéditeur est obligatoire.

Les Etats-Unis étant, de beaucoup, le principal lieu de destination de l'émigration européenne, les différences que nous venons de signaler ont été *en fait* supprimées par l'acte fédéral de 1855, applicable à toutes les marines du monde. En effet, les entrepreneurs de transport étant obligés, sous peine d'amende et de prison, de se conformer à ses dispositions en ce qui concerne l'installation des émigrants à bord, toute cette partie de la législation européenne se trouve ainsi forcément *uniformisée*.

Les mesures prises par les gouvernements des pays de destination pour prévenir l'immigration des indigents, sont appelées à exercer une certaine influence sur le mouvement extérieur des populations européennes. Il est facile de prévoir que l'importance numérique de ce mouvement diminuera et que les Etats dont le budget général ou local avait à faire face aux exigences d'un paupérisme croissant, ne pourront plus compter sur l'émigration volontaire ou forcée, pour réduire ce triste chapitre de leurs dépenses.

APPENDICE.

EMIGRATIONS DE L'AFRIQUE, DE L'INDE ET DE LA CHINE.

Nous avons dit, dans notre *introduction*, que les émigrations de l'Afrique et de l'extrême Orient seraient, dans un avenir rapproché, une des causes les plus efficaces du ralentissement du mouvement de la race européenne vers les régions transatlantiques. Notre travail ne serait donc pas complet, si nous n'y joignions quelques renseignements sur l'importance de ces émigrations. Nous allons les étudier successivement en ce qui concerne 1° les Nègres; 2° les Indiens; 3° les Chinois.

1. Emigration africaine.

Les auteurs les plus accrédités font remonter la traite des Noirs au commencement du XVme siècle. Selon M. A. Cochin (*L'abolition de l'Esclavage*), les mahométans d'Afrique ayant amené des Nègres à Lisbonne, pour les échanger contre des prisonniers que les Portugais leur avaient faits, ceux-ci eurent l'idée d'aller eux-mêmes en acheter dans leur comptoir d'Arguin. Ce triste, mais fructueux trafic, commencé vers le milieu du XVme siècle, prit un rapide développement et on assure qu'en une seule année (1539) il se vendit 12,000 têtes à Lisbonne.

Les Espagnols imitèrent les Portugais, et on vit Séville, puis Madère devenir de vastes marchés à esclaves. Mais tout dabord ils avaient, sous Charles-Quint, favorisé l'immigration d'ouvriers de leur pays, et ce n'avait été qu'à la suite d'expériences suffisantes pour les convaincre de l'impossibilité d'acclimater dans leurs colonies le travail européen, qu'ils s'étaient décidés à pratiquer la traite. La France aussi devait faire, sous les derniers Valois et sous Henri IV, des tentatives de même nature; mais bien peu des malheureux engagés devaient arriver au terme de leur contrat (36 mois).

L'introduction des esclaves à Saint-Domingue date de 1510; à Cuba de 1521; aux états-Unis (Virginie) de 1620; dans les Antilles françaises de 1650.

L'accroissement de la consommation, en Europe, des denrées coloniales, mais surtout du sucre, du café et du coton, ainsi que le bon marché de la main d'œuvre des Noirs rapproché de la cherté du travail libre, donnèrent un rapide élan à la traite. Toutes les nations maritimes s'y livrèrent à l'envi et l'une d'elles, l'Angleterre, se fit céder et garantir par le traité d'Utrecht le monopole de la fourniture des Nègres, pendant 30 années, aux colonies espagnoles de l'Amérique.

M. Cochin estime, mais sans produire de documents à l'appui de son évaluation, que, pendant les trois siècles 1/2 qu'a duré la traite, plus de cent millions d'Africains ont été répartis entre les divers peuples chrétiens possesseurs de colonies, c'est-à-dire entre les Espagnols, les Anglais, les Français, les Portugais, les Hollandais, les Danois, les Suédois, les Américains et les Brésiliens. Il assure qu'on n'estime pas à moins de 100 à 150,000 par an le nombre des Africains vendus annuellement, de 1788 à 1848, dans les divers pays à esclaves (p. 221 1er vol.) « Un auteur bien informé, dit « M. Charles Giraud, affirme qu'en 1786 il a été acheté, sur la « côte occidentale d'Afrique, plus de cent mille Nègres par « les Européens. Dans nos seules colonies françaises des In- « des orientales et occidentales, on introduisit, à cette époque, « plus de 30 mille Nègres par an. » Et plus loin, le même auteur s'exprime ainsi: « telle a été l'origine d'une immi- « gration d'hommes la plus nombreuse qui soit connue dans « l'histoire, surtout dans de pareilles conditions, puisqu'en « trois siècles, elle s'est élevée, selon des calculs autorisés et « très probables, et pour l'archipel des Antilles seulement, « à 12 millions d'hommes dont aujourd'hui, il ne reste pas « deux millions sur les mêmes lieux, en y comprenant « même les sangs mêlés. » (*De l'esclavage des Nègres*).

Le premier acte international dans lequel on trouve une protestation contre la traite, est l'article additionnel au traité de Paris du 30 mai 1814, par lequel la France et l'Angleterre déclarent vouloir réunir leurs efforts pour faire prononcer, par toutes les puissances de la chrétienté, l'abolition de la traite des noirs, et la France s'engage à la supprimer, en ce qui la concerne, dans un délai de 5 années.

Une déclaration du congrés de Vienne sanctionna, le 4 février 1815, les principes de cet article additionnel. La question fut de nouveau reprise, le 20 novembre 1815, au second traité de Paris, et par un nouvel article additionnel, « les hautes puissances contractantes s'engagèrent à concerter *sans perte de temps*, l'abolition entière et définitive d'un commerce aussi odieux. » Elles renouvelèrent cette déclaration au Congrés d'Aix-la-Chapelle en 1818 et au Congrés de Vérone en 1822.

L'Angleterre a donné, la première, malgré la grandeur des intérêts engagés dans la traite au profit de ses anciennes colonies à esclaves, au nombre de 19, le signal de son abolition, par l'acte le plus décisif auquel elle pouvait recourir dans ce but : l'affranchissement de l'esclavage dans ces mêmes colonies. Le bill relatif à cette grande mesure est du 28 août 1833. Entre autres dispositions importantes, il assure aux anciens maitres, à la fois comme dédommagement des services dont ils allaient être privés et comme subvention au travail libre, une indemnité de 500 millions de fr. à répartir par des commissions à la nomination de la couronne. On sait que l'exécution de ce bill, qui promettait la liberté après un *apprentissage* destiné à durer jusqu'en 1840, a été devancée et que déjà en 1838 l'affranchissement était complet dans les colonies anglaises.

Ce grand sacrifice accompli, l'Angleterre fit les plus grands efforts pour déterminer les autres Etats, si non à supprimer immédiatement l'esclavage dans leurs colonies,

au moins à interdire la traite. Pour hater indirectement ce résultat, elle prit une série de mesures qui devaient, en cas de succès, la rendre impossible. C'est ainsi qu'elle établit sur les côtes d'Afrique qui en étaient le principal théâtre, de nombreuses croisières, et qu'elle signa, avec un grand nombre de chefs africains, des traités par lesquels ils s'engageaient à interdire la vente des esclaves sur leur territoire. En 1853, des traités semblables avaient été conclus avec 65 de ces petits princes indigènes.

Mais elle devait rencontrer, comme nous allons le voir, auprès des autres puissances européennes, des résistances plus vives et plus prolongées qu'elle ne l'avait prévu.

En France, l'abolition de l'esclavage fut une des premières préoccupations de la Révolution de 1789. Si l'Assemblée Constituante se borna à proclamer de nouveau le principe fondamental de l'ancienne monarchie que « tout esclave devient libre en touchant le sol de la France, » l'Assemblée Nationale, allant plus loin, supprima la prime accordée à la traite par l'arrêt du Conseil de 1784, et la Convention, franchissant le dernier pas, proclama, le 16 pluviôse an II, l'abolition de l'esclavage dans les Colonies françaises. — La loi du 30 floréal an X, provoquée par les instances de nos ports de mer et des colons ruinés, l'y rétablit. — Quoique engagé par les traités de Paris et de Vienne à supprimer la traite, le gouvernement français ne prit qu'avec une certaine lenteur des dispositions en conséquence. Les ordonnances de 1817 et du 18 janvier 1823, rendues dans ce but, ne pouvaient, en effet, en l'absence d'une sanction pénale suffisante, être considérées comme des mesures efficaces. Un acte beaucoup plus sérieux fut la loi du 25 avril 1827, qui interdit la traite sous une peine grave. Celle de 1831, plus sévère encore, et qui régit toujours la matière, considéra la traite comme un crime et éleva sensiblement la

pénalité. Ce n'est pas tout : cédant aux pressantes sollicitations de l'Angleterre, la France signa avec elle les traités ou conventions des 30 novembre 1831 et 22 mars 1833 qui établissaient, au profit des deux nations, un droit de recherche et de visite réciproque à bord de leurs navires marchands, dans des lieux et des conditions déterminées, et imposaient à la France l'obligation d'entretenir une croisière sur la côte d'Afrique. Un nouveau traité, signé en 1845, modifia les stipulations de celui de 1831 et en limita la durée à dix ans. On sait qu'il n'a pas été renouvelé en 1855. Mais, dans l'intervalle, un grand fait s'était produit qui rendait ce renouvellement inutile; nous voulons parler de l'émancipation de l'esclavage dans nos colonies, l'un des premiers actes de la Révolution de 1848.

Leur avenir ayant été gravement menacé par le refus du plus grand nombre des nègres de continuer leurs travaux, le gouvernement dut aviser aux moyens d'y introduire des travailleurs libres. Tel a été l'objet des décrets des 13 février et 27 mars 1852. L'exécution de ces décrets, qui autorisaient, avec toutes les précautions convenables, l'immigration des nègres libres par voie de rachat et au moyen de contrats d'engagement, ayant donné lieu aux abus les plus regrettables, et éveillé les plus vives susceptibilités de l'Angleterre, l'ordre fut d'abord donné, en 1859, de faire cesser tout recrutement sur la côte orientale d'Afrique. Mais, même dans cette limite, les abus s'étant renouvelés, il devenait nécessaire de pourvoir, par d'autres voies, aux besoins de nos colonies. C'est dans ces circonstances difficiles, qui menaçaient d'ébranler l'alliance anglo-française, qu'est intervenu, entre les deux gouvernements, le traité par lequel elles ont été autorisées à recruter dans les provinces de l'Inde britannique, des travailleurs libres aux mêmes conditions que les colonies anglaises elles-mêmes. L'avenir décidera si, contre des prévisions nombreuses et qui

paraissent fondées, le Coolie pourra jamais remplacer l'Africain pour les cultures tropicales.

Si la France n'était entrée que lentement dans la voie où aurait voulu la précipiter l'Angleterre, les autres Etats européens intéressés au maintien de l'esclavage n'avaient pas fait une moindre résistance. La plupart s'étaient bien engagés vis-à-vis d'elle à supprimer la traite; mais leurs efforts, sincères ou simulés, dans ce but, n'avaient eu que de médiocres résultats. Le Portugal, surtout, ne devait céder qu'à la force. En dépit de ses promesses et même des lois par lesquelles il avait interdit le trafic des esclaves, il continuait à se faire sous son pavillon, dans des proportions considérables, avec la connivence de ses fonctionnaires de la côte d'Afrique, lorsque, le 24 août 1839, le Parlement anglais vota un bill qui autorisait les croiseurs britanniques à arrêter les négriers portugais et les cours de vice-amirauté à les juger. En présence de cette manifestation menaçante, le cabinet de Lisbonne, s'avouant vaincu, « concéda, dit M. Cochin, par un traité du 3 juillet 1842, le droit de visite et de recherche, le jugement par des commissions mixtes, l'obligation de démolir ou de vendre les navires condamnés, l'assimilation de la traite à la piraterie, l'application aux condamnés de la peine inférieure à la peine de mort, et la liberté des esclaves saisis. » Aujourd'hui le Portugal prépare les voies à la mesure radicale de l'émancipation dans ses colonies.

Les mêmes procédés triomphèrent, en 1845, de résistances semblables de la part du Brésil; toutefois la traite n'y a été définitivement supprimée que par la loi du 17 juillet 1850, qui l'assimile à la piraterie. Une loi récente y a, en outre, adouci le régime de l'esclavage, en défendant de vendre les esclaves à l'encan et de séparer les membres d'une même famille.

La lutte dure encore avec l'Espagne, malgré les traités des 28 août 1814 et 23 septembre 1817, par lesquels, en échange de son adhésion à la suppression de la traite, l'Angleterre a

payé à ce pays une somme de 10 millions de francs destinée à indemniser ses colonies, et au mépris du décret du 19 décembre 1819, de la convention additionnelle du 10 décembre 1822, enfin du traité plus récent par lequel la traite sous *pavillon espagnol* a été assimilée à la piraterie.

Aux Etats-Unis, l'abolition de la traite est un des articles de la Constitution, et le trafic des noirs y est assimilé à la piraterie. D'un autre côté, la République est engagée vis-à-vis de l'Angleterre à entretenir une croisière sur les côtes d'Afrique. Le gouvernement fédéral n'en était pas moins vivement accusé par le cabinet anglais, au moins avant la guerre civile, de ne porter, dans l'intérêt des Etats du Sud, qu'un très faible concours à la répression (1) et on

(1) « Nous avons un traité avec les Etats-Unis aussi bien qu'avec l'Espagne. Ils se sont engagés à contribuer avec l'Angleterre à la suppression de la traite, en envoyant sur la côte d'Afrique une station navale d'une force déterminée. Cet engagement a été plus ou moins rempli de temps à autre; mais le gouvernement américain n'a pas permis aux croiseurs anglais de visiter les navires sous son pavillon et ayant des papiers de bord américains. Or, une grande difficulté s'éleva à ce sujet, il y a 2 ou 3 ans, sur la côte de Cuba. Nous avions pensé que, non seulement il convenait d'établir une station navale sur la côte d'Afrique, mais encore sur la côte de cette île. Les Américains engagés dans la traite élevèrent immédiatement de bruyantes clameurs contre nos croiseurs, prétendant que nous interceptions le commerce légitime de leur pays avec Cuba. Le gouvernement américain prit l'affaire à cœur, et par suite de la complication des évènements, nous nous vîmes obligés de retirer nos croiseurs du voisinage de Cuba. Mon noble ami, (lord John Russel) fit, il y a quelques années, au cabinet de Whasington une proposition qu'il aurait probablement acceptée, s'il avait eu le désir sincère de coopérer avec nous à la suppression de la traite. Mais d'abord il importe d'établir la situation respective des deux pays par rapport aux mesures relatives à cette suppression. Par

lui reprochait très amèrement, en outre, de s'être toujours refusé au droit de visite. Depuis la guerre, ces ménagements pour le Sud paraissent avoir complètement cessé, et les lois contre la traite s'exécutent rigoureusement. (1)

l'acte de 1845, un croiseur anglais qui prend un négrier sans papiers à bord, sans indication de nationalité, a le droit de le faire condamner par une cour d'amirauté anglaise. Les Américains ne tiennent pas un pouvoir analogue de la loi de leur pays. Il en résulte que, lorsqu'un de leurs croiseurs rencontre un négrier dans de pareilles conditions, il ne peut rien faire, parce que s'il le conduisait dans un port américain, il ne s'y trouverait pas de tribunaux pour le juger, aucune peine n'atteignant aux Etats-Unis le navire étranger engagé dans des opérations de traite. Aussi qu'arrivait il sur la côte de Cuba? Lorsqu'un négrier rempli d'esclaves rencontrait un croiseur américain, il jetait ses papiers de bord à la mer, supprimait toute preuve de sa nationalité et défiait ainsi son ennemi. Si, au contraire, il rencontrait un croiseur anglais, il devenait tout à coup américain, produisait des papiers et, quoique chargé de nègres, nous défiait ouvertement. Dans ces circonstances, mon noble ami fit au gouvernement américain la proposition que les croiseurs des deux pays navigassent toujours deux à deux ou par couple, de telle sorte que, lorsque les deux bâtiments rencontreraient un négrier, il pût être arrêté par le croiseur anglais, s'il avait détruit la preuve de sa nationalité, et par le croiseur américain s'il arborait le pavillon et exhibait des papiers de sa nation. Cette proposition fut repoussée. (Lord Palmerston, *séance de la chambre des communes du 27 février 1861).*

(1) « L'exécution des lois pour la suppression de la traite des esclaves africains a été attribuée au département de l'intérieur. C'est un sujet de félicitations que les efforts qui ont été faits pour la suppression de ce trafic inhumain, ont été suivis récemment d'un succès inaccoutumé.

« Cinq navires armés pour la traite des esclaves ont été saisis et condamnés. Deux officiers engagés dans le traité et une autre personne compromise dans l'équipement d'un bâtiment destiné

L'Angleterre, grâce à l'indomptable ténacité qui la caractérise dans les actes de sa politique extérieure, est cependant arrivée au but de ses efforts. Si la traite n'est pas entièrement supprimée en fait, en droit, elle est interdite partout, et grâce à la vigilance de ses croisières (1) le trafic des esclaves ne se fait plus, quoiqu'on en ait dit, que dans de faibles proportions (2) et pour une destination unique, l'île de Cuba (3). Les points de la côte d'Afrique sur lesquels

à cet usage ont été condamnés à l'amende et à la prison. Un capitaine qui avait pris un chargement d'Africains à bord de son navire, s'est vu déclarer coupable au plus haut degré d'une violation de nos lois dont le châtiment est la mort. *(Message du Président* Lincoln du 3 décembre 1861.*)*

« La cour fédérale de Circuit a prononcé hier son jugement dans l'affaire du capitaine Nathaniel Gordon, déclaré coupable du crime de traite par un verdict du jury. La demande d'un nouveau procès présenté par la défense a été repoussée et la peine capitale prononcée. L'exécution est fixée au 7 février 1861. C'est la première fois, croyons-nous, que la législation contre la traite est appliquée dans toute sa rigueur. *(courrier des Etats-Unis* du 2 décembre 1861.*)*

(1) Les croisières anglaises ont capturé, de 1837 à 1847, 634 négriers à destination du Brésil et de Cuba (Comité d'enquête de 1848). Dans une seule année, en 1860, elles en ont saisi 14 (M. Buxton, chambre des Communes, 27 juillet 1861).

(2) Des calculs produits en France devant le Comité d'enquête de 1848, portent de 100 à 140,000 par an, le nombre des noirs traités de 1788 à 1840, et de 50 à 80,000 seulement de 1840 à 1846. Dans son discours du 8 juin 1860, lord John Russel n'en estimait pas le nombre à plus de 30,000 en 1860, à destination presque exclusive de Cuba.

(3) Il est de notoriété publique qu'il s'est formé dans les ports de Boston, de New-York, de Charlestown et de la Nouvelle-Orléans, des sociétés par action qui exploitent la traite comme une opération commerciale ordinaire et dont les titres font une prime considérable. Les navires de ces sociétés, clippers rapides,

elle s'est maintenue ne sont plus également qu'en très-petit

construits par les plus habiles ingénieurs, quittent sans difficulté les ports d'armement, munis de papiers en règle et se rendent à la Havane, où ils prennent les spiritueux, les armes à feu et autres objets d'échange, ainsi que les chaînes et les cordes destinées à retenir à fond de cale les *marchandises de retour*.

Dans l'intervalle, les sociétés ont envoyé leurs agents sur les côtes de Guinée ou de Mozambique, pour signer des traités avec les chefs de peuplades, et signaler, au besoin, par des fanaux ou autrement, la présence des croiseurs. Arrivés aux lieux désignés, les négriers embarquent rapidement les centaines de noirs qu'ils ont payés de quelques tonnes d'eau-de-vie, et retournent à Cuba, où l'autorité, peu scrupuleuse, leur délivre de fausses lettres de chargement et vise les papiers de bord. Si, malgré leurs précautions et la rapidité de leur marche, ils se voient sur le point d'être atteints par les croiseurs anglais, il leur reste la ressource suprême d'arborer la bannière étoilée et de se mettre ainsi à l'abri de la visite.

Les produits de la traite sont énormes. Autrefois, c'est-à-dire lorsqu'elle était l'objet d'entreprises particulières, il suffisait d'un navire sur trois, revenant avec une cargaison complète, pour donner un très-beau resultat. Mais depuis que des sociétés ont pris la place de la spéculation privée, les bénéfices se sont considérablement accrus, les risques diminuant dans la mesure de l'accroissement des navires expédiés. On a calculé que, lors-même qu'un négrier sur six reviendrait à bon port, non seulement les frais seraient couverts, mais encore les expéditeurs auraient un *honnête* bénéfice. Or, comme les croiseurs anglais et américains n'en prennent guère qu'un sur trois, et qu'un noir qui a couté 30 dollars sur la côte de Guinée, est payé au moins 1,000 dollars à Cuba, on voit que l'opération est des plus fructueuses. En 1849, un seul traitant a réalisé, à son 95e voyage sur la côte d'Afrique, avec un chargement de 1,200 nègres, dont 450 étaient morts en route, un bénéfice net de 900,000 fr. non compris une somme de 500,000 fr. qu'il avait généreusement distribuée entre certains fonctionnaires cubanais. (*Die Sklaverei in Nordamerica*, von dr Köppe).

nombre. Du Sénégal à Açore, c'est à dire sur un espace de côtes d'une longueur de près de 3 millions et demi de kil. qui en était autrefois le siége principal, elle a entièrement disparu à la suite de la prise de possession ou du protectorat, par la France, du Sénégal ; par l'Angleterre, de la Gambie, de Sierra-Leone, de la Côte-d'Or et de Lagos; par les Etats-Unis de Liberia. Elle est actuellement limitée à cette portion de la côte de peu d'étendue qu'occupent les chefs indigènes et particulièrement à Whydah (côte occidentale d'Afrique), l'une des possessions du roi Dahomey. Elle se maintient également, mais dans une proportion décroissante, sur la partie orientale de la côte d'Afrique occupée par le Portugal. Il ne saurait guère en être autrement, si l'on songe que ces possessions ont une immense étendue, qu'elles sont faiblement peuplées, que leurs ports sont séparés par des distances considérables et que les autorités, généralement d'un ordre inférieur, mal rétribuées, placées d'ailleurs loin de la surveillance de la mère-patrie, sont exposées à de trop fortes et trop fréquentes tentatives de séduction, pour ne pas y succomber souvent. Mais il est certain que le Brésil, dont les ports recevaient autrefois de 50 à 70,000 nègres par an, (ce qui, par suite de l'énorme mortalité de la traversée, représente de 150 à 210,000 noirs enlevés à la côte d'Afrique,) n'en reçoit plus. Le pavillon portugais, si ardent à la traite naguère, y est devenu complètement étranger ; on doit en dire autant du pavillon hollandais, qui couvrait autrefois la moitié au moins des navires engagés dans ce trafic. Quant aux autres états maritimes européens, on a cessé depuis longtemps de signaler leur participation à la traite. Seul, chose triste à dire, le pavillon des États-unis, attiré par ses énormes bénéfices, consent à couvrir ses dernières opérations.

Nous avons dit que l'île de Cuba est la dernière possession européenne qui reçoive encore des noirs esclaves. « Les ordres de Madrid, disait, à ce sujet, lord PALMERSTON

(Chambre des Communes, 27 juillet 1861), restent sans exécution. Les capitaines-généraux arrivent pauvres et reviennent riches. . . . Lorsque nos consuls leur donnent la preuve qu'une cargaison de nègres a débarqué dans un lieu et à une époque déterminés, et les mettent en demeure de punir les contrevenants, ils promettent de faire une enquête. Après un certain temps, ils assurent l'avoir faite et n'avoir trouvé aucune preuve du débarquement signalé. Enfin, lorsqu'on leur indique les plantations sur lesquelles les esclaves ont été conduits, ils déclarent ne pas avoir l'autorité nécessaire pour y faire des perquisitions. A Madrid, si nous réclamons, on nous donne l'assurance que pleins pouvoirs ont été donnés aux capitaines-généraux. Ainsi Cuba nous renvoie à Madrid et Madrid à Cuba. »

M. Crawfort, consul anglais à la Havane, dans un document soumis au Parlement, a cru pouvoir évaluer à 17,000 en 1858, à 30,000 en 1859, et à au moins 48,000 en 1860, le nombre des nègres importés à Cuba. Le même fonctionnaire évalue à 90 le nombre des bâtiments qui font régulièrement la traite entre l'Afrique et Cuba (1).

D'après un travail de M. Ramon de la Sagra sur le

(1) Il ne faudrait pas croire que les 20 à 30 mille noirs amenés chaque année à Cuba ne sont achetés que par les planteurs espagnols ; un assez bon nombre est importé en contrebande aux Etats-Unis. Des chargements entiers de nègres vont en outre directement des côtes de Guinée dans les Etats du Sud de l'Union, comme le procès du *Wanderer* en a fourni la preuve. Il y en est encore introduit sous des prétextes divers. C'est ainsi que, récemment, la législature de la Louisiane a autorisé l'entrée de 2,500 Africains libres, sous la condition qu'ils resteraient au service des planteurs pendant au moins 50 ans. Une pareille *émigration libre* n'est pas autre chose que l'esclavage avec une dénomination et sous une forme nouvelles. (*Die sklaverei in Nordâmerica*, von Dr L. Köppe.)

mouvement de la population à Cuba (1), le nombre des esclaves s'est accru dans cette île, d'après les dénombrements officiels, de 44,433, en 1774, à 436,495 en 1841. De 1841 à 1846, il est descendu à 323,759 en 1846. En 1849, il est à peu près stationnaire (323,897); mais en 1860, il se relève, probablement sous l'influence de nouvelles importations, à 367,368, dont 221,775 ou 60.4 p. 0/0 du sexe masculin et 145,593 ou 39.6 du sexe féminin. D'après une enquête spéciale faite en 1857, la population esclave se répartissait ainsi qu'il suit par âge. Les enfants de moins de 12 ans étaient au nombre de 80,795; de 12 à 60 ans, on avait compté 275,315 noirs et, au-dessus, 20,674. De 0 à 12 ans, âge auquel l'immigration est presque nulle, on avait trouvé 50.8 garçons pour 49.2 filles; de 12 à 60, 61 hommes pour 39 femmes et, au-dessus, 66.8 pour 33.2. Sur 367,368 esclaves recensés en 1860, 331,117 étaient célibataires, 30,165 seulement mariés, et 6,086 veufs.

On compte, en outre, à Cuba un certain nombre de nègres émancipés; ce sont des noirs capturés à bord des négriers par les croisières espagnoles. Ils restent, pendant 10 années, sous la tutelle de l'autorité municipale, qui recueille leurs salaires pour leur en tenir compte plus tard. Une partie est employée dans les ateliers de l'Etat; les autres sont placés, chez des planteurs peu aisés, sur la demande de ces derniers. On en ignore le nombre.

Aux termes d'un document officiel anglais, la traite pour le Brésil aurait eu, de 1842 à 1851, les proportions ci-après: 1842, 17,435; — 1843, 19,095; — 1844, 22,849; — 1845, 19,453; —1846, 50,324; — 1847, 56,172; — 1848, 60,000; — 1849, 54,000; — 1850, 23,000; — 1851, 3,287. On voit

(1) *Journal de la Société de Statistique de Paris*, n° de décembre 1861.

ici se produire nettement l'effet de la loi prohibitive de 1850. Aujourd'hui, on estime que l'importation a complètement cessé. Sur 8 millions d'habitants en 1850, on portait le nombre des esclaves au Brésil à 2 millions ; Rio de Janeiro seul en comptait 110,590 sur 266,466 habitants (1).

Dans ces dernières années, on évaluait ainsi qu'il suit d'après M. Cochin, le nombre de nègres esclaves dans les colonies africaines du Portugal : 5,659 sur 86,000 habitants, en 1852, dans les îles du Cap-Vert—1,500 dans les comptoirs de la Haute-Guinée,—4,580 à St-Thomé et à l'île du Prince (golfe de Guinée) sur 12,253 h. — 65,000, en 1856, dans la Basse-Guinée sur 660,000 habitants et 42,000 sur la côte de Mozambique.

Un recensement officiel du 31 décembre 1859 attribue à la colonie de Surinam (Indes occidentales de la Hollande) 37,796 esclaves sur 62,630 habitants. Dans les autres possessions hollandaises de la même région, le nombre des esclaves figure aux documents officiels les plus récents, tantôt pour 8,300, tantôt pour 11,000.— La Guyane hollandaise a vu diminuer, ainsi qu'il suit, le nombre de ses esclaves, par suite

(1) Pendant longtemps le Brésil a fourni la moitié du café qui se consomme dans le monde entier. Sa production a oscillé ainsi qu'il suit de 1846 à 1860 — de 1846 à 1847, 1,516.283 sacs (de 200 kil. environ)—De 1850 à 1853, 1,817,927—de 1854 à 1857, 2,257,060 (maximum) — de 1858 à 1860, 2,022,208. Cette diminution est entièrement due à la suppression effective de la traite depuis 1850. Avant cette date, on calculait qu'une plantation de café exigeait, chaque année, 5 p. 0/0 de noirs nouveaux pour maintenir sa production. L'importation ayant entièrement cessé et l'immigration européenne étant sans importance, malgré les grands sacrifices de l'Etat, enfin, le travail *coolie* ayant été essayé sans résultat, le prix des nègres a haussé dans de fortes proportions. Il en est résulté que la main d'œuvre noire, qui coûtait 500 reis par jour, en vaut aujourd'hui 21,000 (*Merchants Magazine* 1861, p. 228.)

de la mortalité ou de l'émancipation : — 1835, 51,629 ; — 1845, 43,285; — 1854, 38,545; — 1859, 36,963. — On sait que l'esclavage est aboli dans les Indes néerlandaises.

Dans les colonies anglaises, le bill de 1833 a conféré la liberté à 800,000 nègres.

Dans les colonies françaises, voici quel était, d'après M. Giraud (*loco citato*), le nombre des esclaves, en 1788, et au moment de l'émancipation, en 1848.

	1848		1788	
	Libre de couleur.	Esclaves.	Libre de couleur.	Esclaves.
Martinique. . . .	38,955	77,026	15,454	83,416
Guadeloupe . .	32,252	95,322	16,510	85,461
Guyane	5,056	16,592	1,801	10,748
Bourbon.	37,803	68,296	8,751	30,000
Sénégal	7,546	10,542	1,290	4,120
	121,612	267,778	43,806	213,745

A ces nombres, il faut ajouter, en 1848, 3,500 pour les comptoirs de Nossibé et Ste-Marie.

Des documents officiels communiqués à M. Cochin estiment aux nombres ci-après les *noirs libres* engagés à la Réunion depuis 1848 : — 1854, 6,366 ; — 1855, 10,265; — 1856, 13,701; — 1857, 16,580 ; — 1858, 24,143; — 1859 (jusqu'en novembre seulement) 25,636. Le système de l'engagement n'a été pratiqué à la Martinique et à la Guadeloupe qu'en 1857. De cette année à la fin de 1859, la première de ces deux colonies n'avait encore engagé que 4,765 noirs et la seconde 4,192 seulement.

L'Angleterre, si hostile à nos engagements de noirs, dont elle a fixé le terme, comme on sait, au 31 décembre 1861, a marché bien plus rapidement dans la même voie en ce qui concerne ses possessions des Indes occidentales et Maurice. De 1848 à 1858, les premières ont reçu 59,177 travailleurs noirs libres et Maurice 148,595.

C'est dans les Etats du Sud de l'Union américaine que se trouve le plus de nègres esclaves. Nous avons vu, en effet, (page 304) que de 697,897 en 1790, le nombre s'en est élevé à 3,953,587 en 1860, soit un accroissement de 446 p. 0/0. La traite ayant cessé en 1808, c'est par la reproduction à l'intérieur que s'est réalisé cette énorme augmentation. Quant aux nègres libres, le census de 1860 en porte le nombre à 481,115, dont 223,073 dans les Etats où l'esclavage est inconnu, dans le district de Colombie et les Territoires.

D'après les meilleures autorités, le nombre des noirs libres ou esclaves dans les deux Amériques et dans les colonies européennes peut être évalué ainsi qu'il suit : Etats-Unis, 4,434,702. — Brésil, 2,050,000. —colonies espagnoles, 1,470,000. — Républiques de l'Amérique du Sud, 1,130,000. —colonies anglaises, 800,000. — colonies françaises, 275,000. — colonies hollandaises, 85,500. — Mexique, 75,000. — Canada 35,000. En tout 10,355,202.

II. Emigration Indoue.

Lorsque l'Angleterre émancipa les nègres de ses colonies, elle pensa tout d'abord à l'exubérante population de ses vastes possessions de l'Inde, pour remplacer les noirs qui se refuseraient à reprendre leurs travaux sur les plantations. C'est à l'île Maurice que les besoins les plus nombreux et les plus pressants se sont manifestés dès le début et qu'il a été, par suite de son voisinage de l'Inde, le plus facile d'y satisfaire. De 1843 à 1860 (18 ans), Maurice a reçu 274,613 indiens, dont 195,343 adultes mâles, 47,902 femmes seulement et 31,368 enfants. Par suite des mesures prises par le gouvernement, (sous la direction exclusive duquel l'émigration s'opère depuis 1843) le rapport des femmes et des enfants aux adultes mâles s'est sensiblement accru dans ces

dernières années (1). C'était le seul moyen de prévenir dans la colonie les graves déréglements qui se sont produits partout où la prédominance des hommes a été excessive. Les immigrants débarqués à Maurice n'y sont pas tous restés. De 1849 à 1860, 49,916 (dont 40,455 hommes, 5,657 femmes et 3,804 enfants) ont quitté la Colonie, sur 200,254 qui y étaient arrivés ; c'est 1 départ pour 4 arrivées.

De 1848 à 1860, il est entré dans les Antilles anglaises 46,011 travailleurs indiens, dont 27,295 débarqués à la Guyane ; 14,840 à Trinité ; 2,334 à Ste-Lucie ; 944 à Grenade et 598 à la Jamaïque. Seules les colonies de St-Vincent, d'Antigoa, de Tabago et de St-Kitt n'en ont pas reçu.

La mortalité à bord, dans la traversée de Madras et Calcutta aux Antilles, est sensiblement plus élevée que celle des Européens même pour les destinations les plus éloignées, l'Australie par exemple. Ainsi, dans la saison de 1858-59, sur 6,984 émigrants partis de ces deux ports pour la Guyane, Trinité et Grenade, 6,431 seulement ont débarqué ; 553 ou 7 1/2 pour cent avaient succombé en route. En 1859-60, sur 18,050 embarqués pour les mêmes destinations, 975 ou 12.11 p.0|0 sont morts pendant le trajet. Or, dans les années 1856 à 1859, la mortalité des émigrants anglais partis pour l'Australie n'a pas dépassé 1 p. 0/0. La différence doit elle s'expliquer par une moins vigoureuse organisation des Indiens, ou par une meilleure appropriation, au point de vue hygiénique, des bâtiments équipés dans les ports du Royaume-Uni ? Les documents officiels adoptent la première hypothèse.

(1) Le gouvernement anglais avait fixé comme obligatoire, à partir de 1860, le rapport des femmes aux hommes à 50 p. 0/0 ; mais la convention par laquelle la France a été autorisée à recruter des émigrants dans l'Inde pour la Réunion, l'ayant abaissé à 25 p. 0/0, il n'a pas cru devoir être plus sévère pour ses nationaux.

Les immigrants indiens se rendant à Maurice ou aux Antilles sont engagés pour cinq ans, au salaire fixe de 4 dollars (21 liv. 20) par mois. Mais si, à leur arrivée dans la colonie, ils préfèrent être payés à la journée, il est déféré à leur demande et ils reçoivent alors le salaire des ouvriers qui n'ont pas d'engagement. Leur passage est gratuit; ceux qui la demandent reçoivent même une avance, remboursable sur leur salaire, jusqu'au maximum de 20 dollars. Les femmes accompagnant leurs maris ne sont soumises à aucune condition quelconque. Convaincues, par des observations que nous ne connaissons pas, que l'acclimatement des Indiens est impossible dans les Antilles, et frappées des pertes considérables constatées dans les traversées, un assez grand nombre de personnes combattent, en ce moment, en Angleterre, leur émigration pour les colonies sucrières de la métropole. Dans ce nouveau parti figurent quelques-uns des plus ardents et des plus anciens abolitionistes.

Les colonies françaises ont déjà reçu un nombre important de coolies. La Martinique, qui n'en comptait que 889 au 30 juin 1854, en avait déjà 6,748 en 1859; la Guadeloupe a vu leur nombre s'accroître, de 314 en décembre 1854, à 4,155 en novembre 1859. A la Réunion, et malgré sa proximité de l'Inde, l'immigration indoue n'a pas fait des progrès aussi rapides (34,461 en 1854 et 36,025 en 1859). Il est vrai que, dans cette colonie, le plus grand nombre des noirs étant restés ou revenus sur les plantations, la main-d'œuvre y a été moins rare et les demandes de travailleurs étrangers moins pressantes. Il résulte, toutefois, d'un document publié récemment par les journaux de la localité, qu'au 31 octobre 1861, la Réunion comptait 42,377 Indiens sur une population totale de 69,134 habitants; ce qui indique une immigration moyenne, en 1860 et 1861, supérieure à celle des années précédentes. Le travail indien paraît y avoir réussi, puisque les cessions de contrats d'immigration, qui se

traitait, au début, sur le pied de 300 fr., ont atteint 800 et même 1000 francs.

« Ainsi, dit M. Lepelletier St-Remy, (*les Colonies françaises*, 1859) la puissance du travail libre se multipliant par lui-même, le planteur s'est trouvé assez riche pour payer un louage de cinq ans une somme bien supérieure à celle qu'il avait reçue de l'Etat pour la propriété d'un esclave. » Ajoutons qu'à la Réunion, l'immigration est entièrement à la charge des planteurs, l'Etat ne prêtant qu'un concours moral.

Les travailleurs coolies ne sont pas moins appréciés à la Martinique. En effet, d'après une correspondance du 27 juin dernier, la prime de rengagement des Indiens dont les contrats expiraient le 31 décembre 1861, y avait été fixée à 194 fr., non compris une somme de 50 fr. payable par la Caisse d'immigration. La même satisfaction paraît s'être manifestée à la Guyane.

Nos possessions de l'Inde nous fournissent quelques immigrants, mais en très petit nombre. Du 6 mai 1853 au 16 avril 1858, 10 navires d'un tonnage total de 4,829, en ont amené à la Martinique 4,912, recrutés à Pondichery, Mahé et Karikal. La durée moyenne de la traversée, par navires à voiles, a été de 84 jours. 125 décès ont été enregistrés, soit 2.54 p. 0/0, mortalité bien inférieure à celle que nous avons constatée à bord des transports anglais pour la même destination.

Les planteurs de Cuba ont également songé à remplacer les Nègres par les coolies, le prix du travail esclave, par suite des difficultés de la traite, s'étant notablement élevé. Quelques essais ont été faits, mais on en ignore le résultat. Il parait seulement, d'après une affirmation de lord Palmerston à la chambre des communes (séance du 27 février 1861), que les traditions de l'esclavage sont encore trop enracinées dans ce pays, pour que les travailleurs libres de

l'Inde y jouissent sans trouble des avantages stipulés par les contrats. « Il est impossible, disait à ce sujet l'éminent ministre, que des hommes libres, engagés comme travailleurs dans un pays à esclaves, y trouvent la même sécurité, la même indépendance que là où l'esclavage n'existe plus. »

En 1859, on comptait, dans les colonies hollandaises des Indes-Orientales, 45,687 Indiens, presque tous originaires des possessions anglaises.

Les considérations qui ont décidé l'Angleterre à permettre le recrutement de travailleurs libres dans ses possessions de l'Inde, sont de diverse nature. D'abord, elle facilite ainsi l'œuvre de l'émancipation générale des Noirs esclaves dans toutes les colonies des puissances européennes, ce but constant de ses efforts depuis 1808. Elle a, en outre, un intérêt positif, au point de vue de la prospérité de sa grande colonie asiatique à favoriser, par des émigrations bien dirigées, l'écoulement d'un trop plein de population, qui, dans un pays fréquemment visité par des disettes d'autant plus meurtrières qu'il est privé des voies de communication les plus essentielles, entraine des mortalités énormes, et détermine, en temps ordinaire, entre les travailleurs, une concurrence fatale à leur bien être. La grande insurrection de 1857, en amenant sur une foule de points la suspension prolongée du travail industriel, a, d'ailleurs, laissé à sa suite une misère profonde que l'émigration sur une vaste échelle peut alléger, au moins pendant un certain temps.

3. Emigration chinoise.

C'est surtout en Chine que l'excès de population, ou plus exactement l'agglomération excessive de la population, permet de considérer l'émigration comme un allégement réel, quoique momentané, à une situation économique défavorable. Tout ce que l'on sait de cette situation, surtout depuis la guerre civile, ne permet pas de douter, en effet, que la misère n'y soit profonde et générale.

L'émigration des Chinois est très-ancienne. On les trouve, à des époques très-reculées, et en nombre considérable dans tout l'Archipel indien. En 1845, 108,000 étaient établis dans les Indes néerlandaises. En 1856, ils y étaient au nombre de 218,238, dont 145,162 établis à Java, sur une population totale de 17,980,000 individus (Annuaire officiel holl. pour 1861).

Aux premières nouvelles de la découverte des gîtes aurifères de la Californie, on voit les Chinois émigrer en foule pour cette destination. Avant 1852, les placers n'en comptaient pas plus de 5,000; à la fin de 1852, 20,026 s'y sont déjà établis. Les mauvais traitements des Américains et une forte capitation arrêtent le mouvement dès l'année suivante (4,270); il reprend en 1854 (16,184), pour retomber à 3,473, en 1855, et osciller ensuite entre 7,241 en 1860 (maximum), et 3,182 en 1859 (minimum). D'après l'excellent recueil américain *Merchants' Magazine*, le nombre total des Chinois arrivés dans le nouvel Etat, de 1852 à 1860, a été de 70,010 (tous adultes mâles) et celui des départs de 23,243.

Chassés par les manifestations hostiles des *Jankees*, et attirés, d'ailleurs, par la richesse des placers de l'Australie, ils se portent en nombre considérable sur cette colonie anglaise. Mais le même sort les y attend. Plus laborieux, plus économes réalisant des bénéfices plus considérables que les Européens, ils ne tardent pas à s'attirer la haine de ces derniers et de violentes émeutes, que l'intervention de la force armée est impuissante à calmer, éclatent de toutes parts contre ces malheureux. D'après un recensement officiel, ils étaient, à Victoria, le 18 décembre 1858, au nombre de 33,673, sur une population totale de 410,766 habitants, et, en 1859, de 43,385, tous adultes mâles. Les désordres inséparables d'une pareille agglomération d'individus du même sexe, ont décidé le gouvernement local à prendre les mesures nécessaires pour en ralentir l'immigration. Aujourd'hui, les Chinois sont frappés, en Australie, d'une

forte capitation ; on s'attend même à une loi d'exclusion absolue.

Les Anglais ont songé, depuis quelques années, à utiliser, pour leurs Antilles, l'émigration chinoise. Dans ce but, un agent officiel, muni de l'autorisation nécessaire, s'est rendu sur les points de la côte où le recrutement pouvait se faire avec le plus de facilité, et s'est concerté avec un fonctionnaire chinois pour donner à ses opérations toute la régularité convenable. C'est ce fonctionnaire notamment qui approuve les contrats à intervenir contre l'agent anglais et les émigrants. Suspendus pendant la guerre, les engagements ont été formellement autorisés par le traité de Pekin de 1860, et, d'après les nouvelles les plus récentes, ils prennent des proportions considérables. Cette intervention du gouvernement anglais ou des gouvernements des colonies anglaises n'a pas eu seulement pour effet de garantir aux émigrants des avantages dont ils ne jouissaient pas antérieurement et de les placer, après leur arrivée au pays de destination, sous la sauve-garde toute spéciale de l'autorité locale; elle a encore fait cesser, par l'application aux bâtiments chargés de leur transport, des lois et règlements de la mère-patrie, l'effroyable mortalité à bord des *chinamen*, qui, pendant plusieurs années, avait rappelé les plus tristes époques de la traite. On doit également au gouvernement anglais d'avoir fait cesser les graves abus qui signalaient naguère le recrutement des émigrants chinois pour ses colonies et se manifestaient surtout sous la forme de la ruse, de la captation, quelquefois de la résiliation arbitraire des engagements, enfin et trop souvent de la violence.

Les colonies françaises n'ont encore qu'un très-petit nombre de travailleurs chinois. Au 31 octobre 1861, il ne s'en trouvait que 417 à la Réunion, sur une population de 69,134 habitants. Il en est arrivé 500 à la Martinique dans le courant de 1859, et 184 à la Guadeloupe. D'après M. Giraud, le

premier essai fait à la Réunion n'aurait pas réussi. « Les indi-
« vidus transportés, dit-il, pris sans doute dans le rebut de
« la population, avaient des habitudes tellement grossières,
« que leur présence était devenue insupportable aux colons.
« Ils étaient pillards, dévastateurs, n'avaient aucun goût
« pour l'agriculture coloniale. » Il en aurait été autrement, d'après des renseignements récents, dans nos Antilles, où des mesures seraient prises en ce moment pour organiser une forte immigration de ces nouveaux coolies.

Le *Merchants Magazine* (1859 p. 761) donne un tableau détaillé de l'immigration chinoise à Cuba, de 1847 au 16 septembre 1859. Sur 50,123 embarqués dans cet intervalle, 42,501 seulement seraient arrivés à destination; la perte dans la traversée aurait ainsi été de 7,622 ou de 15.8 p. 0/0. Dans les années 1853, 1856, 1857 et 1858, elle se serait élevée aux chiffres considérables de 16.37, 19.24, 15.51, et 18.45 p. 0/0. Les bâtiments de transport étaient presque tous anglais. De ces 42,501 immigrants, il n'en serait resté en 1860, d'après le dénombrement de cette année, que 17,101. Le gouvernement espagnol, qui, justement ému de cette mortalité exceptionnelle, avait cru devoir interdire le recrutement des Chinois, à partir du 1er janvier 1861, s'est vu obligé, en présence des besoins croissants de la colonie, de l'autoriser de nouveau, « mais à la condition, dit le décret, qu'il aura lieu désormais, d'après les principes de l'humanité et de la civilisation. » A Cuba, le prix de louage d'un Chinois, qui, pour une durée de 8 années, variait, avant 1860, entre 340 et 320 piastres (1829 et 1722 fr.), était tombé depuis, par suite de la crise financière et commerciale, à 250 (1345 fr.) (1)

(1) La situation faite à Cuba aux travailleurs libres de la Chine parait, d'après des témoignages anglais, avoir peu différé de celle des esclaves. « Un américain, M. Russel, qui a visité Cuba en 1855, disait, en 1861, M. Cave à la Chambre des communes, a écrit que beaucoup de ces malheureux se suicidaient de désespoir et que leur mortalité était plus grande que

L'Amérique du Sud parait vouloir également appeler les Chinois à féconder son immense territoire et se dédommager ainsi de ses sacrifices considérables et à peu près infructueux pour y introduire le travail européen. Aux termes de nouvelles récentes, l'empereur du Brésil aurait donné sa sanction à un vaste projet dans ce sens, et déjà des expéditions considérables de travailleurs du Céleste Empire se dirigeraient sur les principaux ports de cet état.

Les renseignements qui précèdent ont montré que trois grandes races concourent en ce moment à l'exploitation agricole des régions tropicales : la race chinoise, la race hindoue et la race nègre. On paraît être généralement d'accord dans ces régions, pour donner, au point du vue de la quantité du travail produit, la préférence à la race nègre. Le Chinois choisi, au lieu d'origine, dans les conditions appropriées à

celle des Nègres. M. Jona, auteur du livre *Deux ans devant le mât*, qui a visité Cuba en 1859, y a également signalé cette tendance des Chinois au suicide. Ils croyaient généralement qu'à la fin de leur engagement, ils auraient contracté des dettes qui les obligeraient à travailler longtemps encore avant de pouvoir se libérer. » Dans la même séance, M. Forquahr assurait que « les moyens employés en Chine pour provoquer à l'immigration sur Cuba sont basés sur la fraude et la violence et qu'une fois arrivés à destination, les émigrants sont vendus publiquement au prix de 400 doll. par tête et ainsi confondus avec les esclaves. »

Mais cet état de choses paraît s'être amélioré, d'après la déclaration suivante de lord Palmerston : « Nos autorités en Chine, de concert avec celles du Céleste Empire, ont astreint, je le sais, l'émigration à une réglementation sévère et *on assure*, d'un autre côté, que les Chinois à Cuba ont énergiquement maintenu leur liberté et obtenu un traitement plus humain que par le passé. Si ces faits étaient constatés par notre Consul à la Havane, nous pourrions encourager l'immigration chinoise et coolie pour cette colonie et mettre ainsi indirectement fin à la traite. »

la mission qu'on entend lui confier, paraît avoir réussi partout, son intelligence bien supérieure à celle du Nègre, permettant de l'employer aux travaux qui n'exigent pas exclusivement le développement d'une grande force musculaire. Il est, d'ailleurs, au moins généralement, laborieux, patient, sobre et économe. Il peut, à l'intérieur des maisons, rendre, comme domestique, les meilleurs services. Avec de bons traitements, on peut, en outre, le décider à s'établir dans le pays où il a loué ses services.

« L'Hindou, dit Mr Granier de Cassagnac, est doux, obéissant, élégant de sa personne, mais faible de constitution et produit peu de travail. Sa religion lui interdisant la viande de bœuf, il vit exclusivement de riz et de poisson. Il ne communique pas avec le reste de la population, qu'il considère comme impure, et rentre généralement dans son pays à l'expiration de son engagement. Les Nègres sont, sans comparaison, les meilleurs cultivateurs de la zone tropicale. Ils sont dociles, maniables, susceptibles d'attachement et facilement gagnés au christianisme. Ils coûtent beaucoup moins cher à faire venir que les Chinois ou les Hindous, et ils ne s'en retournent presque jamais. Ils sont donc une acquisition précieuse pour le sol et pour le travail. En outre, les Nègres vivent des produits locaux, tels que racines, légumes, poisson ou viande; ils consomment la plus grande partie du rhum, et ce régime développe en eux une force musculaire considérable. Avec l'introduction des travailleurs nègres, on ne cultive pas seulement les contrées tropicales, on les peuple. »

Resterait à examiner laquelle des trois races concurrentes subit avec le plus de facilité l'épreuve de l'acclimatement. Malheureusement ce problème, le plus grave de tous, puisqu'il implique une question de vie ou de mort pour l'immigrant, ne peut être résolu dans l'état actuel des observations dont leur mortalité, a pu être, jusqu'à ce jour, l'objet.

BIBLIOGRAPHIE DE L'ÉMIGRATION.

I. OUVRAGES EN ALLEMAND.

A. Emigration allemande en général. — Über die Auswanderung der Deutschen *(De l'Emigration des Allemands)* par Gagern, Francfort, 1817.

Über die Auswanderungsverbote (*Sur la défense d'émigrer*) par M. Schleiermacher, Berlin, 1817.

Die Deutschen Auswanderungs-Freizugigkeits-und heimathsverhältnisse (*De la législation relative à l'émigration et au droit de domicile en Allemagne*) par A. Muller, Leipsick, 1841.

Deutsche Auswanderung und colonisation *(Emigration et colonisation allemandes)* par M. le prof. docteur Vappœus, 1846.

Rathgeber fur Auswanderunglustige *(Conseils à ceux qui se proposent d'émigrer)* par Bromme, Stuttgard, 1846.

Auswanderung und kolonisation in interesse des Deutschen handels. (*Emigration et colonisation au point de vué du commerce allemand*) par A. V. Bulow, Berlin, 1849.

Das Auswanderungsbuch (*Le livre de l'émigration*) Leipsick, 1850.

Deutsche Auswanderung und colonisation *(Emigration et colonisation allemandes)* par Gäbler, Berlin, 1850.

Geschichte und Zustande der Deutschen in America *(Histoire et situation des Allemands aux Etats-Unis)* par Löher, Berlin, 1856.

Die Statistik der Deutschen Auswanderung *(Statistique de l'émigration allemande)* par Gäbler, Berlin, 1856.

Colonien and Auswanderung *(Colonie et émigration)* par Wilhem Roscher, 2e édition, Leipsick, 1856.

Die Deutsche Auswanderung und ihre culturhistoriche Bedeutung *(L'Emigration allemande et son importance au point de vue de l'histoire de la civilisation)* par Julius Fröbel, Leipsick, 1858.

Die Deutsche Auswanderung (*L'émigration allemande*) par Emil. Ledman, Berlin, 1861.

B. L'émigration allemande pour des pays déterminés. — Australien par Kirchner, Francfort, 1848.

Der Auswanderer nach Süd australien *(l'Emigration pour l'Australie du Sud)* par Döger, 1849.

Handbuch für Auswanderer nach Süd australien *(Manuel de l'émigrant pour l'Australie du Sud)* par Vilkinson, Leipsick, 1850.

Über Auswanderung nach Australien, *(De l'émigration pour l'Australie)*, Berlin, 1849.

Handbuch für Auswanderer nach den Vereinigten Staaten *(Manuel de l'émigrant pour les Etats-Unis)* Bromme, Baireuth, 1849.

Über Auswanderung nach Nord america *(De l'émigration pour l'Amérique du Nord)* Anonyme, 1850.

Praktische winke für Auswanderer nach Vereinigten Staaten von N. America *(Conseils à l'émigrant pour les Etats-Unis)* par M. V. Ross, 1853.

Reisen in Nord america in 1852 et 1853 *(Voyages aux Etats-Unis)* par Moritz, Wagner et Carl Scherzer, Leipsick, 1854.

Das Westland. (*La Terre de l'Ouest*). Revue americaine-allemande, par le dr Karl Andree, Brême, 1852. Trois no seulement ont paru.

Die Vereinigten Staaten von America *(Les Etats-Unis d'Amérique*, particulièrement en ce qui concerne les Etats à esclaves) par Théodore Olshausen, Kiel, 1853.

Die Vereinigten Staaten von Nord amèrica *(Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord;* ouvrage dédié aux émigrants allemands.) par Carl Schmidt, Leipsick, 1853.

Die Vereinigten Staaten von Nord america, par M. Scholtz, Baltimore, 1859.

Allgemeine lage der arbeitende klasse und der Einwanderer in Newyork, in 1854 *(Situation générale des classes ouvrières et des émigrés à New-York, en 1854.)*

Auswanderung und deutsche nationale colonisation von Süd america. *(Emigration et colonisation allemandes dans l'Amérique du Sud)* par Simon, Baireuth, 1850.

Über Auswanderung nach Sud america *(De l'Emigration dans l'Amérique du Sud)* 1850.

Texas *par M. le prince de Solms-Brauenfels*, 1846.

Texas par Römer, Bonn, 1849.

Mexico als Ziel deutscher Auswanderung *(Le Mexique comme but de l'émigration allemande)* par Sartorius, Darmstadt, 1850.

Waldivia und Chilöe. *(Valdivie et le Chili)* par Cast, Stuttgard, 1849.

Mittelamerica als gemeinsames Auswanderungsziel *(L'Amérique centrale comme but de l'émigration allemande)* par Weinmann, Berlin, 1850.

Bericht über die Untersuchung einiger theile des Mosquito landes. *(Rapport sur des recherches relatives à certaines parties de Mosquito)* Berlin, 1845.

Skisse der Volkswirthschaftlichen Zustände von Algerien, ec. *(De la Situation économique de l'Algérie, au point de vue de l'émigration allemande)* par le dr Max. Hirsch, Gœttingen, 1857.

Algerien und die Auswanderung dahin (*L'Algérie et l'émigration pour ce pays*) par le baron de Weber, Leipsick, 1854.

Über die colonisation Ungarns durch Deutsche *(De la colonisation de la Hongrie par les Allemands)*, par Scrieb Höfler, Vienne, 1850.

Deutsche Auswanderung und colonisation mit hinblick auf Ungarn *(Emigration et colonisation allemandes dans la Hongrie)* Vienne, 1850.

C. Comptes rendus des sociétés et institutions protectrices de l'émigration. — Yahresbericht des Francfurter vereins zum schutz von Auswanderer *(Rapport annuel de la Société de Francfort pour la protection de l'émigrant)*. Publication annuelle.

Rechenschaftsbericht des Hamburger vereins zum schutze von Auswanderern *(Rapport de la Société de Hambourg pour la protection des émigrants)*. Cette publication a été remplacée, à partir de 1855, par celle qui a pour titre : Jahresbericht über die Wirksamkeit des Nachweisungs Bureau der Auswanderer. Behörde in Hamburg *(Rapport sur les opérations du bureau officiel de renseignements de Hambourg pour les émigrants)*.

Bericht über die Wirksamkeit des Nachweisungs - Bureau

für Auswanderer in Bremen *(Rapport sur les opérations du bureau de renseignements de Brême pour les émigrants.)*

D. Recueils allemands dans lesquels on trouve des articles sur l'émigration allemande. — Mittheilungen, ec., *(Recueil mensuel de géographie)* par A. Peterman.

Viertelyahr-schrift *(Revue trimestrielle allemande.)*

Gegenwart (*le Présent* — Recueil encyclopédique) au mot *Auswanderung*.

Staatswörterbuch *(Dictionnaire de la science politique)* par Bluntschli et Brater, nouvelle édit. au mot *Einwanderung*.

Staats und Gesellschaft Lexicon *(Dictionnaire de la science politique et sociale)* au mot *Auswanderung*.

Conversation Lexicon (*Dictionnaire de la Conversation*) dernière édition, au mot *Auswanderung*.

Zeitschrift für allgemeine Erdkunde, *(Journal mensuel de géographie)*

E. *Journaux spéciaux*.—Der Deutsche Auswanderer *(L'Emigrant allemand.)* Ce Recueil, publié à Darmstadt depuis 1847, a cessé de paraître.

Der Sächs Auswanderer *(L'émigrant saxon)* Shecb, 1848 (ne paraît plus.)

Allgemeine Auswanderungs Zeitung *(Journal de l'émigration universelle)* recueil périodique; se publie à Rudolstadt depuis 1846.

Die Zeitung für deutsche Auswanderung und colonisation Angelegenheiten (*Journal de l'émigration et de la colonisation allemande*) Hambourg — ne paraît plus.

F. Documents statistiques officiels allemands.—Pour l'Allemagne en général, voir le recueil publié par M. O. Hübner, à Berlin, sous le titre de Jahrbuch für volkswirthschaft und Statistik. — Pour la Prusse: Über Auswanderungen und Einwanderungen in der preussischen staat (*Emigration et immigration, en Prusse*) par Dieterici, 1847, Berlin; et Zeitschrift des kœnigl Preussischen staistischen Bureau (*Journal du bureau de statistique de Prusse*) par le dr Engel 1861, n. 3. — Pour l'Autriche, le Recueil officiel intitulé : Tafeln zur Œsterr. monarchie *(Statistique de la monarchie autrichienne)* 1859.— Pour la Bavière, la

publication intitulée : Beiträge zur statistik von Bayern *(Statistique de la Bavière.)* — Pour la Saxe, le Recueil mensuel Zeitschrif des Statistischen bureau. *(Journal du bureau de statistique.)* — Pour le Wurtemberg, le Recueil annuel *Wurtemberg jahrbuch.* — Pour le Grand duché de Bâde, la publication officielle : Beiträge zur statistik der inneren verwaltung *(Statistique administrative)* — Pour les duchés de Mecklembourg, le recueil : Beiträge zur Statistik Mecklemburg.

II. Publications anglaises, américaines, françaises, belges.

A. Publications anglaises.—A view of the art of colonisation. (*Vue sur l'art de coloniser*)par Gibbon Wakefield, Londres, 1849. —Lecture on the colonisation (*Conférences sur la colonisation*) par M. W. Glastone, à Chester, novembre 1855.—Lectures on the colonis. and colonies. (*Conférences sur, etc.*) par Herman Merival, Londres, 1861. — Annual reports of the commissairs of Emigration (*Rapports annuels des commissaires de l'émigration*; officiel). — Annual reports of the agent of emigration in Canada. *Rapports annuels de l'agent de l'émigration au Canada*; officiel.) — M. Culloch, Commercial dictionary, au mot *Colony*.

B. Publications américaines.—History of immigration to the U. S. (*Histoire de l'immigration aux Etats-Unis*) par W.-J. Bromwell, New-York, 1856. — Annual letter from the secretary of state on passagers arriving in the U. S. (*Rapport annuel sur l'immigration*) ; document officiel.

C. Publications françaises.— *France.* — Rapport de la commission de l'émigration, par M. Heurtier, conseiller d"Etat, 1854. — Rapport annuel au Ministre de l'intérieur sur le service de l'émigration(document officiel). — Dictionnaire de l'économie politique, 1853, au mot *Emigration.*— Revue des Deux Mondes, (nos des 1er octobre 1852 et 15 février 1859). — Revue coloniale, Articles divers.

Belgique. — Rapports annuels sur le service de l'émigration; document officiel. Voir, en outre, au *Recueil consulaire*, les rapports de M. Poncelet, consul général de Belgique aux Etats-Unis.

Compte-rendu, par M. Sapet, *Vice-Secrétaire, d'un ouvrage sur la Statistique de l'Assistance publique en France, de* 1842 *à* 1853, *qui a été adressé à la Société de Statistique de Marseille, par le Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.*

—

Le livre sur la Statistique de l'Assistance publique, que Son Excellence le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics a adressé à notre compagnie, est l'ouvrage le plus complet qui ait été publié jusqu'à ce jour sur la matière.

Le Bureau de la Statistique générale de France avait déjà donné une statistique des établissements de bienfaisance, de 1833 à 1841. Ce nouveau volume sensiblement amélioré en est la continuation; il se divise en deux parties: la première contient les faits relatifs à la période de 1842 à 1852, la seconde est exclusivement consacrée à l'exercice 1853. L'enquête de cette dernière année est bien supérieure aux précédentes par l'exactitude, la variété et l'intérêt des renseignements qu'elle contient.

L'analyse d'un pareil travail, si on voulait la faire complète, serait presque aussi longue que le travail lui-même attendu que, tout se résumant en chiffres, il faudrait les copier presque tous ou courir le risque d'amoindrir leur éloquence et leur clarté par des raisonnements souvent confus; nous nous bornerons donc, Messieurs, à vous donner un rapide aperçu des nombreux et intéressants documents renfermés dans cet ouvrage.

Le premier paragraphe du 1er chapitre de la 1re section fait connaître le nombre des bureaux de bienfaisance; il y en avait 6,275 en 1833 et 11,691 en 1852, ce qui donne un accroissement total, en vingt ans de 5,416 établissements ou de 86/31 pour cent.

En d'autres termes: en 1833, il n'y avait, pour cent mille

habitants, que 19 bureaux; en 1852, ce dernier nombre s'élevait déjà à 33.

Le paragraphe *deux* est consacré à la situation financière des bureaux de bienfaisance.

Leur dotation se compose 1 p. 0/0 des biens qui leur ont été restitués par la loi du 10 ventôse an v, et de ceux qu'ils ont été autorisés à acquérir à titre onéreux ou à titre gratuit.

2 p. 0/0 du produit des dons et legs.

3 p. 0/0 du produit des droits sur les spectacles, bals, concerts, etc.

4 p. 0/0 des subventions accordées par les conseils municipaux sur les fonds des communes.

5 p. 0/0 du produit des troncs, quêtes, souscriptions et collectes.

Un tableau fait connaître les recettes des bureaux de bienfaisance de 1833 à 1852, en distinguant entre les revenus propres aux bureaux, le produit des quêtes et dons, les libéralités testamentaires et les recettes diverses et imprévues.

En 1853, le total des recettes était de 10,315,742 fr.; de 12,779,214 fr. en 1842 et de 17,078,326 fr. en 1852; nous voyons au paragraphe 2 du 1er chapitre de la 2e section, que ce total s'est élevé, pour 1853, à 18,314,119 fr. L'ouvrage que nous analysons nous fait assister au développement progressif dont dispose l'assistance publique.

Plusieurs tableaux donnent les différences annuelles existant entre les produits des diverses branches des revenus de l'assistance publique.

Voilà pour les recettes.

Pour les dépenses, des tableaux analogues indiquent depuis 1833 jusqu'en 1853 les frais annuels d'administration, les secours en aliments ou vêtements, en chaussures et en argent; des comparaisons annuelles et quinquennales font connaître les différences qui existent entre ces diverses périodes.

Le paragraphe 3 nous apprend le nombre des individus secourus par les bureaux de bienfaisance, de 1833 à 1852; il a été de 17,361,556 individus. ce qui donne une moyenne annuelle de 868,078 individus.

Malgré les variations d'une année à l'autre dans le nombre des indigents assistés, ce nombre n'a cessé de s'accroître, la moyenne de la première période quinquennale de 1833 à 1837, a été de 751,311 individus secourus; de 813,810, de 1838 à 1842, de 925,274, de 1843 à 1847, et de 982,516 de 1848 à 1852.

Nous voyons au paragraphe 3 du 1er chapitre de la 2me section de l'ouvrage qu'en 1853 le nombre des indigents assistés s'est élevé à 1,022,996.

Le 4e paragraphe est exclusivement consacré au département de la Seine ; les variations annuelles des recettes et des dépenses suivent, dans le département de la Seine, une marche identique à celles constatées pour la France entière.

Mais les rapports des diverses natures de recettes et de dépenses, présentent des différences qu'il importe de signaler.

		France entière	Dép. de la Seine
Recettes	Revenus propres aux bureaux	56,99 %	69,18
	Quêtes et dons. . . , ...	14,65	18,59
	Libéralités testamentaires . .	5,57	8,67
	Recettes diverses.	22,79	3,56

Les dépenses sont dans les proportions suivantes :

		France entière	Dép. de la Seine
Dépenses	Dépenses de bureaux.	22,21 %	11,03
	Secours en aliments.	41,71	37,35
	Vêtements et chaussures. . .	13,64	22,95
	Secours en argent.	22,44	28,67

Les mêmes renseignements, plus longuement détaillés encore, figurent dans le Chapitre consacré à la Statistique des bureaux de bienfaisance pour l'année 1853.

Les recettes diverses et imprévues entrent, on le voit,

pour une part bien plus large dans les ressources de la totalité des bureaux que dans celles des bureaux de la Seine où la première catégorie des revenus forme plus des 2/3 de la recette totale.

Le chapitre 2 de la 1re section traite du mouvement des hôpitaux et hospices de 1842 à 1852.

Voici la moyenne des admissions par période quinquennale.

De 1833 à 1837	471,387
De 1838 à 1842	531,535
De 1843 à 1848	583,507
De 1848 à 1852	61,8207

Au chapitre sur la matière concernant 1853, ce nombre a été de 447,373 malades; mais il faut y ajouter 94,950 infirmes ou vieillards qui sont comptés à part dans la Statistique de 1853.

En totalité le chiffre des malades admis ne s'éleverait donc, en 1853, qu'à 542,323 et serait inférieur à celui des deux dernières périodes quinquennales qui figurent dans le tableau ci-dessus; mais la Statistique fait des réserves en ce qui concerne l'exactitude des renseignements donnés sur le mouvement des hospices, en 1853.

Dans le chapitre 3 de la 1re partie, consacré à la situation financière des hospices et hôpitaux de 1842 à 1852, nous voyons que le total des recettes s'est successivement élevé de 51,222,079 fr., en 1832, à 83,406,370, en 1852.

En consultant le chapitre 2 de la 2me section qui s'occupe du même sujet pour l'exercice 1853, nous trouvons que les ressources des hôpitaux et hospices se sont élevées dans le courant de cette dernière année à 85,699,327 fr. C'est un accroissement de plus de 2,000,000 par rapport à 1852 et qui pourrait s'expliquer par le soin avec lequel les différentes recettes ont été spécialisées.

Cette somme de 85,699,327 francs afférente à 1853, est

formée de la réunion des recettes ordinaires 41,154,112 fr.
» extraordinaires 10,709,745
Remboursement de francs 13,456,179
Fonds libres de 1852. 20,379,291

La Statistique donne également la décomposition des recettes extraordinaires et explique ce qu'on entend par remboursement de frais et par fonds libres de 1852.

Le paragraphe 2 est consacré aux dépenses; elles se sont élevées, en 1853, au chiffre de. . 69,593,172 fr., qui avec le reliquat de 1852 ci. 16,106,155
Forme un total égal des recettes, ci 85,699,327

Le détail de ces dépenses ordinaires et extraordinaires figure dans le travail que nous examinons avec des détails qui ne laissent rien à désirer sous le rapport de la clarté.

Le chapitre 3 est relatif au mouvement des hôpitaux et hospices.

Le nombre des établissements hospitaliers existant en France, en 1853, était de 1324. Il n'a pas été possible, dit la Statistique, d'en connaître exactement le nombre pendant la période de 1841-1852.

En 1823, on en comptait 1329. La légère différence qui existe entre ces deux nombres, après un intervalle de 20 années, permet d'affirmer que les variations d'une année à l'autre ont été sans importance.

La Statistique donne le nombre des lits gratuits et des lits payant, la proportion de ces lits relativement au nombre des habitants, le chiffre des lits destinés aux hommes, aux femmes, aux enfants et aux militaires.

447,373 individus plus 94,950 infirmes ou vieillards, avons nous dit, ont été traités, en 1853, dans les hôpitaux et hospices de la France.

Le total des individus de la 1re catégorie est divisé en adultes et en enfants des deux sexes; la Statistique donne le rapport des adultes et des enfants, fait connaître le

nombre des malades existant au 1er janvier et le nombre des malades admis dans l'année; elle indique le chiffre des malades décédés et de ceux qui sont sortis, ainsi que le chiffre relatif de la mortalité pour chaque département.

Il va sans dire que le coût de la journée pour les individus traités dans ces établissements n'est pas oublié.

C'est là une étude très curieuse et très attachante, mais, nous le répétons, pour donner ici ces divers chiffres, tous ces détails, il faudrait copier cette partie de l'ouvrage.

Le chapitre 4 de la 1re et de la 2e partie traite du mouvement et de la situation financière des enfants assistés.

Le chapitre sur la matière de la première partie fait connaître depuis 1815 jusqu'en 1852 inclusivement le chiffre des enfants assistés annuellement, le nombre de ceux qui, arrivés à un certain âge, cessent d'être assistés, le nombre de ceux qui sont retirés par les parents ou bienfaiteurs, le chiffre des morts, enfin le chiffre de ceux restant au 31 décembre de chaque année.

La Statistique entre dans mille autres détails administratifs et financiers qu'il est impossible de donner sommairement. Nous nous bornerons à consigner ici quelques chiffres relatifs à l'exercice de 1853.

Le nombre des enfants trouvés a été de 129,176 qui se divisent ainsi :

Enfants trouvés	72,472
« abandonnés	25,842
« orphelins	6,460
« secourus temporairement	24,402
Total égal	129,176

Les dépenses du service des enfants trouvés, en 1853, ont atteint le chiffre de 9,546,818 fr., tandis que les ressources n'avaient été que de 9,427,434 fr.

Ces dépenses sont indiquées en détail. Un tableau parfaitement dressé contient les éléments de la situation financière de ce service, indique pour chaque département, et autant

que possible par catégorie, la moyenne annuelle des enfants assistés ainsi que la dépense moyenne annuelle à laquelle chacun d'eux donne lieu.

Le chapitre 5 parle des divers établissements de bienfaisance, salles d'asiles, ouvroirs et crèches.

Les ressources et les dépenses sont indiquées avec méthode et clarté; une troisième section de l'ouvrage est consacré aux Monts-de-Piété.

Le chapitre 1er donne le nombre de ces établissements; il était de 44 à la fin de 1853. Un tableau indique leur ordre chronologique.

Le paragraphe 2 fait connaître la répartition des Monts-de-Piété par département.

Le paragraphe 3 relate les principaux Monts-de-Piété; un tableau spécial consacré au Mont-de-Piété de Paris, qui est un établissement hors ligne, indique les sommes prêtées, année par année, de 1778 à 1853 inclusivement.

Le chapitre 2 est relatif aux engagements, à la quotité moyenne des prêts, aux prêts par catégorie, aux taux de l'intérêt des prêts effectués, aux rapports entre la valeur des objets engagés et le prêt, de 1842 à 1853.

Le chapitre 3 donne les renouvellements, la proportion entre les renouvellements et les engagements, la valeur moyenne des objets renouvelés de 1842 à 1853.

Le chapitre 4 fait connaître le chiffre, pour la même période, des dégagements; il donne la proportion entre les dégagements et les engagements et la valeur moyenne des articles dégagés.

Le chapitre 5 résume le mouvement des ventes de 1852 à 1853, la proportion entre les articles vendus et engagés, la valeur moyenne des articles vendus, les bonis des ventes faites en 1853.

Le chapitre 6 contient des renseignements sur le taux des intérêts des capitaux empruntés par les Monts-de-Piété, sur

les bénéfices réalisés en 1853, sur les frais généraux d'administration avec la dépense moyenne par engagement, dans chacun des 44 Monts-de-Piété de la France.

Enfin, sur les 84 tableaux qui figurent à la fin de l'ouvrage, il y en a 11 qui résument, par année, depuis 1842 jusqu'à 1852 inclusivement, la situation financière des bureaux de bienfaisance et le nombre des individus secourus dans chaque département, avec l'indication du nombre des bureaux par département, les revenus propres aux bureaux, les produits des quêtes et dons, les legs et successions, les recettes diverses et imprévues, les fonds libres à la fin de l'exercice, le total des recettes ainsi que des dépenses de toute nature.

Onze tableaux sont relatifs au mouvement des hôpitaux et hospices dans chaque département, de 1842 à 1852.

Le vingt-troisième tableau donne la mortalité moyenne, et année par année, dans chacun des hôpitaux de France, de 1842 à 1852.

A partir du n° 24 jusqu'au n° 34 inclus, les tableaux indiquent pour chaque année et pour chaque département, la situation financière des hôpitaux et hospices avec les recettes et les dépenses de toute nature.

Du n° 35 jusqu'au n° 45 inclus, les tableaux sont affectés toujours par année, depuis 1841 jusqu'à 1852, et pour chaque département, au mouvement des enfants assistés.

Du n° 46 au n° 56, les tableaux donnent la situation financière dans la même période, année par année et département par département, du service des enfants assistés.

Tous les autres tableaux jusques et y compris le n° 84, sont relatifs au mouvement et à la situation financière des divers services de l'assistance publique et dans chaque département pendant l'exercice 1853.

En terminant l'analyse de la statistique de l'assistance publique, nous n'avons qu'une observation à faire, c'est que l'habile compilateur de tous les documents précieux qui

ont servi à la publication de cet ouvrage, nous serions presque tenté de dire à l'édification de ce monument administratif, n'ait pas totalisé les sommes annuellement affectées aux dépenses des divers services de l'assistance publique, pour en faire embrasser l'ensemble d'un seul coup-d'œil.

Nous aurions désiré également qu'il eut donné un aperçu, quelque approximatif qu'il fut, de toutes les sommes prélevées par la charité au profit des malheureux, en dehors des services mentionnés dans cet ouvrage qui paraît n'être que le compte-rendu de ce que nous pouvons appeler *la Charité officielle.*

Nous pensons que cette lacune sera comblée dans les comptes-rendus subséquents, car l'auteur dit textuellement dans son introduction : « bien que l'enquête de 1853 soit bien supérieure aux précédentes, elle laisse encore à désirer, particulièrement en ce qui concerne le service des enfants assistés. Des mesures ont été prises pour que les imperfections que nous avons constatées ne se reproduisent plus à partir de 1854. »

Nous sommes certain que l'auteur tiendra sa promesse. Mais tel qu'il est, son beau travail démontre encore de la manière la plus victorieuse qu'en France la charité publique réalise les plus grands bienfaits. Si elle n'est pas officielle comme en Angleterre, où il existe une taxe des pauvres, elle n'est pas moins féconde en heureux résultats.

En lisant cet ouvrage les contempteurs de notre époque, les ennemis de l'ordre social, les esprits pervers qui, semblables au génie du mal, soufflent quelquefois à l'oreille du pauvre des paroles de discorde et de haine contre les riches, qu'on appelle souvent à tort, les heureux de la terre, acquerraient la preuve, s'ils voulaient être de bonne foi, que jamais, dans aucun temps et dans aucun pays, aucun gouvernement ne s'est plus occupé que le gouvernement actuel de la France, de l'amélioration du sort matériel et moral des classes déshéritées par la fortune.

Etudes statistiques sur les moyens de diminuer la mortalité des Européens dans les pays chauds par M. le docteur BOUDIN. (Extrait du journal de la Société de Statistique de Paris.)

« *Quæ a frigidis regionibus corpora traducuntur*
« *in calidas, non possunt durare, sed dissolvuntur, quæ*
« *autem ex calidis locis sub septentrionum regiones*
« *frigidas, non modo non laborant immutatione loci*
« *valetudinibus, sed etiam confirmantur.* »

(VITRUVE, *De architecturâ.*)

Nous avons publié dans le N° d'août de ce journal un mémoire qui a mis en lumière l'énormité des pertes que subissent les populations et les armées européennes transportées dans les pays chauds, spécialement de l'hémisphère nord.

Le fait de ces pertes, longtemps méconnu, est aujourd'hui irrévocablement acquis à la science. Il s'agit désormais de rechercher les moyens de les diminuer.

Pour nous, ces moyens, au nombre de trois, consistent : 1° dans l'installation sur des points d'une altitude suffisante pour mettre à l'abri de l'influence de la *malaria* : 2° dans le choix des localités dont l'*expérience* aura démontré la salubrité, c'est-à-dire dans lesquelles on aura constaté une mortalité relativement faible ; 3° enfin, dans la diminution de la durée réglementaire du séjour des troupes dans les pays chauds, et surtout dans la réduction de leur séjour temporaire au milieu des localités insalubres (1).

A ces trois grands moyens, d'une efficacité déjà constatée, quelques personnes en ont ajouté un 4me, celui du *croisement* des races (2). On nous permettra de ne pas le prendre

(1) Pour plus de détails voy. *Traité de Géographie et de Statistique médicales*, t. I et II.

(2) Feu le docteur JACQUOT exprimait « le regret que l'autorité n'eût pas compris ce qu'il appelait la *haute et féconde* « question du croisement. En Algérie, où les intérêts politiques « sanctionnent tout, il ajoutait : Nous connaissons de bons en- « droits où l'on a quelque chose de bien pour 200 à 300 fr.; ce « n'est réellement pas cher. Que la marchandise soit trompeuse. « ....ceci n'est point notre affaire.» (*Gaz. méd. de Paris*, 1848, p.

au sérieux. Nous nous bornerons à rappeler qu'à Java les *Lupplappes*, métis issus du croisement des Hollandais avec les Malais, sont signalés, par le comte Gœrtz, comme ne produisant que des filles qui, elles-mêmes, sont stériles; et qu'à la Jamaïque les mulâtres sont déclarés, par Long, incapables de se perpétuer en s'unissant à des mulâtresses.

Chapitre 1er — *De l'installation sur les lieux élevés.*

Dès la plus haute antiquité, les peuples attachèrent une haute importance hygiénique spéciale à l'occupation des lieux élevés, et il est digne de remarque que les premiers temples d'Esculape étaient construits sur des hauteurs. On lit dans Plutarque : Ἕλληνες ἐν τόποις καθαροῖς καὶ ὑψηλοῖς ἐπιεικῶς ἱδρυμένα τὰ Ἀσκλήπια ἔχουσιν (*Quæst. roman.*). Dans le chapitre intitulé : *De electione locorum salubrium*, Vitruve s'exprime ainsi : *Primum electio locis saluberrimi. Is autem erit excelsus* (1). Tite-Live considérait l'installation de la cité éternelle sur les sept collines comme une inspiration divine : *Non sine causa, Dii hominesque hunc urbi condendæ locum elegerunt, saluberrimos colles* (2). Les anciens rois perses, de même que ceux des Parthes, afin de jouir d'un printemps perpétuel, et par raison hygiénique, changeaient sucessivement de demeure, avec les saisons. Ils passaient l'hiver à Suze, l'été à Echatane, l'automne à Persépolis, et l'autre partie de l'année à Babylone (3).

787.) — Selon M. Vital (*Gaz. méd. de Paris* du 6 nov. 1852), il existe « deux moyens de faire cesser l'incompatibilité actuelle du milieu africain. Le premier, le plus direct, le plus prochainement profitable, consisterait à favoriser les alliances entre « les Européens et les femmes indigènes et à créer une race « intermédiaire...Oui si chaque commandant supérieur de camp « usait avec adresse de son influence pour provoquer et aider « ces unions, de nouvelles familles arab-européennes se cons- « titueraient. »

(1) Vitruve termine ainsi l'éloge de la situation de Rome : *Ita divina mens civitatem populi Romani egregiâ, temperatâque regione collocavit, uti orbis terrarum imperio poliretur.*

(2) Strabon, liv. XI, chap. 18.

(3) *De l'hygiène en Algérie*, Paris 1847, 2 vol. in-8°, faisant

On peut affirmer que, dans un grand nombre de circonstances, l'habitation des lieux élevés est le plus puissant des moyens auxquels il soit donné à l'homme de recourir, pour se garantir contre l'action des maladies endémiques ou épidémiques. Dans sa statistique du département de l'Ain, M. Bossi, ancien préfet, signale l'échelle décroissante ci-après, dans la mortalité de ce département.

Pays d'étangs et marais . .	1 décès sur	20,8	habitants
Plaine emblayée. . . . . ,	—	24,6	—
Rivage	—	26,6	—
Montagne.	—	38,3	—

Dans les contrées les plus fièvreuses de l'Italie, on voit certains lieux situés entre 400 et 800 mètres d'altitude échapper complètement à l'action des marais. « *Generalmente*, dit M. Puccinotti, *fra* 120 *e* 130 *metri aldi sopra del livello del piano, comincia sempre una zona meno insalubre.... Si potrebbe costruire una Carta indicante i gradi di salubrita simile a quelle de geologhi che indicano i gradi di produzione vegetabile* (1).

C'est sur le principe de cette salubrité proportionnelle à l'altitude que sont basés les grands établissements de convalescence de l'Inde anglaise, dont nous avons rendu compte dans un autre travail (2).

Plusieurs maladies ont une limite altitudinale manifeste. Le crétinisme s'élève:

En Suisse . . . . . ,	jusqu'à	1,000	mètres
En Piémont.	—	2,000	—
Dans l'Amérique du Sud. .	—	4,700	—

L'enquête du gouvernemeut sarde a signalé sur 10,000 habitants : 100 goîtreux et 35 crétins dans les montagnes ; 16 goîtreux et 4 crétins dans les plaines.

partie de la collection des travaux de la commission scientifique d'Afrique.

(1) Puccinotti *Storia delle febbre intermittenti perniciose di Roma*, Pisa, 1839.

(2) *Statistique de l'état sanitaire etc., des armées*, p. 50 à 54. Paris, 1846.

D'après de HUMBOLDT, la fièvre jaune au Mexique, ne dépasserait pas 924 mètres d'altitude. Des remarques analogues ont été faites sur la peste ; ainsi dans plusieurs épidémies, cette maladie qui causait de grands ravages au Caire, n'a pu s'élever jusqu'a la citadelle de cette ville (1).

La maladie appelée *matlazahuatl*, qui frappe au Mexique les indigènes, paraîtrait, selon de HUMBOLDT, ne se manifester qu'entre 2,400 et 2,600 mètres d'altitude. M. TSCHUDI affirme que les *verugas*, espèce de *framboesia*, endémique sur le seul versant occidental des Andes du Pérou, ne se rencontrent qu'entre 660 et 1,660 mètres au-dessus du niveau de la mer, jamais au delà ni en deçà. D'après de HUMBOLDT (2), « les blancs et les métis qui habitent le plateau intérieur du Mexique contractent plus facilement le *vomito* lorsqu'ils descendent au port de la Vera-Cruz, que les Européens et les habitants des Etats-Unis qui arrivent par mer.... Il y a peu d'années, sur 300 soldats mexicains, tous de l'âge de 18 à 25 ans, on en a vu périr en trois mois 272. » A son départ du Mexique, le gouvernement comptait confier la défense de la ville de Saint-Jean-d'Ulloa à des compagnies de Nègres et d'hommes de couleur acclimatés.

En examinant les divers quartiers de Londres au point de vue de leur élévation au-dessus du niveau de la Tamise. et en les divisant en terrasses successives de 20 en 20 pieds, on trouve les nombres ci-après de décès causés par le choléra en 1849 :

Jusqu'à 20 pieds de hauteur, 102 décès sur 10,000 hab.
De 20 à 40. . . . . 65 —

(1) Dans un rapport du 30 germinal an IX, DESGENETTES signale au général BONAPARTE l'absence complète de cas de peste dans cette citadelle (*Hist. méd. de l'armée d'Orient*). En 1835, M. CLOT-BEY a constaté le même fait.

(2) A. de HUMBOLDT, *Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne*. Paris, 1827, t. 4, p. 196.

De 40 à 60. . . . . 34 décès sur 10,900 hab.
De 60 à 80. . . . . 27 —
De 80 à 100. . . . . 22 —
De 100 à 120. . . . . 17 —
De 340 à 360. . . . . 6 —

Non seulement la décroissance de la mortalité est constante, mais encore elle se montre, pour ainsi dire, rigoureusement proportionnelle à l'élévation. En effet, en divisant le chiffre initial de 102 décès par le nombre des terrasses de 20 pieds que renferme chaque niveau, on obtient :

$$\frac{102}{1} = 102 \qquad \frac{102}{5} = 20$$
$$\frac{102}{2} = 51 \qquad \frac{102}{7} = 17$$
$$\frac{102}{3} = 34 \qquad \frac{102}{18} = 7$$
$$\frac{102}{4} = 26$$

On voit que ces nombres, obtenus par le calcul, sont très sensiblement ceux que donne l'observation, et la faible distance qui les sépare s'explique, au moins en partie, par la différence de bien-être, ainsi que par quelques autres circonstances que le tableau suivant contribuera à mettre en lumière : (1)

NOMBRE de districts	ÉLÉVATION en pieds au-dessus de la Tamise.	MORTALITÉ ANNUELLE sur 10,000 personnes		NOMBRE de personnes.		LOYER ANNUEL moyen des maisons en livres sterling.
		Par choléra, 1849.	Toutes les causes réun. 1838-1844	par acre.	par maisons.	
16	00 — 20	102	254	74	6,8	31 £
7	20 — 40	65	237	105	7,6	56
8	40 — 60	34	235	184	8,5	64
3	60 — 80	27	236	152	8,8	52
2	80 — 100	22	211	44	7,7	38
1	100	17	227	102	9,8	41
1	350	8	202	5	7,2	40
Moyen. de 38 districts		66	240	107	7,6	46
Tout Londres . . .		62	252	29	7	40

(1) *Voy.* la remarquable introduction du docteur Farr, dans le rapport officiel ayant pour titre : *Report on the mortality of cholera in England*, 1848-1849. London, 1852.

A Leblond (1), médecin français, appartient l'honneur d'avoir le premier insisté sur l'influence prophylactique et curative de l'altitude du séjour, spécialement dans les contrées tropicales. En 1824, un chirurgien militaire anglais, le docteur Jeffreys (2), eut l'ingénieuse idée de proposer de substituer aux dispendieuses et difficiles évacuations des malades sur le cap de Bonne-Espérance ou même sur l'Europe, leur simple placement sur des points élevés de l'Himalaya. Une belle application de cette idée a été faite, il y a quelques années, dans la province de Madras, à 11 degrés de l'équateur, sur les monts Neilgherries, qui s'élèvent en amphithéâtre jusqu'à une hauteur de 2,000 et de 3,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Voici quelques données météorologiques sur cette localité comparée avec l'Angleterre :

	NEILGHERRIES.	ANGLETERRE.
Température moyenne. .	13°,70	13°,50
Températures extrêmes. .	22°.78, et 0°,56	33°,22 et 11°,7
Jours sans pluie.	265	220
— à ciel ouvert	28	60
— à ciel serein	237	160
Quantité annuelle de pluie	1m.193	

Voici l'échelle de décroissance de la mortalité de l'armée à mesure que du niveau de la mer on s'élève au *sanatorium* des monts Neilgherries.

Bellary.	94 décès sur	1,000 habitants.
Arni et Arcot.	56	—
Cannore	52	—
Trichinopoli.	40	—
Bangalore	29	—
Neilgherries.	20	—

Un point important dans le choix des lieux consiste à ne pas s'arrêter à de faibles élévations qui, loin de modérer,

(1) Leblond, *Observations sur les maladies des tropiques*, Paris, an 13, p. 131.

(2) *A brief dissertation on the climate of the Hill Provinces as connected with pathology*. Calcutta, 1824.

accroissent souvent le chiffre de la mortalité des Européens. Ainsi la garnison anglaise de Sierra Leone, à 133 mètres au-dessus du niveau de l'Océan, perdait encore près de 500 hommes sur 1,000; celle de Stony-Hill (Jamaïque) à 453 mètres, perdait 96; enfin celle de Kandy à Ceylan, à 556 mètres éprouvait une mortalité de plus de 97 décès sur 1,000 hommes.

Une circonstance ajoute encore à l'importance militaire des monts Neilgherries, c'est qu'ils sont situés au centre d'une ceinture de postes occupés par 14,000 hommes de troupes et que leur accès est des plus faciles.

Dans la présidence de Bombay, un dépôt de convalescents a été formé à Malcolmpett, sur le plateau de Mahabaliwar, à 17°,56 de latitude nord, et à 1,500 mètres d'altitude.

Le *Sanatorium* de la province de Delhi a été établi à Landur (2,630 mètres au-dessus du niveau de la mer), dont la température annuelle oscille entre 8 et 20 degrés du thermomètre centigrade. En descendant vers la mer, on trouve successivement les dépôts suivants de convalescents:

Massura	à 2,700	mètres d'altitude.
Giri Pani.	à 2,030	—
Raypour.	à 2,060	—

Dans la présidence du Bengale, des dépôts de convalescents et des stations militaires ont été établis à diverses hauteurs sur les monts Himalaya. On trouve aujourd'hui un régiment européen à Bareilly, à 1,485 mètres d'altitude, deux corps d'artillerie et 2 régiments indigènes à Almora, à 1,800 mèt. Enfin, on rencontre un dépôt de convalescents à Sumla, à 2,330 mètres au-dessus du niveau de l'Océan.

Entre les parallèles de 38° et 71° une élevation de 78 à 85 mètres produit, selon de Humboldt, le même effet qu'un déplacement vers le nord de 1° en latitude. Sous l'équateur, voici quelle serait, de 1,000 en 1,000 mètres d'altitude, la décroissance thermométrique :

ALTITUDE.	TEMPÉRATURE MOYENNE.	DIFFÉRENCE.
0m	27°,5	—
1,000	21°,8	5°,7
2,000	18°,4	3°,4
3,000	14°,3	4°,1
4,000	7	7°.3
5,000	1°,5	5°,5

L'instruction suivante du maréchal Bugeaud, datée du camp de Sidi-Aïchoun et adressée le 22 mai 1847 aux généraux et chefs de colonne, prouve que l'importance du campement des troupes sur les lieux élevés commence à être comprise en Algérie :

« J'ai remarqué que MM. les commandants de colonne choisissent leur campement au bord des cours d'eau, dans l'intention louable sans doute d'éviter à leurs troupes des corvées pour aller à l'eau. Mais l'expérience a démontré que cette manière de camper donne un nombre considérable de malades.... *Une seule nuit passée dans un bas-fond suffit quelquefois pour donner une centaine de malades sur un effectif de* 3,000 *hommes.* On comprend avec quelle rapidité une colonne serait fondue si cette manière de camper se renouvelait. Je recommande donc de la manière la plus formelle à tous les commandants de colonne de choisir toujours leurs campements sur des hauteurs et des coteaux, toutes les fois que le terrain le permettra... Pourvu que l'on puisse bien se garder dans la position que l'on choisit, peu importe la forme donnée au camp si l'on est dans un endroit salubre. Il vaut infiniment mieux imposer quelques corvées aux hommes pour aller à l'eau et pour mener les chevaux et mulets à l'abreuvoir. La santé des soldats en souffrira beaucoup moins que de camper dans un endroit soumis à des influences morbides. »

Il est bien entendu que le simple campement des troupes sur des points élevés ne suffit point, à lui seul, pour leur assurer dans les pays chauds un bon état sanitaire; il faut

encore que le soldat soit mis dans l'impossibilité de se rendre même momentanément dans les régions inférieures.

Nous terminerons en indiquant l'altitude de diverses localités de l'Algérie :

Tenez	45	mètres	Constantine . .	650	mètres
Boufarik. . . ,	47	«	Milianah. . . .	800	«
Oran.	50	«	Aumale	830	«
Coléah.	190	«	Médéah	920	«
Douéra. . . . ,	210	«	Sétif.	920	«
Blidah.	250	«	Boghar.	1070	«
Guelma	280	«	Tiaret	1300	«
Mascara	400	«	Teniet el Had. .	1150	«

CHAPITRE II. — *Du choix des localités.*

Les anciens attachaient une importance spéciale à la constatation de la qualité du sol sur lequel ils se proposaient de construire leurs villes ou leurs camps, et, à cette occasion, ils n'hésitaient pas à interroger les viscères des animaux. Voici le langage de VITRUVE (1) : « *Itaque etiam veterum revocandam censeo rationem. Majores enim e pecoribus immolatis, quæ pascebantur in iis locis, quibus aut oppida, aut castra stativa constituebantur, inspiciebant jecinora... Cum pluribus experti erant, et probaverant integram et solidam naturam jecinorum ex aqua et pabulo, ibi constituebant munitiones. Si autem vitiosa inveniebant, inditio transferebant idem in humanis corporibus pestilentem futuram nascentem in iis locis aquæ cibique copiam. Et ita transmigrabant et mutabant regiones, quærentes omnibus rebus salubritatem. Hoc autem fieri, uti pabulo ciboque salubres proprietates terræ videantur, licet animadvertere et cognoscere ex agris Cretensium qui sunt circa Pothoreum flumen quod est Cretæ inter duas civitates Gnoson et Gortynam. Dextra enim, et sinistra ejus fluminis pascuntur pecora : sed ex iis, quæ pascuntur proxime Gnoson, splenem habent ; quæ autem ex altera parte, proxime Gortynam non habent apparentem splenem.* »

(1) *De architectura*, liv. II, chap. 4.

Nous ne nous opposons nullement à ce que l'on interroge les viscères des animaux avant de fonder un établissement. Mais, lorsque les localités sont habitées depuis un temps plus ou moins long, il nous paraît plus logique de consulter les registres mortuaires. Les deux tableaux suivants, qui résument la mortalité de l'armée anglaise dans une partie de l'Inde, montreront, mieux que ne le feraient tous les raisonnements, les énormes différences qui peuvent exister dans l'état sanitaire des localités plus ou moins rapprochées entre elles.

PRÉSIDENCE DU BENGALE.

LOCALITÉS.	PÉRIODE d'observation.		NOMBRE annuel des décès sur 1000 hom.
Rawal Pindi . .	184 9 à	1855	27,6
Jullunder. . . .	1846	1855	28,6
Dugshai.	1851	1855	29,8
Kussowlie . . .	1844	1855	41,2
Meerut.	1844	1853	41,2
Benarès	1844	1853	42,2
Agra	1844	1853	50,4
Chinsurah . . .	1831	1837	50,8
Dum-Dum . . .	1844	1853	54,0
Subathoo. . . .	1844	1855	59,1
Umballah . . .	1844	1855	60,7
Dinapore. . . .	1844	1853	62,0
Ferozepore. . .	1844	1855	63,4
Pesawur	1850	1155	65,1
Berhampore . .	1825	1834	68,8
Fort William. .	1844	1853	70,0
Lahou	1846	1855	75,4
Cawnpore . . .	1844	1853	78,2

PROVINCE DE BOMBAY.
de 1830 à 1849 inclusivem. (25 années)

LOCALITÉS.	NOMBRE annuel des décès sur 1000 hom.
Kolapore.	20,5
Sholapore.	22,2
Kirkel	26,4
Belgaum	27,5
Armée du Penjaub.	28,9
Aden	29,9
Deesa.	34,0
Ahmednuggur . . .	34,5
Bhooj.	38,3
Pouna.	41,1
Kanark	43,7
Mhow.	49,7
Armée de l'Indus. .	73,6
Kurachi.	90,2
Bombay et Colaba .	109,2
Hydrabad et Sdinde.	235,2
	(1)

CHAPITRE III. — *De l'influence de la durée du séjour dans les pays chauds sur la mortalité.*

D'après un travail du général PRÉVAL, les pertes de l'année se répartissent ainsi qu'il suit dans les sept années qui constituent la période légale du service militaire en France.

(1) EWART *On the vital statistics of the troops in India.*

Pertes sur 1000 hommes : 1re année 75, 2me année 65, 3e année 52, 4e année 45, 5e année 30, 6e année 20, 7e ane 20.

On voit que les pertes de la première année de service sont, en France, aux pertes de la sixième année comme 75 à 20 ou comme 15 à 4 ; c'est-à-dire que les pertes diminuent en France d'une manière sensible à mesure que les hommes s'éloignent de l'époque de leur admission dans les rangs de l'armée, au moins pour la période réglementaire du service, dont la loi fixe la durée à sept années. Il résulte de là que si 1,000 soldats français, après avoir perdu en France : 75 hommes dans la 1re année de service, 65 dans la 2me, 52 dans la 3me et 45 dans la 4me, perdaient en Algérie, ou ailleurs, 40 sur 1000 dans la sixième année de service, cette apparente diminution ne dénoterait cependant ni plus ni moins qu'une augmentation de mortalité de 200 pour 0/0. On voit par là combien le problème de l'acclimatement est complexe, et combien son étude exige de connaissances préalables.

Thévenot, médecin de la marine (*Traité des maladies des Européens dans les pays chauds*), en parlant du Sénégal, dit : « Les différentes classes d'Européens sont d'*autant plus maltraitées, qu'elles sont plus longtemps soumises à l'action des causes de la maladie;* les soldats plus que les commerçants sédentaires, ceux-ci plus que les marins, et parmi ceux-ci les équipages marchands plus que les équipages militaires. (p. 269.) « La mortalité des troupes au Sénégal *parait augmenter à mesure qu'elles séjournent davantage :* les organismes sont usés par des rechutes, les maladies sont chroniques et irrémédiables ; *il n'y a donc pas d'acclimatement possible pour le soldat* » (p. 227). Les équipages du commerce donnent, en terme moyen, un cinquième ou peut être un huitième seulement de leurs hommes à l'hôpital de Saint-Louis, tandis que la garnison blanche donne un nombre trois fois plus fort que l'effectif » (p. 163). « C'est en fuyant que les marchands européens

et les marins se guérissent; c'est en restant que les soldats périssent en grand nombre » (p. 158). « Fuyez donc, dirai-je toujours à l'Européen qui transige avec lui-même; les médications les plus spécifiques ne pourront bientôt plus rien. » (p. 367).

Le tableau suivant résume la mortalité constatée parmi les troupes anglaises à Malte, à Gibraltar et dans les îles Ioniennes. Les hommes sont classés par catégories d'âge qui, dans le cas particulier, peuvent être considérées comme représentant assez exactement l'arrivée plus ou moins ancienne dans les possessions de la Méditerranée.

	NOMBRE DES DÉCÈS SUR 1000.		
	Gibraltar	Malte.	Iles Ioniennes.
Au dessous de 18 ans	10	13	6,6
De 18 à 25 ans	18,7	16	12,2
De 25 à 35 ans	23,6	23.3	20,1
De 35 à 40 ans	29,5	34	24,1
De 40 à 50 ans	34,4	56,7	24,2
Total.	22,3	22,3	19,5

On voit que dans toutes les possessions de la Méditerranée, la mortalité du soldat anglais augmente avec l'âge, c'est-à-dire aussi avec la durée du séjour.

Cap de Bonne-Espérance. — Le tableau suivant résume le nombre des décès constatés, de 1831 à 1836, parmi trois régiments anglais, de force égale, arrivés au Cap à des époques diverses.

ANNÉES	74me arrivé en 1828.	77me arrivé en 1831.	98me arrivé en 1825.	TOTAL des décès.
1831	8	8	10	26
1832	13	9	4	26
1833	12	6	10	28
1834	16	2	10	28
1835	13	10	11	34
1836	8	13	12	33
Totaux. . . .	70	48	57	175

On peut affirmer que, dans un grand nombre de circonstances, l'habitation des lieux élevés est le plus puissant des moyens auxquels il soit donné à l'homme de recourir, pour se garantir contre l'action des maladies endémiques ou épidémiques. Dans sa statistique du département de l'Ain, M. Bossi, ancien préfet, signale l'échelle décroissante ci-après, dans la mortalité de ce département.

Pays d'étangs et marais . .	1 décès sur	20,8	habitants
Plaine emblayée. . . . . ,	—	24,6	—
Rivage	—	26,6	—
Montagne.	—	38,3	—

Dans les contrées les plus fièvreuses de l'Italie, on voit certains lieux situés entre 400 et 800 mètres d'altitude échapper complètement à l'action des marais. « *Generalmente*, dit M. Puccinotti, *fra* 120 *e* 130 *metri aldi sopra del livello del piano, comincia sempre una zona meno insalubre.... Si potrebbe costruire una Carta indicante i gradi di salubrita simile a quelle de geologhi che indicano i gradi di produzione vegetabile* (1).

C'est sur le principe de cette salubrité proportionnelle à l'altitude que sont basés les grands établissements de convalescence de l'Inde anglaise, dont nous avons rendu compte dans un autre travail (2).

Plusieurs maladies ont une limite altitudinale manifeste. Le crétinisme s'élève:

En Suisse . . . . . ,	jusqu'à	1,000	mètres
En Piémont.	—	2,000	—
Dans l'Amérique du Sud. .	—	4,700	—

L'enquête du gouvernemeut sarde a signalé sur 10,000 habitants : 100 goîtreux et 35 crétins dans les montagnes ; 16 goîtreux et 4 crétins dans les plaines.

partie de la collection des travaux de la commission scientifique d'Afrique.

(1) Puccinotti *Storia delle febbre intermittenti perniciose di Roma*, Pisa, 1839.

(2) *Statistique de l'état sanitaire etc., des armées*, p. 50 à 54. Paris, 1846.

D'après de Humboldt, la fièvre jaune au Mexique, ne dépasserait pas 924 mètres d'altitude. Des remarques analogues ont été faites sur la peste ; ainsi dans plusieurs épidémies, cette maladie qui causait de grands ravages au Caire, n'a pu s'élever jusqu'a la citadelle de cette ville (1).

La maladie appelée *matlazahuatl*, qui frappe au Mexique les indigènes, paraîtrait, selon de Humboldt, ne se manifester qu'entre 2,400 et 2,600 mètres d'altitude. M. Tschudi affirme que les *verugas*, espèce de *framboesia*, endémique sur le seul versant occidental des Andes du Pérou, ne se rencontrent qu'entre 660 et 1,660 mètres au-dessus du niveau de la mer, jamais au delà ni en deçà. D'après de Humboldt (2), « les blancs et les métis qui habitent le plateau intérieur du Mexique contractent plus facilement le *vomito* lorsqu'ils descendent au port de la Vera-Cruz, que les Européens et les habitants des Etats-Unis qui arrivent par mer.... Il y a peu d'années, sur 300 soldats mexicains, tous de l'âge de 18 à 25 ans, on en a vu périr en trois mois 272. » A son départ du Mexique, le gouvernement comptait confier la défense de la ville de Saint-Jean-d'Ulloa à des compagnies de Nègres et d'hommes de couleur acclimatés.

En examinant les divers quartiers de Londres au point de vue de leur élévation au-dessus du niveau de la Tamise. et en les divisant en terrasses successives de 20 en 20 pieds, on trouve les nombres ci-après de décès causés par le choléra en 1849 :

Jusqu'à 20 pieds de hauteur, 102 décès sur 10,000 hab.
De 20 à 40. . . . . 65 —

(1) Dans un rapport du 30 germinal an IX, Desgenettes signale au général Bonaparte l'absence complète de cas de peste dans cette citadelle (*Hist. méd. de l'armée d'Orient*). En 1835, M. Clot-Bey a constaté le même fait.

(2) A. de Humboldt, *Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne*. Paris, 1827, t. 4, p. 196.

au contraire, accrues dans la Floride, sous l'influence de la prolongation de leur séjour dans cette province (1).

D'un autre côté, les rapports de l'autorité militaire (*Adjutant general's Returns*) indiquent les proportions suivantes annuelles pour la mortalité dans chacune des trois grandes divisions des Etats-Unis :

Nord. . . .	18,8	décès sur 1,000 hommes.
Centre . . .	44,2	—
Sud	52,3	—

Ceylan. — Pour Ceylan, les documents officiels donnent les indications suivantes sur la mortalité dans ses rapports avec la durée du séjour des troupes, pendant la période de 1830 à 1836 :

Moins de 1 an de séjour.	44	décès sur 1,000 hommes.
De 1 à 2 ans. . . .	48,7	—
Plus de 2 ans. . . .	49.2	—

Présidence de Madras. — Voici les résultats fournis, en 1847, par 4,692 soldats européens de l'armée de Madras :

DURÉE DU SÉJOUR.	MALADES sur 1000 hommes.	MORTS sur 1000 hommes.
Moins d'un an.	1,099	42
De 1 an à 3 ans.	2,477	11,8
De 3 à 5 ans	1,639	13,1
De 5 à 7 ans	1,555	23,4
De 7 à 10 ans	1,188	12,6
De 10 à 14 ans	1,671	30,5
De 14 à 20 ans et au delà. . .	952	37,5

Ainsi la première année du séjour dans l'Inde est celle où l'Européen offre en quelque sorte le plus de résistance aux influences pathogéniques, à telles enseignes que, entre la fin de la première année et le commencement de la quatrième, un effectif de 1,000 hommes fournit 2,477 malades aux hôpitaux, alors qu'il en donnait moins de la moitié dans le cours de la première année ; mais, après avoir diminué d'une manière sensible dans les quatre années

(1) *Statistical Report on the sickness and mortality in the army of the United States.* Washington, 1840.

suivantes, elle reprend une marche ascendante à l'expiration de cette dernière période.

Présidence du Bengale. — Dans cette présidence, l'examen de la mortalité de 1,184 officiers de divers grades a fourni les résultats suivants :

GRADES.	AGE MOYEN.	DÉCÈS sur 1,000.
Sous-lieutenants . . .	de 18 à 33 ans.	23,4
Lieutenants	de 18 à 33 —	27,5
Capitaines.	36 —	34,5
Majors	40 —	41,0
Lieutenants-colonels .	51 —	48,4
Colonels.	61 —	59,4

Ici encore une fois, la mortalité croît en raison directe de l'élévation du grade, élévation qui correspond à un accroissement de bien être, à un séjour plus prolongé dans l'Inde, mais aussi à un âge plus avancé.

Le tableau suivant résume la mortalité des employés civils européens de la province du Bengale, pendant les 4 années de leur séjour :

	NOMBRE d'employés.	NOMBRE des décès.	RAPPORT à 1,000.
1re année du séjour . .	975	19	19,5
2e — — . .	933	22	23,3
3e — — . .	906	18	20
4e — — . .	874	19	22

De 1790 à 1836, la mortalité des employés civils avait suivi, dans la même présidence, la marche ci-après :

AGE.	ANNÉES de service.	DÉCÈS sur 1000.
De 20 à 25 ans . . .	1 à 5	19,9
25 à 30 »	5 10	20,8
30 à 35 »	10 15	15,6
35 à 40 »	15 20	23.4
40 à 45 »	20 25	35,4
45 à 50 »	25 30	36,4
Au-dessus de 50 ans.	30	48,6

Les employés civils sont autorisés, après leur dixième année de service, à faire une absence de trois années en Europe ; ils en profitent ordinairement avant leur quinzième

année de service aux Indes. Ceci explique l'apparente diminution de la mortalité des fonctionnaires de la série de dix à quinze ans de service.

L'établissement du chemin de fer de Strasbourg à Bâle a forcé de défoncer, sur divers points et sur une profondeur de 1 à 2 mètres, les champs qui le bordent pour leur emprunter les terres nécessaires aux terrassements. Il en est résulté des excavations qui, en automne et au printemps, se remplissent d'eau, et qui, en été, se convertissent en marais. Sous l'influence de ces marais, la commune de Bollwiller, sur une population de 1,446 habitants, a offert le nombre croissant ci-après d'individus atteints de fièvres intermittentes : (1)

En 1843.	36	malades.
En 1844.	166	—
En 1845.	743	—
En 1846.	1,166	—

La moyenne annuelle des décès qui, de 1836 à 1845, avait été de 36, s'est élevée en 1846 à 54 ; dans cette même année, la somme représentant les journées de travail perdues, les honoraires des médecins, les dépenses pour médicaments, s'est élevée à 116,515 francs. Voici pour la commune de Feldkirch la marche croissante du nombre des habitants atteints de fièvre intermittente :

En 1843.	2	malades.
En 1844.	20	—
En 1845.	135	—
En 1846.	376	—

Ainsi à Feldkirch, comme à Bollwiller, les habitants, loin de s'acclimater aux émanations miasmatiques, ont fourni, au contraire, un nombre toujours croissant de malades. Dans la commune de Soultz, les quantités de sulfate de quinine vendues ont suivi la même progression ; elles ont été :

(1) Communication du docteur Baumann ; séance du 10 mai 1847.

En 1843 de.	120 grammes.
En 1844 de.	150 —
En 1845 de.	970 —

Il résulte de ces documents, auxquels il serait facile d'en joindre d'autres, que, dans les localités palustres, le nombre proportionnel des malades croît avec la prolongation du séjour. Ce fait a d'autant plus d'importance que la presque totalité des pays chauds de l'hémisphère nord se compose de foyers de fièvres paludéennes, circonstance qui, à elle seule, constitue déjà un grave obstacle à l'acclimatation.

Dans ces derniers temps le gouvernement anglais est parvenu à réaliser une diminution notable des pertes de l'armée par un ensemble de mesures hygiéniques et administratives, dont les principales ont été : 1° l'adjonction aux troupes nationales, de troupes auxiliaires, recrutées parmi les races adaptées au climat des diverses colonies (1) ; 2° l'installation des troupes blanches sur des points élevés, dans les pays chauds ; 3° le renouvellement fréquent des garnisons.

La mortalité des troupes avait été pendant la période antérieure à 1836 : (2)

	décès sur 1000 hom.
Gibraltar.	22
Malte	18,7
Iles Ioniennes	28,3
Commandement de la Méditerranée . .	23,5

Pendant les deux années finissant au 31 mars 1846, la

(1) Voy. *Traité de Géog. et de Statist. méd.*, t. II.

(2) Nous tenons le renseignement suivant de M. Smith, ancien directeur-général du service de santé de l'armée anglaise. Il y a quelques années la mortalité annuelle des médecins servant sur la côte occidentale de l'Afrique était de soixante dix-huit sur cent, et telle était l'intensité du mal, que l'administration ne trouvait plus de candidats pour des emplois vacants. On réduisit à *une année* le séjour des médecins et la mortalité fut immédiatement abaissée à 25 pour cent.

mortalité s'était abaissée aux proportions ci-après :

	décès sur 1000 hom.
Gibraltar.	12,2
Malte	18
Iles Ioniennes.	13,4
Méditerranée.	23,5

Ces résultats présentent en faveur de la période de 1844 à 1845 une diminution :

	décès sur 1000 hom.
Pour Gibraltar.	9,8
Pour Malte	0,7
Pour les Iles Ioniennes	14,9
Pour la Méditerranée.	9,5

chiffre qui correspond à une diminution de mortalité de 50 pour cent.

Voici la mortalité de Maurice, de la Jamaïque, des Antilles, de la Guyane, enfin de Ceylan :

	décès sur 1000 hom.	
	1844 et 1845.	Avant 1836.
Maurice.	22,2	30,1
Jamaïque	29,7	128,6
Antilles et Guyane . .	59.1	82,5
Ceylan	44,2	75
Totaux. . . .	42,1	84,2

Ici donc encore, la mortalité a subi les réductions suivantes :

	décès sur 1,000 hom.
A Maurice.	7,8
A la Jamaïque	98,9
Aux Antilles et à la Guyane .	23,4
A Ceylan.	38,8
En tout. . . .	42,1

TROISIÈME PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, PENDANT L'ANNÉE 1860.

Séance du 12 janvier 1860.

La séance est ouverte par M. CARPENTIN, Président sortant, qui, immédiatement après la lecture faite par M. le Secrétaire perpétuel, du procès-verbal de la séance du 31 décembre 1859, procès-verbal qui est adopté, procède à l'installation des fonctionnaires pour l'année courante. M. CARPENTIN renouvelle d'abord l'expression de sa gratitude, de ce que les hautes fonctions de la présidence lui ont été confiées pendant l'année qui vient de s'écouler. Mais il se plaint de n'avoir pu qu'entamer les démarches nécessitées par l'exécution d'utiles projets, il espère que son successeur sera plus heureux que lui, lui adresse des paroles de félicitation, et, après l'accolade fraternelle d'usage, lui cède sa place.

M. A. LUCY, nouveau Président, remercie modestement ses collègues d'avoir jeté les yeux sur lui pour occuper le fauteuil; distinction qu'il considère comme un haut témoignage d'estime et d'une bienveillance toute particulière; il promet de faire ce qui dépendra de lui pour justifier cette distinction, ne se dissimulant pas que chaque membre doit concourir à l'exploitation d'un vaste champ, celui de la Statistique, puisqu'elle est la constatation des faits qui se produisent dans le pays. M. A. LUCY compte sur le concours de ses collègues, notamment de M. le Vice-Président et promet de continuer ce que son prédécesseur a si bien entrepris, mais qu'il regrette de n'avoir pas terminé.

M. A. Lucy fait remarquer que ce n'est, certes, pas par manque de capacité que M. Carpentin n'a pas abouti comme il se l'était proposé ; ce sont uniquement des circonstances que l'on était loin de prévoir, qui se sont opposées à une prompte réalisation de ce qu'il a commencé pour la prospérité de notre compagnie.

M. le Secrétaire perpétuel, ayant à dépouiller la correspondance, annonce, avant tout, que M. Papi, calligraphe, qui a obtenu une médaille d'argent à notre dernière séance publique, témoigne par écrit le désir de recevoir une autre récompense, si on l'en croit digne par de nouveaux échantillons dont il fait hommage à la Société et tels qu'un magnifique Christ exécuté à la plume, et un Album remarquable.

M. Chaumelin est chargé du rapport à faire sur ces productions.

M. Armand-Carreton, ayant reçu une médaille de bronze, à la même séance solennelle, pour son invention d'un procédé de fabrication des pavés mosaïques, écrit également aujourd'hui pour se mettre une seconde fois sur les rangs dans l'intention de faire apprécier des perfectionnements qu'il prétend avoir apporté à son genre d'industrie.

M. Bordes est appelé à faire un rapport sur ces perfectionnements, tels qu'il les aura constatés.

M. le docteur Vingtrinier, médecin des prisons à Rouen, adresse une notice manuscrite contenant des réflexions que lui a suggérées le compte-rendu de la justice criminelle, de 1857, en France, publié en 1859. Ces réflexions sont données comme un *post scriptum* à ajouter à son mémoire transmis quelque temps auparavant ayant pour sujet l'examen des douze dernières années des comptes-rendus de la justice criminelle; mémoire dont M. L. Menard a déjà rendu compte. C'est encore à ce collègue que le rapport sur le complément qui nous est parvenu, est confié.

La Société a encore reçu :

1° Un exemplaire d'une brochure publiée récemment par

M. Chaumelin, sous ce titre : *La peinture à Marseille. — Salon marseillais de* 1859, (in-12 de 76 pages.)

2° Les nos 64, 65, 66, octobre, novembre et décembre 1859 de la *Revue horticole des Bouches-du-Rhône;* journal de la Société d'horticulture de Marseille (5me année.)

3° Le programme des prix proposés par la Société d'éducation de Lyon. Le sujet mis au concours pour 1860 se formule en ces termes : *Nécessité d'étudier la vocation et moyens de la reconnaître dans la jeunesse.* Les mémoires devront être parvenus au Secrétaire de la Société avant le 15 octobre 1860.

4° Une brochure en langue néerlandaise, par M. C.-H.-D. Buys-Ballot, Directeur de l'Institut météorologique, à Utrecht. Cette brochure sur des considérations astronomiques et météorologiques, est intitulée *iets over een Ring om de zon, door de astronomie vermoed en door de meteorologie nader Aangewesen dor* C.-H.-D. Buys-Ballot.

5° *Annuaire de la Société météorologique de France*, tome septième (2me partie. — *Bulletin des séances*, feuilles 7 à 14, décembre 1859.

L'ordre du jour appelle la lecture de M. Segond-Cresp, relative à l'état actuel de la bibliothèque de la Société et du local où elle est placée. Tous ceux qui l'ont visité n'ont pas trouvé trop sombres les couleurs avec lesquelles le tableau en a été tracé. Quant à la bibliothèque, certaines assertions ont paru sujettes à contestation.

M. Vaucher qui, alors qu'il était président, s'est occupé activement, ainsi que plusieurs de ses collègues, de trouver pour notre bibliothèque, un local plus convenable, plus digne que celui qui existe actuellement, recommande au Conseil d'administration de ne point perdre de vue cette importante question.

M. P.-M. Roux, relevant quelques remarques critiques qui, suivant lui, auraient dû faire place au catalogue des livres dont la bibliothèque se compose, demande à M.

Segond-Cresp si ce catalogue a été fait par lui. M. le bibliothécaire répond négativement, et dès lors, M. le Secrétaire perpétuel soutient qu'on ne saurait afficher notre pauvreté avant de l'avoir constatée, si elle est vraie, par un inventaire consciencieusement fait des ouvrages de Statistique que nous possédons, et par des recherches, pour obtenir la restitution de ceux entre les mains de plusieurs membres.

M. A. Lucy, Président, récapitule sommairement tout ce qui vient d'être exposé et propose de laisser au Conseil d'administration à prendre les mesures indispensables pour applanir les difficultés signalées. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

Puis, M. Lions, Trésorier, rend compte de sa gestion, en 1859, conformément à l'article xx du Règlement; ce qui amène la nomination par voie de scrutin, de trois auditeurs de compte. On y procède dans l'ordre suivant : le nombre des votants est de 15. Au 1er tour, M. Famin obtient 14 suffrages ; M. Chaumelin, 12 ; M. Feautrier, 8 ; M. Toulouzan, 7 ; M. Chabrier 2; MM. Flavard et Segond-Cresp, chacun 1 ; total 45, nombre égal à celui des trois suffrages donnés par chaque votant. MM. Famin, Chaumelin et Feautrier, ayant obtenu la grande majorité des voix, sont proclamés auditeurs de compte et M. Famin qui en a réuni le plus est désigné pour présider cette commission.

MM. Carpentin, Mortreuil, Segond-Cresp et P.-M. Roux proposent pour membre actif de la Société, M. Blancard, Archiviste de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Cette proposition est prise en considération aux termes du règlement.

MM. Chaumelin et Segond-Cresp promettent de faire, celui ci un rapport dont il a été chargé sur une Statistique des Basses-Pyrénées ; et celui-là, une lecture sur la Statistique monumentale de Marseille.

Personne ensuite ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 9 février 1860.

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL, Vice-Président.

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier 1860, est lu par M. le Secrétaire perpétuel et adopté par la Société.

On passe à la correspondance :

Lettre de M. A. LUCY, Président, actuellement à Paris, qui exprime à M. MORTREUIL, Vice-Président, le regret que des occupations l'aient empêché de présider ce mois-ci la Société, espérant, toutefois, qu'il ne tardera pas à être de retour à Marseille et, conséquemment, à continuer de remplir les fonctions qui lui ont été confiées.

Lettre de M. Henry LONG qui, ayant obtenu, il y a quelques années, une médaille de vermeil, pour son invention d'un moulin dit à Lit strié, se met de nouveau sur les rangs, en vue de faire apprécier des améliorations apportées à ce moulin, et de soumettre à la compagnie une autre invention, c'est-à-dire une presse à escourtin et à couronne.

M. le Président charge du rapport à faire sur ces appareils une commission spéciale qui se compose de MM. CHAUMELIN, NATTE et SEGOND-CRESP.

Lettre de M. Martin DAUSSIGNY qui, après avoir dit que les nombreux devoirs imposés par sa place de Conservateur des musées archéologiques de Lyon, le détournent souvent de ses relations avec notre Société, s'empresse aujourd'hui de lui donner avis qu'il vient de découvrir chez un marchand d'antiquités, une inscription en bronze, les lettres en relief, et dont l'ensemble peut avoir quarante centimètres de longueur sur vingt à vingt-cinq de hauteur. L'inscription est ainsi conçue :

Quo. tandem, Casu.
Cecidit. Cazallim
. . . . . Libertat
Nec. dum. cognita
Sacra. fuit. 1596 *die* 17
Febru.

« Cette inscription, dit l'honorable M. Martin DAUSSIGNY, est évidemment relative à la conjuration de BAYON qui prit le surnom de *Libertat* à cause de la liberté qu'il donna à la ville de Marseille.

« Je rappelerai seulement qu'en 1596 et le 17 février, CAZAULX fut tué par LIBERTAT à la Porte Royale et qu'ainsi la ville rentra sous l'obéissance du roi HENRY IV. CAZAULZ et LOUIS d'Aix, ligueurs, voulaient livrer la ville aux Espagnols. »

LIBERTAT fut récompensé par le roi qui, entre autres choses, lui donna une terre appartenant aujourd'hui à M. le Comte de SOULTRAIT, membre correspondant aussi, à Lyon.

La plaque de bronze contenant l'inscription fut mise au lieu même où CAZAULX fut tué, et cela pour perpétuer le souvenir de cet évènement.

M. Martin DAUSSIGNY, supposant que Marseille voudrait recouvrer ce monument et que notre Société ne resterait pas étrangère à cette restitution, a cru devoir nous prévenir au plutôt de sa découverte parce qu'elle offre un certain intérêt de localité, et M. le Secrétaire s'est empressé, à son tour, de communiquer au Conseil la lettre de M. DAUSSIGNY provoquant l'acquisition de la plaque dont il s'agit.

M. MORTREUIL a alors raconté qu'il l'avait déjà vue en vente chez un marchand à Marseille, à qui il avait manifesté l'intention de la posséder. Mais dans le temps qu'il mit pour aller chez lui prendre la somme nécessaire, elle fut vendue, probablement au marchand lyonnais. Aussi, n'a t-il pas hésité à déclarer au Conseil qu'il se substituerait volontiers à la Société pour l'acquisition proposée.

Le Conseil ne pouvait qu'abonder dans ce sens et dès lors la plaque a été bientôt expédiée de Lyon. Présentée actuellement aux membres de l'Assemblée, elle fixe toute leur attention et M. MORTREUIL témoigne qu'il est satisfait de l'avoir acquise, vu qu'elle est peu connue. En effet, dit il, elle existait, il est vrai, à la Porte royale avec une autre inscription en Français, mais celle-ci seulement a été rapportée

par les historiens, tandis que l'autre n'a été signalée que par un voyageur qui n'a pas retracé fidèlement l'inscription vraisemblablement parce qu'elle a dû être placée à une hauteur qui ne lui aura pas permis de la bien déchiffrer.

M. Mortreuil s'est chargé de remercier M. Martin Daussigny, de l'empressement qu'il a mis à faire part de sa précieuse découverte à notre Société.

Poursuivant le dépouillement de la correspondance, M. le Secrétaire perpétuel fait connaître d'abord une circulaire de l'Institut des Provinces, par laquelle notre Société est invitée à se faire représenter au Congrès des délégués des Sociétés savantes, lequel se réunira cette année, le 9 avril.

La Société a reçu, depuis la réunion de janvier dernier, les brochures et ouvrages suivants :

Tribune artistique et littéraire du Midi, n° 12 décembre 1859 et n° 1 janvier 1860.

Rendiconti delle adunanse dell' Academia economico-agraria, Trienno III. Anno 3, juillet et août 1859.

Notice qui traite de la culture des blés, par M. Bompar, *correspondant, à Draguignan.*

Un volume grand in-4° intitulé : *meteorologische waarnemingen in nederland en zijne Bezittingen, en Afwijkingen van temperatuur en barometerstand op vele plâtsen in Europa. Vitgegeven door het koninklich nederlandsch meteorologisch Instituut*, 1858. Ce volume a été adressé par l'auteur, M. Buys-Ballot, correspondant, à Utrecht.

M. le Secrétaire communique ensuite des décisions prises récemment par le Conseil d'administration. Et d'abord, il a été décidé que ce Conseil fera des démarches près des premières autorités départementale et communale pour obtenir un local dont la bibliothèque de la Société a un pressant besoin. Si ces démarches n'aboutissent pas, la Société avisera aux moyens de se procurer à ses frais un semblable local.

En attendant, sont désignés pour faire l'inventaire de la bibliothèque MM. Chabrier, Chaumelin, Famin, Flavard,

JUBIOT, GUYS, NATTE et P.-M. ROUX, de concert avec M. le Bibliothécaire.

Enfin, il a été arrêté que toutes les délibérations relatives à l'administration de la Société et complétives du Règlement, seront, chaque année, imprimées et distribuées.

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, la statistique, par M. CHAUMELIN, *des constructions* élevées à Marseille durant la période décennale de 1850 à 1859. Ce travail qui fait suite à celui présenté, il y a cinq ans, par le même collègue, sur les constructions modernes élevées dans notre ville, offre un égal intérêt et ne peut qu'enrichir notre Recueil statistique. Cependant, il donne lieu à une discussion à laquelle quelques membres prennent part, notamment MM. VAUCHER et L. MENARD et de laquelle il résulte la constatation d'omissions dans les détails de chiffre. Mais M. CHAUMELIN promet de remplir ces légères lacunes, en mettant la dernière main à son mémoire.

La parole est ensuite à M. SEGOND-CRESP pour rendre compte d'un examen analytique, par M. C. ROUMIEU, membre correspondant, à Pau, de la Statistique générale du département des Basses-Pyrénées, par M. Charles de PICAMILH, avocat; M. SEGOND-CRESP jette un rapide coup-d'œil sur les divers chapitres dont l'ouvrage se compose, il s'arrête principalement sur les mœurs, les usages, les costumes, les vices, la criminalité du pays, et abordant la partie biographique, donne les noms des familles qui ont fourni des illustrations telle que celle de NAVAILLES dont on compte des descendants dans notre département. Cette nomenclature est dignement close par le nom de BELSUNCE dont l'illustre maison, originaire de la Navarre française, est issue, selon plusieurs historiens, de celle des vicomtes souverains du Béarn. Une notice est donnée sur l'immortel évêque de Marseille, qui naquit, en 1671, au château de la Force dans le Périgord.

On peut avouer hardiment que si M. Picamille s'est livré à de nombreuses et intéressantes recherches, M. C. Roumieu, conseiller à la Cour impériale de Pau, les a examinées avec un rare talent, les a développées avec une clarté et une méthode qui donne une haute idée de son esprit analytique et comme il a ajouté à son analyse des réflexions et des considérations qui lui sont propres, on ne sait lequel on doit admirer le plus, ou de l'auteur de la Statistique des Basses-Pyrénées, ou de celui qui nous la si bien fait connaître. Aussi, M. Segond-Cresp se hate-t-il de conclure à ce que l'examen analytique de M. Roumieu soit renvoyé à la Commission des récompenses. Cette conclusion est adoptée.

M. L. Menard est appelé à rendre compte du dernier travail communiqué par M. le docteur Vingtrinier sur le compte-rendu de la justice criminelle pour l'année 1857. Ce travail est le corollaire de celui que le même rapporteur a déjà fait connaître à la Société. M. Vingtrinier, ayant trouvé dans les chiffres du compte-rendu, la confirmation de tous les faits qu'il a fait ressortir dans de précédents examens de deux périodes décennales, le rapporteur s'en refère complètement à l'analyse qu'il a déjà donnée des études de notre savant correspondant. Il se plait à constater l'efficacité de pareilles recherches faites dans le meilleur esprit de la science statistique.

Sans revenir sur le détail des faits relatés par M. Vingtrinier, M. Menard se joint à lui pour prendre acte de la diminution sensible du chiffre des crimes, délits et récidives, qui ressort des comptes analysés. Il reconnait, comme M. Vingtrinier, que le progrès des lumières, l'adoucissement des mœurs doivent être comptés pour beaucoup dans le fait qui témoigne de l'amélioration de notre état social. Mais il aurait désiré que l'on eut fait une juste part à l'effet des lois de sûreté publique, lesquelles, en permettant la transportation à Cayenne d'un grand nombre de malfaiteurs

incorrigibles, ont ainsi purgé le sol de la mère-patrie, de ses plus dangereux éléments de désordre et de crimes.

On s'occupe de fixer le jour où le service annuel des membres défunts de la société doit être célébré et on est unanime pour choisir le 29 février, à 9 heures du matin, dans la chapelle de notre honoré collègue M. le chanoine Timon-David.

Tous les membres titulaires et honoraires, ainsi que les familles des membres décédés, seront convoqués.

Enfin, MM. Vaucher, Sapet et P.-M. Roux proposent au titre de membre actif de la Société de statistique, M. Jean-Baptiste-Emmanuel Meissonnier, ingénieur des mines, etc., à Marseille. Cette proposition est prise en considération aux termes du règlement, et plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Président lève la séance.

Séance du 8 mars 1860.

Présidence de M. Mortreuil, Vice-Président.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 9 février, on passe à la correspondance : celle manuscrite présente une lettre de M. l'abbé Magloire Giraud, accompagnée d'un mémoire qui a pour titre : *Documents relatifs à la construction du maître-autel de l'église de St-Maximin, exécuté par* Joseph Lieutaud et notice sur ce sculpteur.

MM. Famin, Segond-Cresp et C. Bousquet sont chargés du rapport à faire sur ce travail.

La correspondance imprimée est dépouillée dans l'ordre suivant : *Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer* (n° 13 à 17, d'août à décembre 1859.)

— *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire,*

(5me volume, travaux divers, et 6me volume, travaux de la section des sciences phyiques et naturelles.)

— *Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or*, publié par la Société d'agriculture, de l'industrie agricole du département (nos 9, 10 et 11, 12 — septembre, octobre, novembre et décembre 1859.)

— *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1860.

— *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, (8me année, 31e et 32e livraisons, 1859.)

— *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente* (1er et 2e trimestres de 1859).

— *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure* (3me série, tome v, années 1856-1858, août 1859.)

— *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges* (tome x, 1er cahier 1838.)

— *Mémoires de l'Académie du Gard* (1858-1859.)

— *Congrès archéologique de France* (xxve session 1859.)

— *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, (tome 16me, 3e livraison.)

— *L'Agronome praticien* — Journal de la Société d'agriculture de Compiègne.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée d'apurer les comptes de M. le Trésorier. Organe de cette commission, M. Famin, après avoir avancé qu'il a examiné avec beaucoup de soin tous les comptes et que cet examen n'a donné lieu à aucune observation majeure, si ce n'est une irrégularité que présente le chapitre des dépenses relatives aux jetons de présence, mais irrégularité qu'il est facile de faire disparaître, M. Famin, disons-nous, propose d'approuver purement et simplement les comptes de l'exercice 1859. Puis, il parle des moyens d'augmenter les ressources de la Société et fait ressortir surtout l'avantage

qu'il y aurait à convertir en obligations de chemins de fer le capital des 236 fr. de rente 4 1/2 portés au crédit. Mais écoutons les propres paroles de M. le Rapporteur : « quelques chiffres, dit-il, seront plus éloquents qu'une simple opinion. En effet, nous trouvons que les fonds employés à l'achat des 236 francs de rentes 4 1/2 pour cent, ont été de fr. 4,208.

« En réalisant aujourd'hui cette même rente, autant de 96 fr., nous avons. 5,034 65

Augmentation du capital. 826 65

« Et remarquez, Messieurs, que cette valeur de 96 fr. donnée à la rente est anormale et que forcément les fonds publics auront bientôt la faveur qu'ils méritent.

« Le nouveau capital représente 17 obligations 3 p. 0/0 de chemins de fer à la moyenne de 287 fr. 50 cent., l'une. Cet achat laisserait, en outre, un solde de 150 fr. environ que l'on porterait à l'avoir de la Société.

« Les 17 obligations produiraient en intérêt . . 255 fr.
La rente n'en donnant que. 236

Il y a encore augmentation de revenu de . . . 19 fr.

« Dans cette combinaison, le capital fictif de la rente 4 1/2 devient réel, le revenu augmente et la Société jouit de l'avantage de retirer à un jour donné 2/5 de capital de plus, par le remboursement à 500 fr. des obligations amorties chaque année par des tirages au sort.

« Les obligations des chemins de fer de l'Ouest, du Midi, de la fusion de l'Orléans et du Nord sont également sûres, puisqu'elles sont garanties par l'Etat. A cette garantie qu'elles partagent avec les rentes, il faut ajouter la sécurité que leur donne leur privilège de première hypothèque sur le chemin de fer.

« La Commission propose donc la conversion des 236 fr.

de rente à 1/2 en 17 obligations de chemin de fer, en émettant le désir que le moment opportun de cette conversion soit laissé à l'appréciation de M. le Trésorier. »

Ce rapport, écouté avec intérêt, est approuvé dans tout son contenu par la Société qui, conséquemment, engage M. le Trésorier à se conformer à la proposition faite par MM. les auditeurs de compte d'opérer une conversion devant évidemment tourner à l'avantage de la caisse de la compagnie.

M. le Secrétaire perpétuel met ensuite sous les yeux de tous les membres le budget des recettes et des dépenses, délibéré et arrêté par le Conseil d'administration pour servir de bases aux opérations financières de la Société de statistique, pendant l'année 1860. Ce budget, examiné et mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le Congrès des délégués des Sociétés savantes, devant se réunir, cette année, le lundi de Pâques, 9 avril, au palais de la Société d'encouragement, rue Bonaparte, 44, *à deux* heures précises, pour continuer ses conférences si utiles, a invité les associations littéraires, scientifiques et agricoles, à charger un certain nombre de leurs membres à les représenter à cette session.

La Société de Statistique de Marseille, repondant avec empressement à cet appel, choisit pour ses délégués.

MM. Henry Guys, ancien Consul général, officier de la légion-d'honneur, etc., membre actif de la Société, à Marseille.

Jules Julliany, Négociant, ancien premier adjoint du maire de Marseille, chevalier de la légion-d'honneur, etc., membre correspondant, à Marseille et à Paris.

Et A. Legoyt, Chef de division de la statistique de France, au Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, chevalier de la légion-d'honneur et de beaucoup d'ordres étrangers, membre correspondant, à Paris.

Extrait de la présente délibération sera délivré à chacun des susdits délégués pour les accréditer au Congrès.

L'ordre du jour présentait encore un rapport et une lecture. Mais M. Chaumelin qui devait les faire, n'étant pas présent, la Société s'occupe de diverses questions d'administration intérieure, notamment d'une qui a été déjà élucidée et d'une autre qui doit l'être définitivement par le Conseil d'administration.

Personne ensuite ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 12 avril 1860.

—

En l'absence de M. A. Lucy, Président, M. Montreuil, Vice-Président, occupe le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance du 8 mars est lu et adopté sans réclamation.

Le dépouillement de la correspondance a lieu dans l'ordre suivant. On commence par la correspondance manuscrite : lettre de M. A. Lucy qui exprime le regret de ne pouvoir aujourd'hui présider la séance et transmet, pour être soumise à l'appréciation de la Société, une proposition de M. Roux, mécanicien, touchant une exposition industrielle.

Lecture est faite de cette proposition présentée sous forme de lettre et ayant pour but principal une première exposition, à Marseille, des produits de l'industrie et notamment des instruments aratoires. Les moyens d'exécution paraissant les plus convenables à l'auteur et quelques détails relatifs à l'importance d'un Musée industriel précédent la proposition qui, bien que conforme à un projet plus vaste, conçu depuis longtemps par la Société et sur lequel elle est revenue naguères, ne lui paraît pas devoir être prise

actuellement en considération, parce que la Société s'est vue elle-même obligée d'ajourner de nouveau son propre projet, non seulement par l'effet de certaines circonstances, mais encore eu égard au concours régional qui, devant avoir lieu, en 1861, dans notre ville, mérite évidemment de fixer avant tout l'attention de l'autorité locale autant que des Sociétés pouvant, comme la nôtre, contribuer au succès d'un pareil concours, c'est-à-dire à le rendre brillant et aussi utile que possible.

Lettre de M. Jules JULLIANY, membre correspondant, à Paris, qui remercie la Société de l'avoir nommé son délégué au Congrès des Sociétés savantes, réuni actuellement, qui annonce avoir été présent dès la première séance, et avoir écouté des lectures fort intéressantes. Il promet, d'ailleurs, de nous donner ultérieurement des détails sur cette réunion scientifique.

Lettre de M. Léon VIDAL, membre correspondant, à Paris, qui adresse un exemplaire du livre qu'il vient de publier sous le titre de : *L'Espagne en* 1860. — *Etat politique, législation, administration, état militaire, statistique agricole, industrielle, commerciale, maritime, etc., de ce royaume.*

Cet ouvrage, arrivé après la dernière séance, mais assez tôt pour qu'il fut permis d'en rendre compte aujourd'hui, a été, dans cette vue, immédiatement confié à l'examen de M. L. MENARD dont le rapport a pu, effectivement, être mis à l'ordre du jour de la séance actuelle.

La correspondance imprimée présente les brochures et ouvrages dont voici la liste et qui sont desuite confiés à la garde de M. le Bibliothécaire :

1° *Statistique de la France*, 2me série, tome 3 (2e partie) *Statistique des établissements d'aliénés*, 42-53 inclusivement, grand in-4°, Strasbourg, 1857.

2° *Même statistique*, 2me série, tome IV, 1re partie. —

Mouvement de la population, etc., grand in-4°. Strasbourg, 1857.

3° *Idem*, 2me série, 1re partie ; *statistique agricole*, recueillie avec le concours des commissions statistiques cantonales, instituées par le décret du 1er juillet 1852, grand in-4°, Paris, 1858.

4° *Idem*, 2me série, tome VI, *Statistique de l'assistance publique*, de 1842 à 1853, grand in-4°, Strasbourg, 1852. (M. SAPET est chargé du rapport à faire sur cet ouvrage.)

5° *L'Espagne en* 1860.—Statistique générale de ce royaume, etc., in-12, Paris, 1860 (M. L. MENARD, rapporteur.)

6° *Annuaire départemental du Doubs* pour 1860, par Paul LAURENT, membre correspondant, in-8°, Besançon.

7° *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, tome 16, 4me livraison, in-8°, Anvers, 1859.

8° *L'Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne, n° 6, mars, 1860.

9° *Bulletin du bouquiniste*, n° 78 (4me année, 1er semestre.)

10° *Annuaire de la Société météorologique de France*, feuilles 7-59, 2me partie. — *Bulletin des séances*, feuilles 15-20, février, 1860. Paris.

11° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1859, n° 43, in-8°, Amiens, 1859.

12° *Journal d'agriculture de la Côte-d'Or*, in-8°, n° 1. janvier, et n° 2, février 1860.

13° *Société philomathique de Paris.* — Extraits des procès-verbaux des séances, en 1859, in-8°, Paris, 1859.

14° *Comité médical des Bouches-du-Rhône.* — Séances générales du 30 août et du 1er septembre 1859, suivies 1° du décret qui reconnaît cette association comme Société d'utilité publique ; 2° de ses Statuts ; 3° de son Règlement d'administration.

M. le Secrétaire perpétuel rappelle que M. BOUSQUET

s'était chargé, il y a longtemps, d'analyser deux forts volumes sur des Statistiques officielles de l'Espagne, communiquées par M. le comte de RIPALDA, membre correspondant, à Madrid. Mais M. BOUSQUET a restitué tout récemment ces ouvrages, sans les accompagner de son rapport, donnant l'assurance que de nombreuses occupations ne lui avaient pas permis et ne lui permettaient pas non plus de s'acquitter de la tache qui lui avait été imposée.

M. Henry GUYS est prié par M. le Président de vouloir bien remplacer M. BOUSQUET et de ne pas différer de rendre compte des importants ouvrages dont il s'agit.

M. CHAUMELIN a la parole pour faire un rapport sur les ouvrages calligraphiques de M. PAPI. Après avoir retracé les époques où la calligraphie fut en honneur et avoir soutenu qu'elle est tombée bien injustement dans le discrédit; après avoir fait remarquer les grands avantages attachés à cet art, sous bien des points de vue, M. le rapporteur parle d'un Album de 25 planches et d'un grand dessin exécuté à la plume représentant le *Christ en Croix* et il lui paraît, par ses bons exemples, que M. PAPI opérera une véritable révolution dans l'enseignement de l'écriture.

Le but de ce calligraphe distingué est évidemment de réunir dans les mêmes modèles les principes de la calligraphie et ceux du dessin. Ces deux combinaisons ne sauraient manquer d'amener les meilleurs résultats. M. CHAUMELIN s'arrête particulièrement sur les planches qui ont le plus frappé son attention, puis il raconte que l'auteur s'est vu forcé de discontinuer son œuvre dans l'impossibilité où il a été de faire face aux frais considérables qu'entrainaient ses publications; ce que l'on conçoit aisément quand on sait que l'exécution des 25 planches soumises à l'appréciation de notre compagnie, n'a pas coûté moins de *quarante mille francs*. Le procédé employé pour fixer les planches de l'Album calligraphique est la gravure sur pierre, ce qui a

dû être préféré pour plusieurs raisons; rien n'a été négligé, en fait de soins et d'argent pour atteindre à la perfection des vingt-cinq planches en question.

A défaut d'encouragement pécuniaire, dit M. Chaumelin, il convient d'accorder à M. Papi une haute récompense honorifique. Déjà une médaille d'argent lui a été décernée par notre Société. Mais depuis cette époque, 8 planches nouvelles ont été ajoutées à l'Album et si l'on considère que M. Papi a introduit à Marseille une importante industrie qui y était inconnue, celle de la *gravure sur pierre*, il y a lieu de lui voter une médaille de vermeil grand module, en faisant des vœux, ajoute M. le rapporteur, pour que cette récompense l'encourage à compléter son œuvre par la publication des 15 planches dont il a déjà exécuté les dessins et les ornements calligraphiques.

Le rapport écouté avec intérêt est renvoyé à la commission des récompenses.

La parole est ensuite à M. Léopold Menard pour rendre compte d'une brochure que vient de publier sous ce titre : *l'Espagne en* 1860, M. Léon Vidal, membre correspondant. C'est une remarquable analyse de l'Etat politique, de l'administration, de la législation, des institutions économiques, de la statistique générale de la péninsule hispanique. L'auteur a voulu nous faire connaître l'organisation réelle de l'Espagne de nos jours. Son livre tout statistique ne peut donc qu'être bien accueilli parmi nous.

M. L. Vidal nous montre ce pays s'efforçant de prendre sa place dans le monde moderne, familier avec tous les rouages de cette machine compliquée dont l'ensemble constitue le gouvernement d'une grande nation. L'auteur nous initie ensuite à tous les détails de l'organisation sociale en Espagne; des chapitres spéciaux sont consacrés au gouvernement proprement dit, à la législation, à toutes les branches de la haute administration et des secours publics...

M. le rapporteur propose d'adresser des remercîments à notre correspondant pour son excellente communication, et, à raison de l'intérêt particulier qui s'attache, dans notre ville, aux questions manufacturières, industrielles et commerciales, d'insérer par extrait dans notre Recueil, les documents fournis par M. Vidal sur l'industrie, le commerce et la navigation.

Ce rapport est vivement applaudi, et plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Président lève la séance.

Séance du 10 mai 1860.

Présidence de M. A. Lucy.

Le procès-verbal de la séance du 12 avril est lu et adopté.

La correspondance présente 1° une lettre de M. Borde qui, forcé de partir ce matin pour Paris, a adressé le rapport que la Société de statistique l'avait chargé de faire sur l'invention des pavés mosaïques de M. Amand-Carreton, et qu'il regrette, conséquemment, de n'avoir pu communiquer lui-même à la séance d'aujourd'hui.

2° Une lettre de l'Institut historique et géographique de l'empire du Brésil, séant à Rio-Janeiro qui annonce l'envoi d'une caisse de brochures publiées par cet Institut, sous le titre de *Revue triennale*. Les formalités pour obtenir la permission de débarquer ces brochures importées par les trois mâts français *Eulalie*, actuellement dans le port de Marseille, ont été commencées, mais bientôt suspendues, parce que la Société de statistique aurait eu à payer des droits trop onéreux. Pour applanir cette difficulté, M. le Secrétaire a demandé l'affranchissement de ces droits, à M. Gasc, Directeur des douanes, et cette demande a été accueillie en faveur de la science et du pays, de telle sorte

qu'il nous a été donné de confier actuellement à la garde de M. le Conservateur-bibliothécaire, 1° la collection des ouvrages dont il s'agit, soit soixante et onze volumes ou brochures écrites en langue portugaise et ayant pour titre : *Revista trimensal do instituto historico e geographico do Brazil, fundado no Rio de Janeiro debaixo da immediata proteccaò de S. M. I.* O Senhor D. Pedro II.

2° Deux volumes intitulés : *Novo orbe serafico brasilico ou chronicp dos frades menores do provincia do Brasil, por Fr. Antonio de Santa Maria Jaboatau.* Impressa em Lisboa em 1761, e reimpressa por ordem do Instituto historico e geografico Brasileiro — Rio de Janeiro, 1858.

3° Une brochure in-4° publiée sous ce titre : *Oblacao do Instituto historico e geographico brasileiro a memoria de seu Presidente honorario o senhor Dom Affonso Augusto Primogenito de suas magestades imperiaes. — Rio de Janeiro,* 1847.

Sont encore déposés sur le bureau pour être conservés dans la Bibliothèque de la Société : 1° le n° 3, mars 1860, du *Journal d'agriculture de la Côte-d'Or.*

2° Le douzième volume de la *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.*

3° *Institut impérial de France.* — Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission des antiquités de la France, par M. Léon Renier, lu dans la séance publique annuelle du 2 décembre 1859.

La correspondance étant dépouillée, M. Guys prend la parole pour rendre compte de sa mission au Congrès des délégués des Sociétés savantes. Notre collègue se loue fort de M. de Caumont qui, l'ayant reconnu en sa qualité de mandataire de notre compagnie, le fit placer au bureau et le présenta à M. Boulatignier, Conseiller d'Etat, Président, qui le fit asseoir à sa droite. M. Guys que des affaires avaient fait arriver à Paris, vers la fin du Congrès, n'a assisté qu'à

quelques-unes des discussions qui ont eu lieu. Les discours qu'il a entendus avaient pour objet l'éducation publique des enfants des deux sexes dans les campagnes et elle était appréciée au point de vue de chaque orateur ; l'un d'eux a demandé que l'instruction agricole qui n'était recommandée que sous une forme facultative par la loi de 1856, devînt obligatoire.

Une proposition intéressante pour Marseille a été mise en avant ; il s'agissait des engrais et notamment des tourteaux dont il se fait une exportation considérable ; ce qui en élève le prix. On proposait de remédier à ce mal par l'établissement d'un plus fort droit à la sortie ; la question, longtemps débattue, a été mise aux voix et repoussée par l'opinion trouvant que le commerce est assez chargé d'entraves. L'intérêt particulier l'a ainsi emporté sur l'intérêt général. Notre collègue put dire que le prix des tourteaux s'élevait effectivement de 10 à 18 fr. les 100 kil. pendant le temps qu'on prépare les terres pour les semailles et que l'exportation est bien certainement la cause qu'on n'en emploie plus du moment qu'il devient trop cher.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture du rapport de M. Borde sur les procédés de M. Armand-Carreton qui, ayant reçu une médaille de bronze, à la séance publique de notre Société, s'est mis une seconde fois sur les rangs, en vue de faire apprécier des perfectionnements qu'il prétend avoir apportés à la fabrication de ses pavés mosaïques.

M. Borde rappelle que les procédés dont il s'agit ont été examinés d'une manière complète par M. Carpentin dans son rapport du 18 septembre 1858. Mais depuis cette époque, rien ne constate un progrès notable, le fabricant a rempli ses promesses données alors, mais rien de plus. En conséquence, M. le rapporteur soutient qu'accorder aujourd'hui une nouvelle médaille à M. Carreton, ce serait refaire ce qui a été fait en 1858, et M. Borde ne voit pas

qu'on doive agir ainsi, mais il pense que la Société de statistique, tout en renouvellant les éloges que le fabricant mérite, doit l'encourager à persévérer dans une voie qui rendra un jour de grands services aux arts, à l'industrie, dont les progrès motiveront dès lors la nouvelle récompense qu'il sollicite.

Ces conclusions sont adoptées par la Société.

La parole est à M. Sapet pour rendre compte d'un grand ouvrage sur la Statistique de l'assistance publique en France, de 1842 à 1853, publié par M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. L'analyse d'un pareil travail, dit M. Sapet, si l'on voulait la faire complète, serait presque aussi longue que le travail lui-même, attendu que tout se résumant en chiffres, il faudrait les copier presque tous ou courir le risque d'amoindrir leur éloquence et leur clarté par des raisonnements confus ;

Reduit à ne présenter qu'un rapide aperçu des nombreux et intéressants documents renfermés dans cet ouvrage, M. le rapporteur nous met évidemment dans l'impossibilité de jouer, dans les limites très circonscrites d'un simple procès-verbal, le rôle d'analyste. Mais il ne nous a pas moins donné une idée satisfaisante de cette œuvre essentiellement statistique et a démontré aisément que l'enquête de 1853 est à dater de 1842, bien supérieure aux précédentes par l'exactitude, la variété et l'intérêt des renseignements quelle contient.

En finissant, M. Sapet qui n'a dit que du bien de cet important travail, considéré comme un monument administratif, aurait, pourtant, désiré voir totalisées les sommes annuellement affectées aux dépenses des divers services de l'assistance publique pour en embrasser l'ensemble d'un seul coup-d'œil.

Il aurait désiré aussi que l'on eut pu produire un aperçu quelque approximatif qu'il fut, de toutes les sommes

prélevées par la charité au profit des malheureux, en dehors des services mentionnés dans cet ouvrage, le compte-rendu de la charité officielle.

Ce rapport captive l'attention de l'assemblée, mais, au sujet des réflexions qui le terminent, une discussion s'élève à laquelle prennent part MM. Second-Cresp, Chabrier, A. Lucy, L. Menard, Mortreuil, P.-M. Roux et de laquelle il résulte qu'il n'est pas facile de connaître les résultats de la charité privée, car elle voile souvent ses actes et qu'on ne pourrait, conséquemment, exiger que jusques à un certain point que l'on donnât des renseignements positifs à cet égard.

En résumé cet ouvrage que nous savons avoir été fait sous la direction de notre collègue, M. A. Legoyt, chef de division de la Statistique générale de France, prouve jusques à la dernière évidence que dans aucun temps et dans aucun pays, aucun gouvernement ne s'est plus occupé que le gouvernement actuel de notre patrie, de l'amélioration du sort moral et matériel des classes déshéritées de la fortune.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 21 juin 1860.

Présidence de M. Mortreuil, Vice-Président.

Le procès-verbal de la séance du 10 mai est lu et adopté sans réclamation.

M. Mortreuil, Vice-Président, communique un rapport consigné dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*, publiée sous les auspices du Ministre de l'instruction publique et des cultes. Ce rapport a été fait sur les tomes

XIX et XX du Répertoire de nos travaux, par M. L. FIGUIER, Secrétaire de la section des sciences du Comité impérial des travaux historiques, etc.

Après avoir analysé ces deux volumes et avoir cité les auteurs des principaux articles. M. le rapporteur s'est exprimé ainsi : « la section des sciences pensera sans doute que cette « société (la Société de statistique de Marseille) répond parfaitement à son titre, et que les travaux qu'elle publie « sont appelés à rendre à la science des services fort sé« rieux dans ce genre particulier d'études. »

On passe à la correspondance : lettre de M. LUCY qui s'excuse de n'avoir pu assister à la séance de ce soir.

Lettre de M. FEAUTRIER, qui dans l'impossibilité, pendant toute la belle saison, de continuer à s'occuper des recherches entreprises pour satisfaire à la demande de M. le ministre de l'instruction publique, relative au dictionnaire géographique de la France, se voit forcé de se démettre de la présidence de la commission chargée de cet ouvrage pour le département des Bouches-du-Rhône ; il promet, toutefois, la continuation de sa collaboration et l'envoi des documents qu'il a réunis lui-même.

M. le Secrétaire perpétuel dit que le Conseil d'administration a déjà désigné pour diriger, comme président, les travaux de la Commission, M. MORTREUIL qui en était le Secrétaire et qui, par suite de cette décision, cède la plume à M. FAMIN.

Lettre de M. MOURIER, procureur impérial à Marseille, qui sur l'invitation de M. le garde des sceaux, nous transmet un exemplaire de chacun des comptes généraux de l'administration de la justice criminelle et de la justice civile et commerciale, pendant l'année 1858, pour être déposé à la bibliothèque de la Société de statistique. Ces deux volumes sont immédiatement remis à M. SEGOND-CRESP, Conservateur-bibliothécaire.

Circulaire de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, qui communique le plan d'un nouvel ouvrage sous le titre de *Description scientifique de la France*. D'après ce plan, il y aura à décrire successivement chaque département sous les rapports géologique, zoologique, botanique, météorologique et statistique.

M. le Ministre demande pour ce travail le concours de notre Société et adresse un exemplaire des instructions que la commission instituée pour s'occuper de la coordination des documents recueillis, a composées suivant les vues de Son Excellence.

Il est décidé de renvoyer au Conseil d'administration le soin de répartir entre tous les membres qui résident dans les Bouches-du-Rhône, les différentes sections de cette œuvre nationale.

Lettre de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes qui, faisant actuellement le catalogue de sa bibliothèque et désirant combler les lacunes de ses collections, voudrait compléter les publications de notre compagnie. Or, elle n'a reçu que notre procès-verbal de la séance publique de 1853. Il y aurait donc évidemment quelques difficultés à lui faire (ainsi qu'elle nous le recommande) parvenir ces publications par l'intermédiaire de Son Exc. M. le ministre de l'instruction publique. Notre Société est d'avis de lui demander une autre voie pour les lui acheminer toutes en une fois et avec sûreté.

Il lui sera réclamé en même temps ses publications en échange.

Lettre de M. Mulsant, membre correspondant, à Lyon, qui, en sa double qualité de Secrétaire archiviste de deux Sociétés savantes de cette ville, adresse en leur nom, 1° trois volumes intitulés : *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, 7me vol. (classe des lettres), 8e et 9e (classe des sciences.)

2° *Annales des sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'industrie*, publiées par la Société impériale d'agriculture, etc. de Lyon, (tom. 2 et 3. — 3e série.)

Lettre de M. AMAND-CARRETON qui, ayant su que dans un rapport fait sur son industrie, à la Société, M. BORDES ne lui avait pas été favorable, réitère sa demande d'une nouvelle récompense, qu'il croit méritée par les résultats obtenus de la réunion de ses efforts suivant les conclusions tout à fait encourageantes d'un premier rapport fait par M. CARPENTIN. On sait que celui-ci, après lui avoir fait décerner une médaille de bronze, à la dernière séance publique, lui a fait entrevoir une récompense supérieure si le succès usuel et l'introduction dans le commerce couronnaient son industrie et la signalaient au nombre des découvertes utiles.

Nonobstant les motifs mis en avant par M. AMAND-CARRETON pour prouver qu'il avait réalisé ce qu'on attendait de lui, la Société passe à l'ordre du jour, n'ayant pas à revenir, du moins aujourd'hui, sur sa décision prise conformément au rapport de M. BORDE.

Lettre (datée du 20 avril 1860) de M. Jean GISTEL, professeur des sciences naturelles, à Ratisbonne, qui sollicite le titre de membre correspondant, et adresse pour l'obtention de ce titre, diverses productions écrites en Allemand : une imprimée à Lanshut, intitulée, *Münschòfen in Riederbohemm als minerabade kurort in erdkundlich — naturwissens chaftlicher, historisch — statisticher und medizinisch pharmako dynamiscker Beziehung, gafehilder von prof, dr* J. GISTEL. Lanshut. — Une feuille ayant pour titre : *Einladung zur subscription aut das nueste wert der Berfuffons : system der deutschen Katarakten, etc, — Statuten des münschener vereins für naturkunde uebergebenam stiftungsfeste, in mai 1849 von G. Tilesius, — Tiis, encyclopàdische Beitschrist vorzüglichfür naturgeschichte, physiologie, etc.*

Sont encore déposés par le Secrétaire perpétuel, indépendamment des ouvrages; brochures, annoncés ci-dessus :

1° *Société des antiquaires de la Morinie. — Bulletin historique*, 9me année, 33me livraison, janvier, février, mars 1860.

2° *Annuaire de la société météorologique de France*, tom. 6 et 7, 1858 et 1859 ; 1re partie : tableaux météorologiques, feuilles 1 et 4. — 2me partie, Bulletin des séances ; feuilles 21 et 25.

3° *Journal d'agric. de la Côte-d'Or*, n° 4, avril 1860.

4° *Tribune artistique et littéraire du midi*, 3me année, n° 12, décembre 1851. — n° 1, janvier 1860.

5° *Rendi conti delle adunanze delle Academia dei georgofili di Firenze* (juillet et août 1859.)

6° *Revue horticole, etc.*, nos 67 et 68. — janvier février 1860.

7° *Notice sur M. Constant Huber*, par M. Dupuis, membre correspondant, à Orléans.

M. L. Ménard présente, au nom de M. Michel, une Statistique des plantations à Marseille, qu'il considère comme un travail assez intéressant, et M. le Président charge une commission composée de M. Menard, lui-même, qui la présidera et de MM. Flavard et Gouirand de faire un rapport sur ce travail.

L'ordre du jour appelle en premier lieu un rapport, par M. Famin, sur un mémoire de M. l'abbé Magloire Gyraud, et intitulé : *documents relatifs à la construction du maître autel de l'église de St-Maximin, exécuté par Joseph Lieutaud et notice sur ce sculpteur.*

Organe d'une commission spéciale, M. Famin dit que ce mémoire contient la biographie de Joseph Lieutaud, né à la Ciotat, en 1644, qui montra de bonne heure de grandes dispositions pour la sculpture, dispositions qu'il a justifiées par beaucoup d'ouvrages qu'il a laissés et dont M. le

Rapporteur signale les principaux, notamment l'autel de St-Maximin qu'on a mal à propos attribué à d'autres sculpteurs.

Quant au mémoire, M. Famin dit qu'il témoigne de toute l'érudition de l'auteur et intéresse beaucoup sous le double rapport historique et statistique; il pense, en un mot, ainsi que ses collègues, MM. Segond-Cresp et Bousquet, membres de la Commission que les documents que ce travail convient, seront accueillis avec faveur.

La parole est ensuite à M. L. Menard pour la lecture d'une Statistique de la mendicité dans le département des Bouches-du-Rhône.

L'heure avancée n'a permis de lire de ce travail que la première partie. Mais ce qui en a été communiqué a été écouté avec une attention soutenue, et a fait vivement désirer d'en connaitre la suite. Nous n'entreprendrons pas d'entrer ici dans les détails d'un travail qui intéresse à un si haut degré la statistique de notre localité, et qui, non seulement est peu susceptible d'analyse, mais sera, du reste, vu son importance, inséré en entier dans le Recueil des actes de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 12 *juillet* 1860.

Présidence de M. Mortreuil, Vice-Président.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin, M. Le Secrétaire dépouille la correspondance ; elle présente une lettre de M. Charles Pontani qui soumet au jugement de la compagnie un travail manuscrit sur la topographie et les agrandissements successifs de Marseille jusques à la dernière enceinte sous le règne de Louis xiv.

M. E. Flavard à qui l'auteur s'est particulièrement adressé, dit quelques mots sur ce travail qui lui paraît digne à divers points de vue de fixer l'attention de la Société, et d'être, conséquemment, le sujet d'un rapport : une Commission spéciale, chargée de celui-ci, est composée de MM. Mortreuil, Famin et Segond-Cresp.

Sont ensuite déposés sur le bureau pour être confiés à la garde de M. le Conservateur-bibliothécaire, les travaux imprimés suivants :

1° *Le tome* VIII *de l'Annuaire de la Société météorologique de France*, 1860. — 2e partie; Bulletin des séances, feuilles 1, 4.

2° Société industrielle d'Elbeuf; *Bulletin des travaux*, année 1859.

3° *Rendi conto delle cure ed operazione eseguite del dottor Luigi Felici di Ancona, chirurgo condotto in Santar concello, nel biennio* 1856-57.

4° *Notice sur le Dacus oleæ; vulgairement connu sous le nom de Mouche de l'olivier* et sur les moyens de détruire cet insecte malfaisant, par Norbert Bonafous, membre correspondant, à Aix (Bouches-du-Rhône).

5° *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe* — 2me série, tome VII. 15me volume de la collection 1860.

6° *Rendiconti della R. accademia economico agraria dei georgofili di Firenze*, 4 fascicules, 1859 et 1860.

7° *Notes pour servir à l'histoire des épizoïques*, etc., par Jean-Paul Coinde, de Lyon.

8° Programme des prix proposés par l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, la lecture, par M. Gouirand, au nom d'une commission composée de lui, de MM. Flavard et Menard, d'un rapport concernant des considérations sur les plantations publiques dans les villes et en

particulier dans la ville de Marseille, par M. Michel (de St-Maurice), inspecteur des plantations de la ville, etc.

La Commission a jugé très favorablement ce mémoire qui lui a paru mériter d'être inséré dans le Répertoire des travaux de la Société, mais avec la suppression de quelques passages dont l'impression n'est pas indispensable en ce sens que ce ne sont guères que des redites qui pourraient servir seulement à l'intelligence du reste du travail, si ce reste ne présentait pas toute la clarté et la précision désirable.

Le rapport ci-dessus étant adopté, il est décidé de consigner par extrait dans le Recueil des actes de la Société de statistique le mémoire de M. Michel.

L'ordre du jour amène ensuite le rapport, par M. Toulouzan, sur diverses brochures écrites en Allemand et dont l'auteur, M. le dr Jean Gistel, a témoigné le désir d'être reçu membre correspondant de notre Société.

M. Toulouzan, retenu chez lui par des affaires pressantes, a fait parvenir son rapport à M. le Secrétaire perpétuel qui en donne lecture. Il s'agit d'abord de quelques opuscules mentionnés seulement parce que M. le rapporteur a tenu à remplir complètement son mandat; ils ont pour but de faire connaître 1° les Statuts de la Société d'histoire naturelle de Munich, fondée par le dr Gistel (G. Tilerius), 2° la fondation aussi par le même d'un journal d'histoire naturelle l'*Isis*, et 3° un prospectus pour la souscription à un ouvrage intitulé : *Système des chutes d'eau de l'Allemagne, notamment de la Bavière, de l'Autriche, de Salzbourg, de la Styrie et de la Suisse avec des observations hydrographiques sur les lacs, les sources, les étangs et les marais, etc.* A. Deggendorf, (Basse-Bavière) le 20 avril 1858.

M. Toulouzan signale enfin le principal des ouvrages de M. Gistel qui nous l'offre plus particulièrement, car il y a écrit de sa main sur la première page : A la Société impériale

de statistique de Marseille, son très respectueux serviteur : Dr Jean Gistel, surnommé Tilesius, Ratisbonne, le 20 avril 1860. Remarquons, en passant, que ce surnom, l'auteur se l'est donné, suivant l'usage de beaucoup de savants d'une autre époque.

Description scientifique, historico-statistico et medico-pharmaceutique des bains d'eau minérale de Munchshofen, dans la Basse-Bavière, tel est le titre de l'ouvrage complet et consciencieux sur lequel M. le rapporteur fixe particulièrement l'attention de ses collègues, et lequel est divisé en trois parties où sont successivement exposés la topographie et l'histoire naturelle de la contrée — la découverte de la source d'eau minérale etc. — la description des promenades et des excursions qui sont à la portée des baigneurs — la balnéographie, c'est-à-dire la description de l'établissement au point de vue purement médical, etc, etc. — des rapports de médecins ou personnes attachées à cet établissement — un appendice contenant les hauteurs des différents points au-dessus du niveau de la mer, et la table des différences magnétiques de quelques localités. M. le rapporteur entre dans des détails sur ces diverses parties ; mais il regrette de ne pouvoir pousser plus loin son analyse, vu l'importance des sujets traités ; il espère, toutefois, que ce qu'il a raconté de cet ouvrage suffira pour en faire apprécier la valeur et il conclut à ce que le titre de membre correspondant, ambitionné par M. Gistel, soit décerné à cet estimable docteur et professeur.

Le rapport de M. Toulouzan, ne donnant lieu à aucune discussion, est mis aux voix et adopté. En conséquence, on procède, par voie de scrutin secret, à la nomination de M. Gistel. Ce candidat réunit tous les suffrages et M. le président le proclame membre correspondant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 9 août 1860.

—

En l'absence de M. le Président, M. Mortreuil, Vice-Président, ouvre la séance.

Lecture par M. Sapet, Vice-Secrétaire, d'une lettre de M. P.-M. Roux, Secrétaire-perpétuel, qui lui fait savoir, que retenu chez lui pour cause de maladie, il ne pourra pas assister à la séance de ce jour.

M. Chaumelin, lit un rapport élogieux sur un ouvrage d'Algèbre de M. Casimir de Paul

Il n'y a plus rien à l'ordre du jour ; M. le Président lève la séance.

Séance du 27 septembre 1860.

—

En l'absence de M. le Président, M. Mortreuil, Vice-Président, occupe le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet 1860, est lu par M, le Secrétaire-perpétuel et adopté par la Société, sans réclamation.

Puis, il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 9 août, rédigé par M. Sapet, Vice-Secrétaire de la Société. Ce procès verbal est également adopté mais avec une légère modification.

Après ces deux lectures, M. Jubiot dit que notre honoré collègue, M. L. Menard, vient de perdre son frère et qu'il faudrait lui témoigner toute la part que la Société prend à sa douleur.

M. le Secrétaire qui se proposait de parler dans le même sens, est persuadé que chaque membre en particulier

assistera aux obsèques du défunt, et il fait remarquer que le jour même où la Société avait à adresser de sincères félicitations à M. L. MENARD, pour avoir été nommé récemment Chevalier de la légion-d'honneur, elle s'est vue dans la douloureuse nécessité d'avoir aussi à lui faire un compliment de condoléance.

On passe à la correspondance : lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, qui nous informe que, par arrêté du 39 août dernier, il a décidé, sur la proposition du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, qu'une subvention dont S. E. a fixé le chiffre à trois cents francs, serait attribuée à la Société de statistique de Marseille.

M. le Ministre demande le nom du membre de la Société, qui devra être chargé de toucher cette somme.

M. le Secrétaire perpétuel répondra à Son Excellence que les sommes destinées à la compagnie, sont d'ordinaire perçues par son trésorier ; que c'est donc au nom de M. LIONS, trésorier actuel, que le mandat des dits 300 fr. devra être ordonnancé.

Lettre de M. le docteur François Mendez-ALVARO, médecin, membre correspondant à Madrid, qui communique un mémoire imprimé en langue espagnole et sous ce titre : *la Lepra en Espana a mediados del siglo XIX, su etiologia y su profilaxia ; memoria presentada a la real academia de medicina y cirurgia de Madrid for su Socio de numero* D. Francisco Mandez-Alvaro, d.-m. et c., Madrid, 1860.

L'auteur ayant appelé l'attention de notre Société sur ce travail qu'il croit de quelque utilité sous le rapport de l'hygiène publique, M. FLAVARD est chargé d'en rendre compte.

Sont ensuite déposés sur le bureau et confiés à la garde de M. le Bibliothécaire les ouvrages suivants :

1° *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, tome 17me, 1re, 2e et 3e livraisons.

2° *Journal d'agriculture de la Côte-d'Or*, etc., nos 6, 7 et 8 — juin, juillet et août (33e année, 3e série, tome 5.)

3° *Annuaire de la Société météorologique de France*, tome 8 — 1860. 2e partie : bulletin des séances, (feuilles 5, 8 juillet.) — 3e partie : nouvelles météorologiques (feuilles 1 à IX.)

4° *Bulletin archéologique et historique de la Charente*, année 1859 — 3e trimestre,

5° *Rapport du médecin des épidémies sur les maladies qui ont régné dans l'arrondissement de Rouen*, pendant l'année 1859 ; par M. VINGTRINIER, etc.

6° *L'Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne, n° 7, mai 1860.

7° *Revue horticole des Bouches-du-Rhône*, etc., nos 71 et 72, mai et juin 1860.

8° *Bulletin des travaux de la Société impériale de médecine de Marseille*, n° 3, juillet 1860.

9° *Revista trimensal do Instituto historico, geografico e ethnographico do Brasil*, fundado no Rio de Janeiro ; tome XXII, 3e et 4e trimestre, Rio Janeiro 1859.

L'ordre du jour appelle en premier lieu le rapport de M. MORTREUIL, sur un travail ayant pour sujet la topographie et les agrandissements successifs de Marseille jusques à la dernière enceinte, sous le règne de LOUIS XIV.

M. PONTANI, dit M. le rapporteur, a distingué sept époques qui ont donné lieu à autant d'agrandissements successifs.

1° Fondation de la colonie originaire phocéenne ; 2° Nouvelle ville résultant de l'adjonction de toute la population de Phocée, 60 ans après la première émigration ; 3° Troisième ville nécessitée par suite de l'augmentation de la population dont l'accroissement est favorisé par le commerce.

Ces trois villes auraient eu une enceinte particulière. M. PONTANI a déterminé le périmètre de chacune d'elles, mais

aucun texte n'appuye cette conjoncture qui est, au contraire, contredite par les probabilités, et les monuments sur lesquels l'auteur s'est appuyé pour tracer ces enceintes, sont d'une époque trop moderne pour qu'on puisse avoir égard à leur position.

M. Pontani admet qu'après la mort du médecin Crinas, qui légua à Marseille la somme nécessaire pour reconstruire ses murs, les Marseillais ne se contentèrent pas de réparer l'enceinte existante, mais qu'ils firent procéder à un nouvel agrandissement. Ce fait qui se serait passé sous le règne de Néron, est également dénué de toute preuve et rien n'établit qu'à cette époque les Marseillais aient agrandi leur cité.

Il admet encore que les Romains étendirent la ville vers le Nord-Ouest; qu'il se forma de ce côté une cité exclusivement romaine, dans laquelle furent établis plusieurs monuments, tels que théâtres, temples, amphithéâtres, dont quelques vestiges existent encore, lesquels furent détruits par les Evêques, en haine du paganisme. Si quelques textes fort douteux peuvent faire admettre que les Romains eurent dans Marseille un *pretorium*, rien n'autorise à penser qu'ils y établirent une ville spéciale, et surtout que cette ville fut munie de monuments considérables et importants dont il ne resterait aucune trace. Quant à l'accusation que M. Pontani fait contre les évêques et sur la manière dont ils exercèrent leur autorité, elle est le résultat d'une erreur évidente. Si Charles d'Anjou et plus tard la reine Jeanne achetèrent à prix d'argent le pouvoir que l'autorité ecclésiastique exerçait sur une partie de la ville, ce ne fut pas pour faire cesser ce que cette autorité pouvait avoir de rigoureux, mais pour parer aux inconvénients qui résultaient du morcellement de la juridiction dans la cité et qui était une entrave continuelle aux relations qui devaient s'établir entre les habitants d'une même ville.

M. Pontani n'a connu aucun des documents authentiques

d'après lesquels vers le milieu du XIIIe siècle, il fut fait à la cité une nouvelle enceinte qui n'agrandit la ville que d'une seule rue, depuis le coin des Augustins jusqu'au haut du Cours. L'étude de ces documents lui aurait enseigné aussi que ses trois villes prévotale, épiscopale et vice-comtale, n'étaient point séparées par des murs, mais que les limites en étaient déterminées au moyen de témoins et d'actes écrits qui existent encore de nos jours.

Enfin, comme M. PONTANI l'avance, il n'a point été fait d'enceinte dans le cours du XIVe siècle.

En résumé, ajoute M. le rapporteur nous devons regretter que tant de soins et de peine aient été pris pour arriver à des résultats presque toujours erronés et à des conjonctures imaginaires. L'auteur n'a fait qu'une étude superficielle des textes anciens et a complétement négligé ceux du moyen-âge. Comme archéologue il a entièrement méconnu le caractère des monuments qu'il a eu l'occasion d'examiner, et il a fondé sur les données qu'il s'est créé à lui-même des systèmes inadmissibles. Enfin, il y a, dans l'ensemble du travail de l'auteur une telle absence de méthode qu'il est difficile de le suivre dans ses raisonnements et de bien saisir sa pensée. Il n'y a qu'une chose dont il faut savoir gré à l'auteur, c'est sa bonne volonté.

Après ce rapport écouté avec une attention soutenue, M. FLAVARD demande la restitution à M. PONTANI de son travail auquel il tient d'autant plus qu'il n'en possède pas de copie, et qu'il serait trop long et très difficile de le refaire tel qu'il a été présenté.

La Société ne voit pas d'inconvénient à rendre ce travail et charge M. FLAVARD lui-même d'en faire la remise à M. PONTANI.

La parole est en second lieu à M. Henry GUYS pour lire une notice qu'il a composée sur la vie et les ouvrages de M. Joseph AGOUB.

C'est en s'étayant de témoignages importants, en citant textuellement des passages qui attestent le mérite d'Agoub comme écrivain sérieux, poète distingué, historien supérieur, que M. Guys en a tracé une biographie attrayante dont la lecture ne pouvait que captiver l'attention de l'auditoire. Aussi a-t-elle été jugée digne d'être consignée en entier dans le Recueil des travaux de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 11 octobre 1860.

Présidence de M. A. Lucy.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre.

On passe à la correspondance; elle présente une lettre de M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, qui accuse réception et remercie la Société de deux exemplaires du 21e volume du Répertoire de nos travaux.

Sont ensuite déposés sur le bureau et confiés à M. le Conservateur-bibliothécaire les ouvrages dont voici les titres :

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente (année 1859, 4me trimestre.)

Société des antiquaires de la Morinie — Bulletin historique (9me année, 34, 35 et 36e livraisons — avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1859.)

Revue horticole des Bouches-du-Rhône, etc., (no 73, 74, juillet et août 1860.)

Une collection en langue néerlandaise des observations météorologiques pendant les années 1858 et 1859, adressée par M. Buys-Ballot, membre correspondant, à Utrecht.

Mémoire de M. de la Bretonniere sur la digue, la rade et la position de Cherbourg, documents redigés en 1778, 1780 et 1790, imprimés à Cherbourg en 1796 et réimprimés à Valognes, en 1860.

L'ordre du jour appelle en premier lieu le rapport par M. H. Guys sur deux volumes in-folio, relatifs à une statistique de l'Espagne. Cet ouvrage, n'offrant presque partout que des chiffres, et, par cela même, peu susceptible d'analyse, a pourtant été analysé par M. Guys, mais d'une manière tellement succincte que pour en donner une idée, force nous est de retracer textuellement le rapport. « Cette statistique, dit M. le rapporteur, est divisée en deux parties :

La première intitulée, *Nomenclature des villes en* 1857, est le cadastre de l'Espagne.

Des tableaux qui n'emploient pas moins de 995 pages en présentent les éléments suivants :

49 provinces, 496 districts, 9,355 municipalités, 3 millions 550,786 familles inscrites,

15,464,340 habitants. Ceux-ci se divisent en

18,693 réunions de maisons et fermes de 12 à 50 ind^s.

16,753	populations de	50	à	200	habitants.
10,031	»	200	à	1,000	»
1,624	»	1,000	à	2,000	»
740	»	2,000	à	4.000	»
341	»	4,000	à	10,000	»
72	»	10,000	à	20,000	»
16	»	20,000	à	40,000	»
5	»	40,000	à	70,000	»
1	»	70,000	à	100,000	»
2	»	100,000	à	150,000	»
2	»	150,000	et au-dessus.		

Ce qui produit un total de 48,220 agglomérations ou centres de population.

D'après le plan suivi pour ce cadastre, chaque province a exigé autant de tableaux qu'elle comptait de districts ou ressorts de justice, et ces tableaux accompagnés chacun d'un résumé, ont été divisés en sept colonnes pour recevoir les titres ci-après :

1° Noms des municipalités, 2° noms des lieux qui en dépendent, 3° qualifications de ces lieux, 4° nombre des familles inscrites, 5° nombre des habitants, 6° total des familles, 7° total des habitants.

Les lieux sont classés selon leur importance, en villes, bourgs, villages, hameaux, fabriques, métairies, fermes, églises, hôtelleries, etc.

La seconde partie (deuxième volume) contient un dénombrement plus détaillé des habitants par nature, sexe, état civil et âge. Ainsi, dans la province de Alava, qui comprend trois districts et 90 municipalités, ses 96,398 habitants sont subdivisés comme suit : sexe masculin ; nationaux établis 47,989, de passage 1841 ; étrangers établis 143, de passage 43 ; total 50,016 dont 28,633 célibataires, 18,893 mariés, 2,490 veufs.

Sexe feminin : nationales établies 45,515, de passage 783; étrangères établies domiciliées 71, de passage 13 ; total 46 mille 382 dont 24,149 filles, 18,598 mariées et 3,635 veuves.

Le résumé général auquel j'emprunte ces chiffres, contient, en outre, 16 colonnes de subdivisions par rangs d'âges depuis moins d'un an jusqu'à 95 ans et j'observe que si dans cette province d'Alava, la personne la plus âgée de sa population n'a pas dépassé cette dernière catégorie, dans celle de Cadix, la plus méridionale de l'Espagne, 9 hommes et 11 femmes sont allé au-delà de 100 ans.

D'après le rang que tient chaque province, en raison de ses habitants, celle de Barcelone qui en compte 713,734 est la plus importante et celle d'Alava, qui a été la première selon l'ordre alphabétique, est la dernière sous le rapport

numérique, n'ayant, ainsi qu'il a été dit, qu'une population de 96,398 individus.

Comme capitale, Madrid avec 281,170 habitants tient le premier rang et Soria qui n'en compte que 5,191, tient le dernier.

Les 49 provinces sont également comparées entre elles au point de vue de l'étendue qui pour tout le royaume est de 50,703,600 kilomètres carrés. Ainsi celle de Badajoz dont la surface est de 2,249,900 kilomètres, est la plus considérable, et celle de Guipuscoa avec ses 188,480 kilomètres se trouve être la moins importante.

Le travail qui nous occupe aurait pu présenter des résultats plus intéressants. Mais en considérant qu'il a, en quelque sorte, inauguré la science de la Statistique en Espagne, nous devons lui reconnaître un certain mérite, car à l'étendue des pouvoirs et des instructions qui accompagnent le décret royal, établissant la commission de statistique, il est facile de juger des nombreuses difficultés qu'il a fallu surmonter pour former les chiffres qui remplissent les très nombreux tableaux présentés.

Il est, toutefois, à regretter qu'au lieu des seize subdivisions d'âges, et d'autres détails aussi peu notables, on n'ait pu classer les habitants par profession; ce qui eut été plus utile. Mais il s'agit, je le repète, d'un commencement et ce n'est jamais par des essais qu'on arrive à la perfection.

Je crois, en conséquence, que la Société jugera à propos de charger son Secrétaire perpétuel de témoigner à M. le comte de Ripalda, que nous avons eu l'avantage de posséder dans l'une de nos réunions, que les ouvrages rédigés sous sa direction, sont très appréciés par notre compagnie et qu'elle sait gré à son honorable correspondant, d'avoir bien voulu les lui faire connaître.

Le contenu et les conclusions de ce rapport étant adoptés, on procède, par voie de scrutin, à l'élection des membres

du Conseil administratif pour l'année 1861, après avoir, toutefois, rappelé que tous les fonctionnaires sortants sont rééligibles, à l'exception du président et qu'il n'y a pas lieu de s'occuper de la nomination du Secrétaire qui est perpétuel.

Le résultat du scrutin est que le Conseil d'administration se trouve ainsi composé, pour l'année 1861 :

MM. Mortreuil, Président.
Sapet, Vice-Président.
P.-M. Roux, Secrétaire perpétuel.
L. Menard, Vice-Secrétaire.
Chaumelin, Annotateur de la 1re classe.
Bousquet, C. id. de la 2e classe.
Gouirand, id. de la 3e classe.
Segond-Cresp, Conservateur-Bibliothécaire.
Lions, Trésorier.

Séance du 8 novembre 1860.

Présidence de M. A. Lucy.

Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 1860, est lu et adopté sans réclamation.

La correspondance présente une lettre de M. le Secrétaire de la Société des sciences, etc., de Manchester, qui témoigne le désir de cette Société de recevoir en échange de ses travaux ceux de notre compagnie, et qui indique les moyens de faciliter les relations de part et d'autre. Cette proposition est accueillie favorablement.

Sont déposés sur le bureau par M. le Secrétaire-perpétuel et remis immédiatement à M. le Conservateur-Bibliothécaire, les ouvrages dont voici les titres :

1° *Annuaire de la Société météorologique de France* (3e partie, nouvelles météorologiques, feuille 2e, 1860.)

2° *Annuaire* idem, (tom. 8, 2me partie — Bulletin des séances, feuille 9-12, 1860.)

3° Un fascicule *d'Observations météorologiques* faites dans les Pays-Bas. (Envoi de M. Buys-Ballot, Directeur de l'Observatoire royal néerlandais, à Utrecht.)

4° *L'Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne, nos 8 et 9, 1860.)

5° *Journal d'agriculture de la Côte-d'Or*, etc., (23me année — 3e série, tome v. n° 9. — septembre 1860.)

6° *Rapport général des travaux du Conseil d'hygiène et de salubrité du département des Bouches-du-Rhône* (du 1er août 1855 au 31 août 1859. — Marseille 1860.)

7° *La nation Druse, son histoire, sa religion et ses mœurs*, (in-8° 1860.) par M. Henry Guys.

8° *Tribune artistique du midi*, octobre 1860.

9° *Remarques pouvant servir à régler les horloges et les montres ;* par M. Ollivier, d'Aix.

La correspondance étant épuisée, l'ordre du jour appelle la communication, par M. Casimir Bousquet, de quelques observations sur un travail de M. de Malarce, travail inséré dans le *Journal de la Société de statistique de Paris*, (n° de septembre 1860) et ayant pour titre : *Moralité comparée des diverses parties de la France, d'après la criminalité.*

Ce travail tendant à représenter le midi de la France, et notamment le département des Bouches-du-Rhône, comme le plus immoral, M. Bousquet s'est attaché à démontrer, en ce qui concerne ce département, que l'accusation de M. de Malarce n'était pas fondée, ses calculs étant inexacts.

Notre collègue est parti de ce point que la population de Marseille représentant à peu près la moitié du chiffre de la population du département des Bouches-du-Rhône, c'était précisément sur notre ville que retombait en grande partie la mauvaise réputation que l'auteur de l'article en question avait cru pouvoir donner aux Marseillais. Or, parmi notre

population, a dit avec raison M. Bousquet, l'élément étranger domine dans une très-grande proportion. C'est donc cet élément qui fournit le plus grand nombre d'accusés et de criminels traduits devant la Cour d'assises d'Aix. Or, il faudrait, pour calculer avec précision, tenir un compte exact du lieu de naissance de chaque accusé. C'est ce que M. de Malarce n'a point fait ; il s'est également mépris sur le caractère des Provençaux qu'il a représentés comme violents et enclins au crime, tandis que les auteurs anciens et modernes s'accordent à reconnaître leurs excellentes qualités d'esprit et de cœur.

En terminant, M. Bousquet exprime le vœu de voir M. de Malarce, refaire son travail et y introduire les modifications suivantes :

1° Désigner les lieux de naissance des individus traduits devant les Cours d'assises de tous les départements, afin d'assigner à chaque département la part exacte qui lui incombe au point de vue de la criminalité.

2° Tenir compte du degré d'instruction des accusés et de la condition sociale à laquelle ils appartiennent ;

3° Etablir la moyenne de l'âge de chacun d'eux ;

4° Indiquer la nature des crimes et le degré d'atrocité déployé par les criminels.

En procédant d'après ces diverses considérations, il est évident qu'on parviendrait à former une étude statistique des plus remarquables et des plus précises sur la moralité de la France.

Par l'attention et l'intérêt avec lesquels les remarques de M. Bousquet ont été écoutées, on a pu juger du plaisir qu'elles ont fait à l'assemblée.

La parole est ensuite à M. P.-M. Roux pour développer une proposition tendant à modifier la délibération relative à l'amende imposée aux membres du Conseil d'administration, qui, sans motifs reconnus légitimes, n'assistent pas aux

séances du Conseil. M. le Secrétaire soutient que mieux vaudrait supprimer cette amende que de ne pas la prendre au sérieux, car elle a été éludée ou est devenue quelquefois un sujet de contestation.

M. Vaucher rappelle les motifs qui lui firent demander dans le temps d'accorder un jeton à tout conseiller présent à chaque séance du Conseil d'administration; ce qui lui avait paru devoir rendre plus assidus tous les membres de ce Conseil. Il rappelle ensuite l'amende qui fut proposée par M. Flavard, et, si cette amende ne devait pas être maintenue, il est d'avis de rayer du tableau des membres du Conseil, ceux qui sans excuse valable n'auraient pas été présents à trois séances.

Une discussion s'engage entre MM. Lucy, Segond-Cresp, Vaucher, E. Flavard, le Secrétaire perpétuel et il en résulte cette délibération prise à l'unanimité par la Société :

1° Les Conseillers continueront de recevoir, chacun, présent à chaque séance, un jeton de bronze de la valeur d'un franc, cinquante centimes.

2° Le conseiller qui, sans motif légitime, n'assistera pas à une séance, paiera, comme par le passé, l'amende d'un jeton de même valeur;

4° Tout membre du Conseil, dont, sans raison reconnue valable, l'absence à trois séances consécutives, aura été constatée, sera rayé du tableau des conseillers et remplacé par la Société. Le scrutin, pour effectuer ce remplacement. sera porté à l'ordre du jour de la séance où il devra avoir lieu.

Enfin, M. le Secrétaire perpétuel, après avoir fixé l'attention de la Société sur l'impossibilité où elle est de tenir une séance publique cette année, parce qu'elle n'a à couronner aucun travail de statistique envoyé au concours ouvert par elle pour l'année courante, propose l'ajournement de la séance solennelle au premier semestre de l'année prochaine,

et la reproduction du programme des prix pour rappeler aux concurrents l'esprit dans lequel il a été conçu.

Prenant en considération les observations qui viennent d'être faites, la Société ajourne sa séance publique de 1860, à l'année 1861, laisse à son Conseil d'administration le soin de modifier, s'il y a lieu, le programme de 1858, et, le reconnaissant d'avance tel qu'il doit être présenté par le Conseil qui se réunira, à cet effet, le mardi 13 de ce mois, décide que ce programme sera imprimé comme arrêté dans la séance particulière d'aujourd'hui 8 novembre 1860.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune nouvelle proposition n'étant faite, M. le Président lève la séance.

Séance du 20 décembre 1860.

—

PRÉSIDENCE DE M. A. LUCY.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre 1860, on passe à la correspondance :

Lettre de MM. les directeur et secrétaire du Muséum d'histoire naturelle de Paris, qui, organes des professeurs administrateurs de ce Muséum, accusent réception et remercient notre Société de la collection complète du Répertoire de ses travaux, ajoutant que ce présent a été accueilli avec beaucoup de reconnaissance.

Lettre du Président de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, qui annonce l'envoi d'un numéro récemment publié par cette Société avec les mémoires de laquelle il demande que la nôtre fasse un échange complet de ses travaux, et, dans la supposition d'une réponse affirmative, il s'empressera de nous adresser les onze numéros qui ont précédé celui de 1859.

Les membres sont unanimes pour accepter cette proposition, persuadés des avantages qui résultent sous beaucoup

de rapports, des communications que les Sociétés savantes établissent entre elles.

Lettre de M. Carpentin qui, ne pouvant plus, à cause, dit-il, de la diminution graduelle de ses forces corporelles, continuer d'assister à nos réunions, le soir à l'heure tardive où elles ont lieu, donne sa démission de membre actif et exprime le regret de se séparer de ses collègues. Cette retraite devant laisser un grand vide dans la Société, il a fallu que plusieurs membres donnassent l'assurance que M. Carpentin est souvent malade et presque toujours valétudinaire, au point d'être réduit à éviter toute espèce de fatigue, surtout le soir, pour que sa démission ait été acceptée. En conséquence, M. le Secrétaire est chargé de lui témoigner, combien il est pénible à ses collègues de ne pouvoir plus le compter parmi leurs collaborateurs et qu'ils n'oublieront pas les bons services qu'il a rendus à la compagnie.

La correspondance manuscrite présente, en outre, en premier lieu, un rapport de M. G.-A. Pawilowski, professeur de mathématiques, au sujet de l'acclimatation, dans nos contrées, du Dekkelé à épi fusiforme.

Rappeler que l'an dernier une commission fut nommée par notre Société pour constater l'acclimatation de cette plante exotique cultivée à Marseille, mais qu'elle ne put donner son avis sur ce sujet, la plante n'ayant alors pas atteint sa maturité; démontrer que cette année la maturité de la plante en a assuré l'acclimatation; entrer dans des détails sur l'utilité de cette graminée; parler de ses avantages, et appuyer de certaines citations ce qu'il en dit, tel est le but que s'est proposé M. Pawilowski. Avec de la farine des graines du Dekkelé et de la farine de froment, mêlées, à parties égales, il a fait faire du pain et des biscuits qu'il soumet à l'appréciation de l'Assemblée. Il se propose d'en faire confectionner avec de la farine seule de Dekkelé, et, déjà, il a cédé à un brasseur pour faire de la biére, des

graines qu'il a recueillies, en 1860. Dès qu'il aura obtenu ces nouveaux produits, il les soumettra à la Société de statistique.

Il finit par faire cette remarque que la culture du Dekkelé étant très facile ; que cette plante pouvant venir dans les lieux maigres, sablonneux et montagneux, et donner une grande quantité de graines, elle serait une précieuse ressource agricole dans bien des localités, et en temps de disette.

Plusieurs membres, notamment ceux de la Commission, conviennent que les essais de M. Pawilowski ont été plus heureux cette année. Mais, pour que l'on puisse obtenir des résultats tout à fait concluants, il est nécessaire d'étudier en grand cette plante, les terrains qui lui conviennent et les produits qu'elle peut donner.

M. Pawiloswki sera donc engagé à poursuivre ses études d'une manière plus étendue, déjà commencées et continuées avec persévérance, mais sur une trop petite échelle.

En second lieu, une notice intitulée: *Observations sur les allumettes phosphoriques*, a été adressée, sous forme de lettres, par M. G. Pascal, à M. le Secrétaire qui demande s'il doit en faire la lecture; quelques membres sont d'avis d'en renvoyer l'examen au Conseil d'administration, pour la soumettre ensuite à la Société, s'il le juge convenable. Cette manière de voir est partagée par presque toute l'Assemblée, non seulement parce qu'il est question d'un travail qui n'a pas été mis à l'ordre du jour, mais parce que déjà la compagnie s'est occupée d'un pareil sujet.

M. le Secrétaire soutient qu'il est des vérités que l'on ne saurait trop reproduire, surtout quand il s'agit de prévenir des accidents graves. Or, M. Pascal a ajouté à des choses connues, la description d'un instrument qu'il appèle *garde-feu* et qui, destiné à obvier à des accidents, mérite quelque attention.

Le renvoi de la notice au Conseil est mis aux voix et adopté.

Sont ensuite déposées sur le bureau et confiées à la garde de M. le Conservateur-bibliothécaire les productions imprimées suivantes :

1° *Annuaire de la Société météorologique de France*, — 3me partie. — Nouvelles météorologiques (feuille 3) — septembre 1860.

2° Idem — tome septième — 1859 — 2me partie — Bulletin des séances feuilles 26-30 — novembre 1860.

3° *Recueil agronomique, industriel et scientifique*, publié par la Société d'agriculture de la Haute-Saône — tome huitième — nos 1, 2, 3 et 4.

4° *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, tome IV — Beauvais 1859.

5° *Société d'agriculture, des belles lettres, sciences et arts de Rochefort. — Travaux* — année 1859-60. (1re série) Rochefort, 1860.

6° *L'Agronome praticien, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne* — n° 10 novembre 1860.

7° Une brochure ayant pour titre : *Salon marseillais* de 1860 par Marius Chaumelin, rédacteur en chef de la *Tribune artistique et littéraire du midi.*

L'ordre du jour appelle la suite de la lecture du travail de M. L. Menard sur la mendicité dans le département des Bouches-du-Rhône ; notre honoré collègue rappelle les chiffres de la statistique décennale qu'il a fait connaître dans la première partie de sa lecture, et les conséquences qui en découlent en tout ce qui touche la condition des mendiants, leur origine, leur moralité, etc.; il retrace les chiffres qui ont démontré que les mendiants, presque tous étrangers au sol, appartiennent aux classes les plus dangereuses de la société et il pense avec raison qu'on doit regarder comme

un bienfait toutes mesures tendant à en purger le pays.

L'auteur parle du dépôt de mendicité des Bouches-du-Rhône, en donne l'historique, en expose le régime intérieur, l'administration, les dépenses ; il explique comment on a été conduit à en faire un établissement exclusivement repressif et comment l'institution a trouvé dans cette condition essentielle la force et la vitalité qui ont manqué si souvent aux établissements de ce genre.

Abandonnant ensuite ce qui a trait à la statistique locale, M. L. Menard termine son travail par des considérations générales déduites des expériences faites dans les Bouches-du-Rhône ; il établit, d'après des faits péremptoires, par lui relevés, que l'extinction de la mendicité bien différente du problème du paupérisme, est une œuvre qu'il est désirable de voir se généraliser dans tout l'Empire ; qu'il n'est pas aussi impossible que certains esprits peuvent se le figurer ; que le but ne saurait être atteint qu'en modifiant à ce sujet quelques points de la législation, en séparant complètement la question de la repression de celle de la bienfaisance publique, et en établissant pour la repartition des charges un ordre de choses analogue à celui qui existe déjà pour les aliénés.

Après avoir demandé une ligue générale contre les mendiants de profession, M. Menard invoque les paroles du Christ qui a annoncé qu'il y aurait toujours des pauvres à soulager ; ces pauvres, il les distingue avec soin du mendiant et il forme des vœux pour que l'esprit de charité chrétienne s'étende de plus en plus, non pour réaliser la chimère de la suppression de la misère, mais pour secourir chaque jour celle-ci d'une manière plus fraternelle et plus efficace.

M. le Secrétaire prend ensuite la parole pour faire au nom d'une commission spéciale un rapport oral sur un mémoire de M. Blancard, proposé pour le titre de membre actif et qu'il a présenté à l'appui de sa candidature. Ce

travail modestement intitulé : *Essai sur les Archives départementales*, en est un historique abrégé, ou plutôt leur statistique, depuis leur origine jusqu'à ce jour.

Nées à l'époque de la formation des départements, les archives ont succédé à des dépôts assez bien tenus, existant auprès des juridictions et administrations civiles, ainsi qu'auprès des maisons religieuses, etc. — La loi du 5 novembre 1790 n'accorda que 15 jours à ces dépôts pour faire à l'administration de chaque département la remise de toutes les pièces qu'ils contenaient. Si l'on sait ainsi précisément l'origine des archives actuelles ou modernes, il n'en est pas de même de celles dites anciennes, deux parties distinctes qu'il ne faut pas confondre. En 1807, le Gouvernement chercha par une enquête à connaître l'étendue des richesses historiques du pays. Mais le résultat de cette enquête ne fut pas satisfaisant et ce ne fut que de 1817 à 1820 que l'on compta cinq départements, parmi lesquels était celui des Bouches-du-Rhône, ayant chacun un archiviste qui remplit sérieusement ses fonctions; de 1820 à 1830, un seul archiviste fut nommé; ce fut pour le département du Haut-Rhin. Mais de 1836 à 1837, le nombre en fut porté à 11 et, dans la seule année de 1839, 28 services départementaux furent pourvus d'archivistes. En 1841, un document que l'auteur s'empresse de produire, c'est-à-dire un rapport adressé au Roi par M. le Ministre de l'intérieur, fut remarqué par des notions intéressantes à différents égards et quant à l'origine des archives anciennes civiles.

C'est de l'année 1841 que date l'organisation actuelle. Dès lors ont eu lieu des améliorations sensibles dans le personnel et des dispositions matérielles; les élèves des écoles des Chartes, ayant remplacé de vieux archivistes moins actifs, n'ont pas peu concouru à la mise en ordre, à la prospérité, en un mot, des archives départementales. Je borne ici, dit M. P.-M. Roux, je ne dirai pas mon analyse, (car il s'agit

d'un travail nullement susceptible d'être analysé) mais mon rapide exposé.

Ce travail ne se compose que de chiffres, de dates, de citations, que pour être exact, dans mon récit, il faudrait rapporter textuellement. Toutefois, un tableau statistique mis sous les yeux de la Société concernant les dépenses occasionnées par les archives départementales, m'a fait faire quelques remarques; je me contente de parler de la disproportion qui existe dans les traitements du personnel, eu égard à l'importance comparée de certains départements. Ainsi, pour les Bouches-du-Rhône dont les archives, que je sache, ne sont pas de beaucoup inférieures à celles du nord qui reçoit un traitemeut de 10,400 fr. et a 5 employés, on n'alloue que 4,700 fr. et on n'accorde que 2 employés. Cette comparaison peut être faite encore avec d'autres départements dont les traitements ne sont pas moindres de 5000, 6000 et 7000 fr. Mais il faut s'attendre à ce que l'on régularise cet état de choses, et il me semble que ce serait justice.

Si, après avoir considéré le candidat, l'un des meilleurs élèves de l'école des Chartes, au point de vue des talents dont il a suffisamment fait preuve, je jette un coup-d'œil sur ses qualités personnelles, j'ai hâte de dire que sous ce rapport encore il a droit à notre haute estime et qu'il mérite de nous appartenir dès ce jour comme membre actif. En conséquence, je conclus pour son admission, au nom de la Commission dont je suis l'organe.

Ce rapport tout favorable, fait désirer à l'assemblée que le travail qui en a été l'objet, soit consigné en entier dans le Répertoire des travaux de la Société.

On procède ensuite, par voie de scrutin, à la nomination du candidat qui, ayant réuni tous les suffrages, est proclamé membre actif de la Société, par M. le Président, et personne ensuite ne demandant la parole, la séance est levée.

TABLEAU

DE L'ORGANISATION DES COMMISSIONS

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE.

en 1860.

—

PREMIÈRE SECTION.

STATISTIQUE PHYSIQUE.

Cette section est divisée en six commissions.

Commission de topographie.

MM. Bordes, Gentet, Toulouzan et Vaucher.

Commission de météorologie.

MM. Dugas, Pirondi et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'hydrographie.

MM. Bordes, P.-M. Roux, de Marseille, et Sapet.

Commission de géologie.

MM. Flavard, Toulouzan et Vaucher.

Commission de botanique.

MM. Gouirand, Lions, A. Lucy et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission de zoologie.

MM. Dugas, Jubiot, Pirondi et P.-M. Roux, de Marseille.

DEUXIÈME SECTION.

STATISTIQUE POLITIQUE.

Cette section est divisée en neuf commissions.

Commission de division politique et territoriale.

MM. Bordes, Gentet, Hornbostel et Vaucher.

Commission de population.

MM. Chabrier, Feautrier, Natte et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'histoire.

MM. Chaumelin, Feautrier, H. Guys, Mortreuil, Segond-Cresp et Timon-David.

Commission d'organisation politique et administrative.

MM. Chabrier, Chirac, A. Lucy, Sapet et Vaucher.

Commission des institutions.

MM. Chirac, Feautrier, Léopold Menard, P.-M. Roux, de Marseille et Timon-David.

Commission des travaux publics.

MM. Bordes, Gentet, Toulouzan et Vaucher.

Commission des établissements industriels.

MM. Boisselot, Chabrier, Duprat, Natte, Prou-Gaillard et Sapet.

Commission de nécrologie.

MM. Chaumelin, H. Guys et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission de législation.

MM. Hornbostel, Lions, Mortreuil et Segond-Cresp.

TROISIÈME SECTION.

STATISTIQUE INDUSTRIELLE.

Cette section est divisée en cinq commissions.

Commission d'agriculture.

MM. Lions, A. Lucy, Prou-Gaillard et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'industrie.

MM. Bordes, Chabrier, Duprat, Sapet et Toulouzan.

Commission de commerce.

MM. Guys, Natte et Prou-Gaillard.

Commission de navigation.

MM. Natte, Sapet et Toulouzan.

Commission des finances.

MM. Chabrier, Chirac, Lions, A. Lucy et L. Menard.

— Une quatrième section a pour objet la réunion, en un seul corps, des travaux des diverses commissions.

Ce sont les trois annotateurs qui forment une vingtième commission, la seule dont la quatrième section se compose. Elle est chargée de la coordination des travaux des autres commissions, sous la direction du Secrétaire-perpétuel de la Société.

TABLEAU DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE,

Au 31 décembre 1860.

La Société de statistique de Marseille se compose de Membres honoraires, de Membres actifs et de Membres correspondants. Elle a, en outre, un Conseil d'administration composé de tous les fonctionnaires, pris parmi les Membres actifs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1860.

MM. A. Lucy, O. ✡, C. ✠, Président; Mortreuil, ✡, Vice-Président; P.-M. Roux, de Marseille, ✠, ✠, C. ✡, C. ✠, Secrétaire-perpétuel et Archiviste; Sapet, Vice-Secrétaire; L. Menard, ✠, Annotateur de la première classe; Chaumelin, Annotateur de la deuxième classe; Gouirand, Annotateur de la troisième classe; Segond-Cresp, Conservateur-bibliothécaire; Lions, Trésorier.

MEMBRES HONORAIRES.

Président d'honneur, Mgr le Prince de JOINVILLE *(Nommé Membre honoraire, en 1831, devenu Président d'Honneur, le 3 mai 1843.)*

—

MEMBRES D'HONNEUR DE DROIT — *(Délibération du 7. juillet 1853.)*

MM. Le Général commandant la 9me division militaire.
Le Sénateur, chargé de l'administration du département des Bouches-du-Rhône (M. de MAUPAS.)
Le Maire de la ville de Marseille.

—

MEMBRES HONORAIRES.

2 novembre 1830.

MM. Le baron DUPIN (CHARLES), G. ✠, Membre de l'Institut et d'autres Sociétés savantes, à Paris.

5 mai 1831.

REYNARD (ELISÉE), C. ✡, ex-Maire de Marseille, ex-Pair de France, Membre honoraire de la Société de médecine de Marseille, etc., place Noailles, 49.

9 janvier 1834.

MIGNET, ✡, Conseiller d'Etat, Membre de l'Institut, Directeur-archiviste au ministère des affaires étrangères, etc., à Paris.

4 septembre 1834.

MOREAU (CÉSAR), de Marseille, ✡, Membre de plusieurs corps savants, à Paris *(Correspondant, en 1830.)*

LAURENCE (JEAN), ✡, Directeur-général des contributions directes, etc., à Paris.

Le baron TREZEL, ✡, Général de division, à Paris.

Le baron de St-JOSEPH, ✡, Général de division, à Paris.

8 *septembre* 1836.

MM. MÉRY (Louis), Professeur à la Faculté des lettres d'Aix, Membre des Académies de Marseille et d'Aix, Inspecteur des monuments des Bouches-du-Rhône et du Gard, Correspondant de la Société des sciences du Var, à Aix. *(Membre actif, en* 1827.*)*

7 *décembre* 1837.

SÉBASTIANI (Vicomte Tiburce), O. ✻, Général de division, à Ajaccio.

De MAZENOD (Charles-Joseph-Eugène), Evéque de Marseille, Sénateur, O. ✻, Commandeur des ordres des SS. Maurice et Lazare et membre honoraire de la Société de médecine de Marseille, au Palais épiscopal.

5 *janvier* 1844.

D'HAUTPOUL (le Comte), G. O. ✠, Général de division, grand Référendaire du Sénat, à Paris.

7 *mars* 1844.

AUTRAN (Paul,) ✻, Secrétaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, Correspondant de l'Académie de Lyon, de la Société géographique de Paris, rue Venture, 23 *(Membre actif, en* 1836 *.)*

22 *décembre* 1846.

BEUF (Jean-Baptiste-François-Alban), Employé de la garantie en retraite, Membre de la Société française de statistique universelle, du XIVme Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, à Alger *(Membre actif, en* 1827.*)*

4 *novembre* 1847.

FALLOT (Frédéric-Auguste-Gustave), Membre du XIVe Congrès scientifique de France. à Cette *(Membre actif, en* 1834.*)*

SAINT-FERRÉOL (Jn-Ls-Jph.), Liquidateur des douanes, en retraite, place St-Michel, n. 5, *(Membre actif, en* 1827.*)*

6 juillet 1848.

MM. BOUIS (Jean-Jacques), Juge au tribunal civil de Marseille, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, rue des Princes, 20. *(Membre actif, en* 1829.*)*

7 septembre 1848.

HUGUET (Simon-Théodore), ✡, ex-Commissaire de la Monnaie, Membre du XIVe Congrès scientifique, rue du Muguet, 19 *(Membre actif, en* 1837.*)*

7 décembre 1848.

DE CAUMONT (Arcisse), C. ✡, O. ✠, ✠, Fondateur du Congrès scientifique et de l'Institut des provinces de France, Président général de plusieurs sessions de ce Congrès, Membre de l'Institut, du Conseil général de l'Agriculture, d'un grand nombre d'autres corps savants, à Caen *(Membre correspondant, en* 1844.*)*

FRESLON (Alexandre), Avocat général à la Cour de cassation, ex-Ministre de l'instruction publique et des cultes, etc., à Paris.

GUILLORY aîné, ✡, Président de la Société industrielle d'Angers et du Congrès des vignerons français, Secrétaire général de la XIe session du Congrès scientifique de France, etc., à Angers *(Correspondant, en* 1843.*)*

MOREAU DE JONNÉS (Alexandre.) Membre de l'Institut de France et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Paris *(Membre correspondant, en* 1839.*)*

12 avril 1849.

LACROSSE, ex-ministre des travaux publics, à Paris.

4 octobre 1849.

DE FALLOUX, ex-ministre de l'instruction publique et des cultes, à Paris.

8 novembre 1849.

PASSY (Hippolyte-Philibert,) ✡, ancien officier de cavalerie, ex-Ministre des finances, Membre de l'Institut de France, à Paris.

6 *décembre* 1849.

MM. VALZ (Jean-Felix-Benjamin), ✻, Directeur de l'Observatoire, Membre de l'Institut, du XIVmeCongrès scientifique, etc., à l'Observatoire impérial de Marseille. *(Membre actif en* 1839.*)*

28 *février* 1850.

DE SULEAU (Louis-Ange-Antoine-Elisée), C. ✡, C. ✻, Sénateur, membre correspondant des Académies de Metz et de Dijon, etc., rue du Bac, 58, à Paris.

1er *août* 1850.

VILLENEUVE (Hippolyte-Benoit, Comte de), ✡, Ingénieur en chef des mines, Prefesseur d'agriculture à l'école impériale des mines, Membre de plusieurs corps savants, à Paris. *(Membre actif, en* 1831.*)*

12 *septembre* 1850.

LERAT DE MAGNITOT (Albin), Membre des Sociétés archéologiques de Sens et de Châlons-sur-Saône, à Auch.

17 *décembre* 1850.

COSTE (Pascal) ✡, ✻. Architecte et Professeur de dessin, Membre de l'Académie de Marseille, et du XIVe Congrès scientifique, cours Saint-Louis, 4. *(Membre actif, en* 1828, *correspondant, en* 1839, *redevenu actif, en* 1842.*)*

3 *avril* 1851.

HECQUET (Antoine-Charles-Félix), C. ✡, C. ✻, C. ✠, Général de division en retraite, Membre honoraire de la Société de médecine de Marseille, à Paris.

5 *février* 1852.

LEFEBVRE-DURUFLE, O. ✻, Sénateur, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

4 *mars* 1852.

MATHÉRON (Philippe-Pierre-Emile), ✡, Ingénieur civil, Membre de l'Académie de Marseille et d'autres corps savants, Secrétaire de la Section des sciences naturelles du XIVe Congrès scientifique, membre correspondant de l'Institut des provinces de France, rue de la Paix, 17 bis, à Marseille *(Membre actif, en* 1831.*)*

3 *novembre* 1853.

MM. VANHALL (Floris-Adrian), Ministre d'Etat de S. M. le Roi des Pays-Bas, décoré de la grande croix du Lion néerlandais, de l'ordre du Faucon Blanc de Saxe-Weimar-Elsenach, de l'ordre russe de l'Aigle polonais, de l'ordre de la branche Ernestine de la maison de Saxe, de l'ordre de Léopold de Belgique, lauréat de la Société de littérature de la Hollande, Membre de la Société des Sciences à Harlem, de celle de littérature hollandaise à Leyde, de celle d'agriculture des deux provinces de la Hollande, et de beaucoup d'autres corps savants, à la Haye.

13 *avril* 1855.

THIEBAUT (Nicolas-Alphonse), Docteur en médecine, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, de la Société de Médecine de Marseille et du Comité médical des Bouches-du-Rhône, de la Commission de surveillance du dépôt de mendicité de ce département, et Membre de la délégation cantonale d'instruction primaire, Administrateur de la Caisse d'Epargne, allées de Meilhan, 78.

7 *août* 1856.

BAUSSET-ROQUEFORT (Jean-Baptiste-Gabriel-Ferdinand, Marquis de) O. ✡, O. ✠, Lauréat de l'Institut, Membre de la Société d'agriculture et du commerce du Var, et d'autres corps savants, rue Sala, 4, à Lyon. *(Membre correspondant, en* 1851.*)*

5 *février* 1857.

MÉLIER (François). C. ✡, C. ✠, C. ✠, Docteur en médecine, ex-Président de l'Académie impériale de médecine, Médecin consultant de l'Empereur, Inspecteur-général des établissements sanitaires, Membre du Comité consultatif d'hygiène publique, de la Société de médecine de Paris, Président de la Société d'hydrologie, Membre honoraire du Comité médical des Bouches-du-Rhône, Correspondant de l'Académie de Bruxelles, de la Société de médecine de Marseille, etc., rue des Saints-Pères, 8, à Paris, *(Membre correspondant, en* 1850.*)*

22 *août* 1857.

MM. MARCOTTE (Edme-Marie-Antoine), ✡, Directeur des douanes, Membre de l'Académie de Marseille, des Assises scientifiques d'Aix, ex-Président de la Société artistique des Bouches-du-Rhône, à Strasbourg *(Membre actif, en 1849)*.

3 *décembre* 1857.

CLOQUET (Jules), O. ✠, Docteur en médecine, Médecin consultant de l'Empereur, Membre de l'Institut, de l'Académie impériale de médecine et d'un grand nombre d'autres corps savants, à Paris.

MEMBRES ACTIFS.

26 *avril* 1827.

MM. ROUX (Pierre-Martin), de Marseille, ✡, Commandeur de plusieurs ordres, décoré de médailles civiques, lauréat de diverses sociétés savantes, Docteur en médecine, Médecin du service sanitaire, Membre de l'Académie des sciences, ancien Président de la Société de médecine et du Comité médical des dispensaires, Fondateur et Président perpétuel du Comité médical des Bouches-du-Rhône, Administrateur de la Caisse d'épargne, de la Société de bienfaisance de Marseille, Secrétaire général de la XIVe session, et vice-Président général de la XVe, de la XVIe, de la XIXe, de la XXIIe, de la XXIVe, de la XXVe et de la XXVIIe sessions du Congrès scientifique de France, Sous-Directeur de l'Institut des provinces et Président des Assises scientifiques du Sud-Est de la France, Inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments, Membre honoraire et correspondant de beaucoup d'autres corps savants, rue Montgrand, 12.

19 *décembre* 1833.

MM. FEAUTRIER (Jean), Secrétaire de la mairie de Marseille, du Comité d'instruction primaire, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, de la Société française pour la conservation des monuments, rue Montgrand, 26.

1er *avril* 1841.

TOULOUZAN (Philippe-Auguste), Chef de bureau à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Secrétaire de la Section des sciences naturelles de la XIVme session du Congrès scientifique de France, rue St-Jacques, 82.

9 *mai* 1844.

HORNBOSTEL (Charles), Avocat, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, allées des Capucines, 25.

3 *juillet* 1845.

MORTREUIL (Jean-Anselme-Bernard), ✻, Juge de paix, Membre de l'Académie, de la Commission de surveillance de l'Asile des aliénés, de la Société française pour la conservation des monuments, Secrétaire de la section d'archéologie de la XIVe session du Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, boulevard Gazzino, 3.

16 *avril* 1846.

PROU-GAILLARD (Dominique-Louis-Auguste), Négociant, Membre de la XIVe session du Congrès scientifique de France, place St-Michel, 44.

12 *février* 1849.

NATTE (Charles), Membre de divers corps savants, rue Montgrand, 31 *(Membre actif, en* 1827, *, correspondant en* 1844, *de nouveau Membre actif.)*

VAUCHER-CRÉMIEUX (Jean-Marc-Samuel-Louis), ✻, ✠, Architecte, Lieutenant-colonel du Génie à l'Etat-major fédéral, Membre de la Société des Arts, de celle d'industrie et de la Société d'utilité publique de Genève, Architecte de la résidence impériale, à Marseille, rue Montgrand, 60.

7 juin 1849.

MM. DUGAS (Pierre-Alexis-Théodose), ✻, ✠, Docteur en médecine, Président de la caisse d'épargne, Membre de la Société de médecine de Marseille, du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de plusieurs autres Sociétés savantes, rue Sylvabelle, 15.

1er août 1850.

GENTET (Victor-Marius), Agent voyer du premier arrondissement des Bouches-du-Rhône, Secrétaire de la Société d'agriculture de ce département, Lauréat de l'Académie de Marseille, rue des Petits-Pères, 22.

3 octobre 1850.

SAPET (Antoine-François-Lazare), Inspecteur de l'octroi de Marseille, etc., boulevard du Muy, 47.

3 février 1853.

GUYS (Henry-Pierre-François), O. ✻, Chevalier de divers ordres, Consul en retraite, Membre de plusieurs corps savants, rue Dragon, 24. (*Correspondant, en* 1844, *devenu membre actif.*)

28 novembre 1853.

SECOND-CRESP (Paul-Jean-Baptiste-Théodore), Avocat, Membre de la Société d'horticulture de Marseille, du Congrès scientifique de France, de la Société française pour la Conservation des monuments, et des Assises scientifiques d'Aix, rue Moustier, 15.

14 décembre 1853.

FLAVARD (Eugène-Jean-Pierre-Noel), Docteur en médecine, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de la Société impériale de médecine de Marseille, rue des Petits-Pères, 40.

2 février 1854.

PIRONDI (Sirus-Primus-François-Simon), ✻, ✠, Docteur en médecine, Professeur de l'Ecole de médecine, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et des Sociétés de médecine de Paris, Marseille, Montpellier, Londres,

Edimbourg, Bruxelles, Hambourg, Madrid, Florence, Rome et Turin, boulevard du Muy, 47. *(Correspondant, en 1834, devenu Membre actif.)*

2 mars 1854.

MM. MENARD (Léopold-Branchu), ✡, Directeur des prisons, Inspecteur des établissements d'aliénés et de mendicité des Bouches-du-Rhône, Membre de la Commission de statistique de Marseille, rue de Lodi, 24.

1er juin 1854.

GOUIRAND (Joseph-Isidore-Eulalie), ex-Secrétaire du jury médical, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône, des Sociétés de médecine et de pharmacie de Marseille, rue de Rome, 11.

7 septembre 1854.

TIMON-DAVID (Joseph-Marie), chanoine-honoraire, Fondateur et Directeur de l'Œuvre de la jeunesse, pour les ouvriers, délégué pour la surveillance de l'instruction primaire, boulevard de la Magdelaine, 90.

3 mai 1855.

CHAUMELIN (Jean-Marie-Marius), ex-membre de l'Université, Employé des Douanes, etc., boulevard Longchamp, 29.

6 décembre 1855.

LUCY (Adrien), O. ✡, C. ✡. Receveur général des finances, ex-Président de l'Académie impériale de Rheims, Président de la Société d'horticulture de Marseille, vice-Président de la Société d'agriculture, Inspecteur des monuments historiques et vice-Président de la Société artistique des Bouches-du-Rhône, rue Sylvabelle, 105.

6 mars 1856.

CHABRIER (Ch.), ✡, Caissier de la caisse d'épargne, ex-Membre du Conseil municipal, etc., rue Lafon, 11.

3 avril 1856.

CHIRAC (Joseph-Marie-Augustin), Agent général, Caissier principal de la Caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, rue Lafon, 11.

8 *mai* 1856.

MM. LIONS (Antoine-Charles-Marie), ancien Notaire, ex-Rédacteur dans l'administration centrale des Contributions indirectes à Paris, Bibliothécaire de la Société d'horticulture de Marseille, rue Peirier 12.

6 *mai* 1858.

BORDES (Paul-Jean-Baptiste), Ingénieur civil, etc., etc., rue de Rome, 67.

6 *janvier* 1859.

BOISSELOT (Dominique-François-Xavier), ✡, Lauréat de l'Institut, etc., Compositeur de musique et fabricant de pianos, place Notre-Dame-du-Mont, 12.

DUPRAT (Anacharsis), Négociant, ayant obtenu diverses médailles pour la fabrication des bouchons à la mécanique, industrie qu'il a créée et perfectionnée, etc., rue Cassis, sur le Prado, 105.

5 *mai* 1859.

JUBIOT (Nicolas), ✡, ✠, Docteur en médecine, médecin major de 1re classe à l'hôpital militaire de Marseille, Membre titulaire de la Société impériale de médecine de cette ville et du Comité médical des Bouches-du-Rhône, etc., rue Fongate, 33.

1er *juillet* 1859.

BOUSQUET (Casimir-Gabriel), Homme de lettres, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, de la Société littéraire de Lyon, de la Société industrielle d'Angers, de l'Académie des sciences, lettres et arts de Nimes, de celle du département du Var, etc., rue St-Jacques, 68. *(Membre actif, en* 1847, *démissionnaire en juillet* 1857, *redevenu membre actif.)*

20 *décembre* 1860.

BLANCARD (Marc-Marie-François-de-Paule-Louis), Avocat, Elève de l'école des Chartes, Archiviste du département des Bouches-du-Rhône, rue du Baignoir, 19.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

24 *juillet* 1827.

MM. PIERQUIN DE GEMBLOUX, ✻, Docteur en médecine, Inspecteur de l'Université de France, Membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, à Bourges.

TRASTOUR, O. ✻, ✠, Docteur en médecine, Chirurgien principal d'armée en retraite, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Antibes.

28 *décembre* 1827.

LAROCHE, Docteur en médecine, correspondant de la Société de médecine, de Marseille, etc., à Philadelphie.

10 *avril* 1828.

JOUINE (A.-B.-Etienne), Avocat et avoué près le Tribunal de première instance, etc., à Digne.

REYNAUD (Joseph-Toussaint), ✠, Conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale, Membre de l'institut et du Conseil de la Société asiatique de Paris, de celles de la Grande-Bretagne et d'Irlande, de Calcutta, Madras, etc., à Paris.

1er *juillet* 1828.

TAILLANDIER, Avocat à la Cour de cassation, etc., rue de l'Université, 8, à Paris.

7 *août* 1828.

BARBAROUX, O. ✻, Senateur, place du Palais-Bourbon, n. 6, à Paris.

FARNAUD (Pierre-Antoine), licencié en droit, etc., à Gap.

6 *novembre* 1828.

RIFAUD (J.-J.), ✻, Homme de lettres, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

5 *juin* 1829,

MM. ROUARD (Etienne-Antoine-Benoit), ✻, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture, etc., et Bibliothécaire de la ville d'Aix, Correspondant du ministère de l'instruction publique, de la Société des antiquaires de France, de l'Académie des sciences de Turin, à Aix.

4 *février* 1830.

PRÉAUX-LOCRÉ, C. ✻, Commandant du château de Compiègne, Membre de la Société maritime de Paris, de la Société orientale, et d'autres corps savants, à Compiègne (Oise).

DECLINCHAMP (Victor), ✻, ex-Professeur des élèves de la marine, etc., à Paris

VIGAROSI, ✻, Maire de Mirepoix, Membre de plusieurs académies, à Mirepoix (Ariège.)

CLAPIER, Conseiller à la Cour impériale, à Aix, *(Nommé Membre actif, en* 1827, *devenu correspondant.)*

8 *mai* 1831.

MALO (Charles), ✻, Homme de lettres, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

7 *juillet* 1831.

De CRISTOL (Jules), Docteur ès-sciences, Professeur de géologie, à Dijon.

5 *octobre* 1831.

De BLOSSEVILLE (Ernest), Marquis, ancien Conseiller de préfecture du département de Seine et Oise, Membre du corps législatif et du Conseil général de l'Eure, Correspondant de plusieurs Sociétés savantes, à Amfréville la Campagne, près le Neuf-Bourg (Eure.)

DESMICHELS, ✻, ex-recteur de l'Académie d'Aix, à Paris.

5 *avril* 1832.

PENOT (Achille), Professeur de chimie, à Mulhouse.

7 *février* 1833.

MM. De SAMUEL CAGNAZZI (Luc), Archidiacre, Membre de plusieurs académies, à Naples.

PETRONI (Ricard), Abbé et Statisticien, chargé par le gouvernement de Naples de la direction du recensement, etc., à Naples.

19 *décembre* 1833.

ARMAND DECORMIS (Etienne-Athanase-Pierre), Médecin de l'hospice et des épidémies, Membre du Conseil de salubrité du Var, des Sociétés médicales de Marseille et de Montpellier, à Cotignac.

7 *août* 1834.

BOUCHER de CREVECŒUR de PERTHES (Jacques), ✡, Directeur des Douanes, Chevalier de l'ordre de Malte, Président de la Société d'émulation, Membre de plusieurs Académies, à Abbeville.

MILLENET, Littérateur, etc., à Naples.

QUENIN, ✻, Docteur en médecine, Juge de paix, Correspondant de la Société de médecine de Paris, des Académies d'Aix, de Marseille, des Sociétés d'agriculture de Lyon et de Montpellier, à Orgon.

LAGARDE (Alexandre-Jules), Avocat-avoué près la Cour impériale, à Paris.

4 *décembre* 1834.

WILD, Mécanicien, adjoint de la Mairie, à Montbéliard.

4 *juin* 1835.

VILLERMÉ (L.-R.), ✡, ✻, Docteur en médecine, Membre de l'Institut, de l'Académie impériale de médecine et d'autres corps savants, à Paris.

DELANOU (Jules), Géologue, à Nontroi, (Dordogne.)

2 *juillet* 1835.

COMBES (Jean-Félicité-Anacharsis), ✡, Avocat, créateur et directeur de la caisse d'épargne de Castres, Fondateur

du premier Comice agricole du département du Tarn, Membre de la Commission des prisons et de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, à Castres, (Tarn.)

MM. DUVERNOY, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, Correspondant de la Société des antiquaires de France, à Montbéliard.

FALLOT (Samuel-Frédéric), ancien notaire, Avoué, à Montbéliard.

OUSTALET, Docteur en médecine, à Montbéliard.

VIGNE (Pierre). ✡, Docteur en médecine, Médecin titulaire de l'hôpital de Phalsbourg (Meurthe).

MONTFALCON, ✡, Docteur en médecine, Correspondant de plusieurs Académies, à Lyon.

PASSERINI, Naturaliste, à Florence.

7 *avril* 1836.

GAULARD (François), Professeur des sciences physiques, naturelles et mathématiques, membre de plusieurs corps savants, à Mirecourt (Vosges.)

2 *juin* 1836.

VANDERMAELEN (Philippe), Chevalier de l'ordre de Léopold, Géographe, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles, Membre de l'Académie de cette ville, et d'un grand nombre d'autres Sociétés savantes, à Bruxelles.

7 *juillet* 1836.

DELASAUSSAYE (L.), ✡, Conservateur honoraire de la bibliothèque et Secrétaire général de la Société de Blois, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Blois.

6 *octobre* 1836.

PASCAL, Docteur en médecine, médecin militaire, Membre de plusieurs corps savants, à Bayonne.

ROUGÉ (Vicomte de), Propriétaire, à Paris.

13 *octobre* 1836.

MM. JULLIANY (Jules), ✡, Négociant, Membre de l'Académie de Marseilie, du XIVe Congrès scientifique de France, de l'Institut historique et géographique du Brésil et de plusieurs autres sociétés savantes, à Paris. *(Nommé membre actif, en 1827, devenu correspondant.)*

3 *novembre* 1836.

NANZIO (Ferdinand de), Directeur de l'Ecole royale vétérinaire de Naples, Membre de plusieurs sociétés scientifiques et vétérinaires, à Naples.

22 *décembre* 1836.

ULLOA (le chevalier Pierre,) Avocat, Juge au tribunal civil, Membre de l'Académie pontanienne, de celle de Pise et de presque toutes les sociétés économiques du royaume de Naples, à Trapani.

12 *janvier* 1836.

DOUILLIER, Imprimeur-libraire, à Dijon.

11 *mai* 1837.

DELRE (Joseph), Statisticien, à Naples.

SAUTTER (Jean-François), ✡, Pasteur, à Genève. *(Membre actif, en 1831, devenu correspondant.)*

3 *juillet* 1837.

FARIOLI (Achile), Homme de lettres, à Reggio-Modène.

JACQUEMIN L, Pharmacien, Correspondant de plusieurs sociétés savantes, à Arles.

7 *mars* 1839.

BIENAIMÉ (Irenée-Jules,) ✡, Inspecteur-général des finances, Membre de la Société philomatique, à Paris.

2 *mai* 1839.

DE SEGUR DUPEYRON, ✡ Consul de France, Correspondant de l'académie des sciences, belles lettres et arts de Marseille, à Bucharest.

4 juillet 1839.

MM. CEVASCO (Jacques), Trésorier du magistrat de santé de Gênes, Membre de la Société d'encouragement du département de Savone, à Gênes.

LAFOSSE-LESCELLIÈRE (F.-G.), Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, Membre de plusieurs sociétés médicales, à Montpellier.

8 *août* 1839.

DE MOLÉON, ancien élève de l'Ecole polytechnique, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

7 *novembre* 1839.

LOMBARD, Docteur en médecine, Membre de plusieurs sociétés médicales, à Genève.

18 *décembre* 1839.

DUPIERRIS (Martial), Docteur en médecine, Correspondant de plusieurs sociétés médicales, à la Nouvelle-Orléans.

HEYWOOD (James), Membre de la Société royale et Vice-Président de la Société de statistique de Londres, Membre de celle de Manchester, à Acresfield près de Manchester.

6 *mars* 1840.

AVENEL (Pierre-Auguste), Docteur en médecine, Membre de l'Académie des sciences, de la Société libre d'émulation de Rouen, à Rouen.

CAPPLET (Amédée), ✡, ancien manufacturier, Membre de plusieurs societés d'utilité publique, à Elbeuf.

LECOUPEUR, Docteur en médecine, etc., à Rouen.

MARCEL de SERRE (Pierre-Toussaint), ✡, Conseiller à la cour d'appel, Professeur de minéralogie et de géologie à la faculté des sciences, membre d'un grand nombre de sociétés savantes, à Montpellier.

8 *octobre* 1840.

GARCIN de TASSY (Joseph-Héliodore), ✡, Professeur à

l'Ecole spéciale des langues orientales, Membre de l'Institut et des Sociétés asiatiques de Paris, de Londres, de Calcuta, de Madras, de Bombay, à Paris.

MM. GODDE-LIANCOURT (CALIXTE-AUGUSTE), ✡, Fondateur d'un grand nombre de sociétés humaines, etc., aux États-Unis d'Amérique.

RHALLY (GEORGES-ALEXANDRE), Chevalier de la croix d'or de l'ordre royal du Sauveur, Président de la cour d'appel d'Athènes, ex-Professeur de droit commercial et recteur de l'Université Othon, Membre de la Société d'instruction primaire, à Athènes.

12 *novembre* 1840.

MASSE (ETIENNE-MICHEL), Propriétaire, Homme de lettres, Membre du XIVe Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, à La Ciotat.

7 *janvier* 1841.

KRIESIS (ANTOINE-G.) ex-ministre de la marine, Membre de la Société archéologique, à Athènes.

LARDEREL (le Comte de) Président de la section toscane de sauvetage, etc., à Livourne.

LETAMENDI (de), Consul-général d'Espagne, à Mexico.

MARTORELLI (CAMILLE de), Chambellan du Pape, Membre de plusieurs Académies, à Rome.

PRIEUR-FENZY, Banquier, etc., à Florence.

4 *mars* 1841.

DARMENTIER, Juge au tribunal civil, Président de la société humaine, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

6 *mai* 1841.

JANEZ (DON AUGUSTIN), Secrétaire de l'Académie des sciences de Barcelonne, etc., à Barcelonne.

LLOBETT (JOSEPH-ANTOINE), Président de l'Académie des sciences de Barcelonne, etc, à Barcelonne.

VIENNE (HENRI). Membre des Sociétés des sciences de Toulon, d'agriculture de Draguignan et de la morale chrétienne, de l'Athénée des Arts, à Gevray-Chambertin, département de la Côte-d'Or.

10 juin 1841.

MM. BORCHARD (Marc), Docteur en médecine, Secrétaire de la Société de médecine de Bordeaux et membre de plusieurs autres corps savants, etc., à Bordeaux.

SAUVÉ (Saint-Cyr-Louis), Docteur en médecine, Membre de la Société médicale de la Rochelle, de celle de Marseille, de la Société des sciences du département de la Charente-Inférieure, de la Société des Amis des Arts, etc., à la Rochelle.

16 septembre 1841.

BELLARDI (Louis), Naturaliste, Correspondant de plusieurs sociétés savantes, à Turin.

MAUNY DE MORNAY, Inspecteur d'agriculture, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

2 décembre 1841.

CALCARA (Pierre), Docteur en médecine, Titulaire de l'Institut royal d'encouragement, pour la Sicile, Membre de l'Académie des sciences, etc., à Palerme.

13 janvier 1842.

GUEYMARD (Emile), ✠, Ingénieur en chef des mines, Docteur ès-sciences, Professeur de minéralogie et de géologie, etc., à Grenoble.

MARCELIN (l'abbé Joseph). Prêtre-prédicateur, Titulaire de la Société des sciences, etc., de Tarn et Garonne, Correspondant du ministère de l'instruction publique et Inspecteur des monuments historiques, etc, à Montauban.

RIDOLPHI COSIMO (le marquis de), Vice-Président de l'Académie des Georgofiles, Président général du IIIme Congrès scientifique italien, Directeur-propriétaire de l'Institut agricole de Meleto, à Florence.

TARTINI (Ferdinand), Chevalier sur intendant général de la communauté du grand-duché de Toscane, Membre du Conseil des ingénieurs, Secrétaire général du IIIe Congrès scientifique italien, à Florence.

2 *mars* 1842.

MM. ROBERT (Jean-Baptiste-Eugène), ✻, Propriétaire agronome, Secrétaire de la Société d'agriculture des Basses-Alpes, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Sainte-Tulle (Basses-Alpes).

1er *décembre* 1842.

BONNET (Simon), ✻, Docteur en médecine, Professeur d'agronomie, Membre du Conseil municipal, de l'Académie et de plusieurs sociétés savantes, à Besançon.

CHAMOUSET (l'abbé) Professeur de physique au grand Séminaire de Chambéry (Savoie).

HERMANN (Charles-Henri), ✻, Professeur d'anatomie et d'anatomie pathologique à la faculté de médecine de Strasbourg, Accoucheur en chef de l'hôpital civil, Directeur de l'école du Bas-Rhin et Membre de plusieurs sociétés savantes, à Strasbourg.

RICHE (Michel), Membre de la Société asiatique de Paris, etc., au Mont-Liban.

27 *juin* 1843.

BOUDIN (Jn.-M.-F.-J.) O. ✻, ✠, Docteur en médecine, Médecin en chef de l'hôpital militaire de Vincennes, à Paris. *(Correspondant, en* 1837, *devenu membre actif, en* 1842, *redevenu correspondant.)*

2 *novembre* 1843.

BARILLON (François-Guillaume), Négociant, Membre du Conseil municipal, Administrateur des chemins de fer de Paris à Marseille, à Lyon.

BOUCHEREAU (Henri-Xavier-Anne-Charlotte), ✻, Membre de plusieurs corps savants, à Bordeaux.

BURGUET (Henri), Docteur en médecine, Secrétaire de la Société Linnéenne et Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de Bordeaux, à Bordeaux.

MAGNÉ, Pharmacien major de la marine en retraite, ex-Secrétaire de la Société des sciences et d'agriculture de Rochefort, etc., à Rochefort.

MM. BERTONI (Raphael), Docteur en médecine, à Erzéroum.
BORÉLY (Pascal), Statisticien, à Palerme,
DEFLY (Charles), Consul de France, à Rome.
DESCARNEAUX, Statisticien, à Bucharest.
FLURY (Hippolyte), Consul de France, dans le royaume de Valence.
HURSANT, Consul de France, aux îles Baléares.
PRASSACACHI (Jean), Docteur en médecine, à Salonique.
PISTORETTI (Jacques-Charles), Négociant, à Soussa.
THORE, Docteur en médecine, à Sceaux (Seine).

1er *février* 1844.

HIPPOLYTE de St-CYR, Gérant du Consulat de France, Chancelier national, à Mobile.

7 *mars* 1844.

AUGRAND, Consul de France, à Cadix.
PHILIBERT (Jean-Etienne), Vice-Consul de France, à Jaffa.
VICENTE MANUEL de Cosina, Président de l'Académie littéraire de St-Jacques de Compostelle, à la Corogne.

1er *août* 1844.

FAYET (Pierre), ✻, Inspecteur d'Académie, ancien Recteur, Membre de plusieurs corps savants, à Chaumont (Haute-Marne).

12 *décembre* 1844.

CANALE (Michel-Joseph), Avocat et historien, à Gênes.
EREDE (Michel), Membre de l'Association agraire de Turin et de la Société littéraire de Lyon, à Gênes.
VIVOLI (Joseph), Auteur des Annales de Livourne, etc., Membre de plusieurs corps savants, à Livourne.

9 *janvier* 1845.

NUGNES (Maxime de St-Seconde), Vice-Consul du royaume des Deux-Siciles, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Livourne.

6 *mars* 1845.

GASPARIN (le Comte de). O. ✻, ancien ministre, Membre

de l'Institut, Président général de la XIIe session du Congrès scientifique de France, etc., à Paris.

MM. LAURENS (Pierre-Paul-Denis), Chef de la première division de la préfecture du Doubs, à Besançon.

15 *mars* 1845.

ROUMIEU (Cyprien), Conseiller à la Cour impériale de Pau. *(Correspondant en* 1836, *devenu membre actif, en* 1842, *redevenu correspondant).*

8 *mai* 1845.

CÉSAR CANTU, ✻, Vice-président de la 4e section du XIVe Congrès scientifique de France et Membre de plusieurs autres corps savants, à Milan.

7 *août* 1845.

YVAREN (Prosper-Joseph), ✻, Docteur en médecine, ancien Secrétaire de l'ex-Académie des sciences, à Avignon.

20 *septembre* 1845.

BONNET (Jules), ✻, Juge-de-paix, à Aubagne. *(Membre actif, en* 1838, *devenu correspondant).*

4 *décembre* 1845.

CHAMBOVET (Pierre), Constructeur-mécanicien, Membre de la XIVe session du Congrès scientifique de France, etc., à Nice.

18 *décembre* 1845.

BANCHERO (Joseph), Membre correspondant de la Société littéraire de Lyon, etc., à Gênes.

16 *avril* 1846.

PONCHET (F.-A.), Docteur en médecine, Professeur de zoologie au Muséum d'histoire naturelle de Rouen, Membre de plusieurs Académies, à Rouen.

6 *mai* 1846.

DE BEC (Augustin-Marius-Paul), Directeur de la Ferme modèle de la Montaurone, Membre de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Aix, à la Montaurone.

HEUSCHLING (Xavier), ✻, ✠, Chef du bureau de statistique générale, au ministère de l'intérieur, Secrétaire

de la Commission centrale de statistique de Belgique, à Bruxelles.

4 juin 1846.

MM. SCHEULTZ (J.-J.), Consul de France, à la Trinité.

CHERIAS (Julien-Louis-Joseph), Avocat et Juge suppléant près le Tribunal, Correspondant de la Société des sciences et des arts de Grenoble, à Gap (Hautes-Alpes).

5 *novembre* 1846.

BALBI (Eugène), Membre de plusieurs sociétés savantes, à Venise.

FERRARIO (Joseph), Docteur en médecine et en chirurgie, fondateur de l'Institut médico-chirurgical de la Lombardie, et de l'Académie de physique, de médecine et de statistique de Milan, à Milan.

LONGHI (Antoine), Docteur en médecine, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Milan.

SALARI (Jean), Employé près de la comptabilité centrale du gouvernement de la Lombardie, à Milan.

SALVAGNOLI-MARCHETTI (Antoine), Docteur en médecine, Inspecteur-général sanitaire de Grossetto, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Florence.

3 *décembre* 1846.

GRIMALDI (Louis), Secrétaire de la Société économique de la Calabre, membre de plusieurs corps savants.

GUÉRIN-MÉNEVILLE (G.-E.), ❄, Membre de la Société centrale d'agriculture, Président de la Société entomologique et de la 2e section de la XIVe session du Congrès scientifique de France, à Paris.

7 *janvier* 1847.

CONFOFANTI (Silvestre), Professeur à l'Université de Pise.

SABBATINI MAUR, Homme de lettres, à Modène.

SCLOPIS (Fréderic), C. ❄, ✠, ✡, Avocat-général, Président du Sénat, Membre de l'Académie des sciences de Turin et correspondant de l'Institut de France, à Turin.

TROYA (Charles), Historien, à Naples.

4 mars 1847.

MM. CHASTEL (Louis-François), Avocat, Membre de la Société littéraire de Lyon, à Lyon.

DAIGUEPERSE (Antoine-Jean-Baptiste), ex-président de la Société littéraire de Lyon, Correspondant de la Société éduenne, à Lyon.

FRAISSE (Charles), Docteur en médecine, ex-Secrétaire de la Société littéraire, Membre de plusieurs sociétés médicales et d'utilité publique, à Lyon.

MARTIN-D'AUSSIGNY (Edme-Camille), Peintre, Membre de l'Académie et de la Société littéraire de Lyon, à Lyon.

MULSANT, Professeur d'histoire naturelle, à Lyon.

PERICAUD aîné (Antoine), Bibliothécaire de la ville de Lyon, Membre des Académies de Lyon, Marseille, Dijon, Besançon, Chambéry, etc., à Lyon.

6 *mai* 1847.

GACOGNE (Alphonse), Membre de la Société littéraire et de la Société linnéenne de Lyon, à Lyon.

7 *octobre* 1847.

DE CUSSY, Vicomte, O. ✡, Vice-président général du XIVe Congrès scientifique de France, Membre de l'Institut des provinces, et de plusieurs autres corps savants, à Vouilly par Isigny (Calvados).

THURCHETTI, Membre de plusieurs Académies, à Fuscecchio.

3 *février* 1848.

MAGNONE (François), ✡, Docteur en droit, Membre de l'Association agricole de Turin et du XIVe Congrès scientifique de France, à Turin. *(Membre actif, en* 1843, *devenu correspondant).*

19 *octobre* 1848.

MOUAN (Jean-Louis-Gabriel), Avocat, Bibliothécaire, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres, agriculture, etc., d'Aix, à Aix.

9 *novembre* 1848.

D'ANDELARRE, le Comte, Membre du Conseil général des

manufactures et du Conseil général du département de la Meuse, à Traveray par Ligny.

MM. HALLEZ-D'ARROS, ex-Secrétaire général de préfecture, Membre du Comice agricole, à Metz (Moselle).

5 *juillet* 1849.

CLÉMENT (Honoré-Eugène), Secrétaire de la Société d'agriculture des Basses-Alpes, à Digne.

8 *novembre* 1849.

BALLY (Victor-François), ✡, ✻, ✠, Docteur en médecine, ancien président de l'Académie de médecine, Président de la XVe session du Congrès scientifique de France et de la section médicale de plusieurs sessions de ce Congrès, Membre d'un grand nombre d'autres corps savants, à Villeneuve-sur-Yonne.

DE MAICHE (Jean-Claude), Licencié ès-lettres, Bachelier en droit, ex-Secrétaire du Ministre de l'instruction publique et des cultes, Professeur au Lycée de Vendôme, à Oiselay (Haute-Saône).

LAMBRON DE LIGNIN (Henri), Capitaine de cavalerie en retraite, Membre de l'Institut des provinces, de la Société française pour la conservation des monuments, du Collège héraldique et archéologique de France, de la Société archéologique de Touraine, etc., au château du Morier près et par Tours.

MARTEVILLE (Alphonse-Edmond), Membre de la Société des sciences et arts de Rennes et de la Société d'archéologie bretonne, etc., à Rennes.

MOREAU DE JONNÉS fils (Alexandre), Membre de la Société d'économie charitable et de la Société des crèches, à Paris.

TAROT (François), ✡, Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes, Membre de l'Institut des provinces, Secrétaire général du XVIe Congrès scientifique de France, Membre de la Société archéologique d'Ile-et-Vilaine, de la Société d'agriculture, arts et commerce de St-Brieux, et de plusieurs administrations d'utilité publique, à Rennes (Ille et Vilaine).

MM. TOULMOUCHE (Adolphe), Docteur en médecine, Secrétaire de la section de médecine du XVIe Congrès scientifique de France, Correspondant de l'Académie impériale de médecine, etc., à Rennes.

6 *décembre* 1849.

VINTRAS (Alphonse-Alexandre), ✠, Directeur des postes, Membre du XIVe Congrès scientifique, à Lyon. *(Membre actif, en* 1839, *devenu correspondant).*

20 *décembre* 1849.

BERTEAUT (Sébastien), ✠[1]. ✠, Secrétaire de la Chambre de commerce, Membre de l'Académie des sciences de Marseille et du XIVe Congrès scientifique de France, à la campagne, près Marseille. *(Membre actif, en* 1845, *devenu correspondant.)*

PEREIRA DE LÉON (Gabriel), Homme de lettres, Président de l'Académie Labronica, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Livourne.

7 *février* 1850.

BONAFOUS (Norbert-Alexandre), Officier de l'ordre grec du Sauveur, Professeur à la faculté des lettres d'Aix. Docteur ès-lettres, Membre des Académies des sciences de Marseille, de Clermont-Ferrand, d'Aix et de Turin, de la Société littéraire de Lyon et de la Société des arcades de Rome, à Aix.

2 *mai* 1850.

REMACLE (Bernard-Benoit), ✠, Avocat, ex-Inspecteur-général des établissements de bienfaisance, Préfet du Tarn, Membre de plusieurs corps savants, à Alby (Tarn).

SAKAKINI (Joseph), Membre de la XIVe session du Congrès scientifique de France, etc., en Egypte. *(Membre actif, en* 1848, *devenu correspondant).*

6 *juin* 1850.

FRÉDERIC-LANCIA, Marquis, Duc de Brolo, Docteur en philosophie et en jurisprudence, Membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Palerme, etc., etc., à Palerme.

MM. MAUFRAS-DUCHATELLIER (Armand-René), Membre des Académies de Brest, de Nantes, d'Angers, de Saint-Lô, de l'Institut des provinces, etc., à Quimper (Finistère.)

ORLANDINI (F.-Silvio), Secrétaire perpétuel de l'Académie Labronica de Livourne, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Livourne.

PRÉAU-LOCRÉ (Custave), Substitut du Procureur-général près la Cour d'appel de l'île de la Réunion.

4 juillet 1850.

ORSINI (Jules-Cesar-Fortuné-Nicolas), Docteur en médecine, Conservateur de la bibliothèque Labronique, l'un des Préfets de l'Ecole hypocratique de Pise, Membre de plusieurs corps savants, à Livourne.

12 septembre 1850.

BONNAFOUX (Eugène), Contrôleur des Contributions indirectes, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Saint-Etienne.

DÉSORMEAUX (Antonin-Jean), ✡, Docteur en médecine. Chirurgien des hôpitaux de Paris, Membre de la Société anatomique et de la Société de médecine du 1er arrondissement, Correspondant de la Société impériale de médecine de Marseille, à Paris.

DUFAUR DE MONTFORT, (Raymond), ex-Percepteur des contributions directes, etc., à Riscle (Gers.)

8 octobre 1850.

CORNAZ (Charles-Auguste-Edouard), Docteur en médecine et en chirurgie, Correspondant des sociétés de médecine pratique de Montpellier et d'Anvers, de la Société allemande des médecins et des naturalistes de Paris, de celle des sciences médicales et naturelles de Malines, à Neuchâtel (Suisse.)

YEMENIZ, de Lyon, Bibliophile, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, à Lyon.

7 janvier 1851.

TOPIN (Joseph-Claude-Hte.). Correspondant de l'Académie des sciences, etc., d'Aix, de la Société d'horticulture

de Paris, à Florence (*Membre actif, en 1848, devenu correspondant.*)

9 juin 1851.

MM. TEXTORIS (Marius-César), ✡, Capitaine en retraite, Membre de la Société industrielle et de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, du Congrès scientifique de France, etc., à Angers.

TOCQUEVILLE (Louis-Edouard), ✡, Président de la Société d'agriculture de Compiègne, à Compiègne (Oise.)

7 août 1851.

BUZONNIÈRE (Louis-Léon-Augustin-Nouel de), Secrétaire-général du XVIIIe Congrès scientifique, Membre de la Société des sciences et de la Société archéologique d'Orléans, de la Société académique de Blois, de l'Institut des provinces, à Orléans.

9 octobre 1851.

MAURIN (François), Docteur en médecine, ex-Chirurgien de la marine, au Luc (Var).

6 novembre 1851.

DUPUIS (François), Conseiller à la Cour impériale d'Orléans, Membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Orléans (Loiret.)

SOULTRAIT (Jacques-Hyacinthe-Georges-Richard Comte de), Chevalier de plusieurs ordres, Membre de l'Académie des sciences et des arts de Mâcon et d'autres corps savants, à Mâcon (Saône-et-Loire).

27 décembre 1851.

GENDARME de Bevotte, (Guy-François-Louis-Auguste), ✡, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Aix, etc, etc., à Avignon, (*Membre actif, en 1848, devenu membre correspondant*)

31 août 1852.

BOMPAR (Jean-Paul-Philippe), Secrétaire de la Chambre d'agriculture du Var, Membre de la Société d'agriculture et du Comice agricole, à Draguignan.

MM. BONAFOUS (Hippolyte) Recteur de l'Académie du Tarn, Chanoine honoraire, à Alby.

4 novembre 1852.

CHAMBON (Adolphe-Barthélemy), Membre du XIVe Congrès scientifique, à Paris, (*Membre actif, en* 1843, *devenu correspondant.*)

9 *décembre* 1852.

ERMIRIO (Jérôme), ✻, ✠, Consul général en retraite, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, à Gênes. (*Membre actif, en* 1843, *devenu correspondant.*)

13 *janvier* 1853.

GUYS (Alphonse), Négociant et Statisticien, à Smyrne.

3 *mars* 1853.

BARD (Joseph), Commandeur et chevalier de plusieurs ordres, Correspondant du Ministère de l'instruction publique, de l'Académie et de la Société de médecine de Marseille, etc., à Chorey, (Côte-d'Or.)

4 *août* 1853.

ROUSTAN (Roch), ✻, Inspecteur-général d'Académie, Membre de l'Académie des sciences, agriculture, belles-lettres et arts, et des Assises scientifiques d'Aix, Correspondant de l'Académie du Gard, à Paris.

ROUX (Marius), ancien Notaire, Président du Conseil du 2me arrondissement des Bouches-du-Rhône, Membre de plusieurs administrations de bienfaisance et de la 1re session des Assises scientifiques, à Aix.

8 *septembre* 1853.

QUETELET (Lambert Adolphe-Jacques) ✻. Commandeur de l'ordre de Léopold, Chevalier de plusieurs ordres. Directeur de l'observatoire royal de Bruxelles, Président de la Commission centrale de statistique et Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Belgique, Correspondant de l'Institut de France, etc., à Bruxelles.

3 *novembre* 1853.

KERCKHOVE dit VANDERVARENT (le Vicomte Joseph-

ROMAIN-LOUIS de), Grand-Croix, Commandeur et Chevalier de plusieurs ordres, ancien médecin en chef aux armées, Président de l'Académie d'archéologie de Belgique et membre d'un très-grand nombre d'autres corps savants, etc., à Anvers.

MM. MAUMENÉ (É.), Docteur ès-sciences, et Membre de l'Académie des sciences, à Reims (Marne.)

PERROT (É), Membre de la Commission centrale de statistique de Belgique, Rédacteur en chef de l'*Indépendance belge*, etc., à Bruxelles.

SAUVEUR (D), ✡, ❄. Docteur en médecine, Inspecteur général du service médical civil, Membre de la Commission centrale de statistique de Belgique, de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts et Secrétaire de l'Académie royale de médecine, à Bruxelles.

2 *mars* 1854.

DE KUSTER (CHARLES-LOUIS), Chevalier de plusieurs ordres, Consul-général de Russie, à Paris, *(Membre actif, en* 1850, *devenu correspondant.)*

GIRAUD (MAGLOIRE, l'Abbé) Chanoine honoraire des cathédrales de Fréjus et d'Ajaccio, Curé de Saint-Cyr, correspondant du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, des Académies des sciences, lettres et arts de Marseille, du Gard, d'Aix, de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Var, Secrétaire-archiviste de la Commission cantonale de statistique du Beausset, à Saint-Cyr (Var).

1er *juin* 1854.

CORNILLON (VINCENT-HIPPOLYTE), Négociant-minotier, Membre de la Société d'encouragement, de la Société aréostatique et météorologique de France, à Arles.

7 *septembre* 1854.

MANDEZ ALVARO (DOM-FRANCISCO), Docteur en médecine, Secrétaire du Conseil de santé, etc., à Madrid.

7 *décembre* 1854.

JACQUEMOUD (le baron JOSEPH), O. ✡, Commandeur et

Chevalier de plusieurs ordres, Conseiller de S. M. le Roi de Sardaigne, Sénateur, Président de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Savoie, Membre des Académies de Chambéry, Turin, Genéve, Lyon, Grenoble, Angers, etc., à Turin.

1er *février* 1855.

MM LEGOYT (Alfred), ✻, Chef des travaux de la statistique générale de France, Membre correspondant de la Commission centrale de statistique de Belgique, de la Société da statistique de Londres, etc., etc., à Paris.

3 *mai* 1855.

FORTOUL (Charles), Chevalier de l'ordre pontifical de Pie IX, ex-chef du cabinet et du Secrétariat du Ministère de l'instruction publique, Membre du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, etc., à Paris.

LUMBROSO (Abraham), ✻, Grand-officier de l'ordre Iftikar de Tunis, Docteur en médecine et en chirurgie, Médecin en chef de S. A. le Bey de Tunis, Député du Comité de Santé, Inspecteur-général sanitaire, Fondateur de la Société des études littéraires de Tunis, Correspondant de la Société impériale de médecine de Marseille et de la Société des sciences, lettres et arts du Var, à Tunis.

8 *novembre* 1855.

DE BRIVE (Albert), ✻, ex-Président de la Société académique du Puy, Vice-Président de la chambre d'agriculture, Membre du Conseil-général de l'agriculture, de la Société française pour la conservation des monuments, des Sociétés d'agriculture de la Seine, des Deux-Sèvres, de l'Académie d'archéologie de Belgique, du Comice agricole de Brioude, Secrétaire-général de la XXIIe session du Congrès scientifique, au Puy (Haute-Loire.)

DE CHEVREMONT (Alexandre), ✻, C. ✠, ex-Préfet de la Haute-Loire, Président-général de la XXIIe session du Congrès scientifique de France, Président d'honneur de la Société académique du Puy, Correspondant de l'Académie des sciences de Reims, au Puy (Haute-Loire.)

MM. TEISSIER (Octave-Marius-Charles-Antoine), ex-Secrétaire de la Commission de statistique de Draguignan, délégué au Congrès international de statistique de 1855, Receveur municipal, à Toulon (Var.)

VALÈRE-MARTIN (Joseph-Luc-Elzéard-Hyacinthe-Antoine), Membre de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse, de la Société française pour la conservation des monuments, à Cavaillon (Vaucluse.)

7 *février* 1856.

MAGNAN aîné, Capitaine au long cours, Membre des Assises scientifiques d'Aix, à Aubagne.

8 *mai* 1856.

SAUREL (Alfred), Vérificateur des Douanes. Membre du Congrès archéologique d'Avignon et de la Société française pour la conservation des monuments historiques, au port de Bouc.

7 *août* 1856.

LEVET, Sous-Préfet, ex-Secrétaire-général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, etc., à Grssse (Var.)

5 *mars* 1857.

ACHARD (Paul), Archiviste du département de Vaucluse et de la ville d'Avignon, à Avignon.

7 *norembre* 1857.

FAHRŒUS, (Osof-Emmanuel), ex-Ministre de l'intérieur, Conseiller d'Etat, gouverneur de Gothembourg et de la province de Baleusie, membre de plusieurs corps savants, à Gothembourg, etc., en Suède.

LAMBLOT-MIRAVAL, Agronome, Membre de la Société zoologique impériale d'acclimatation, etc. à Miraval, (Var).

RENARD (le docteur Charles-Baptiste de) Conseiller d'Etat, chevalier de plusieurs ordres, Secrétaire-général de la Société impériale des naturalistes de Moscou, Directeur du Musée zoologique de l'Université et membre de plusieurs corps savants, etc, à Moscou.

3 *déeembre* 1857.

MM. RIPALDA (le Comte de) Membre de la commission centrale de Statistique de Madrid, etc., etc., à Madrid.

8 *avril* 1858.

LEFEBVRE (Julien), ✠, ❄, ✡, Avocat, Secrétaire-général de la Préfecture de la Gironde, Membre de plusieurs corps savants, etc., à Bordeaux.

3 *juin* 1858.

RANGAEBBE, ✡, ministre, etc., etc., à Athènes.

VALLEZ (Pierre-Joseph), Docteur en médecine, chevalier de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie, Membre de beaucoup de sociétés savantes, etc., à Bruxelles.

1er *juillet* 1858.

VIDAL (Jérôme-Léon), ✠, ❄, Inspecteur-général des prisons de France, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

6 *décembre* 1858.

BUYS-BALLOT, Directeur de l'Institut royal néerlandais de météorologie, etc., etc., à Utrech.

CHALLE (Ambroise), ❄, Secrétaire-général de la XXIIIe session du Congrès scientifique de France, Membre du Conseil général de l'Yonne et de beaucoup de corps savants, à Auxerre.

MARIE (Auguste-Jean-Baptiste), Docteur en médecine, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, Membre du conseil municipal, Médecin des établissements de bienfaisance d'Auxerre, Membre du jury médical, du Comité d'hygiène et de salubrité publique, vice-président de la Société de médecine et de prévoyance de l'Yonne, Membre du XXIIIe Congrès scientifique de France, de la Société archéologie de Sens, de la Société centrale d'agriculture, etc., à Auxerre (Yonne).

6 *janvier* 1859.

RONDELET (Antonin), Docteur es-lettres, Professeur de philosophie, Membre de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Marseille, etc., à Clermont-Ferrand. *(Membre actif, en 1852, devenu correspondant.)*

13 octobre 1859.

MM. ROBIOU DE LA TREHONNAIS (M.-F.,) Membre de plusieurs sociétés savantes, rédacteur de la *Revue agricole de l'Angleterre*, etc.

VINGTRINIER, Docteur en médecine, Médecin en chef des prisons de Rouen, Président de l'association médicale de la Seine Inférieure, Membre de plusieurs académies, etc., à Rouen.

12 juillet 1860.

GISTEL (JEAN surnommé *Tilesius*), Docteur en médecine, Professeur d'histoire naturelle, Membre de plusieurs corps savants, etc., à Ratisbonne.

AVIS.

Quelques membres honoraires et correspondants n'ont point encore adressé à la Société de statistique de Marseille les documents biographiques qui les concernent. Chacun d'eux est invité de nouveau à faire connaître exactement 1° *ses nom et prénoms;* 2° *son âge, le lieu de sa naissance et celui de sa résidence*; 3° *son emploi ou sa profession, ses occupations habituelles;* 4° *ses études préliminaires;* 5° *quelles sont les langues mortes ou vivantes qui lui sont familières*; 6° *les pays dans lesquels il a voyagé*; 7° *les sciences et les beaux-arts qu'il cultive;* 8° *les sociétés savantes et d'utilité publique dont il est membre et la date de l'admission dans chacune d'elles*; 9° *les titres et époques des ouvrages publiés;* 10° *s'il a obtenu des récompenses et de quelle nature;* 11° *s'il a fait des découvertes et des perfectionnements*; 12° *s'il s'est livré ou s'il se livre à l'enseignement public.*

NOTA. Les avis relatifs aux erreurs par omissions, changements de domicile, décés, etc., qu'on aurait à signaler dans le tableau des membres honoraires et celui des correspondants, seront reçus avec reconnaissance.

Pour pouvoir mettre de l'ordre dans la correspondance, et répondre promptement aux personnes qui auraient des réclamations ou des demandes à faire à la Société de statistique, cette société tient à ce qu'on s'adresse directement à son Secrétaire perpétuel, rue Montgrand, 12.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

Dans le Vingt-quatrième Volume.

Pages

PREMIÈRE PARTIE. — STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE. 5

MÉTÉOROLOGIE. — *Quelques mots sur la météorologie ; par* M. P.-M. ROUX 5

— *Observations météorologiques faites, en* 1860, *à l'Observatoire impérial de Marseille* 9

DESCRIPTION DU PAYS. — *Considérations sur les plantations publiques dans les villes, et en particulier dans la ville de Marseille, par* M. MICHEL (de St-Maurice) . . . . . 33 *et* 533

Ce Mémoire comprend :

La Statistique des promenades à Marseille 35

Plantations publiques au point de vue du sol et du climat de Marseille (préparation du sol, choix des essences, choix des plants, plantation, opérations et soins périodiques, traitements des maladies, préservations contre les lésions et contre l'infection par les gaz délétères.) . . . . . 36 *à* 62

Pages

Conclusion 63

ÉTAT SOCIAL. — *Statistique des constructions qui ont été élevées à Marseille durant la période décennale de* 1850 *à* 1859, *inclusivement*, *par* M. M. CHAUMELIN . . . . . 70 *et* 512

— *Notice historique sur la vie et les ouvrages de* M. Joseph AGOUB, *par* M. Henry GUYS. . 76 *et* 540

ANTIQUITÉS. — *Extrait d'une note de* M. Jules CANONGE *sur un marbre antique trouvé à Arles et donné au Musée de cette ville* 97

SECONDE PARTIE. — TABLETTES STATISTIQUES.—STATISTIQUE UNIVERSELLE. 99

De l'émigration européenne et de ses conséquences politiques, morales et économiques, *par* M. A. LEGOYT 99

Ce mémoire comprend :

Introduction et dédicace (nature, causes, but de l'émigration aux premiers âges de l'humanité. — Emigrations des différents peuples et lieux de destination, à diverses époques. — Avenir de l'émigration européenne, etc., etc.) . . . . . 99 *à* 152

Importance numérique de l'émigration. — Allemagne en général . . . . . , 158

Emigrations des Etats allemands par ordre alphabétique de noms de pays. (Autriche, grand duché de Bade, Bavière, duché de Brunswick, Hanovre,

Pages

les deux duchés de Mecklembourg, le duché de Oldembourg, Prusse, Saxe royale, Saxe-Weimar et Saxe-Cobourg, Wurtemberg) . . . . *de* 161 *à* 188

Emigrations d'autres états : Angleterre, (Royaume-Uni) *Belgique*, *France*, *Hollande*, *Italie*, *Norvége*, *Portugal*, *Russie*, *Suède*, *Suisse*, *Turquie*, *etc.* . . . . . *de* 180 *à* 226

Récapitulation. (Tableau de l'émigration européenne et rapport à la population). 226

De l'émigration considérée dans les éléments dont elle se compose (Sexe, état-civil, âge, profession.) etc. . . . . 228 *à* 244

De l'émigration du lieu d'embarquement au lieu de destination (Emigration par mois, ports d'embarquement, prix du transport, durée moyenne des traversées, mortalité à bord des navires d'émigrants, naufrages.). . . . . 244 *à* 266

Lieux de destination de l'émigration européenne Allemagne en général, Allemagne (Etats distincts). Autres états.) . . . . . 267 *à* 322

Causes de l'émigration. (Causes générales, Causes locales.). . . . . 323 *à* 368

Des conséquences de l'émigration (Conséquences au point de vue du mouvement de la population dans le pays d'origine et de destination; conséquences économiques, conséquences diverses : politiques, religieuses, morales, sociales). . . . . 369 *à* 408

Pages

Législation de l'émigration (pays d'Europe, pays hors d'Europe,). . . . . 408 *à* 446

Appendice. —Emigrations de l'Afrique, de l'Inde et de la Chine (Emigration africaine, émigration indoue, émigration chinoise) . . . . . 447 *à* 471

Bibliographie de l'émigration (Ouvrages en Allemand, publications anglaises, américaines, françaises, belges.) . . . . . 472 *à* 476

Compte-rendu, par M. Sapet, *d'un ouvrage sur la Statistique de l'assistance publique en France, de* 1842 *à* 1853, *publié par le Ministre de l'agriculture, du commeree et des travaux publies* 477 *et* 526

Etudes statistiques sur les moyens de diminuer la mortalité des Européens dans les pays chauds, par M. *le docteur* Boudin 486

Cette étude comprend :

De l'installation sur les lieux élevés 487

Du choix des localités. 494

De l'influence de la durée du séjour dans les pays chauds sur la mortalité 495

Mortalité constatée à Malte, à Gibraltar, dans les Iles Ionniennes, au Cap de Bonne-Espérance, à l'Ile Maurice, aux Antilles et Guyane anglaises, à la Jamaïque, à la Présidence de Madras, à la Présidence du Bengale, à Ceylan, etc. de 497 *à* 504

Pages

Amas d'eau, converti en marais avoisinant le chemin de fer de Strasbourg à Bâle, considéré comme cause productrice de fièvres intermittentes . . . 502

TROISIÈME PARTIE. — EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, *pendant l'année* 1860 505

Installation des fonctionnaires de la Société pour l'année 1860 505

Rapport de M. SEGOND-CRESP *sur l'état actuel de la Bibliothèque de la Société de Statistique de Marseille et quelques remarques sur ce rapport* . . 507

Compte rendu de M. LIONS, *trésorier, sur sa gestion en* 1859. 508

Inscription sur une plaque en bronze rappelant l'époque et le lieu où CAZAULZ *fut tué par* LIBERTAT 509

Nomination d'une commission chargée de faire l'inventaire de la Bibliothèque de la Société de Statistique de Marseille. 511

Analyse, par M. P.-M. ROUX, *d'un rapport de* M. SEGOND-CRESP, *sur le compte rendu, par* M. ROUMIEU, *de la Statistique des Basses-Pyrénées, par* M. de PICAMILH. 512

Analyse, par le même, d'un rapport de M. L. MENARD, *sur l'examen, par* M. VINGTRINIER, *du compte rendu de la justice criminelle en France*

Pages

pour l'année 1857 513

Analyse, par le même, d'un rapport de M. Famin, *au nom de la Commission chargée d'apurer les comptes de M. le trésorier.* 515

Nomination de représentants au Congrès des délégués des Sociétés savantes 517

Quelques mots sur le dernier Congrès des délégués des Sociétés savantes. . . . . . 519 *et* 524

Analyse, par M. P.-M. Roux, *d'un rapport de* M. Chaumelin, *sur les ouvrages calligraphiques de* M. Papi. 521

Analyse, par le même, d'un rapport de M. L. Menard, *sur une brochure de* M. L. Vidal, *intitulée* : *l'*Espagne en 1860. 522

Analyse, par le même, d'un rapport de M. Borde, *sur la fabrication des pavés mosaïques de* M. Carreton. 425

Eloge des travaux de la Société de statistique, fait au ministère de l'instruction publique, par M. L. Figuier 528

Un mot, par P.-M. Roux, *sur un rapport de* M. Famin *sur des documents statistiques de* M. Magloire Giraud 531

Un mot, par le même, sur un travail de M. L. Menard, *concernant la statistique de la mendicité dans le département des Bouches-du-Rhône* . . . . . 532 *et* 552

Pages

Extrait d'un Rapport, *par* M. TOULOUZAN, *sur des travaux de* M. GISTEL, *proposé pour le titre de membre correspondant*. 534

Analyse, *par* M. P.-M. ROUX, *d'un rapport de* M. MORTREUIL *sur un travail de topographie de Marseille*, *etc.*, *par* M. PONTANI. 538

Rapport, *par* M. H. GUYS, *sur deux volumes in-folio*, *relatifs à une statistique de l'Espagne*, *adressés à titre d'hommage à la Société*, *par* M. le Comte de RIPALDA 542

Analyse, *par* M. P.-M. ROUX, *d'un rapport de* M. C. BOUSQUET, *sur un article de* M. de MALARCE, *ayant pour but de noircir*, *quant à la moralité*, *le département des Bouches-du-Rhône*. . . . 546

Délibération tendant à rendre assidus aux séances, *les membres du Conseil*. 548

Rapport de M. PAWILOWSKI *sur l'acclimatation*, *dans nos contrées*, *d'une plante appelée Dekkelé*, *à épi fusiforme*, *et opinion de la Société de Statistique à ce sujet* 550

Rapport oral, *par* M. P.-M. ROUX, *sur un mémoire présenté par* M. BLANCARD *pour obtenir le titre de membre actif*, *et intitulé :* Essai sur les Archives départementales. 553

Tableau de l'organisation des commissions de la Société de statistique de Marseille, *en* 1860. . . 556

Pages

Tableau des membres de la Société de statistique de Marseille, au 31 décembre 1860. — Conseil d'administration pour l'année 1860 559

Membres d'honneur et membres honoraires de la Société 560

Membres actifs 565

Membres correspondants 570

Avis. 592

Nota. 592

FIN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06395 7859